

LA VIRGINITÉ

SOURCES CHRÉTIENNES

Directeurs-fondateurs : H. de Lubac, s.j., et J. Daniélou, s.j.

Directeur : C. Mondésert, s.j.

N° 125

JEAN CHRYSOSTOME
LA VIRGINITÉ

TEXTE ET INTRODUCTION CRITIQUES

PAR

Herbert MUSURILLO, s.j.

PROFESSEUR A FORDHAM UNIVERSITY

INTRODUCTION GÉNÉRALE
TRADUCTION ET NOTES

PAR

Bernard GRILLET

MAÎTRE-ASSISTANT A L'UNIVERSITÉ DE LYON

*Cet ouvrage est publié avec le concours
du Centre National de la Recherche Scientifique*

LES ÉDITIONS DU CERF, 29, Bd de Latour-Maubourg, Paris-7^e

1966

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Jean Chrysostome, dans le *Περὶ παρθενίας*, se propose de démontrer la dignité (*ἀξίωμα*), l'excellence (*ὕπεροχὴ*)¹ de la virginité consacrée. Tout au long du iv^e siècle, traités de morale, discours, conférences², attestent l'intérêt que porte l'Orient³ chrétien à ce problème ; Grégoire de Nysse s'en fait l'écho dans les premières lignes de son *Περὶ παρθενίας*, écrit en 371 ; il déplore que la virginité soit devenue un thème de discours d'apparat, et qu'une vertu aussi parfaite serve trop souvent l'ambition d'orateurs assurés de trouver, avec ce sujet, un succès facile en faisant parade de leur éloquence⁴. Le traité de Jean Chrysostome, comme

1. Chap. XI, 2 ; LXXIV, 2 et chap. XIX, 2 ; LXXV, 3.

2. En particulier, sur le succès de ce thème dans la littérature, voir A.-J. FESTUGIÈRE, *Antioche païenne et chrétienne, Libanios, Chrysostome et les moines de Syrie*, Paris 1959, p. 173, 446, 476 et 482. — Sur la pratique de la rhétorique, l'usage des conférences et l'utilisation des *τόποι*, cf. aussi H.-I. MARROU, *Histoire de l'éducation dans l'antiquité*, Paris 1965, p. 281, 297-305, 571.

3. Il en est de même en Occident aux environs de 380 ; une polémique assez vive s'éleva dans l'Église d'Occident sur la dignité de la virginité comparée à celle du mariage ; elle avait pour promoteur Helvidius, puis Jovinien, qui défendaient la supériorité du mariage sur la virginité, ce qui provoqua les vives réactions de saint Jérôme (*Adversus Helvidium*, PL 23, 183 ; *Contra Jovinianum*, PL 23, 211).

4. GRÉGOIRE DE NYSSE, *Περὶ παρθενίας*, I, 1, PG 46, 411.

celui de saint Grégoire, s'inscrit en effet dans ce grand mouvement de ferveur ascétique, né aux premiers temps du christianisme et qui s'épanouit, au cours du IV^e siècle, avec le monachisme ; il se présente essentiellement comme un long commentaire du chapitre VII de la I^{re} Épître aux Corinthiens, mais il permet, en outre, de mieux connaître la personnalité et la pensée de Jean à l'époque de sa vie où, délaissant le désert, il décide de se consacrer, à Antioche, à l'activité pastorale.

I. LE MILIEU HISTORIQUE

La virginité chez les Gentils et chez les Juifs

Le célibat était chez les Grecs et les Romains un objet de réprobation, en dehors de certains cas de virginité qui avaient une signification rituelle¹. La recherche d'un idéal ascétique traduisant un désir de perfection morale et spirituelle apparaît bien

1. La législation grecque frappe d'amendes l'homme qui reste dans le célibat ; PLATON (*Lois*, 721) taxe sévèrement l'homme célibataire après 35 ans (cf. R. FLACELIÈRE, *La vie quotidienne en Grèce*, p. 78). A Rome, dès la République, les lois caducaires réprimaient le célibat, cf. FUSTEL DE COULANGES : « Le célibat devait être à la fois une impiété et un malheur : une impiété parce que le célibataire mettait en péril le bonheur des mânes de la famille ; un malheur parce qu'il ne devait recevoir lui-même aucun culte après sa mort et ne devait pas connaître ce qui réjouit les mânes. C'était à la fois pour lui et pour ses ancêtres une sorte de damnation. » (*Cité antique*, p. 50). — Dans le domaine cultuel, la virginité était de rigueur pour certaines prêtresses (Athéna, Artémis), pour la Pythie, pour les Vestales, — et pour les hommes dans certains sacerdoces (la fonction de hiérophante à Éleusis, par exemple). Sur ce problème de la chasteté et de la virginité, conditions de la vie sacerdotale chez les anciens, voir E. FEHRLE, *Die kultische Keuschheit im Altertum*, ainsi que H. WÄCHTER, *Reinheitsvorschriften im griech. Kult*, RVV (Religionsgeschichte Versuche und Vorarbeiten), VI et IX.

chez Euripide dans le personnage d'Hippolyte, pour qui la *σωφροσύνη* (modération des désirs) a déjà le sens de « chasteté » et s'allie à la mysogynie, mais cet idéal est tout à fait étranger à la société athénienne du V^e siècle et s'explique principalement par des intentions religieuses inspirées par le rituel de Trézène¹. Le stoïcisme même, s'il révèle un effort réel de spiritualité, conquiert l'« apathéia² » par une *σωφροσύνη* qui exige une discipline personnelle où la continence (*ἐγκράτεια*) est recherchée comme un des moyens d'assurer la domination de la raison sur les sens, plutôt que comme un idéal de perfection morale³ ; étape dans l'acheminement vers la vertu (*ἀρετή*), elle est un état temporaire qu'il faut dépasser, alors que la virginité consacrée, pour le chrétien, est définitive⁴. Aussi, dans le *Περὶ παρθενίας*, Jean peut-il affirmer que les Gentils admirent

1. Voir F. CHAPOUTIER, *Fondation Hardt*, I (1954), p. 205-237 : *Euripide et l'accueil du divin* ; R.P. WINNINGTON-INGRAM, *Fondation Hardt*, VI (1958), p. 171-197 : *Hippolytus : a study in causation*.

2. L'*apathéia* est pour le stoïcien la suppression de tout désir violent ; le terme désignera, dans le christianisme, l'état de perfection dans lequel l'homme, à l'exemple de nos premiers parents au Paradis, cesse d'être soumis aux influences des passions. (Cf. CLÉMENT D'ALEXANDRIE, *Stromates* IV, 5 et VI, 9 et 13.)

3. Les termes de *continence* et de *chasteté* sont difficiles à définir exactement (voir dans le *Dict. Théol. Cath.* les articles *Continence*, t. 3, p. 1649 et *Chasteté*, t. 2, p. 2319). On peut dire que la *continence* est entendue généralement dans un sens *extérieur* et qu'elle est l'abstention des plaisirs charnels (*I Cor.* 7, 9) ; la *chasteté* est le détachement *intérieur* de ces plaisirs, l'abstention de toute délectation charnelle volontaire, pour n'appartenir qu'à Dieu. Selon la morale chrétienne on peut pratiquer dans le mariage la chasteté sans pour autant pratiquer la continence. La virginité, au sens strict du terme, est l'intégrité physique ; en fait, chasteté et virginité se complètent et le mot *παρθενία* désigne à la fois la chasteté et la virginité. Voir *Introduction*, p. 49 et 50.

4. D'une manière plus générale, une comparaison est difficile entre la chasteté telle que la conçoivent les philosophes païens et telle que se la représente le christianisme au IV^e siècle, l'une et l'autre sont pratiquées dans un esprit différent.

et révèrent la virginité, mais la jument inaccessible à la nature humaine¹.

L'Ancien Testament, quant à lui, est très discret sur la virginité ; l'institution en est inconnue de l'ancienne Loi qui, se conformant à la prescription de la *Genèse*, considère le mariage comme un devoir, même pour les prêtres², et la fécondité comme une bénédiction du ciel³. Au cours du 1^{er} siècle avant Jésus-Christ, cependant, l'idée de la supériorité du célibat sur le mariage apparaît chez certaines sectes juives qui pratiquèrent la virginité sous une forme communautaire : les Thérapeutes, anachorètes du lac Maréotis, dont l'idéal ascétique, présenté et commenté par Philon d'Alexandrie⁴, paraît correspondre assez fidèlement

1. Sur la difficulté de la pratique de la virginité dans l'antiquité, voir : *De poenitentia*, III, 3 (PG 49, 269) : « L'état de virginité offrait tant de difficultés que nul parmi les hommes d'autrefois n'a osé l'embrasser, tant son fardeau semblait insupportable » ; *Quod regulares feminae*, I, 5 (PG 47, 514) : « Chez les Grecs on a vu des philosophes qui savaient mépriser les richesses et maîtriser la colère, mais la fleur de la virginité n'était rien pour eux, ils ne l'avaient pas comprise ; à cet égard ils nous ont constamment cédé le pas, avouant que cette vertu était au-dessus de la nature, étrangère même à l'humanité. »

2. Cf. *infra*, XII, 6. — Dans *Hom. in Matth. LXXVIII*, 1 (PG 58, 711) Jean rappelle que la virginité dans l'Ancien Testament n'était pas pratiquée, même par les saints hommes ; cf. aussi *Hom. in Matth. I*, 5 (PG 57, 19) et *Quod Christus sit deus*, 7 (PG 48, 823) : « La virginité n'était pas connue dans l'ancienne Loi, on n'en prononçait pas même le nom. » — David seul eut l'intuition de sa grandeur : « David apercevait de loin la splendeur dont elle devait être revêtue sous la Loi Nouvelle. »

3. La stérilité dans le mariage est un déshonneur autant qu'un malheur. Voir : *Gen.* 16, 1 et 23 ; 30, 1 s. ; *I Rois*, 1, 5 s., les regrets exprimés par Sara, Rachel, Anne, etc. ; *Deutér.* 25, 5-10, la loi du lévirat. Si la fille de Jephthé pleure sur sa virginité (*Jug.* 11, 37) c'est parce qu'elle ne doit pas aboutir au mariage. — L'Ancien Testament n'a pas réalisé l'idéal affirmé dans la *Genèse* (2, 18 s.) sur l'unité du mariage et son indissolubilité ; il montre les Hébreux pratiquant la polygamie et la répudiation.

4. Voir R. ARNALDEZ, *Les Œuvres de Philon d'Alexandrie*, t. I : *Introduction générale. De officio mundi*, Paris 1961, p. 64 : « Ce qui semble

à la doctrine de ce philosophe qui donne à l'ascèse une véritable valeur morale ; — les Esséniens surtout, en qui on a voulu voir les précurseurs des moines chrétiens¹ ; ainsi, la communauté de Qumrân donne l'exemple d'une vie ascétique à l'abri du monde, qui ne fut pas inconnue sans doute du collège des Apôtres à Jérusalem².

Mais c'est avec le Nouveau Testament que s'ouvre une ère nouvelle³. Le Christ en effet a conseillé par son exemple à ceux qui en étaient capables la continence et la virginité : « Il y en a qui se sont faits eunuques eux-mêmes pour le royaume des Cieux » (*Matth.* 19, 12). Saint Paul, dans ses Épîtres, exalte les mérites de la virginité qui permet à l'homme de « s'attacher sans distraction au Seigneur⁴ » ; il conseille la continence, mais voit dans le mariage le symbole, imparfait sans doute, de l'union du Christ et de son Église. Et quand

certain, c'est que Philon s'est inspiré, peut-être en lui donnant une portée métaphysique particulière, de leur idéal moral et ascétique. » — Pour le problème posé par le *De vita contemplativa* où est présenté l'idéal des Thérapeutes, voir F. DAUMAS, *De vita contemplativa*, Paris 1963, p. 26, et, sur la question du mariage et de l'ἐγγράμεια chez les Esséniens, p. 127, n. 6.

1. Voir : A. DUPONT-SOMMER, *Les écrits esséniens découverts près de la Mer morte*, Paris 1960, p. 31 s. avec les références à Philon, Josèphe, Pline, Eusèbe, et, pour les rapports avec le christianisme, p. 384 ; J. DANÉLOU, *Les manuscrits de la Mer morte et les origines du christianisme*, Paris 1957, p. 123 ; E. M. LAPERROUSAZ, *Les manuscrits de la Mer morte*, Paris 1961, p. 104.

2. Voir L. BOUYER, *La spiritualité du Nouveau Testament et des Pères*, Paris 1960, p. 368.

3. « Depuis qu'un Dieu né d'une vierge a paru dans le monde, l'homme a connu la pratique de cette vertu » (*De cruce et latrone*, *Hom.* II, 1, PG 49, 407).

4. *I Cor.* 7, 35. Sur la virginité : *I Cor.* 7, 1 ; *I Cor.* 7, 32-38. — Sur la continence : *I Cor.* 7, 8. — Sur le mariage : *Éphés.* 5, 22-26 ; *II Cor.* 11, 2.

la communauté chrétienne de Corinthe, s'interrogeant sur l'opportunité de vivre dans le respect de la virginité, écrit à Paul pour solliciter ses conseils, l'apôtre, quoique favorable à ce dessein, nuance sa réponse : « Je n'ai pas d'ordre du Seigneur, c'est mon avis que je donne », répond-il (*I Cor.* 7, 25), mais il formule le souhait : « Je voudrais que tous les hommes fussent comme moi », c'est-à-dire vivant dans la continence. Les déclarations de saint Paul tendent seulement à démontrer, placées dans leur contexte, que le mariage est bon, mais que la virginité est un état supérieur¹ ; c'est dans cet esprit que l'Épître aux Corinthiens sera comprise et commentée au cours des premiers siècles², l'interprétation ne variant que sur le degré de valeur à accorder au mariage. Cependant assez vite l'accent est mis sur les mérites de la vie ascétique³ et,

1. « Si tu es marié, tu n'as point péché, et si la vierge s'est mariée, elle n'a point péché, mais ces personnes auront des tribulations dans leur chair et je voudrais vous les épargner » (*I Cor.* 7, 28) ; « A ceux qui ne sont pas mariés et aux veuves, je dis qu'il est bon de rester comme moi. Mais s'ils ne peuvent rester continents, qu'ils se marient, car il vaut mieux se marier que brûler » (*I Cor.* 7, 8) ; « Celui qui marie sa fille fait bien, et celui qui ne la marie pas fait mieux » (*I Cor.* 7, 38).

2. Au cours des premiers siècles, les commentaires de la *I^{re} Épître aux Corinthiens* sont toujours l'occasion de sauvegarder l'orthodoxie, d'accorder un minimum de valeur au mariage, même dans un contexte qui veut exalter la virginité : CLÉMENT D'ALEXANDRIE dans les *Stromates* défend le mariage et loue la virginité ; CYPRIEN cite saint Paul sans condamner le mariage (*De habitu virg.* 5 et 10), de même ORIGÈNE (*De orat.* 31, 4 ; *Hom. Num.* 6, 1 ; 16, 4 ; 23, 3 ; 24, 2) et MÉTHODE, dont le chapitre III du *Banquet* est un long commentaire du chapitre VII de la *I^{re} Épître aux Corinthiens* ; CASSIEN se réfère à saint Paul pour garder au mariage sa valeur, cf. *Confér.* 5, 11 ; 5, 17 ; 5, 20 ; et 21, 32. Chez les Latins, même attitude chez TERTULLIEN (*De monogamia*, 3 ; *De pudicitia*, 16) et chez saint JÉRÔME (*Advers. Jovin.* I, 3 ; *Epist.* 22, 20 et le texte où il reproche à saint Paul de donner une vue du mariage qui semble un mal, *Advers. Jov.* 1, 9).

3. Il semble qu'au début la dépréciation du mariage s'inspirait de la certitude d'une parousie imminente (cf. *I Cor.* 7, 28 : « Le temps qui reste est court », *Phil.* 4, 5, *Rom.* 12, 11, citations reprises par Jean

dans la pratique, de nombreux chrétiens, sans condamner expressément le mariage, voient en lui un état indigne d'un vrai disciple du Christ¹ et décident de vivre dans le célibat.

Dès la fin du 1^{er} siècle apparaissent des ascètes et des vierges², personnes se vouant à Dieu et menant une vie chaste et exemplaire dans leur famille ou dans des demeures isolées, pour l'édification des communautés chrétiennes³. De plus, la recherche de la solitude fut bien souvent, à cette époque, la conséquence des persécutions dont étaient victimes les chrétiens, et elle était tout naturellement accompagnée des conditions d'austérité et d'ascèse qu'avait comportées la retraite de Jésus dans le désert. Toutefois les persécutions posaient des problèmes plus urgents aux

au chapitre LXXIII). Voir à ce sujet les remarques de H. RONDET, *Introduction à l'étude de la Théologie du mariage*, Paris 1960, p. 25. — Cette croyance cependant sera éphémère et ne se retrouve que sous la forme du millénarisme et du montanisme.

1. Voir F. MARTINEZ, *L'ascétisme chrétien pendant les trois premiers siècles de l'Église*, Paris 1913, p. 197.

2. Le terme d'*ascète* désigne les hommes, celui de *vierge* les femmes.

3. Sur le problème des ascètes et des vierges aux premiers siècles de l'Église, voir Th. CAMELOT, *Virgines Christi*, Paris 1944, et M. VILLER, *La spiritualité des premiers siècles chrétiens*, Paris 1930. — Dès la fin du 1^{er} siècle, CLÉMENT (*Lettre aux Corinthiens*, XXXVIII, 2) fait allusion à ceux qui vivent dans la chasteté ; vers 100/150, la *Doctrine des Apôtres* (la *Διδαχὴ*) signale en Syrie et en Palestine des ascètes voués à la diffusion de l'Évangile ; IGNACE D'ANTIOCHE (vers 160) parle du groupe que forment les vierges (*Lettre aux Smyrniens*, XIII, 1) ; JUSTIN (vers 150) décrit la pureté des mœurs chrétiennes (*Apol.* I, 14, 29) ; vers 180 ATHÉNAGORE témoigne qu'il existe chez les chrétiens des hommes et des femmes qui s'abstiennent du mariage durant toute leur vie (*Legatio*, 33) ; le *Pasteur* d'HERMAS (vers 150 ?) fait mention de ces vierges ; les *Lettres sur la virginité* attribuées à saint CLÉMENT, mais datant sans doute du début du III^e siècle ou de la fin du II^e (cf. *infra*, p. 35, n. 1), lettres destinées à des chrétiens de Syrie et de Palestine, montrent qu'alors des personnes consacrées à Dieu menaient dans des communautés chrétiennes une vie plus fervente que les autres fidèles ; les lettres sont une mise en garde contre les cohabitations, mais il n'est pas fait allusion à des communautés de femmes.

chrétiens, leur offrant le moyen de témoigner leur attachement au Christ en partageant par le martyre ses souffrances et sa mort ; la virginité n'était pour eux qu'une préparation au martyre¹. Quand cessèrent les persécutions, ce témoignage fut recherché dans une identification avec la vie de sainteté du Christ et la virginité devint la condition nécessaire d'une conduite morale parfaite. Divers ouvrages qui lui sont consacrés montrent l'estime dans laquelle est alors tenue la virginité² ; elle tend à conquérir sur le plan social autant que religieux une place importante, car il ne s'agit plus d'exemples isolés, mais d'un mouvement vaste et profond³, reposant sur une conviction doctrinale solide, alimentée par un zèle de néophytes, et qui modifie les données sociales traditionnelles.

Les excès étaient inévitables, d'autant plus qu'un courant ascétique, en dehors de l'influence de Paul, se développe depuis la fin du premier siècle dans le judéo-christianisme et tend à exalter la virginité en condamnant le mariage. Le gnosticisme donne une base dogmatique au mépris de la chair⁴, et son influence est insidieuse et durable ; ainsi l'encratisme⁵ prétend imposer la continence (ἐγκρά-

1. Voir M. VILLER, *La spiritualité...*, p. 25-27.

2. Cf. *supra*, p. 13, n. 3. — M. VILLER note qu' « au II^e et au III^e siècle, la plus grande partie de la littérature spirituelle se concentre autour de la virginité qui, immédiatement après le martyre, constitue la perfection » (p. 27).

3. Dès le II^e siècle la virginité est en honneur partout où il y a des chrétiens, dans tous les milieux sociaux (cf. M. VILLER, *op. cit.*, p. 28).

4. Les doctrines dualistes sur la chair et l'esprit existaient au I^{er} siècle, saint Paul y fait allusion dans *I Tim.* 4, 1-3.

5. Les tendances encratites sont manifestes chez les Judéo-chrétiens (les *Odes de Salomon*, les *Clémentines*), chez Tatien et chez les gnostiques (Saturnil, Marcion, Valentin). Cependant le courant principal du christianisme qui se réfère à saint Paul et à la *I^{re} Épître aux Corinthiens*, n'a rien d'encratite dès que l'on quitte la Palestine et la Syrie orientale ; c'est le cas pour Ignace d'Antioche, Théophile d'Antioche, Athénagore (pour la Grèce), Clément d'Alexandrie (pour

τεία) à tous les fidèles, et l'eunuchisme¹ pousse cette erreur jusque dans ses conséquences extrêmes. L'Église des premiers siècles dut veiller à ce que les paroles de saint Paul fussent fidèlement interprétées ; les déviations doctrinales furent réprimées et les hérésies qui déchirèrent l'Église provoquèrent diverses mises au point, conseils et exhortations. Au concile de Gangres (vers 340)², les thèses encratites furent condamnées et Jean Chrysostome les réfute sévèrement dans le début du *Περὶ παρθενίας*.

L'ascétisme à Antioche au IV^e siècle

L'ouvrage de Jean Chrysostome est lié au grand mouvement du monachisme au IV^e siècle ; cette perspective permet d'éclairer le climat dans lequel baigne le traité. A Antioche en particulier l'état moral de la société, les abus de toutes sortes dénotant une grave crise des consciences³ avaient poussé bien des

l'Égypte). — Cf. *Nouvelle Histoire de l'Église*, par J. DANÉLOU et H.-I. MARROU, t. I, p. 151-155, Paris 1963.

1. Origène se mutila pour ne pas être exposé à perdre la chasteté ; les cas de ce genre furent si nombreux que le concile de Nicée (325) interdit aux eunuques l'accès du sacerdoce.

2. Le concile condamne les chrétiens qui réprouvent le mariage et ne laissent aucun espoir aux gens mariés : « Si quelqu'un blâme le mariage et condamne la femme fidèle et religieuse qui dort avec son mari, affirmant qu'elle ne peut entrer dans le Royaume des Cieux, qu'il soit anathème » (*Can.* 1).

3. Dans le traité *Adversus oppugnatores vitae monasticae*, I, 7 et III, 8, Jean décrit les cités habitées par Satan. Sur la licence des mœurs à Antioche, voir : A.-J. FESTUGIÈRE (*Antioche païenne...*, p. 85), qui cite le jugement porté par Julien sur les mœurs à Antioche et dont les conclusions doivent être nuancées par les remarques de H.-I. MARROU, *REG*, 76, 1963, p. 430-436. — Dans les œuvres de jeunesse, Jean, avec une généreuse indignation, flétrit une société qui, si elle s'ouvre largement au christianisme, reste encore païenne de coutumes, de mœurs et d'éducation ; il invite les chrétiens à pratiquer l'ascèse loin du contact de la ville. Il tempérera plus tard sa fougue : la solution des ascètes solitaires risquait, malgré l'excellence des motifs, d'aboutir pour le christianisme à une rupture avec la société qui eût fait de

hommes et bien des femmes avides de perfection vers le désert et la vie contemplative. Jean s'était laissé griser par ces exemples édifiants ; dans le traité *Adversus oppugnatores vitae monasticae*, presque contemporain du *Περὶ παρθενίας*, il condamnait avec tant de fougue la vie dans le monde qu'il ne voyait pour les jeunes de son temps qu'une solution s'ils voulaient garder leur âme pure, l'éducation dans un monastère¹. L'ascétisme, alors pratiqué de préférence sous la forme *anachorétique*, était très rigoureux, il se proposait d'anéantir la chair et d'assurer par des mortifications extraordinaires, un détachement total du monde pour que rien ne pût troubler la prière². Dans les *monas-*

l'Église un ghetto ; en particulier, la vie en communauté a parfois mis les vierges en dehors de l'assemblée des fidèles (voir F. MARTINEZ, *L'ascétisme chrétien...*, p. 76).

1. *Advers. oppugn.* I, 8. — On trouve même violence dans l'exhortation adressée à son ami Théodore de Mopsueste qui a renoncé à la vie d'austérité pour administrer les biens paternels et songer au mariage (I, 16). Il s'agit là d'œuvres de jeunesse ; dans le traité « De la vaine gloire et comment les parents doivent éduquer leurs enfants », écrit sans doute à Constantinople, Jean confie *aux parents* l'éducation chrétienne de leurs enfants (voir H.-I. MARROU, *Histoire de l'Éducation...*, p. 475).

2. Voir : A.-J. FESTUGIÈRE, *op. cit.*, p. 307 : « Reclus ou hypète (vivant en plein air), le solitaire veut vivre en communion perpétuelle avec le Seigneur. En Syrie comme en Égypte, on désignait cette vocation du nom de 'vie angélique' (*ἀγγελικὴ πολιτεία*). Pour qui veut mener la vie angélique, le grand ennemi est le corps. Toute la spiritualité de ce temps est foncièrement dualiste... Si le corps est le mal, il faut l'exterminer. Dans l'état d'hypète, le moine a pour but de réduire son corps à néant, ou du moins de le rendre tellement insensible que froid, pluie, neige, brûlure du soleil n'agissent pas plus sur lui que sur une pierre. » — Sur les mortifications concernant l'usage des chaînes de fer, la nourriture, le vêtement, la vie du moine entièrement reclus (*καθειργμένος*) dans des cahutes, des baraques, des grottes ou des cavernes, la vie plus rude encore des hypètes (*ὑπαίθριοι*) qui vivent exposés à toutes les variations de température, voir : FESTUGIÈRE, *op. cit.*, p. 292. La conclusion est que « les ermites syriens se distinguent par la rigueur incroyable de leurs pénitences. Elle passe l'imagination... ». Sur le problème des moines, voir A.-J. FESTUGIÈRE, *Les moines d'Orient*, 3 vol., Paris 1961.

*tères*¹, le régime était moins sévère, non exempt de tolérances adaptées au tempérament de chacun, mais l'austérité de vie réclamait cependant de grandes qualités d'endurance. Chez tous, la virginité était une obligation : consacré à Dieu, l'ascète ne pouvait se marier sans commettre un adultère². Quant à l'*ascétisme citadin*, il offrait à des hommes et à des femmes vertueux la possibilité, tout en faisant vœu de virginité, de rester dans le monde au service de leurs semblables et de leur apporter leur aide et leurs conseils, moralement et spirituellement³. Au IV^e siècle, beaucoup vivaient dans leur famille, d'autres se groupaient, les vierges dans des préfigurations de monastères⁴, les ascètes dans des communautés d'ascèse, les *ἀσκητήρια*⁵.

La jeunesse de Jean, attrait du monde et ascétisme Jean Chrysostome, bien qu'élevé par sa mère⁶ dans une foi très profonde, était peu préparé à l'ascèse⁷ ; son éducation intellectuelle et mo-

1. Dans la région d'Antioche : le couvent d'Imma, le couvent du Mont Silpios, celui du mont Skopélos, etc. Plus loin le couvent de Gindaros, celui de Télida. Cf. L. MEYER, *Jean Chrysostome, maître de perfection chrétienne*, Paris 1933, p. 31 ; on peut consulter les ouvrages de J. LASSUS, *Sanctuaires chrétiens de Syrie*, Paris 1947 et G. TCHALLENKO, *Villages antiques de la Syrie du Nord*, Paris 1953.

2. Cf. *Ad Theod. laps.* II, 3 (PG 47, 312).

3. On les appelait des *μυῖδες*.

4. Il semble que ces couvents de femmes aient existé assez tôt : vers 270, saint Antoine, avant sa retraite, avait confié sa sœur à une maison de vierges (S. ATHANASE, *Vita Antonii*, 3. PG 36, 843). — Sur ces couvents, voir : A.-J. FESTUGIÈRE, *Antioche...*, p. 314. Il existait un couvent de femmes dans la région d'Antioche, mentionné par Théodoret (*H.R.* IX, PG 82, 1385 B), — et un autre à Antioche même (*H.E.* III, 19, 1, PG 82, 1117 B). Théodoret parle aussi de religieuses qui mènent soit la vie cénobitique, soit la vie solitaire (*H.R.* XXX, PG 82, 1493 C).

5. Ainsi l'*ἀσκητήριον* de Diodore. Sur le problème des *ἀσκητήρια*, leur rôle dans la formation de la jeunesse, cf. L. MEYER, *op. cit.*, p. 28, et A.-J. FESTUGIÈRE, *op. cit.*, p. 181.

6. Son père était mort peu après sa naissance.

7. Sur l'attachement de Jean aux choses terrestres, lire le passage

rale, malgré l'empreinte chrétienne, avait été celle de la bourgeoisie païenne d'Antioche ; sa vivacité et sa curiosité d'esprit en faisaient naturellement un admirateur du monde qui l'entourait, si séduisant pour un jeune homme, et il ne fut pas insensible aux plaisirs que la ville lui offrait largement : courses, jeux, spectacles¹. Plaisirs parfois dangereux pour des âmes vulnérables ; une courtisane de Phénicie qui « paraissait au théâtre avec un grand éclat » avait fait des ravages dans les familles et beaucoup de jeunes gens s'étaient laissé prendre à ses charmes². Quel fut, sur le plan sexuel, le comportement de Jean dans sa jeunesse ? Tout permet de penser qu'il ne s'abandonna jamais à des passions coupables, comme le fit saint Augustin, même s'il trouva quelque attrait à cette vie mondaine. Après son baptême, reçu à l'âge adulte en 369, Jean, sous l'influence de l'évêque Méléce, puis de Flavien son successeur, s'écarta du milieu agité de la ville et se consacra à la lecture des livres saints en compagnie de son ami Basile³. Méléce, Flavien, Diodore, qui dirigeait un *ἀσκητήριον*, faisaient preuve, tout en prêchant l'ascétisme, de beaucoup de modération et condamnaient toute mortification excessive. Ainsi, Jean pratiquait la vie des moines en demeurant

du *De compunctione*, I, 6 où il raconte non sans humour les craintes qu'il éprouva au moment de se retirer auprès des solitaires et de partager leur régime alimentaire et leurs conditions de vie : « Je me demandais avec une sorte d'anxiété comment on pouvait s'y procurer les aliments nécessaires et s'il était possible d'y manger le pain frais et du jour ; je me demandais si l'on ne m'obligerait pas à me servir de la même huile pour préparer en même temps ma lampe et ma nourriture, si l'on ne me réduirait pas au triste régime des légumes, si l'on ne m'imposerait pas quelque rude travail, par exemple de bêcher la terre, de porter du bois, de puiser de l'eau... »

1. Cf. *De sacerdotio*, I, 3 : « Les sollicitations du monde et les rêves de la jeunesse retenaient mon cœur rivé à la terre », et I, 4. Voir : C. BAUR, *Johannes Chrysostomus*, München 1930, I, p. 33.

2. Cf. *Hom. in Matth.* LXVII, 3. Cette pécheresse, autre Madeleine, fut d'ailleurs touchée par la grâce.

3. *De sacerdotio*, I, 3.

auprès de sa mère et en participant aux réunions du groupe de Diodore¹. Cette existence n'aliénait pas ses activités et réclamait de sa part une discipline morale ferme, mais sans excès ; elle semblait lui convenir, et quand son ami Basile, entré dans la vie monastique², le pressa de le rejoindre, il refusa après une émouvante intervention de sa mère³. Peut-être lui paraissait-il plus profitable, pour le service de Dieu, de rester dans le monde⁴. Brusquement, après la mort de sa mère, il quitta la ville pour se retirer dans la montagne ; décision étrange⁵, mais cette âme de feu était portée aux solutions extrêmes et l'ascétisme modéré de son existence citadine, laissant son âme insatisfaite, créa sans doute chez Jean le désir du dépouillement total, à l'exemple des saints hommes dont il évoquera la vie au

1. BAUR, *op. cit.*, I, p. 87, admet que Diodore, s'étant trouvé à la tête d'une école monastique, aurait été le maître de Jean Chrysostome pendant ses années de solitude. Sur cette hypothèse, voir L. MEYER, *op. cit.*, p. 18.

2. *De sacerdotio*, I, 3.

3. Cf. *De sacerdotio* I, 5.

4. Dans le traité *Adversus oppugnatores vitae monasticae*, III, 12, Jean raconte l'histoire de ce jeune homme trop ardent pour la vie des solitaires auquel il conseilla de mettre un frein à son zèle : « Je le pressai d'habiter la ville et de se livrer à l'étude des lettres ; il rendrait ainsi le plus grand service aux jeunes gens de son âge. »

5. La mort de sa mère fut-elle la cause directe de sa décision ? Quelle a été la véritable influence d'Anthousa sur ce fils qu'elle a gardé près d'elle jusqu'à sa mort, et qui avait pour elle une grande admiration (dans *Ad viduam juniorem*, 2, il rappelle avec ferveur l'éloge que Libanios fit de sa mère) ? Peut-être est-ce par un réflexe de libération qu'il a recherché l'expérience totale de l'ascèse ; peut-être aussi le départ de Diodore a-t-il laissé l'*ἀσκητήριον* dans un état de crise qui fut insupportable à Jean ; peut-être enfin l'explication de Palladios est-elle la bonne, qui fait de la décision de Jean l'aboutissement naturel de sa crise de conscience ; l'expérience de l'ascétisme citadin n'était pour lui qu'une expérience incomplète, peu loyale vis-à-vis de Dieu puisqu'elle conciliait le service de Dieu et l'attachement au monde (cf. PALLADIOS, *Dial.* V, PG 47, 18 C).

désert dans le *Περὶ παρθενίας*¹. Or, tout contribuait pour lui à faire de cette retraite un détachement complet des choses du monde, un témoignage d'abnégation et d'amour : son appartenance à un milieu aisé, sa jeunesse sans souci passée auprès d'une mère attentive, son éducation brillante, la fragilité même de sa santé qu'il s'acharnera à mettre à rude épreuve. Sous la direction d'un vieux moine syrien, il mena d'abord pendant quatre ans la vie de cénobite² ; en 378-379 il se réfugia seul dans une grotte du mont Sylpios. Cette vie anachorétique fut si excessive qu'il y ruina sa santé : il consacrait du moins une grande partie de ses journées et de ses nuits à la lecture et à la méditation de l'Ancien et du Nouveau Testament. Gravement malade, il décida enfin d'interrompre cette épuisante expérience ; rentré à Antioche vers la fin de l'année 380, il fut ordonné diacre au printemps 381. C'est au milieu de ses occupations diaconales que Jean a composé la plupart de ses traités d'ascétisme.

1. LXXIX, 1-2 et LXXX, 1.

2. PALLADIOS, *Dial.* V, PG 47, 18, et les réflexions du *De compunctione* I, 6 citées plus haut, p. 17, n. 7.

II. LA DATE DE COMPOSITION

Il n'est pas possible de déterminer avec certitude la date de composition du *Περὶ παρθενίας*. Lorsque, dans l'*Homélie XIX sur la I^{re} Épître aux Corinthiens*, Jean Chrysostome renvoie l'auditeur à son traité sur la virginité, il fait allusion très vraisemblablement à notre ouvrage : « Si nous avons laissé de côté ce qu'il conviendrait de dire sur cette vertu, qu'on ne nous accuse pas de négligence. Nous avons composé un livre entier sur ce sujet avec autant de soin qu'il nous a été possible ; aussi avons-nous cru inutile d'y revenir aujourd'hui et nous y renvoyons nos lecteurs » (XIX, fin). L'homélie ayant été prononcée en 392 à Antioche, on peut fixer ainsi à 392 le *terminus ad quem*¹ ; avant 392, nous en sommes réduits à des conjectures, car aucune allusion n'est faite, dans les œuvres de cette période, à un projet de traité sur la virginité. Certaines considérations permettent cependant de faire remonter la composition, selon toute vraisemblance, à l'époque du diaconat.

1. Tillemont suggérait une autre date en se référant à une phrase du chapitre IX ; Jean s'adressant à ceux qui condamnent sans restriction le mariage, déclare : « Ceux qui se rendent coupables de fornication et d'adultère, je les châtie et les chasse du corps de l'Église, mais ceux qui contractent mariage, s'ils sont chastes, je n'ai pour eux que des éloges » (IX, 3). Seul un évêque peut parler de la sorte, disait Tillemont, qui repoussait la composition de l'ouvrage à l'époque de l'épiscopat.

Si Jean s'est toujours intéressé, en effet, au problème de la virginité, il s'en est occupé très activement surtout pendant les deux ou trois ans qui ont suivi son retour à Antioche, en 380. Alors que les œuvres plus tardives n'en parlent qu'incidemment, de nombreux traités sont consacrés à la virginité, au célibat, à l'ascétisme entre les années 380 et 382¹ ; ils répondent sans doute aux préoccupations que causaient à Jean ses fonctions de diacre² depuis 381 et présentent chacun l'un des problèmes particuliers que soulève la virginité. Aussi est-il logique de situer à l'époque

1. Les trois livres de l'*Adversus oppugnatores* consacrés à la défense de l'idéal monastique contre les campagnes de dénigrement et de persécution dont il est l'objet ont été rédigés pendant ou à la fin de la période du désert : 374-376 selon J. DUMORTIER (*Cohabit. susp.*, « Les Belles Lettres », 1955, p. 15) ; 376 selon BAREILLE (*Jean Chrysost.*, Œuvres complètes, I, 1864), AUF DER MAUR (*Mönchtum und Glaubensverkündigung in den Schriften des hl. J. Chrysost.*, Paradosis, 14, Fribourg 1959), et C. BAUR (*J. Chrysostomus*, München 1930) ; 376-378 selon L. MEYER (*J. Chrysostome, maître de perfection chrétienne*) ; cependant le P. FESTUGÈRE repousse la date de composition en 383-386 (*Antioche païenne et chrétienne*, p. 192). — Le deuil de la jeune veuve de Thérasios est l'occasion d'un court traité de consolation qui est un éloge de la viduité chrétienne ; on en fixe la composition en 380 (DUMORTIER, *op. cit.*, p. 16), 380-381 (AUF DER MAUR), 381-382 (MEYER). Le traité *Ad Stagyrion* évoque également le problème du mariage et de la virginité, il daterait de 381 (MEYER, AUF DER MAUR, DUMORTIER). Les deux lettres *Ad Theodorum* se situent sans doute au moment du retour de Jean à Antioche, pendant la période du diaconat (cf. éd. DUMORTIER, *SC*, 1966, p. 10). Enfin deux opuscles *Contra eos qui habent apud se virgines subintroductas et Quod regulares feminae viris cohabitare non debeant*, attribués généralement sur la foi de PALLADIOS (*Dial. V, PG 47, 15*) à la période épiscopale, dateraient plus vraisemblablement des années 381-382 (cf. article J. DUMORTIER, *MSR VI*, p. 247, et *op. cit.*, p. 16 ; cf. aussi L. MEYER, *op. cit.*, p. xviii ; C. BAUR, *op. cit.*, t. I, p. 141).

2. L'Église d'Antioche entretenait plus de 3.000 vierges et veuves, cf. *In Matth.*, Hom. LXVI, 3 (*PG 58, 630*) ; les diacres intervenaient sans doute pour le choix ou du moins pour l'inscription sur la liste des vierges consacrées (cf. L. MEYER, *op. cit.*, p. xviii).

où furent écrits ces ouvrages un traité plus complet les justifiant par un éloge (ἐγκώμιον) de cette vertu.

Mais c'est surtout l'esprit dans lequel est rédigé le *Περὶ παρθενίας* qui nous paraît déterminant pour fixer la date de composition : l'idéal de la virginité proposé par Jean est très voisin de l'idéal défendu dans le traité *Adversus oppugnatores vitae monasticae* et dans les traités ascétiques ; tous ces ouvrages sont animés par la fougue de la jeunesse et le souvenir de l'expérience anachorétique y est encore vivace¹. Seule, par exemple, une ardeur juvénile peut, dans le *Περὶ παρθενίας*, expliquer à la fois l'exaltation de la pensée, les outrances de la forme et la position adoptée par l'auteur à l'égard du mariage et des gens mariés ; sa « diatribe stupéfiante² » du mariage, son portrait de la jeune vierge, contrastent singulièrement avec la spiritualité éclairée que révèlent sur ce sujet les œuvres composées à l'époque de la prêtrise³, et il est difficile d'admettre que

1. Ainsi, au chapitre IX, 1 Jean parle de ces *forts* qui n'ont pas besoin du mariage pour éteindre les feux de la concupiscence et qui parviennent au même résultat par les prières, les jeûnes, l'ascèse. De même, au chapitre LXXIX, il évoque la vie des prophètes au désert, dans la mortification, la prière et la contemplation.

2. Voir L. BOUYER, *La spiritualité du Nouveau Testament et des Pères*, p. 529. Pour le portrait de la jeune vierge, cf. chap. LXIII, 3.

3. Dans le *De sacerdotio* tout un passage est consacré aux vierges (III, 17) ; Jean y reprend quelques-unes des idées déjà développées dans le *Περὶ παρθενίας* ; il distingue le cas des veuves, des vierges, des jeunes vierges vivant sous le toit paternel, mais il insiste sur les problèmes particuliers que pose la direction des vierges, sur les difficultés de la tâche pour l'évêque, à qui est confié le « troupeau des vierges ». Il le fait comme s'il avait eu sa part de ces responsabilités, c'est-à-dire en qualité de diacre. — Les trois homélies intitulées *Περὶ γάμου* qui font aussi l'exégèse des déclarations de Paul sur le mariage et la virginité (beaucoup plus tardives puisqu'elles datent de l'épiscopat) révèlent une maturation certaine de la pensée sur ce problème que l'auteur traite avec beaucoup de mesure. — La *XIX^e Homélie sur la 1^{re} Épître aux Corinthiens*, prononcée en 392 dans le cours d'une série de 74 homélies, résume avec une grande fermeté de pensée et avec modération le *Περὶ παρθενίας*. Cf. plus loin, p. 67.

ces pages aient pu être publiées après 386, en un temps où Jean avait charge d'âmes et conciliait si heureusement son désir d'ascèse avec une charité plus immédiatement efficace¹.

En outre, la composition elle-même du traité est assez instructive sur le point qui nous occupe : la première partie, courte, forme une introduction qui est surtout une mise au point ; elle s'adresse en particulier à des chrétiens hérétiques, contempteurs du mariage. Jean leur consacre quelques pages assez fermes (chap. I-XII) qui tendent à informer son lecteur sur les erreurs dogmatiques qu'il lui faudra éviter en lisant son traité. Ainsi la sévère condamnation de l'*encratisme* est-elle une précaution nécessaire avant l'éloge enthousiaste de la virginité, et la défense du mariage un indispensable prélude au vibrant réquisitoire qui sera dressé contre ce dernier. Sans réduire la portée du reste de l'ouvrage, ces chapitres en atténuent les outrances et réfutent par avance les objections possibles à la doctrine qui y est soutenue. Cette prudence de l'auteur n'est-elle pas imposée par les réserves qu'avaient pu susciter les positions assez tranchées des premiers traités d'ascétisme ? Si Jean a cru nécessaire de se situer exactement par rapport à l'encratisme, n'est-ce pas pour prévenir une éventuelle interprétation malveillante de son éloge de la virginité ? Or, cette interprétation n'était possible qu'à l'époque des traités ascétiques, quand sa fougue pouvait le rendre suspect, elle est peu vraisemblable plus tard. En ce

1. Il est significatif que le *Περὶ παρθενίας*, tout comme les autres traités inspirés par la virginité au cours des années 380-382, passe sous silence la mission de la vierge dans la société. La vie ascétique ne semble pas encore, dans ces traités antérieurs au diaconat, comporter cette exigence de charité au service des autres que mettent très vivement en relief les œuvres plus tardives. Voir plus loin p. 50, n. 4, et p. 67. Sur la nécessité de l'aumône et de la charité, cf. *In Matth.*, Hom. L, 4, LXXVIII, 1, *De poenitentia* III, 2 (sur l'interprétation symbolique des lampes que portent les vierges), VII, 7.

cas, l'ouvrage aurait été publié à une date légèrement postérieure aux propos et aux textes qui pouvaient être incriminés, soit aux alentours de 382¹.

Quant aux circonstances mêmes de la publication, elles nous sont inconnues : le traité a-t-il été demandé à Jean pour être destiné à l'édification de groupes ascétiques d'Antioche ? Est-ce Jean lui-même qui, exalté par le haut idéal d'héroïsme que comporte le sujet, a éprouvé le besoin et jugé opportun de publier à Antioche un éloge de la virginité ? Nous l'ignorons².

1. H. Musurillo propose la date de 392 : Jean aurait rédigé l'ouvrage entier au temps de ses homélies sur la *1^{re} Épître aux Corinthiens* et aurait précisément utilisé ces discours pour sa dernière compilation. C'est ainsi qu'il pouvait omettre ce *χωρίον* dans l'Homélie XIX (voir H. MUSURILLO, « Some textual studies », *Studia patristica* III (1961), p. 92). — Selon cette théorie les dernières lignes de l'Homélie XIX sur l'Épître I aux Corinthiens, qui renvoient les lecteurs au *Περὶ παρθενίας*, auraient été ajoutées après coup. Mais cette date de 392 nous paraît contredite par le contenu du traité et l'esprit qui l'anime.

2. Tout ce que l'on peut admettre, c'est que l'ouvrage s'adresse à des vierges, et vraisemblablement à des femmes, si l'on en croit le genre des substantifs, des adjectifs et des participes (avec des exceptions, d'ailleurs). L'auteur ne formule pas l'intention (*σκοπός*) de convertir à sa thèse, d'inspirer le désir de la virginité consacrée ; ses remarques semblent ne pas s'adresser à des laïcs.

III. LE PLAN

Le plan n'est pas très rigoureux, car il s'agit beaucoup moins d'une composition méthodique que d'une pensée qui se développe guidée par le texte de saint Paul (*I Cor. 7*) ; or, saint Paul entrecroise constamment les thèmes de la virginité et du mariage. On peut cependant distinguer dans le traité de Jean trois éléments : une partie *polémique* (1), deux parties *d'exégèse* de Paul (2, 4), une partie *morale* sur l'éloge de la virginité et les ennuis du mariage (3).

1. Chapitres I à XXIV : Remarques générales sur la virginité.

A — *Contre les vierges hérétiques, contre les contempteurs du mariage.* — 1. La virginité est pureté d'âme, or, la vierge hérétique obéit au diable, elle se dresse contre Dieu, elle est en état de péché. Qu'importe un extérieur modeste et respectable si l'âme est souillée ? (I à VII) ; 2. En outre, la vierge hérétique condamne le mariage sous prétexte que la matière est mauvaise ; l'erreur manichéenne fait injure à l'œuvre de Dieu (VIII) ; 3. Enfin, la condamnation du mariage comme un vice dessert la virginité, puisqu'elle prive la vierge du privilège du choix et qu'elle fait de la virginité un bien seulement supérieur à un mal (XI). Ainsi sont réfutées les thèses encratites.

B — *Contre les contempteurs de la virginité.* — Remarques préliminaires sur les intentions de saint Paul quand il s'adressait aux Corinthiens, explication de ses réticences dans l'éloge de la virginité, de son « indulgence » à l'égard des gens mariés (XII et XIII). — Jean réfute deux objections présentées par des chrétiens : a) s'il est bon pour l'homme d'être continent, pourquoi le mariage s'est-il introduit dans la vie ? — Selon la *Genèse*, répond-il, la virginité a précédé le mariage et celui-ci a été créé après la faute et l'apparition de la concupiscence pour être un frein à celle-ci. b) Le genre humain pourrait-il survivre si tous les hommes et toutes les femmes restaient vierges ? — L'argument est sans valeur, car si Dieu le voulait, il trouverait pour perpétuer la race un autre moyen que la conception, comme il l'a fait pour nos premiers parents, pour les anges et pour les archanges (XIX).

Dernier conseil aux chrétiens fourvoyés : on ne calomnie pas impunément la virginité, Dieu déchaîne sa colère contre les hommes qui portent atteinte au bien, comme le montrent des exemples célèbres (Élie, Élisée ont vu leurs persécuteurs punis ; le Pharaon, Coré, Saphire, Aaron ont été sévèrement châtiés pour s'être dressés contre Dieu) (XXIV).

2. Chapitres XXV à L : Exégèse de Paul (I Cor. 7, 1-27).

Paul recommande la virginité mais semble tolérer le mariage ; l'indulgence à l'égard du mariage n'est qu'apparente, puisque Paul fait implicitement l'éloge des âmes appelées à une plus haute vertu et qu'il revient souvent sur la tyrannie du mariage pour en détourner ses auditeurs (XXVIII). Le mariage ne peut donc être que le refuge des êtres faibles.

A — Le parallèle entre les deux états est tout à l'avantage de la vierge : le mariage ne peut prétendre qu'à éviter

au chrétien la souillure du péché de fornication, la virginité seule crée des saints (XXX) :

1. Même si les époux observent la continence pour se livrer à la prière, le mariage offre trop d'occasions de négliger Dieu ; or, pour le chrétien, tout doit être pensé en fonction de ses rapports avec Dieu, et si l' « homme non marié s'inquiète des choses de Dieu », l'homme marié, lui, « s'inquiète des choses du monde » (XXXV).

2. Paul se propose en exemple pour recommander la continence : a) cette vertu, dit-il, n'est pas difficile à pratiquer, comme on le croit communément ; il suffit de notre bonne volonté pour entendre l'appel de Dieu, et de notre effort personnel pour faire fructifier cette grâce en notre âme ; b) si Paul recommande la continence aux veuves, c'est aussi pour les conséquences désastreuses qu'entraînent les secondes noces. Et pourtant certains hommes préfèrent supporter ces désordres parce qu'ils veulent éviter par ce moyen le péché de fornication : quelle preuve de faiblesse ! La vierge, elle, n'a pas fui devant ce combat, elle a résisté aux assauts de la nature, elle est demeurée pure et sainte (XXXVII) ; c) mais la jeune fille est-elle condamnée à renoncer au mariage, la veuve aux secondes noces ? Non : si elles n'ont pas fait vœu de virginité ou de viduité, le mariage leur est permis, mais il est le signe d'une démission devant une vertu qui leur paraît trop difficile ; dans le cas où elles ont fait le vœu, le mariage est la rupture du contrat conclu avec Dieu (XXXIX) ; d) à plus forte raison le divorce est-il condamnable, car si on a eu la faiblesse de se marier, il faut en accepter les conséquences ; le lien conjugal est indissoluble et le divorce un adultère (XL et XLI).

B — La virginité n'est donc pas une obligation, mais un état souhaitable pour le vrai chrétien, qui cherche à être près de Dieu ; cela à cause de la tyrannie des soucis temporels qui assaillent l'homme marié, en particulier ceux que lui causent ses enfants et son épouse : si Dieu a placé la

femme comme une aide auprès de l'homme, elle a de son propre mouvement perdu sa destination première. Elle peut aider son mari dans les choses mineures, mais sur le plan spirituel elle ne peut lui être utile que grâce à sa valeur morale personnelle, non par sa qualité d'épouse (XLIII à XLVII).

C — Et quelle est la récompense de la virginité ? N'est-elle que la libération des soucis temporels ? Si Paul ne parle pas des récompenses célestes promises par le Christ, c'est parce qu'il veut montrer le caractère immédiat de la récompense et détruire l'opinion courante des joies du mariage (LI).

3. Chapitres LI à LXXII : Inconvénients du mariage, éloge de la virginité.

Peut-on parler en effet des joies du mariage ? Les médiocres satisfactions qu'il procure sont peu de chose en comparaison des soucis qu'il traîne à sa suite !

Le mariage n'accumule-t-il pas les obstacles au bonheur ? drames de la jalousie, pour l'homme, pour la femme (LIII à LV), inconvénients inhérents au mariage, depuis les fiançailles jusqu'à la mort des deux époux (LVI et LVII). D'ailleurs, même si le mariage est parfaitement heureux, tous les biens de la terre ne comptent pas aux yeux de Dieu (LVIII).

La vierge, au contraire, n'éprouve aucun besoin des biens éphémères que recherche la femme mariée (LXI), sa parure est toute spirituelle. Quant aux souffrances que lui impose la virginité, elles sont source de joie, parce qu'elles sont endurées pour le Christ (LXIV) ; et que sont-elles, comparées à celles de la maternité (LXV) ? Enfin, Jean montre tous les ennuis du mariage dont la vierge, pour son bonheur, est débarrassée (LXVI à LXXII).

4. Chapitres LXXIII à LXXXIV :
Exégèse de Paul (I Cor. 7, 28-fin).

L'approche du Jugement rend inopportun le mariage : « Le temps qui reste est court » : songeons à notre comparaison devant le Juge suprême et détachons-nous des richesses, plaisirs, biens de ce monde (LXXIII). Il nous faut désormais nous soucier des choses du Seigneur et vivre avec notre femme « comme n'en ayant pas » (LXXV). Il reste bien entendu que cette conduite n'est pas une contrainte, Dieu ne nous « met pas la corde au cou » et la virginité doit être librement acceptée (LXXVI). Pour nous inquiéter des choses du Seigneur, il ne faut pas seulement nous abstenir de l'acte de chair, la chasteté de l'âme est nécessaire. Pureté du corps, pureté de l'âme : la virginité fait de nous des anges (LXXVIII). Voyez les prophètes Élie, Élisée, Jean : dans le désert ils vivaient déjà de la vie des anges, que leur assuraient la mortification et la chasteté (LXXX). — Mais, objecte-t-on, Abraham a été marié et jouit pourtant de la félicité divine. Ce n'est point au mariage qu'il doit son bonheur, mais à ses vertus exceptionnelles ; tout comme les vierges folles ne doivent point leur damnation à leur chasteté, mais à leur perversité (LXXXII). Hâtons-nous : Dieu exige aujourd'hui de nous plus qu'autrefois, les récompenses promises par le Christ sont proches désormais, aussi veut-il que nous les méritions par une vertu plus parfaite ; la virginité nous aide à les acquérir. Au jour du Jugement, le Seigneur accueillera les Justes à sa droite, promettant aux vierges la vie éternelle (LXXXIV).

IV. LES SOURCES

Toutes les œuvres chrétiennes de l'époque révèlent une interpénétration de deux cultures, profane et sacrée. Dans le cas du *Περὶ παρθενίας*, cependant, les emprunts directs à la littérature gréco-latine sont assez rares, car le sujet s'y prête mal ; en revanche, Jean s'est généreusement inspiré de l'Écriture et les citations dont il enrichit son traité prouvent une grande familiarité avec les deux Testaments.

De ses lectures profanes, Jean a retenu le souvenir de quelques vers d'Euripide et de Sophocle, reprenant pour ses descriptions des ennuis et des soucis de la jeune épouse un thème bien connu de la tragédie grecque¹. L'influence des philosophes ne pouvait être que limitée sur le problème précis de la virginité² ; toutefois la doctrine stoïcienne et

1. On trouve dans *Médée* (1090 s.) et dans *Alceste* (878-888) les thèmes principaux du chapitre LVII. — Quelques images du chapitre LVI se trouvent dans les *Trachiniennes*. A ce sujet, voir H. MUSURILLO, « The symbolism of the Trachiniae », *Trans. Am. Phil. Assoc.* 92 (1961), 377.

2. Les écrivains classiques fournissent des citations, des références, des images, sans parler de la qualité démonsthénienne de certaines périodes (Libanios était à l'école des orateurs classiques) ; on peut relever une citation de PLATON, *Timée* 29 a et 29 e (chap. VIII, 1), quelques images ou termes platoniciens : les ailes de l'âme (XXVI, XLIV, LXXX), les choses perceptibles (XLIX), le terme ἐπιβάμψαι (X), le souvenir d'une phrase du *Phédon* (XXX), peut-être aussi celui d'un vers de Pindare (LVIII, 1).

les thèses cynico-stoïciennes qui alimentaient la prédication populaire des premiers siècles ne sont pas absentes de notre traité, le culte de l'effort et de l'énergie qu'enseignait la sagesse païenne étant aussi familier à Jean qu'il l'était aux moralistes chrétiens des débuts du christianisme. Mais surtout Jean Chrysostome est redevable au milieu dans lequel il a vécu ; la société du IV^e siècle reste encore prisonnière d'habitudes et de méthodes traditionnelles, et cette persistance de la mentalité et des mœurs païennes est à l'origine de préjugés implicites, par exemple sur le problème du mariage¹ ; tout en stigmatisant comme d'inspiration païenne certaines formes de vie contemporaine, Jean Chrysostome en est la victime inconsciente.

L'Ancien Testament est un vaste répertoire de citations, auxquelles il convient d'ajouter des allusions fréquentes à des événements et à des personnages de la Bible. L'usage qui est fait des textes scripturaires est très varié : certains sont utilisés à des fins idéologiques et servent à étayer une hypothèse, mais l'exégèse ne manque pas de hardiesse ; par exemple l'interprétation de certains passages de la *Genèse* ne semble pas toujours conforme à une saine herméneutique². D'autres, comme les textes relatifs à la vie exemplaire des prophètes ou aux punitions infligées par Yahweh à ceux qui persécutent les siens, ont une valeur de témoignage et sont proposés pour l'édification du lecteur ou pour son avertissement³. D'autres encore ont une valeur

1. Préjugés dus en particulier à la condition sociale de la femme et à celle des esclaves ; sur ce point encore, le traité trahit sa jeunesse, car les formules utilisées par Jean sont très conventionnelles ; son expérience pastorale lui permettra de mieux comprendre ces problèmes (voir p. 294 la note 1 concernant l'attitude de Jean à l'égard des esclaves). — L'emprunt à la réalité quotidienne d'exemples et d'images est un procédé de la sophistique.

2. L'interprétation du « Croissez et multipliez ». Cf. p. 57, note 2.

3. La vie des prophètes au désert (LXXIX) ; le châtiment de Marie (XXI, 4), du Pharaon (XXIV, 2), de Saphire, d'Aaron (XXIV, 3), des persécuteurs d'Élisée (XXII, 1) et d'Élie (XXII, 3), etc.

historique, presque documentaire ; ils permettent de se reporter au temps où les mœurs étaient plus libres, la polygamie tolérée, la répudiation d'une femme autorisée, la loi du talion en vigueur¹. La Bible illustre par les exemples qu'elle propose en ce domaine la thèse de Jean sur les fins dernières de la virginité ; le silence même que garde l'ancienne Loi sur la virginité est la preuve des progrès apportés par la Loi nouvelle ; rares sont les personnages de l'Ancien Testament, en avance sur leur époque, qui ont observé les vertus morales réclamées plus tard par le Christ, aussi l'austérité de la vie des prophètes est-elle saluée comme la préfiguration des exigences de l'Évangile et les Juifs sont-ils appelés des « petits enfants » (νήπιοι), tandis que le Christ, par la virginité, nous conduit vers la « plénitude de l'âge² ». Quelques citations enfin, qui illustrent des thèmes d'une grande banalité, sont dues simplement au souci d'harmonisation scripturaire³.

Empruntées aux Évangiles, et surtout à Matthieu, des citations nombreuses jalonnent le traité et lui confèrent l'autorité de la parole du Christ. Mais les textes relatifs à la virginité sont rares dans les Évangiles ; Jean cite à plusieurs reprises le verset connu de saint Matthieu : « Il y a des eunuques qui se sont faits eunuques eux-mêmes à cause du royaume des cieux. Que celui qui peut comprendre comprenne ! » (19, 12) ; suivant les usages du temps, il l'adapte avec une certaine liberté aux besoins de la démonstration⁴, pour marquer du sceau de la vérité les propos de saint Paul sur les joies réservées aux vierges. Mais le

1. XV, 2 ; XLI, 1 ; XLIV, 1 ; LXXXIII, 1.

2. XVI, 1 et LXXXIV, 1.

3. XLVII, 1, la citation d'*Isaïe* sur « l'herbe des champs » (cf. *Ad Olymp.* VII, 1 c), et LXX, 2 la citation de l'*Ecclésiaste* sur le « sommeil du serviteur » (cf. *Lettre d'exil*, 8).

4. Le dernier chapitre reprend le beau texte de Matthieu : « Venez, les élus de mon Père » (XXV, 34), mais la félicité éternelle réservée aux Justes est, dans le texte de Jean, accordée aux vierges.

procédé est assez illusoire, car l'interprétation que Jean propose du passage est sollicitée par un contexte habile¹.

Quant aux textes de saint Paul, ils forment la trame du traité; le plus important est le chapitre VII de la *I^{re} Épître aux Corinthiens*, dont l'exégèse occupe les deux tiers de l'ouvrage; l'*Épître aux Romains*, la *I^{re} Épître à Timothée*, l'*Épître aux Éphésiens*, l'*Épître aux Hébreux* sont citées respectivement 9, 11, 3 et 3 fois. L'admiration de Jean va autant à la dialectique de saint Paul et à sa connaissance des âmes qu'à sa vie et à sa doctrine; on devine l'hommage du disciple à la sagesse (XIII, 1), la sagacité (XLI, 9; LXXVI, 2), à la méthode du maître qui lui permet toujours de trouver le chemin des cœurs (XLI, 5; XLIX, 3), à son amour pour le Christ (XII, 1), à son humilité (XII; XLII). Paul a « le Christ parlant dans son cœur » (XII, 1), il est « l'interprète de l'Évangile » (XLII), ses exhortations sont celles du Seigneur (XII, 1), mais les expressions nuancées de bienveillance que Paul emploie pour parler du mariage sont infléchies par Jean Chrysostome dans un sens plus étroit², et ses tentatives d'explication ne manquent pas de subtilité³. Jean paraît d'ailleurs souvent mal à l'aise, déchiré entre les exigences de la thèse à défendre et l'interprétation authentique de la pensée de Paul; comme il sied à un *éloge*, le débat n'est pas largement ouvert et tout ce qui a trait, dans les Épîtres de Paul (ou dans l'Évangile), aux joies et aux bienfaits du mariage

1. Le verset de saint Matthieu est en effet interprété par Jean en fonction de sa propre interprétation de saint Paul; Jean laisse croire que saint Matthieu justifierait saint Paul, alors qu'en réalité c'est saint Paul qui explique saint Matthieu.

2. Ce que montrent par exemple deux citations inexactes: βούλομαι au lieu de ἐθέλω (II, 2), et ἀγνεία au lieu de ἀγνότητι (XXXVI, 3).

3. Ainsi les arguties interminables sur l'indulgence de saint Paul au sujet du mariage, cf. XII, XIII; XLI, XLII; XLVIII, XLIX; LXXVIII.

chrétien est laissé dans l'ombre; par exemple, aucune allusion n'est faite au texte important de saint Paul, dans l'*Épître aux Éphésiens* (5, 21) que Jean utilisera plus tard dans ses homélies sur le mariage.

Jean Chrysostome s'est-il inspiré d'ouvrages antérieurs? Le monachisme oriental a vu fleurir de très nombreux traités d'ascétisme: les *Lettres sur la virginité*, attribuées à saint Clément (11^e siècle)¹, le *Pasteur* d'Hermas (vers 150), le III^e livre des *Stromates* de Clément d'Alexandrie (début 111^e siècle), le *Banquet* de Méthode (fin du 111^e siècle), le *De vera virginitate* de Basile d'Ancyre (début 114^e siècle), le *Περὶ παρθενίας* attribué à saint Athanase (vers 350), les poèmes de Grégoire de Nazianze sur la virginité (livre I des *Poèmes*)² et surtout le *Περὶ παρθενίας* de Grégoire de Nysse (371) qui n'a précédé celui de Jean Chrysostome que de quelques années. Que leur doit notre traité? Il est difficile de le discerner: tous, avec des nuances correspondant aux convictions intimes de leur auteur et à leur tempérament, s'inspirent de saint Paul et ils constituent un fonds d'idées, de métaphores, d'images et de symboles qui, à la fin du 114^e siècle, sont devenus des lieux communs. Dans le *Banquet* de Méthode on trouve déjà esquissée l'exégèse de la *I^{re} Épître aux Corinthiens* (chap. VII), des procédés de style, des images et des arguments voisins de ceux du *Περὶ παρθενίας*, une conception identique de la virginité, rattachée au mystère de la création et du péché originel, l'interprétation eschatologique de l'histoire de

1. Attribution et date incertaines. Voir A. PUECH, *Histoire de la littérature grecque chrétienne*, t. II, p. 44; et *Dict. Théol. Cath.* (t. 3, p. 221), article de F. NAU, qui estime que ces lettres ont pu être écrites au 11^e siècle. — Parmi les très nombreux écrits apocryphes relatifs à la virginité, citons les *Actes de Paul* (édition L. Vouaux, Paris 1913).

2. Si du moins ces poèmes ont été composés avant la rédaction du traité de Jean Chrysostome, ce que nous ne savons pas (cf. P. GALLAY, *Vie de Saint Grégoire de Nazianze*, Lyon 1943, p. 253).

l'humanité. — Le *Περὶ παρθενίας* attribué à saint Athanase¹, manuel sur la pratique de la virginité, renferme des préceptes, des conseils, des exhortations qui offrent quelque ressemblance avec ceux de Jean ; il se peut que ce livre, répandu dans les communautés monastiques d'Orient, ait été connu de notre auteur². — Le traité de Grégoire de Nysse, enfin, date de 371 ; les points communs entre les deux ouvrages ne sont pas négligeables ; c'est ainsi que Grégoire utilise en particulier les mêmes *τόποι* sur les ennuis réservés aux gens mariés, présente lui aussi l'histoire en raccourci de l'humanité en prêtant un rôle mineur à la génération dans le développement des hommes sur la terre ; mais ces ressemblances sont avant tout formelles et dérivent sans doute d'une source commune. L'intérêt du rapprochement est ailleurs : une conception mystique du rôle de la virginité, une définition presque platonicienne du bien véritable donnent à l'ouvrage de Grégoire un caractère philosophique et abstrait que n'a pas le *Περὶ παρθενίας* de Jean ; la condamnation du mariage en est rendue plus sévère et ne comporte pas les réserves dont Jean Chrysostome nuance ses critiques. Il n'est pas impossible que Jean ait subi l'influence de cette œuvre exigeante, aux pages austères, mais exaltantes, à une époque où il était très réceptif à l'idéal d'héroïsme que prônait saint Grégoire. Ce modèle l'a peut-être inspiré tout en le gênant dans l'expression de sa pensée personnelle. Ainsi

1. Il existe trois traités sur la virginité, dont l'attribution à Athanase n'est pas certaine, mais généralement admise : 1) le *Περὶ παρθενίας ἤτοι περὶ ἀσκήσεως, λόγος σωτηρίας πρὸς τὴν παρθένον* (*De virginitate*), texte édité par von der Goltz, Leipzig 1905 ; 2) un *Περὶ παρθενίας* dont le texte grec n'est pas conservé et que nous connaissons par une version arménienne et par une version syriaque, cette dernière publiée et traduite par M. Lebon, dans le *Museon*, 40, 1927, 3) une *Lettre aux vierges* (en copte), publiée en 1929 par Mgr Lefort, dans le *Museon*, 42. — Voir : M. AUBINEAU, « Les écrits de saint Athanase sur la virginité », *RAM*, 31 (1955), p. 140-173.

2. Cf. A. MOULARD, *op. cit.*, p. 236.

pourraient s'expliquer en partie certaines outrances du *Περὶ παρθενίας*¹.

1. Il faut également signaler (mais Jean Chrysostome en eut-il connaissance ?) les deux homélies d'EUSÈBE D'ÉMÈSE (300-359) qui présentent de nombreux points communs avec le *Περὶ παρθενίας*, comme le montre D. AMAND DE MENDIETA (*Revue d'Histoire Ecclésiastique*, 1955, p. 777 s.) : mêmes *τόποι* sur les « molestiae nuptiarum » et les avantages négatifs de la virginité, mêmes précautions concernant la légitimité du mariage, même démesure dans la diatribe (cf. EUSÈBE D'ÉMÈSE, éd. E. M. Buytaert, t. I, Louvain 1953). — On peut enfin rappeler la « curieuse homélie grecque inédite sur la virginité, adressée aux pères de famille », datant de la première moitié du IV^e siècle, éditée par D. Amand et M. C. Moons, dans la *Revue bénédictine*, 73, 1953, p. 34.

V. LE STYLE

Bien qu'il s'agisse d'un traité et non d'une homélie, le style du *Περὶ παρθενίας* s'apparente au style oratoire, selon l'usage imposé par la seconde sophistique¹. Les procédés sont ceux de la prédication populaire que Jean avait apprise à l'école des rhéteurs : antithèses, balancements (*μὲν ... δέ*), comparaisons (*οὕτως ... ὥσπερ*), transitions fortes (*πλὴν ἀλλά, διὰ τοῦτο*), apostrophes et exclamations (*τί λέγεις; τί οὖν; εἰπέ μοι*), interrogations (*πῶς; διὰ τί;*), longues énumérations de termes abstraits². L'influence de la diatribe se manifeste par le recours fréquent au dialogue avec un interlocuteur fictif, procédé adroit pour présenter et réfuter, souvent sous forme sarcastique, l'opinion de l'adversaire, — par le goût marqué pour les exemples empruntés à la réalité quotidienne, ou encore par l'utilisation de lieux communs (*τόποι*) relatifs au problème du mariage et du célibat, présentant des variations infinies sur le thème *εἰ γαμητέον* (faut-il se marier ?). Ces lieux communs portent aussi bien

1. Sur la sophistique, cf. l'étude de MÉRIDIER, *L'influence de la seconde sophistique sur l'œuvre de Grégoire de Nysse*, 1906; T. E. AMERINGER, *The stylistic influence of the second sophistic on the panegirical sermons of S. John Chr. (Patristic studies, 5)*, Washington 1921. — Sur l'influence possible de Libanios, voir P. PERRI, *Les étudiants de Libanios*, Paris 1956, p. 41.

2. LVII, 1 et LXXI, 1.

sur les arguments avancés en faveur de la virginité (par exemple, les soucis de la jeune épouse, les ennuis causés par les enfants, la jalousie inévitable du mari, le caractère odieux de la marâtre), que sur les thèmes littéraires (allusions aux charmes de la jeune femme, description de la maison en deuil après la mort de l'époux, évocation du cadavre, du tombeau, promenade en public de la jeune femme, piques entre les époux, emprunt de la voiture et des mules, etc.)³. Tous ces procédés, artificiels sans doute, sont inévitables, car ils appartiennent à la technique même de la prédication; leur emploi est d'un effet facile, mais sûr, et Jean Chrysostome, soucieux avant tout de son rôle de pasteur, est trop attaché à l'efficacité de son éloquence pour négliger ces recettes éprouvées²; ce sont les âmes qu'il faut gagner, les esprits qu'il faut convaincre et l'art oratoire offre, avec sa rhétorique, sa dialectique et sa psychologie parfois un peu sommaire, le moyen d'y parvenir. Puisqu'il importe de se faire comprendre de tous, l'orateur ne dédaigne rien de ce qui peut accrocher l'attention, éclairer une démonstration aride, guider à son insu³ vers la vérité une âme rétive ou ignorante⁴. Dans le *Περὶ παρθενίας*

1. Pour tous ces *τόποι*, voir chap. LVII, 1; LVII, 4; XLVI, 1; LII; XXXVII, 3; LVII, 2; XXXVII, 2; et LXXVI, 1.

2. Ces lieux communs reposent d'ailleurs sur l'observation psychologique. Dans le *De Sacerdotio*, Jean insiste, tout en la déplorant, sur la nécessité d'user des moyens employés par les orateurs (V, 2).

3. Les termes *ἀνοπίπτως* et *λανθανόντως* sont employés fréquemment : XIII, 3; XXIX, 2; XXXIII, 1; LXXVIII, 3.

4. Un des soucis de Jean est de ne pas paraître imposer son point de vue, mais de laisser à l'auditeur la responsabilité du choix; ainsi distingue-t-il avec soin l'avis et le conseil (XXXIV, 7), le conseil et l'ordre (IX, 2). Sa méthode est toute de persuasion : « Voilà ce que fait le conseiller, il ne tranche pas lui-même en faveur de sa thèse, mais en appelle, en définitive, au jugement de son auditoire » (XLII, 3). Il a recours à des aphorismes, à des maximes, à des réflexions pleines de bon sens qui « prédisposent les oreilles de ses auditeurs, aplanissent le chemin de leur pensée » (XLI, 5), « ôtent à son propos tout caractère fâcheux, le rendent agréable »

même, Jean définit le but que se proposait son éloquence : « Un orateur qui ne compose son discours de bout en bout que de pensées austères indispose son auditeur et bien souvent contraint l'âme à regimber (μετασκιρῆσαι), incapable de porter le poids de ses paroles. Mais l'auteur qui introduit de la variété dans ses propos et combine un mélange où le facile a plus de place que le déplaisant dissimule ce poids à l'auditeur et, en détendant son esprit, le convainc et se le concilie plus aisément » (XXVII, 3). Médecin des âmes, il compare maintes fois son éloquence à la médecine qui, pour donner au corps la santé, utilise des remèdes adaptés à la fois au tempérament du malade et à l'affection dont il souffre¹.

D'ailleurs, les qualités de styliste de Jean atténuent le caractère conventionnel du discours et en rendent la lecture souvent agréable ; ainsi, l'emploi d'images empruntées à la vie courante ressortit sans doute à l'art de la sophistique, mais Jean Chrysostome sait utiliser habilement ce procédé sans en être l'esclave, et le style, loin d'en être rendu artificiel et affecté, prend un tour familier et vivant. Ces images sont nombreuses et variées², empruntées soit aux paysages de la nature ou aux scènes de la vie animale³,

(XLI, 8) et font ainsi « qu'on accueille plus favorablement sa thèse » (XLVIII, 2). Ces remarques ont trait à la nécessité d'adapter sa conduite à ses paroles (XXXV, 1), à l'importance de l'imagination dans le plaisir ou la souffrance (XXXIV, 3 ; XLIX, 5 ; LVII, 1 ; LXXXVI, 1), à la force de l'opinion publique (XX, 1 ; XXXVII, 1), etc.

1. XVII, 3 ; XLVIII, 4.

2. Certaines, il est vrai, sont assez banales : les mauvaises paroles comparées au poison délétère (VI, 1), les flots agités, la tempête des affaires publiques (XLIV, 2), la chaîne et les liens du mariage (XLVII, 5), l'homme visité par un songe (LVIII, 2).

3. La pureté du ciel en plein midi (X, 3), les oiseaux au nid (XVII, 1), le plongeon de l'étoile filante dans la mer (LII, 6), les ronces qui accrochent les vêtements (LII, 8), la tempête et les vagues de la mer (LII, 2).

soit à la guerre et au vocabulaire militaire¹, soit à l'enfance et aux enfants², à leurs jeux ou à leurs études, soit à la médecine et aux médecins³, soit au théâtre et aux acteurs⁴, soit surtout aux jeux du cirque et du stade⁵. Ces comparaisons sont quelquefois à l'origine de véritables tableaux, brossés avec un sens très sûr de l'effet : ainsi la prise d'assaut du navire par les pirates en haute mer, l'envol des petits oiseaux abandonnant le nid maternel, le combat de l'athlète dans le stade, et deux scènes inspirées par le Nouveau et l'Ancien Testament, l'évocation du Jugement dernier et le séjour d'Adam et d'Ève dans le Paradis⁶. L'originalité de Jean réside dans le choix de ces images⁷ et leur rigoureuse adaptation à sa pensée ; discrètement distribuées tout au long de l'œuvre, comme des fleurs le long d'un chemin, à peine esquissées, parfois suggérées par un terme faisant image⁸, elles sont en ce cas autant de touches

1. Le soldat en détresse en dehors des remparts (XXXIV, 3), le soldat s'enivrant dans les tavernes (LXXVII, 1), la débandade de l'armée privée de son chef (XIV, 1 ; X, 2), les murs de la forteresse (XXXVII, 2).

2. Les enfants nourris au lait (XVII, 5), la fillette veillant sur son univers enfantin (LXXIII, 1), les enfants qui grandissent (LXXXIV, 1).

3. L'ordonnance du médecin, adaptée au mal et au malade (XVII, 3), la technique du médecin pour faire absorber ses remèdes (XLVII, 4), médecine et passions humaines (XVII, 4).

4. XXXVII, 2.

5. Emploi constant des termes ἀγών, ἄθλον, τρόπαιον, ἐπάθλον ; deux termes techniques : γραμμὴ (LVII, 2) et σιάμμα (LXXXIII, 1). Pour les images : l'exhibition de l'athlète dans le stade (XXXVIII, 2), le combat de l'athlète robuste et de son adversaire galeux (LXII, 2). Sur les images sportives dans l'œuvre de Jean Chrysostome, voir SAWHILL, *The use of athletic metaphors in the biblical homilies of S. John Chrysostom*, Princeton 1928.

6. XXXIV, 1 ; XVII, 1 ; XXXVIII, 2 ; LXXXIV, 3 ; XIV.

7. Celle de la fillette rangeant ses jouets dans son coffre paraît assez originale au milieu des banalités de la rhétorique traditionnelle (LXXIII, 1).

8. Par exemple : la mort en fait sa pâture (ἐπινημομένου, XIV, 1),

légères apportant une note de pittoresque et de couleur dans le discours.

écorner et mettre en pièces (ὕποτεμνόμενος, διασύρων, XXI, 3), les pensées sur le pied de guerre (ὀπλισμένους τοὺς λογισμούς, XXVII, 2), l'âme qui regimbe (μετασκιρτῆσαι, XXVII, 3), ce sujet il le portait en lui et avait hâte d'en répandre la semence, il le produit au jour (ᾠδινε, κατασπεῖραι, ἀπέτεκε, XLI, 4), une conduite parfaite sait nourrir les fruits de la virginité (τρέφειν τοὺς τῆς παρθενίας καρπούς, LXXX, 2). Mais ces images sont-elles personnelles à Jean ? Certaines, sans doute, sont empruntées à des répertoires d'images, de métaphores ou de citations (διασύρων se trouve chez Démosthène XIII, 12 et XVIII, 180 ; μετασκιρτῆσαι, ὀπλισμένοι sont des termes utilisés par Philon, etc...).

VI. LA DOCTRINE

En proposant aux époux comme idéal l'union à la fois virginale et féconde qui existe entre le Christ et l'Église, saint Paul donnait au mariage une dignité dont il n'avait jamais encore été revêtu¹. Or, le zèle que les premières générations chrétiennes ont manifesté pour l'ascétisme et pour la virginité s'est assorti, nous l'avons vu, d'une dépréciation du mariage². Si, dans le *Περὶ παρθενίας*, l'interprétation proposée des textes de saint Paul est assez hostile au mariage, l'un des aspects intéressants de l'ouvrage consiste dans la volonté maintes fois exprimée de *justifier* cette sévérité : les Épîtres de saint Paul s'adressaient, dit Jean, à des communautés dont les préoccupations au sein d'une société encore païenne réclamaient des réponses assez nuancées, susceptibles d'être acceptées par tous sans provoquer d'étonnement ni de découragement, aussi l'excellence de la virginité ne pouvait-elle être enseignée qu'avec prudence. Mais au IV^e siècle, les progrès de la grâce dans les esprits, l'approfondissement d'une religion purifiée ont rendu les âmes plus exigeantes ; familiarisées avec ce sujet,

1. Voir H. RONDET, *op. cit.*, p. 23 : « Pour rendre au mariage sa dignité, pour le hausser au-dessus du stade très imparfait où il se trouvait, le christianisme a proclamé les louanges de la continence et de la virginité » (cf. J. FISCHER, *Ehe und Jungfräulichkeit im N.T.*, 1919).

2. Voir plus haut, p. 12.

elles peuvent accéder plus facilement à une doctrine dont l'austérité est exaltante¹. Cette perspective permet de mieux comprendre l'esprit qui inspire Jean Chrysostome, aussi bien dans son éloge de la virginité que dans sa critique du mariage.

1. La virginité.

Dès les premiers mots du *Περὶ παρθενίας* Jean Chrysostome rappelle que la virginité vient de la Croix, du Christ « né d'une vierge² » ; le traité s'achève sur la vision des vierges que le Christ reçoit en qualité de Justes, au seuil de la vie éternelle. Cet éloge de la virginité consacrée, Jean le reprendra tout au long de son œuvre, affirmant sa conviction que seule la virginité permet à des « êtres pétris de chair » d'accéder à la condition des anges et de jouir de l'« intimité » de Dieu³. La *XIX^e Homélie sur la I^{re} Épître aux Corinthiens*, prononcée en 392, enseigne la nécessité de la chasteté : « La chasteté est toujours nécessaire, il faut l'avoir toujours devant les yeux, autrement nous ne verrons pas le Seigneur. » Mais quelles sont les intentions de Jean Chrysostome dans le *Περὶ παρθενίας* ?

1. Chap. XLIX, 3 ; LXXVIII, 3 ; LXXXIII, 1 ; LXXXIV, 1.

2. Chap. I, 1. Cf. *De cruce et latrone*, Hom. II, 1 (PG 49, 407) : « Grâce à la Croix, la nature humaine le dispute à la condition angélique ; grâce à la Croix, la virginité habite sur terre car, depuis qu'un Dieu né d'une vierge a paru dans le monde, l'homme a connu la pratique de cette vertu. » Mais l'argument d'après lequel la virginité a son origine dans l'exemple donné par le Christ lui-même d'une vie chaste n'est utilisé par Jean Chrysostome qu'avec discrétion ; voir A. MOULARD, *op. cit.*, p. 185.

3. *Λόγια* ; c'est de cette *ὁμιλία* que jouissaient Adam et Ève ; elle leur permettait de s'entretenir avec Dieu familièrement comme avec un ami (cf. III *Hom. dicta praesente imperatore*, I, PG 63, 473). Cette familiarité est supérieure à celle dont bénéficiaient les anges qu'on nous présente tremblants de respect devant le Seigneur.

Les intentions de Jean dans le *Περὶ παρθενίας*

L'ouvrage est beaucoup plus qu'un simple exercice littéraire, l'esprit qui l'anime le montre suffisamment. Sur le plan pratique ses ambitions sont assez précises ; adressé sans doute primitivement à des vierges¹, il ne cherche pas à en accélérer le recrutement, puisque le désert se peuplait de moines et d'anachorètes et que les vierges d'Antioche étaient fort nombreuses. Il répond plutôt à un souci apologétique, au besoin de rappeler aux hérétiques, aux chrétiens détracteurs prisonniers de vieux préjugés², les impératifs d'une virginité chrétienne et sa « haute valeur » (*ἀξιωμα*) ; puis aux vierges mêmes les exigences d'une virginité vouée au Christ. Pour les vierges, hommes et femmes, le danger existait toujours de s'installer dans une habitude, c'est-à-dire de se relâcher de leur discipline morale, de perdre de vue le vrai sens de leur vertu. S'il est heureux de cette floraison de vierges, Jean redoute, avec d'autres, que les servitudes du célibat ne pèsent sur quelques âmes moins bien trempées au point de les faire succomber à des faiblesses trop humaines³ ; sans parler de ces vierges qui rompent leurs vœux pour rentrer dans le monde⁴. Au chapitre XXVI, il exprime sa méfiance à l'égard de ceux qu'entraîne vers une

1. Voir plus haut, p. 25, n. 2.

2. Jean s'indigne que certains chrétiens jugent la virginité déshonorante pour une jeune fille ; il commente longuement le texte de saint Paul : « Si quelqu'un croit manquer aux convenances à propos de sa fille vierge, en lui laissant passer l'âge, et s'il est obligatoire que les choses se fassent, qu'il agisse comme il l'entend, il ne pèche pas, qu'on se marie ! » (chap. LXXVIII).

3. Cf. J.-M. BÈSSE, *Les Moines d'Orient*, Paris 1900, p. 64.

4. Une allusion aux vierges « tombées » se trouve au chapitre XXII, 2. Ces renoncements, suivis du retour à la vie mondaine, devaient être fréquents à Antioche. EUSÈBE D'ÉMÈSE en parle dans son *Homélie VII (De Virginibus)* et considère « les vierges qui ont failli comme des adultères » (VII, 26, édition Buytaert, I, p. 193). Cf. *RHE*, 1955, p. 806. On sait que Jean fut bouleversé par l'infidélité de Théodore à ses vœux.

vie de virginité un enthousiasme que ne viennent étayer ni l'expérience ni la réflexion¹. Par exemple, le problème des cohabitations se posait avec acuité en 382, malgré les prescriptions sévères, et les unions mystiques, les mariages spirituels étaient sources de scandales dont on trouve l'écho dans les opuscules contemporains². D'autre part, Jean Chrysostome juge bon de prévenir ses lecteurs que toute virginité n'est pas agréable à Dieu : pratiquer l'ascèse en dehors de l'Église est une erreur de l'esprit, et ce crime est aussi grave que la fornication³. La virginité des hérétiques en effet est une insulte à Dieu, puisque l'intention fondamentale qui les guide, fautive et perverse, rend mauvaises toutes leurs actions⁴ ; aussi le châtement suprême les attend-il dans le Ciel⁵. Cette admonestation et ces réserves,

1. « Ces gens animés de cette ardeur ignorent ce qu'est la virginité, mais moi, l'expérience et la pratique que j'ai déjà de cette bataille me rendent plus circonspect pour la conseiller à d'autres » (XXVI, 1).

2. En particulier les deux opuscules de Jean Chrysostome, sans doute contemporains (cf. plus haut, p. 22, n. 1) : *Contra eos qui apud se habent virgines subintroductas* et *Quod regulares feminae viris cohabitare non debeant*. Ce problème était déjà évoqué dans les *Lettres sur la virginité* attribuées à CLÉMENT. Une allusion est faite au chapitre XLVII, 2 à l'interdiction de ces cohabitations.

3. V, 1 : « Oui, la chasteté des hérétiques est pire que tout dévergondage. Celui-ci limite aux hommes le préjudice qu'il cause, mais leur chasteté lutte contre Dieu et fait injure à son infinie sagesse... Comment peut-elle être vierge celle qui s'est détournée de la Foi, celle qui prête l'oreille aux esprits trompeurs, qui obéit aux démons et honore le mensonge ? »

4. La virginité des hérétiques est une fausse vertu car elle n'est pas au service de la vraie foi : « Vous, vous pratiquez cette vertu en livrant bataille à Dieu et en calomniant ses œuvres » (IV, 2), et : « La virginité des hérétiques est une invention de la malice du diable » (V, 1). — Même idée chez saint AUGUSTIN, *In Ps. XLIV*, 30-32, PL 36, 512-513.

5. L'ascèse des païens, dont l'effort moral n'est pas sanctifié par l'esprit de Dieu, est jugé moins sévèrement, car leur erreur est due à l'ignorance où ils sont du vrai Dieu, et non à leur malice : « Les Grecs, pour prix du jeûne et de la virginité ne recevront de récom-

dictées d'ailleurs par des raisons de prudence très personnelles¹, ont leur origine dans des problèmes d'orientation et de vocation qui exigeaient une certaine vigilance à une époque de grande ferveur mystique. Ces considérations expliquent le caractère concret de nombreux développements, ainsi que la portée philosophique assez mince de l'ouvrage ; Jean Chrysostome s'adresse à ses lecteurs comme un pasteur plus que comme un théologien. — Mais le *Περὶ παρθενίας* est plus que cela ; sur le plan idéologique, il est une profession de foi vibrante en faveur de la virginité.

Éloge de la virginité L'objection qu'on oppose à la virginité est sa pratique difficile et son inutilité². Jean reconnaît les difficultés de cet état³, il évoque les tentations charnelles qui assaillent les vierges, leurs rudes combats à soutenir contre le diable ; mais ces épreuves, dit-il, sont méritoires pour celui qui les accepte de grand cœur, et elles lui sont profitables puisqu'elles tendent son énergie vers le bien et le service du Christ. En tout état de cause, elles sont surmontables⁴, si on les

penses ni ne subiront de châtement... » (IV, 1), et : « Pour eux une telle vertu est stérile, ils en écartent d'eux la récompense, parce qu'ils la pratiquent sans être inspirés par la crainte de Dieu, ... leur châtement se limitera à ne recevoir aucun avantage » (IV, 2).

1. Voir plus haut, p. 24 ; dans les premiers chapitres du *Περὶ παρθενίας* Jean Chrysostome s'est sans doute défendu contre des interprétations malveillantes suscitées par ses précédents traités d'ascétisme.

2. C'était l'objection présentée par les adversaires de la vie monastique.

3. XXVII, 1 : « Je sais la difficulté de l'entreprise, je sais la rigueur de ces combats, je sais le lourd fardeau de cette guerre. Il y faut une âme combative et fougueuse, prête à lutter jusqu'au désespoir contre les passions. »

4. XLIX, 8 : « Il ne faut pas croire cette vertu inaccessible mais facile entre toutes... Je prétends, moi, qu'il faut embrasser cet état précisément parce qu'il est d'une telle facilité qu'il procure des ennuis beaucoup moins graves que le mariage. »

compare à celles du mariage, car la vierge est soutenue par l'esprit de Dieu et dans les larmes que lui coûtent ces tourments, il y a plus de joie que n'en peuvent procurer les éclats de rire de ce monde¹. Non seulement la virginité est une vertu très accessible, mais elle recueille dès ici-bas, contrairement aux autres vertus, sa récompense ; elle met désormais à l'abri des soucis quotidiens, de ce que saint Paul appelle la « nécessité présente² » ; la sérénité règne en l'âme de la jeune vierge³, car dans un monde où tout est source de distraction et de dissipation, la virginité seule peut assurer au chrétien désireux de prier un recueillement propice à l'accès de Dieu dans son âme ; et la félicité qu'il éprouve ne peut se comparer à aucun bonheur humain. De plus, la vierge partagera dans le Ciel le sort des élus ; si Paul ne parle pas des récompenses qui attendent les vierges⁴, le Christ lui-même, dit Jean, a fait la promesse du royaume des cieux à « ceux qui se sont faits eunuques eux-mêmes⁵ ». L'imminence de la Parousie doit nous inciter, d'ailleurs,

1. Chap. LXIV, 1.

2. XLIII, 1 : « Quelle est cette nécessité ? L'action pervertissante des choses du monde : tel est le désordre, telle est la tyrannie des soucis, telle est la multitude des difficultés qui nous assaillent que l'homme marié est souvent, même contre son gré, contraint au péché et à l'erreur. »

3. LXVIII, 1 : « La vierge n'a rien de tel à supporter : point de trouble dans sa modeste demeure, tous cris sont bannis de sa présence ; comme en un havre de paix le silence règne en son cœur et, plus parfaite encore que le silence, la sérénité en son âme, car elle n'applique son activité à aucune chose humaine, mais ne cesse de s'entretenir avec Dieu, de fixer sur lui ses regards. Qui pourrait donner la mesure de cette félicité ? Quel langage pourrait exprimer le bonheur dont jouit une âme ainsi disposée ? » Cf. aussi XXX, 2 : « Celui qui désire prier comme il se doit, et jeûner, il lui faut rejeter tout désir terrestre, tout souci, toute cause de dissipation, se retirer de tout et se recueillir parfaitement en lui-même pour se présenter devant Dieu. »

4. Jean en explique longuement les raisons, XLIX, 1-6.

5. XLIX, 7. — Les mêmes arguments se retrouvent dans *Exposit. in Psalm. XLIV*, 12 (PG 55, 202).

à délaissier les préoccupations terrestres et à découvrir dans la virginité la voie la plus sûre pour notre salut : « Si le temps présent touche à son terme¹, si le jour de la résurrection est à notre porte, ce n'est pas le temps de songer au mariage ni aux biens de ce monde, mais à notre indigence et à tous les autres éléments de sagesse qui nous seront utiles dans l'autre vie. » Voilà les raisons qui justifient, sur le plan individuel du moins, le choix de l'état de virginité.

Définition de la virginité

Mais que faut-il entendre par virginité ? Ce mot que nous prenons aujourd'hui au sens d'intégrité physique traduit assez mal le terme de « parthénia », qui a un sens plus large et désigne plutôt l'esprit de virginité, c'est-à-dire à la fois la virginité et la chasteté. Aussi Jean Chrysostome définit-il la « parthénia » sous un triple aspect : l'intégrité du corps, la chasteté de l'âme, la consécration au Christ². Réduite en effet à l'intégrité physique, la virginité est insuffisante pour sauver ceux qui la pratiquent³ ; en ce cas, elle ne diffère pas de l'eunuchisme, car la sup-

1. LXXIII, 1. — Au début du christianisme, c'est surtout la certitude de la parousie imminente qui provoqua la dépréciation du mariage ; cette croyance est à l'origine du *millénarisme* qui enseignait que le Christ devait bientôt descendre sur la terre pour un règne de mille ans avec les justes et que ce règne serait suivi de la résurrection générale. Cette erreur a été assez répandue dans les premiers siècles de l'Église ; si l'on en croit Eusèbe de Césarée, l'instigateur en serait Papias, évêque de Hiérapolis (début du II^e siècle) ; saint Irénée, Justin, Lactance crurent aussi au règne terrestre du Christ. Les mots ὁ παρών καιρός ne sont pas pris chez Jean Chrysostome au sens où l'entend le millénarisme.

2. Pour MÉTHODE, la virginité est à la fois intégrité du corps et pureté de l'âme (*Banquet*, XI, 1) et permet de se consacrer entièrement à Dieu (V, 4).

3. « La vierge ne doit pas seulement être pure dans son corps, mais dans son âme, pour être prête à recevoir le divin Époux » (V, 1). — « La virginité se définit par la sainteté de corps et d'esprit » (VI, 1). —

pression de la concupiscence par une mutilation physique ne donne pas l'esprit de virginité au chrétien, dont le devoir n'est pas d'ôter la concupiscence, mais de la vaincre. La volonté de la vierge et son énergie morale sont requises pour une abstention volontaire de tout ce qui peut être pour elle cause éventuelle d'impureté¹ ; une mauvaise intention, même si elle n'est pas suivie d'effet, est une souillure pour l'âme ; le seul désir impur est un péché aussi grave, si la vierge s'y complait, que l'acte de chair interdit². On veillera donc à ne pas juger la vierge sur son extérieur modeste, ses larmes, son vêtement grossier, ses mortifications même, mais sur ses « dispositions profondes³ », car ce sont les cœurs qu'il faut sonder. La vierge, débarrassée de toutes préoccupations temporelles⁴, devra renoncer à tout

« Chose admirable certes et digne de nombreuses couronnes que de réprimer la nature en folie ; mais ce n'est chose réellement admirable que lorsqu'on y joint pareille vie (celle des saints prophètes au désert), tandis que réduite à elle-même la virginité n'est que faiblesse et ne suffit pas pour sauver ceux qui la possèdent » (LXXX, 1). — Cet aspect de la virginité est si important que Jean Chrysostome, dans une homélie tardive (403), ira jusqu'à situer dans la vie de perfection que suppose la virginité, et non dans l'intégrité physique, la condition première de la virginité chrétienne : « Gardez-vous une âme sans tache ? Vous êtes vierge, bien que vous ayez un époux ; oui, vous l'êtes et de cette virginité que je proclame vraie et admirable » (*Epist. ad Hebr.* XII, Hom. XXVIII, 7, PG 63, 202). Cf. plus loin p. 67.

1. Cf. X, 3.

2. Cf. LXXXIII, 2 : « Un regard coupable jeté sur une femme n'est pas soustrait au châtement. » — Au chapitre VI, 1, Jean parle du « regard intérieur » de la vierge (τὸ ἐνδον ὄμμα).

3. Cf. VII, 1 et le mot : ἕξις.

4. « Que dit-il là ? Quand la vierge est chargée, elle aussi, d'occupations et qu'elle a des soucis temporels — à Dieu ne plaise ! — il la soustrait donc au chœur des vierges ? — C'est qu'il ne suffit pas de n'être point mariée pour être vierge, il faut encore la chasteté de l'âme ; j'entends par chasteté non pas seulement d'être exempte d'un désir mauvais et honteux, de parures et de soins superflus, mais d'être pure de tout souci temporel. Sans cela, à quoi bon la pureté du corps ? » (LXXVII, 1). — La virginité ainsi définie tend à replier

ce qui « l'attire vers la terre¹ ». — Cette pureté morale, enfin, qui se traduit par une conduite parfaite (ἀρίστη πολιτεία), a pour origine et pour fin une pureté spirituelle : chez le païen, l'ascèse a une fin humaine, celle de dominer les sens par la raison ; chez l'hérétique, elle est un acte d'orgueil puisque la vierge se donne en esprit à Satan², mais la virginité chrétienne a sa source dans la Foi au Christ. Le traité *Adversus oppugnatores vitae monasticae* démontrait déjà que la Foi était la racine nourricière de la vie ascétique³, les chapitres XII-XIX du *Περὶ παρθενίας* ne sont qu'un commentaire de cette vérité. La vierge puise dans son amour pour le Christ et son désir de lui ressembler le principe de sa chasteté : loin de se glorifier de l'état qu'elle a choisi, elle met sa joie à être l'humble servante du Seigneur⁴. La virginité est Charité⁵ : inspirée par le Christ, offerte au Christ.

Est-ce une vertu ? est-ce un don de Dieu ? Dans ce domaine de la grâce, l'attitude de Jean Chrysostome est prudente ; les combats et les récompenses de la virginité, affirme-t-il, sont proposés par Dieu au chrétien, mais il lui laisse la liberté du choix, de sorte que l'esprit de virginité est dû au travail fécond dans notre âme de la grâce divine

la vierge sur elle-même et sur le souci de son salut personnel, en la séparant du reste des fidèles. Plus tard, Jean sera plus attentif à la mission de la vierge dans la société, aux vertus de charité et d'amour du prochain ; cette activité dans le monde, qu'il exigera de la vierge, cause des soucis et prend sur le temps de la prière, mais elle est pourtant plus nécessaire que la chasteté (cf. plus loin, p. 67, et la note 1).

1. Cf. *Oi κατωφερσις*, les êtres portés vers les choses de la terre, XXXIV, 6 ; XLVII, 5 ; cf. aussi XLIV, 2 ἐλκόμενος κάτω.

2. I, 1 ; II, 1 ; IV, 2.

3. *Advers. oppugn.* II, 2.

4. « Comme les anges, la vierge se tient en présence et au service de Dieu » (XI, 1).

5. Le mot *charité* est pris ici au sens d'amour de Dieu (*caritas, ἀγάπη*).

et de notre effort personnel¹. Pour nous élever à ce haut degré de vertu, la grâce est d'abord nécessaire², Dieu la donne à tous les chrétiens par le baptême et notre premier mérite consiste à faire bon accueil au don qui nous est octroyé, car le concours surnaturel de Dieu (ῥοπή) ne supprime pas notre libre arbitre et cet acte de bonne volonté suppose la pleine responsabilité de l'homme dans son choix. Ainsi l'hérétique, qui fait reposer toute sa conduite sur la conviction préalable que le mariage est chose mauvaise, mutile son âme comme est mutilé le corps des eunuques et n'en retire aucun mérite, car nul ne songe à louer les eunuques de ce qu'ils ne se marient pas³. Il appartient ensuite à notre vigilance et à notre zèle de préserver cette faveur divine et de participer à son épanouissement en nous. Notre effort personnel en effet, pour être efficace, doit être accompagné du secours d'En-Haut : si le Seigneur ne garde pas la maison, c'est en vain que veillent ceux qui la gardent⁴; et il nous faut mériter le secours permanent

1. Le chapitre XXXVI précise les rapports qui existent entre la grâce divine et la volonté humaine dans le choix et la pratique de la virginité. Le chapitre XXVII définit ce que doit être notre contribution personnelle pour la sauvegarde de cette vertu. — Sur le problème de la liberté et de la grâce chez Jean Chrysostome, voir E. BOULARAND, « La venue de l'homme à la Foi, d'après Jean Chrysostome », dans *Analecta gregoriana*, XVIII, Rome 1939, en particulier p. 175 s. ; et L. MEYER, *op. cit.*, p. 113-129.

2. Au chapitre XXXVI, 1, Jean Chrysostome rappelle la phrase de saint Paul : « Plus qu'eux tous j'ai travaillé, non pas moi, mais la grâce de Dieu qui est en moi » (*I Cor.* 15, 10).

3. Cf. VIII, 4 : « Personne ne songerait à louer les eunuques, sous le rapport de la virginité, parce qu'ils ne se marient pas ; de même pour vous. Ce qui leur est en effet contrainte naturelle est pour vous préjugé d'une conscience pervertie ; et comme la mutilation physique prive les eunuques de la gloire attachée à la continence, de même pour vous le diable, bien que votre nature reste intacte, mutile vos saines pensées et, en vous contraignant ainsi au célibat, il vous en impose les peines mais vous en refuse les honneurs. »

4. Cf. XXVII, 2.

de Dieu par les prières, les jeûnes, les veilles, l'humilité¹. C'est ainsi, grâce à la mansuétude divine, grâce à notre énergie vigilante, que nous parvenons à cette « intimité » avec Dieu, voisine de celle des anges ou de nos premiers parents au Paradis.

Virginité et eschatologie

Car l'efficience de cette vertu, sa finalité, est de nous rapprocher de Dieu. Tout comme l'éremitisme et le monachisme, la virginité fait de son adepte un « religieux » dans le monde. Elle accomplit dans l'âme un travail miraculeux, secouant sa torpeur et la mettant dans les conditions les plus favorables à la prière. Détachant du charnel, elle se répand dans tous nos sens par une sorte d'osmose divine²; vertu chrétienne par excellence³, elle est le levain

1. Cf. LXXXIII, 3. — Cette définition de la virginité est traditionnelle. Pour ORIGÈNE, « la pureté du corps prépare et facilite celle de l'âme, permettant d'être tout à Dieu » (*Hom.* XXIV, 2 *In Num.*), et : « Celui qui vit dans la chasteté a consacré son corps au Seigneur » (*ibid.*). — MÉTHODE est plus explicite encore ; dans le *Banquet* (VIII, 1) il rapproche dans une étymologie fantaisiste *παρθενία* de *παρ-θεία* (conformité à Dieu) : « Par la seule substitution d'une lettre à deux autres, virginité devient divinité, comme rendant seule semblable à Dieu celui qui la possède et qui a été initié à ses mystères d'incorruption. » La chasteté, pour MÉTHODE, s'entend de tous les sens : « Il faut, si l'on veut être sans péché dans l'exercice de la pureté, garder intacts tous ses organes et verrouillés tous ses sens — comme les gens qui ont à piloter des embarcations colmatent les joints afin de barrer au péché toute voie d'infiltration vers l'intérieur » (XI, trad. V.-H. Debidour, *SC* 95, 1963, p. 307). — Cf. aussi CLÉMENT D'ALEXANDRIE, *Strom.* III, 3, 24.

2. LXIII, 2, où la virginité est comparée à un parfum qui imprègne l'air de sa suave odeur : « le doux parfum de l'âme de la vierge pénètre elle aussi les activités des sens et révèle la vertu cachée à l'intérieur ».

3. Dans le *Περὶ παρθενίας* la mission de la vierge dans la société n'est pas évoquée (aumône, charité) ; cf. p. 50, n. 4, p. 51, n. 5 et plus loin, p. 67, n. 1. De nombreux auteurs insistaient sur cet aspect : CLÉMENT D'ALEXANDRIE, *Strom.* III, 12 ; ORIGÈNE, *In Num.*, *Hom.* V, 3 (*PG* 12, 605), *Hom.* XXV, 4 (*PG* 12, 767).

de toutes les vertus¹, dispose à accéder à la « philosophie² », c'est-à-dire à la science et à la sagesse selon le Christ. Aussi la vertu de virginité est-elle l'objet de la sollicitude du Christ, et Jean Chrysostome tend même à la confondre, sous ce terme, avec le christianisme. Elle a une place de choix dans le plan divin de Rédemption : Dieu, façonnant Adam à son image, a créé la virginité la première³, symbole d'éternité dans le Paradis ; chassé du divin séjour, Adam a entraîné dans sa chute le genre humain, plongé désormais dans la corruption et incapable d'observer la chasteté. Cependant l'humanité s'élève par étapes, de l'inceste à la polygamie, de la polygamie à la monogamie⁴ ; enfin la charité du Christ et le baptême, rendant à l'homme ce qu'Adam avait perdu, lui permettent par la virginité de recouvrer sa pureté originelle⁵ et de devenir membre du corps mystique du Christ. Ceux qui pratiquent la virginité sont semblables à des anges (ἰσάγγελοι), ils leur sont même supérieurs, car l'ange n'est pas exposé aux tentations du monde, tandis que l'homme a le mérite de vaincre une nature rebelle⁶ ; la vierge a le merveilleux privilège, quoiqu'encore emprisonnée dans la chair, d'être fiancée au

1. Dans le *Banquet*, MÉTHODE disait déjà : « Voyez comment le Verbe a considéré la chasteté, comme le couronnement de plénitude des vertus que nous avons énumérées (foi, amour, justice) » (IX, 4, p. 279).

2. Sur le sens de ce mot, voir A.-M. MALINGREY, « *Philosophia* », *Étude d'un groupe de mots, des Présocratiques au IV^e siècle après J.-C.*, Paris 1961, p. 275.

3. Cf. XVII, 5.

4. Les Juifs étaient polygames, mais l'Ancien Testament condamne l'adultère (*Gen.* 20, 3 ; 26, 10 ; *Ex.* 20, 14.17 ; *Lév.* 18, 20 ; 20, 10 ; *Deut.* 5, 18, etc.) et l'inceste (*Lév.* 18, 6-18 ; 20, 11 ; 20, 18-19). Voir le commentaire de Jean sur les mœurs de l'Ancien Testament, XII, 6. Les Grecs et les Romains ignoraient la polygamie.

5. Cf. XXVII, 2. — C'est la thèse longuement développée par MÉTHODE, *Banquet* I, 2, 3, 4.

6. Cf. X, 3. — Ainsi le paradis reconquis sera-t-il plus beau que le paradis perdu. Voir, sur ce sujet, la pénétrante étude de Dom GARCIA COLOMBAS, *Paradis et vie angélique*, Paris 1961, p. 60.

Christ et de « recevoir dès cette vie le Maître des cieux en personne¹ », d'acquérir une nature toute spirituelle, une ἀπάθεια² qui communique à son âme la pureté du ciel. Ainsi seront réalisées sur la terre les conditions de vie (πολιτεία) du Paradis : « Voilà des anges sur la terre, dit Jean en parlant des chastes et saints prophètes du désert, voilà la puissance de la virginité ! Ces êtres pétris de chair et de sang, marchant sur le sol, assujettis aux exigences de la nature mortelle, la virginité les rendait aptes à agir en toutes choses comme s'ils n'avaient point de corps, comme si déjà le ciel leur était échu, comme s'ils avaient obtenu déjà l'immortalité³. »

2. Le mariage.

En opposition avec cet éloge de la virginité, le mariage est traité sans ménagements ; sa dignité est considérée comme un postulat nécessaire à la démonstration de la thèse⁴, mais le mariage n'est jamais loué pour lui-même⁵, le principal argument en sa faveur étant qu'il rehausse par comparaison l'éclat de la virginité.

1. Cf. XI, 1 et 2. — Le symbolisme des « fiançailles » est rappelé dès le premier chapitre du traité ; Jean cite les textes de saint Paul, *II Cor.* 11, 2 ; *Éphés.* 5, 25 : « Je vous ai fiancés à un époux unique pour vous présenter au Christ comme une vierge chaste. »

2. Sur l'« apatheia », voir p. 9, n. 2. L'homme parviendra à se « vêtir de l'apatheia des anges s'il se garde exempt de colère, pur de toute envie, libre du joug des vices, affranchi des faiblesses humaines » (*In Ep. I ad Cor.*, Hom. XXXIII, 4 : PG 61, 281).

3. LXXIX, 2.

4. Cf. X, 1 : « Celui qui dénigre le mariage amoindrit du même coup la gloire de la virginité ; en faire l'éloge, c'est rehausser l'admiration qui est due à la virginité et en accroître l'éclat. »

5. Cette remarque, Jean la fait à propos de saint Paul : « Tu le vois ? Jamais le mariage n'est loué pour lui-même » (XXXIX, 4).

**Données
traditionnelles
sur les inconvénients
du mariage**

Il convient cependant de faire la part des lieux communs et des clichés traditionnels. La liste des inconvénients du mariage, par exemple, de rigueur dans un « éloge » de la virginité, est dressée non sans verve, mais avec un humour assez conventionnel. Après avoir écarté l'erreur si répandue des joies du mariage (XLIX), Jean Chrysostome en passe en revue les misères : incompatibilité d'humeur, jalousie qui peut aller jusqu'au crime (LII), conflits que créent l'inégalité des fortunes et les unions mal assorties (LII à LV), inquiétudes constantes causées par la crainte des maladies et de la mort (LVI). A ces causes accidentelles s'ajoutent d'autres causes plus graves encore parce qu'inhérentes à la condition de marié, et auxquelles nul ne peut se soustraire : angoisses de la jeune fille à la veille d'épouser un homme qu'elle connaît mal et dont elle ne sait pas encore s'il lui procurera le bonheur, frictions avec la famille au sujet de la dot, inquiétude pour les enfants à venir et, une fois qu'ils sont nés, pour leur santé et leur éducation (LVII) ; sans parler des brouilles, des fâcheries qui sont, à l'en croire, le pain quotidien des ménages. En sorte que, dans les liens du mariage, ni l'homme ni la femme ne sont plus à eux-mêmes, à leur âme, mais tracassés par mille soucis ; le mariage dès lors est pour la femme un obstacle à son enrichissement spirituel, car « elle s'inquiète des choses du monde » ; quant au mari, la seule présence de son épouse lui est une gêne : ses exigences de femme, ses caprices, ses besoins, les enfants, les soucis domestiques, la nécessité de gagner la vie de la famille contribuent à détourner l'homme de la contemplation, de la prière ou d'une activité consacrée à Dieu¹. Et quand bien même le mariage réunirait ici-bas toutes les félicités imaginables, quel profit les époux retireraient-ils par delà le tombeau de ces

1. XLVI, 2 et XLVI, 5.

avantages de la terre, auprès du Souverain Juge (LVIII) ?

Si ce réquisitoire est violent, sa portée évidemment est très limitée : d'abord les arguments avancés ne sont pas sans fondement et Jean ne fait que s'inspirer, avec un peu de complaisance sans doute, de la réalité quotidienne et des exemples nombreux que lui fournissent aussi bien la société d'Antioche que les souvenirs livresques. De plus, les servitudes du genre, l'utilisation de lieux communs (τόποι) ne permettent pas de considérer la pensée de l'auteur comme sérieusement engagée dans des passages qui rappellent sous cette forme directe et satirique le ton de la comédie. Aussi ne peut-on guère accorder à cette éloquence indignée ou mordante la valeur assurée d'un témoignage sur les intentions profondes de Jean.

**La doctrine
du mariage dans le
Περὶ παρθενίας**

Cependant la critique du mariage ne se borne pas à l'énumération conventionnelle de ses misères ; elle concerne des aspects beaucoup plus importants.

L'origine même du mariage est entachée de corruption, selon l'interprétation que Jean Chrysostome donne du récit de la Genèse : Adam et Ève vivaient dans la chasteté, à l'abri de la concupiscence, de la conception, de toutes formes de corruption, dans un état voisin de l'état angélique¹. La formule « Croissez et multipliez-vous », qui se situe dans la *Genèse* (1, 28) immédiatement après la création de l'homme et établit le caractère divin de l'institution du mariage, ne doit pas être prise à la lettre, mais comme une sorte de prophétie, de préfiguration de l'avenir². Cette invi-

1. XIV, 3.

2. La thèse est développée au cours des chapitres XIV et XV (cf. p. 142, n. 3 ; et p. 144, n. 3). Dans *Expos. in Psalm. XIII*, 3, Jean place cette parole après la faute d'Adam et non pas après la création (par inadvertance ?). — De toute façon la thèse est surprenante ; le commentaire de la *Genèse*, en 386, confirme la théorie esquissée dans

tation divine est toute symbolique : puisque Adam et Ève jouissaient de l'immortalité dans le Paradis, il était inutile en effet de perpétuer le genre humain par la procréation. D'ailleurs si Dieu avait voulu multiplier les hommes, s'il le voulait encore aujourd'hui, pourquoi faire appel à l'union sexuelle ? Il eût certainement trouvé dans sa sagesse un autre moyen, témoins ces légions d'anges qui lui font escorte, témoin Abraham, vieux et incapable de procréer, à qui Dieu donna la joie de la paternité. Ainsi, dans le *Περὶ παρθενίας*, est réfutée cette objection des défenseurs du mariage qui le prétendent nécessaire à la survie de l'humanité¹. Le mariage n'est donc que la *conséquence* de la faute², il ne répond pas à une intention divine. Après la faute est apparue la concupiscence, l'homme est devenu mortel et, afin d'éviter d'une part l'extinction de la race désormais et de prévenir d'autre part l'incontinence, Dieu a accepté le mariage qui est ainsi le « résultat de la désobéissance, de la malédiction et de la mort³ ».

La critique de la femme dépasse de ce fait les limites d'une mysogynie traditionnelle. Créée pour être une aide, la femme s'est détournée par sa faute de la voie tracée par son Créateur ; si, par le baptême, Dieu a effacé la malédiction qui pèse sur elle⁴, la femme n'en reste pas moins Ève, symbole de la désobéissance et de la malice⁵, qui entraîne encore le conjoint à désobéir au Seigneur, comme

le *Περὶ παρθενίας*. Jean expliquera de la même façon tendancieuse les mots : « Ils seront doux dans une même chair. »

1. XIV, 4.

2. Voir aussi *In cap. IV Genes.*, Hom. XVIII, 4 (PG 53, 153), Hom. XX, 1 (PG 53, 167) ; et *In Genes. Sermo IV*, 1 (PG 54, 594).

3. Dans *In illud : Propter fornic.* I, 3, Jean reprendra cette idée que le mariage a sa source dans le péché d'Adam et d'Ève : « C'est du jour où s'est introduite la concupiscence que s'est introduit le mariage, qui coupe court à l'incontinence. »

4. Cf. LXV, 1 : « Le Christ par le baptême a effacé la malédiction qui pesait sur la femme. »

5. Cf. XLVI, 1, où la femme est appelée *ἐπίβουλος*.

elle a fait perdre à l'homme le bonheur du Paradis, comme elle a été la cause du Déluge, de la mort de Samson, de la destruction du peuple juif¹. Aussi ne peut-elle être l'égale de son mari ; le principe de la subordination de la femme à l'homme dans le mariage est naturel et conforme aux intentions divines. Le rôle prêté à la femme dans le *Περὶ παρθενίας* laisserait même supposer que pour la femme la libération par le baptême de la tare originelle² a été elle aussi, sinon symbolique, du moins réservée pour un avenir encore lointain, après un long cheminement dont le baptême est le premier pas.

Cela étant, la corruption originelle du mariage ôte à ce dernier toute valeur spirituelle. La parole de saint Paul : « Qui sait, femme, si tu sauveras ton mari ? » suggérant le secours mutuel que le mariage peut proposer aux deux époux, est interprétée dans un sens restrictif et tendancieux, celui d'une improbabilité³. Et Jean Chrysostome conclut que la femme est utile pour la procréation des enfants et pour les choses du ménage, mais que sa présence est vaine et même nuisible dans toutes les activités morales et spirituelles⁴. Dans ce domaine, l'épouse chrétienne ne peut pas amener son époux à la « juste philosophie » en vertu du mariage ; si elle peut avoir parfois sur son mari une influence heureuse, elle puise sa force de conviction dans ses qualités personnelles⁵, non dans la sanctification

1. XLVI, 2.

2. La thèse de Jean au sujet de la femme est qu'avant la chute, l'homme et la femme jouissaient d'avantages égaux (*ὀμοτιμία*), car la femme avait comme l'homme été créée à la ressemblance de Dieu ; mais par la chute elle a perdu cette dignité, est tombée dans la sujétion et est devenue un danger pour l'homme attaché à elle par la concupiscence : « Dès l'origine, Dieu orna la femme de ce pouvoir, sachant qu'elle serait méprisée si elle n'exerçait pas cet empire » (*Contra eos qui habent apud se virgines sub.*, 5).

3. *I Cor.* 7, 16 ; chap. XLVII, 1.

4. XLVI, 5.

5. Comme Priscilla, par exemple, qui « s'empara de l'esprit d'Apollos et le conduisit sur le chemin de la vérité » (XLVII, 2).

que le sacrement de mariage accorde aux époux¹. Bien plus, elle doit faire abstraction des exigences de son sexe, se désincarner en éteignant en elle les feux de la concupiscence et en écartant tout ce qui peut éveiller la convoitise. La définition du mariage dans le *Περὶ παρθενίας* est dominée par la nostalgie de la virginité, par la hantise du péché de chair². Si grande est la faiblesse humaine, dit Jean Chrysostome, que le mariage suppose presque toujours l'abandon à la concupiscence ; le danger qu'il comporte est de créer une habitude, c'est-à-dire, par l'accomplissement légitime et régulier de l'acte sexuel, de détourner les époux des choses du ciel et d'en faire des charnels ; à ce moment le mariage n'est qu'une fornication déguisée³. Il faut une

1. Ce sera la position, entre autres, de saint Jérôme, pour qui le mariage ne fait pas de saints ; s'il en existe parmi les gens mariés, c'est parce qu'ils ont dans le mariage imité la vie des vierges (*Advers. Helvid. XXI* ; *PG 23, 204*) ; à rapprocher de la phrase : « faire des saints est au pouvoir non du mariage, mais de la virginité » (*XXX, 2*).

2. Cf. *Περὶ γάμου, 2* : « Fuyons l'impureté, que nous soyons mariés ou non », et aux premiers il rappelle que le mariage est un port contre le dérèglement des passions et qu'en aucun cas la légitimité des rapports conjugaux ne peut autoriser l'abandon au désir charnel : « Le mariage est bon, il peut être pour nous un port, tout comme l'écueil où nous ferons naufrage ; de sa nature il est bon, il ne devient mauvais que par le mauvais usage qu'on en fait » (*ibid.*, II, 1 ; *PG 51, 217*). — Dans le traité *Adversus oppugn. vitae monast. III, 17*, Jean signalait déjà la torpeur et l'indifférence où nous jettent les ennuis du mariage ; ainsi, le jeûne est beau parce qu'il « secoue la torpeur qui submerge notre esprit » (*XXX, 2*). — Dans le *Περὶ παρθενίας* Jean reprend à son compte le mot de l'apôtre : « Ne vous refusez pas l'un à l'autre, si ce n'est d'un consentement réciproque, puis reprenez la vie commune » (chap. *XXIX*), mais le rapproche de cet autre : « Il est bon pour l'homme de vivre dans la continence » ; il voit, sous la forme négative du premier conseil, une invitation à la continence. Pour élever les gens mariés à la vertu et leur donner l'essor vers le ciel (*LXXX, 2*), il faut les purifier par l'exercice de la mortification et de la continence (*LXXIII*).

3. *XXXIV, 6* : « C'est de l'incontinence que de ne pouvoir éviter la fornication qu'en recourant tout le temps à sa femme et aux plaisirs

volonté forte pour refuser de céder à la tentation, d'exceptionnelles conditions d'entente entre mari et femme ; autant de difficultés redoutables¹. Si Jean prétend ne prohiber que la fornication et l'adultère, le soupçon ne le quitte pas que cette institution n'est trop souvent qu'un moyen de tricher avec le péché. Cette hantise se manifeste d'ailleurs par le souci de préserver l'indissolubilité du lien conjugal une fois qu'il a été contracté : condamnation sans réserve du divorce, jugement sévère porté sur les secondes noces, l'un et l'autre pouvant être interprétés comme une capitulation devant les exigences de la chair.

Le divorce n'est en aucun cas autorisé, car le mariage enchaîne à jamais les époux ; la femme ne peut donc avoir qu'un seul mari, l'homme qu'une épouse. En cas d'incompatibilité d'humeur, la femme devra supporter le joug, qu'elle a d'ailleurs accepté, et elle n'aura de liberté qu'à la mort de son maître (*XL*)². Le cas des veufs et des veuves

de l'union conjugale. » — Sur cette idée, voir TERTULLIEN, *Ad Marc. IV, 23* (*PL 2, 417*).

1. Il y a dans la thèse de Jean une contradiction : les âmes « faibles » vont au mariage, dit-il, les âmes « fortes » acceptent d'affronter les épreuves de la virginité. Or, après avoir énuméré les inconvénients du mariage et avoir souligné la difficulté de « s'avancer sur le chemin du ciel qui réclame des pieds libres d'entraves et légers, une âme dispose et alerte, s'il est écrasé (l'homme marié) par tant de tracas, si tant de liens lui enserrent les chevilles... » (*XLIV, 1*), Jean pose la question : « N'y a-t-il pas plus grand mérite à résister au milieu de tant de difficultés ? » — Non, répond-il aussitôt, car « si alors qu'on est libre de ne pas passer sous le joug du mariage, spontanément, sans aucune contrainte, on consent à s'environner de toutes ces difficultés afin d'en rendre plus pesant le combat pour la vertu, cela ne concerne en rien l'Agonothète (le Christ) » (*XLV, 1*). De la sorte les efforts des époux n'ont pas la même valeur aux yeux de Dieu que ceux de la vierge.

2. Condamnation sans ambiguïté du divorce : « S'il était permis, quand le premier mari vit encore, de le quitter pour passer à un autre, et puis encore d'aller du second à un troisième, à quoi servirait alors le mariage, les maris s'empruntant les uns aux autres indistinctement leurs épouses, dans une promiscuité vraiment générale ? Oui, le Seigneur a eu raison d'appeler cette conduite un adultère » (*XL, 4*).

est abordé au chapitre XXXVII ; saint Paul avait posé le principe que la viduité est préférable, mais que la femme après la mort de son mari peut sans commettre d'adultère se remarier à condition qu'elle n'ait pas fait vœu de viduité¹. Ce point de vue a été l'objet, dès les premiers siècles, de prises de position très tranchées ; Jean Chrysostome, qui traitera de ce problème plus largement dans le *Περὶ μοναγδρίας*², formule ici un jugement sévère et déplore que le remariage soit toléré. L'homme qui se remarie peut être considéré comme un parjure, reniant son passé, son épouse et le bonheur qu'elle lui a donné ; en outre, les secondes noces mettent les enfants du premier lit dans une situation pitoyable, puisqu'ils sont abandonnés aux caprices d'une belle-mère jalouse du souvenir de la première femme et qui fait retomber sur les enfants ses ressentiments imaginaires, cela avec la lâche complicité du père. De toute façon, elles sont la preuve d'une grande faiblesse morale.

En bref, le seul bienfait concédé au mariage est qu'il évite la fornication, qu'il régleme les rapports charnels, les droits et les devoirs relatifs à la vie en commun. « Mêle sur lequel viennent se briser les vagues de la concupiscence³ », c'est le refuge naturel des êtres faibles et sans volonté⁴. Sous cet aspect négatif, le mariage ne s'assortit d'aucun caractère sacramentel⁵. L'amour n'est pas distinct

1. *I Cor.* 7, 8-9 ; 7, 39-40 ; *I Tim.* 5, 14. — Sur les secondes noces et la position des Pères sur ce point, voir la brève synthèse de H. RONDET, *Introduction à l'étude de la théologie du mariage*, p. 20 et les références.

2. Dans le *Περὶ μοναγδρίας*, le cas des secondes noces par rapport à la viduité est traité comme celui du mariage par rapport à la virginité : « Notre intention n'est pas de ranger les secondes noces au nombre des choses interdites... nous affirmons seulement qu'elles sont de beaucoup inférieures aux premières » (chap. I).

3. IX, 1.

4. XXV, 1.

5. Sur le caractère sacramentel du mariage, voir H. RONDET, *op. cit.*, p. 146 s. avec les références concernant ce sujet.

du désir et c'est de manière très fugitive, dans le *Περὶ παρθενίας*, que sont évoqués les liens affectifs entre mari et femme¹ ; les deux époux ne « communient pas dans cet amour mutuel que le Saint-Esprit leur recommande en l'Écriture² », leur spiritualité est tournée vers Dieu, certes, mais ils doivent l'honorer par l'exercice régulier de la mortification et de la continence afin de purifier la nature du lien qui les unit³. Dans l'exercice de la vie conjugale, l'union des sexes est dénuée de tout caractère mystique⁴ ; les

1. Le terme *φιλία* pour désigner ce lien affectif n'est cité que deux fois (XXXVII, 1 et LIX, 1), le terme *ἔρωσ* n'est jamais employé ; il n'est question que de concupiscence, de convoitise, des feux du désir (*ἐπιθυμία, πῶθος, προσπάθεια, πυρά*). — Dans le paganisme non plus la passion amoureuse n'occupait guère de place dans le mariage, envisagé presque exclusivement du point de vue social (fondation de la famille, base de la société), du moins à l'époque classique (cf. R. FLACELIÈRE, *L'amour en Grèce*, Paris 1960, p. 107 et 125 ; D. BABUT, « Les stoïciens et l'amour », *REG*, 76, 1963, p. 55).

2. SAINT FRANÇOIS DE SALES, *Introduction à la vie dévote*. Cité par R. FLACELIÈRE, *Amour humain, parole divine*, p. 26.

3. L'Homélie d'EUSEBE D'ÉMÈSE fait allusion aux époux qui exhortent les autres époux à briser leurs liens conjugaux et à mettre leur zèle à pratiquer la virginité (E. M. BUYTAERT, *op. cit.*, t. I, p. 181). Des époux chrétiens renonçaient donc, de leur propre volonté, à toutes relations sexuelles pour vivre comme frère et sœur (cf. *RHE*, 1955, p. 798).

4. Chap. LXXIV et LXXV. Les premiers siècles chrétiens ont-ils méconnu la valeur de l'amour conjugal ? Sur ce sujet de la valeur mystique de l'amour, voir : ANDERS NYGREN, *Erôs et Agapê, La notion chrétienne de l'amour et ses transformations*, Paris 1944 ; C. SPICQ, *Agapê dans le Nouveau Testament*, Paris 1960 (3 vol.) ; R. FLACELIÈRE, *L'Amour en Grèce*, Paris 1960, chapitre VI, où sont étudiées les différentes conceptions de l'amour, en particulier celles de Platon et de Plutarque : « En Grèce, il faut attendre Plutarque et les romanciers, à l'époque romaine, pour trouver une 'mystique' de l'amour conjugal comparable à celle que Platon avait conçue pour l'amour des garçons. Cela est vrai, mais combien de siècles a-t-il fallu aux chrétiens, qui disposaient pourtant des textes de l'Évangile et de saint Paul, où l'union des époux est exaltée jusqu'au plan divin, pour prendre pleinement conscience de la valeur religieuse de cet amour, sanctionné par le sacrement de mariage ? » (p. 219).

conjoints sont invités à oublier leur condition d'époux, le mari doit « vivre, en ayant une femme, comme n'en ayant pas », la femme comme une vierge plutôt que comme une épouse¹. Quant aux fins sociales du mariage — la procréation et l'éducation des enfants —, le *Περὶ παρθενίας* les ignore ; une brève allusion faite à la procréation précise que cette « fin » du mariage est secondaire², en revanche, les souffrances horribles de l'enfantement sont rappelées à plusieurs reprises³.

Tel apparaît dans le *Περὶ παρθενίας* le diptyque virginité-mariage ; Jean considère ces deux états sous le rapport de la perfection que doit atteindre l'âme du chrétien pour parvenir au ciel ; dans ce cas la virginité est un état privilégié puisqu'elle permet à la vierge de s'unir à Dieu et de vivre avec lui dans la plus étroite intimité, alors que le mariage est un « vêtement servile⁴ », à l'usage des médiocres qui, effrayés par la perspective d'une continence rigoureuse, voient dans le mariage le meilleur moyen de concilier leurs exigences physiques et leur salut.

1. Chap. LXXIV et LXXV.

2. Chap. XIX, 1 et, au chapitre XXXIX, 3, cette parenthèse : « Nulle part il n'est question des enfants à naître — ce bel et noble motif du mariage. » — Le chapitre XIV démontre que le problème de la procréation, qui assure le développement de l'humanité, est un faux problème.

3. Cf. LVII, 1 ; LVII, 4 ; LXV, 1.

4. XIV, 5. — Sur *ῥόμιλα*, cf. plus haut, p. 44, n. 3.

VII. LA PLACE DU TRAITÉ DANS L'ŒUVRE DE JEAN CHRYSOSTOME

Le lecteur moderne est sensible à certaines naïvetés, à des artifices de style trop voyants, aux outrances de la pensée concernant le mariage, la femme et son rôle, la conception trop individualiste en apparence des fins de la virginité. Mais il convient de ne pas juger l'ouvrage sur son contenu seulement, l'intérêt principal concerne plutôt sa place dans l'œuvre de Jean Chrysostome. Le *Περὶ παρθενίας* marque le terme des traités d'ascétisme, c'est-à-dire des opuscules de jeunesse où se dessinait, issue de l'expérience solitaire, une doctrine morale. Il apparaît, à la lumière des œuvres plus tardives, que tout ce qu'il y a d'excessif dans la doctrine du mariage, dans l'éloge de la virginité, correspond à des impératifs littéraires, à des circonstances historiques ou psychologiques déterminées.

Virginité et mariage dans l'œuvre postérieure de Jean Chrysostome La pensée de Jean sur ce problème a été développée et enseignée, tout au long de son œuvre pastorale, dans les termes les moins ambigus ; elle révèle une fidèle interprétation de la doctrine de saint Paul, résumée en ces mots de la I^{re} Épître aux Corinthiens : « Celui qui marie sa fille fait bien, celui qui ne la marie pas fait mieux¹ », formule

1. I Cor. 7, 38.

reprise par Jean : « Le mariage est une bonne chose, la virginité vaut mieux, il ne s'ensuit pas que le mariage soit mauvais, il est inférieur, mais bon encore¹. » L'œuvre de Jean illustre cette modération ; plus qu'aucun des Pères de l'Église, en effet, il a cherché à concilier le service de Dieu et les exigences de la vie en société ; ses préoccupations de pasteur, la pratique du ministère, le souci des âmes l'ont rendu circonspect à l'égard d'un dualisme étroit opposant la chair et l'esprit ; il se fera au contraire le défenseur d'un équilibre fécond entre la chair et l'esprit².

1. *In illud : Vidi Dominum*, Hom. III, 3 (PG 56, 116).

2. Sur cette recherche de l'équilibre entre *πνεῦμα* et *σάρξ* et l'interprétation fidèle que Jean donne de saint Paul au sujet du mot *σάρξ*, voir *In cap. V Epist. ad Gal.*, 4 et 5 (PG 61, 669 et 671) : « Paul appelle *chair* les pensées terrestres, négligentes, insouciantes. Ce n'est pas condamnation du corps, mais procès de l'âme négligente. La chair est un instrument, personne ne rejette avec horreur et ne déteste l'instrument, mais celui qui s'en sert mal. Ce n'est pas le fer, mais l'assassin que nous détestons et que nous punissons. » Ainsi, le corps est soumis à l'âme, mais lui est nécessaire : « Je ne les vois pas opposés mais tout à fait accordés et se prêtant dans l'action un mutuel appui » (*ibid.*). Jean a utilisé de nombreuses images pour faire comprendre cette union nécessaire du corps et de l'âme : « De même que le cheval beau et fort ne montre pas ses qualités sans un cocher, de même la chair ne sera belle que si nous réprimons ses écarts. Un cocher n'est rien non plus sans la science de conduire les chevaux, ou plutôt sans la science, il est cause des pires accidents... Le corps n'est beau que par l'union, il n'est beau que par la soumission puisque, par lui-même, il n'est ni bon ni mauvais, il peut servir au bien et au mal... Si le corps est beau, cependant il l'est bien moins que l'âme. Comme le plomb est inférieur à l'or, cependant on en a besoin pour souder, ainsi l'âme a besoin du corps » (*V^e Hom. sur l'Épître aux Ephés.*, 4, PG 62, 41). Et encore : « La chair est inférieure à l'esprit, mais elle ne lui est pas opposée, hostile, mauvaise ; comme la cithare au cithariste, le bateau au pilote, ainsi elle est soumise à l'esprit. Ces objets ne s'opposent pas à ceux qui les guident et qui s'en servent, mais il y a entre eux parfaite convenance, sans qu'on ait droit cependant à autant de considération que celui qui les manie. Quand on dit que l'art ne réside pas dans la cithare ni dans le bateau, mais dans le pilote et dans le cithariste, on ne critique pas les objets mais on montre la distance qu'il y a entre

La virginité est pour le chrétien, dit-il, un état préférable au mariage, puisqu'elle permet d'approcher au plus près de Dieu en faisant de nous des anges sur la terre, mais l'hommage qui lui est rendu n'entraîne la condamnation ni du monde ni du mariage. Au cours des années de prêtrise, l'attitude de Jean sur ce point s'assouplit, sa pensée s'enrichit ; il devient beaucoup plus attentif tant à la mission de la vierge dans la société qu'à la valeur sociale du mariage. C'est ainsi que l'aumône, l'amour du prochain, les œuvres de miséricorde et de charité sont considérés comme faisant partie intégrante de la virginité¹ ; le « témoignage » que porte une âme éprise de vertus chrétiennes est un tel signe de pureté que l'intégrité physique n'est même plus nécessaire pour assurer l'esprit de virginité. En 404, Jean admettra, pour prix de ses grandes vertus, la veuve Olympias dans le chœur des vierges², et, dans une homélie de 403, il

eux et le spécialiste de l'art... C'est ce que Paul montre ici en établissant la supériorité de l'âme. En divisant l'homme en deux parties, âme et corps, il dit que la chair est déraisonnable et qu'elle est privée d'intelligence en ce qui touche les actes, mais non ceux qui agissent » (*XII^e Hom. sur l'Épître aux Rom.*, 2, PG 60, 509).

1. « La virginité, le jeûne, les austérités n'intéressent que celui qui les pratique et n'opèrent le salut de personne d'autre ; l'aumône s'étend à tous » (*VI^e H. sur Tite*, 2). Jean revient à plusieurs reprises sur le devoir de charité et d'aumône, rappelant que la virginité n'est rien sans la charité (*In Hellam et viduam*, 1, PG 51, 338). Dans le *De poenitentia* (Hom. VII, 7) : « Voyez ce qui est étonnant : Jésus ne fait mention d'aucune autre vertu que de la charité. Il pouvait dire : Venez, les bénis de mon Père, parce que vous avez été tempérants, parce que vous avez été vierges, parce que vous avez mené une vie tout angélique ; il passe ces bonnes œuvres sous silence, non qu'elles soient indignes d'un souvenir, mais parce qu'elles ne viennent qu'au second rang, après la bienfaisance » (PG 49, 334).

2. Dans la *VIII^e lettre à Olympias*, écrite fin 404, Jean explique le symbole des vierges sages et des vierges folles, revenant sur l'importance de la charité par rapport à la virginité : « Vous m'avez souvent entendu dire, lorsque j'exposais quelle est la définition de la virginité, qu'on ne saurait jamais vous empêcher d'être comptée parmi le chœur des vierges, bien plus, que vous les dépassiez de beaucoup, vous

accordera à des époux chrétiens exemplaires, le titre de vierges : « Gardez-vous une âme sans tache ? Vous êtes vierge, bien que vous ayez un époux, oui, vous l'êtes et de cette virginité que je proclame vraie et admirable¹. » Quant au mariage, il est célébré non comme un simple pis-aller, mais comme un état louable ; son origine est entachée de corruption, mais le mariage lui-même n'est pas un péché² ; il n'est pas saint lui-même, mais il nous permet de préserver notre pureté par le respect de la fidélité conjugale³ ; dans la mesure même où il contribue à réprimer les mauvais désirs, il sauvegarde en nous le spirituel et peut tout aussi bien que la virginité nous ouvrir la voie du ciel⁴. En particulier la chasteté, par le dévouement et l'abnégation qu'elle suppose, confère au mariage une dignité presque inconnue du paganisme. Jean décrira avec délicatesse non seulement les douceurs de la vie au foyer, mais le rôle admirable de la femme chrétienne, l'aide spirituelle et

qui sur les autres points avez montré une grande sagesse. C'est pour cela que Paul, ayant défini la virginité, a appelé « vierge » non pas celle qui ne connaît pas le mariage et qui s'est tenue loin du commerce d'un homme, mais celle qui fait des choses du Seigneur l'objet de sa sollicitude. Le Christ lui-même ayant montré combien est supérieure à la virginité la charité dont vous tenez vous-même le sceptre, a exclu de ce chœur la moitié des vierges parce qu'elles sont venues sans elle » (trad. A.-M. Malingrey, SC 13, p. 121).

1. *In Epist. ad Hebr. cap XII*, Hom. XXVIII, 7 (PG 63, 202).

2. Cf. *In Epist. I ad Cor.*, Hom XIX, 6 (PG 61, 160). Pour tout ce qui concerne la défense du mariage chez Jean Chrysostome, se reporter à l'ouvrage de MOULARD, *op. cit.*, toute la première partie ; — et à l'article de D. GORCE, « Mariage et perfection chrétienne d'après Jean Chrys. », *Revue des Études carmélitaines*, 1936.

3. Voir sur ce point A. MOULARD, *op. cit.*, p. 149.

4. Le Seigneur en effet nous a proposé plusieurs voies pour notre salut, sinon nous serions découragés, cf. *Expos. in Psalm. CXXVII*, 2 (PG 55, 367). Jean déclare dans *In illud : Vidi Dominum*, Hom. IV, 3 (PG 56, 123) que les gens mariés seront sauvés : « Je me porte garant de votre salut, quand bien même vous auriez une femme », cf. *In Epist. ad Philip. cap. I*, Hom. II, 3 (PG 68, 194) ; Hom. XII, 3 (PG 62, 274) ; *In Epist. ad Hebr., cap. IV*, Hom. VII, 4 (PG 63, 67).

l'enrichissement que peuvent s'apporter mutuellement les époux chrétiens¹.

L'interprétation du
Περὶ παρθενίας

Certes, le Περὶ παρθενίας est loin de révéler pareille sérénité. L'utilité du mariage est surtout

d'éviter la fornication ; son contenu spirituel et sa valeur sociale — fondement de la famille, il assure la conservation du genre humain — sont trop rarement évoqués. Mais ces réserves et ces lacunes n'entraînent pas de condamnation, et par quelques phrases sans équivoque dans les premiers chapitres Jean écarte de lui tout soupçon d'encratisme : « La fornication et l'adultère, dit-il, voilà ce que je prohibe, mais le mariage, jamais... ; ceux qui contractent mariage, s'ils sont chastes, je n'ai pour eux que des éloges². » Ainsi, le mariage est un bien, et sont hérétiques ceux qui prétendent le contraire ; condamner le mariage comme un mal, c'est attirer sur soi supplice et châtement³. Le mariage sans doute ne fait pas des saints⁴, mais il évite « au temple saint d'être profané et souillé⁵ » ; le mariage dresse de nombreux obstacles sur la voie du salut, mais Abraham a été sauvé, bien qu'il fût marié, car ses « vertus morales ont assuré sa gloire⁶ ». Les éléments essentiels de sa doctrine sur le mariage, très mesurée, se trouvent donc déjà dans le Περὶ παρθενίας. Jean formule même dans l'introduction des réserves qui, sans rien enlever à la sincérité de l'éloge de la virginité, nous invitent à un jugement nuancé : « Il y a loin, dit-il en

1. Voir les textes sur le mariage recueillis par R. FLACELIÈRE, *Amour humain, parole divine*, p. 160 s. ; cf. *III^e Hom. sur le mariage*, 3 ; *Hom. sur la Genèse*, XXXVIII, 7 ; *In Johan.*, Hom. LXI, 3 (PG 59, 340) ; *In illud : Vidi Dominum*, Hom. IV, 2-3.

2. IX, 3. Sur la chasteté dans le mariage, cf. p. 9, n. 3.

3. Cf. VIII, 5.

4. XXX, 2.

5. XXV, 1.

6. LXXII, 3.

repreuant saint Paul, du conseil au précepte : pour les vierges, je n'ai pas d'ordre du Seigneur, c'est mon avis que je donne¹. » Tout a sa valeur aux yeux du Christ : « Celui qui marie sa fille agit bien, celui qui ne la marie pas agit mieux² », et Jean a toujours distinctement senti l'éloge que fait saint Paul des deux états et la différence qu'il instaure entre eux ; seule a varié l'évaluation de cette différence³.

Au reste, cette démesure dans l'éloge comme dans la diatribe, que déplore tout lecteur moderne, a des raisons bien précises. Sur le problème du mariage le traité de Jean rejoint apparemment les vues assez étroites de ses contemporains : l'engouement du iv^e siècle pour la vie monastique n'a pas favorisé une prise de conscience des vertus spirituelles de ce sacrement⁴. Dans le *Περὶ παρθενίας*, Jean est guidé par le souci de la perfection du chrétien que le mariage, signe du charnel, ne peut favoriser, et les longues méditations solitaires, dans un esprit de dépouillement et d'oubli du corps, ont rendu Jean plus sensible encore aux « turpitudes » du monde. De plus, l'ouvrage est un *ἐγκώμιον*, et l'auteur se plie aux usages littéraires de son temps. L'éloge de la virginité supposait la dépréciation de son contraire ; ce procédé choque un esprit soucieux d'objectivité, mais à l'époque il était familier au lecteur, comme

1. IX, 2, et I Cor. 7, 25.

2. I Cor. 7, 38.

3. Dans le *Περὶ παρθενίας*, X, 3, Jean Chrysostome exprime cette différence en ces termes : « Cette supériorité est celle du ciel sur la terre, celle des anges sur les hommes et, si je puis m'exprimer plus hardiment, elle est plus grande encore. »

4. Sur ce sujet, on lira l'intéressante mise au point de H. RONDET dans son petit livre sur le mariage, p. 27-30. — Voir R. FLACELIÈRE, *Chronique sociale de France*, 1939, l'article sur l'interprétation rigoriste que la tradition patristique et médiévale donne du mariage (et aussi l'introduction de : *Amour humain, parole divine*). — Rappelons que l'Église n'a pris que lentement conscience de la valeur sacramentelle du mariage. C'est le Concile de Trente (xvi^e siècle) qui a affirmé que le mariage est un sacrement de la Loi nouvelle, institué par le Christ.

une arme de bonne guerre. Ce sont les exigences de l'*ἐγκώμιον* qui poussent Jean à faire un choix parmi les citations de saint Paul, à laisser dans l'ombre celles qui sont favorables au mariage, à en infléchir d'autres dans un sens qui lui est hostile, à dresser un tableau trop sévère des ennuis du mariage. Et Jean respecte d'autant plus cette tradition que sa préférence pour la virginité répond à une conviction profonde et que son traité, plus qu'une œuvre littéraire gratuite, est l'homélie d'un pasteur s'adressant à des vierges : il est naturel de louer le choix de vie qu'elles ont fait, le plus digne d'un chrétien ; il est habituel aussi, à cette époque, de dresser en antithèse la liste des tracasseries auxquels la virginité leur a permis d'échapper.

Mais c'est surtout à l'expérience solitaire de Jean qu'il convient d'attribuer l'outrance de la forme et des idées ; la fréquentation de l'*ἀσκητήριον* de Diodore, la lecture des livres saints, les exemples de renoncement qui l'entouraient sur les collines d'Antioche, les macérations courageusement endurées, tout cela a cristallisé les élans généreux de Jean autour des vertus de l'ascèse. Au long de sa retraite au désert Jean est resté un « ascète crispé¹ », entraîné vers des excès par une fougue juvénile ; au moment du retour à Antioche, il s'y est ajouté peut-être un certain durcissement de l'attitude causé par la déception de l'expérience interrompue. Mais il ne faut pas se méprendre sur les fins véritables de cette ascèse ; elle n'a pas été seulement une mystique acheminant l'âme vers une contemplation plus parfaite de Dieu. Les mortifications, les souffrances acceptées pour le Christ sont bien davantage une forme d'action, un engagement. Nous sommes des « serviteurs du

1. L. BOUYER, *La spiritualité du Nouveau Testament et des Pères*, p. 532. — Sévère pour le *Περὶ παρθενίας*, L. BOUYER reconnaît cependant que, sur le problème du mariage, Jean Chrysostome saura, dès que le souvenir du désert se sera estompé, devenir « le précurseur d'une spiritualité pour les laïcs, pleine non seulement de compréhension, mais de sympathie ».

Christ¹ », et l'ascèse est l'expression la plus parfaite de notre dévouement au Seigneur ; par le goût de l'effort, par la recherche de la maîtrise de soi, par cet héroïsme physique et moral, le chrétien prépare sa vie au combat qu'il doit mener non pour sa propre gloire, mais pour celle de Dieu². Notre traité rappelle à des vierges l'inanité de tout effort qui n'est pas inspiré par le Christ, accompli pour le Christ. Bien qu'elle semble animée par le souci du salut personnel, l'ascèse n'a d'autre but, aux yeux de Jean, que de faire mieux participer le chrétien à la réalisation du plan divin que propose le sacrifice de la Croix. La virginité, en nous détachant du charnel, secoue notre torpeur et notre indifférence, par elle nous devenons « plus assidus auprès du Seigneur », non pour le contempler, mais pour le mieux servir. Elle n'est pas incompatible avec l'apostolat dans le monde, car la discipline intérieure qu'elle exige favorise dans les âmes un état de disponibilité constante, et les travaux de la vie active apparaissent, bien au contraire, comme le prolongement naturel de l'ascèse. Pendant la période décisive du diaconat, Jean prendra plus nettement conscience de la nécessité de mettre son zèle au service d'un idéal plus altruiste et plus actif en faisant de la charité et du dévouement la véritable fin de l'ascèse. Ses responsabilités pastorales estomperont, au fil des années, ses préoccupations d'ascète et, quand il sera plus engagé dans le siècle, il humanisera sa doctrine de l'ascèse sans renier un idéal défini comme étant le plus digne d'un chrétien.

1. Cf. *Rom.* 1, 1 ; *Gal.* 1, 10 ; *Éphés.* 6, 6 ; *Phil.* 1, 1 ; *Tite* 1, 1.

2. Les mots du chapitre XXVII, 1 : « Il faut pour affronter cette bataille une âme combative et fougueuse, luttant jusqu'au désespoir contre les passions » traduisent bien l'idéal chevaleresque de combat pour l'honneur de Dieu qui anime à cette époque Jean Chrysostome. Cet idéal était celui du monachisme, qui a médité les paroles de Paul aux Éphésiens : « Revêtez-vous de toutes les armes de Dieu, afin de pouvoir tenir ferme contre les ruses du diable » (5, 11).

VIII. BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE

Il n'existe pas de traduction française récente du *Περὶ παρθενίας* ; la moins ancienne est celle de J. BAREILLE, *Œuvres complètes de saint Jean Chrysostome*, Paris (1864-1872), t. I.

ALLO E. B., *S. Paul, La 1^{re} Épttre aux Corinthiens*, Paris 1935.

AMAND DE MENDIETTA, « La virginité chez Eusèbe d'Émèse et l'ascétisme familial dans la première moitié du IV^e siècle », *Revue d'Histoire ecclésiastique*, 1955, p. 777-820.

AMERINGER T. E., *The stylistic influence of the second sophistic on the panegyric sermons of S. John Chrysost.* (*Patristic studies*, 5), Washington 1921.

BAUR C., *Johannes Chrysostomus*, 2 vol., München 1930.

BOUYER L., *La spiritualité du Nouveau Testament et des Pères*, Paris 1960.

CAMELOT P. Th., *Virgines Christi*, Paris 1944.

DUMORTIER J., « Le mariage dans les milieux chrétiens d'Antioche et de Byzance d'après Jean Chrysostome », *Lettres d'Humanité*, t. VI, 1947, p. 102-166.

FESTUGIÈRE A. J., *Antioche païenne et chrétienne. Libanios, Chrysostome et les moines de Syrie*, Paris 1959.

- FLACELIÈRE R., *Amour humain, parole divine*, recueil de textes des Pères de l'Église sur le mariage, avec une introduction, Paris 1947.
- GARCIA COLOMBAS, *Paradis et vie angélique*, Paris 1961.
- GORCE Denys, « Mariage et perfection chrétienne chez Jean Chrysostome », dans *Études carmélitaines*, 1936.
- MALINGREY A. M., « *Philosophia* », *Étude d'un groupe de mots des Présocratiques au IV^e siècle après J.-C.*, Paris 1961.
- MARTINEZ F., *L'ascétisme chrétien pendant les trois premiers siècles de l'Église*, Paris 1913.
- MAUR (Auf der), *Mönchtum und Glaubensverkündigung in den Schriften des hl. J. Chrysostomus*, dans « *Paradosis* » 14, Fribourg 1959.
- MEYER L., *Jean Chrysostome, maître de perfection chrétienne*, Paris 1933.
- MOULARD A., *Saint Jean Chrysostome, le défenseur du mariage et l'apôtre de la virginité*, Paris 1923.
- PUECH A., *Saint Jean Chrysostome et les mœurs de son temps*, Paris 1891.
- RONDET H., *Introduction à l'étude de la théologie du mariage*, Paris 1960.
- SAWHILL, *The use of athletic metaphors in the biblical homilies of S. John Chrys.*, Princeton 1928.
- VILLER M., *La spiritualité des premiers siècles chrétiens*, Paris 1930.
- VIZMANOS F., *Las virgenes cristianas de la Iglesia primitiva*, Madrid 1949.

Ce travail a été présenté comme thèse de 3^e cycle soutenue en 1966 devant la Faculté des Lettres de Lyon. J'exprime ici ma gratitude à M. Jean Pouilloux, Professeur à la Faculté des Lettres et des Sciences humaines de Lyon et au R.P. Cl. Mondésert, dont la science, l'amitié et le

dévouement m'ont été d'un grand secours dans la réalisation de cet ouvrage ; — à M^{lle} A. M. Malingrey, Professeur à la Faculté des Lettres et des Sciences humaines de Lille, qui m'a fait bénéficier, avec toute son amicale bienveillance, de ses précieux conseils et de sa profonde connaissance de Jean Chrysostome. Je remercie également le R.P. H. Rondet et M^{lle} M. L. Guillaumin pour les précisions qu'ils m'ont aimablement fournies sur des problèmes particuliers de l'introduction.

B. GRILLET.

INTRODUCTION AU TEXTE GREC

I. LE TEXTE GREC

Dans leur ensemble, les manuscrits du *De virginitate* de Jean Chrysostome se divisent en deux grandes classes : la première, comportant les manuscrits G, P et R, qui présente assez souvent un texte plus court, et parfois presque expurgé ; et la seconde, qui comprend la majorité des manuscrits subsistants, sous la dépendance de X, A, et M. Cette seconde classe offre un texte plus long et plus acceptable, qui est actuellement le texte contenu en très grande partie dans l'édition de Henry Savile et, avec quelques modifications, la vulgate de Montfaucon et de Migne. Nous verrons plus loin comment Montfaucon et Savile, en partant d'hypothèses différentes, sont tous deux arrivés à un texte qui était, en substance, le meilleur qu'on puisse tirer d'une tradition vraiment embrouillée.

A — La tradition théologique.

- g Le plus important manuscrit de ce groupe est le *Vaticanus Graecus* 1797, représenté ici par le sigle G, d'une écriture élégante sur parchemin, du XI^e ou XII^e siècle (ff. 21-119). G, bien que parfois isolé dans ses lectures, est

étroitement apparenté à deux manuscrits qui sont malheureusement mutilés, R et P.

R Le plus ancien de ces deux manuscrits appartient à la Bibliothèque Nationale de Paris, ancien fonds grec 764 (*Mazarin-Reginensis* 1974), parchemin, du x^e siècle, contenant notre traité aux folios 344-441. C'est le manuscrit (je l'appelle R) dont se servit Montfaucon pour corriger l'édition qu'il fit de cet ouvrage. R s'interrompt avant la fin du dernier chapitre (LXXXIV, 14) sur le mot *ἀνθρωπίνην*.

P Cependant la tradition qu'il représente est étroitement apparentée au *Codex Patmiacus* 184, parchemin, du xi^e siècle, du monastère d'Hagiou Potamou dans l'île de Patmos ; il contient notre traité aux folios 189-231v, mais il est malheureusement resté inachevé au milieu du chapitre LXVII. Mouillé et brûlé (comme s'il était rescapé d'un incendie), ses restes sont tout noircis, et le manuscrit est devenu très difficile à déchiffrer ; ainsi, je ne l'ai utilisé que pour la première partie du traité.

Stavronikita

Un autre manuscrit se rattache à la même tradition que GPR ; c'est le *codex Athous Stavronikita* 25, parchemin, du xii^e siècle (ff. 2-64v), et j'ai pu l'étudier sur le microfilm que m'a procuré M. l'abbé Marcel Richard, de l'Institut de Recherche et d'Histoire des Textes, à Paris. Ce manuscrit commence avec le premier chapitre de notre traité (à partir de I, 54), et il suit la tradition de GPR assez étroitement, bien que ses leçons marginales reflètent l'autre famille, dont on parlera plus tard, AMX, que suit Migne. Par exemple, à VII, 8, il lit : *χλαμύδος* avec GPR. Mais il semble plus proche de G que de PR : par exemple à LII, 73, il lit : *δόξαν* avec G, et il a écrit de la même main dans la marge *τάξις*, leçon de PR et de tous les autres manuscrits. Encore, à LII, 61, *Stavronikita* lit *λοιδορίας* avec G, en opposition avec *δυστροπίας* P, *βδελυρίας* M v. Mais, à cause de cette tradition contaminée, je ne m'en suis pas servi dans mon édition ; en vérité, ce codex n'a que peu de chose à offrir qui vienne d'un texte original.

* * *

Les relations entre GPR (avec *Stavronikita*) et le groupe AMX (avec le récent L) sont claires si l'on prend quelques exemples. La tradition GPR tend à substituer des mots plus familiers, par exemple, à X, 12 *λώβην* AMXL v : *βλάβην* GPRS ; XXII, 20-21, *παραμυθίας* AMXL v : *βοηθείας* GPRS. Parfois le groupe GPRS atténue des expressions qui touchent à la religion ; ainsi, par exemple, à propos des prêtres simoniaques nous lisons, XXIV, 24 *ἤρπασαν* AMXL v : *ἤρξαν* GPRS. Dans XI, 3 *ἐκείνων* : *ἀγγέλων* GPRS. De plus, la tradition de GPRS tend à réduire la valeur de l'optatif potentiel (avec *ἄν*) à celle d'un simple indicatif. Que R, en tout cas, soit à part, c'est assez clair d'après une leçon comme celle de XXXVIII, 30, où R suit GPAX en lisant *τρέζοντος*, mais en ajoutant *τοὺς ὀδόντας*. Bien que R soit souvent contaminé par des erreurs qui proviennent de la tradition G, en règle générale R est plus proche de P que de G : cf. par exemple : XXVII, 11 *τοιχῶν* GM : *τείχων* AX *θριγκῶν* RP v. Il faut noter encore des leçons singulières comme XLI, 108, *μέσον* post *ἀπειλημμένος* add R ; XXXII, 29-30, *καταμαλάξασθαι* M v *ἐκμειλιξασθαι* R. J'ai pensé qu'il serait judicieux, en tout cas, d'omettre R dans l'apparat comme un double inutile. Les principales variantes de R sont bien connues par les notes de Montfaucon, qui a été le premier à utiliser ce manuscrit pour le texte.

* * *

Deux autres manuscrits, qui appartiennent à la tradition théologique représentée par GPR, sont les petits fragments homilétiques de Patmos et de Moscou. Le premier et, semble-t-il, le plus ancien, c'est *Patmos* 163, daté du xi^e ou xii^e siècle, qui contient sur les folios 317-330 les

chapitres XXXIV-XLV complets de notre ouvrage. L'autre est le manuscrit du Musée d'histoire, *Bibliothèque synodale* 109 (autrefois *Vladimir* 171), daté du XI^e ou XII^e siècle, mais, plus probablement, à mon avis, d'une époque plus tardive, peut-être du XIII^e siècle. Sur les folios 352v-361v de ce parchemin misérablement écrit, on trouve les chapitres XXXIV-XLII (ce dernier incomplet), c'est-à-dire, jusqu'à *καλὸν ὑπάρχειν* (XLII, 28). C'est un manuscrit copié sans soin sur un manuscrit très proche de *Bibl. Syn.* 109. Ses deux fragments se situent près de GPR ; voir, par exemple : XXXIV, 3, ὁ μακάριος Παῦλος post δέδοικεν add GP *Mosc Patm* ; XXXVI, 12 θανάτους καθημερινούς : καθημερινούς κινδύνους GPR *Mosc Patm* ; XL, 30, ὑπόθεσιν GPR *Mosc Patm* : ὑπόσχεσιν M v ; et plusieurs encore. Mais les quelques nouvelles leçons qu'ils offrent semblent dues à l'incompréhension du copiste ou à un changement arbitraire : quelques autres sont le résultat d'une contamination par une autre tradition. Malgré le peu d'intérêt qu'ils présentent pour notre texte, ces fragments démontrent l'existence d'une tradition ancienne d'extraits homilétiques de Chrysostome, tirés de son *Traité de la Virginité*, extraits qui, avec d'autres, circulaient dans les monastères du Proche-Orient. J'ai été alerté sur l'existence de ces deux fragments par M. l'abbé Marcel Richard qui, au prix de grands efforts, m'en a procuré de bonnes photographies en microfilm. Deux de mes étudiants de Fordham University, M^{lle} Margaret Schatkin et le R.P. Neil Tobin, ont bien voulu en assurer la collation.

* * *

Barocci

Un manuscrit postérieur qui, bien que contaminé, est en rapports plus étroits que le S (*Stravronikita*) avec la tradition de GPR, se trouve à la Bodléienne, à Oxford : c'est le *Baroccianus* 108, in-4^o, écrit sur papier en l'année 1570 (ff. 172-242). En fait, ce manuscrit est plus proche de G que

de R ; mais en même temps il insère régulièrement dans ses marges des variantes de la tradition de ALX. Par exemple, à I, 30, δεινόν GPRS *Barocci* : κακόν AMX *Laur Roe Ath* ; VII, 17 κατιόντας GPRS *Barocci* ; X, 12 λώβην : βλάβην GPR *Barocci* ; XIII, 43 ἐτόλμων MAX *Roe v* : ἐτόλμησα GPR *Barocci* ; et XXXVIII, 30 τρίζοντος GPS *Barocci* contre la leçon de R. Il est difficile de classer *Barocci*, mais il est peut-être quelque part dans le champ de G, avec des leçons contaminées provenant de divers témoins. J'ai eu l'occasion d'étudier ces manuscrits *Barocci* et *Roe* dans la Bibliothèque Bodléienne d'Oxford, mais il est mieux néanmoins de les éliminer de l'apparat.

Avant d'en venir au second groupe des manuscrits, que je mentionne sous le nom de tradition de la vulgate (ALMX *Roe Ath et Laur*), il semble nécessaire de souligner :

- a) que l'examen des titres de chapitres ne donne pas d'indication claire pour grouper les leçons ;
- b) et que l'un et l'autre groupe, la famille « théologique » et celui de la vulgate, dérivent du même archétype.

En premier lieu nous avons :

- 1) des manuscrits dont les titres de chapitres ont été écrits comme des lemmes à l'intérieur du texte : GP *Stavronikita Barocci*, aussi bien que AX *Laur Roe Ath* ;
- 2) et parmi ces manuscrits, deux seulement, X et *Barocci*, qui ne donnent pas la liste des titres de chapitres avant le commencement du texte actuel ;
- 3) et ceux qui n'ont pas de liste avant le texte, et insèrent des titres au hasard, dans les marges : ainsi M *Lavra* (L) et R. En d'autres termes, il apparaît que la transmission a été ici contaminée et que la division établie par les titres de chapitres ne nous met pas sur la voie du stemma généalogique des manuscrits existants.

D'autre part, on peut regarder comme évident que l'un et l'autre groupe dérivent du même archétype ;

LXVIII, 6-7 μεταχειρίζουσα (*nom.*) codd. : corr. Savile. Voir aussi : IV, 20 <οὐκ> supplevi ; XX, 3 νῦν scripsi : μὲν codd. ; XXXIV, 49 μαχομένη correxi ; XLVII, 37, ἄν supplevi ; cf. encore XIV, 56, ἐγένοντο scripsi ; et XXVI, 16 τὰ addidi.

B — La tradition de la vulgate.

M Le manuscrit qui, dans ce groupe, représente la tradition la plus ancienne est le codex *Marcianus graecus* 111, de la Marcienne à Venise ; parchemin, XI^e siècle, il contient notre traité aux folios 200-235. C'est une copie qui manque de soins, avec la plupart — mais pas tous — des titres de chapitres insérés sans ordre au sommet, au bas des pages ou dans les marges extérieures. Sauf les omissions dues à des « homoeoteleuton », ce manuscrit a fourni la base du *textus receptus* de notre ouvrage, en donnant un texte qui est pour l'essentiel le fondement de celui de Savile et de Montfaucon.

L Très proche de M est le fragment malheureusement mutilé du Mont Athos, *Lavra* Γ 106, parchemin, du XIV^e siècle (ou peut-être, à mon avis, un peu plus tôt), contenant seulement les chapitres LX à la fin, sur les folios 1-16. Il confirme régulièrement les leçons de M, présente quelques fautes qui lui sont propres, et est probablement une copie d'un jumeau de M. Voir, par exemple : LXXVIII, 76, ἕτερος om ML v ; LXXIX, 21, καθίστη ML v ; LXXXIV, 55, οὐ ... ἐξιλιάσασθαι : μόνον οὐδενὸς ἡμᾶς ἐξαίτησασθαι ML v ; etc.

Roe Il y a un manuscrit tardif, en rapport avec la tradition de M : c'est le *Bodleianus Roe* XIX, de la Bodléienne, écrit sur papier au XV^e siècle, contenant notre traité aux folios 357-408v. Cf. par exemple, II, 23 ὁ σωτήρ om MR et Roe ; XII, 18 τέθεικεν : τίθησιν M Roe v ; XXIV, 17-24 : διὰ ... αὐτοῦ om M et Roe ; cependant, parfois, il suit R

contre M, comme par exemple XXXII, 29-30, μελιξασθαι GPXA et *Barocci* : καταμαλάξασθαι M v ἐκμελιξασθαι R et *Roe*. C'est un beau manuscrit d'une écriture élégante, mais gravement contaminé par deux traditions, bien qu'il soit surtout dans la tradition de M.

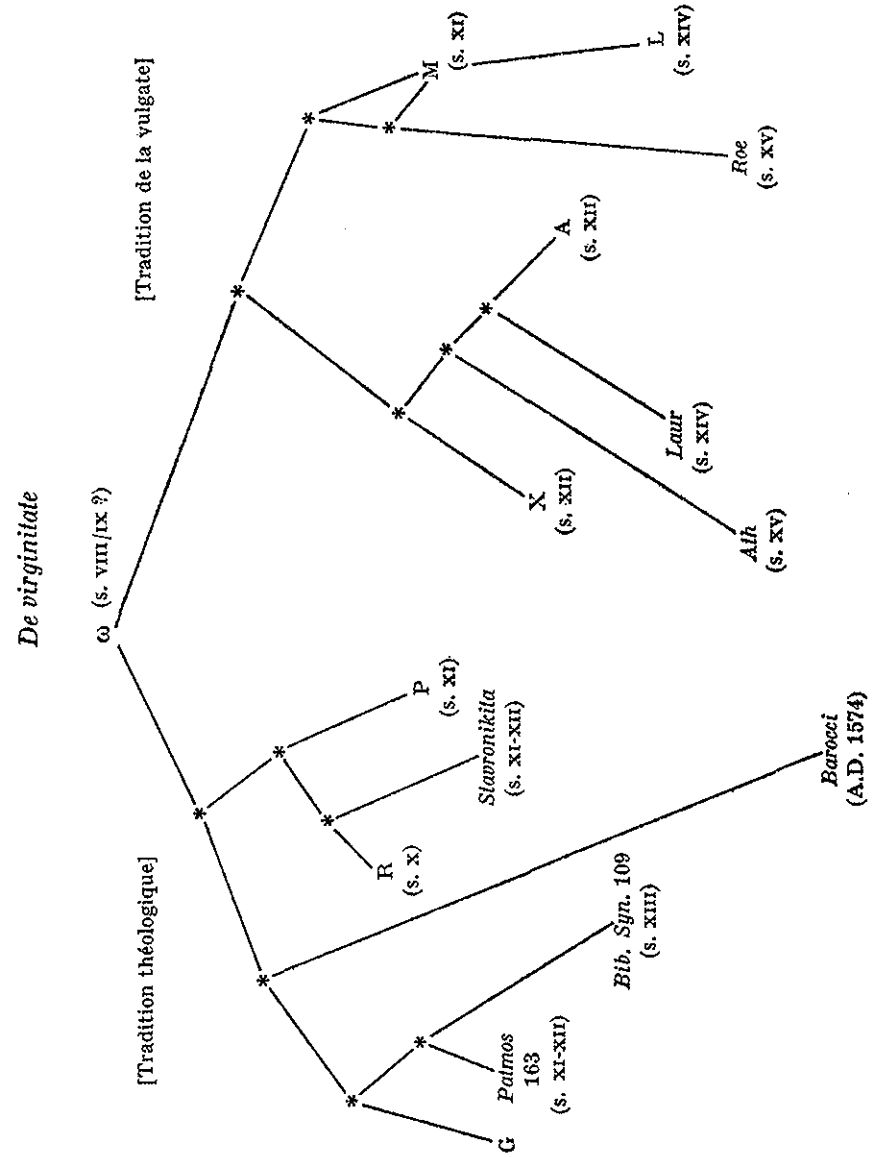
Quatre autres manuscrits, plus étroitement liés à la tradition de XAM qu'à celle de GPR, constituent malgré cela un groupe distinct à l'intérieur de la tradition vulgate, X, A, *Laur* et *Athen*. Le *codex Athous Xeropotamou* 124, d'une belle écriture, sur parchemin (ff. 179v-241), du XII^e siècle (ou mieux, à mon avis, de la fin du XI^e), conserve quelques leçons originales et ne reproduit aucune des corrections théologiques du groupe GPR. Un manuscrit **A** étroitement lié à X est celui de Vienne, *codex theologicus graecus* 89, sur parchemin, écrit en l'année 1129 (ff. 59v-127), conservé dans la Bibliothèque Nationale. Il n'a pas été transcrit avec le même soin que X et contient quelques grosses erreurs d'orthographe ; mais, dans la plupart des variantes, il est très proche de *Laur* et de X, tout en présentant parfois exceptionnellement une affinité avec la tradition de M.

Laur Il y a encore un excellent manuscrit à la Laurentienne de Florence, c'est le *codex Laurentianus plut.* VIII, 17, sur parchemin, du XIV^e siècle. Son texte est en relation étroite avec celui de A ; cf. par exemple, XII, 68-69, ὁ γάμος ἀμφίβολος GPR *Barocci* : τὸ πρᾶγμα κατάδηλον XA *Laur* τὸ πρᾶγμα ἀμφίβολον M *Roe* v ; V, 18 τὴν συνείδησιν : τῇ συνείδησει ALX *Laur* ; XLVI, 60, συμβαλέσθαι : συλλαμβάνεσθαι *Laur* A συλλαμβάνειν M v ; XLVII, 44-45 δι' ἄλιγου : δι' ὄλου *Laur* A. Mais, comme pratiquement toutes les variantes de *Laur* se trouvent aussi soit dans A soit dans X, il aurait été inutile de faire entrer *Laur* dans mon appareil. Un autre manuscrit tardif, qui est intimement lié à ce groupe, est celui de la Bibliothèque Nationale d'Athènes, le *codex Atheniensis* 461, qui est écrit sur papier du XV^e siècle, et contient notre œuvre aux folios 423-613 ;

j'ai eu l'occasion de l'étudier de près pendant un séjour à Athènes. Malheureusement, comme la plupart des *codices recentiores*, il ne révèle aucune leçon intéressante, et suit la tradition de LAXM, et surtout XA Laur. Voir, par exemple : I, 30, δεινόν GPR : κακόν XAM Laur Ath v ; II, 23, ὁ σωτήρ AX Laur Ath v : ὁ Χριστός GPR om M ; VII, 17, καθέντας XA Laur Ath : κατιόντας GPR καθιέντας M v ; X, 20, ἐκβάλλης XA GR Laur Ath : ἐκβάλλης PM v ; XI, 15 πῶς XAR Laur Ath v : om GPM ; LXXXIV, 53, ἀποδόσασθαι XAG Laur Ath : ἀπεκλύσασθαι ML v. Le *codex Atheniensis* n'est, en tout cas, autant qu'on puisse s'en rendre compte, la copie d'aucun des manuscrits qui nous sont connus. D'autre part, il n'était d'aucune utilité pour la construction de notre texte. De même, nous avons décidé d'éliminer le codex tardif de la *Deutsche Staatsbibliothek gr.* 36 écrit sur papier du xv^e siècle, qui contient notre ouvrage aux folios 4-65.

En somme, si nous considérons le problème de la classification des manuscrits et les fragments homilétiques, nous pouvons provisoirement tracer le *stemma* ci-joint des manuscrits aujourd'hui existants, en réservant toujours une certaine marge pour la contamination d'un groupe à l'autre. (Voir notre *stemma* ci-contre.)

En conclusion, on peut dire que les deux branches de la transmission ont beaucoup de ressemblance et que les détails du texte (y compris l'orthographe de οὐτω(ς) et l'élimination des voyelles finales, etc.) ont été sévèrement normalisés à l'époque de l'archétype, qui peut remonter au viii^e ou au ix^e siècle. Sans que nous puissions en avoir la certitude, il est possible que ce soit aux environs de ce temps-là qu'ont été ajoutés ces titres de chapitres si embarrassants. Dans deux des plus anciens manuscrits, R (x^e siècle) et M (xi^e siècle), dont le texte représente chacune des branches de la transmission, ces titres se rencontrent encore sous la forme d'additions marginales, mais sont aussi quelquefois omis ; d'autre part, au temps du manuscrit de Patmos



(XI^e siècle), les titres de chapitres sont déjà soigneusement insérés dans le texte, et réunis tous ensemble en un sommaire placé avant le premier chapitre. En particulier, dans la première partie de l'ouvrage (que j'ai distinguée sous le titre de I^{re} partie, §§ 1-24), les titres de chapitres paraissent souligner de façon très nette l'aspect polémique de cette partie du traité, spécialement l'attaque qui vise les vierges païennes ou hérétiques, mais il ne m'a pas été possible de déterminer leur origine ou leur tradition théologique. De toute façon, le Chanoine J. Dumortier¹ peut avoir raison quand, dans le *Journal of theological Studies*, 6, 1955, 19-20, il suppose un « corpus asceticum », datant du IX^e siècle et peut-être constitué sous l'inspiration de Nicéphore de Constantinople, qui se servit des œuvres de Chrysostome pour s'aider dans la conduite du double monastère de moines et de nonnes, placé sous sa juridiction. En tout cas, si nous ne pouvons pas reconnaître Chrysostome comme l'auteur des titres des chapitres, on peut bien conjecturer qu'ils ont été ajoutés au temps de l'archétype byzantin, c'est-à-dire aux environs du VII^e ou du IX^e siècle.

1. Voir aussi, à propos de notre texte, son édition des deux traités *Les cohabitations suspectes ; Comment observer la virginité* (Paris 1955), p. 14 s.

II. LES ÉDITIONS IMPRIMÉES

Le texte moderne de Chrysostome renvoie à l'ouvrage du laborieux jésuite Fronton du Duc, dont les éditions, avec des traductions de diverses mains (12 vol., Paris 1609-1633), ont été bien vite dépassées par celle du grand *scholar* d'Oxford, Henry Savile (8 vol., Eton 1612). La compétition entre ces deux anciennes éditions de Chrysostome aurait été celle du délai de parution pour un volume, surtout si l'on en croit toutes les anecdotes qui concernent les espions du texte, courant dans un sens et dans l'autre, entre l'Angleterre et le Continent, porteurs de nouvelles sur le progrès de ces deux œuvres rivales. Savile avait pris comme base de son texte du *De virginitate* (VI, 244-296 ; avec Notes, VIII, 795-796) l'édition de Plantin, publiée par Jean Livineius, à Gand, en 1575, qui avait été elle-même établie d'après le codex appartenant au Cardinal Sirlet. Mais Savile utilisait aussi, d'après ce qu'il nous dit (Notes, VIII, 795-796), deux manuscrits « impériaux », l'un sur parchemin et l'autre sur papier, en plus du *codex Augustanus* qu'il décrit comme un abrégé du texte. Fronton du Duc, dans son édition, nous dit que le manuscrit du *De virginitate* dont il se servait appartenait au Cardinal du Perron, et qu'on l'appelait le *codex Ruthenensis*. D'après les citations de Fronton du Duc (que nous reproduisons dans notre apparat), ce manuscrit apparaît comme tardif, contaminé et présentant un groupe de leçons qui ne pourrait venir que de corrections préméditées.

Bernard de Montfaucon utilise les deux éditions susmentionnées pour son propre travail (13 vol., Paris 1718-1738), et corrige aussi son texte d'après le *Reginensis* (notre R), bien que, la plupart du temps, il n'ait voulu imprimer les variantes de R que dans les notes du bas des pages.

C'est l'édition du *De virginitate* de Montfaucon qui a été finalement adoptée par l'abbé Migne (*PG* 48, Paris 1859). Quoique la méthode moderne de critique des textes soit autre que celle du temps de Montfaucon et de Savile, cependant notre texte ne sera pas notablement différent du *textus receptus*, qui ressemble, pour l'essentiel, à la tradition de M, mais il comportera parfois des corrections inspirées par le texte de l'autre branche.

Notre traité n'a malheureusement pas été étudié avec rigueur dans les temps modernes. Jean Chrysostome Mitterutzner en a publié ce qui paraît être la première traduction en une langue moderne, dans un volume de la *Bibliothek der Kirchenväter*, I (Kempten 1869), 154-282. C'est une traduction excellente, faite sur le texte de Montfaucon. En fait, cette traduction allemande semble avoir servi de base pour la traduction espagnole de Francisco de B. Vizmanos, S.J., dans *Las vírgenes cristianas de la Iglesia primitiva* (Madrid 1949), p. 1175-1272, travail qui a également utilisé la traduction non publiée de B. M. Bejarano, S.J. Il va sans dire que j'ai trouvé ces deux traductions — de Mitterutzner et Vizmanos — très utiles pour déterminer le sens de certains passages difficiles.

* * *

J'exprime ma reconnaissance avant tout à M. l'abbé Marcel Richard et à M^{lle} Gilberte Morize, de l'Institut de Recherche et d'Histoire des Textes, qui m'ont procuré les photographies des manuscrits; aux PP. John Canavan, S.J., et Robert Carter, S.J., qui m'avaient fait connaître l'existence de plusieurs de ces manuscrits; et à M^{lle} Margaret

Schatkin, étudiante de Fordham University, qui a bien voulu discuter avec moi maintes difficultés du texte grec et en relire les épreuves.

Enfin, je veux adresser mes plus vifs remerciements à M. Bernard Grillet, pour l'aide qu'il a apportée à l'édition de ce traité, non seulement par son élégante traduction, mais aussi par ses suggestions variées et pertinentes, qui ont contribué maintes fois à l'amélioration du texte grec.

H. MUSURILLO.

Sigles utilisés dans l'apparat critique

G	Vaticanus graecus 1797	x ⁱ ^e -xii ^e siècle
P	Patmiacus 184	x ⁱ ^e siècle
A	Vindobonensis, B.N., theol. gr.	1129
M	Marcianus graecus 111	x ⁱ ^e siècle
X	Athous Xeropotamou 124	x ⁱ ^e -xii ^e siècle
v	édition de Migne	

TEXTE ET TRADUCTION

ΤΟΥ ΧΡΥΣΟΣΤΟΜΟΥ ΠΕΡΙ ΠΑΡΘΕΝΙΑΣ

α' "Οτι τῶν αἰρετικῶν ἡ παρθενία μισθὸν οὐκ ἔχει.

533 M. 1. Τὸ τῆς παρθενίας καλὸν ἀποστρέφονται μὲν Ἰουδαῖοι, καὶ θαυμαστὸν οὐδέν, ὅπου γε καὶ αὐτὸν τὸν ἐκ παρθένου
⁵ Χριστὸν ἠτίμασαν. Θαυμάζουσι δὲ Ἕλληνες καὶ καταπλήττονται, ζηλοῖ δὲ μόνῃ ἡ ἐκκλησία τοῦ Θεοῦ. Τὰς γὰρ τῶν αἰρετικῶν οὐκ ἂν εἴποιμί ποτε παρθένους ἐγὼ· πρῶτον μὲν ὅτι οὐκ εἰσὶν ἀγναί. Οὐ γὰρ εἰσιν ἡρμοσμένοι ἐνὶ ἀνδρὶ καθὼς ὁ μακάριος τοῦ Χριστοῦ βούλεται νυμφαγωγὸς λέγων·
¹⁰ « Ἠρμοσάμην ὑμᾶς ἐνὶ ἀνδρὶ παρθένον ἀγνήν παραστήσαι τῷ Χριστῷ. » Εἰ γὰρ καὶ περὶ παντὸς τοῦτο τοῦ πληρώματος εἴρηται τῆς Ἐκκλησίας ἀλλ' ὅμως κάκεινας περιλαμβάνει τὸ λεχθέν. Αἱ τοίνυν τὸν ἕνα ἀνδρα μὴ στέργουσαι ἀλλ' ἕτερον αὐτῶ τὸν οὐκ ὄντα ἐπεισάγουσαι Θεόν, πῶς ἂν εἶεν
¹⁵ ἀγναί; 2. Πρῶτον μὲν οὖν κατὰ τοῦτον τὸν λόγον οὐκ ἂν

TITULUS omnes codd et v

I, 2 capitulum hic om GPX infra (15) tamen posito iam κεφαλ' ante titulum scr X et in margine α' præbent GP || 5 ἠτίμασαν Χριστὸν GP || 11-13 ei... λεχθέν ut intrusum suspicatus sum || 14 ἂν om M || 15 capitulum ὅτι ...οὐκ ἔχει (uti supra) hic ut lemma ante πρῶτον præbet cum β' in margine GPX || μὲν eras habet G om P

1. Sur l'Ancien Testament et la virginité, cf. *Introduction*, p. 10 et les références de la note 2, p. 10.

2. Sur la virginité chez les Gentils, cf. *Introduction*, p. 8 et les références de la note 1, p. 8 et de la note 1, p. 10.

3. *II Cor.* 11, 2. — L'image est utilisée dans l'Ancien Testament

(JEAN) CHRYSOSTOME

LA VIRGINITÉ

I. La virginité des hérétiques ne comporte pas de récompense.

1. La beauté de la virginité, les Juifs la dédaignent, et ce n'est pas étonnant puisqu'ils ont traité avec ignominie le Christ lui-même, né d'une vierge¹. Les Grecs l'admirent et la révèrent², mais la seule à lui vouer son zèle est l'Église de Dieu. Car les vierges hérétiques, jamais je ne pourrais, quant à moi, les appeler des vierges; d'abord parce qu'elles ne sont pas chastes: elles ne sont pas fiancées en effet à un époux unique, comme le veut le bienheureux paranymphe du Christ quand il dit: « Je vous ai fiancés à un époux unique pour vous présenter au Christ comme une vierge chaste³. » Bien que cette parole ait été dite de toute la plénitude de l'Église, cependant l'expression concerne aussi les vierges; ces femmes donc, qui ne se contentent pas de cet époux unique, mais en introduisent un autre qui n'est pas Dieu, comment pourraient-elles être chastes? 2. C'est la première raison pour laquelle elles ne peuvent

pour désigner l'amour de Yaweh pour son peuple (*Is.* 62, 5; *Os.* 2, 21, etc.). Dans le Nouveau Testament, c'est le Christ qui devient le fiancé de son Église (*Éphés.* 5, 25) dont il sera l'époux au moment de la parousie (*Apoc.* 19, 7). L'expression s'entend toujours de l'Église dans sa plénitude (πλήρωμα); Paul a joué le rôle de νυμφαγωγός (le νυμφαγωγός est celui qui conduit la fiancée à son époux), c'est-à-dire qu'il a été par sa prédication l'instigateur des fiançailles entre les chrétiens et le Christ.

εἶεν παρθένοι. Δεύτερον δὲ ὅτι τὸν γάμον ἀτιμάσασαι οὕτως ἤλθον ἐπὶ τὸ ἀποσχέσθαι τοῦ γάμου. Τῷ γὰρ νομοθετῆσαι πονηρὸν εἶναι τὸ πρᾶγμα προλαβοῦσαι τὰ τῆς παρθενίας ἐαυτῶν ἀφείλοντο ἔπαθλα. Τοὺς γὰρ τῶν φαύλων ἀπεχομένους οὐ στεφανοῦσθαι ἀλλὰ μὴ κολάζεσθαι δίκαιον ἂν εἴη μόνον. Καὶ ταῦτα ἴδοι τις ἂν οὐκ ἐν τοῖς ἡμετέροις μόνον ἀλλὰ καὶ ἐν τοῖς ἔξωθεν οὕτω διατεταγμένα νόμοις. Ὁ φονεύων ἀνααιρεῖσθαι, φησὶν· οὐκέτι δὲ πρόσκειται, ὁ δὲ μὴ φονεύων τιμάσθαι. Ὁ κλέπτης κολάζεσθαι· οὐκέτι δὲ καὶ τὸν μὴ λυμαινόμενον τοῖς ἀλλοτρίοις δωρεὰν λαμβάνειν ἐκέλευσαν. Καὶ τὸν μοιχὸν ἀποκτινύντες τὸν μὴ διορύττοντα τοὺς ἐτέρων γάμους οὐδεμιᾶς ἠξίωσαν τιμῆς. Καὶ μάλα εἰκότως. Τὸ γὰρ ἐπαινέσθαι καὶ θαυμάζεσθαι τῶν τὰ ἀγαθὰ κατορθούντων οὐ τῶν τὰ κακὰ φευγόντων ἐστίν· ἀποχρῶσα γὰρ ἐκείνοις τιμῇ τὸ μηδὲν πάσχειν δεινόν.

3. Διὰ τοῦτο καὶ ὁ κύριος ἡμῶν, ἂν μὲν τις εἰκῆ καὶ μάτην πρὸς τὸν ἀδελφὸν ὀργισθῆ τὸν αὐτοῦ καὶ μῶρον ἀποκαλέσῃ, τὴν γέενναν ἠπειλήσεν. Οὐκέτι δὲ καὶ τὴν τῶν οὐρανῶν βασιλείαν τοῖς μὴ μάτην ὀργιζομένοις καὶ λοιδορίας ἐκτρεπομένοις ὑπέσχετο, ἀλλ' ἕτερόν τι τούτου πλέον καὶ μεῖζον ἐζήτησεν εἰπών· « Ἀγαπᾶτε τοὺς ἐχθροὺς ὑμῶν. » Καὶ δεῖξαι βουλόμενος πῶς σφόδρα μικρὸν καὶ εὐτελὲς καὶ οὐδεμιᾶς τιμῆς ἄξιον τὸ μὴ τοῖς ἀδελφοῖς ἀπεχθάνεσθαι, τὸ τούτου πολλῷ πλέον θεὶς τὸ ἀγαπᾶν αὐτοὺς καὶ φιλεῖν, οὐδὲ τοῦτο ἔφησεν ἡμῖν ἀρκεῖν πρὸς τό τινας ἀξιοθῆναι τιμῆς. Πῶς γὰρ ὅταν τῶν ἐθνικῶν μηδὲν κατὰ τοῦτο πλέον ἔχωμεν; Ὡστε ἐτέρας ἡμῖν ταύτης πολλῷ μεζονος προσθήκης δεῖ εἰ γε μέλλοιμεν μισθὸν ἀπαιτεῖν. Μὴ γὰρ ἐπειδὴ σέ, φησὶν, οὐ

19 ἀφείλαντο X || 30 δεινόν GP : κακόν XAM v

1. Sur les images sportives dans le *Περὶ παρθενίας*, cf. *Introduction*, p. 41, n. 5 ; de nombreux termes dans ce chapitre sont empruntés au vocabulaire du stade et des jeux : ἐπαθλον, ἀγών, στεφανοῦσθαι, ἀθλησις, νομοθέτης.

2. Cf. *Matth.* 5, 22.

3. *Matth.* 5, 44 et *Lc* 6, 27.

être des vierges ; et voici la seconde : c'est parce qu'elles flétrissent le mariage qu'elles en viennent à s'abstenir du mariage et, en posant comme principe que cet état est mauvais, elles se privent à l'avance des trophées de la virginité¹, car s'abstenir du mal ne peut donner droit à une couronne, mais exempte seulement du châtement. Ces dispositions, on peut les trouver non seulement dans nos lois, mais aussi dans les lois des païens : « Celui qui a commis un meurtre, dit la loi, qu'il soit mis à mort », mais il n'est pas, de plus, ajouté : « Que celui qui n'a pas commis de meurtre soit honoré » ; « Que le voleur soit châtié », mais on ne prescrit pas, de plus, d'accorder une faveur à qui ne lèse pas le bien d'autrui. Si l'on punit de mort l'adultère, ne pas ruiner le mariage d'autrui ne donne droit à aucun privilège particulier. Ce qui est tout à fait légitime : la louange et l'admiration vont à ceux qui accomplissent le bien, non à ceux qui fuient le mal ; pour ces derniers, c'est un privilège suffisant que de ne subir aucun dommage.

3. Voilà pourquoi, également, Notre Seigneur a menacé de la géhenne l'homme qui, sans raison et à la légère, se met en colère contre son frère et le traite de fou² ; mais il n'a pas promis, en outre, le royaume des cieux à ceux dont la colère est fondée ou qui s'abstiennent d'insultes ; il exige encore quelque chose de plus et de plus important quand il dit : « Aimez vos ennemis³. » Voulant montrer combien c'est peu de chose de ne pas haïr nos frères, le peu de prix de cette conduite, indigne du moindre privilège, il propose ce qui est beaucoup plus que cela : de les aimer et de les chérir ; et cela même, déclare-t-il, ne suffit pas pour être jugé digne d'un privilège. Comment serait-ce un titre suffisant puisque, en ce cas, nous ne sommes pas supérieurs aux Gentils⁴ ? Aussi faut-il de notre part une condition supplémentaire beaucoup plus importante que la précédente, pour que nous puissions réclamer une récompense. Ne crois pas en effet,

4. Cf. *Matth.* 5, 47.

κατακρίνω τῇ γεέννῃ λοιδορίας καὶ ὀργῆς ἀπεχόμενον τῆς
 45 πρὸς τὸν ἀδελφὸν ἤδη διὰ τοῦτο καὶ στεφάνων ἀξίου σαυτὸν.
 Οὐ γὰρ τοσοῦτον ἀπαιτῶ μόνον φιλοφροσύνης μέτρον ἐγώ,
 ἀλλὰ καὶ πρὸς τῷ μὴ λοιδορεῖσθαι καὶ φιλεῖν αὐτὸν λέγῃς,
 ἔτι κάτω που στρέφῃ καὶ παρὰ τοὺς τελώνας τάττεις σαυτὸν.
 Ἄλλ' εἰ βούλει τέλειος εἶναι καὶ τῶν οὐρανῶν ἀξίος, μὴ στῆς
 50 μεχρὶ τούτου μόνον ἀλλ' ἀνάβηθι προσωτέρω καὶ τῆς φύσεως
 535 M. αὐτῆς μείζονα λαβὲ λογισμὸν. Τοῦτο δὲ ἐστὶ τοὺς ἐχθροὺς
 ἀγαπᾶν.

4. Ἐπεὶ οὖν πάντοθεν ἡμῖν τοῦτο συνωμολόγηται, παυ-
 σάσθωσαν μάτην οἱ ἀπὸ τῶν αἱρέσεων κόπτοντες ἑαυτοὺς·
 55 οὐδένα γὰρ λήφονται μισθόν. Οὐκ ἐπειδὴ ὁ κύριος ἄδικος
 — ἀπαγε —, ἀλλ' ἐπειδὴ αὐτοὶ ἀγνώμονες καὶ πονηροί. Πῶς ;
 Ἀποδέδεικται τοίνυν μηδεμίαν κεῖσθαι δωρεὰν μόνῃ τῇ τῶν
 φαύλων φυγῇ. Τὸν δὲ γάμον αὐτοὶ φαῦλον νομίσαντες οὕτως
 60 ἔφυγον. Πῶς οὖν ὑπὲρ τῆς τῶν φαύλων ἀναχωρήσεως δυνή-
 σονται μισθὸν ἀπαιτεῖν ; Ὡσπερ γὰρ ἡμεῖς ὑπὲρ τοῦ μὴ
 μοιχεύειν στεφανοῦσθαι οὐκ ἀξιόσομεν, οὕτως οὐδὲ ὑπὲρ τοῦ
 μὴ γαμεῖν ἐκείνοι. Ἐρεῖ γὰρ πρὸς αὐτοὺς ὁ κατ' ἐκείνην
 κρίνων τὴν ἡμέραν· Ἐγὼ τὰς τιμὰς οὐ τοῖς τῶν πονηρῶν
 ἀπεσχημένοις τέθεικα μόνον — μικρὸν γὰρ παρ' ἐμοὶ τοῦτο τὸ
 65 μέρος —, ἀλλὰ τοὺς ἀπασαν ἐπελθόντας ἀρετὴν τούτους εἰς τὴν
 ἀγῆρω τῶν οὐρανῶν εἰσάγω κληρονομίαν. Πῶς οὖν ὑμεῖς
 πρᾶγμα ἀκάθαρτον καὶ ἐναγὲς εἶναι τὸν γάμον νομίσαντες τῆς
 τῶν ἐναγῶν ἀπαλλαγῆς τὰ κείμενα τοῖς ἐργάταις τῶν ἀγαθῶν
 ἀπαιτεῖτε ἔπαθλα ;

70 5. Διὰ τοῦτο γὰρ καὶ τὰ πρόβατα ἐκ δεξιῶν ἴστησιν
 ὁ Χριστὸς καὶ εὐλογεῖ καὶ εἰς τὴν βασιλείαν εἰσάγει, οὐχ ὅτι

47 πρὸς om GP τῷ : τὸ G || 48 -ς in τάττεις in ras scr M || 51 δὲ
 GP v : γὰρ XAM || 54 οἱ om XAM || ἀπὸ τῶν αἱρέσεων GP : αἱρε-
 τικοί XAM v || 56 πῶς om P || 57 τοίνυν om XAM v || 61 οὐκ ἀξ.
 στεφανοῦσθαι GP || 63 τὴν ἡμέραν κρίνων XAM v || ἡμᾶς ante ἐγὼ
 add AM v ἡμῖν in ras add X || 64 ἀπασχημένους G ἀπισχόμενος
 P || 67-68 τῇ τῶν ἐναγῶν ἀπαλλαγῇ GP || 70 τὰ πρόβατα : τοὺς ἄρνες
 XAM v || 71 ὁ Χριστὸς GPX : om AM v

nous dit le Seigneur, parce que je ne te condamne pas à la géhenne quand tu t'abstiens d'insulter ton frère et de t'irriter contre lui, que te voilà pour autant digne encore d'une couronne ! Je ne réclame pas seulement une aussi faible dose de générosité ; non, même si loin de l'insulter, tu prétends l'aimer, tu te trouves encore bien bas et te places au rang des publicains¹. Veux-tu être parfait et digne du Ciel ? ne t'arrête pas là seulement, monte plus haut et conçois des pensées qui dépassent la nature même, c'est-à-dire, aime² tes ennemis.

4. Puisque nous voilà bien d'accord sur ce point, que les hérétiques cessent de se mortifier inutilement, ils ne recevront aucune récompense. Ce n'est pas que le Seigneur soit injuste — loin de moi la pensée ! —, c'est qu'ils sont eux-mêmes stupides et méchants. Comment cela ? Eh bien ! il a été montré qu'aucune faveur n'est réservée à la simple fuite du vice ; or, c'est parce qu'ils regardent le mariage comme un vice qu'ils le fuient. Alors, comment pourront-ils réclamer une récompense pour s'être dérobés au vice ? De même que nous ne croirons pas mériter une couronne parce que nous ne sommes pas adultères, eux non plus ne le pourront pas sous prétexte qu'ils ne sont pas mariés. Car voici ce que leur dira celui qui juge, au jour suprême : « Les honneurs, je ne les ai pas institués seulement pour ceux qui se sont abstenus du vice — c'est là bien peu de chose à mes yeux —, mais ceux qui ont toujours attaché leurs pas à la vertu, ceux-là je les fais participer à l'héritage éternel des Cieux. » Comment donc, si vous considérez le mariage comme impureté et souillure, pouvez-vous réclamer, pour avoir éloigné de vous la souillure, les trophées réservés aux artisans de belles actions ?

5. Si le Christ en effet place les brebis à sa droite, s'il fait leur éloge et les introduit dans son royaume³, ce n'est

1. Cf. *Matth.* 5, 46.

2. Ἀγαπᾶν désigne un amour de charité. Voir C. SPICQ, *Agapè dans le N. Testament*, Paris 1958, I, p. 11.

3. Cf. *Matth.* 25, 32.

οὐχ ἤρπασαν τὰ ἀλλότρια ἀλλ' ὅτι καὶ τὰ αὐτῶν ἐτέροις διένειμαν. Καὶ τὸν τὰ πέντε τάλαντα δὲ ἐγχειρισθέντα ἀποδέχεται, οὐχ ὅτι οὐκ ἐμείωσεν ἀλλ' ὅτι ἐπλεόνασε τὸ δοθέν, ⁷⁵ καὶ διπλὴν τὴν παρακαταθήκην ἀπέδωκεν. Μέχρι τίνος οὖν οὐ στήσεσθε τρέχοντες εἰς κενὸν καὶ κοπιῶντες μάτην καὶ εἰκῆ πικτεύοντες καὶ τὸν ἀέρα δέροντες ; Καὶ εἶθε μόνον εἰκῆ. Καίτοι οὐδὲ τοῦτο μικρὸν εἰς κολάσεως λόγον, τὸ πολλὰ καμόντας καὶ μείζονα τῶν πόνων προσδοκῆσαντας ἔπαθλα ⁸⁰ κατὰ τὸν καιρὸν τῆς τιμῆς ἐν τοῖς ἀτίμοις τετάχθαι.

β' "Ὅτι καὶ κολάζονται οἱ αἵρετικοὶ διὰ τὸ παρθενεῦσαι.

1. "Ἔστιν δὲ νῦν οὐ τοῦτο μόνον τὸ δεινὸν οὐδὲ μέχρι τοῦ μὴ κερδᾶναι τὰ τῆς ζημίας αὐτοῖς ἀλλ' ἕτερα πολλῶ τούτων ἐκδέχεται χαλεπώτερα· τὸ πῦρ τὸ ἄσβεστον, ὁ σκῶληξ ὁ ⁶ ἀτελεύτητος, τὸ σκότος τὸ ἐξώτερον, ἡ θλιψίς, ἡ στενοχωρία. "Ὡστε μυρίων ἡμῖν δεῖ στομάτων καὶ τῆς ἀγγέλων δυνάμεως ἵνα δυνηθῶμεν τῆς εἰς ἡμᾶς κηδεμονίας εὐχαριστίαν ἀποδοῦναι τῷ Θεῷ τὴν ἀξίαν. Μᾶλλον δὲ οὐδὲ οὕτω δυνατὸν. Πῶς γάρ ; Ὁ μὲν γὰρ πόνος ὑπὲρ τῆς παρθενίας ¹⁰ ἡμῖν καὶ τοῖς αἵρετικοῖς ἴσος, τάχα δὲ καὶ πολλῶ πλείων ἐκείνοις. Ὁ δὲ καρπὸς τῶν πόνων οὐκ ἴσος, ἀλλ' ἐκείνοις μὲν δεσμὰ καὶ δάκρυα καὶ οἰμωγαὶ καὶ τὸ κολάζεσθαι ἀθάνατα, ἡμῖν δὲ αἱ τῶν ἀγγέλων λήξεις καὶ αἱ φαιδραὶ λαμπάδες καὶ τὸ πάντων κεφάλαιον τῶν ἀγαθῶν, ἡ μετὰ τοῦ νυμφίου ¹⁵ διαγωγῆ.

2. Τί δῆποτ' οὖν ἐναντία τῶν αὐτῶν πόνων τὰ ἐπίχειρα ;

73 δὲ om GP || 80 κατὰ XAM v : ἐναντάντα GP

II, 1 παρθενεῦειν M || 2 νῦν om GP || 4 ἐκδέχεται GP || 8 τὴν ἀξίαν : τῆς δόξης GP || 9 γάρ² om XAM v || 16 δῆποτε XAM v || ἐναντία post πόνων coll XAM v

1. Cf. *Matth.* 25, 15.

2. Souvenir de *I Cor.* 9, 26 et de *Phil.* 2, 16.

point parce qu'elles n'ont pas dérobé le bien d'autrui, c'est parce qu'elles ont distribué le leur aux autres. Et il reçoit le serviteur auquel il avait confié cinq talents¹, non parce qu'il n'a pas touché à la somme remise, mais parce qu'il l'a fait fructifier et qu'il rend à son maître le double du dépôt confié. Quand donc vous arrêterez-vous de courir à l'aventure, de vous épuiser inutilement, de boxer dans le vide, de battre l'air² ? Et encore, si ce n'était qu'inutile ! Or, ce n'est pas non plus chose négligeable, sur le plan du châtiement, que de s'être beaucoup dépensé, d'avoir escompté des trophées payant bien au delà des épreuves subies et, le jour venu qu'on espérait glorieux, de se voir rangés parmi les déshérités de la gloire !

II. Les hérétiques sont même châtiés pour leur pratique de la virginité.

1. Mais ce n'est pas là le seul malheur à redouter, et leur punition ne se limite pas aux gains qu'ils ne font pas ; d'autres maux beaucoup plus terribles encore les attendent : le feu inextinguible, le ver qui ne meurt pas, les ténèbres extérieures, les angoisses, les gémissements³. Aussi avons-nous besoin de milliers de bouches et de la vertu des anges pour que nous puissions rendre à Dieu les actions de grâces que mérite sa sollicitude à notre égard ; ou plutôt, même ainsi, ce n'est pas possible. Comment le serait-ce ? Car l'effort qu'impose la virginité est identique pour nous et pour les hérétiques, peut-être même est-il beaucoup plus grand pour eux, mais le fruit de ces efforts n'est pas le même : pour eux, les chaînes, les larmes, les gémissements, les châtiments éternels ; pour nous, la destinée des anges, les flambeaux étincelants et, comble de tous les biens, l'intimité du divin époux.

2. Mais pourquoi donc, des mêmes efforts, les prix

3. Cf. *Mc* 9, 48, citant *Is.* 66, 24. Pour les ténèbres extérieures, cf. *Matth.* 8, 12.

“Οτι ἐκεῖνοι μὲν ἵνα ἀντινομοθετήσωσι τῷ Θεῷ τὴν παρθενίαν εἶλοντο, ἡμεῖς δὲ ἵνα ἀνύσωμεν αὐτοῦ τὸ θέλημα τοῦτο πράττομεν. “Οτι γὰρ ὁ Θεὸς βούλεται πάντας ἀνθρώπους
²⁰ ἀπέχεσθαι γάμου, μάρτυς ὁ τὸν Χριστὸν ἔχων ἐν ἑαυτῷ λαλοῦντα· « Βούλομαι γάρ, φησὶν, πάντας ἀνθρώπους εἶναι ὡς καὶ ἑμαυτὸν » ἐν ἐγκρατεῖα δηλονότι. Φειδόμενος δὲ ἡμῶν ὁ σωτὴρ καὶ εἰδὼς ὅτι « Τὸ μὲν πνεῦμα πρόθυμον, ἡ δὲ σὰρξ ἀσθενής », οὐκ εἰς ἐντολῆς ἀνάγκην τὸ πρᾶγμα κατέκλεισεν ἀλλ’ ἐπέτρεψεν αὐτοῦ τὴν αἵρεσιν ταῖς ἡμετέραις ψυχαῖς. Εἰ γὰρ ἦν ἐπίταγμα καὶ νόμος, οὐκ ἂν οἱ κατορθώσαντες τιμῆς ἀπῆλαυσαν, ἀλλ’ ἤκουσαν ἄν· « “Ο ὠφείλατε
²⁵ ποιῆσαι πεποιήκατε », οὔτε οἱ διαμαρτάνοντες συγγνώμης ἔτυχον ἀλλὰ τὴν τῶν παρανομούντων ἂν ὑπέστησαν δίκην.
³⁰ Νῦν δὲ εἰπὼν· « “Ο δυνάμενος χωρεῖν χωρεῖτω », τοὺς μὲν μὴ δυναμένους οὐ κατέκρινε, τῶν δὲ δυναμένων πολλὴν καὶ ὑπέρογκον τὸν ἀγῶνα ἀπέδειξε. Διὰ τοῦτο καὶ ὁ Παῦλος κατ’ ἔχνος βαίνων τοῦ διδασκάλου, « Ἐπιταγὴν κυρίου », φησὶν, « οὐκ ἔχω, γνώμην δὲ δίδωμι. »

γ’ “Οτι σατανικῆς ἀπανθρωπίας τὸ βδελύττεσθαι γάμον.

Ἄλλ’ οὐδὲ Μαρκίων οὐδὲ Οὐαλεντίνος οὐδὲ Μάνης ταύτης ἠνέσχοντο τῆς συμμετρίας. Οὐ γὰρ εἶχον ἐν ἑαυτοῖς λαλοῦντα

22 δηλονότι om XAM v || 23 ὁ σωτὴρ XA v : ὁ Χριστὸς GP om M || 27 ἀπέλαυσαν P || δ : & M v || ὠφείλατε XA^oM^o : ὠφείλατε PA^oM^o v ὠφείλατε G || 29 ὑπέστησαν : ὑπέμειναν P || 32 ὁ ante Παῦλος om M || 33 περὶ δὲ τῶν παρθένων ante ἐπιταγὴν add GP v

III, 3 ἠνέσχοντο : ἠνέσχετο v

1. *I Cor.* 7, 7, mais le texte porte θέλω. Cf. ALLO, *La I^{re} Épître aux Corinthiens*, p. 158. — Le terme βούλομαι donne à la phrase une nuance plus autoritaire : je veux, alors que θέλω peut être rendu par : je voudrais bien.

2. *Matth.* 26, 41.

3. Cf. *Lc* 17, 10.

sont-ils contraires ? En voici la raison : les hérétiques ont choisi la virginité pour s’opposer à la loi de Dieu, tandis que nous, nous agissons ainsi pour nous soumettre à sa volonté. Car Dieu veut que tous les hommes s’abstiennent du mariage ; en témoigne celui qui porte le Christ parlant dans son cœur : « Je veux, dit-il, que tous les hommes soient comme je suis¹ », c’est-à-dire dans la continence. Mais le Sauveur cherche à nous épargner et il sait que l’esprit est vif, mais la chair faible², aussi ne donne-t-il pas à la continence le caractère obligatoire d’un précepte, il en laisse le choix à nos âmes. S’il s’agissait d’un ordre et d’une loi, ceux qui l’auraient observée n’en pourraient attendre de privilège, mais ils s’entendraient dire : « Vous avez fait ce que vous deviez faire³ » ; et ceux qui l’auraient transgressée ne pourraient obtenir de pardon, ils subiraient le châtement des contrevenants à la loi. Mais en fait, quand il dit : « Que celui qui peut comprendre comprenne⁴ », il ne condamne pas ceux qui ne peuvent comprendre, et à ceux qui le peuvent, il révèle l’importance et la majesté de ce combat. C’est pour cette raison que Paul, lui aussi, marchant sur les traces du Maître, déclare : « Je n’ai pas d’ordre du Seigneur, c’est mon avis que je donne⁵. »

III. L’horreur du mariage est la marque d’une inhumanité diabolique.

Mais ni Marcion, ni Valentin, ni Manès⁶ n’ont admis cette modération ; car en eux parlait non le Christ qui ménage

4. *Matth.* 19, 12. Le même commentaire, avec les mêmes termes, de cette citation se retrouve dans *Contra eos qui habent subintroductas*, 5.

5. *I Cor.* 7, 25.

6. Mani (ou Manès) est le fondateur du manichéisme (215-vers 273). Il s’appelait lui-même le « messager de Dieu au pays de Babylone » et se donnait comme un envoyé de Jésus, « apôtre de Jésus-Christ par

τὸν Χριστὸν τὸν τῶν ἰδίων προβάτων φειδόμενον καὶ τὴν ψυχὴν αὐτοῦ τιθέντα ὑπὲρ αὐτῶν ἀλλὰ τὸν ἀνθρωποκτόνον τὸν τοῦ ψεύδους πατέρα. Διὰ τοι τοῦτο καὶ τοὺς πειθομένους αὐτοῖς πάντας ἀπώλεσαν ἐνταῦθα μὲν αὐτοὺς ἀνονήτοις καὶ ἀφορήτοις βαρύνοντες πόνους, ἐκεῖ δὲ εἰς τὸ ἡτοιμασμένον ἐκείνοις πῦρ συγκατασπᾶσαντες ἑαυτοῖς.

**δ' Ὅτι καὶ Ἑλλήνων ἀθλιώτεροι
κατὰ τὴν παρθενίαν οἱ αἰρετικοί.**

1. Ὡ καὶ Ἑλλήνων ὑμεῖς ἀθλιώτεροι. Ἑλληνας μὲν γὰρ εἶ καὶ τὰ τῆς γεέννης ἐκδέχεται δεινά, ἀλλ' ὅμως τὸ γοῦν ἐνταῦθα καρποῦνται ἡδὺ γάμοις ὀμιλοῦντες καὶ χρημάτων ἀπολαύοντες καὶ τῆς ἄλλης ἀνέσεως τῆς βιωτικῆς. Ὑμῖν δὲ τὸ βασανίζεσθαι καὶ ταλαιπωρεῖσθαι ἐκατέρωθεν, ἐνταῦθα μὲν ἐκοῦσιν, ἐκεῖ δὲ μὴ βουλομένοις. Καὶ Ἑλλησι μὲν ὑπὲρ νηστείας καὶ παρθενίας οὔτε μισθὸν δώσει τις οὔτε κόλασις

6 τοι om GP

IV, 3 ὕμιν : ὑμεῖς P et (-εις in ras) G

la providence de Dieu le Père ». Il prétendait avoir reçu ses révélations d'un ange nommé Eltawan. Il prêcha sa doctrine en Perse et à Babylone et fut crucifié par un monarque Sassanide aux environs de l'année 273. La doctrine dualiste de Manès se répandit très vite en Orient ; ses liens avec le gnosticisme sont très étroits. Sur Manès et le manichéisme, voir en particulier H.-Ch. PUECH, *Le manichéisme, son fondateur, sa doctrine*, Paris 1949. — Marcion, dont le caractère gnostique de la doctrine a été mis en doute, est arrivé en Italie vers 140 ; il aurait rompu avec l'Église et suivi les enseignements gnostiques d'un certain Cerdon. Le dogme essentiel de sa doctrine est l'opposition du Dieu de l'Ancien Testament et du Dieu apparu en Jésus-Christ. Le premier, Dieu créateur, auteur de la Loi, est le Dieu juste, terrible et redoutable ; le deuxième, Dieu Rédempteur, est le Dieu bon. Jésus n'est pas le réalisateur des prophéties messianiques mais il est porteur d'un message nouveau. Le monde n'est pas l'œuvre du Dieu bon. Cette doctrine s'accompagnait, pour Marcion, d'un ascétisme rigoureux. Le marcionisme se développa, grâce à des

les brebis de son troupeau et qui donne sa vie pour elles, mais le père du mensonge, destructeur du genre humain. Assurément, s'ils causent la perte de tous leurs fidèles, c'est parce qu'ici-bas, ils les accablent de stériles et insupportables épreuves, et que dans l'autre monde, ils les entraînent à leur suite dans le feu préparé pour eux¹.

**IV. Les hérétiques observant la virginité
sont plus infortunés que les Grecs.**

1. Comme vous êtes plus infortunés encore que les Grecs ! Les Grecs en effet, même si les horreurs de la géhenne les attendent, jouissent du moins de l'agrément de la vie : ils se marient, éprouvent les joies de la fortune et de toutes les douceurs² de l'existence. Mais pour vous, ce sont tourments et souffrances des deux côtés, dans ce monde volontairement, dans l'autre malgré vous. Les Grecs, pour prix du jeûne et de la virginité, ne recevront de récompense ni ne subiront de châtement ; vous au contraire, pour cet acte

hérétiques comme Apelle, avec un tel succès qu'à la fin du IV^e siècle il y avait des marcionistes en Italie, en Palestine, en Syrie, en Égypte, peut-être même en Perse. Voir : article *Marcion*, dans le *Sup. au Diction. de la Bible* (G. BARDY) ; et dans le *Diction. de Théologie* (E. AMANN). — Valentin a fait ses études à Alexandrie où il commença à enseigner ; il vint à Rome en 136. Il est considéré comme le plus philosophe des gnostiques. Il serait l'auteur d'un *Évangile de vérité*, édité récemment par Puech, Quispel et Malinine, Zurich 1956. Voir : article *Valentin*, *Diction. de Théologie* (G. BARDY).

1. Cf. *Jn* 10, 15 ; 10, 11 et 8, 44. — La sévère argumentation des chapitres suivants révèle l'inutilité des efforts des hérétiques qui ne gagnent rien à s'imposer des rigueurs ascétiques parce que leur cœur n'est pas dévoué au Christ ; à la fermeté du ton se mêlera la pitié (chap. VI, 2) car ces sectateurs de Manès, Valentin et Marcion ne sont que les victimes de ces mauvais conseillers, c'est-à-dire, en fin de compte, du Diable qui les inspire.

2. *Ἀνέσεως* : ce terme évoque ici le relâchement moral que procure une vie trop facile (cf. chap. XLIX, p. 285, n. 2).

10 ἀποκείσεται· ὑμεῖς δὲ ὑπὲρ ὧν μυρίους προσεδοκῆσατε ἐπαίνους, ὑπὲρ τούτων τὴν ἐσχάτην δώσετε δικήν, καὶ μετὰ τῶν ἄλλων ἀκούσεσθε· « Ἀπέλθετε ἀπ' ἐμοῦ εἰς τὸ πῦρ τὸ ἡτοιμασμένον τῷ διαβόλῳ καὶ τοῖς ἀγγέλοις αὐτοῦ » ὅτι ἐνηστεύσατε, ὅτι ἐπαρθενεύσατε. 2. Ἡ γὰρ νηστεία καὶ ἡ παρθενία οὔτε καλὸν καθ' ἑαυτὸ οὔτε κακόν, ἀλλ' ἀπὸ τῆς τῶν μετιόντων προαιρέσεως ἐκάτερον γίνεται. Καὶ Ἑλλησι μὲν ἄκαρπος ἡ τοιαύτη ἀρετὴ· ἀπέχουσι γὰρ αὐτῶν τὸν μισθὸν ὅτι μὴ διὰ τὸν τοῦ Θεοῦ φόβον μετήλθον αὐτήν. Ὑμεῖς δὲ ὅτι τῷ Θεῷ μαχόμενοι καὶ διαβάλλοντες αὐτοῦ τὰ κτίσματα οὐ μόνον <οὐκ> ἀπέχετε τὸν μισθὸν ὑμῶν ἀλλὰ καὶ κολασθήσεσθε. Καὶ δογμάτων μὲν ἕνεκεν μετ' ἐκείνων τετάξεσθε ὅτι ὁμοίως αὐτοῖς τὸν ὄντα Θεὸν ἀθετήσαντες πολυθεῖαν εἰσηγάγετε. Τῆς δὲ πολιτείας ἕνεκεν ἄμεινον ὑμῶν ἐκείνοι πράξουσιν. Τοῖς μὲν γὰρ ἡ ζημία μέχρι τοῦ μηδὲν λαβεῖν ἀγαθόν, ὑμῖν δὲ καὶ τοῦ κακὰ προσλαβεῖν. Καὶ τοῖς μὲν κατὰ τὸν παρόντα βίον ἀπολαῦσαι πάντων ὑπῆρξεν, ὑμεῖς δὲ ἀμφοτέρων στερήσεσθε. 3. Ἄρα τίς ἐστὶ ταύτης κόλασις χαλεπωτέρα πόνων καὶ ἰδρώτων τιμωρίας ἀπολαμβάνειν τὰς ἀμοιβάς; Ὁ μοιχὸς καὶ πλεονέκτης καὶ ὁ τοῖς ἀλλοτρίοις ἐντροφῶν καὶ τὰ τοῦ πλησίον ἀρπάζων ἔχουσί τινα παραμυθίαν, βραχεῖαν μὲν, ἔχουσι δὲ ὅμως τὸ ὑπὲρ τούτων κολάζεσθαι ὑπὲρ ὧν ἐνταῦθα ἀπέλαυσαν. Ὁ δὲ πενίαν μὲν ἐκούσιον ὑποστὰς ἵνα ἐκεῖ πλουτῆ, καὶ τοὺς τῆς παρθενίας πόνους ἵνα ἐκεῖ μετ' ἀγγέλων χορεύῃ, εἶτα ἐξαίφνης καὶ παρὰ πᾶσαν προσδοκίαν ὑπὲρ τούτων κολαζόμενος ὑπὲρ ὧν μυρίων ἠλπισεν ἀπολαύσεσθαι καλῶν, οὐδὲ ἐστὶν εἰπεῖν ὅσῃν ὑφίστα-

11 δώσετε : δώσετα^ε G δώσεσθε editio Plantin || 15 ἀλλὰ XAM v || 17 αὐτῶν scripsi : αὐτῶν v || 20 <οὐκ> scripsi : om codd et v || 22 τετάξεσθε : τάξεσθε A || 25 κακὰ in ras (loco καλὰ ut vid) G || 27 στερήσεσθε GPX : ἐστέρησθε AM v || 28 ante καὶ ras duarum litt A || 34 post καὶ repetit praeiviam sententiam sed postea corr M

1. Matth. 25, 41. — Μετὰ τῶν ἄλλων : avec les réprouvés. On peut comprendre aussi ἄλλων comme un neutre : entre autres paroles.

dont vous attendiez des louanges infinies, vous endurerez le châtement suprême et, mêlés aux autres, vous entendrez ces mots : « Éloignez-vous de moi, au feu éternel qui a été préparé pour le diable et pour ses anges¹ », parce que vous avez observé le jeûne et la virginité. 2. Car le jeûne et la virginité ne sont pas un bien ou un mal en eux-mêmes, ils le deviennent l'un et l'autre par l'intention de ceux qui les pratiquent. Pour les Grecs, une telle vertu est stérile : ils en écartent d'eux la récompense parce qu'ils la pratiquent sans être inspirés par la crainte de Dieu. Mais vous, c'est en livrant bataille à Dieu et en calomniant ses œuvres ; aussi, non seulement vous ne recueillerez pas votre récompense², mais encore vous serez châtiés. Pour la doctrine, vous serez rangés aux côtés des païens, puisqu'à leur exemple vous avez rejeté le vrai Dieu et admis plusieurs dieux ; pour la réalité de la vie, leur sort sera préférable au vôtre : pour eux en effet le châtement se limitera à ne recevoir aucun avantage, vous, vous aurez en plus des maux à subir ; et s'ils ont eu le loisir, eux, de jouir de tout pendant cette vie, vous, vous serez privés de ces biens comme des autres. 3. Est-il châtement plus terrible que de n'avoir pour prix de ses travaux et de ses sueurs, que des tourments ? L'adultère, le cupide, le profiteur du bien d'autrui, le voleur de son prochain éprouvent au moins une certaine consolation, bien courte en vérité, mais ils l'éprouvent : ils seront punis pour des fautes dont ils ont profité ici-bas. Mais l'homme qui a embrassé volontairement la pauvreté pour être riche dans l'autre monde, les épreuves de la virginité pour prendre part là-haut aux chœurs des anges, cet homme qui, soudain et contre toute attente, se voit châtié pour cette conduite dont il espérait la jouissance de biens innombrables, il est impossible d'exprimer la souff-

2. Οὐκ ἀπέχετε : cf. ligne 17 : ἀπέχουσι. Le verbe ἀπέχειν signifie : 1) écartier ; 2) recevoir comme son dû. Certains manuscrits (cf. apparat critique) portent : ἀπέχετε : vous écartez de vous la récompense.

ται τὴν ἀλγηδὸνα τῶ παρ' ἐλπίδας ταῦτα παθεῖν. Ἐγὼ γὰρ ἐξ ἴσης τοῦ πυρὸς ὑπὸ τοῦ συνειδοτος οἶμαι μαστίζεσθαι αὐτόν, ὅταν ἐννοήσῃ τοὺς μὲν τὰ αὐτὰ αὐτῶ πεπονηκότας τῶ
 40 Χριστῶ συνόντας, αὐτὸν δὲ ὑπὲρ ὧν ἐκείνοι τῶν ἀπορρητῶν ἀπολαύουσιν ἀγαθῶν, ὑπὲρ τούτων τὴν ἐσχάτην τίνοντα δίκην καὶ τῶν ἀκολάστων καὶ λάγνων τὸν ἐν σεμνότητι διάγοντα χαλεπώτερα πάσχοντα.

537 M.

ε' Ὅτι καὶ μοιχείας ἀκαθαρτοτέρα
 ἢ τῶν αἰρετικῶν παρθενία.

1. Καὶ γὰρ ἀσελγείας ἀπάσης ἢ τῶν αἰρετικῶν σωφροσύνη χειρῶν ἐστίν. Ἐκείνη μὲν γὰρ μέχρις ἀνθρώπων ἴσῃσι τὴν
 5 ἀδικίαν, αὕτη δὲ τῶ Θεῷ μάχεται καὶ τὴν ἄπειρον ὑβρίζει σοφίαν. Τοιαύτας τοῖς αὐτὸν θεραπεύουσιν ὁ διάβολος ἴσῃσι τὰς πάγας. Ὅτι γὰρ τῆς ἐκείνου πονηρίας ἐστὶν ἀκριβῶς εὐρημα ἢ τῶν αἰρετικῶν παρθενία, οὐκ ἐμὸς ὁ λόγος ἀλλὰ τοῦ τὰ νοήματα αὐτοῦ οὐκ ἀγνοοῦντος. 2. Τί οὖν οὗτός φησιν ;
 10 « Τὸ πνεῦμα ῥητῶς λέγει ὅτι ἐν ὑστέροις καιροῖς ἀποστήσονται τινες τῆς πίστεως, προσέχοντες πνεύμασι πλάνοις καὶ διδασκαλίαις δαιμονίων ἐν ὑποκρίσει ψευδολόγων κεκαυτηριασμένων τὴν ἰδίαν συνείδησιν, κωλυόντων γαμεῖν, ἀπέχεσθαι βρωμάτων ἀ ὁ Θεὸς ἔκτισεν εἰς μετάληψιν. » Πῶς οὖν

38 μαστίζεσθαι v || 39 αὐτόν G : αὐτοὺς P om XAM v || 42 διαγαγόντα XAM v

V, 8 εὐρημα v || τοῦ supra scr G || 11 πλάνοις : πλανῆς GP (at cf infra 15-16 πλάνοις ... καὶ τοῖς δαίμοσι)

1. Cf. S. AUGUSTIN, *De bono conjugali* VIII, 8 (PL 40, 379), pour qui la virginité d'une païenne est comme une fornication devant Dieu : « ad hoc sunt virgines impiae, ut a vero Deo fornicentur ». Une formule voisine se trouve au chapitre VIII, ligne 14 : παρθενίαν εὐροῦσαι πορνείας μιαιωτέρων.

2. L'expression est utilisée dans l'Ancien Testament (*II Macc.* 7, 19) et dans le Nouveau Testament (*Act.* 5, 39). La malice du Démon

france qu'il endure à subir ce sort contraire à ses espérances. Autant que le feu, je crois, sa conscience le tourmente, quand il réalise que ceux qui ont supporté des épreuves semblables aux siennes sont aux côtés du Christ, tandis qu'il subit le châtement suprême pour des actes qui sont pour eux source de biens ineffables, et qu'une vie d'austérité réserve un sort plus rigoureux que celui dévolu aux débauchés et aux fornicateurs.

V. La virginité des hérétiques est plus impure même que l'adultère.

1. Oui, la chasteté des hérétiques est pire que tout dévergondage¹. Celui-ci limite aux hommes le préjudice qu'il cause, mais leur chasteté lutte contre Dieu² et fait injure à son infinie sagesse ; tels sont les pièges que tend le diable à ses adorateurs. Que la virginité des hérétiques soit très précisément une invention de sa malice, ce n'est pas moi qui le prétends, mais celui qui n'ignore pas ses desseins. 2. Et que dit-il ? « L'Esprit dit formellement que dans les derniers temps certains abandonneront la foi, s'attachant à des esprits trompeurs, à des doctrines de démons, hypocrites menteurs, à la conscience marquée au fer rouge, qui proscrirent le mariage et l'abstinence des aliments que Dieu a créés pour être partagés³. » Comment

consiste à imiter les œuvres de Dieu ; le crime des vierges hérétiques n'est donc pas dans la pratique de la virginité, mais dans l'intention qui les guide ; leur erreur est essentiellement dogmatique : puisqu'elles sont inspirées par le Démon, leur virginité est une révolte contre Dieu.

3. *I Tim.* 4, 1. Au sujet des aliments et de l'interdiction du mariage, cf. *Col.* 2, 16 ; *Rom.* 14, 1 ; *I Cor.* 8, 1. Paul condamnait déjà, semble-t-il, des tendances dualistes assez accentuées, que l'on retrouve chez les Esséniens et que l'on constate chez Philon. Jean Chrysostome adapte la citation à son époque : le manichéisme condamnait la matière, les préceptes de la morale manichéenne se répartissant en

- ¹⁵ παρθένος ἢ τῆς πίστεως ἀποστᾶσα, ἢ τοῖς πλάνοις προσέχουσα καὶ τοῖς δαίμοσι πειθομένη καὶ τιμῶσα τὸ ψεῦδος ; Πῶς παρθένος ἢ κεκαυτηριασμένη τὴν συνειδήσιν ; Τὴν γὰρ παρθένον οὐ τῷ σώματι μόνον καθαρὰν εἶναι δεῖ ἀλλὰ καὶ τῇ ψυχῇ, εἴ γε μέλλοι τὸν ἅγιον ὑποδέχασθαι νυμφίον. Αὕτη
- ²⁰ δὲ μετὰ τοσοῦτων καυτήρων πῶς ἂν εἴη καθαρὰ ; Εἰ γὰρ καὶ φροντίδας βιωτικὰς ἀπελαύνειν τούτου χρὴ τοῦ νυμφῶνος ὡς οὐκ ἔνδον μετ' ἐκείνων εὐσχήμονα εἶναι, πῶς φρονήματος ἀσεβοῦς ἔνδον στρεφομένου τὸ τῆς παρθενίας διασωθῆναι δυνήσεται κάλλος ;

Σ' Ὅτι οἱ αἰρετικοὶ παρθενεύοντες οὐχὶ τὰς ψυχὰς μόνον ἀλλὰ καὶ τὰ σώματα μαινοῦσιν.

1. Εἰ γὰρ καὶ τὸ σῶμα αὐτῆς ἀκέραιον μένει, ἀλλ' ὅμως τὸ κρεῖττον διέφθαρται τῆς ψυχῆς τὰ νοήματα. Τί οὖν ὄφελος
- ⁵ ἀφανισθέντος τοῦ ναοῦ τοὺς περιβόλους ἐστάναι ; ἢ ποῖον τὸ κέρδος τοῦ θρόνου μολυνθέντος καθαρὸν εἶναι τοῦ θρόνου τὸν τόπον ; Μᾶλλον δὲ οὐδὲ οὕτως τοῦ ἄγους ἀπήλλακται. Ἡ γὰρ βλασφημία καὶ τὰ φαῦλα ῥήματα τίκεται μὲν ἔνδον, οὐ μένει δὲ ἔνδον ἐν τῇ ψυχῇ, ἀλλὰ μαιίνει μὲν γλῶτταν διὰ στόματος

15 τοῖς πλάνοις : τῇ πλανῇ GP || 16 δαίμοσι : δαιμονίους GP || 17 τῇ συνειδήσει XA || 22 ἔνδον sc ἐνεστι sed textus alicubi corruptior videtur || 24 κάλλος : καλόν GP

VI, 3 μένοι GXA : μένει PM v || 7 αὐτοῦ GP || 8 ῥήματα : μέγιστα GP

trois groupes selon S. AUGUSTIN (*De moribus manich.* 19) : le disciple de Mani est marqué de trois sceaux, celui de la bouche qui interdit l'usage du vin, de la chair des animaux, des paroles impures ; celui de la main, qui interdit le contact des objets impurs ; celui du sein qui réprouve les rapports sexuels, même dans le mariage. Les manichéens ordonnaient la pratique de la virginité, considérant la génération comme mauvaise en soi : ainsi, on encourt des responsabilités plus graves, quand on veut avoir des enfants, que lorsqu'on ne cherche que le plaisir.

donc peut-elle être vierge, celle qui s'est détournée de la Foi, celle qui prête l'oreille aux esprits trompeurs, qui obéit aux démons et honore le mensonge ? Vierge, celle dont la conscience est marquée au fer rouge ? Car la vierge ne doit pas seulement être pure dans son corps, mais dans son âme, pour être prête à recevoir le divin époux. L'hérétique, avec de tels stigmates, comment pourrait-elle être pure¹ ? S'il faut chasser les soucis temporels de cette demeure nuptiale puisqu'il lui est impossible avec eux d' « être dignement parée² », comment, avec une pensée sacrilège entretenue dans son cœur, pourra-t-elle préserver la beauté de la virginité ?

VI. Les hérétiques qui pratiquent la virginité souillent non seulement leur âme mais leur corps.

1. Quand bien même, en effet, son corps resterait intact, le meilleur de son âme est corrompu : ses pensées. Et qu'importe, quand le temple est anéanti, que l'enceinte reste debout ? à quoi bon, si le trône est souillé, que le lieu où il se dresse soit immaculé³ ? Disons mieux : même ainsi, le corps n'est pas débarrassé de la souillure. Lorsque le blasphème et les paroles mauvaises prennent naissance en nous, ils ne demeurent pas en nous, à l'intérieur de l'âme, mais ils souillent la langue par la bouche qui les profère, ils

1. On notera que Jean Chrysostome ne condamne pas l'ascétisme manichéen, auquel il ne reproche que l'erreur de l'esprit. S. Augustin qui fut manichéen pendant neuf ans n'accuse les manichéens d'aucune turpitude, du moins en ce qui concerne les *élus*.

2. Pour le mot εὐσχήμων, cf. *I Cor.* 7, 35 : πρὸς τὸ εὐσχημον. Cf. chap. LXXVI, p. 366, n. 1.

3. La phrase semble avoir une portée générale et ne se référer à aucun événement précis. Pour le *trône*, peut-être souvenir de *Matth.* 23, 2 : « Les scribes et les Pharisiens sont assis sur le trône de Moïse. »

- ¹⁰ προφερόμενα, μιαίνει δὲ τὴν δεχομένην ἀκοήν, καὶ καθάπερ δηλητήρια φάρμακα εἰς αὐτὴν ἐπιπίπτοντα τὴν ψυχὴν παντὸς σητὸς χαλεπώτερον διατρῶγει τὴν ῥίζαν καὶ μετ' ἐκείνης καὶ τὸ λοιπὸν ἅπαν ἀπόλλυσι σῶμα. Εἰ τοίνυν παρθενίας ὄρος τὸ καὶ σώματι καὶ πνεύματι εἶναι ἁγίαν, αὕτη δὲ ἐξ ἑκατέρων
- ¹⁵ τῶν μερῶν ἐστὶ βέβηλος καὶ ἐναγής, πῶς ἂν δύναίτο εἶναι παρθένος; Ἄλλὰ πρόσωπόν μοι δείκνυσιν ὄχρον καὶ κατισχνωμένα μέλη καὶ στολὴν εὐτελεῆ καὶ βλέμμα ἡμερον. Καὶ τί τὸ ὄφελος ὅταν τὸ ἔνδον ὄμμα ἰταμὸν ᾗ; Τί γὰρ ἂν γένοιτο τοῦ βλέμματος ἰταμώτερον ἐκείνου τοῦ καὶ τοὺς ἔξωθεν
- ²⁰ πείθοντος ὀφθαλμοὺς ὡς πονηροῖς προσέχειν τοῖς τοῦ Θεοῦ κτίσμασι; 2. « Πᾶσα ἡ δόξα τῆς θυγατρὸς τοῦ βασιλέως ἔσωθεν. » Αὕτη δὲ τοῦ λόγου τὴν ἀκολουθίαν ἀνέστρεψε, τὴν μὲν δόξαν ἔξωθεν περικειμένη, τὴν δὲ ἀτιμίαν ἄπασαν ἔνδον ἔχουσα. Τοῦτο γὰρ ἐστὶ τὸ δεινὸν ὅτι πρὸς μὲν ἀνθρώ-
- ²⁵ πους ἐπιείκειαν ἐνδείκνυται πολλήν, πρὸς δὲ τὸν κτίσαντα αὐτὴν Θεὸν πολλῇ κέχρηται τῇ μανίᾳ, καὶ ἡ μὴδὲ πρὸς ἄνδρα ἀντιβλέψαι ἀνεχομένη — εἰ γέ τινές εἰσιν ἐν αὐταῖς τοιαῦται — πρὸς τὸν τῶν ἀνθρώπων δεσπότην ἀναισχύντοις ὀφθαλμοῖς ὄρα καὶ ἀδικίαν εἰς τὸ ὕψος λαλεῖ. Πύξιον αὐταῖς
- ³⁰ τὸ πρόσωπόν ἐστὶ καὶ νεκρῷ προσεοικὸς. Διὰ γὰρ τοῦτο σαρκῶν ἄξια καὶ θρήνων πολλῶν, ὅτι οὐκ εἰκῆ μόνον ἀλλὰ καὶ ἐπ' ὀλέθρῳ καὶ κατὰ τῆς ἑαυτῶν κεφαλῆς τοσαύτην ἀνεδέξαντο ταλαιπωρίαν.

10 προφερόμενον X || 12 σητὸς : νοσήματος GP

1. Mot à mot : ils rongent sa racine plus gravement que n'importe quel ver.

2. Cf. HERMAS : « Si tu souilles la chair, tu souilleras en même temps le Saint-Esprit ; ils sont tous deux si étroitement unis que l'un ne peut être souillé sans que l'autre le soit » (*Simil.* V, 7, 4). Cf. aussi MÉTHODE, *Banquet* XI, 1 : « Il faut absolument, si l'on veut être sans péché dans l'exercice de la pureté, garder intacts tous ses organes et verrouillés tous ses sens afin de barrer au péché toute voie d'infiltration vers l'intérieur » (trad. Debidour, SC 95).

souillent l'oreille qui les reçoit ; c'est comme un poison délétère versé dans notre âme et qui la ronge plus gravement qu'un ver ne ronge une racine¹, détruisant avec elle aussi tout le reste du corps. Si donc la virginité se définit par la sainteté de corps et d'esprit, et si la femme est impie et souillée dans ces deux éléments à la fois, comment pourrait-elle être vierge² ? — Mais elle me montre un visage pâle, des membres amaigris, des vêtements grossiers, un regard modeste ? — Qu'importe, si l'œil intérieur est effronté ? Et quoi de plus effronté que ce regard qui pousse même les yeux de chair à considérer comme mauvaises les œuvres de Dieu ? 2. « Toute la gloire de la fille du roi vient du dedans³ ». Or, la vierge hérétique prend le contrepied de cette parole : revêtue de gloire au-dehors, elle n'est qu'infamie au-dedans. C'est bien là le crime, de manifester une grande réserve à l'égard des hommes, et envers Dieu, son créateur, de faire preuve d'une grande folie ; cette femme qui n'ose pas même regarder un homme en face — si du moins de telles femmes existent parmi les hérétiques — jette ses regards impudents sur le Maître des hommes et porte sa faute aux nues. — Leur visage est de buis, on dirait un cadavre. — Précisément, elles ont droit de notre part à bien des larmes et à bien des gémissements, parce que la condition si misérable qu'elles ont acceptée n'est pas seulement inutile, elle leur est funeste et se retourne contre leur propre tête⁴.

3. Ps. 44, 14. Le texte hébreu, surchargé et mal coupé, donne une version différente de la version des Septante : « Toute glorieuse, la fille du roi est à l'intérieur » : il s'agit du cortège qui pénètre à l'intérieur du palais (voir : DHORME, *La Bible*, Paris 1959, p. 991). Même interprétation dans MÉTHODE, *Banquet* VII, 2.

4. Les procédés de la diatribe sont utilisés de façon constante par les orateurs chrétiens, en particulier le dialogue avec un interlocuteur fictif. Voir *Introduction*, p. 38.

ζ' Ὅτι τὴν παρθενίαν οὐκ ἀπὸ ἱματίων ἀλλ'
ἀπὸ ψυχῆς δοκιμάζειν χρῆ.

1. Εὐτελής ἡ στολή. Ἄλλ' οὐκ ἐν τοῖς ἱματίοις οὐδὲ ἐν τοῖς χρώμασιν ἡ παρθενία, ἀλλ' ἐν τῇ ψυχῇ καὶ τῷ σώματι.
- 5 Πῶς γὰρ οὐκ ἄτοπον εἶ τὸν μὲν φιλόσοφον οὐκ ἀπὸ τῆς κόμης οὐδὲ ἀπὸ τῆς βακτηρίας οὐδὲ ἀπὸ τῆς ἐξωμίδος
- 538 M. δοκιμάσομεν ἀλλ' ἀπὸ τῶν τρόπων καὶ τῆς ψυχῆς, καὶ τὸν στρατιώτην οὐκ ἀπὸ τῆς χλανίδος οὐδὲ ἀπὸ τῆς ζώνης ἀλλ' ἀπὸ τῆς ῥώμης καὶ τῆς ἀνδρείας, τὴν δὲ παρθένον πρᾶγμα
- 10 οὕτω θαυμαστόν καὶ πάντα ὑπερβαῖνον τὰ ἐν ἀνθρώποις διὰ τὸν τῶν τριχῶν αὐχμὸν καὶ τὴν τοῦ προσώπου κατῆφειαν καὶ τὸ φαιδὸν ἱμάτιον ἀπλῶς οὕτως καὶ παρέργως εἰς τὴν τοῦ πράγματος καταλέξομεν ἀρετήν, οὐκ ἀποδύσαντες αὐτῆς τὴν ψυχὴν καὶ τὴν ἔξιν αὐτῆς ἐντεῦθεν καταμαθόντες ἀκριβῶς ;
- 15 2. Ἄλλ' οὐκ ἀφίησιν ὁ τοὺς τῆς ἀθλήσεως ταύτης νόμους διαταξάμενος. Οὐ γὰρ ἀπὸ τῶν ἱματίων τοὺς εἰς τοῦτον καθέντας ἑαυτοὺς τὸν ἀγῶνα δοκιμάζειν κελεύει ἀλλ' ἀπὸ τῶν δογμάτων καὶ τῆς ψυχῆς. « Ὁ γὰρ ἀγωνιζόμενος, φησί,

VII, 4 ἐν σώματι καὶ ψυχῇ XAM v || 8 χλανίδος : χλαμύδος GP || 9 post ἀνδρείας add μᾶλλον δὲ καὶ τῆς ἀνδρείας A at del A² || 12 φαιδὸν : φαιδρὸν R || 17 καθέντας XA : καθιέντας M v κατιόντας GP

1. Χρώματα : cf. plus haut : le *visage pâle* » et « le *visage de buis* », c'est-à-dire non coloré par l'usage des fards et des maquillages (cf. chap. LXXV, p. 362, n. 2) et amaigri par l'ascèse et les mortifications.

2. Ce sont les signes distinctifs du philosophe païen ; cf. *Homélie XVII sur les statues* (PG 62, 694), où les signes particuliers des « philosophes païens » (οἱ τῶν ἔξωθεν φιλόσοφοι) sont le pallium, la barbe épaisse et le bâton (τοὺς τρίβωνας, βαθὺ γένειον καὶ ῥόπαλα). Cf. aussi l'*Homélie V sur Tite*, PG 62, 694 (cf. *Catéchèses baptismales*, VIII, 6 ; SC 50, p. 249).

VII. Il faut juger la virginité non d'après les vêtements mais d'après l'âme.

1. « Grossier est le vêtement » : mais la virginité ne tient pas à l'habit ni au teint de la peau¹, mais elle est dans l'âme et le corps. Car enfin, n'est-ce pas absurde ? Le philosophe, nous ne le jugerons pas à sa chevelure, ni à son bâton, ni à sa besace², mais à sa conduite et à son âme ; le soldat, non à son manteau, ni à son baudrier, mais à sa force et à son courage. Tandis que la jeune fille — objet si admirable, surpassant tout ce qu'il y a d'humain —, c'est pour ses cheveux négligés, ses yeux baissés, ses vêtements sombres, c'est pour ces raisons superficielles et accessoires que nous lui attribuerons la qualité de vierge ? au lieu de mettre à nu son âme et d'y rechercher soigneusement ses dispositions profondes³ ? 2. Mais celui qui a posé les lois de cette compétition ne le permet pas ; il ne veut pas que ceux qui s'engagent dans ce combat soient jugés sur leurs vêtements, mais sur leurs convictions et sur leur âme. « Celui qui concourt⁴, est-il dit, s'impose toute espèce

3. Ἐξίς en opposition avec l'apparence signifie l'*attitude fondamentale*, les *dispositions profondes* de l'âme. Le terme est aristotélicien.

4. Ὁ ἀγωνιζόμενος : allusion à l'entraînement des concurrents avant l'épreuve sportive, entraînement sévère comportant, entre autres choses, la continence ; cf. PLATON, *Rép.* III, 404 d. Dans les *Lois VIII*, 839, PLATON cite quelques champions célèbres qui observaient une continence rigoureuse pendant l'entraînement : « Pour être vainqueur au concours olympique, Iccos de Tarente, lui qui possédait en son âme et la technique et la force avec la tempérance, ne toucha jamais, on nous l'atteste, ni à une femme ni à un jeune garçon, tant qu'il fut dans le feu de son entraînement ; et pour Crison, Astyle, Diopompe et beaucoup d'autres, on nous raconte la même chose » (trad. E. des Places). Cf. aussi CLÉMENT D'ALEXANDRIE, *Strom.* III, 6 (PG 8, 1153). — Ὁ τοὺς τῆς ἀθλήσεως νόμους διαταξάμενος est appelé plus loin le « nomothète ».

πάντα ἐγκρατεύεται », πάντα τὰ διανοχλοῦντα τὴν τῆς ψυχῆς
 20 ὑγίειαν, καὶ « Οὐδείς στεφανοῦται ἐὰν μὴ νομίμως ἀθλήσῃ. »
 Τίνες οὖν οἱ τῆς ἀθλήσεως ταύτης νόμοι ; Ἔκουε πάλιν
 αὐτοῦ λέγοντος, μᾶλλον δὲ αὐτοῦ τοῦ τὸν ἀγῶνα θέντος
 Χριστοῦ· « Ἡ δὲ παρθένος ἵνα ἀγία τῷ σώματι καὶ τῷ
 25 πνεύματι. » καὶ πάλιν· « Τίμιος ὁ γάμος καὶ ἡ κοίτη
 ἀμίαντος. »

ἡ' Ὅτι βλάβη τῇ παρθένῳ τὸ τετυφῶσθαι
 κατὰ τῶν γαμουμένων.

1. Τί οὖν πρὸς ἐμὲ τοῦτο, φησί, τὴν πολλὰ χαίρειν εἰποῦσαν
 τῷ γάμῳ ; Τοῦτο γὰρ σέ, ὦ ταλαίπωρε, τοῦτο ἀπολώλεκεν
 5 ὅτι μηδὲν οἴη σοι κοινὸν εἶναι πρὸς τοῦτο τὸ δόγμα. Διὰ τοῦτο
 ὑπεροψία ἀμέτρῳ κατὰ τοῦ πράγματος χρησαμένη εἰς τὴν
 τοῦ Θεοῦ σοφίαν ἐξύβρισας καὶ τὴν κτίσιν διέβαλες ἔπασαν.
 Εἰ γὰρ ἀκάθαρτον ὁ γάμος, ἀκάθαρτα μὲν ἅπαντα τὰ δι' αὐτοῦ
 10 τικτόμενα ζῶα, ἀκάθαρτοι δὲ καὶ ὑμεῖς, οὐ γὰρ ἂν εἴποιμι
 τὴν τῶν ἀνθρώπων φύσιν. Πῶς οὖν παρθένος ἢ ἀκάθαρτος ;
 Οὗτος γὰρ δεύτερος, μᾶλλον δὲ καὶ τρίτος ὑμῖν μολυσμῶν καὶ
 ἀκαθαρσίας ἐπινενόηται τρόπος· καὶ αἱ τὸν γάμον ὡς ἐναγὲς
 15 φεύγουσαι αὐτῷ τούτῳ τῷ φεύγειν πάντων γεγονατε ἐναγέ-
 στεραι, παρθεναίαν εὐροῦσαι πορνείας μιαρωτέραν. 2. Ποῦ
 τοίνυν ὑμᾶς τάξομεν ; Μετὰ τῶν Ἰουδαίων ; Ἄλλ' οὐκ

21 πάλιν : Παύλου cod Ruthen apud Ducaemum || 23-24 ἡ δὲ ...
 πάλιν om M v || 24 post γάμος add ἐν πᾶσι GP

VIII, 3 οὖν : οὐ A^e ut vid || 5 οἴη : οἴει XAM v || 10 ἡ : εἰ R ||
 12 ἐναγῆ M^{ae} v || 13 αὐτῷ ... τῷ : αὐτὸ τὸ G^{ae} αὐτῷ τῷ (om τούτῳ)
 P et G^e ut vid

1. I Cor. 9, 25.

2. II Tim. 2, 5.

3. I Cor. 7, 34.

4. Hébr. 13, 4 ; la citation exacte est : « Que le mariage soit honoré
 de tous et le lit conjugal exempt de souillure, car Dieu condamnera

d'abstinence¹ », de tout ce qui peut altérer la santé de son
 âme ; et aussi : « Nul n'obtient la couronne s'il n'a lutté
 selon les règles². » Eh bien, quelles sont les règles de cette
 compétition ? Écoute encore ses paroles, ou plutôt le Christ
 lui-même qui a institué ce combat : « La vierge, pour être
 sainte de corps et d'esprit³ », et encore : « Le mariage est
 estimable et le lit nuptial exempt de souillure⁴. »

VIII. Il est préjudiciable à la vierge
 de manifester du dédain pour les gens mariés.

1. — En quoi cela me regarde-t-il, objecte-t-on, puisque
 j'ai dit adieu au mariage ? — Mais voilà, malheureuse, voilà
 ce qui t'a perdue, de te figurer n'être en rien concernée
 par la doctrine du mariage. Ainsi, en traitant le mariage
 avec un extrême mépris, tu as outragé la sagesse de Dieu
 et tu as calomnié toute la création. Si le mariage est chose
 impure, tous les êtres auxquels il donne naissance sont
 impurs — et vous aussi vous êtes impurs, pour ne pas dire
 la nature humaine. Comment donc peut-elle être vierge,
 celle qui est impure ? Car c'est là une deuxième ou plutôt
 une troisième sorte de corruption et d'impureté que vous
 avez imaginée : vous qui fuyez le mariage comme une souil-
 lure, par le fait même que vous le fuyez, vous devenez les
 êtres les plus souillés du monde et vous rendez la virginité
 plus abominable que la fornication⁵. 2. Quelle place donc
 vais-je vous assigner ? aux côtés des Juifs ? Ils ne le

les impudiques et les adultères. » Ces deux citations ont pour but de
 rappeler la définition de la vraie virginité (corps et âme) et de répondre
 aux hérétiques qui prétendent que le mariage est chose impure.

5. Jean veut dire que fuir de la sorte le mariage, c'est le condamner
 comme un mal et outrager dans ses créations la sagesse de Dieu ;
 c'est la pire des souillures. Il dira plus loin que la vierge hérétique
 est inférieure au diable et à ses anges, qui reconnaissent la bonté
 de Dieu (ligne 28).

ἀνέχονται ἐκεῖνοι· καὶ γὰρ τὸν γάμον τιμῶσι καὶ τοῦ Θεοῦ τὴν δημιουργίαν θαυμάζουσιν. Ἄλλὰ μεθ' ἡμῶν ; Ἄλλ' οὐ θέλετε ἀκοῦσαι τοῦ Χριστοῦ λέγοντος διὰ τοῦ Παύλου « Τίμιος ὁ γάμος ἐν πᾶσι καὶ ἡ κοίτη ἀμίαντος. » Δείπεται δὴ μετὰ τῶν Ἑλλήνων ὑμᾶς στήναι λοιπόν. Ἄλλὰ κάκεινοι παρῶσονται πάλιν ὑμᾶς ὡς ἀσεβεστέρους. Πλάτων μὲν γὰρ φησιν « ὅτι ἀγαθὸς ἦν ὁ τόδε τὸ πᾶν συστησάμενος », καὶ « ὅτι ἀγαθῶ οὐδεὶς περὶ οὐδενὸς ἐγγίνεται φθόνος. » Σὺ δὲ αὐτὸν πονηρὸν καλεῖς καὶ πονηρῶν ἔργων δημιουργόν.

²⁵ Ἄλλὰ μὴ δέισις· ἔχεις τοῦ δόγματος κοινωνοὺς τὸν διάβολον, τοὺς ἀγγέλους τοὺς ἐκείνου — μᾶλλον δὲ οὐδὲ ἐκείνους· μὴ γὰρ ἐπειδὴ σὲ τοιαῦτα ἀνέπεισαν μαινέσθαι καὶ αὐτοὺς οὕτως διακείσθαι νόμιζε. Ὅτι γὰρ ἴσασι τὸν Θεὸν ἀγαθόν, ἀκουσον βοῶντων αὐτῶν, νῦν μὲν « Οἴδαμεν ὅστις εἶ, ὁ ἅγιος τοῦ Θεοῦ », νῦν δὲ « Οὗτοι οἱ ἄνθρωποι δοῦλοι τοῦ Θεοῦ τοῦ ὑψίστου εἰσίν, ὁτινες καταγγέλλουσιν ἡμῖν ὁδὸν σωτηρίας. »

³⁰ 3. Ἐτ' οὖν παρθενίας μνησθήσεσθε καὶ ἐπὶ τῷ πράγματι φιλοτιμησέσθε ἀλλ' οὐκ ἀπελθόντες κλαύσετε ἑαυτοὺς καὶ θρηνησέτε τῆς ἀνοίας δι' ἧς ὑμᾶς ὁ διάβολος ὡσπερ αἰχμαλώτους δῆσας εἰς τὸ τῆς γεέννης εἴλωκε πῦρ ; Οὐχ ὠμίλησας γάμοις ; Ἄλλ' οὐδέπω τούτῳ παρθένος. Τὴν γὰρ κυρίαν τοῦ γαμηθῆναι γενομένην, εἴτα οὐχ ἐλομένην ταύτην ἂν εἴποιμι

³⁵ 539 M. παρθένον ἐγώ. Ὅταν δὲ τῶν κεκωλυμένων τὸ πρᾶγμα εἶναι φῆς, οὐκέτι τῆς σῆς προαιρέσεως τὸ κατόρθωμα γίνεται ἀλλὰ

⁴⁰ τῆς ἀνάγκης τοῦ νόμου. Διὰ τοῦτο Πέρσας μὲν μὴ μητρογαμοῦντας θαυμάζομεν, Ῥωμαίους δὲ οὐκέτι. Ἐνταῦθα μὲν γὰρ ἅπασιν ἐφεξῆς τὸ πρᾶγμα βδελυρὸν εἶναι δοκεῖ, ἐκεῖ δὲ ἡ τῶν ταῦτα τολμώντων ἄδεια τοὺς τῶν τοιούτων ἀπεχομένους

17-18 οὐκ ἐθέλετε X A v || 19 ἐν πᾶσι (cf. VII, 24 supra) om XAM v || 23 οὐδεὶς : οὐδενὶ XAM v || περὶ οὐδενὸς om G sed in margine add G^a || ἐγγίνεται : ἀν γένοιτο GP || 25 post διάβολον add καὶ v || 32 ἔτ' : ἔτι GP || 33-34 κλαύσητε ... θρηνησέτε GP || 35 εἴλωκε : εἰσήγαγε GP || 36 τούτῳ ego scripsi : τοῦτο codd et v || 37 γαμηθῆναι : διμλήσαι GP

1. Hébr. 13, 4. Cf. supra, p. 114, ligne 24, où les mots ἐν πᾶσι sont supprimés par Chrysostome, ce qui modifie légèrement, vu le contexte, le sens de τίμιος (cf. p. 121, ligne 4).

tolèrent pas, car ils honorent le mariage et admirent la création divine. Vous admettrai-je dans nos rangs ? mais vous refusez d'écouter la parole du Christ par la bouche de Paul : « Le mariage est honoré de tous et le lit nuptial exempt de souillure¹. » Il ne reste plus qu'à vous placer alors avec les Grecs ? mais aux aussi vous rejeteront comme plus impies qu'eux-mêmes. Platon, par exemple, déclare « que celui qui a fait cet univers était bon² », et « en ce qui est bon nulle envie ne naît jamais à nul sujet » ; toi, tu le dis mauvais et auteur d'œuvres mauvaises³. Mais n'aie crainte : tu as pour partager cette doctrine le diable et ses anges, ou plutôt non, même pas ses anges, car, s'ils t'ont inspiré semblable folie, ne crois pas qu'ils éprouvent eux aussi de tels sentiments. Ils savent bien que Dieu est bon ; écoute-les s'écrier, ici : « Nous savons qui tu es, le saint de Dieu⁴ », et là : « Ces hommes sont des serviteurs du Dieu très haut, qui nous annoncent la voie du salut. » 3. Allez-vous continuer à nous parler de virginité, à en faire un sujet de gloire ? Ne vous éloignez-vous pas plutôt pour pleurer sur vous-mêmes et gémir sur la folie qui a permis au diable de vous enchaîner comme des captifs et de vous traîner dans le feu de la géhenne ? Tu n'es pas mariée ? ce n'est pas suffisant pour être vierge. Pour ma part j'appelle vierge celle qui, ayant toute liberté de se marier⁵, s'y est refusée. Or, si tu fais du mariage une chose interdite, ta belle action n'est plus un choix de ta part, mais l'obéissance forcée à la loi. Ainsi, nous admirons les Perses de ne pas commettre l'inceste, mais non les Romains ; à Rome, en effet, cet acte paraît unanimement une chose infâme, tandis qu'en Perse l'impunité accordée à ceux qui l'osent vaut des éloges si l'on s'abstient de semblables unions.

2. PLATON, *Timée* 29 a, et 29 e.

3. Sur le manichéisme, cf. supra, p. 101, n. 6.

4. *Mc* 1, 24 ; *Act.* 16, 17.

5. *Κυρία* : c'est-à-dire la femme qui considère le mariage comme légitime.

μίξεων ἐπαινεῖσθαι πεποίηκεν. 4. Κατὰ τὸν αὐτὸν δὴ λόγον
 45 καὶ ἐπὶ τοῦ γάμου τὴν ἐξέτασιν ποιήσασθαι χρῆ. Ἡμεῖς μὲν
 γὰρ ἐπειδὴ τὸ πρᾶγμα πᾶσιν ἐφεῖται παρ' ἡμῖν, εἰκότως τοὺς
 μὴ γαμοῦντας θαυμάζομεν. Ὑμεῖς δὲ εἰς τὴν τῶν χειρόνων
 αὐτὸ τάξιν ὤσαντες, οὐκέτ' ἂν δύνασθε τῶν ἀπὸ τοῦ πράγμα-
 50 τος ἀντιποιεῖσθαι ἐπαίνων. Τὸ γὰρ τῶν ἀπηγορευμένων
 ἀπέχεσθαι οὐπω γενναίως καὶ νεανικῆς ψυχῆς. Τελείας γὰρ
 ἀρετῆς οὐ τὸ ταῦτα μὴ πράττειν ἀ πράξαντες παρὰ πᾶσιν
 εἶναι δόξομεν κακοί, ἀλλὰ τὸ ἐν τούτοις εἶναι λαμπροῦς,
 55 ἀ μήτε τοὺς μὴ ἐλομένους ἀφήσι διὰ τοῦτο κακίζεσθαι, τοὺς
 τε ἐλομένους καὶ κατορθώσαντας οὐ μόνον τῆς τῶν φαύλων
 ἀπαλλάττει δόξης ἀλλὰ καὶ εἰς τὴν τῶν ἀγαθῶν ἐγκρίνει
 τάξιν. 5. Ὡσπερ γὰρ τοὺς εὐνούχους οὐδεὶς ἂν ἐπαινεῖσειεν
 εἰς παρθενίας λόγον ὅτι μὴ γαμοῦσιν, οὕτως οὐδὲ ὑμᾶς.
 Ὁ γὰρ ἐκείνοις ἢ τῆς φύσεως ἀνάγκη, τοῦτο ὑμῖν ἢ τῆς
 60 πονηρᾶς συνειδήσεως πρόληψις γέγονε. Καὶ καθάπερ τοὺς
 εὐνούχους ἢ τοῦ σώματος πῆρωσις τῆς ἐπὶ τῷ πράγματι
 φιλοτιμίας ἐξέβαλεν, οὕτως ὑμᾶς ὁ διάβολος, τῆς φύσεως
 ὑμῖν ἀκεραίου μενούσης, τοὺς ὀρθοὺς περικόψας λογισμοὺς
 καὶ οὕτως εἰς τὴν ἀνάγκην τοῦ μὴ γαμεῖν καταστήσας, κατα-
 65 τείνει μὲν τοῖς πόνους, τιμᾶσθαι δὲ οὐκ ἀφήσιν. Κωλύεις
 γαμεῖν; Διὰ τοῦτο τοῦ μὴ γαμεῖν οὐ κείσεται σοι μισθὸς
 ἀλλὰ καὶ τιμωρία καὶ κόλασις.

48 δύνασθε v : δύνησθε codd || 52 δόξωμεν XA || 53 μήτε XAM v :
 καὶ P om G || 58 ὑμῖν GP : μὲν XAM v || 60 πείρωσις M || 61 post
 διάβολος vestigia sex litteras A

1. Le raisonnement pêche par excès, car un acte ne cesse pas d'être méritoire parce qu'il est obligatoire. Obéir aux préceptes de Dieu auxquels on ne peut se soustraire n'a pas seulement une valeur négative.

2. C'est en particulier sur les paroles du Christ : « Il y a des eunuques qui se sont faits eunuques eux-mêmes à cause du royaume des cieux »

4. C'est d'après le même raisonnement qu'il faut examiner aussi le problème du mariage¹. Puisque cette union chez nous est permise à tous, nous avons raison, nous, d'admirer ceux qui ne se marient pas ; mais vous, qui reléguez le mariage au rang des plus grands péchés, vous ne sauriez prétendre à des éloges pour votre continence. S'abstenir de ce qui est défendu n'est pas encore la marque d'une âme généreuse et ardente ; la vertu parfaite ne consiste pas à éviter les actes qui nous vaudront la réprobation universelle, elle consiste à se distinguer par une conduite dont on peut s'abstenir sans pour cela s'exposer à une flétrissure, et qui ne se limite pas à préserver ceux qui l'ont choisie et l'ont mise en pratique d'une mauvaise réputation, mais les fait admettre au rang des gens de bien. 5. Personne ne songerait à louer les eunuques, sous le rapport de la virginité, parce qu'ils ne se marient pas² ; de même pour vous. Ce qui leur est en effet contrainte naturelle est pour vous préjugé d'une conscience pervertie ; et comme la mutilation physique prive les eunuques de la gloire attachée à la continence, de même pour vous le diable, bien que votre nature reste intacte, mutile vos saines pensées et, en vous contraignant ainsi au célibat, il vous en impose les peines, mais vous en refusez les honneurs. Tu interdis le mariage ? alors point de récompense pour n'être pas mariée, mais supplice et châtement.

(*Matth.* 19, 12) que s'appuyaient Basilide et les Gnostiques pour conseiller l'abstention du mariage (cf. CLÉMENT, *Stromates*, III, 1-3) ; Origène se mutila pour éviter de succomber aux tentations. Jean Chrysostome n'évoque pas ici la dernière des trois catégories d'eunuques énumérées par le Christ, celle qui, ayant librement choisi son sort, est seule récompensée, il prend le mot dans son sens de mutilation involontaire : « Il y a des eunuques qui le sont dès le ventre de leur mère ; il y en a qui le sont devenus par le fait des hommes. »

θ' Ὅτι παραινέειν παρθευέειν οὐχὶ κωλύοντός ἐστι γαμεῖν.

1. Σὺ δέ, φησίν, οὐ κωλύεις ; Ἄπαγε· μὴ ποτε τὰ αὐτὰ σοι μανείην. Πῶς οὖν, φησί, παρακαλεῖς μὴ γαμεῖν ; Ὅτι πείθομαι πολλῷ τιμιωτέραν εἶναι τοῦ γάμου τὴν παρθενίαν· οὐ μὴν διὰ τοῦτο ἐν τοῖς πονηροῖς τὸν γάμον τίθεμαι, ἀλλὰ καὶ λίαν αὐτὸν ἐπαινῶ. Λιμὴν γάρ ἐστι σωφροσύνης τοῖς βουλομένοις αὐτῷ χρῆσθαι καλῶς, οὐκ ἀφίεις ἀγριαίνειν τὴν φύσιν. Ἐντὶ γὰρ προβόλων προσθήσας τὴν ἔννομον μίξιν καὶ ταύτη τὰ τῆς ἐπιθυμίας δεχόμενος κύματα ἐν γαλήνῃ πολλῇ καθίστησιν ἡμᾶς καὶ διατηρεῖ. Ἄλλ' εἰσὶ τινες οἱ μὴ δεόμενοι ταύτης τῆς ἀσφαλείας ἀλλ' ἐντὶ ταύτης νηστείας, ἀγρυνίας, χαμεινίας, τῇ λοιπῇ σκληραγωγία τιθασεύουσι τὴν τῆς φύσεως μανίαν. Τούτοις παραινῶ μὴ γαμεῖν, οὐ κωλύων γαμεῖν. 2. Πολὺ δὲ τούτου κάκεινου τὸ μέσον, καὶ τοσοῦτον ὅσον ἀνάγκης καὶ προαιρέσεως τὸ διάφορον. Ὁ μὲν γὰρ συμβουλευῶν ἀφήσιν τὸν ἀκούοντα κύριον εἶναι τῆς τῶν πραγμάτων αἰρέσεως ὑπὲρ ὧν ποιεῖται τὴν συμβουλήν· ὁ δὲ κωλύων παραιρεῖται ταύτης τῆς ἐξουσίας αὐτόν. Πρὸς τούτοις ἐγὼ μὲν παραινῶν οὐ κακίζω τὸ πρᾶγμα οὐδὲ τοῦ μὴ πεισθέντος κατηγορῶ. Σὺ δὲ διαβάλλων αὐτὸ καὶ φαῦλον εἶναι λέγων καὶ τὴν τοῦ νομοθετοῦντος ἀλλ' οὐ τὴν τοῦ συμβουλευόντος τάξιν ἀρπάζων, εἰκότως τοὺς μὴ πειθόμενους μισεῖς. Ἄλλ' οὐκ ἐγὼ, ἀλλὰ θαυμάζω μὲν τοὺς εἰς τοῦτον ἀπογραψαμένους τὸν ἀγῶνα, οὐ κατηγορῶ δὲ τῶν ἕξω τῆς ἀθλήσεως μενόντων. 3. Κατηγορία γὰρ τότε ἀν

IX, 7 ante βουλομένοις eras μὴ praebebat G || 18 ταύτης ... αὐτόν GP : καὶ αὐτὴν τὴν ἐξουσίαν αὐτοῦ (-όν XA) XAM v τὴν ἐξουσίαν ταύτην Laur

1. Sur l'image, cf. MÉTHODE, *Banquet* IV, 2, 96. C'est la raison d'être du mariage, créé pour mettre un frein à la concupiscence (cf. *Introduction*, p. 62). Au chapitre XXXIV, l'auteur prétend même que le mariage est un refuge plus sûr que la virginité contre la concupiscence :

IX. Faire l'éloge de la virginité
n'est pas interdire le mariage.

1. — Et toi, me dit-on, tu n'interdis pas le mariage ? — A Dieu ne plaise ! puissé-je ne jamais partager ta folie ! — Pour quoi donc, alors, nous exhorter au célibat ? — Parce que je crois la virginité bien plus estimable que le mariage. Non que je mette pour autant le mariage au nombre des choses mauvaises ; au contraire, j'en fais un vif éloge : il est, pour ceux qui veulent en bien user, un havre de chasteté, il contient la bestialité de la nature. Comme une digue il dresse devant nous l'union légitime où se brisent les lames de la concupiscence, il nous procure ainsi la bonace et nous met en sûreté¹. Mais il en est qui n'ont nul besoin de cette protection ; à sa place ils font appel aux jeûnes, aux veilles, aux macérations et autres formes d'austérités pour dompter leur nature en folie. Ceux-là, je les exhorte à ne pas se marier, mais sans leur interdire le mariage. 2. Il y a loin d'une chose à l'autre, autant que de l'obligation au choix. Conseiller, en effet, c'est laisser son auditeur maître de sa décision sur ce qui fait l'objet du conseil ; interdire, c'est le priver de cette liberté. En outre, quand j'exhorte, moi, je ne flétris pas le mariage, et je ne fais pas un crime de ne m'avoir pas écouté. Mais toi, qui calomnies le mariage, le déprécies et t'arrogas le rôle de législateur et non celui de conseiller, il est normal que tu haïsses ceux qui ne veulent pas t'écouter. Ce n'est pas mon cas : j'admire ceux qui s'enrôlent pour ce combat, mais sans incriminer ceux qui restent en dehors de la compétition². 3. L'accusation serait

dans ce dernier état, le désir est enflammé par la privation, alors que les époux peuvent légitimement calmer le désir qui s'est éveillé en eux ; ainsi le mérite de celui qui pratique la virginité n'en est-il que plus grand.

2. Jean Chrysostome paraît ici sur la défensive, comme s'il voulait

γένοιτο δικαίως όταν τις πρὸς τὸ ὁμολογημένον βέψη κακόν. Ὁ δὲ τὸ ἔλαττον μὲν ἔχων ἀγαθόν, τοῦ μείζονος δὲ οὐκ ἐφικνούμενος τοῦ μὲν ἐπαινεῖσθαι μετ' ἐκείνου καὶ θαυμάζεσθαι ἀπεστέρηται, κατηγορεῖσθαι δὲ οὐκ ἂν εἴη δίκαιος.

- ⁸⁰ Πῶς οὖν κωλύω γαμεῖν τῶν γαμούντων μὴ κατηγορῶν ;
⁵⁴⁰ M. Πορνεύειν κωλύω καὶ μοιχεύειν, γαμεῖν δὲ οὐδέποτε. Καὶ τοὺς μὲν ἐκεῖνα τολμώντας κολάζω καὶ τοῦ πληρώματος ἀπελαύνω τῆς ἐκκλησίας, τοὺς δὲ τοῦτο ποιοῦντας, εἰ σωφρονοῦσι, καὶ ἐπαιῶν διατελώ. Οὕτω γὰρ δύο γίνεται τὰ κέρδη· ἓν μὲν τὸ μὴ διαβάλλειν τὴν τοῦ Θεοῦ δημιουργίαν, δεύτερον δὲ τὸ μὴ καθαιρεῖν τὸ τῆς παρθενίας ἀξίωμα ἀλλὰ πολλῶ σεμνοτέραν ἀποφαίνειν αὐτήν.

ι' Ὅτι ὁ τὸν γάμον κακίζων τὴν παρθενίαν ἀδικεῖ.

1. Ὁ μὲν γὰρ τὸν γάμον κακίζων καὶ τὴν τῆς παρθενίας ὑποτέμνεται δόξαν· ὁ δὲ τοῦτον ἐπαιῶν μᾶλλον ἐκείνης ἐπαίρει τὸ θαῦμα καὶ λαμπρότερον ποιεῖ. Τὸ μὲν γὰρ τῇ πρὸς
⁵ τὸ χεῖρον παραθέσει φαινόμενον καλὸν οὐκ ἂν εἴη σφόδρα καλόν· τὸ δὲ τῶν ὁμολογουμένων ἀγαθῶν ἄμεινον, τοῦτό ἐστι τὸ μεθ' ὑπερβολῆς καλόν, ὅπερ τὴν παρθενίαν ἀποδείκνυμεν οὐσαν ἡμεῖς. Ὡσπερ οὖν οἱ τὸν γάμον κακίζοντες τοῖς ταύτης ἐγκωμίοις λυμαίνονται, οὕτως ὁ διαβολῆς ἀπαλλάττων αὐτὸν οὐ τοῦτον μᾶλλον ἢ τὴν παρθενίαν ἐπήνεσε. Καὶ
¹⁰ γὰρ ἐπὶ τῶν σωματίων οὐχ ὅσα τῶν πεπηρωμένων ἀλλ' ὅσα

34 τὰ om M

X, 4 λαμπρότερον : λαμπρὸν GPM

éviter le reproche d'être trop rigoriste et de soutenir sur la virginité une thèse teinte d'encratisme. Tout au long de ce chapitre, il défend sans ambiguïté la valeur du mariage. Voir *Introduction*, p. 69. — Dans *I ad Tim.* 4, Hom. 12, 2 (PG 62, 560) et dans *In Matth.*, Hom. 7, 7 (PG 57, 81), il revient sur la distinction entre l'obligation et le conseil.

1. Voir *Introduction*, p. 21, n. 1.

2. Les époux doivent observer le plus possible la chasteté (σωφρο-

de rigueur contre qui s'engage dans une voie incontestablement mauvaise, mais posséder, de deux biens, le moins élevé sans atteindre au plus parfait, c'est se priver sans doute de l'éloge et de l'admiration attachés à ce dernier, mais il ne serait pas juste de se le voir reprocher. Comment puis-je prohiber le mariage, puisque je n'incrimine pas les gens qui se marient ? La fornication et l'adultère, voilà ce que je prohibe, mais le mariage, jamais. Et ceux qui se rendent coupables de ces vices, je les châtie et les chasse du corps de l'Église¹ ; mais ceux qui contractent mariage, s'ils sont chastes², je n'ai pour eux que des éloges. Il en résulte un double avantage : d'abord nous ne calomnions pas l'œuvre de Dieu, ensuite, loin de détruire la dignité de la virginité, nous rendons celle-ci beaucoup plus vénérable.

X. Celui qui dénigre le mariage fait du tort à la virginité.

1. Dénigrer le mariage en effet, c'est amoindrir du même coup la gloire de la virginité ; en faire l'éloge, c'est rehausser l'admiration qui est due à la virginité et en accroître l'éclat. Car enfin, ce qui ne paraît un bien que par comparaison avec un mal ne peut être vraiment un bien, mais ce qui est mieux encore que des biens incontestés est le bien par excellence ; voilà sous quel jour nous montrons la virginité. Aussi, de même que dénigrer le mariage, c'est porter atteinte aux éloges dus à la virginité, de même, le débarrasser de la calomnie, c'est, plus que son éloge, faire aussi celui de la virginité. Quand il s'agit par exemple des corps humains, auxquels attribuons-nous la beauté ? à ceux qui

σύνῃ), c'est-à-dire savoir refréner leurs désirs sexuels, sinon, comme le disait TERTULLIEN (*Ad Marc.* 4, 23 ; *PL* 2, 417), le mariage n'est qu'une fornication déguisée. Cf. CLÉMENT D'ALEXANDRIE, *Strom.* III, 10 (PG 8, 1170) : οἱ σωφρόνως γήμαντες. Voir *Introduction*, p. 9, n. 3 sur les mots *chasteté* et *continence*.

τῶν ἀρτίων καὶ μηδεμίαν λώβην ἔχόντων ἐστὶν ἀμείνω, ταῦτα ὠραῖά φαμεν εἶναι. 2. Καλὸν ὁ γάμος ; Οὐκοῦν διὰ τοῦτο ἡ παρθενία θαυμαστὸν ὅτι καλοῦ κρείττων ἐστὶ καὶ
 15 τοσοῦτω κρείττων ὅσῳ τῶν ναυτῶν ὁ κυβερνήτης καὶ τῶν στρατιωτῶν ὁ στρατηγός. Ἄλλ' ὥσπερ ἐπὶ τοῦ πλοίου τοὺς ἐρέττοντας ἂν ἀφέλῃς τὸ σκάφος κατέδυσας, καὶ ἐπὶ τοῦ πολέμου τοὺς στρατιώτας ἂν ἀποστήσης παρέδωκας δεδεμένον τοῖς πολεμίοις τὸν στρατηγόν, οὕτω καὶ ἐνταῦθα ἂν τῆς
 20 ἀρίστης τάξεως ἐκβάλῃς τὸν γάμον, τῆς παρθενίας τὴν δόξαν προῦδωκας καὶ εἰς ἔσχατον ἤγαγες κακόν.

3. Καλὸν ἡ παρθενία ; Σύμφημι κἀγώ. Ἄλλὰ τοῦ γάμου κρείττων ; Καὶ τοῦτο συνομολογῶ· εἰ βούλει, καὶ τὸ ὅσον κρείττων προτίθημι ὅσον γῆς ὁ οὐρανός, ὅσον τῶν ἀνθρώπων
 25 οἱ ἄγγελοι, εἰ δὲ χρῆ τι καὶ βιασάμενον εἰπεῖν, καὶ πλέον. Ἄγγελοι μὲν γὰρ εἰ καὶ μὴ γαμοῦσιν μηδὲ γαμίζονται, ἀλλ' οὐκ εἰσὶ συμπεπλεγμένοι σαρκὶ καὶ αἵματι οὐδὲ ἐπὶ τῆς γῆς ἔχουσι τὰς διατριβάς οὐδὲ ὄχλον ἐπιθυμιῶν ἀνέχονται, οὐδὲ σίτου δέονται καὶ ποτοῦ οὐδὲ μέλος αὐτοὺς ἡδὺ μαλάξαι δύναται
 30 οὐδὲ ὄψις ἐπικάμψαι λαμπρὰ οὐδὲ ἄλλο τῶν τοιούτων οὐδέν· ἀλλὰ καθάπερ τὸν οὐρανὸν ἐν μεσημβρίᾳ σταθερᾷ μηδενὸς ἐνοχλοῦντος νέφους ἔστιν ἰδεῖν καθαρὸν, οὕτω καὶ τὰς ἐκείνων φύσεις οὐδεμιᾶς ἐνοχλοῦσης ἐπιθυμίας μένειν ἀνάγκη διαυγεῖς καὶ λαμπράς.

12 λώβην : βλάβην GP || 13 εἶναι φαμεν G v || οὐκοῦν : καὶ GM || 15 τῶν αὐτῶν G ante corr || 16 ἀλλ' ὥσπερ : ὥσπερ γὰρ GP || 18 δεδεμένον om GP || 20 ἐκβάλῃς PM v || 22-23 interrog sigla post παρθενία et κρείττων ego posui || 24 τῶν suprascr P || 25 τι χρῆ GP || 26 γὰρ om P || 29 αὐτοὺς (sc μαλάξαι) PXAM v : αὐτοῖς G || δύναται P : δύναται G δύναται ἂν XAM v fortasse recte || 32 οὕτως XAM v

1. L'emploi des images empruntées à la réalité est un procédé de la sophistique, voir *Introd.*, p. 40. L'expression εἰς ἔσχατον κακόν, poursuivant l'image du général et celle du navire, souligne la situation périlleuse de la virginité si on refuse de faire l'éloge du mariage.

sont supérieurs non pas à des corps mutilés, mais à des corps bien faits et sans défauts. 2. Le mariage est un bien ? aussi la virginité est-elle admirable, puisqu'elle l'emporte sur un bien, et qu'elle l'emporte autant que le pilote sur le matelot et le général sur les soldats. Mais, de même que sur le bateau enlever les rameurs, c'est faire sombrer le navire, ou encore, en pleine guerre, lui retirer ses soldats, c'est livrer le général pieds et poings liés aux ennemis, de même ici, chasser le mariage de la place d'honneur c'est trahir la gloire de la virginité et la mettre en très grand péril¹.

3. La virginité est un bien ? C'est aussi mon avis. Mais supérieur au mariage ? Là aussi je suis d'accord avec toi. Si tu veux même, voici l'idée que je me fais de cette supériorité : celle du ciel sur la terre, celle des anges sur les hommes ; et, si je puis m'exprimer plus hardiment, elle est plus grande encore. Sans doute, en effet, les anges n'épousent ni ne sont épousés², mais ils ne sont pas un combiné de chair et de sang, ils ne passent pas leur vie sur la terre, ils n'ont pas à endurer une foule de passions, ils n'ont besoin ni de boire ni de manger, une douce musique ne peut les amollir, ni un beau visage faire impression sur eux, ni quelque autre chose de cette sorte. Comme on peut voir en plein midi, sans l'écran du moindre nuage, la pureté du ciel, ainsi la nature des anges, sans l'écran d'une seule passion, demeure nécessairement transparente et limpide.

2. *Matth.* 22, 30 et *Lc* 20, 36. — Sur cette évaluation des mérites respectifs de la virginité et du mariage, cf. Paul, *I Cor.* 7, 38 : « Celui qui marie sa fille agit bien, celui qui ne la marie pas agit mieux. » Voir chap. XXXVI, 3 et chap. LXXVIII, 6, ainsi que *l'Introduction*, p. 70. — Le stoïcisme lui aussi place, dans une certaine mesure, le sage plus haut encore que Dieu ; car Dieu, par sa nature, est en dehors du mal, alors que le sage, malgré sa faiblesse, s'est élevé au-dessus du mal (cf. *SÉNÈQUE, Epist.* 53, 11-12).

ια' "Οτι ή παρθενία τούς ὄντως αὐτήν μετιόντας ἀγγέλους
ἐξ ἀνθρώπων ποιεῖ.

1. Τὸ δὲ τῶν ἀνθρώπων γένος τῶν μακαρίων ἐκείνων τῆ
φύσει λειπόμενον βιάζεται τὴν οἰκείαν ἰσχὺν καὶ φιλονεικεῖ
6 διὰ τῆς σπουδῆς κατὰ δύναμιν ἐξισωθῆναι ἐκεῖνοις. Πῶς
οὖν ; Οὐ γαμοῦσιν οὐδὲ γαμίζονται ἄγγελοι, ἀλλ' οὐδὲ ἡ παρ-
θένος. Παρεστήκασιν διὰ παντός καὶ λειτουργοῦσιν τῷ Θεῷ·
τοῦτο καὶ ἡ παρθένος. Διὸ καὶ Παῦλος αὐτὰς πάντων
ἀπέστησε τῶν φροντίδων διὰ τὸ εὐπρόσεδρον καὶ ἀπερίστα-
10 στον. Εἰ δὲ μὴ δύνανται εἰς τὸν οὐρανὸν ἀναβῆναι τέως
καθάπερ ἐκεῖνοι, τῆς σαρκὸς καθελοῦσης αὐτάς, ἀλλὰ καὶ ἐν
τούτῳ πολλὴν ἔχουσι τὴν παραμυθίαν αὐτὸν τὸν τῶν οὐρανῶν
ὑποδεχόμεναι δεσπότην ἂν ὧσιν ἅγιοι τῷ σώματι καὶ τῷ
πνεύματι.
- 15 2. Εἶδες τῆς παρθενίας τὸ ἀξίωμα ; Πῶς τοὺς ἐπὶ τῆς γῆς
διατρίβοντας τοῖς ἐν οὐρανοῖς δαιτωμένοις ὁμοίως πολιτεύ-
εσθαι ποιεῖ ; Τοὺς σώμα περικειμένους τῶν ἀσωμάτων οὐκ
ἀφίησι λείπεσθαι δυνάμεων, ἀνθρώπους ὄντας εἰς τὸν αὐτὸν
τῶν ἀγγέλων ἄγει ζῆλον. Ἄλλ' οὐδὲν τούτων πρὸς ὑμᾶς τοὺς
20 τοσοῦτον πρᾶγμα λυμαιομένους καὶ τὸν δεσπότην διαβάλλον-
τας καὶ πονηρὸν ἀποκαλοῦντας. Ἡ γὰρ τοῦ πονηροῦ δούλου
541 M. κόλασις ὑμᾶς ἐκδέχεται· ταῖς δὲ τῆς ἐκκλησίας παρθένοις
ἀπαντήσεται τὰ πολλὰ καὶ μέγαρα ἀγαθὰ, καὶ ὀφθαλμὸν καὶ

XI, 1 ἡ om A παρθενία : παρθένος M || 3 ἐκείνων XAM v :
ἀγγέλων GP || 4 οἰκείαν : ἰδίαν P || 6 οὖν om X || οἱ ἄγγελοι XA ||
8 ὁ Παῦλος XA || 10 δύνανται GP : δύναντο XAM v || 15 πῶς om
GPM || 22 ἐκδέχεται GP

1. *Matth.* 22, 30. La virginité est l'union à Dieu ; cf. ORIGÈNE,
In Numeros, Hom. 24, 2 (*PG* 12, 760), pour qui l'homme qui vit
dans la chasteté voue son corps à Dieu. Cf. S. AMBROISE, *De virgi-*

XI. La virginité transforme d'hommes en anges tous ceux qui l'embrassent sincèrement.

1. Mais le genre humain, lui, inférieur par sa nature
à ces esprits bienheureux, fait violence à ses propres facultés
et déploie toute l'ardeur possible pour s'élever à leur niveau.
Comment cela ? Les anges n'épousent pas, ne sont pas
épousés¹ : la vierge non plus. Sans cesse ils se tiennent
en présence et au service de Dieu : la vierge aussi. Voilà
pourquoi Paul veut les vierges éloignées de tous les soucis
du monde, « pour les porter à être assidues, sans distraction,
(auprès du Seigneur)² ». Si elles ne peuvent encore monter
au ciel comme les anges, car la chair les retient, du moins
ont-elles dès ici-bas³ la grande consolation de recevoir
le Maître des cieux en personne, quand elles sont saintes
de corps et d'esprit.

2. Vois-tu la haute valeur de la virginité ? comme elle
donne à ceux qui vivent sur la terre les mêmes conditions
d'existence qu'aux habitants des cieux ? Elle ne veut pas
que les êtres revêtus d'un corps soient inférieurs aux puis-
sances incorporelles et, tout hommes qu'ils sont, elle en fait
les émules des anges. Mais tout cela n'a pas de sens pour
vous, qui dégradez une si belle chose, qui calomniez le
Seigneur et l'appellez mauvais. Oui, le châtement du mau-
vais serviteur vous est réservé⁴, tandis qu'aux vierges
de l'Église des biens magnifiques s'offriront en foule,

nibus III, 3, 24 (*PL* 16, 221) ; S. AUGUSTIN, *De sancta virginitate*, 8
(*PL* 40, 400).

2. *I Cor.* 7, 35. Cf. chap. LXXXVI, p. 366, n. 1.

3. Ἐν τούτῳ : ἐν τούτῳ (τῷ τόπῳ) désigne sans doute le *bas monde*,
par opposition à εἰς τὸν οὐρανόν. Cf. EUSÈBE D'ÉMÈSE : « La virginité
leur fait transcender la nature, monter au ciel et *vivre dès ici-bas* en
compagnie des anges. » (*Homélie* VII, 5).

4. Cf. *Matth.* 18, 32.

ἀκοήν καὶ διάνοιαν ὑπερβαίνοντα τὴν ἀνθρωπίνην. Διόπερ
 35 ἐκείνους ἀφέντες — καὶ γὰρ τῶν πρὸς αὐτοὺς εἰρημένων
 ἄλις — τοῖς τέκνοις τῆς ἐκκλησίας διαλαξώμεθα λοιπόν.

ιβ' Ὅτι Παῦλος εἰπὼν τοῖς δὲ λοιποῖς λέγω οὐχ ὁ κύριος,
 οὐκ ἀνθρωπίνην ἔδειξεν τὴν συμβουλήν.

1. Πόθεν οὖν ἀρξασθαι τοῦ λόγου καλόν ; ἀπ' αὐτῶν τοῦ
 κυρίου ρημάτων, ὧν διὰ τοῦ μακαρίου φθέγγεται Παύλου.
 5 Τὴν γὰρ τοῦτου παραίνεσιν τοῦ κυρίου παραίνεσιν εἶναι
 πιστεύειν χρή. Καὶ γὰρ ὅταν λέγη· « Τοῖς δὲ γεγαμηκόσι
 παραγγέλλω οὐκ ἐγὼ ἀλλ' ὁ κύριος » καὶ πάλιν· « Τοῖς δὲ
 λοιποῖς ἐγὼ λέγω οὐχ ὁ κύριος, » οὐχ ὡς ἐτέρων μὲν ὄντων
 τῶν αὐτοῦ, ἐτέρων δὲ τῶν τοῦ κυρίου ταῦτά φησιν. Ὁ γὰρ
 10 τὸν Χριστὸν ἔχων ἐν ἑαυτῷ λαλοῦντα, ὁ μηδὲ ζῆν σπουδάζων
 ὥστε τὸν Χριστὸν ἐν ἑαυτῷ ζῆν, ὁ καὶ βασιλείαν καὶ ζωὴν
 καὶ ἀγγέλους καὶ δυνάμεις καὶ κτίσιν ἐτέραν καὶ πάντα
 ἀπλῶς δεύτερα τῆς ἀγάπης αὐτοῦ τιθέμενος, πῶς ἂν ἢ
 φθέγγασθαι ἢ καὶ ἐννοῆσαι τι τῶν οὐ δοκούντων ἠνέσχετο τῷ
 15 Χριστῷ καὶ ταῦτα νομοθετῶν ; 2. Τί ποτ' οὖν ἐστὶν ὁ λέγει,
 « Ἐγὼ » καὶ « Οὐκ ἐγὼ » ; Τῶν νόμων καὶ τῶν δογμάτων
 τοὺς μὲν δι' ἑαυτοῦ, τοὺς δὲ διὰ τῶν ἀποστόλων ἔδωκεν ἡμῖν
 ὁ Χριστός. Ὅτι γὰρ οὐ πάντας αὐτὸς δι' ἑαυτοῦ τέθεικεν,
 20 βασιλεύειν ἄρτι. » Περὶ μὲν οὖν τοῦ « γυναῖκα ἀπὸ ἀνδρὸς
 μη χωρίζεσθαι, » προλαβὼν αὐτὸς ἐνομοθέτησεν ἡνίκα ἐν

XII, 14 οὐ δοκούντων : οὐκ ὄντων P || 18 τέθεικεν : τίθησιν M v

1. *I Cor.* 7, 10 et *I Cor.* 7, 12 : le premier terme désigne les chrétiens qui, n'ayant pu garder la continence, se sont mariés ; le deuxième terme (τοῖς λοιποῖς) désigne, semble-t-il, ceux qui sont devenus chrétiens après s'être mariés, le conjoint restant incroyant.

2. Souvenir de *Gal.* 2, 20 : « Il n'était point vivant, mais le Christ vivait en lui ».

3. *Jn* 16, 12.

inaccessibles à l'oreille, à l'œil, à l'entendement humain. Aussi, laissons là les hérétiques — nous leur en avons assez dit —, il faut maintenant nous adresser aux enfants de l'Église.

XII. Paul, quand il dit : « Quant aux autres,
 je leur dis, moi, non le Seigneur »,
 n'exprime pas un conseil qui vient de l'homme.

1. Par où vaut-il mieux commencer notre discours ? par les paroles mêmes du Seigneur, qu'il prononce par la bouche du bienheureux Paul ; car les exhortations de l'apôtre sont les exhortations du Seigneur, soyons-en convaincus. Quand Paul nous dit : « A ceux qui sont mariés, je prescris, non pas moi, mais le Seigneur¹ », et puis encore : « Quant aux autres, c'est moi qui leur dis, non le Seigneur », il ne prétend pas que ses paroles ont un sens et celles du Seigneur un autre. Car l'apôtre qui portait le Christ parlant dans son cœur, qui ne se souciait même pas de vivre afin que le Christ vécût en lui², pour qui la royauté, la vie, les anges, les puissances, toute autre créature, tout en un mot passait après son amour pour le Seigneur, comment l'apôtre aurait-il accepté d'énoncer ou même de penser une chose que le Christ n'eût pas approuvée, et surtout quand il en faisait un précepte ? 2. Que signifient donc ces expressions : « Moi », et « Non pas moi » ? Les lois, les dogmes, le Christ nous les a donnés tantôt par lui-même, tantôt par ses apôtres. Il ne les a pas tous établis lui-même ; prête en effet l'oreille à ce qu'il déclare : « J'ai beaucoup de choses à vous dire, mais vous ne pouvez les porter à présent³. » Ainsi, la loi « que la femme ne se sépare pas de son mari », il l'avait déjà promulguée en personne lorsqu'il était sur cette terre⁴,

4. Cf. *Matth.* 5, 32 : « Moi je vous dis que celui qui répudie sa femme sauf pour cause d'infidélité, l'expose à devenir adultère. »

σαρκί ἐπὶ τῆς γῆς ἦν. Καὶ διὰ τοῦτο Παῦλος φησὶ « Τοῖς δὲ γεγαμηκόσι παραγγέλλω οὐκ ἐγὼ ἀλλ' ὁ κύριος. » Τῶν δὲ ἀπίστων ἕνεκεν αὐτός μὲν ἡμῖν οὐδὲν εἶπε δι' ἑαυτοῦ, τὴν δὲ τοῦ Παύλου πρὸς τοῦτο κινήσας ψυχὴν ἐνομοθέτει λέγων·
²⁵ « Εἴ τις ἔχει γυναῖκα ἀπιστον καὶ αὐτὴ συνευδοκεῖ οἰκεῖν μετ' αὐτοῦ, μὴ ἀφιέτω αὐτήν, καὶ γυνὴ ἥτις ἔχει ἄνδρα ἀπιστον καὶ οὗτος συνευδοκεῖ οἰκεῖν μετ' αὐτῆς, μὴ ἀφιέτω αὐτόν. » 3. Διὰ τοῦτο οὖν ἔλεγεν· « Οὐχ ὁ κύριος, ἀλλ'
³⁰ ἐγὼ », οὐ τοῦτο δεῖξαι βουλόμενος ὅτι ἀνθρώπινον ἦν τὸ λεγόμενον — πῶς γάρ; — ἀλλ' ὅτι τὴν ἐντολὴν ταύτην οὐχ ἡνίκα παρῆν τοῖς μαθηταῖς αὐτὴν δέδωκεν, ἀλλὰ νῦν δι' αὐτοῦ. Ὡσπερ οὖν τὸ « Ὁ κύριος, οὐκ ἐγὼ » οὐκ ἔστιν ἐναντιουμένου τῷ προστάγματι τοῦ Χριστοῦ, οὕτως τὸ
³⁵ « Ἐγὼ, οὐχ ὁ κύριος » οὐκ ἴδιόν τι παρὰ τὸ τῷ Θεῷ δοκοῦν λέγοντος ἀλλὰ τοῦτο μόνον δεικνύντος δι' αὐτοῦ νῦν διδομένην τὴν ἐντολὴν.

4. Καὶ γὰρ περὶ τῆς ἐν χηρείᾳ διαλεγόμενος, « Μακαριώτερα δὲ ἔστι, φησὶν, ἐὰν οὕτω μείνη, κατὰ τὴν ἐμὴν γνώμην. »
⁴⁰ Εἶτα ἵνα μὴ « τὴν ἐμὴν γνώμην » ἀκούσας ἀνθρώπινον εἶναι νομίσης τὸν λογισμόν, τῇ προσθήκῃ τὴν ὑποψίαν ἐξέκοψεν εἰπών· « Δοκῶ δὲ καὶ γὰρ πνεῦμα Θεοῦ ἔχειν. » Ὡσπερ οὖν τὰ τοῦ πνεύματος φθεγγόμενος ἑαυτοῦ λέγει γνώμην εἶναι καὶ οὐ διὰ τοῦτο φήσομεν ἀνθρωπίνην εἶναι τὴν
⁴⁵ ἀπόφασιν, οὕτω καὶ νῦν ὅταν εἴπῃ· « Ἐγὼ λέγω, οὐχ ὁ κύριος », μὴ διὰ τοῦτο Παύλου νομίσης εἶναι τὸν λόγον. Τὸν γὰρ Χριστὸν εἶχεν ἐν ἑαυτῷ λαλοῦντα καὶ οὐκ ἂν ἐτόλμησεν ἐν ἀποφάσει δόγμα θεῖναι τοσοῦτον, εἰ μὴ τὸν νόμον ἡμῖν ἐκεῖθεν ἔφερεν. 5. Εἶπε γὰρ ἂν τις πρὸς αὐτόν· οὐκ ἀνέχομαι
⁵⁰ εἶναι μετὰ τῆς ἀπίστου πιστός ὢν αὐτός, μετὰ τῆς ἐναγοῦς

22 Παῦλος om XAM v || 25 λέγων GP : καὶ διὰ τοῦτο ἔλεγεν XAM v || 26-29 Εἴ τις ... ἔλεγεν om hom causa M v || 38 ἐν χηρείᾳ : χήρας XAM v || 43 ἑαυτοῦ : αὐτοῦ M v

1. I Cor. 7, 12.

2. I Cor, 7, 40.

revêtu de chair ; et c'est pourquoi Paul dit : « A ceux qui sont mariés, je prescris, non pas moi, mais le Seigneur. » Mais en ce qui concerne les incroyants, le Seigneur n'avait rien prononcé de sa bouche, c'est en inspirant dans ce sens l'âme de Paul qu'il légiférait, disant : « Si quelqu'un a une femme incroyante et qu'elle consente à habiter avec lui, qu'il ne la répudie pas ; et si une femme a un mari incroyant et qu'il consente à habiter avec elle, qu'elle ne le répudie pas¹. » 3. C'est pour cela que Paul déclarait : « Non le Seigneur, mais moi » ; il ne voulait pas signifier que sa parole était d'origine humaine — évidemment ! — mais que ce précepte, s'il ne l'avait pas donné à ses disciples quand il était au milieu d'eux, le Seigneur le donnait maintenant par sa bouche à lui. Ainsi, tout comme ces mots : « Le Seigneur, non pas moi », ne manifestent pas une opposition au commandement du Christ, de même ces mots : « Moi, non le Seigneur » n'expriment pas une opinion personnelle en contradiction avec la divine volonté, mais montrent simplement que c'est maintenant par son intermédiaire que le précepte est donné.

4. En effet, quand il parle de la veuve, l'apôtre dit : « Elle est plus heureuse dans le Seigneur si elle reste comme elle est, selon mon avis² » ; puis, de peur que l'expression « mon avis » ne fasse croire à une réflexion qui vient de l'homme, il ajoute, pour couper court à cette supposition : « Je crois avoir, moi aussi, l'esprit de Dieu. » Ainsi donc, ce qu'il énonce au nom de l'Esprit, l'apôtre l'appelle son avis, sans que nous puissions prétendre pour autant que sa déclaration vient de l'homme ; de même dans notre passage, quand il dit : « C'est moi qui dis, non le Seigneur », il ne faut pas en inférer que c'est la parole de Paul. Car il portait le Christ parlant dans son cœur, et jamais il n'aurait osé, dans une déclaration, formuler une telle doctrine, s'il ne nous donnait cette loi sous son inspiration. 5. On aurait pu en effet lui tenir ce langage : « Je ne peux supporter, moi croyant, de vivre avec une femme incroyante ;

ὁ καθαρὸς. Αὐτὸς προλαβὼν εἶπες ὅτι σὺ ταῦτα λέγεις, οὐχ ὁ κύριος. Πόθεν οὖν μοι τὸ ἀσφαλὲς καὶ τὸ βέβαιον ; ' Ἀλλ' εἶπεν ἄν πρὸς αὐτὸν ὁ Παῦλος· μὴ δείσης· διὰ γὰρ τοῦτο
 542 M. εἶπον ὅτι τὸν Χριστὸν ἔχω λαλοῦντα ἐν ἑμαυτῷ καὶ ὅτι « Δοκῶ
 55 πνεῦμα ἔχειν Θεοῦ » ἵνα μηδὲν ἀνθρώπινον ὑποπτεύσης εἶναι τῶν λεγομένων. Εἰ γὰρ μὴ τοῦτο ἦν, οὐκ ἂν τοσαύτην ἔδωκα τοῖς ἐμοῖς λογισμοῖς τὴν ἐξουσίαν. Λογισμοὶ γὰρ θνητῶν δειλοὶ καὶ ἐπισημαῖς αἱ ἐπίνοιαι αὐτῶν. Δείκνυσι δὲ καὶ ἡ πανταχοῦ τῆς οἰκουμένης ἐκκλησία τοῦ νόμου τὴν
 60 ἰσχὺν μετὰ τῆς ἀκριβείας αὐτὸν φυλάττουσα, οὐκ ἂν φυλάξασα, εἰ μὴ πέπειστο ἀκριβῶς εἶναι Χριστοῦ πρόσταγμα τὸ λεχθέν. 6. Τί οὖν ὁ Παῦλος ἐνηχοῦμενος ὑπὸ τοῦ κυρίου φησί ; « Περὶ δὲ ὧν ἐγράψατέ μοι, καλὸν ἀνθρώπων γυναικὸς μὴ ἄπτεσθαι. » ' Ἀποδέξαιτο ἄν τις ἐνταῦθα τοὺς Κορινθίους
 65 ὅτι μηδεμίαν ποτὲ παρὰ τοῦ διδασκάλου δεξάμενοι συμβουλήν περὶ παρθενίας, αὐτοὶ φθάσαντες ἐρωτῶσιν αὐτόν, ἐντεῦθεν ἤδη δεικνύντες τὴν ἀπὸ τῆς χάριτος ἐπίδοσιν γενομένην αὐτοῖς. ' Ἀπὸ γὰρ τῆς παλαιᾶς διαθήκης οὐκ ἦν ὁ γάμος ἀμφίβολος· οὐ γὰρ μόνον οἱ λοιποὶ πάντες ἀλλὰ καὶ Λευῖται
 70 καὶ ἄρχιερεῖς καὶ αὐτὸς ὁ μέγας ἄρχιερεὺς πολλὴν ἐποιεῖτο τοῦ γάμου σπουδὴν.

γ' Διὰ τί ἔγραψαν αὐτῷ Κορινθιοὶ περὶ παρθενίας, αὐτὸς δὲ αὐτοῖς πρὸ τούτου οὐ παρήγγειλεν.

1. Πόθεν οὖν ἦλθον ἐπὶ τὴν ἐρώτησιν ; Εἶδον τοῦτο ὀξέως ἐκεῖνοι καὶ καλῶς ὅτι μείζονος αὐτοῖς ἔδει τῆς ἀρετῆς,

52-53 ἀλλ' ... Παῦλος om M || 53 ὁ Παῦλος om XAM ante μὴ add ἀλλὰ M || 55 θεοῦ ἔχειν GP || 58 θνητῶν : ἀνθρώπων XAM v || 67 δεικνύντες : δείκνυσι M v || 68-69 ὁ γάμος ἀμφίβολος GP : τὸ πρᾶγμα κατάδηλον XA τὸ πρᾶγμα ἀμφίβολον M v

XIII, 2 οὐ om per haplog M

1. C'est-à-dire de rester avec la femme incroyante (*I Cor.* 7, 12) ; l'interlocuteur veut savoir s'il doit se fier aveuglément à la parole

moi qui suis pur, de vivre avec une femme impure. Toi-même tu as déjà déclaré que c'est toi qui le disais¹, non le Seigneur. Quelle garantie puis-je avoir, quelle certitude ? » ; Paul aurait répliqué : « Sois sans crainte. Si j'ai déclaré : j'ai le Christ parlant en mon cœur, et : je crois posséder l'esprit de Dieu, c'est pour que tu ne soupçonnes rien d'humain dans les paroles que je prononce. Sinon, je n'aurais pas attribué à mes propres pensées une telle autorité : ' Les pensées des mortels sont timides, en effet, et leurs desseins hasardés². ' » D'ailleurs l'Église universelle aussi montre la force de cette loi, puisqu'elle l'observe avec rigueur ; ce qu'elle n'aurait pas fait si elle n'était rigoureusement convaincue que ces paroles sont un commandement du Christ. 6. Eh bien ! que déclare Paul, inspiré par le Seigneur ? « Quant aux choses que vous m'avez écrites, il est bon pour l'homme de ne pas toucher à la femme³. » On peut ici féliciter les Corinthiens : sans avoir jamais reçu aucune instruction de leur maître concernant la virginité, ils le devancent en l'interrogeant d'eux-mêmes, montrant ainsi le progrès déjà accompli en eux par la grâce. Car dans l'Ancien Testament il n'y avait aucun doute à l'égard du mariage : non seulement tout le peuple, mais les Lévites, les Prêtres et le Grand Prêtre lui-même faisaient grand cas du mariage.

XIII. Pourquoi les Corinthiens ont écrit à Paul sur la virginité et pourquoi Paul ne leur avait pas adressé d'exhortations auparavant.

1. Comment donc les Corinthiens en sont-ils venus à poser cette question ? Ils ont compris, avec autant de perspicacité que de justesse, qu'il leur fallait atteindre un

de Paul, bien qu'elle paraisse étrange à un chrétien, et si ce commandement est celui d'un homme ou de Dieu.

2. *Sag.* 9, 14.

3. *I Cor.* 7, 1.

⁵ ἐπειδὴ καὶ μείζονος ἤξιώθησαν τῆς δωρεᾶς. Ἄξιον δὲ ἐξετάσαι κάκεινο διὰ τί μηδέποτε αὐτοῖς ταύτην εἰσηγήσατο τὴν συμβουλήν. Οὐ γὰρ ἂν, εἴ γε ἤκουσάν τι τοιοῦτον, πάλιν ἂν ἔγραψαν ὑπὲρ τῶν τοιούτων αὐθις ἐρωτῶντες. Καὶ γὰρ καὶ ἐνταῦθα τὸ βᾶθος τῆς σοφίας ἐστὶ τοῦ Παύλου κατανοῆσαι.

¹⁰ Οὐ γὰρ ἀπλῶς οὐδὲ εἰκῆ παρῆκε πράγματος τοσοῦτου παραινέσειν, ἀλλ' ἀνέμενε πρῶτους αὐτοὺς εἰς ἐπιθυμίαν ἔλθεῖν καὶ ἔνοιαν τινα περὶ τοῦ πράγματος τούτου λαβεῖν, ἵν' ὠκειωμένας αὐτῶν ἤδη τῇ παρθενίᾳ λαβῶν τὰς ψυχὰς χρησίμως τοὺς περὶ τούτων κατασπείρη λόγους, τῆς τῶν ἀκούοντων περὶ τὸ πρᾶγμα σχέσεως πολλὴν εὐκολίαν πρὸς τὴν τῆς παραινέσεως ὑποδοχὴν παρεχούσης· καὶ ἄλλως δὲ τὸ τοῦ πράγματος δείκνυσι μέγεθος καὶ τὸν ὄγκον πολὺν.

2. Οὐδὲ γὰρ ἂν, εἰ μὴ τοῦτο ἦν, τὴν ἐκείνων ἂν περιέμενε προθυμίαν, ἀλλὰ προλαβῶν αὐτὸς ἂν εἰσηγήσατο, εἰ καὶ μὴ ὡς ἐπιτάγμα, μηδὲ ὡς ἐντολήν ἀλλ' ὡς παραινέσειν καὶ συμβουλήν. Ὁ δὲ μηδὲ τοῦτο ἀνασχόμενος ποιῆσαι πρῶτος φανερόν ἡμῖν κατέστησεν ὅτι πολλῶν ἰδρώτων καὶ μεγάλης ἢ παρθενίας δεῖται τῆς ἀγωνίας. Καὶ ἐνταῦθα δὲ τὸν κοινὸν ἡμῶν δεσπότην μιμούμενος οὕτως ἐποίησεν. Καὶ γὰρ ἐκεῖνος ²⁵ τότε διελέχθη περὶ τῆς παρθενίας ὅτε αὐτὸν οἱ μαθηταὶ ἤρουντο. 3. Εἰπόντων γὰρ « Εἰ οὕτως ἐστὶν ἡ αἰτία τοῦ ἀνθρώπου μετὰ τῆς γυναικός, συμφέρει μὴ γαμῆσαι », τότε ἔφησεν· « Εἰσὶν εὐνοῦχοι ὅτινες εὐνούχισαν ἑαυτοὺς διὰ τὴν βασιλείαν τῶν οὐρανῶν. » Ὅταν γὰρ μέγα ᾗ τὸ κατορθούμενον καὶ διὰ τοῦτο μηδὲ εἰς ἐντολῆς ἀνάγκην κατακλείηται, ³⁰ τότε τῶν μελλόντων κατορθοῦν τὴν προθυμίαν ἀναμένειν χρὴ ἐτέρῳ τινὶ τρόπῳ καὶ ἀνυπόπτως τὸ θελήσαι καὶ βουληθῆναι κατασκευάζοντας ἐν αὐτοῖς· ὥσπερ οὖν καὶ ὁ Χριστὸς ἐποίησεν.

5 ἐξέτασε A sed -αι suprascr A² || 13 ὠκειωμένας GXAM ||
18 περιέμενε XAM || 20 ἐπιτάγματα ante corr M || 26 εἰπὼν G

1. *Matth.* 19, 10 et *Matth.* 19, 12.

2. C'est-à-dire sans en faire un précepte.

plus haut degré de vertu, puisqu'ils avaient été gratifiés d'un plus grand don. Il vaut la peine aussi de se demander pourquoi l'apôtre ne leur avait encore jamais proposé ce conseil. S'ils avaient en effet déjà entendu semblables propos, ils ne lui auraient pas écrit de nouveau pour lui reposer la question à ce sujet. En vérité, ici encore, nous pouvons mesurer la profonde sagesse de Paul. Ce n'est pas par hasard ni sans raison qu'il a omis d'exhorter à un si bel état, il attendait qu'ils en eussent les premiers le désir, qu'ils prissent quelque notion de ce problème; s'adressant à des âmes familiarisées avec l'idée de la virginité, il pourrait alors utilement jeter en elles sur ce sujet la semence de ses paroles, les bonnes dispositions de ses auditeurs pour la chose donnant à son exhortation beaucoup plus de chance d'être entendue. Et, par ailleurs, l'apôtre veut montrer la grandeur et la majesté de l'entreprise.

2. Dans le cas contraire, il n'aurait pas attendu leur généreux mouvement, mais il aurait pris lui-même les devants, sinon sous la forme d'un ordre et d'un précepte, du moins d'une exhortation et d'un conseil. Tandis qu'en refusant d'en prendre l'initiative, il nous a montré clairement que la virginité exige nombre d'efforts épuisants et un rude combat. Et, ici encore, par cette façon de faire, il imite notre Maître à tous. Car le Seigneur n'a parlé de la virginité que lorsque ses disciples l'interrogeaient. 3. Quand ils ont dit : « Si telle est la condition de l'homme avec la femme, mieux vaut ne pas se marier », il répond : « Il y a des eunuques qui se sont faits eunuques eux-mêmes à cause du royaume des Cieux¹. » Quand il s'agit en effet d'un bel acte vertueux qui, de ce fait, ne présente pas le caractère obligatoire d'un précepte, il faut attendre les bonnes dispositions de ceux qui vont l'accomplir et, par une autre voie², sans qu'ils s'en doutent, les préparer à le vouloir dans leur esprit et dans leur cœur. Telle fut précisément la conduite du Christ; ce n'est pas en leur parlant

Οὐ γὰρ ἀπὸ τῶν περὶ παρθενίας λόγων εἰς τὴν τῆς παρ-
 35 θενίας αὐτοὺς ἐπιθυμίαν ἐνέβαλεν, ἀλλὰ περὶ τοῦ γάμου μόνον
 διαλεχθεὶς καὶ τὸ βῆρος τοῦ πράγματος δείξας καὶ μέχρι
 τοῦτου στήσας τὸν λόγον οὕτως σοφῶς ἀκονόμησεν ὡς τοὺς
 μηδὲν περὶ τοῦ μὴ γαμεῖν ἀκούσαντας αὐτοὺς ἀφ' ἑαυτῶν
 40 εἰπεῖν ὅτι « Συμφέρεει μὴ γαμεῖν. » 4. Διὰ τοῦτο γὰρ ὁ
 Παῦλος ἔλεγεν ὁ τοῦ Χριστοῦ μιμητής· « Περὶ δὲ ὧν ἐγρά-
 ψατέ μοι », μόνον οὐκ ἀπολογούμενος αὐτοῖς διὰ τούτων καὶ
 543 M. λέγων ὅτι ἐγὼ μὲν ἐπὶ τὴν ὑψηλὴν ταύτην κορυφὴν οὐκ
 ἐτόλμων ὑμᾶς ἀγαγεῖν διὰ τὸ τοῦ πράγματος δυσκατόρθωτον·
 ἐπειδὴ δὲ αὐτοὶ φθάσαντες ἐγράψατέ μοι, μετὰ τοῦ θαρρεῖν
 45 ποιοῦμαι τὴν συμβουλήν ὅτι καλὸν ἀνθρώπῳ γυναικὸς μὴ
 ἄπτεσθαι. Διὰ τί γὰρ ὑπὲρ πολλῶν γραψάντων ἐκείνων οὐδα-
 μοῦ τοῦτο προσέθηκε ; Δι' οὐδὲν ἕτερον ἢ διὰ τοῦτο ὅπερ
 εἶπον νῦν· ἵνα γὰρ μὴ τις δυσχεραίνῃ τὴν παραίνεσιν, τῶν
 γραμμάτων αὐτοὺς ὧν ἔπεμψαν ὑπομιμνήσκει. Καὶ οὐδὲ
 50 οὕτως μετὰ σφοδρότητος κέχρηται τῇ παραίνεσει καὶ ταῦτα
 τοσαύτην λαβῶν ἀφορμὴν, ἀλλὰ καὶ ἄγαν ὑφειμένως καὶ
 τούτῳ μιμούμενος τὸν Χριστόν. Καὶ γὰρ ὁ σωτὴρ μετὰ τὸ
 πληρῶσαι τὸν περὶ παρθενίας λόγον προσέθηκεν· « Ὁ δυνά-
 55 μος χωρεῖν χωρεῖτω. » Τί οὖν φησι ; « Περὶ δὲ ὧν ἐγράψατέ
 μοι, καλὸν ἀνθρώπῳ γυναικὸς μὴ ἄπτεσθαι. »

ιδ' Ἀντίθεσις τῶν τὴν παρθενίαν ἐκβαλλόντων καὶ λύσις.

1. Ἀλλ' ἴσως εἶποι τις ἄν· καὶ εἰ καλὸν γυναικὸς μὴ
 ἄπτεσθαι, τίνας ἔνεκεν γάμος ἐπεισῆλθε τῷ βίῳ ; Ποῦ δὲ

41 supra μόνον οὐκ scv μονονουχι ἀπὸ G manu rec et repet cum
 glossa in marg ὡσανεὶ || 43 ἐτόλμησα GP || 45-46 ὅτι ... ἄπτεσθαι om
 M v || 49 γραμμάτων ... ὧν XAM v : προσταγμάτων ὡς αὐτοῦ ἀφ' ὧν
 GP quod vix intelligi possit || 53 περὶ om A at suprascr A²

XIV, 1 ἐκβαλλόντων M

1. I Cor. 7, 1.

de la virginité qu'il leur inspire l'amour de la virginité,
 il ne s'entretient que du mariage, leur montre les difficultés
 de cet état, et n'en dit pas plus long. Méthode si pleine de
 sagesse que, sans avoir rien entendu sur l'abstention du
 mariage, les disciples de leur propre chef lui disent : il est
 bon de ne pas se marier. 4. C'est pour cela que Paul, à son
 tour, imitant le Christ, disait : « Quant aux choses que vous
 m'avez écrites¹ » ; c'est une façon de se justifier à leurs yeux
 et de leur dire : je n'osais pas, quant à moi, vous appeler
 à ce haut sommet de vertu, car il est difficile à atteindre ;
 mais puisque vous m'en avez parlé les premiers dans votre
 lettre, je n'hésite plus à vous donner ce conseil : il est bon
 pour un homme de ne pas toucher à la femme. Pourquoi, en
 effet, alors que les Corinthiens lui avaient écrit sur de nom-
 breux sujets, pourquoi n'a-t-il nulle part ailleurs ajouté
 cette remarque² ? Pour la raison que je viens de dire, tout
 simplement ; pour éviter que son exhortation ne fût mal
 accueillie, il leur remet en mémoire les lettres qu'ils lui
 avaient adressées. Et même alors, aucune véhémence dans
 cette exhortation, et cela malgré la belle occasion qui s'offre
 à lui ; au contraire, il procède avec une extrême réserve,
 imitant encore sur ce point le Christ. Car le Sauveur, quand
 il en a terminé sur le sujet de la virginité, ajoute : « Que
 celui qui peut comprendre comprenne³. » Et l'apôtre, que
 dit-il ? « Quant aux choses que vous m'avez écrites, il est
 bon pour l'homme de ne pas toucher à la femme. »

XIV. Objection de ceux qui rejettent la virginité et réfutation.

1. On objectera peut-être : mais s'il est bon de ne pas
 toucher à la femme, pourquoi le mariage s'est-il introduit

2. C'est-à-dire les mots : quant aux choses que vous m'avez écrites.

3. Matth. 19, 12.

λοιπὸν χρῆσόμεθα τῇ γυναικὶ μήτε εἰς γάμον μήτε εἰς παιδο-
 5 ποῖαν ἡμῖν χρησιμεύουσα; Τί δὲ κωλύσει τὸ τῶν ἀνθρώπων
 ἅπαν ἀφανισθῆναι γένος, τοῦ μὲν θανάτου καθ' ἑκάστην αὐτὸ
 τὴν ἡμέραν ἐπιπεπομένου καὶ κόπτοντος, τοῦ δὲ λόγου τούτου
 οὐκ ἔδωτος ἀντὶ τῶν πιπτόντων ἐτέρους ἀνίστασθαι; Εἰ γὰρ
 10 τὸ καλὸν τοῦτο ζηλώσοιμεν ἅπαντες καὶ μὴ ἀψάιμεθα γυναι-
 κός, πάντα οἰχήσεται καὶ πόλεις καὶ οἰκίαι καὶ ἀγροὶ καὶ
 τέχναι καὶ ζῶα καὶ φυτά. Καθάπερ γὰρ τοῦ στρατηγοῦ
 πεσόντος πᾶσα ἀνάγκη τοῦ στρατεύματος διασπασθῆναι τὴν
 εὐταξίαν, οὕτω τοῦ πάντων τῶν ἐπὶ γῆς βασιλεύοντος
 ἀνθρώπου διὰ τοῦ μὴ γαμεῖν ἀφανισθέντος οὐδὲν τῶν λοιπῶν
 15 ἐπὶ τῆς αὐτῆς ἀσφαλείας καὶ εὐταξίας διαμενεῖ καὶ τὸ καλὸν
 τοῦτο παράγγελμα μυρίων ἐμπλήσει τὴν οἰκουμένην κακῶν.

2. Ἐγὼ δέ, εἰ μὲν τῶν ἐχθρῶν καὶ ἀπίστων ἦν ταῦτα
 μόνον τὰ ῥήματα, βραχὺν ἂν αὐτῶν ἐποιήσαμην λόγον.
 Ἐπειδὴ δὲ καὶ τῶν εἰς τὴν ἐκκλησίαν δοκούντων συντελεῖν
 20 πολλοὶ ταῦτα φθέγγονται, δι' ἀσθένειαν μὲν προαιρέσεως
 ἀπολειφθέντες τῶν ὑπὲρ τῆς παρθενίας ἰδρώτων, τῷ δὲ τὸ
 πρᾶγμα κακίζειν καὶ περιττὸν ἀποφαίνειν βουλόμενοι συσκι-
 ζεῖν τὴν ἑαυτῶν ῥαθυμίαν, ἵνα μὴ δοκῶσι δι' ὀλιγωρίαν, ἀλλὰ
 25 διὰ κρίσιν ὀρθὴν λογισμῶν τῶν ἀγῶνων ὑστερηκέναι τούτων,
 φέρε τοὺς ἐχθροὺς ἀφέντες — « Ψυχικὸς γὰρ ἄνθρωπος οὐ
 δέχεται τὰ τοῦ πνεύματος· μωρία γὰρ αὐτῷ ἐστι » — τοὺς
 προσποιομένους εἶναι μεθ' ἡμῶν, διδάξωμεν ἀμφοτέρα, ὡς

5 κωλύσει M v || 6 ἅπαν ante τὸ coll GP || ἀφανισθῆναι post κωλύει
 coll P || 9-10 γυναικῶν GM v || 14 ἀφανισθέντος om G || οὐδὲν : οὐδὲ
 P et G (sed corr in marg G²) || 18 μόνον om sed in marg add P ||
 19 ἐπειδὴ : ἐπεὶ GP || 21 τῷ δὲ τὸ : τὸ δὲ GP

1. Cf. *Gen.* 1, 26.

2. Sur cet argument, cf. les réflexions, contemporaines, de S. AM-
 BROISE, *De virginitate* VII, 37 (*PL* 16, 275) : il n'y a pas de rapport entre
 la population d'un pays et la pratique de la virginité, dit-il ; les pays
 où il y a le plus de vierges sont ceux où se produisent le plus de nais-
 sances, ce qui signifie que les pays où les principes chrétiens (dont la
 virginité fait partie) sont en honneur, les devoirs sociaux (dont fait

dans la vie ? Quel sera le rôle de la femme désormais, si elle
 n'est utile ni au mariage, ni à la procréation des enfants ?
 Qu'est-ce qui empêchera la destruction totale du genre
 humain, puisque chaque jour la mort en fait sa pâture et
 sa victime, et qu'avec ce raisonnement il n'est pas possible
 de remplacer les êtres qui disparaissent ? Supposons en effet
 que nous mettions tous notre zèle à pratiquer cette vertu
 et que nous n'ayons pas de rapport avec une femme, tout
 disparaîtra : villes, maisons, champs, métiers, êtres vivants,
 plantes. Ainsi, quand le général est tué, c'est inévitablement
 la débandade dans son armée ; de même, si le roi de tout
 ce qui est sur la terre, si l'homme¹ vient à disparaître par
 l'extinction du mariage, rien de ce qui reste ne pourra
 conserver la même sécurité et le même ordre², de sorte
 que ce beau conseil remplira le monde de calamités infinies.

2. Pour moi, si ce langage était tenu par nos adversaires
 et des incroyants, j'en ferais peu de cas. Mais en fait, dans le
 nombre de ceux qui passent pour appartenir à l'Église, bien
 des gens s'expriment de la sorte ; ils refusent, par faiblesse
 de volonté, les efforts qu'exige la virginité, ils la dénigrent,
 la déclarent inutile pour dissimuler leur propre noncha-
 lance et donner l'impression d'avoir esquivé ces combats
 non par couardise, mais par une juste appréciation des
 raisons. Aussi, sans plus nous occuper de nos adversaires —
 « car l'homme psychique ne reçoit pas les choses de l'esprit,
 pour lui elles sont ineptie³ » —, à ces gens qui prétendent
 être des nôtres, nous apprendrons deux choses : d'abord

partie le mariage) sont eux aussi rigoureusement observés. — Sur
 l'objection que le mariage est nécessaire pour assurer la continuité du
 genre humain, cf. le dialogue entre Épictète et Épicure (*Entretiens*,
 III, 7, 19).

3. *I Cor.*, 2, 14. L'homme psychique, par rapport au spirituel
 (πνευματικός) est celui qui est animé seulement du souffle de vie (ψυχή)
 et ne croit qu'à la raison naturelle, ignorant les connaissances que
 fournit l'Esprit de Dieu. Jean Chrysostome oppose l'infidèle (ἄπιστος)
 et le chrétien hérétique (τοὺς προσποιομένους εἶναι μεθ' ἡμῶν).

οὔτε τὸ πρᾶγμα περιττόν, ἀλλὰ καὶ σφόδρα χρήσιμον καὶ ἀναγκαῖόν ἐστιν οὔτε αὐτοῖς ἀζήμιος ἢ τοιαύτη κατηγορία, ἀλλὰ τοσοῦτον αὐτοῖς οἶσει τὸν κίνδυνον ὅσον τοῖς κατορθοῦσι τὸν μισθὸν καὶ τὸν ἔπαινον. 3. Ἐπειδὴ γὰρ ὁ σύμπας οὗτος κόσμος ἀπήρτιστο καὶ πάντα ἠὲρέπιστο τὰ πρὸς ἀνάπαυσιν καὶ χρῆσιν τὴν ἡμετέραν, ἔπλασε τὸν ἄνθρωπον ὁ Θεὸς δι' ὃν καὶ τὸν κόσμον ἐποίησε. Πλασθεὶς δὲ ἐκεῖνος ἔμεινεν ἐν παραδείσῳ καὶ γάμου λόγος οὐδεὶς ἦν. Ἐδέησεν αὐτῷ γενέσθαι καὶ βοηθόν, καὶ ἐγένετο, καὶ οὐδὲ οὕτως ὁ γάμος ἀναγκαῖος εἶναι ἐδόκει. Ἄλλ' οὐδὲ ἐφαίνετό που, ἀλλ' ἔμεινον ἐκεῖνοι τούτου χωρὶς καθάπερ ἐν οὐρανῷ τῷ παραδείσῳ διαιτώμενοι καὶ ἐντροφῶντες τῇ πρὸς Θεὸν ὁμιλίᾳ. 40 Μίξεως δὲ ἐπιθυμία καὶ σύλληψις καὶ ὠδῖνες καὶ τόκοι καὶ πᾶν εἶδος φθορᾶς ἐξώριστο τῆς ἐκείνων ψυχῆς. Ὡσπερ δὲ ρεῖθρον διεῖδὲς ἐκ καθαράς πηγῆς προϊόν, οὕτως ἦσαν ἐν ἐκείνῳ τῷ χωρίῳ τῇ παρθενίᾳ κοσμοῦμενοι. 4. Καὶ πᾶσα 544 M. τότε ἡ γῆ ἔρημος ἦν ἀνθρώπων, τοῦτο ὁ νῦν δεδοικασιν οὔτοι οἱ τῆς οἰκουμένης μεριμνηταί, οἱ τὰ μὲν ἐτέρων σπουδαίως μεριμνῶντες, τὰ δὲ ἑαυτῶν οὐδὲ ἐννοεῖν ἀνεχόμενοι καὶ ὑπὲρ μὲν τοῦ κοινοῦ τῶν ἀνθρώπων δεδοικότες γένους μὴ ποτε ἐπιλείπη, τῆς δὲ ἰδίας ἕκαστος ὡς ἀλλοτρίας οὕτως ἀμελοῦντες ψυχῆς καὶ ταῦτα μέλλοντες ὑπὲρ μὲν ταύτης καὶ τῶν μικροτάτων ἕνεκεν ἀκριβεῖς ἀπαιτεῖσθαι τὰς εὐθύνας, ὑπὲρ δὲ τῆς 50 τῶν ἀνθρώπων ὀλιγότητος οὐδὲ τὸν τυχόντα λόγον ὑφέξειν. 5. Οὐκ ἦσαν τότε πόλεις οὐδὲ τέχναι οὐδὲ οἰκίαι· καὶ γὰρ καὶ τούτων ὑμῖν οὐχ ὡς ἔτυχε μέλει, ἀλλ' οὐκ ἦν τότε ταῦτα καὶ ὁμῶς τὴν μακαρίαν ἐκείνην ζωὴν καὶ πολλῶν ταύτης 55 ἀμείνω οὐδὲν οὔτε ἐνεπόδιζεν οὔτε ἐνέκοπτεν. Ἐπειδὴ δὲ

28 καὶ om XAM v || 32 ἀπήρτισται G || 37 που : πω XM v || 38 ἐν om GP || 44 τότε post γῆ transp GP || 48 ἐπιλιπῆ P

1. Cf. Gen. 1, 3-25.

2. L'expression οὐχ ὡς ἔτυχε : d'une façon peu ordinaire, est souvent employée par Jean Chrysostome. Cf. LX, 2 ; cf. οὐχ ὁ τυχών, LXI, 1. — Le souci des hommes concerne d'abord les habitants de

la virginité, loin d'être superflue, est tout à fait utile et nécessaire ; ensuite, une telle mise en accusation de la virginité ne peut rester impunie, elle attirera sur les détracteurs autant de périls que la virginité assurera de récompenses et d'éloges à ceux qui la pratiquent. 3. En effet, lorsque la totalité de notre univers eut été créée et que tout eut été mis en place pour notre repos et notre service, Dieu façonna l'homme pour qui il avait fait le monde¹. Façonné par Dieu, l'homme vécut dans le Paradis et il n'était nullement question de mariage. Il eut besoin d'une aide et elle lui fut donnée : même alors le mariage ne semblait pas nécessaire. De fait, on n'en voyait pas trace, ils s'en passaient tous deux, vivant dans le séjour du Paradis comme dans le Ciel et jouissant de la familiarité divine. Désir de l'union charnelle, conception, douleurs, parturition, toute forme de corruption étaient absentes de leur âme. Comme un ruisseau transparent coulant d'une source limpide, leur vie s'écoulait en ce lieu, parée des ornements de la virginité. 4. Et la terre entière alors était vide d'habitants : c'est ce que redoutent aujourd'hui ces gens pleins de sollicitude pour le monde, toujours prêts à s'inquiéter des affaires d'autrui mais ne supportant pas d'accorder même une pensée aux leurs ; ils redoutent que le genre humain tout entier ne vienne un jour à disparaître, mais ils traitent chacun leur âme en étrangère, ils la négligent, et cela quand pour cette âme ils auront à rendre des comptes sévères, même à cause d'insignifiantes peccadilles, mais, pour la diminution du genre humain, pas l'ombre d'une raison à fournir.

5. Il n'y avait alors ni cités, ni métiers, ni maisons — c'est encore là pour vous un souci peu ordinaire² : non, tout cela n'existait pas alors et pourtant rien ne venait entraver ni entamer cette existence bienheureuse et de beaucoup

la terre, la vie humaine (§ 4), puis les activités humaines qui conditionnent la vie sur la terre.

παρήκουσαν τοῦ Θεοῦ καὶ ἐγένοντο γῆ καὶ σποδός, ἀπώλεσαν μετὰ τῆς μακαρίας ἐκείνης διαγωγῆς καὶ τὸ τῆς παρθενίας κάλλος, καὶ μετὰ τοῦ Θεοῦ καὶ αὐτὴ καταλιπούσα αὐτοὺς ἀνεχώρησεν. Ἔως μὲν γὰρ ἦσαν ἀνάλωτοι τῷ διαβόλῳ καὶ ⁶⁰ δεσπότην ἠδούντο τὸν αὐτῶν, παρέμενε καὶ ἡ παρθενία κοσμοῦσα αὐτοὺς μᾶλλον ἢ τοὺς βασιλεῖς τὸ διάδημα καὶ τὰ ἱμάτια τὰ χρυσᾶ. Ἐπειδὴ δὲ αἰχμάλωτοι γενόμενοι τὴν βασιλικὴν ταύτην ἀπεδύσαντο στολὴν καὶ τὸν οὐράνιον ἀπέθεντο κόσμον, ἐδέξαντο δὲ τὴν ἀπὸ τοῦ θανάτου φθορὰν καὶ τὴν ⁶⁵ ἀρὰν καὶ τὴν ὀδύνην καὶ τὸν ἐπίπονον βίον, τότε καὶ ὁ γάμος ἐπιεσέρχεται μετὰ τούτων τὸ θνητὸν τοῦτο καὶ δουλικὸν ἱμάτιον. 6. « Ὁ γὰρ γαμήσας, φησί, μεριμνᾷ τὰ τοῦ κόσμου. » Ὁρᾶς πότεν ἔσχε τὴν ἀρχὴν ὁ γάμος; Πότεν ἀναγκαῖος ἔδοξεν εἶναι; Ἐκ τῆς παρακοῆς, ἀπὸ τῆς ἀρᾶς, ἀπὸ τοῦ ⁷⁰ θανάτου. Ὅπου γὰρ θάνατος, ἐκεῖ γάμος· τούτου δὲ οὐκ ὄντος οὐδὲ αὐτὸς ἐπιτεταί. Ἄλλ' οὐχ ἡ παρθενία ταύτην ἔχει τὴν ἀκολουθίαν ἀλλ' αἰεὶ χρήσιμον, αἰεὶ καλὸν καὶ μακάριον καὶ πρὸ τοῦ θανάτου καὶ μετὰ τὸν θάνατον καὶ πρὸ τοῦ γάμου καὶ μετὰ τὸν γάμον. Ποῖος γὰρ, εἰπέ μοι, γάμος ἀπέτεκε Ἀδάμ; ⁷⁵ Ποῖαι τὴν Εὐάν ὠδίνες; Οὐκ ἂν ἔχοις εἰπεῖν. Τί οὖν δέδοικας εἰκῆ καὶ τρέμεις μὴ παυσάμενον τοῦ γάμου καὶ τὸ τῶν ἀνθρώπων παύσεται γένος; Μύριαι μυριάδες ἀγγέλων λειτουργοῦσι τῷ Θεῷ, χίλιαι χιλιάδες ἀρχαγγέλων παρεστᾶσιν

56 ἐγένοντο scripsi : ἐγένετο (sc ἡ ζωὴ?) codd et v || 58 κάλλος : καλόν XM v || 60 αὐτῶν scripsi : αὐτῶν v || 65 καὶ om M v || 74 post γὰρ vestigia erasa (forsan φησί in compendio) M

1. Gen. 18, 27.

2. Cf. Job 29, 14.

3. Ainsi, l'union charnelle n'existait pas à l'origine entre Adam et Ève, qui ignoraient la concupiscence. Cf. aussi *In cap. II Gen.*, Hom. 15, 4 (PG 53, 123), et *In cap. IV Gen.*, Hom. 18, 4 (PG 53, 153). Jean interprète ainsi de façon allégorique les paroles d'Adam : ils seront deux dans une même chair ; si l'on voit en général dans ces mots l'établissement du mariage par Dieu, Jean n'y voit qu'une préfiguration du mariage après la chute. Cf. *Introduction*, p. 57. Sur cette idée que le mariage a suivi la chute, cf. *In cap. IV Gen.* Hom. 18,

supérieure à la nôtre. Mais quand ils eurent désobéi à Dieu et qu'ils furent devenus terre et cendre¹, ils perdirent avec cette existence bienheureuse la beauté de la virginité qui, en même temps que Dieu, les a laissés et s'en est allée. Tant qu'ils étaient insensibles aux séductions du diable et qu'ils révéraient leur Maître, la virginité aussi les accompagnait, plus riche ornement pour eux que pour les rois le diadème et les vêtements d'or². Mais lorsque, tombés dans l'esclavage, ils eurent dépouillé ce vêtement royal et déposé leur parure céleste, quand ils furent sujets à la corruption de la mort, à la malédiction, à la souffrance, aux peines de la vie, c'est alors qu'avec ce cortège survint le mariage, ce vêtement mortel et servile³. 6. Car « l'homme marié, dit Paul, s'inquiète des choses du monde⁴ ». Vois-tu quelle fut l'origine du mariage ? pourquoi il parut nécessaire ? il est la conséquence de la désobéissance, de la malédiction, de la mort. Où est la mort, là est le mariage ; ôtez l'un, l'autre disparaît. Tandis que la virginité n'a pas cette escorte : elle est chose toujours utile, toujours belle, toujours bienheureuse, avant la mort, après la mort, avant le mariage, après le mariage. De quel mariage, s'il te plaît, est né Adam ? A quel enfantement douloureux Ève doit-elle la vie ? Tu ne saurais répondre. Pourquoi cette crainte, cette peur sans raison que la fin du mariage n'amène aussi la fin de la race humaine ? Des millions d'anges sont au service de Dieu, des milliers de milliers d'archanges se tiennent à ses côtés⁵ et

4 (PG 53, 153-154), 20, 1 (PG 53, 167) ; *In illud : Propter fornic.* 1, 3 (PG 51, 213). On opposera à cette thèse celle de S. Augustin enseignant que dans le Paradis Terrestre Adam et Ève étaient soumis aux besoins physiques. Cf. *De nupt. et concup.* I, 9, 24 (PL 44, 418-419, 427-428) ; *De Genesi ad lit.* IX, 6, 8, 14, 16, 18 (PL 34, 395, 396, 398, 400).

4. *I Cor.* 7, 33.

5. Sur les anges qui se tiennent aux côtés de Dieu, cf. *Isaïe* 6, 2 : « Des Séraphins se tenaient devant lui ; ils avaient chacun six ailes... » Jean donne un commentaire de ce passage dans *Sur l'incompr. de Dieu*, III (SC 28, p. 175).

αὐτῶ, καὶ οὐδεὶς τούτων γέγονεν ἐκ διαδοχῆς, οὐδεὶς ἐκ
 80 τῶν καὶ ὠδίνων καὶ συλλήψεως. Οὐκ οὖν πολλῶ μᾶλλον
 ἀνθρώπους ἐποίησεν ἂν γάμου χωρὶς ; Ὡσπερ οὖν καὶ
 ἐποίησε τοὺς πρώτους θεὸν ἅπαντες ἄνθρωποι.

ιε' Ὅτι οὐχ ὁ γάμος αὔξει τὸ ἡμέτερον γένος.

1. Καὶ νῦν δὲ οὐχ ἡ τοῦ γάμου δύναμις τὸ γένος συγκρο-
 τεῖ τὸ ἡμέτερον ἀλλ' ὁ τοῦ κυρίου λόγος ὁ παρὰ τὴν ἀρχὴν
 εἰπὼν· « Αὐξάνεσθαι καὶ πληθύνεσθαι καὶ πληρῶσατε τὴν
 5 γῆν. » Τί γάρ, εἰπέ μοι, τὸν Ἀβραάμ εἰς παιδοποιεῖν τὸ
 πρᾶγμα ὤνησεν ; Οὐκ ἐπὶ τοσοῦτοις αὐτῶ χρησάμενος ἔτσει
 ταύτην ὑστερον ἀφήκε τὴν φωνήν· « Δέσποτα, τί μοι δώσεις ;
 Ἐγὼ δὲ ἀπολούομαι ἄτεκνος ; » Ὡσπερ οὖν τότε ἀπὸ
 νεκρῶν σωμάτων τοσαύταις μυριάσι δέδωκεν ὑπόθεσιν καὶ
 10 ῥίζαν ὁ Θεός, οὕτω καὶ παρὰ τὴν ἀρχὴν εἰ τοῖς προστάγμασιν
 αὐτοῦ πεισθέντες οἱ περὶ τὸν Ἀδάμ τῆς ἡδονῆς ἐκράτησαν τοῦ
 ξύλου, οὐκ ἂν ἠπόρησεν ὁδοῦ δι' ἧς τὸ τῶν ἀνθρώπων γένος
 αὐξήσει. Οὔτε γάρ ὁ γάμος μὴ βουλομένου Θεοῦ δυνήσεται
 15 ποιῆσαι πολλοὺς τοὺς ὄντας ἀνθρώπους οὐδὲ ἡ παρθενία,
 βουλομένου πολλοὺς εἶναι, λυμανεῖται τὸ πλῆθος. Ἄλλ'

80 οὐκ οὖν scripsi et post χωρὶς (81) interpuncti : οὐκοῦν v ||
 82 πάντες Laur

XV, 4 πληθύνεσθαι καὶ om G at suppl G² || 7 ἀφεῖκε ut vid ante
 corr M || 10 οὕτως ante corr G

1. Gen. 1, 28.

2. Gen. 15, 2.

3. L'interprétation de la parole de Dieu est, ici encore, allégorique :
 selon Jean, si Dieu promet à l'homme une postérité nombreuse, il ne
 juge pas le mariage utile pour pareille œuvre, la coopération d'Adam
 et d'Ève n'étant pas nécessaire ; c'est ce que prouve l'exemple
 d'Abraham qui, vieux, n'avait pas d'enfants et en eut par la seule
 volonté de Dieu. Cf. *In illud : Propter fornic. uxorem* 1, 3 (PG 51, 213) :
 « Pour la procréation, ce n'est point tant l'effet du mariage que de la
 parole de Dieu : croissez et multipliez et remplissez la terre. Témoin

aucun d'eux ne doit la vie à la génération, aucun ne la doit
 à la parturition, aux douleurs, à la conception. N'eût-il pas
 été beaucoup plus facile à Dieu de créer des hommes en
 dehors du mariage ? Tout comme il a créé, aussi, nos pre-
 miers parents, d'où descend toute l'humanité.

XV. Ce n'est pas le mariage qui accroîtra le genre humain.

1. Et aujourd'hui même ce n'est pas à la vertu du
 mariage qu'est due la croissance de notre race, mais à la
 parole du Seigneur qui a déclaré au commencement :
 « Croissez et multipliez et remplissez la terre¹. » En quoi,
 s'il te plaît, cette institution a-t-elle aidé Abraham à avoir
 des enfants ? N'est-ce pas après tant d'années de mariage
 qu'il finit par exprimer cette plainte : « Seigneur, que me
 donneras-tu ? Je m'en vais sans enfants². » De même
 qu'alors Dieu a voulu que des corps épuisés fussent le
 principe et la racine de tant de myriades d'êtres, de même
 au commencement, si Adam et Ève avaient obéi à ses
 ordres et maîtrisé leur désir de l'arbre interdit, il n'aurait
 pas été en peine d'un moyen pour propager la race humaine³.
 Car le mariage, sans la volonté de Dieu, ne pourra multiplier
 les hommes sur la terre, pas plus que la virginité, si Dieu
 veut les multiplier, n'en pourra affecter le nombre. Mais il

tant d'hommes qui ont usé du mariage et ne sont pas devenus pères. »
 Jean évoque aussi (chap. XIV) l'exemple des anges. Ainsi, sans la
 chute qui amena la concupiscence, puis le mariage pour la refréner,
 Dieu aurait trouvé un autre moyen pour perpétuer la race, celui des
 créations successives. La parole : « Croissez et multipliez » est donc
 une prophétie, non un ordre, Adam et Ève, immortels, n'ayant pas besoin
 de postérité. D'ailleurs, dans *Expos. Psalm. XIII, 5* (PG 55, 312),
 Jean place cette parole après la chute : Ἐπειδὴ ἐκ τῆς ἀμαρτίας εἰσῆλ-
 θεν ὁ θάνατος, παραμυθούμενος τὸ γένος ὁ Θεός καὶ δεικνὺς ὅτι οὐ
 μόνον οὐτ' ἀναλώσει οὔτε πανωλεθρία παραδώσει, ἀλλὰ καὶ πολλῆ
 πλείους ἔσονται τοῦ προτέρου, φησὶν· Αὐξάνεσθε καὶ πληθύνεσθε.

οὕτως ἐβουλήθη, φησί, δι' ἡμᾶς καὶ διὰ τὴν ἀπειθειαν τὴν ἡμετέραν. 2. Διὰ τί γὰρ μὴ πρὸ τῆς ἀπάτης ὁ γάμος ἐφάνη ; Διὰ τί μὴ ἐν παραδείσῳ ἢ μίξις ; Διὰ τί μὴ πρὸ τῆς ἀράς
 545 M. ᾧδίνες ; "Ὅτι τότε μὲν ταῦτα περιττά, ὕστερον δὲ γέγονεν
 20 ἀναγκαῖα διὰ τὴν ἡμετέραν ἀσθένειαν καὶ ταῦτα καὶ τὰ ἄλλα
 ἅπαντα, αἱ πόλεις, αἱ τέχναι, ἡ τῶν ἱματίων περιβολή, ὁ
 λοιπὸς τῶν χειρῶν ὄχλος. Ταῦτα γὰρ ἅπαντα ἐπισυρόμενος
 εἰσῆλασεν ὁ θάνατος μεθ' ἑαυτοῦ. Μὴ τοίνυν ὁ διὰ τὴν ἀσθέ-
 νειαν συνεχωρήθη τὴν σὴν, τοῦτο τῆς παρθενίας προτίμα,
 25 μᾶλλον δὲ μὴδὲ ἐν ἴσῳ τίθεσο, ἐπεὶ κατὰ τοῦτον προῖων τὸν
 λόγον καὶ τὸ δύο γυναῖκας ἔχειν τοῦ μιᾶ ἀρκεῖσθαι μόνον
 ἄμεινον εἶναι φήσεις, ἐπειδὴ καὶ τοῦτο συγκεχώρητο ἐν τῷ
 νόμῳ Μωυσέως, καὶ τὸν πλοῦτον δὲ οὕτως τῆς ἐκουσίτου
 προτιμήσεις πενίας καὶ τὴν τρυφὴν τῆς σώφρονος διαίτης καὶ
 30 τὸ ἀμύνεσθαι τοῦ φέρειν τὸν ἀδικοῦντα γενναίως.

15' "Ὅτι συγκαταβάσεως ὁ γάμος.

1. Σὺ δὲ αὐτὰ κακίζεις, φησί. Κακίζω μὲν οὐδαμῶς· Θεὸς γὰρ αὐτὰ συνεχώρησε καὶ γέγονεν ἐν καιρῷ χρήσιμα. Μικρὰ δὲ αὐτὰ εἶναι φημι, καὶ παίδων κατορθώματα μᾶλλον ἢ
 5 ἀνδρῶν. Καὶ διὰ τοῦτο ἡμᾶς τελείους ὁ Χριστὸς δημιουργῆσαι βουλόμενος ἐκεῖνα μὲν ἀποθέσθαι ἐκέλευσεν, ὡσπερ ἱμάτια παιδικὰ καὶ οὐ δυνάμενα περιβάλλειν τὸν ἄνδρα τὸν τέλειον οὐδὲ τὸ μέτρον κοσμηῆσαι τῆς ἡλικίας τοῦ πληρώματος τοῦ Χριστοῦ, τὰ δὲ ἐκείνων εὐπρεπέστερα καὶ τελειότερα περι-

18 post παραδείσῳ add ἐγένετο G || 19 τότε μὲν ταῦτα GP : ταῦτα μὲν (om τότε) XAM v

XVI, 1 χάριν ante ὁ γάμος add GA || 3 χρήσιμα τῷ καιρῷ G || 9 καὶ τελειότερα om sed in margine add P

1. Cf. Gen. 3, 14-17.

2. C'est-à-dire en prétendant que le mariage est nécessaire à l'accroissement du genre humain.

l'a voulu ainsi, dit l'Écriture, à cause de nous et de notre désobéissance¹. 2. Pourquoi en effet le mariage n'est-il pas apparu avant la faute ? Pourquoi n'y avait-il pas de relations sexuelles dans le Paradis ? Pourquoi n'y avait-il pas les douleurs de l'enfantement avant la malédiction ? Parce que ces choses, alors, étaient superflues et ne devinrent nécessaires que plus tard, à cause de notre infirmité — elles, et tout le reste : cités, métiers, vêtements, avec toute la multitude de nos besoins. Traînant à sa suite toute cette cohorte, la mort l'a introduite ici-bas avec elle. Aussi, je t'en prie, ce qui n'est qu'une concession à ta faiblesse, ne le préfère pas à la virginité — ou plutôt, ne le place même pas à égalité ! En procédant d'après ce raisonnement², tu iras prétendre qu'il vaut mieux avoir deux femmes que de se contenter d'une — puisque c'était même chose permise dans la Loi de Moïse — ; et tu préféreras aussi, en ce cas, la richesse à la pauvreté volontaire, les plaisirs à la vie de continence et la vengeance à la généreuse patience devant l'injure.

XVI. Le mariage est une condescendance.

1. — Mais c'est toi maintenant qui dénigres tout cela, m'objecte-t-on. — Je ne le dénigre nullement. C'est Dieu qui l'a permis et tout a eu son utilité à son heure. Mais je prétends que c'est peu de chose, vertu d'enfants, plutôt que d'hommes. Et c'est pourquoi le Christ, voulant nous rendre notre perfection³, nous a ordonné de nous en dépouiller comme de vêtements d'enfants qui ne peuvent vêtir l'homme parfait, ni convenir à la force de l'âge qui réalise la plénitude du Christ⁴, et il nous a ordonné d'en vêtir de plus appropriés et de plus parfaits que ceux-là ; il n'était pas

3. Nous créer parfaits, comme si le message évangélique avait pour conséquence une seconde création de l'homme.

4. *Éphés.* 4, 13.

¹⁰ θέσθαι ἐκέλευσεν, οὐκ ἀντινομοθετῶν ἑαυτῷ ἀλλὰ καὶ σφόδρα ἀκολουθῶν. 2. Εἰ γὰρ καὶ τὰ προστάγματα ταῦτα ἐκείνων μείζω, ἀλλὰ τοῦ νομοθέτου σκοπὸς ὁ αὐτός. Τίς οὖν ἔστιν οὗτος ; Περικόψαι τὴν κακίαν τῆς ἡμετέρας ψυχῆς καὶ πρὸς τὴν τελείαν αὐτὴν ἀγαγεῖν ἀρετὴν. Εἰ τοίνυν τοῦτο ¹⁵ ἐσπουδάκει, οὐ τὸ μείζονα ἐπιτάξει τῶν προτέρων ἀλλὰ τὸ ἐν τοῖς αὐτοῖς ἀφεῖναι διὰ παντός καὶ μηδέποτε τῆς εὐτελείας ἀπαλλάξαι ἐκείνης, τοῦτο ἐναντιούμενου σφόδρα ἦν ἑαυτῷ. Ὡσπερ γὰρ εἰ παρὰ τὴν ἀρχὴν, ὅτε νηπιωδέστερον τὸ τῶν ἀνθρώπων διέκειτο γένος, τὴν ἐπιτεταμένην ταύτην ἐνομο- ²⁰ θέτησε πολιτείαν οὐδ' ἂν τὴν σύμμετρον ἐδεξάμεθα ποτε, ἀλλὰ πάντα τὰ τῆς σωτηρίας ἡμῖν ὑπὸ ταύτης ἂν τῆς ἀμετρίας διέφθαρτο. Οὕτως εἰ μετὰ τὸν πολὺν χρόνον ἐκείνον καὶ τὴν ἀπὸ τοῦ νόμου παιδαγωγίαν, τοῦ καιροῦ ἐπὶ τὴν οὐράνιον ταύτην καλοῦντος φιλοσοφίαν, εἶασε μένειν ἐπὶ τῆς γῆς, οὐδὲν ²⁵ ἂν μέγα ἐκ τῆς συγκαταβάσεως ἐκαρπώσαμεθα, ἐκείνης τῆς τελειότητος δι' ἣν ἡ συγκατάβασις γέγονε μὴ παραγενομένης ἡμῖν.

15 οὐκ ἐν τῷ ἐπιτάξει μείζονα G || 16 αὐτοῖς om sed in margine add P || 24 ante εἶασε addere ἡμᾶς vellem sed βλον forte intellegendum || 25 ἐκ : ἀπὸ G

1. Ἀμετρία : l'opposition ἀμετρία/σύμμετρον se trouve dans ΠΛΑΤΩΝ, *Timée* 87 d. Toutefois, le mot σύμμετρον est ici à rapprocher de μέτρον, la mesure à laquelle nous sommes parvenus et que nous n'aurions jamais atteinte si Dieu nous avait imposé dès le début un mode de vie dépassant nos capacités d'alors. — Dans tout ce passage, Jean Chrysostome justifie le plan divin de rédemption : après la faute d'Adam et d'Ève, Dieu voulut, par amour pour les hommes, les élever à nouveau à la vertu parfaite et les réintroduire dans le Paradis. Comme ils étaient des « petits enfants », leur imposer la virginité eût été aggraver la chute, puisque leur faiblesse ne leur eût pas permis d'observer cette vertu, et l'homme ne serait jamais parvenu à l'« âge mûr ». Dieu lui a donc accordé le long apprentissage de l'Ancien

en contradiction mais en parfait accord avec lui-même. 2. Car si ces nouvelles prescriptions sont supérieures aux anciennes, du moins le but du législateur n'a-t-il pas changé. Quel est-il ? retrancher le péché de notre âme et la conduire à la vertu parfaite. Si donc il avait cherché, non pas à nous imposer des obligations supérieures aux précédentes, mais à laisser les choses éternellement dans le même état sans jamais délivrer l'homme de sa médiocrité, c'est alors qu'il eût été en pleine contradiction avec lui-même. Si au commencement en effet, quand le genre humain se trouvait encore dans sa petite enfance, Dieu avait fait une règle de ce mode de vie rigoureux, nous ne serions jamais parvenus à cette juste mesure et tout notre salut aurait été compromis par cette démesure¹. De même, après une si longue période d'apprentissage sous l'ancienne Loi, quand les temps nous appelaient à cette céleste philosophie, si Dieu nous avait laissés attachés à la terre², nous n'aurions tiré aucun profit sérieux de sa condescendance³, puisque cette vie de perfection qu'avait en vue sa condescendance n'aurait jamais été notre partage.

Testament, dans la pratique du mariage. Aujourd'hui, après la venue du Christ, Il poursuit la réalisation de son dessein en nous ouvrant la voie du Ciel par la virginité, qui fait de nous des anges.

2. Le sujet de μένειν est sans doute ἡμᾶς, le sens de la phrase étant : si Dieu nous avait laissés demeurer sur la terre, sans nous faire accéder par la Révélation à la perfection céleste. On peut comprendre aussi que le sujet de μένειν est la manière de vivre sous l'ancienne Loi : s'il avait laissé subsister sur la terre ce genre de vie, alors que le monde s'éveillait par le Christ à la philosophie céleste. Le terme φιλοσοφία désigne, après le temps de la Loi, la révélation du christianisme, la sagesse selon le Christ (cf. A.-M. MALINGREY, « *Philosophia* », *Étude d'un groupe de mots, des Présocratiques au IV^e siècle après J.-C.*, Paris 1961. Cf. aussi P. CAMELOT, « Clément d'Alexandrie et l'utilisation de la philosophie grecque », dans *RSH*, 21 (1931), p. 541).

3. Συγκατάβασις : sur le sens de ce mot, d'un emploi fréquent, voir *Sur l'incompr. de Dieu*, SC 28, p. 55.

ιζ' Περὶ συγκαταβάσεως τοῦ Θεοῦ.

1. Νῦν δὲ παρόμοιον γέγονεν οἶον ἐπὶ τῶν νεοττῶν. Καὶ γὰρ ἐκείνους ὅταν ἐκθρέψη ἡ μήτηρ, προάγει μὲν τῆς καλιᾶς. Ἄν δὲ ἀσθενοῦντας ἴδῃ καὶ καταπίπτοντας καὶ δεομένους ἔτι τῆς ἔνδον μονῆς, ἀφίησιν ἔτι πλείους ἡμέρας οὐχ ἵνα διὰ παντὸς ἔνδον μένωσιν ἀλλ' ἵνα παγέντων αὐτοῖς καλῶς τῶν πτερῶν καὶ τῆς ἰσχύος προσγενομένης ἀπάσης μετὰ ἀσφαλείας λοιπὸν τῆς πτήσεως ἔχωνται. Οὕτω καὶ ὁ κύριος ἡμῶν ἐξ ἀρχῆς μὲν εἶλκεν ἐπὶ τὸν οὐρανὸν καὶ τὴν ἐκεῖ φέρουσαν ὄδον ἐδείκνυ οὐκ ἀγνοῶν μὲν ἀλλὰ καὶ σφόδρα εἰδὼς ὅτι οὐκ ἀρκέσομεν πρὸς τὴν πτήσιν ἐκείνην, δεῖξαι δὲ ἡμῖν βουλόμενος ὅτι οὐ παρὰ τὴν αὐτοῦ βούλησιν ἀλλὰ παρὰ τὴν ἡμετέραν ἀσθένειαν τὸ πτώμα γίνεται. Ἐπειδὴ δὲ ἔδειξεν, οὕτω λοιπὸν ἀφίησιν ὥσπερ ἐν καλιᾷ τῷ κόσμῳ τούτῳ καὶ τῷ γάμῳ τρέφεσθαι χρόνον πολὺν. 2. Ὡς δὲ ἡμῖν ἐν τῷ πολλῷ χρόνῳ τὰ τῆς ἀρετῆς ἔφυ πτερά, τότε ἡρέμα καὶ κατὰ μικρὸν ἐλθὼν ἐξήγαγε τῆς ἐνταῦθα μονῆς διδάσκων ὑψηλότερα πέτασθαι. Οἱ μὲν οὖν ἔτι νωθρότερον διακείμενοι καὶ τὸν βαθὺν ὕπνον καθεύδοντες ἐμφιλοχωροῦσιν ἔτι τῇ καλιᾷ τοῖς τοῦ κόσμου προσηλωμένοι πράγμασιν. Οἱ δὲ ὄντως γενναῖοι καὶ τοῦ φωτὸς ἐρασταὶ μετὰ πολλῆς εὐκολίας ἀφέντες αὐτὴν πρὸς τὰ μετέωρα πέτανται καὶ τῶν οὐρανῶν ἔχονται, πάντα τὰ ἐπὶ τῆς γῆς καταλείψαντες, τὸν γάμον, τὰ χρήματα, τὰς φροντίδας, τὰ ἄλλα πάντα ὅσα πρὸς τὴν γῆν ἡμᾶς καθέλκειν εἴωθε.

3. Μὴ τοίνυν τὴν ἐξ ἀρχῆς γενομένην ἐπιτροπὴν τοῦ γάμου, ταύτην ἀνάγκην εἰς τὸ ἐξῆς εἶναι νομίζωμεν κωλύουσαν

XVII, 1 ιζ' ... θεοῦ capitulum om GXΑ || 8 ἔχονται G || 23 τὰ om XAM v || τῆς ante γῆς om P

1. L'image, platonicienne (cf. *Phaedr.* 249 c), est souvent utilisée

XVII. Sur la divine condescendance.

1. Aujourd'hui, il en est de nous comme des petits oiseaux : lorsque leur mère les a nourris, elle les pousse au bord du nid. Si elle les voit faibles et chancelants, ayant encore besoin de rester à l'intérieur, elle les y laisse quelques jours de plus, non pour qu'ils demeurent dans le nid toute leur existence, mais pour que leurs ailes soient bien assurées, qu'ils acquièrent toute leur vigueur et qu'ils puissent ainsi désormais déployer leur vol en toute sécurité. De même notre Divin Maître, dès le commencement, nous attirait vers le Ciel, nous montrait la voie qui y conduit, n'ignorant pas — ou plutôt sachant parfaitement — que nous serions encore incapables d'un tel vol, mais voulant nous montrer que notre chute avait pour cause non sa volonté, mais notre faiblesse. Et, cette leçon donnée, il laisse désormais l'espèce humaine croître dans le nid de ce bas monde et du mariage, pendant un long temps. 2. Puis, lorsque, au bout de ce long temps, les ailes de la vertu nous ont poussé¹, doucement alors et peu à peu, il est venu nous faire sortir de ce gîte terrestre, en nous apprenant à voler plus haut. Sans doute ceux qui sont encore un peu nonchalants ou plongés dans un lourd sommeil se plaisent encore à rester dans le nid, attachés qu'ils sont aux choses du monde. Mais les vrais généreux, les amoureux de la lumière quittent le nid avec une parfaite aisance, volent vers les hauteurs et touchent aux Cieux, ayant tout abandonné ici-bas, mariage, fortune, soucis et tout ce qui, d'ordinaire, nous attire vers la terre.

3. Cependant, n'allons pas croire que cette permission du mariage, accordée au commencement, soit pour la suite des temps une obligation qui nous empêche de nous abstenir

par Jean : *De statuis* II, 3, PG 49, 50 ; *Sur l'incompr. de Dieu* III, 4, PG 48, 722 ; *Lettre d'exil*, 15, 23.

ἀναχωρεῖν τοῦ γάμου. « Ὅτι γὰρ ἡμᾶς αὐτὸν ἀφεῖναι βούλεται, ἄκουσον τί φησιν » « Ὁ δυνάμενος χωρεῖν χωρεῖτω. » Εἰ δὲ
 30 μὴ παρὰ τὴν ἀρχὴν τοῦτο ἐπέταξε, μὴ θαυμάσῃς. Οὐδὲ γὰρ
 ἰατρὸς πάντα ὑφ' ἐν τοῖς κάμνουσι καὶ κατὰ τὸν αὐτὸν καιρὸν
 προστάττει, ἀλλ' ὅταν μὲν ὑπὸ τοῦ πυρετοῦ κατέχωνται, τῆς
 στερεᾶς αὐτοὺς ἀπείργει τροφῆς, ὅταν δὲ ἀποθῶνται ἐκεῖνο
 τὸ πῦρ καὶ τὴν ἀπ' αὐτοῦ τῷ σώματι προσγενομένην ἀσθένειαν,
 35 τότε λοιπὸν ἀπαλλάξας αὐτοὺς τῶν δυσαρέστων σιτίων ἐπὶ
 τὴν συνήθη φέρει δίαιταν. « Ὡσπερ δὲ ἐν τοῖς σώμασι τὰ
 στοιχεῖα πρὸς ἀλλήλα στασιάζοντα κατὰ τὸ πλεόν ἢ ἔλαττον
 τὴν νόσον ἐργάζεται, οὕτω καὶ ἐπὶ τῆς ψυχῆς αἱ τῶν παθῶν
 ἀμετρίαι διαφθείρουσι τὴν υἰγιαν αὐτῆς. Καὶ δεῖ μάλιστα
 40 ἐπὶ καιροῦ τοῦ καταλλήλως τοῖς ὑποκειμένοις πάθεισιν ἔχειν
 τὸ πρόσταγμα, ὡς τούτων ἄνευ ἀμφοτέρων οὐκ ἂν ἀρκέσειε
 νόμος καθ' ἑαυτὸν διορθῶσαι τὴν ἐν τῇ ψυχῇ γενομένην
 διαστροφὴν. « Ὡσπερ οὖν οὐδὲ ἡ τῶν φαρμάκων φύσις αὐτὴ
 καθ' ἑαυτὴν δύναται ἂν ἔλκος ἀφανίσαι ποτέ, ἕπερ γὰρ ἐπὶ τῶν
 45 τραυμάτων τὰ φάρμακα, τοῦτο ἐπὶ τῶν ἀμαρτημάτων οἱ
 νόμοι. 4. Σὺ δὲ ἰατρὸν νῦν μὲν τέμνοντα, νῦν δὲ καίοντα,
 νῦν δὲ οὐδέτερον τούτων ποιοῦντα ἐπὶ τῶν αὐτῶν πολλάκις
 τραυμάτων οὐ πολυπραγμονεῖς, καὶ ταῦτα πολλάκις ἀποσφα-
 λέντα τοῦ τέλους, τὸν δὲ Θεὸν ἀνθρώπος ὢν τὸν οὐδαμοῦ μὲν

29 ἄκουσον : ἄκουε XA || 40 ἐπὶ addidi : om codd et v || καιροῦ
 om G καὶ post καιροῦ addi voluit Livineius apud Ducaem
 καταλλήλου G || 41 γὰρ post ἂν add G

1. *Matth.* 19, 12.

2. La médecine antique connaissait la théorie des qualités élémentaires (chaud, froid, humide, sec) correspondant aux quatre éléments (feu, air, eau, terre), et la théorie des quatre substances ou humeurs (sang, pituite, bile jaune, bile noire) ; pour les deux théories le principe reste le même, c'est l'harmonie entre les divers éléments ou humeurs qui crée la santé : « Il y a santé quand ces principes sont dans un juste rapport de mélange, de force et de quantité et que le mélange en est parfait ; il y a maladie quand un des principes est soit en défaut soit en excès ou, s'isolant dans le corps, n'est pas combiné avec tout

du mariage. Car il veut que nous y renoncions : prête l'oreille à ces paroles : « Que celui qui peut comprendre, comprenne¹. » Qu'il n'ait pas donné cet ordre au commencement, rien d'étonnant. Un médecin, par exemple, ne prescrit pas à ses malades toutes ses ordonnances à la fois, ni au même moment ; quand ils sont pris par la fièvre, il leur défend la nourriture solide, mais quand la fièvre les a quittés et la faiblesse physique qui s'ensuivait, il leur supprime désormais les aliments désagréables pour rétablir leur régime habituel. De même que les éléments qui sont en conflit entre eux à l'intérieur du corps, par excès ou par défaut, provoquent la maladie², de même pour l'âme le dérèglement des passions ruine sa santé. Aussi devons-nous posséder juste au moment opportun l'ordonnance appropriée aux passions en cause ; faute de ces deux conditions, la loi par elle-même serait impuissante à corriger le désordre de l'âme. Il en est donc comme pour les médicaments dont la vertu ne peut à elle seule guérir une blessure, car ce que les remèdes sont aux blessures, les lois le sont aux péchés³. 4. Or toi, que fais-tu ? Quand le médecin souvent pour la même blessure a recours tantôt au bistouri, tantôt au feu, tantôt n'utilise ni l'un ni l'autre, tu ne l'importunes pas de questions indiscretes, et encore combien de fois son traitement est-il inefficace ! Mais Dieu, toi qui n'es qu'un homme, Dieu qui ne commet jamais d'erreur, qui dirige

le reste » (HIPPOCRATE, *Nature de l'homme*, 4). A ce sujet, cf. FESTUGIÈRE, Introduction à Hippocrate, de *l'Ancienne médecine*, Klincksieck, p. 23-28. Dans sa comparaison, Jean veut-il faire entendre que les passions sont en conflit entre elles (comme c'est le cas des humeurs ou des éléments) ? Il semble plutôt qu'il songe aux conflits des passions avec la raison, c'est-à-dire à leur dérèglement.

3. Il y a opposition entre le général auquel se réfère la loi (νόμος) et le particulier auquel se réfère l'ordonnance (πρόσταγμα), tout comme entre la médecine et le remède approprié à la maladie ; la guérison requiert à la fois (ἀμφοτέρων) le remède approprié, et donné en temps opportun.

⁶⁰ διαμαρτάνοντα, πάντα δὲ ἀξίως τῆς οἰκειᾶς οἰκονομοῦντα σοφίας περιεργάση καὶ τῶν προσταγμάτων εὐθύνας ἀπαιτήσεις καὶ οὐ παραχωρήσεις τῷ τῆς σοφίας ἀπειρῶ ; Καὶ πῶς οὐκ ἐσχάτης ταῦτα παραπληξίας ; Εἶπεν· « Ἀυξάνεσθε καὶ πληθύνεσθε. » Τοῦτο γὰρ ὁ καιρὸς ἀπῆται τῆς φύσεως ⁶⁵ μαινομένης καὶ τὸν τῶν παθῶν οἴστρον μὴ δυναμένης ἐνεγκεῖν οὐδὲ ἐχούσης εἰς ἕτερόν τινα λιμένα καταφυγεῖν ἐν ἐκείνῃ τῇ ζάλῃ.

5. Ἄλλὰ τί κελεύειν ἐχρῆν ; Ἐν ἐγκρατεῖα καὶ παρθενία διάγειν ; Ἄλλὰ τοῦτο μείζον ἂν τὸ πτώμα εἰργάσατο καὶ τὴν ⁶⁰ φλόγα σφοδρότεραν ἐποίησε. Καὶ γὰρ τοὺς γάλακτος μόνου δεομένους παιῖδας ἂν εἴ τις ἐκείνης ἀπαγαγὼν τῆς τροφῆς τῆς ἀνδράσι προσηκούσης ἀναγκάζῃ μεταλαμβάνειν, οὐδὲν τὸ καλὸν αὐτοὺς ἀπολέσθαι εὐθέως· τοσοῦτον ἢ ἀκαιρία κακόν. Διὰ ταῦτα ἐξ ἀρχῆς οὐκ ἐδόθη ἡ παρθενία, μᾶλλον δὲ ἡ ⁶⁵ παρθενία μὲν ἐξ ἀρχῆς καὶ τοῦ γάμου προτέρα ἡμῖν ἐφάνη. Διὰ ταῦτα δὲ ἐπεισῆλθεν ὕστερον ὁ γάμος καὶ πρᾶγμα ἀναγκαῖον ἐνομίζετο εἶναι, ὡς εἴ γε ἔμεινεν ὑπακούων ὁ Ἀδάμ, οὐκ ἂν ἐδέχετο τούτου. Καὶ πῶς ἂν, φησὶν, αἱ τοσαῦται μυριάδες ἐγένοντο ; Ἐγὼ δὲ σὲ πάλιν ἐρωτῶ, ἐπειδὴ σε ⁷⁰ σφόδρα παρέμεινε κατασειῶν οὗτος ὁ φόβος· πῶς ὁ Ἀδάμ, πῶς δὲ ἡ Εὐὰ μὴ μεσιτεύοντος γάμου ; Τί οὖν ; Οὕτως, φησὶν, ἔμελλον ἅπαντες ἄνθρωποι γίνεσθαι ; Εἴτε οὕτως εἴτε ἑτέρως οὐκ ἔχω λέγειν. Τὸ γὰρ ζητούμενον νῦν ὅτι γάμου οὐκ ἔδει τῷ Θεῷ πρὸς τὸ πολλοὺς ποιῆσαι τοὺς ἐπὶ τῆς γῆς ⁷⁵ ἀνθρώπους.

60 μόνους G sed corr G^a || 61 ἐκείνης om sed in margine add P || 67 ἔμεινεν GP

1. Πολυπραγμονεῖν, περιεργάζεσθαι : le rapprochement de ces deux termes est fréquent chez JEAN CHRYSOSTOME, cf. *Sur l'Incompréhensibilité de Dieu* (SC 28, 1951, p. 139). La comparaison avec le médecin se retrouve, presque dans les mêmes termes, au chapitre VIII, 13 du traité *Sur la Providence*.

2. Cf. *I Cor.* 3, 2 : « C'est de lait que je vous ai abreuvés, ce n'était pas de nourriture solide, vous ne pouvez pas encore la supporter. »

toute chose d'une manière digne de sa sagesse, tu veux te mêler de ses affaires, lui demander raison de ses préceptes¹, au lieu de te soumettre à son infinie sagesse ! N'est-ce pas de la dernière démente ? Il a dit : « Croissez et multipliez », parce que les temps l'exigeaient, les temps où la nature humaine était en folie, incapable de contenir la virulence des passions, et qu'elle n'avait pas d'autre port où se réfugier au milieu de cette tempête !

5. Alors, que devait-il ordonner aux hommes ? de vivre dans la continence et la virginité ? Mais cela n'eût fait que rendre la chute plus grave et la flamme du désir plus violente. Voyez les enfants qui n'ont besoin que de lait : supprimez-leur cette nourriture et forcez-les à prendre à la place celle qui convient à l'homme, rien n'y fera, ils mourront très vite ; tant il est mauvais d'agir à contre-temps². C'est pour cette raison que la virginité n'a pas été donnée dès le commencement — ou plutôt si, la virginité est apparue dès le commencement³ et antérieurement au mariage, mais c'est pour la raison indiquée que le mariage s'est introduit, plus tard, et qu'il fut considéré comme une chose nécessaire⁴, alors que, si Adam était resté dans l'obéissance, il n'en aurait pas eu besoin. — Mais alors, m'objectez-vous, comment seraient nés tant de millions d'hommes ? — Et moi, je renouvelle ma question, puisque cette crainte continue à te bouleverser si fort : comment Adam, comment Ève sont-ils nés, alors qu'ils ne disposaient pas du mariage ? — Mais quoi, toute l'humanité devait-elle naître de cette façon ? — De cette manière ou d'une autre, je n'en sais rien. Le point qui nous intéresse pour l'instant est que Dieu n'avait pas besoin du mariage pour multiplier les hommes sur la terre.

3. Cf. *In cap. IV Gen.*, Hom. 18, 4 (PG 53, 153).

4. L'homme a été créé vierge, mais après la Chute la virginité ne lui a pas été accordée et il a été soumis à la concupiscence ; le mariage a paru alors l'état normal.

ιη' Ὅτι οὐχ ἡ παρθενία τὸ γένος ἡμῶν
ἐλαττοῖ ἀλλ' ἡ ἁμαρτία.

Ἅγιος Ἰωάννης ἀποστόλος λέγει ὅτι οὐχ ἡ παρθενία ποιεῖ τὸ τῶν ἀνθρώπων γένος ἐπιλείπειν ἀλλ' ἡ ἁμαρτία καὶ αἱ ἄτοποι μίξεις ἔδειξεν ὁ κατὰ τὸν Νῶε γενόμενος ἀφανισμὸς καὶ ἀνθρώπων καὶ κτηνῶν καὶ πάντων ἀπλῶς τῶν ἐμπνεύτων ἐπὶ τῆς γῆς. Εἰ γὰρ ἔστησαν πρὸς τὴν ἄτοπον τότε ἐπιθυμίαν ἐκείνην οἱ υἱοὶ τοῦ Θεοῦ καὶ τὴν παρθενίαν ἐτίμησαν, εἰ μὴ εἶδον ἀδίκους ἄμαρτας τὰς θυγατέρας τῶν ἀνθρώπων, οὐκ ἂν αὐτοὺς ὁ τοσοῦτος κατέλαβεν ὄλεθρος. Καὶ μὴ μέ τις οἰέσθω τῆς ἀπωλείας αὐτῶν αἰτιᾶσθαι τὸν γάμον· οὐ γὰρ τοῦτό φημι νῦν, ἀλλ' ὅτι τὸ ἀπολλῦναι καὶ διαφθεῖρειν τὸ γένος τὸ ἡμέτερον οὐ τῆς παρθενίας ἀλλὰ τῆς ἁμαρτίας ἐστίν.

ιθ' Ὅτι πάλαι μὲν τῷ γάμῳ δύο προφάσεις, νῦν δὲ μία.

1. Ἐδόθη μὲν οὖν καὶ παιδοποιίας ἕνεκεν ὁ γάμος· πολλῶν δὲ πλεον ὑπὲρ τοῦ σβέσαι τὴν τῆς φύσεως πύρωσιν. Καὶ μάρτυς ὁ Παῦλος λέγων· « Διὰ δὲ τὰς πορνείας ἕκαστος τὴν ἑαυτοῦ γυναῖκα ἔχεται », οὐ διὰ τὰς παιδοποιίας. Καὶ πάλιν ἐπὶ τὸ αὐτὸ συνέρχεσθαι κελεύει οὐχ ἵνα πατέρες γένωνται παίδων πολλῶν, ἀλλὰ τί ; « Ἴνα μὴ πειράξῃ ὑμᾶς ὁ σατανᾶς », φησί. Καὶ προελθὼν δὲ οὐκ εἶπεν· εἰ δὲ ἐπιθυμοῦσι παίδων, ἀλλὰ τί ; « Εἰ δὲ μὴ ἐγκρατεύονται, γαμησάτωσαν. » Παρὰ μὲν γὰρ τὴν ἀρχὴν, ὅπερ ἔφη, δύο ταύτας εἶχε τὰς

XVIII, 4 ἐπιλιπεῖν XM v || 13 ἀλλὰ ... ἐστίν om M

XIX, 9 παίδων : τέκνων G

1. Cf. Gen. 6, 7. — Déjà JEAN répondait à l'objection dans *Adversus oppugnatores* III, 9 (PG 47, 363).

XVIII. Ce n'est pas la virginité
qui diminue le genre humain, mais le péché.

Ce n'est pas la virginité qui peut causer l'extinction du genre humain, mais le péché et les unions dénaturées, comme le prouve bien l'extermination qui eut lieu, au temps de Noé, des hommes, des bêtes, en un mot de tout ce qui respirait sur la terre¹. Si les fils de Dieu avaient alors résisté à ce désir dénaturé et s'ils avaient honoré la virginité, s'ils n'avaient pas jeté des regards coupables sur les filles de l'homme², une telle catastrophe ne les aurait pas frappés. Qu'on ne s'imagine pas que je rends le mariage responsable de leur anéantissement, ce n'est pas ce que je prétends ici, je veux dire que la ruine et la destruction du genre humain sont imputables non à la virginité, mais au péché.

XIX. Autrefois le mariage avait deux causes,
il n'en a qu'une à présent.

1. Ainsi, le mariage a certes été donné en vue de la procréation, mais beaucoup plus encore pour apaiser le feu du désir inhérent à notre nature. Paul l'atteste quand il dit : « Pour éviter la fornication, que chacun ait sa femme³ », il ne dit pas : pour faire des enfants. Et quand il invite (mari et femme) à reprendre la vie commune, ce n'est pas pour qu'ils aient nombreuse descendance, mais pourquoi ? « Pour que Satan ne vous tente pas », dit-il. Et un peu plus loin, il ne dit pas : « S'ils désirent des enfants », mais : « S'ils ne peuvent être continents, qu'ils se marient. » Au commencement en effet, je le disais, le mariage avait ce double

2. Cf. Gen. 6, 2.

3. I Cor. 7, 2 ; puis I Cor. 7, 5, et I Cor. 7, 9.

ὑποθέσεις· ὕστερον δὲ πληρωθείσης καὶ τῆς γῆς καὶ τῆς θαλάττης καὶ τῆς οἰκουμένης πάσης μία λείπεται πρόφασις αὐτοῦ μόνη, ἡ τῆς ἀκολασίας καὶ ἡ τῆς ἀσελγείας ἀναίρεσις.
 2. Τοὺς γὰρ ἔτι καὶ νῦν ἐν τούτοις κυλινδουμένους τοῖς
 15 πάθεσι καὶ χοίρων βίον ἐπιθυμοῦντας ζῆν καὶ ἐν χαμαιτυ-
 πείοις φθίρεσθαι οὐ μικρὸν ὀνίνησι τῆς ἀκαθαρσίας καὶ τῆς
 ἀνάγκης ἀπαλλάττων ἐκείνης καὶ ἐν ἀγιασμῶ καὶ σεμνότητι
 διατηρῶν. Ἄλλὰ γὰρ μέχρι τίνος οὐ παύσομαι σκιαμαχῶν ;
 Καὶ γὰρ ὑμεῖς οἱ ταῦτα λέγοντες ἡμῶν οὐχ ἤττον ἴστε τὴν
 20 τῆς παρθενίας ὑπεροχὴν καὶ πάντα ἄπερ ὑμῖν εἴρηται
 σιγήσεις καὶ προφάσεις εἰσι καὶ ἀκρασίας προκαλύμματα.

κ' Ὅτι εἰ καὶ μηδεὶς κίνδυνος τοῖς ἐξουθενούσι
 τὴν παρθενίαν οὐδὲ οὕτως ἀσφαλὲς τὸ ἐξουθενεῖν.

Ἄλλ' εἰ μὲν ἀκινδύνως ἐνῆν ταῦτα λέγειν, ἔδει νῦν καὶ
 οὕτω παύεσθαι τῆς διαβολῆς. Ὁ γὰρ πρὸς τὰ καλὰ τῶν
 5 πραγμάτων ἀπ' ἐναντίας διακείμενος τῆς γνώμης μετὰ τῆς
 ἄλλης βλάβης καὶ μαρτύριον οὐ μικρὸν παρὰ πᾶσι τῆς οἰκείας
 ἐκφέρει μοχθηρίας τὴν οὕτω διεστραμμένην καὶ ἄδικον
 ψῆφον. Ὡστε εἰ καὶ μηδενὸς ἔνεκεν ἄλλου, τοῦ γοῦν μὴ
 προστριψασθαι δόξαν οὕτω πονηρὰν ἐπέχειν τὴν γλῶτταν
 10 ἐχρῆν, ἐνθυμουμένους ὅτι ὁ μὲν θαυμάζων τοὺς ἐν τοῖς
 μεγίστοις διαλάμποντας ἄθλοις, κἂν μὴ δύνηται τῶν αὐτῶν

XX, 3 νῦν ego scripsi : μὲν codd et v (forte ex praevio repet) ||
 7 διεστραμμένην : διεφθαρμένην GP || 8 ὥστε in ras M

1. Cette dernière raison, empruntée à S. Paul, développée à plusieurs reprises par Jean, est en fait, à ses yeux, la raison majeure du mariage actuellement (cf. *Introduction*, p. 62) ; Jean note que S. Paul, qui a avancé les deux raisons, laisse de côté la première pour ne voir que le remède à l'incontinence. Cf. *In illud : Propter fornic. uxorem* I, 3 (PG 51, 213). Dans l'Antiquité la procréation était considérée dans le mariage comme une nécessité sociale, morale, politique et religieuse ; ainsi le suggère la boutade : « Nous avons les courtisanes

motif, mais plus tard, une fois peuplés la terre, la mer et le monde entier, il ne resta plus qu'une seule raison : la suppression de la débauche et du dévergondage¹. 2. Car pour ceux qui maintenant encore se vautrent dans ces passions, recherchent la vie des pourceaux et la perte dans les lupanars, l'utilité du mariage est considérable : il les délivre de cette impureté, de cette tyrannie et leur assure la protection de la chasteté et de la sainteté. Mais en voilà assez : jusques à quand poursuivre un combat contre des ombres ? Car vous qui me faites ces objections, vous savez aussi bien que moi l'excellence de la virginité et tout ce que vous avez dit n'est que faux-fuyants, prétextes pour jeter un voile sur l'incontinence.

XX. N'y aurait-il aucun danger
 à faire fi de la virginité, une telle attitude
 n'est pas néanmoins sans risques.

Et même s'il n'y avait aucun danger à tenir ce langage, vous devriez néanmoins aujourd'hui mettre un terme à la calomnie. Car celui qui, en présence des belles choses, exprime sa désapprobation, entre autres préjugés donne publiquement un témoignage sérieux de sa propre malice en émettant ce jugement aussi dépravé et peu fondé. En sorte que, même en l'absence d'autre motif, la seule crainte de vous voir gratifier d'une aussi méchante réputation devrait vous retenir la langue ; réfléchissez : le spectateur qui applaudit les grands champions, même s'il ne peut obtenir des résultats identiques, pourra bénéficier du moins

en vue du plaisir, les concubines pour nous fournir les soins journaliers, les épouses pour qu'elles nous donnent des enfants légitimes » (Ps.-DÉMOSTHÈNE, *Contre Néère*, 55). Les Pères de l'Église ont, eux aussi, proclamé l'importance de la génération dans le mariage : cf. S. AMBROISE, *De virginit.* VI, 34 (PL 16, 274) ; S. AUGUSTIN, *De bono conjug.* V (PL 40, 376).

ἐφικέσθαι, συγγνώμης γοῦν δυνήσεται παρὰ πάντων τυχεῖν· ὁ δὲ πρὸς τῷ μὴ μετιέναι καὶ κακίζων τὰ πολλῶν ἄξια στεφάνων δικαίως ἂν παρὰ πάντων μισοῖτο ὡς ἐχθρὸς καὶ πολέμιος τῆς ἀρετῆς καὶ τῶν μαινομένων ἀθλιώτερον διακείμενος. Οἱ μὲν γὰρ οὐκ ἴσασιν ἃ ποιοῦσιν οὐδὲ ἐκόντες ἃ πάσχουσιν ὑπομένουσι. Διὸ καὶ τοὺς ἐν δυναστεύειαις ὄντας ὑβρίζοντες οὐ μόνον οὐ κολάζονται ἀλλὰ καὶ ἐλεοῦνται παρὰ τῶν ὑβρισθέντων αὐτῶν. Εἰ δέ τις ἐκὼν ταῦτα τολμήσειεν ἄπερ ἄκοντες ἐκεῖνοι ποιοῦσι, δικαίως ἂν ταῖς ἀπάντων καταδικάζοιτο ψήφοις ὡς τῆς φύσεως τῆς ἡμετέρας ἐχθρὸς.

κα' Ὅτι ὁ κίνδυνος μέγας τοῖς ἐξουθενουσι τὴν παρθενίαν.

1. Ἐχρῆν μὲν οὖν, ὅπερ ἔφην, εἰ καὶ ἀκίνδυνος ἦν ἡ τοιαύτη κατηγορία τῶν γοῦν εἰρημένων ἕνεκεν αὐτῆς ἀπέχεσθαι. Nῦν δὲ καὶ κίνδυνος τῷ πράγματι κεῖται μέγας· οὐ γὰρ ὁ καθήμενος καὶ κατὰ τοῦ ἀδελφοῦ καταλαλῶν καὶ κατὰ τοῦ υἱοῦ τῆς μητρὸς τιθεὶς σκάνδαλον κολασθήσεται μόνος ἀλλὰ καὶ ὁ πράγματα διαβάλλειν ἐπιχειρῶν Θεῷ δοκοῦντα εἶναι καλά. "Ἀκουσον γοῦν τί φησιν ἕτερος προφήτης περὶ αὐτοῦ τούτου διαλεγόμενος· « Οὐαὶ ὁ λέγων τὸ πονηρὸν καλὸν καὶ τὸ καλὸν πονηρὸν, ὁ τιθεὶς τὸ φῶς σκότος καὶ τὸ σκότος φῶς, ὁ τιθεὶς τὸ γλυκὺ πικρὸν καὶ τὸ πικρὸν γλυκὺ. » Τί γὰρ τῆς παρθενίας ἥδιον, τί κάλλιον, τί φωτεινότερον; 548 M. Καὶ γὰρ αὐτῶν τῶν ἡλιακῶν ἀκτίνων φαιδροτέρας ἀφίησι τὰς μαρμαρυγὰς, πάντων μὲν ἡμᾶς ἀπιστῶσα τῶν βιωτικῶν 15 καθαροῖς δὲ ὀφθαλμοῖς εἰς τὸν τῆς δικαιοσύνης ἥλιον ἀτενέες

12 γοῦν om M sed hic litt eras habet || 19 τις : τινες G || ἐκὼν om G || τολμήσειεν G || 21 ἐχθροὶ G

XXI, 3 τοιαύτη GPXA : τοιάδε M v || 5 κατὰ om G || 8 τί φησιν post προφήτης coll GP || 10 τὸ alt suprascr P || 14 τῶν om v

1. Ps. 49, 20 ; cf. Matth. 5, 22.

2. Is. 5, 20.

de l'indulgence générale ; mais celui qui, sans y participer, dénigrerait en outre des exploits dignes de nombreuses couronnes, serait justiciable de la réprobation universelle, comme ennemi et adversaire du mérite et il serait plus misérable que les déments. Car les fous ne savent pas ce qu'ils font, ils n'endurent pas volontairement leur sort — c'est pourquoi, quand ils outragent les puissants du jour, loin de les châtier, leurs victimes même en ont pitié — ; mais quiconque oserait, en connaissance de cause, commettre ce qu'ils font, eux, par ignorance, serait à juste titre condamné à l'unanimité comme ennemi de la nature humaine.

XXI. Le danger est grand pour ceux qui font fi de la virginité.

1. Il faudrait donc, comme je le disais, même si pareille accusation ne présentait aucun danger, nous en abstenir au moins pour les raisons exprimées plus haut. Mais en fait, la chose comporte un grave danger ; ce n'est pas seulement « Celui qui s'assied et parle contre son frère et diffame le fils de sa mère¹ » qui sera puni, mais aussi l'homme qui entreprend de calomnier des œuvres belles aux yeux de Dieu. Écoute plutôt ce que dit un autre prophète traitant précisément ce sujet : « Malheur à celui qui appelle le mal bien et le bien mal, qui fait des ténèbres la lumière et de la lumière les ténèbres, qui fait ce qui est doux amer et ce qui est amer doux². » Quoi de plus agréable que la virginité, de plus beau, de plus lumineux ? Elle lance en effet des éclats plus étincelants que les rayons du soleil, nous détourne de toutes les choses de la terre et nous dispose à contempler sans ciller³, avec des yeux purs, le soleil de

3. Cf. Jn 1, 18 : « Personne n'a jamais vu Dieu », et le commentaire de JEAN dans *Sur l'Incompr. de Dieu*, IV (SC 28, p. 221).

παρασκευάζουσα ἐνορᾶν. Καὶ ταῦτα μὲν ὁ Ἡσαΐας περὶ τῶν ἐν αὐτοῖς τὰς διεστραμμένας κρίσεις ἐχόντων ἐβόα. 2. Ἄκουσον δὲ καὶ περὶ τῶν εἰς ἐτέρους ἐκφερόντων τὰ λοιμικὰ ταῦτα ῥήματα τί φησιν ἄλλος προφήτης ἀπὸ τοῦ αὐτοῦ πάλιν ἐπιφθέγματος ποιούμενος τὴν ἀρχήν· « Οὐαὶ ὁ ποτίζων τὸν πλησίον αὐτοῦ ἀνατροπὴν θολεράν. » Τὸ δὲ « οὐαὶ » οὐ ῥῆμα ψιλόν ἐστὶν ἀλλ' ἀπειλή τις ἄφατον ἡμῖν καὶ ἀσύγγνωστον προαναφωνοῦσα τὴν τιμωρίαν· ἐπὶ γὰρ τῶν οὐκέτι δυναμένων διαφυγεῖν τὴν μέλλουσαν κόλασιν τοῦτο τὸ ἐπίρρημα κεῖται ἐν ταῖς γραφαῖς.

3. Καὶ πάλιν ἕτερος προφήτης ἐγκαλῶν τοῖς Ἰουδαίοις ἔλεγεν· « Ἐποτίσατε τοὺς ἡγιασμένους οἶνον. » Εἰ δὲ τοὺς Ναζιραίους οἶνον ποτίζων τοσαύτην ὑποστήσεται τιμωρίαν, ὁ τὴν θολεράν ἀνατροπὴν ἐκχέων εἰς τὰς τῶν ἀφελεστέρων ψυχὰς τίνος οὐκ ἔσται κολάσεως ἄξιος ; Εἰ μέρος μικρὸν τῆς κατὰ νόμον ἀσκήσεως ὑποτεμνόμενός τις ἀπαραίτητον ἔχει τὴν κόλασιν, ὁ τὴν ἀγιωσύνην αὐτὴν ὀλόκληρον διασύρων, τίνα ὑπέξει δίκην ; « Ἐάν τις σκανδαλίση, φησὶν, ἓνα τῶν μικρῶν τούτων, συμφέρει αὐτῷ ἵνα μύλος ὄνικος κρεμασθῇ περὶ τὸν τράχηλον αὐτοῦ καὶ καταποντισθῇ εἰς τὴν θάλασσαν. » Τί οὖν λέξουσιν οἱ διὰ τῶν ῥημάτων τούτων οὐχ ἓνα μικρὸν ἀλλὰ πολλοὺς σκανδαλίζοντες ; Ὅπου γὰρ ὁ τὸν ἀδελφὸν καλῶν μωρὸν ὄρθην ἐπὶ τὸ τῆς γεέννης ἀπαχθῆσεται πῦρ, ὁ τὴν ἰσάγγελον ταύτην διαβάλλων πολιτεῖαν πόσῃν ὄργην ἐπισπάσεται κατὰ τῆς ἑαυτοῦ κεφαλῆς ;

4. Κατελέλασέ ποτε τοῦ Μωυσέως ἢ Μαρίας οὐχ οὕτως

18 λοιμικὰ G || 22 ἄφατος GP || καὶ om GP || ἡμῖν post ἀσύγνωστον coll GP || 28 Ναζωραίου v || 33 σκανδαλίζη M v || 35 περὶ XAM v : ἐπὶ P παρὰ G || 38 ὄρθην GM v : om XA ἕρθιος P || τὸ om R || 41 κατελάλησέ : κατεγέλασέ XAM v || Μαρίας v : Μαρία codd (sed cf xxii, 2)

1. Hab. 2, 15, du moins selon la leçon des LXX ; le texte hébreu porte : « Malheur à qui fait boire ses voisins, à qui verse son poison jusqu'à les enivrer, afin de jeter un regard sur leur nudité. »

2. Amos 2, 12. Les Naziréens étaient des ascètes pratiquant un genre de vie austère ; certains faisaient vœu, pour un temps, de ne

la Justice. Voilà ce qu'Isaïe proclamait à l'adresse de ceux qui portent en eux des jugements dépravés. 2. Écoute encore ce que dit un autre prophète à l'adresse des gens qui profèrent contre autrui ces paroles pestiférées ; il commence par la même exclamation : « Malheur à celui qui fait boire son prochain en lui versant du poison¹ ! » Le mot « malheur » n'est pas une simple façon de parler, mais une menace qui annonce pour nous un supplice indicible et impitoyable ; car c'est à propos de ceux qui ne peuvent plus détourner de leur tête le châtement imminent que cette expression est employée dans les Écritures.

3. Et un autre prophète a dit encore, en s'en prenant aux Juifs : « Vous avez fait boire du vin aux hommes consacrés². » Si faire boire du vin aux Naziréens entraîne un tel supplice, quel châtement méritera celui qui verse le poison dans les âmes des simples ? Si, pour écorner à peine l'observance de la Loi, on subit un châtement inexorable, à quelle sanction doit-il s'attendre, celui qui met en pièces intégralement la sainteté elle-même ? « Celui qui scandalisera un de ces petits, nous est-il dit, mieux vaudrait pour lui qu'on lui suspendît une meule à âne autour du cou et qu'on le précipitât dans la mer³ ! » Que diront alors ceux qui par les propos en question scandalisent non un seul de ces petits, mais un grand nombre ? Si traiter son frère d'insensé doit conduire tout droit au feu de la géhenne, l'homme qui calomnie cette règle de vie égale à celle des anges, quelle colère va-t-il attirer sur sa tête ?

4. Un jour, Miryam parla contre Moïse⁴, non comme vous

pas se couper les cheveux, de ne pas boire de liqueur fermentée, de ne pas contracter d'impuretés légales ; d'autres étaient voués à un naziréat permanent, comme Samson (*Jud.* 13, 5-7), Samuel (*I Sam.* 1, 11), Jean-Baptiste (*Lc* 1, 15). Cf. *Act.* 18, 18, et 21, 23.

3. *Matth.* 18, 6.

4. L'épisode de la jalousie de Miryam et d'Aaron est conté au chapitre 12, 1 des *Nombres* ; Yahweh punit sévèrement Miryam pour ses paroles, elle devint lépreuse et fut séquestrée sept jours hors du camp.

ὡς τῆς παρθενίας νῦν ὑμεῖς ἀλλὰ πολλῶ ἔλαττον καὶ ἐπιεικέστερον. Οὐ γὰρ διέσυρε τὸν ἄνδρα οὐδὲ ἐχλεύασε τὴν ἀρετὴν τὴν τοῦ μακαρίου τότε ἐκείνου, ἀλλὰ καὶ ἐθαύμασε σφόδρα⁴⁵ τοσοῦτον δὲ εἶπε μόνον ὅτι καὶ αὐτὴ τῶν αὐτῶν ἀπέλαυσεν ὡσπερ ἐκεῖνος. Ἄλλ' ὁμῶς οὕτως ἐξεκαλέσατο τοῦ Θεοῦ τὴν ὀργὴν ὡς οὐδὲ αὐτοῦ ἐκείνου τοῦ δοκοῦντος ὑβρίσθαι πολλὰ παρακαλοῦντος γενέσθαι τι πλέον ἀλλὰ καὶ περαιτέρω τῆς ἐκείνου γνώμης ἐπιταθῆναι τὴν τιμωρίαν αὐτῆς.

κβ' Ὅτι χρησίμως οἱ ἐπὶ Ἐλισσαίου παῖδες ἀπώλοντο.

1. Καὶ τί λέγω Μαριάμ ; Οἱ γὰρ παῖδες ἐκεῖνοι οἱ περὶ τὴν Βηθλεὲμ παίζοντες ἵνα πρὸς τὸν Ἐλισσαῖον τοῦτο μόνον εἴπωσιν « Ἀνάβαινε, φαλακρὲ », οὕτω παρώξυναν τὸν Θεὸν ὡς ἅμα τῷ λόγῳ τούτῳ ἄρκους αὐτῶν ἐπαφεῖναι τῷ πληθεῖ⁵ καὶ γὰρ τεσσαράκοντα δύο ἦσαν, καὶ πάντες ἄρδην ὑπὸ τῶν θηρίων ἐσπαράττοντο τότε ἐκείνων. Καὶ οὔτε ἡλικία οὔτε τὸ πλῆθος οὔτε τὸ γελῶντας εἰπεῖν προέστη τῶν μειρακίων, καὶ μάλα εἰκότως. Εἰ γὰρ μέλλοιεν οἱ τοὺς τοσοῦτους ἀναδεχόμενοι πόνους καὶ παρὰ παιδῶν καὶ παρὰ ἀνδρῶν¹⁰ διασύρεσθαι, τίς τῶν ἀσθενεστέρων αἰρήσεται πόνους ἀναδέξασθαι γέλωτας ἔχοντας καὶ χλευασίαν ; Τίς δὲ τῶν πολλῶν ζηλώσει τὴν ἀρετὴν οὕτω καταγέλαστον αὐτὴν οὔσαν ὄρων ; 2. Εἰ γὰρ νῦν πάντων αὐτὴν πανταχοῦ θαυμαζόντων¹⁵ οὐ τῶν μετιόντων μόνον ἀλλὰ καὶ τῶν ἐκπεπτωκότων αὐτῆς ὁμῶς ὀκνοῦσι καὶ ἀναδύονται πρὸς τοὺς ἰδρωτάς ἐκείνους

44-45 σφόδρα ἐθαύμασε GPM v

XXII, 5 ἄρκους v (at recte ἄρκους forma in LXX usitata) || 7 ἐκείνων GPXA : ἐκεῖνοι M v || 14 θαυμαζόντων πανταχοῦ ante corr P

1. Cf. *Nombr.* 12, 2 : « Est-ce seulement par Moïse que Yahweh a parlé ? N'a-t-il pas parlé aussi par nous ? »

2. *II Rois* 2, 23.

3. Sans doute est-il fait ici allusion à Théodore, à qui Jean a adressé

les faites à présent de la virginité, mais en termes beaucoup moins graves et plus modérés. Loin de se moquer de Moïse et de railler la vertu de ce bienheureux, elle avait pour lui une vive admiration ; elle lui dit seulement qu'elle aussi jouissait des mêmes privilèges que lui¹. Et cependant elle attira sur elle la colère de Dieu au point que même les prières ferventes de celui qu'on jugeait offensé ne purent rien obtenir en sa faveur, mais que le châtement de Miryam se prolongea bien au delà de ce qu'il attendait.

XXII. La destruction des enfants du temps d'Élisée a été utile.

1. Pourquoi parler de Miryam ? Ces enfants qui jouaient aux portes de Bethléem, pour avoir dit simplement à Élisée « Monte, chauve ! », excitèrent la colère de Dieu, au point qu'il lâcha, au moment même où ils parlaient, des ours sur leur groupe — ils étaient quarante-deux — et tous jusqu'au dernier furent mis en pièces par ces animaux². Ni leur jeunesse, ni leur nombre, ni le fait qu'ils plaisantaient ne protégèrent ces jeunes gens, et c'était tout à fait mérité. Car si les hommes qui se chargent de si grandes entreprises devaient servir de cible aux enfants et aux hommes, quelle âme moins bien trempée choisira de se charger d'entreprises payées de rires et de moqueries ? Quel chrétien ordinaire mettra son zèle à promouvoir la vertu, s'il la voit ainsi tournée en ridicule ? 2. Aujourd'hui en effet, alors que le monde entier admire la virginité, non seulement ceux qui la pratiquent, mais ceux qui sont déçus de cet état³, si beaucoup d'hommes hésitent cependant et reculent à la pensée de ces efforts épuisants qu'elle exige, qui donc

deux lettres après sa chute, c'est-à-dire à la suite de son renoncement à la vie ascétique. — Sur les vierges « tombées », voir *Introduction*, p. 45, n. 4.

πολλοί, τίς ἂν αὐτῆς ἐπιλαβέσθαι ταχέως ἠθέλησεν εἰ πρὸς τῷ μὴ θαυμάζεσθαι καὶ διαβαλλομένην ἑώρα παρὰ πάντων ἀνθρώπων ; Οἱ μὲν γὰρ ἰσχυροὶ λίαν καὶ πρὸς τὸν οὐρανὸν
 20 ἤδη μεταστάντες οὐδὲν δέονται τῆς ἀπὸ τῶν πολλῶν παρα-
 549 M. μυθίας ἀλλ' ἀρκεῖ πρὸς πᾶσαν παραμυθίαν αὐτοῖς ὁ παρὰ τοῦ Θεοῦ ἔπαινος. Οἱ δὲ ἀσθενέστερον διακείμενοι καὶ ἄρτι πρὸς τὸ πρᾶγμα χειραγωγούμενοι οὐ μικρὰν καὶ ἀπὸ τῆς τῶν πολλῶν δόξης δυνάμειως προσθήκην λαμβάνουσιν, ἕως ἂν
 25 παιδαγωγηθέντες πάντοθεν κατὰ μικρὸν εἰς τὸ μηκέτι δεῖσθαι ταύτης τῆς χειραγωγίας καταστήσωσιν ἑαυτούς. 3. Οὐκ ἐκείνων δὲ μόνων ἕνεκεν ἀλλὰ καὶ τῆς τῶν χλευαζόντων αὐτῶν σωτηρίας τοῦτο γίνεται ὥστε μὴ περαιτέρω προελθεῖν τῆς κακίας αὐτοῦς τῷ μηδεμίαν ὑπὲρ τῶν προτέρων
 30 δοῦναι δίκην.

Ἄλλὰ μεταξὺ με ταῦτα λέγοντα καὶ ἡ τῶν κατὰ τὸν Ἡλίαν γενομένων εἰσήλθε μνήμη. Ὅπερ γὰρ οἱ παῖδες παρὰ τῶν ἄρκων ἔπασχον διὰ τὸν Ἐλισσαῖον, τοῦτο διὰ τὸν τούτου διδάσκαλον ὑπὸ πυρὸς ἄνωθεν ἀφθέντος δις πεντή-
 35 κοντα ἄνδρες ἅμα τοῖς προεστῶσιν αὐτῶν ὑπέμενον. Ἐπειδὴ γὰρ κάκεινοι μετὰ πολλῆς τῆς εἰρωνείας προσελθόντες ἐκά- λουν τὸν δίκαιον καὶ καταβαίνειν ἐκέλευον πρὸς αὐτούς, ἀντ' ἐκείνου πῦρ κατελθὸν ἅπαντας αὐτούς κατέφαγε τῶν θηρίων οὐχ ἤττον ἐκείνων.

4. Ταῦτ' οὖν ἐννοήσαντες, ἅπαντες ὑμεῖς οἱ τῆς παρθενίας ἐχθροί, ἐπίθεσθέ ποτε τῷ στόματι ὑμῶν θύραν καὶ μοχλὸν ἵνα μὴ καὶ ὑμεῖς ἀρξησθε λέγειν κατὰ τὴν ἡμέραν τῆς κρίσεως τοῦς ἀπὸ τῆς παρθενίας ἐκεῖ λάμποντας ὀρώντες· « Οὗτοι ἦσαν οὐς εἶχομέν ποτε εἰς γέλωτα καὶ εἰς παραβολὴν ὄνει-
 45 δισμοῦ· ἡμεῖς οἱ ἄφρονες τὸν βίον αὐτῶν ἐλογισάμεθα μανίαν καὶ τὴν τελευταίην αὐτῶν ἄτιμον. Πῶς κατελογίσθησαν ἐν υἰοῖς Θεοῦ καὶ ἐν ἁγίοις ὁ κλῆρος αὐτῶν ἐστίν ; Ἄρα ἐπλανή-

20-21 παραμυθίας : βοηθείας GP παραμυθίας in ras X || 26 ἑαυτούς : αὐτούς v || 32 παρὰ : ὑπὸ XAM v || 33 ἄρκων v (cf xxii, 5) || 36 τῆς om P v et ante corr G (sed corr G²) || 39 οὐχ ἤττον post ἐκείνων coll XAM v || 40 ταῦτα GPA || ὑμεῖς (γ̄ suprascr) P || 47 ἐστίν om GP

consentirait sans peine à l'embrasser si, loin d'être un objet d'admiration, on la voyait en butte aux calomnies universelles ? Les hommes assez forts, qui déjà se sont transportés dans les cieux, n'ont pas besoin de l'encouragement de la multitude, il leur suffit, pour tout encouragement, de la louange de Dieu ; mais les êtres plus faibles, qui viennent juste d'être introduits dans cet état de vie, trouvent dans l'opinion publique un puissant adjuvant, jusqu'à ce qu'une instruction complète leur permette peu à peu de se passer de cette assistance. 3. Et ce n'est pas seulement à cause de ces faibles, mais aussi pour le salut des contempteurs de la virginité que de tels événements se produisent : ils ne pourront ainsi s'avancer plus loin dans la voie du mal en se fondant sur l'impunité de leurs premières fautes.

Mais, au moment où je prononce ces mots, me revient aussi en mémoire l'histoire d'Élie. Le sort que les ours firent subir aux enfants à cause d'Élisée, ce sort fut infligé, à cause de son maître Élie, par le feu du ciel, à deux troupes de cinquante hommes ainsi qu'à leurs chefs. Ces hommes, avec une grande insolence, étaient venus trouver Élie et, interpellant le Juste, lui avaient intimé l'ordre de descendre vers eux ; au lieu de cela le feu du Ciel fondit sur eux et les dévora tous, comme les bêtes sauvages l'avaient fait des enfants¹.

4. Réfléchissez à cela, vous tous, les ennemis de la virginité, placez une porte et une barre à votre bouche², de peur que vous aussi vous ne vous mettiez à dire, au jour du Jugement, en portant vos regards sur ceux que la virginité rend là-haut resplendissants de lumière : « Voilà donc ceux qui autrefois étaient l'objet de nos moqueries et le but de nos outrages ! Insensés ! Nous regardions leur vie comme une folie et leur fin comme une honte. Comment ont-ils été comptés parmi les fils de Dieu ? Comment partagent-ils le

1. II Rois 1, 9.

2. L'expression se rencontre plusieurs fois avec des variantes dans l'Ancien Testament, cf. Sag. Sir. 22, 25 ; Ps. 140, 3.

θημεν ἀπὸ ὁδοῦ ἀληθείας καὶ τὸ τῆς δικαιοσύνης φῶς οὐκ ἐπέλαμψεν ἡμῖν. » Ἄλλὰ τί κέρδος τῶν ῥημάτων τούτων τῆς μετανοίας ἐκνευρισμένης ὑπὸ τοῦ καιροῦ τότε ;

κγ' Διὰ τί οἱ τὰ αὐτὰ ἀμαρτάνοντες οὐ τὰ αὐτὰ κολάζονται.

Ἄλλ' ἴσως ἐρεῖ τις ὑμῶν· οὐδεὶς οὖν μετ' ἐκείνους τοὺς καιροὺς ἐκακηγόρησεν ἀγίους ἄνδρας ; Πολλοὶ καὶ πολλαχοῦ γῆς. Πῶς οὖν τὴν αὐτὴν δίκην οὐκ ἔδωσαν ; φησὶν. Ἔδωσαν μὲν καὶ τούτων ἴσμεν πολλούς. Εἰ δὲ ἐνιοὶ καὶ διέφυγον ἀλλ' οὐκ εἰς τέλος διαφεύζονται. Κατὰ γὰρ τὸν μακάριον Παῦλον, « Τινῶν αἱ ἀμαρτίαι πρόδηλοὶ εἰσι προάγουσαι εἰς κρίσιν, τισὶ δὲ καὶ ἐπακολουθοῦσι. » Καὶ καθάπερ οἱ νομοθέται τῶν ἀδικούντων τὰς τιμωρίας ἐν γράμμασι θέντες ἀφήκαν, οὕτω καὶ ὁ κύριος ἡμῶν Ἰησοῦς Χριστὸς ἕνα καὶ δεῦτερον τῶν ἡμαρτημάτων κολάσας καὶ ὡσπερ ἐν στήλῃ χαλκῆ καὶ γράμμασι τὰς ἐκείνων καταθέμενος τιμωρίας διὰ τῶν ἐκείνοις συμβάντων ἅπασι διαλέγεται λέγων ὅτι κἂν ἐν τῷ παρόντι καιρῷ τιμωρίαν μὴ δῶσι τὴν αὐτὴν οἱ τὰ αὐτὰ τολμῶντες τοῖς δεδωκόσι κατὰ τὸν μέλλοντα καιρὸν χαλεπωτέραν ὑποστήσονται κόλασιν.

κδ' Ὅτι τοὺς ἀμαρτάνοντας καὶ μὴ κολαζομένους οὐχὶ θαρρεῖν ἀλλὰ δεδοικέναι διὰ τοῦτο μᾶλλον χρῆ.

1. Ὡστε ὅταν ἄμετρα ἀμαρτάνοντες μὴδὲν πάσχωμεν κακόν, μὴ θαρρώμεν ἀλλὰ διὰ τοῦτο μᾶλλον φοβώμεθα. Κἂν

XXIII, 3 ἄνδρας ἀγίους GP || 4 ἔδωσαν (bis) G || 9 οὕτως GP || 10 καὶ om GP

XXIV, 2 διὰ τοῦτο GPX : τοῦτο A καὶ M || 3 ἄμετρα : πολλὰ GPXA

1. Cf. *Sag.* 5, 4.

2. *I Tim.* 5, 24.

3. Allusion aux lois consignées dans l'Antiquité sur des stèles.

sort des saints ? Nous avons donc erré, loin du chemin de vérité et la lumière de la justice n'a pas brillé pour nous¹. » Mais à quoi bon ces mots, puisque le repentir aura perdu, alors, dans ces circonstances, toute son efficacité ?

XXIII. Pourquoi les mêmes fautes n'attirent pas les mêmes châtements.

Mais l'un de vous dira peut-être : personne donc, après ces temps-là n'a insulté de saints personnages ? — Beaucoup l'ont fait et en plusieurs points de la terre. — Pourquoi n'ont-ils pas subi le même châtement ? — Ils l'ont subi et nous en connaissons un bon nombre. Si quelques-uns y ont échappé, ils ne l'éviteront pas toujours. Comme le dit en effet le bienheureux Paul : « Il est des gens dont les fautes sont manifestes, même avant le Jugement, mais pour d'autres aussi elles ne se découvrent qu'après². » De même que les législateurs ont laissé consignées par écrit les punitions frappant les coupables, de même aussi Notre Seigneur Jésus-Christ, en châtiant un ou deux pécheurs, grave pour ainsi dire avec des lettres sur une stèle de bronze³ leurs supplices et, par l'exemple de leur malheur, s'adresse à tous les hommes ; même si pour le présent, leur dit-il, des coupables échappent au supplice qui, ailleurs, sanctionne la même faute, dans le temps à venir, plus rigoureux sera leur châtement.

XXIV. Les pécheurs, même s'ils demeurent impunis, ne doivent pas pour autant éprouver de l'assurance, mais plutôt en ressentir de la crainte.

1. Aussi, lorsque des péchés extrêmement graves ne nous attirent aucun dommage, n'y puissions pas de l'assurance, mais plutôt un sujet de crainte. Car si nous ne sommes pas

⁵ γὰρ ἐνταῦθα μὴ κριθῶμεν ὑπὸ τοῦ Θεοῦ, ἐκεῖ σὺν τῷ κόσμῳ κατακριθῆσόμεθα. Καὶ αὕτη πάλιν οὐκ ἐμὴ ἢ ἀπόφασις ἀλλὰ τοῦ λαλοῦντος ἐν τῷ Παύλῳ Χριστοῦ. Τοῖς γὰρ τῶν μυστηρίων ἀναξίως μεταλαμβάνουσι διαλεγόμενός φησι· « Διὰ τοῦτο ἐν ὑμῖν πολλοὶ ἀσθενεῖς καὶ ἄρρωστοι καὶ κοιμῶνται

¹⁰ ἱκανοί. Εἰ γὰρ ἑαυτοὺς διεκρίνομεν, οὐκ ἂν ἐκρινόμεθα· νῦν δὲ κρινόμενοι ὑπὸ κυρίου παιδευόμεθα, ἵνα μὴ σὺν τῷ κόσμῳ κατακριθῶμεν. » Εἰσὶ μὲν γὰρ οἱ τῆς ἐνταῦθα μόνον ἐπιτιμῆσεως δεόμενοι, ὅταν αὐτῶν σύμμετρα ἢ τὰ ἀμαρτήματα καὶ κολασθέντες μηκέτι πάλιν πρὸς τὰ πρότερα ἀνατρέχουσι τὸν

¹⁵ ἐπὶ τὸν ἕμετον ἐπιστρέψαντα κύνα μιμούμενοι. Εἰσὶ δὲ οἱ διὰ τὴν ὑπερβολὴν τῆς κακίας καὶ ἐνταῦθα καὶ ἐκεῖ τινύντες

550 M. δίκην· ἕτεροι δὲ μόνον ἐκεῖ τὴν τιμωρίαν ὑποστήσονται διὰ τὸ πάντων χαλεπώτερα εἰργάσθαι μὴ ἀξιωθέντες μετὰ ἀνθρώπων μαστιγωθῆναι. « Καὶ μετὰ ἀνθρώπων », γὰρ φησιν, « οὐ μαστιγωθήσονται » ὡς τηρούμενοι μετὰ δαιμόνων κολάζεσθαι. « Πορεύεσθε », γὰρ φησιν, « ἀπ' ἐμοῦ εἰς τὸ σκότος τὸ ἐξώτερον τὸ ἡτοιμασμένον τῷ διαβόλῳ καὶ τοῖς ἀγγέλοις αὐτοῦ. »

²⁵ 2. Πολλοὶ τὴν ἱερωσύνην ἤρπασαν χρήμασιν ἀλλ' οὐκ ἔσχον τὸν ἐλέγχοντα οὐδὲ ἤκουσαν ἃ Σίμων ἤκουσε παρὰ τοῦ Πέτρου τότε. Ἄλλ' οὐ διὰ τοῦτο διέφυγον ἀλλὰ πολλῶ χαλεπώτερον ὑποστήσονται δίκην τῆς ἐνθάδε ὀφειλομένης ὅτι

8 ἀναξίως ante τῶν μυστηρίων coll GP || 16 καὶ ἐκεῖ : ἀκεῖ G || 17 μόνον : πᾶσαν GP || 17-22 διὰ τὸ ... ἀγγέλοις αὐτοῦ om M et Roe || 19 οὐ om X || 21 πορεύεσθε : ἀπέλθετε P || 24 ἤρπασαν XAM v : ἤρξαν GP || 25 ἃ : ὅπερ ὁ μάγος XAM v

1. I Cor. 11, 30. Les μυστήρια sont les sacrements et, plus particulièrement, l'eucharistie ; il s'agit des chrétiens qui « mangent le pain et boivent le calice du Seigneur sans en être dignes ». Paul recommande de ne participer à l'Eucharistie qu'en état de bonne conscience. — L'interprétation du mot παιδευόμεθα, que Jean Chrysostome semble prendre ici dans le sens de τιμωρούμεθα (nous sommes châtiés), est peu exacte ; il s'agit en fait des corrections infligées à l'enfant pour son éducation et destinées à le redresser.

jugés par Dieu ici-bas, nous serons condamnés là-haut avec le monde. Et là encore ce n'est pas moi qui l'affirme, mais le Christ qui parle par la bouche de Paul ; s'adressant à ceux qui prennent part aux sacrements sans en être dignes, il dit : « C'est pour cela que beaucoup parmi vous sont débiles et malades, et qu'un bon nombre sont endormis dans la mort. Si nous nous discernions nous-mêmes, nous ne serions pas jugés ; mais quand nous sommes jugés, nous sommes corrigés par le Seigneur afin de n'être pas condamnés avec ce monde¹. » Il est des hommes qui n'ont besoin de sanction qu'ici-bas, lorsque leurs péchés restent dans des limites raisonnables et qu'après le châtement ils ne retombent plus dans leurs premières fautes, en imitant le chien qui retourne à son vomissement². Il en est aussi dont la méchanceté dépasse à ce point les bornes qu'ils en sont punis dans ce monde et dans l'autre ; d'autres encore ne subiront que là-haut le châtement, car ils ont commis les plus graves des fautes et ne sont point jugés dignes d'être frappés avec les hommes. « Ils ne seront point frappés avec les hommes³ », dit le prophète, car ils sont réservés à partager le châtement des démons. « Allez-vous-en loin de moi, dit le Seigneur, dans les ténèbres extérieures qui ont été préparées pour le diable et pour ses anges. »

2. Beaucoup ont ravi le sacerdoce à prix d'argent sans que personne le leur reprochât, sans entendre les paroles que Simon (le Magicien) entendit alors de la bouche de Pierre⁴. Mais ils n'ont pas pour autant échappé au châtement ; au contraire, ils en subiront un bien plus sévère que celui qu'ils auraient dû affronter en ce monde, parce que l'exemple

2. II Pierre 2, 22. Sur les images dans les Épîtres de Pierre, cf. H. MUSURILLO, *Symbolism and the christian imagination*, Baltimore 1962, p. 26.

3. Ps. 72, 5. Pour les « ténèbres extérieures », cf. *Matth.* 8, 12 et 25, 41.

4. *Act.* 8, 20 : « Pierre lui dit : Périsse ton argent avec toi, puisque tu as pensé acquérir le don de Dieu à prix d'argent. »

μηδὲ ἐκ τοῦ παραδείγματος ἐσωφρονίσθησαν. Πολλοὶ τὰ τοῦ
 30 Κορέ ἐτόλμησαν ἀλλ' οὐκ ἔπαθον τὰ τοῦ Κορέ, ἀλλὰ πείσονται
 ὕστερον ἐπὶ μείζονι τῇ ζημίᾳ. Πολλοὶ τὴν τοῦ Φαραῶ ζηλώ-
 σαντες ἀσέβειαν οὐ κατεποντίσθησαν ὡσπερ ἐκεῖνος, ἀλλὰ
 μένει τὸ τῆς γέεννης αὐτοὺς πέλαγος. Οὐδὲ γὰρ οἱ τοὺς
 ἀδελφοὺς ἀποκαλοῦντες μωροὺς ἤδη τὴν δίκην ἔδωκαν· ἐκεῖ
 γὰρ αὐτοῖς ἡ κόλασις τεταμίευται. 3. Μὴ τοίνυν τὰς ἀποφά-
 35 σεις τοῦ Θεοῦ ῥήματα εἶναι νομίζετε μόνον. Διὰ τοῦτο γὰρ καὶ
 ἐνίας αὐτῶν ἐπὶ τὸ ἔργον προήγαγεν, οἷον ἐπὶ τῆς Σαπφείρας,
 ἐπὶ τοῦ ταύτης ἀνδρός, ἐπὶ τοῦ Χαρμί, ἐπὶ τοῦ Ἀαράων, καὶ
 ἐφ' ἐτέρων δὲ πολλῶν, ἵνα οἱ τοῖς λόγοις ἀπιστοῦντες αὐτοῦ
 τὴν ἀπὸ τῶν πραγμάτων πίστιν δυσωπηθέντες παύσωνται
 40 λοιπὸν ἀπατῶντες ἑαυτοὺς ὡς οὐ δώσοντες δίκην καὶ μαθῶσιν
 ὅτι τοῦ Θεοῦ τὸ χρηστὸν ἐν τῷ διδόναι προθεσίαν τοῖς ἁμαρ-
 τάνουσιν, οὐκ ἐν τῷ μηδ' ὅλως κολάζειν τοὺς ἐπιμένοντας
 τοῖς ἁμαρτήμασιν ἐστίν.

4. Ἐνῆν μὲν οὖν καὶ πλείονα λέγειν δευκνύοντας ὅσον
 45 ἑαυτοῖς συνάγουσι πῦρ οἱ τὸ τῆς παρθενίας ἐξευτελίζοντας
 καλόν. Ἀλλὰ τοῖς μὲν σωφρονοῦσιν ἀρκεῖ καὶ ταῦτα, τοὺς δὲ
 ἀδιορθῶτως ἔχοντας καὶ μαινομένους οὐδὲ πολλῶ τούτων
 πλείονα τῆς μανίας αὐτοὺς ἀποστήσαι δυνήσεται. Διὰ τοῦτο
 τὸ μέρος ἀφέντες τοῦ λόγου πρὸς τοὺς σωφρονοῦντας αὐτὸν
 50 ἅπαντα τρέψωμεν, πάλιν ἐπὶ τὸν μακάριον Παῦλον ἐπανελ-
 θόντες. « Περὶ δὲ ὧν ἐγράψατέ μοι », φησί, « καλὸν ἀνθρώπων
 γυναικὸς μὴ ἄπτεσθαι. » Αἰσχυνέσθωσαν ἀμρότεροι νῦν καὶ

37 ἐπὶ τοῦ ταύτης ἀνδρός om XAM v || 44 ἐνῆν om et punctum
 ante ἐστίν posuit G

1. Sur la révolte de Koré, cf. *Nombr.* 16, 1, et sur son châtement, cf. *Nombr.* 16, 31 : « Le sol se fendit, la terre ouvrit sa bouche et les engloutit eux et leur famille avec tous les gens de Koré et tous leurs biens. »

2. Sur le Pharaon, ses crimes et son châtement, cf. *Ex.* 14, 28.

3. L'épisode de Sapphire et de son mari Ananie punis de mort pour

même ne les a pas instruits. Beaucoup ont égalé l'audace de Koré¹ et n'ont pas eu le sort de Koré, mais ils le subiront plus tard et leur peine sera plus grave. Beaucoup ont imité l'impiété du Pharaon² et n'ont pas été submergés comme lui, mais l'océan de la géhenne les attend. Ceux-là non plus qui traitent leurs frères d'insensés n'ont pas encore été punis : c'est dans l'autre monde que le châtement leur est réservé. 3. Aussi, ne croyez pas que les sentences de Dieu ne sont que des mots. C'est pour cela qu'il en a mis quelques-unes à exécution — par exemple dans le cas de Sapphire³, de son mari, dans le cas de Charmi, d'Aaron et de tant d'autres — : pour que ceux qui ne croiraient pas à sa parole y ajoutent foi, confondus par les faits, cessant désormais de se leurrer eux-mêmes et de s'imaginer à l'abri du châtement ; c'est aussi pour qu'ils apprennent que la bonté de Dieu consiste à donner aux pécheurs un délai⁴ et non à accorder l'impunité totale à l'obstination dans la faute.

4. Il nous serait possible, bien sûr, de montrer plus longuement encore quel feu se préparent ceux qui méprisent la beauté de la virginité. Mais pour les hommes raisonnables j'en ai assez dit ; quant aux incorrigibles et aux insensés, même de plus longs discours ne pourront les détourner de leur folie. Aussi terminerons-nous ici cette partie de notre traité, que nous allons adresser désormais tout entier aux hommes raisonnables, reprenant une fois de plus le mot du bienheureux Paul : « Quant aux choses que vous m'avez écrites, dit-il, il est bon pour l'homme de ne pas toucher à la femme⁵. » Que rougissent de honte maintenant tout à la fois

leur mensonge est conté dans *Act.* 5, 1-11. — Pour Charmi, cf. *Jos.* 7, 18. — Pour Aaron, peut-être s'agit-il de la jalousie d'Aaron, cf. *Nombr.* 12, 1-8.

4. C'est-à-dire pour leur donner le temps de s'amender ou de se repentir.

5. *I Cor.* 7, 1.

οἱ τὸν γάμον κακίζοντες καὶ οἱ παρὰ τὴν ἀξίαν αὐτὸν ἐπαί-
ροντες. Ἐπισημασθέντες γὰρ ὁ μακάριος ἐπιστομίζει Παῦλος καὶ
55 διὰ τούτων καὶ διὰ τῶν ἐφεξῆς κειμένων.

κε' Ὅτι τοῖς ἀσθενοῦσιν ἀναγκαῖον ὁ γάμος.

Καλὸν ὁ γάμος ὅτι ἐν σωφροσύνῃ τὸν ἄνδρα διατηρεῖ καὶ
οὐκ ἀφήσιν εἰς πορνείαν κατακυλισθέντα ἀποθανεῖν. Μὴ
τοῖν αὐτὸν διαβάλλης. Πολὺ γὰρ ἔχει τὸ κέρδος οὐκ ἔων τὰ
5 μέλη τοῦ Χριστοῦ μέλη γενέσθαι πόρνῃς, οὐ συγχωρῶν τὸν
ἅγιον ναὸν γίνεσθαι βέβηλον καὶ ἀκάθαρτον. Διὰ τοῦτο καλὸν
ὅτι βαστάζει καὶ ἀνορθοῖ τὸν καταπίπτειν μέλλοντα. Ἄλλὰ τί
τοῦτο πρὸς τὸν ἐστῶτα, πρὸς τὸν οὐ δεόμενον τῆς ἀπ' αὐτοῦ
βοηθείας ; Ἐνταῦθα γὰρ οὐκέτι χρήσιμον τὸ πρᾶγμα οὐδὲ
10 ἀναγκαῖόν ἐστιν ἀλλὰ καὶ ἐμπόδιον ἀρετῆς οὐ μόνον τῷ πολλὰ
τιθέναι κωλύματα ἀλλὰ καὶ τῷ τὸ πλέον τῶν ἐγκωμίων
ὑποτέμενεσθαι μέρος.

κς' Ὅτι τὰ μέγιστα ἀδικεῖ ἑαυτὸν ὁ δυνάμενος παρθευεῖν
καὶ γαμῶν.

Τὸν γὰρ δυνάμενον γυμνὸν μάχεσθαι καὶ νικᾶν ὁ περιφράτ-
των ὅπλοις οὐ μόνον οὐκ ὤνησεν ἀλλὰ καὶ τὴν ἐσχάτην
5 ἀδικίαν ἠδίκησε τοῦ θαύματος ἀποστερήσας αὐτὸν καὶ τῶν
λαμπρῶν στεφάνων. Οὐ γὰρ εἴασεν αὐτοῦ ἅπασαν φανήναι
τὴν ἰσχύϊν οὐδὲ σφόδρα περιβόητον αὐτοῦ γενέσθαι τὸ
τρόπαιον. Ἐπὶ δὲ τοῦ γάμου καὶ μείζων ἢ ζημία· οὐ γὰρ

XXV, 1 ἀναγκαῖος M

XXVI, 6 ἅπασαν αὐτοῦ GP

1. *I Cor.* 6-15.

2. L'expression ναὸς ἅγιος est dans S. Paul, *I Cor.* 3, 17 ; 6, 19

ceux qui dénigrent le mariage et ceux qui l'exaltent plus
qu'il ne le mérite, car à tous deux le bienheureux Paul
impose silence par ces paroles et aussi par celles qui suivent.

XXV. Le mariage est nécessaire aux faibles.

Le mariage est beau, parce qu'il maintient l'homme dans
la chasteté et l'empêche de rouler dans l'abîme de la forni-
cation et d'y périr. Il ne faut donc pas en dire du mal :
grande est son utilité, car il ne laisse pas les membres du
Christ devenir les membres d'une prostituée¹, et ne permet
pas que le temple saint² soit profané et souillé. Il est beau,
parce qu'il soutient et redresse celui qui est sur le point
de tomber. Mais en quoi cela concerne-t-il celui qui est
debout, celui qui n'a pas besoin de son aide ? En ce cas, en
effet, il cesse d'être utile et nécessaire ; au contraire, il est
même une gêne pour la vertu, car non seulement il lui
suscite nombre d'obstacles, mais encore il lui dérobe la
majeure partie des éloges qu'elle mérite.

XXVI. Il se fait le plus grand tort celui qui,
capable d'observer la virginité, se marie.

Couvrir d'armes l'homme qui peut combattre et vaincre
le corps nu³ n'est pas lui rendre service, mais lui causer
le plus grave des préjudices en le privant de l'admiration
et des brillantes couronnes qu'il eût méritées. Car on ne
permet pas à sa vigueur de se révéler tout entière et son
trophée perd son plus bel éclat. Dans le cas du mariage

Éphés. 2, 21, etc... : « Ne savez-vous pas que votre corps est le temple
du Saint-Esprit qui est en vous ? » (*I Cor.* 6, 19).

3. La comparaison, empruntée aux exercices athlétiques, se pour-
suit tout au long du paragraphe.

551 M. 10

δόξης μόνον τῆς παρὰ τῶν πολλῶν ἀλλὰ καὶ μισθῶν ἀποστερεῖ
 τῶν τῇ παρθένῳ κειμένων. Διὰ ταῦτα « Καλὸν ἀνθρώπῳ
 γυναικὸς μὴ ἄπτεσθαι. » Τί οὖν ἄπτεσθαι συγχωρεῖς ; « Διὰ δὲ
 τὰς πορνείας ἕκαστος τὴν ἑαυτοῦ γυναῖκα ἐχέτω. » Φοβοῦμαι
 σε, φησὶν, εἰς τὸ τῆς παρθενίας ὕψος ἀναγαγεῖν μὴ κατα-
 πέσης εἰς τὸ τῆς πορνείας βάραθρον. Οὐπω σοι κοῦφον
 15 γέγονε τὸ πτερόν ἵνα πρὸς ἐκείνην ἐπάρω σε τὴν κορυφήν.
 Καίτοι γε αὐτοὶ τὰ τῶν ἄθλων εἴλοντο καὶ τῷ τῆς παρθενίας
 ἐπεπήδησαν καλῶ. Τί τοίνυν φοβῆ καὶ τρέμεις, ὦ μακάριε
 Παῦλε ; « Ὅτι οὗτοι μὲν, ἴσως ἂν εἶπε, τὸ πρᾶγμα ἀγνοοῦντες
 ταύτην ἔχουσι τὴν προθυμίαν, ἐμὲ δὲ ἡ πείρα καὶ τὸ ἦδη
 20 ταύτης ἤφθαι τῆς μάχης καὶ πρὸς τὸ συμβουλευεῖν ἑτέροις
 ὀκνηρότερον ποιεῖ.

κζ' Ὅτι μέγα ἡ παρθενία καὶ μεγάλων πρόξενος ἀγαθῶν.

1. Οἶδα τὴν βίαν τοῦ πράγματος, οἶδα τῶν ἀγωνισμάτων
 τούτων τὸν τόνον, οἶδα τοῦ πολέμου τὸ βαρῦ. Φιλονείκου
 τινὸς καὶ βιαίας καὶ ἀπονενοημένης κατὰ τῶν ἐπιθυμιῶν δεῖ
 5 ψυχῆς. Ἐπὶ γὰρ ἀνθρώκων δεῖ περιπατεῖν καὶ μὴ κατακαί-

10 τῇ παρθένῳ : τῇ παρθενίᾳ G || διὰ ταῦτα GPM v : διὰ τοῦτο XA
 || 11 δὲ om M v || 12 ἕκαστος ... ἐχέτω om M v || post ἐχέτω add
 βούλομαι σε εἰς τὸ τῆς παρθενίας ὕψος ἀγαγεῖν GP || 13 φησὶν om
 GPM v || εἰς ... ἀναγαγεῖν om GP || 16 τὰ ego addidi sed sententia
 perobscura manet || 17 φοβῆς ante corr G

XXVII, 1 μέγας XAM μέγαν G || 2 ἀγωνισμάτων : πνευμάτων AM
 παρθένων hic coni Morel et Plantin

1. *I Cor.* 7, 1 et *I Cor.* 7, 2.

2. Τὰ τῶν ἄθλων : la formule est obscure ; peut-être l'expression
 équivaut-elle à τὸν ἄθλον : le combat ; voir apparat critique. Il est
 encore fait allusion ici aux combats du stade (γυμνόν, στεφάνων,
 ἴσχυν, τρόπαιον), la beauté de la virginité étant le trophée (ἔπαθλον)
 pour lequel les coureurs s'élancent dans le stade.

3. Jean Chrysostome reconnaît ici les difficultés qu'entraîne la
 pratique de la virginité ; en général il souligne plutôt les difficultés

plus grave est encore le dommage, car il prive non seule-
 ment de la gloire du monde, mais des récompenses réservées
 à la vierge. De là ces mots : « Il est bon pour un homme de
 ne pas toucher à la femme¹. » — Pourquoi, alors, le lui
 permettre ? — « Mais pour éviter la fornication, que chacun
 ait sa femme. » Je n'ose pas, dit l'apôtre, t'élever jusqu'à
 la hauteur de la virginité, dans la crainte que tu ne tombes
 dans l'abîme de la fornication. Ton aile n'est pas encore
 assez légère pour que je puisse te hausser jusqu'à ce sommet.
 — Pourtant ils ont, eux, choisi, les risques de la compé-
 tition² et se sont élancés vers la beauté de la virginité.
 Pourquoi donc tes craintes, tes tremblements, bienheureux
 Paul ? — Parce que ces gens animés de cette ardeur,
 aurait-il répliqué sans doute, ignorent ce qu'est la virginité,
 tandis que moi, l'expérience et la pratique que j'ai déjà
 de cette bataille me rendent plus circonspect pour la
 conseiller à d'autres.

XXVII. La virginité est un grand bien et dispensatrice de grands biens.

1. Je sais la difficulté de l'entreprise, je sais la rigueur
 de ces combats, je sais le lourd fardeau de cette guerre³.
 Il y faut une âme combative et fougueuse, luttant jusqu'au
 désespoir contre les passions. Car il faut marcher sur des
 charbons (ardents) sans être brûlé⁴, avancer sur une épée

du mariage. Une branche de manuscrits a essayé d'adoucir le langage
 de Jean Chrysostome, voir apparat critique [H. M.].

4. *Prov.* 6, 28. Cf. GRÉGOIRE DE NYSSE, *De vita Moysis* (PG 45,
 424), éd. H. Musurillo, Leiden 1964, p. 137.26. Pour la « marche sur
 des charbons ardents », voir H. MUSURILLO, *Trans. Amer. Phil.
 Assoc.* 94 (1963), p. 167-175. — Pour la pratique des « anastenaria »
 (cérémonie avec danse sur le feu), voir L. ROBERT, dans A. DUPONT-
 SOMMER et L. ROBERT, *La Déesse d'Hiérapolis-Castabala*, Paris 1964,
 p. 55-59.

εσθαι, ἐπὶ ξίφους βαδίζειν καὶ μὴ πλήττεσθαι. Τοσαύτη γὰρ τῆς ἐπιθυμίας ἢ ἰσχύς ὅση καὶ πυρός καὶ σιδήρου. Κἂν μὴ οὕτω τύχη παρεσκευασμένη ψυχὴ μὴδὲ ἐπιστρέφεται πρὸς τὰς ἐκείνης ἀλγηδόνας, ταχέως ἑαυτὴν ἀπολεῖ. Δεῖ τοίνυν

¹⁰ ἡμῖν ἀδαμαντίνης διανοίας, μηδέποτε καθεύδοντας ὀφθαλμοῦ, καρτερίας πολλῆς, τειχῶν ἰσχυρῶν, τοίχων ἔξωθεν καὶ μοχλῶν, φυλάκων ἐγρηγορότων καὶ γενναίων, καὶ πρὸ τούτων ἀπάντων τῆς ἀνωθεν ῥοπῆς. « Ἐὰν » γὰρ « μὴ κύριος φυλάξῃ πόλιν, εἰς μάτην ἠγγρύπνησαν οἱ φυλάσσοντες αὐτήν. »

¹⁵ 2. Πῶς οὖν τὴν ῥοπὴν ἐπισπασόμεθα ταύτην ; « Ὅταν τὰ παρ' ἑαυτῶν ἅπαντα εἰσενέγκωμεν, λογισμὸν ὑγιῆ, νηστείας καὶ ἀγρυπνίας πολλὴν τὴν ἐπίτασιν, νομοθεσίας ἀκρίβειαν, ἐντολῶν φυλακὴν καὶ τὸ πάντων κεφάλαιον τὸ μὴ θαρρεῖν ἑαυτοῖς. Κἂν γὰρ μεγάλα κατωρθωκότες τύχωμεν, ἐκεῖνο

²⁰ λέγειν ἀναγκαῖον πρὸς ἑαυτοὺς διὰ παντός· « Ἐὰν μὴ κύριος οἶκον οἰκοδομήσῃ, εἰς μάτην ἐκοπίασαν οἱ οἰκοδομοῦντες αὐτόν. » « Οὐ » γὰρ « ἐστὶν ἡμῖν ἡ πάλῃ πρὸς αἷμα καὶ σάρκα, ἀλλὰ πρὸς ἀρχάς, πρὸς τὰς ἐξουσίας, πρὸς τοὺς κοσμοκράτορας τοῦ σκότους τοῦ αἰῶνος τούτου, πρὸς τὰ πνευματικὰ

²⁵ τῆς πονηρίας ἐν τοῖς ἐπουρανίοις. » Καὶ δεῖ νύκτωρ καὶ μεθ' ἡμέραν ὀπλισμένους ἡμᾶς ἐστάναι τοὺς λογισμοὺς καὶ φοβεροὺς εἶναι ταῖς ἀναισχύντοις ἐπιθυμίαις. Ὡς ἂν μικρὸν ἐνδῶσιν, ἐστηκεν ὁ διάβολος πῦρ ἔχων μετὰ χειρᾶς ὥστε ἐναφείναι καὶ καταφλέξει τοῦ Θεοῦ τὸν ναόν. Πάντοθεν οὖν

³⁰ ἡμᾶς ὠχυρωῶσθαι χρὴ. Πρὸς γὰρ φύσεως ἀνάγκην ἡμῖν ἢ μάχη, πρὸς ἀγγέλων πολιτεῖαν ὁ ζῆλος, μετὰ ἀσωμάτων δυνάμεων ὁ δρόμος. Ἡ γῆ καὶ ὁ σποδὸς τοῖς ἐν οὐρανῷ

9 ἀπολεῖ : ἀπόλλυσι GP || 11 τοίχων GM : τείχων XA θριγκῶν P v || 19 γὰρ om A sed suprascr A² || 25 δεῖ in ras M || 26 ἡμᾶς : ἡμῖν M v || τοῖς λογισμοῖς GP

1. Ps. 126, 1. — Ces conditions requises pour la pratique de la virginité montrent que la doctrine de Jean Chrysostome sur ce point tient compte aussi bien de l' « intervention d'En Haut » que de la « volonté humaine ». Cf. chap. XXXVI et, sur ce problème, *Introd.*, p. 52.

et n'être pas blessé ; la force de la concupiscence en effet est semblable à celle du feu et de l'acier. Et si l'âme n'a pas été entraînée jusqu'à rester indifférente à ses tourments, elle ne tardera pas à périr. Il nous faut donc un cœur de diamant, un œil toujours ouvert, une patience à toute épreuve, des murailles robustes, des murs extérieurs et des verrous, des gardiens vigilants et courageux et, avant tout cela, l'intervention d'En-Haut. Car « si le Seigneur ne garde pas la cité, c'est en vain que veillent ceux qui la gardent¹ ».

2. Comment obtiendrons-nous cette intervention ? Quand nous aurons apporté en contribution tout ce qui dépend de nous : saines pensées, constance inébranlable dans le jeûne et les veilles, scrupuleuse observance de la Loi, respect des préceptes et, point essentiel, défiance vis-à-vis de nous-mêmes. Si d'aventure nous avons accompli de grandes choses, nous devons nous répéter sans cesse à nous-mêmes : « Si le Seigneur ne bâtit pas la maison, c'est en vain que travaillent ceux qui la bâtissent². » Car « nous n'avons pas à lutter contre le sang et la chair, mais contre les Dominations, contre les Puissances, contre les Princes de ce monde de ténèbres, contre les Esprits du Mal répandus dans les espaces célestes³ ». Et nous devons nuit et jour tenir nos pensées sur le pied de guerre, pour effrayer ces passions impudentes. Qu'elles se relâchent un tant soit peu et le diable est là, le feu dans les mains, prêt à le lancer et à embraser le temple de Dieu. De toutes parts il nous faut nous trouver fortifiés ; car nous sommes aux prises avec les exigences de la nature, la vie des anges est l'objet de notre zèle, nous courons dans la lice aux côtés des Puissances Incorporelles⁴, la « terre et la

2. *Ibid.*

3. *Ephés.* 6, 12.

4. Les images du chapitre XXVII sont empruntées à la guerre (πόλεμος, τειχῶν, μοχλῶν, φυλάκων, etc.), mais ici l'image est sportive à nouveau. Pour la « terre et la cendre », cf. *Gen.* 18, 27. Pour les mots « corruption » et « incorruptibilité », cf. *Méthode, Le Banquet*, III, 768,

διατρίβουσιν ἐξισοῦσθαι φιλονεικεῖ καὶ ἡ φθορὰ πρὸς τὴν ἀφθαρσίαν τὴν ἀμιλλαν ἔθετο.

35 3. "Ἐτ' οὖν γάμον καὶ ἡδονὴν τοσοῦτω πράγματι παραβαλεῖν τολμήσει τις, εἰπέ μοι ; Καὶ πῶς οὐκ εὖηθες λίαν ; Ταῦτα ἅπαντα ὁ Παῦλος συνειδῶς ἔλεγεν « Ἐκαστος τὴν ἑαυτοῦ γυναῖκα ἔχεται. » Διὰ ταῦτα ἀνεδύετο, διὰ ταῦτα οὐκ ἐθάρρει διαλεχθῆναι ἐξ ἀρχῆς περὶ παρθενίας αὐτοῖς, ἀλλὰ
40 τοῖς περὶ τοῦ γάμου λόγοις ἐνδιατρίβει κατὰ μικρὸν ἀποστῆσαι τοῦ γάμου βουλόμενος αὐτούς, καὶ τοὺς περὶ τῆς ἐγκρατείας λόγους βραχεῖς ποιησάμενος ἐκείνοις πολλοῖς οὔσιν αὐτούς
552 M. ἐγκατέμιξεν, οὐκ ἀφίεις πληγῆναι τὴν ἀκοὴν τῷ τῆς παραινέσεως αὐστηρῶ. Ὁ γὰρ ὄλον δι' ὄλου διὰ τῶν βαρυτέρων
45 πλέκων τὸν λόγον ἐπαχθῆς τέ ἐστι τῷ ἀκούοντι καὶ πολλὰκις ἀναγκάζει μετασκιρτῆσαι τὴν ψυχὴν μὴ φέρουσαν τῶν λεγομένων τὸ βάρος. Ὁ δὲ ποικίλλων αὐτὸν καὶ πλεονα ἀπὸ τῶν ῥάστων ἢ τῶν δυσκόλων τιθεὶς τὴν μίξιν, τὸ τοῦ πράγματος κλέπτει βαρὺ καὶ διαναπαύσας τὸν ἀκροατὴν οὕτω πείθει καὶ
50 προσάγεται μᾶλλον, ὅπερ οὖν καὶ ὁ μακάριος Παῦλος ἐποίησεν. 4. Εἰπὼν γάρ « Καλὸν ἀνθρώπῳ γυναικὸς μὴ ἄπτεσθαι », ἀπεπήδησεν ἐπὶ τὸν γάμον εὐθέως, « Ἐκαστος τὴν ἑαυτοῦ γυναῖκα ἔχεται » λέγων καὶ τὸ μὲν μακαρίας μόνον ἀφῆκε « Καλόν », γὰρ φησιν, « ἀνθρώπῳ γυναικὸς μὴ ἄπτεσθαι. »
55 Περὶ δὲ τοῦ γάμου καὶ συμβουλεύει καὶ ἐπιτάττει καὶ αἰτίαν προστίθει « Διὰ γὰρ τὰς πορνείας », φησί. Καὶ δοκεῖ μὲν αἰτιολογεῖν τοῦ γάμου τὴν συγχώρησιν. Τὸ δὲ ἀληθὲς λανθανόντως ἐν ταῖς περὶ τοῦ γάμου προφάσεσιν ἐπαίρει τὸ τῆς ἐγκρατείας ἐγκώμιον, οὐ φανερώς ἐκκαλύπτων
60 τῷ λόγῳ ἀλλὰ τῷ συνειδότη τῶν ἀκουόντων καταλιμπάνων αὐτό. Ὁ γὰρ μαθὼν ὅτι παραινέεται γαμεῖν, οὐκ ἐπειδὴ τὸ

35 ἔτ' οὖν X et (ἔτι) M v : εἰ οὖν A εἰ τὸν GP || 43 ἀφίεις GP || 46 τὴν ψυχὴν ante μετασκιρτῆσαι coll GP || 48 τὴν μίξιν XAM v : τοιαύτη τῇ μίξει GP || 51 γὰρ om GP || 53 τὸ : τὸν GP || 56 γὰρ : δὲ GP || 57-58 τὸ ... ἀληθὲς GP : τῇ ... ἀληθεία XA τῷ ἀληθεῖ M v

et S. Paul, *I Cor.* 15, 54 : « Il faut que ce corps corruptible revête l'incorruptibilité. » Expressions voisines dans *Ad Olymp.* VIII, 6 d.

cencre » que nous sommes ambitieuse d'égaliser ceux qui vivent dans le ciel, et la corruption livre bataille à l'incorruptibilité.

3. Osera-t-on encore, dis-moi, comparer le plaisir du mariage avec un tel état ? N'est-ce pas le comble de la sottise ? C'est de tout cela que Paul avait conscience quand il disait : « Que chacun ait sa femme. » Voilà pourquoi il se déroba, voilà pourquoi il n'osait pas les entretenir dès l'abord de la virginité : il s'emploie quelque temps à parler du mariage avec l'intention de les en détourner peu à peu, puis consacrant quelques mots brefs à la continence, il les intercale dans son long développement sur le mariage, car il veut éviter de choquer les oreilles par la sévérité de son exhortation. Un orateur qui ne compose son discours de bout en bout que de pensées austères indispose son auditeur et bien souvent contraint l'âme à regimber, incapable de porter le poids de ses paroles ; mais l'auteur qui introduit de la variété dans ses propos et combine un mélange où le facile a plus de place que le déplaisant, dérobe ce poids à l'auditeur et, en détendant son esprit, le convainc et se le concilie plus aisément. C'est précisément ce qu'a fait le bienheureux Paul. 4. Il dit d'abord : « Il est bon pour l'homme de ne pas toucher à la femme¹ », puis il saute aussitôt à la question du mariage : « Que chacun ait sa propre femme », dit-il ; bienheureuse la virginité, se contente-t-il de dire : « Il est bon pour l'homme, dit-il en effet, de ne pas toucher à la femme » ; mais pour le mariage, il le conseille, le prescrit, y joint un motif : « A cause de la fornication », dit-il. Ainsi il semble justifier son autorisation du mariage ; en réalité, les raisons qu'il avance concernant le mariage rehaussent implicitement l'éloge de la continence : il ne le dévoile pas en termes clairs, mais il l'abandonne à la conscience de ses auditeurs. Car celui qui comprend qu'on l'exhorte au mariage non parce que le mariage est le comble

1. *I Cor.* 7, 1 ; puis *I Cor.* 7, 2.

κράτιστον τῆς ἀρετῆς ὁ γάμος ἀλλ' ἐπειδὴ τοσαύτην αὐτοῦ κατέγνω λαγνεῖαν ὁ Παῦλος ὡς ἄνευ γάμου μὴ δυναμένον λαγνεῖας ἀπέχεσθαι, ἐρυθριάσας καὶ αἰσχυνθεὶς σπουδάσει ταχέως ἐπιλαβέσθαι τῆς παρθενίας καὶ τὴν τοσαύτην ἀποκρούσασθαι δόξαν.

κη' Ὅτι τὰ περὶ γάμου λεγόμενα
παρθενίας ἐστὶ προτρεπτικά.

1. Τί δὴ μετὰ ταῦτά φησιν ; « Τῇ γυναικὶ ὁ ἀνὴρ τὴν ὀφειλομένην εὐνοίαν ἀποδιδότω· ὁμοίως δὲ καὶ ἡ γυνὴ τῷ ἀνδρὶ. » Ἐἴτα ἐρμηνεύων αὐτὸ καὶ σαφέστερον ποιῶν ἐπάγει· « Ἡ γυνὴ τοῦ ἰδίου σώματος οὐκ ἐξουσιάζει, ἀλλ' ὁ ἀνὴρ ὁμοίως δὲ καὶ ὁ ἀνὴρ τοῦ ἰδίου σώματος οὐκ ἐξουσιάζει, ἀλλ' ἡ γυνή. » Καὶ ταῦτα δοκεῖ μὲν ὑπὲρ τοῦ γάμου λέγεσθαι. Τὸ δὲ ἀληθές ὡσπερ ἀγκιστρον τῇ συνήθει περιστείλας τροφῆ, οὕτως εἰς τὰς τῶν μαθητῶν ἐνίησιν ἀκοάς, αὐτοῖς τοῖς περὶ τοῦ γάμου λόγοις ἐξαγαγεῖν αὐτοὺς τοῦ γάμου βουλόμενος. Ὁ γὰρ ἀκούσας ὅτι μετὰ τὸν γάμον οὐκ ἔσται κύριος ἑαυτοῦ ἀλλ' ἐν τῇ τῆς γυναικὸς κείσεται γνώμη ταχέως ἀπαλλαγῆναι σπουδάσει τῆς πικροτάτης δουλείας, μᾶλλον δὲ μὴδὲ τὴν ἀρχὴν τὸν ζυγὸν ὑπελθεῖν, ἐπειδὴ εἰσελθόντα ἄπαξ δουλεύειν ἀνάγκη λοιπὸν ἕως ἂν τῇ γυναικὶ τοῦτο δοκῇ. 2. Καὶ ὅτι οὐκ ἀπλῶς καταστοχαζόμενος λέγω τῆς τοῦ Παύλου γνώμης ἀπὸ τῶν μαθητῶν ῥάδιον τοῦτο καταμαθεῖν. Οὐδὲ γὰρ ἐκεῖνοι πρότερον φορτικὸν εἶναι καὶ ἐπαχθὲς τὸν γάμον ἐνόμισαν, ἀλλ' ὅτε ἤκουσαν τοῦ κυρίου εἰς ταύτην αὐτοὺς κατακλειόντος

63 supra λαγνεῖαν scg τ' τῆς πρως' (= τὴν τῆς πορνείας?) G || 66 δόξαν GP : ἀδοξίαν XAM v

XXVIII, 3 δὴ : δὲ XAM v || 4-6 ὁμοίως ... ἀλλ' ὁ ἀνὴρ per hom om M || 19 ἐπαχθὲς : ἐπαχθῆ XAM v

1. I Cor. 7, 3. Le texte grec porte τὴν ὀφειλήν, la dette qui lui est due. L'expression τὴν ὀφειλομένην εὐνοίαν (ou : τὴν ὀφειλομένην τιμήν,

de la vertu, mais parce que Paul lui reproche une dose de sensualité telle que seul le mariage, à l'en croire, lui permet de s'en défaire, celui-là, rougissant et confus, s'efforcera d'embrasser au plus vite la virginité pour éloigner de lui pareille réputation.

XXVIII. Ce que Paul dit du mariage
est un encouragement à la virginité.

1. Et que dit-il ensuite ? « Que le mari rende à sa femme l'affection qui lui est due et que la femme agisse de même avec son mari¹. » Puis il explicite sa pensée et la rend plus claire en poursuivant : « La femme n'a pas pouvoir sur son propre corps, mais le mari ; pareillement, le mari lui non plus n'a pas pouvoir sur son propre corps, mais la femme². » Tout cela semble dit en faveur du mariage, mais en réalité, comme un hameçon dissimulé sous l'appât habituel, Paul fait pénétrer ses propos dans les oreilles de ses disciples avec l'intention, par les paroles mêmes qu'il prononce sur le mariage, de les détourner du mariage. Celui qui apprend qu'il ne sera plus, après le mariage, son propre maître, mais qu'il sera à la discrétion de sa femme, s'efforcera de se libérer bien vite de cette amère servitude, ou plutôt même de ne pas du tout passer sous le joug, puisqu'une fois engagé, il lui faut être esclave aussi longtemps que cela plaît à sa femme. 2. Et ce n'est pas une simple conjecture sur la pensée de Paul que je formule ; il est facile de nous en rendre compte d'après les disciples. Eux non plus, tout d'abord, n'avaient pas considéré le mariage comme un fardeau importun, jusqu'au jour où ils entendirent le Maître leur

l'hommage dû) se rencontre dans quelques manuscrits, c'est un euphémisme pour désigner l'acte conjugal, chose due que chaque époux peut réclamer à l'autre. Voir ALLO, *S. Paul, 1^{re} Épttre aux Corinth.*, p. 157.

2. I Cor. 7, 4.

τὴν ἀνάγκην εἰς ἣν καὶ τοὺς Κορινθίους ὁ Παῦλος τότε. Τὸ γὰρ « Ὁς ἂν ἀπολύσῃ τὴν γυναῖκα αὐτοῦ παρεκτός λόγου πορνείας ποιεῖ αὐτὴν μοιχᾶσθαι », καὶ τὸ « Ὁ ἀνὴρ τοῦ ἰδίου σώματος οὐκ ἐξουσιάζει », ῥήμασι μὲν ἐτέροις, γνώμη δὲ ²⁵ εἴρηται τῇ αὐτῇ. **3.** Εἰ δὲ τις ἀκριβέστερον καταμάθῃ τὸ τοῦ Παύλου, μᾶλλον ἐπιτείνει τὴν τυραννίδα καὶ φορτικωτέραν ἐργάζεται τὴν δουλείαν. Ὁ μὲν γὰρ κύριος οὐκ ἀφήσῃ τὸν ἄνδρα ἐκ τῆς οἰκείας ἐκβαλεῖν τὴν γυναῖκα. Ὁ δὲ Παῦλος καὶ τὴν τοῦ οἰκείου σώματος ἐξουσίαν παραιρεῖται, πᾶσαν αὐτοῦ ³⁰ τὴν ἀρχὴν τῇ γυναικὶ παραδιδούς καὶ ἀργυρωνήτου μᾶλλον ὑποτάξας οἰκέτου. Τούτῳ μὲν γὰρ ἔξῃσι πολλάκις καὶ παντελοῦς ἐλευθερίας τυχεῖν, εἰ δυνηθεῖη ποτὲ εὐπορήσας ἀργυρίου καταθεῖναι τὴν τιμὴν τῷ δεσπότῃ. Ὁ δὲ ἀνὴρ κἂν τὴν ἀπάντων ἀργαλεωτέραν ἔχη γυναῖκα, στέργειν ἀναγκάζεται ³⁵ τὴν δουλείαν καὶ λύσιν οὐδεμίαν οὐδὲ διέξοδον ταύτης δύναται τῆς δεσποτείας εὐρεῖν.

553 M.

κθ' Ὅτι τὸ μὴ ἀποστερεῖτε ἀλλήλους
εἰς παρθενίαν ἐστὶν ἐνάγοντος.

1. Εἰπὼν τοίνυν « Ἡ γυνὴ τοῦ ἰδίου σώματος οὐκ ἐξουσιάζει », ἐπάγει· « Μὴ ἀποστερεῖτε ἀλλήλους εἰ μὴ τι ⁵ ἂν ἐκ συμφώνου πρὸς καιρὸν ἵνα σχολάσῃτε τῇ προσευχῇ καὶ τῇ νηστείᾳ, καὶ πάλιν ἐπὶ τὸ αὐτὸ συνέρχεσθε. » Πολλοὺς

27 τῇ δουλείᾳ A || ὁ μὲν γὰρ : ὅτι μὲν G ὅτι ὁ μὲν P || 27-28 τὸν ἄνδρα ... τὴν γυναῖκα GP : κύριον εἶναι τοῦ τῆς οἰκείας ἐκβαλεῖν M || κύριον εἶναι τὸν ἄνδρα τοῦ τῆς οἰκείας ἐκβαλεῖν αὐτὴν XA v || 29 παραιρεῖται : αὐτὴν ἔχειν, τουτέστιν GP || 30 παραδοῦς GP

XXIX, 1 ἀποστερεῖτε GX A || 2 εἰς τὴν παρθενίαν M || ἀνάγοντος GP || 4 ἀποστερεῖτε (η supra ei ras) G

1. *Math.* 5, 32. — Sur l'interprétation à donner à ce texte (ainsi que de *Math.* 19, 9), et le sens de *παρεκτός* et de *πορνεία*, cf. *Suppl. au Diction. de la Bible*, V, p. 934.

imposer l'obligation que Paul imposa alors aux Corinthiens. Car le mot : « Celui qui répudie sa femme, hors le cas d'impu-dicité, la jette dans l'adultère¹ », et celui-ci : « L'homme n'a pas pouvoir sur son propre corps », en des termes différents expriment la même pensée. **3.** Et si l'on y regarde de plus près, le mot de Paul accroît la tyrannie du mariage et rend la servitude plus lourde à supporter. Car si le Seigneur ne permet pas au mari de chasser sa femme de la maison, Paul lui enlève jusqu'au pouvoir sur son propre corps, confère à sa femme toute autorité sur lui et le rabaisse au-dessous de l'esclave qu'on achète. Car à l'esclave il est possible souvent d'obtenir jusqu'à sa liberté complète, s'il parvient un jour à être assez riche pour payer sa rançon à son maître. Tandis que le mari — aurait-il la femme la plus acariâtre — est forcé de supporter sa servitude, et il ne peut trouver aucun moyen de se libérer, aucun moyen d'échapper à cette domination qu'il subit.

XXIX. La règle « Ne vous refusez pas l'un à l'autre » est une exhortation à la virginité.

1. Et après avoir dit : « La femme n'a pas pouvoir sur son propre corps », Paul poursuit : « Ne vous refusez pas l'un à l'autre, si ce n'est d'un commun accord, au temps qu'il faut, afin de vaquer au jeûne et à la prière, puis reprenez la vie commune². » Beaucoup, ici, parmi ceux qui ont

2. *I Cor.* 7, 5. — Πρὸς καιρὸν est traduit en général par « pour un temps », mais il signifie plutôt « selon qu'il convient à la circonstance, au temps qu'il faut », cf. *ALLO, S. Paul, 1^{re} Épître aux Corinthiens*, p. 157. — Paul reconnaît les droits légitimes du mariage, il ne veut pas priver les deux époux des bienfaits de la mortification, mais il spécifie que cette continence dans le mariage doit être temporaire et décidée d'un commun accord. Jean Chrysostome reprend la formule mais en modifie l'esprit, soulignant de façon quelque peu tendancieuse le conseil de continence.

ἐνταῦθα τῶν τὴν παρθενίαν ἐπανηρημένων οἶμαι καὶ ἐρυθριᾶν καὶ αἰσχύνεσθαι ἐπὶ τῇ πολλῇ συγκαταβάσει τοῦ Παύλου. Ἄλλὰ μὴ δείσητε μηδὲ ἀβέλτερόν τι πάθητε. Δοκεῖ μὲν γὰρ
 10 καὶ ταῦτα εἶναι χαριζομένου τοῖς γεγαμηκόσιν, εἰ δέ τις αὐτὰ ἀκριβῶς διασκέψαιτο τῆς αὐτῆς ὄντα τοῖς προτέροις εὐρήσει γνῶμης. Εἰ μὲν γὰρ τις αὐτὰ ἀπλῶς ἐπιέναι βούλοιο τῆς προκειμένης ἀποκόπτων αἰτίας, δόξει νυμφευτρίας εἶναι μᾶλλον ἢ ἀποστόλου τὰ ῥήματα. Εἰ δὲ τὸν σκόπον ἅπαντα
 15 ἀναπτύξειε καὶ ταύτην καιρίαν εὐρήσει τῆς ἀποστολικῆς ἀξίας τὴν παραίνεσιν.

Διὰ τί γὰρ μακρότερον ἐπέξεισι τούτῳ τῷ λόγῳ ; Οὐ γὰρ ἤρκει διὰ τῶν ἀνωτέρω τοῦτο σεμνότερον ἐνδειζόμενον μέχρις ἐκείνου στῆσαι τὴν παραίνεσιν ; Τί γὰρ ἔχει πλεῖον τοῦ « Τῇ
 20 γυναικὶ ὁ ἀνὴρ τὴν ὀφειλομένην εὐνοίαν ἀποδιδότω » καὶ « Ὁ ἀνὴρ τοῦ ἰδίου σώματος οὐκ ἐξουσιάζει », τὸ « Μὴ ἀποστερεῖτε ἀλλήλους, εἰ μὴ τι ἂν ἐκ συμφώνου πρὸς καιρὸν » ; πλέον μὲν οὐδέν. Τὸ δὲ ἐν βραχεῖ καὶ ἀμυδρῶς εἰρημένον ἐκεῖ διὰ πλειόνων ἐνταῦθα σαφέστερον ἐξεργάσατο. 2. Ποιεῖ δὲ
 25 τοῦτο μιμούμενος τὸν ἅγιον τοῦ Θεοῦ Σαμουὴλ. Καθάπερ γὰρ ἐκεῖνος μετὰ πάσης ἀκριβείας τοὺς περὶ τῆς βασιλείας ἐξηγεῖται νόμους τοῖς ἰδιώταις, οὐχ ἕνα δέξωνται ἀλλ' ἕνα μὴ δέξωνται, καὶ δοκεῖ μὲν διδασκαλίας τὸ πρᾶγμα εἶναι, τὸ δὲ ἀληθὲς ἀποτροπὴ τις ἦν τῆς ἐπιθυμίας αὐτῶν τῆς ἀκαίρου,
 30 οὕτω καὶ ὁ Παῦλος τοῦ γάμου τὴν τυραννίδα συνεχέστερον

13 ἀποκόπτων : ἀπαλλάττων XAM v || 15 καιρίαν M v : ἀξίαν XA om GP || 20 εὐνοίαν om at in margine add P || 22 ἀποστερεῖτε (η supra ei ras) G || 28 διδασκαλία AM v et post corr X || εἶναι τὸ πρᾶγμα GP || 29 ἀποτροπὴ (sic) ante corr M

1. Νυμφευτρία : la femme qui assistait la fiancée et la conseillait dans les formalités du mariage. Cf. P. ROUSSEL, « La famille athénienne », *Lettres d'humanité*, IX, 1950, p. 10.

2. Il paraît préférable de prendre σεμνότερον pour un adverbe (et non pour un adjectif, en sous-entendant ὄν). Jean veut dire que les termes des deux premières citations sont plus réservés que ceux de la troisième ; ils rendent l'esprit du conseil, alors que la dernière citation a une portée uniquement pratique.

embrassé la virginité, rougissent, je suppose, gênés par la grande indulgence de Paul. Mais n'ayez crainte, et point de sottise ! A première vue, sans doute, il s'agit d'une faveur accordée aux gens mariés, mais un examen attentif montrera que cette parole est de la même inspiration que les mots qui précèdent. A les parcourir simplement séparés de leur contexte, ces mots paraîtront mieux convenir à une marieuse¹ qu'à un apôtre, mais si l'on veut bien dégager le sens de tout le passage, on s'apercevra que même cette exhortation est conforme à la dignité de l'apôtre.

Pourquoi en effet Paul revient-il plus longuement sur ce sujet ? N'était-ce pas suffisant d'avoir, par les mots précédents, indiqué sa pensée avec beaucoup de dignité², et de borner à cela son exhortation ? Qu'est-ce qu'ajoutent de plus à la formule : « Que l'homme rende à sa femme l'affection qui lui est due », ou encore : « L'homme n'a pas pouvoir sur son propre corps », qu'est-ce qu'ajoutent ces mots : « Ne vous refusez pas l'un à l'autre, si ce n'est d'un commun accord, au temps qu'il faut³ ? » rien sans doute ; mais ce qui avait été dit là d'une manière brève et voilée, il le développe ici et l'explique. 2. En agissant ainsi, il imite le saint de Dieu, Samuel⁴. Ce dernier, avec une rigoureuse précision, expose devant le peuple la charte de la royauté, non pour que celui-ci l'accepte, mais pour qu'il la refuse. Apparemment il s'agit d'une instruction, en réalité c'est un moyen de le détourner de son désir inopportun : de même Paul, avec une assiduité et une netteté toutes particulières, nous rebat les oreilles de la tyrannie du mariage,

3. *I Cor.* 7, 3, et *I Cor.* 7, 5.

4. *I Sam.* 10, 25. Après avoir reproché au peuple d'avoir voulu un roi, Samuel développe devant les tribus d'Israël la charte de la royauté qui réglait les devoirs et les droits du roi vis-à-vis du peuple et vis-à-vis de Yaweh. Cette attitude de Samuel lui a été dictée par Yaweh qui lui a dit : « Écoute la voix du peuple, mais dépose témoignage contre eux. »

στρέφει καὶ σαφέστερον, τούτους αὐτοὺς τοῖς ῥήμασιν ἐκεῖθεν ἐξελεύσασαι βουλόμενος. Εἰπὼν γάρ· « Ἡ γυνὴ τοῦ ἰδίου σώματος οὐκ ἐξουσιάζει », ἐπάγει· « Μὴ ἀποστερεῖτε ἀλλήλους εἰ μὴ τι ἂν ἐκ συμφώνου, ἵνα σχολάσητε τῇ νηστείᾳ καὶ τῇ προσευχῇ. »³⁵ Ὁρᾷς πῶς ἀνυπόπτως καὶ ἀνεπαχθῶς τοὺς ἐν τῷ γάμῳ μένοντας εἰς τὴν τῆς ἐγκρατείας γυμνασίαν ἐνήγαγε; Παρὰ μὲν γὰρ τὴν ἀρχὴν ἀπλῶς τὸ πρᾶγμα ἐπήνεσεν εἰπὼν· « Καλὸν ἀνθρώπῳ γυναικὸς μὴ ἀπτεσθαι. » Ἐνταῦθα δὲ καὶ παραινεῖν προσέθηκεν εἰπὼν· « Μὴ ἀποστε-⁴⁰ρεῖτε ἀλλήλους εἰ μὴ τι ἂν ἐκ συμφώνου. » 3. Διὰ τί δὲ καὶ ἐν παραινεῖσει ὕπερ θεῖναι ἠβούλετο εἰσήγαγεν ἀλλ' οὐκ ἐν ἐπιτάγματι σχήματι; Οὐ γὰρ εἶπεν· ἀποστερεῖτε μὲν ἀλλή-⁴⁵λους, συμφώνως δέ, ἵνα σχολάσητε τῇ προσευχῇ, ἀλλὰ τί; « Μὴ ἀποστερεῖτε ἀλλήλους εἰ μὴ τι ἂν ἐκ συμφώνου. » Ὅτι οὗτος προσηθέστερος ὁ λόγος ἐγένετο, τοῦ διδασκάλου τὴν γνῶμην δεικνύς οὐ μετὰ σφοδρότητος τοῦτο ἀπαιτοῦσαν, ὅτε μάλιστα καὶ μετὰ πολλῆς τῆς εὐγνωμοσύνης ἢ ἔκτισις γίνεται. Οὐ τούτῳ δὲ μόνον παραμυθεῖται τὸν ἀκροατὴν ἀλλὰ καὶ τῷ τὸ μὲν τραχὺ βραχέσι συστεῖλαι ῥήμασι, πρὶν ἢ δὲ ἀλγῆσαι⁵⁰ τὸν ἀκούοντα ἐπὶ τὰ ἡδύτερα μεταπηδῆσαι καὶ τούτους ἐνδιατρῆσαι μᾶλλον.

λ' Διὰ τί εἰ τίμιος ὁ γάμος τοῖς νηστεύουσι παραινέι
ὁ ἀπόστολος συνουσίας ἀπέχεσθαι.

1. Ἄξιον δὲ ἐξετάσαι κάκεινο, τί δῆποτε, εἴπερ τίμιος ὁ γάμος καὶ ἡ κοίτη ἀμλαντος, οὐκ ἀφήσιν αὐτὸν χώραν ἔχειν

33 et sim 39, 44 ἀποστερεῖτε (η supra ei ras) G || 38 εἰπὼν om GP
|| 45 οὗτος GPX : οὕτω A v οὕτως M || 46 ὅτε : οὕτω γὰρ GP ||
47 ἔκτισις : κτήσις GP

1. I Cor. 7, 5.

2. Paul invite les époux à se mettre d'accord pour se refuser l'un à l'autre et vaquer ainsi à la prière; telle semble être l'interprétation de Jean.

se proposant par ses paroles d'y soustraire précisément ses auditeurs. Quand il a dit : « La femme n'a pas pouvoir sur son propre corps », il ajoute : « Ne vous refusez pas l'un à l'autre, si ce n'est d'un commun accord, pour vaquer au jeûne et à la prière¹. » Tu vois comme à leur insu et sans les importuner, il amène les personnes qui vivent dans le mariage à l'exercice de la continence ? Pour commencer, il a fait simplement l'éloge de la chose, en disant : « Il est bon pour l'homme de ne pas toucher à la femme », ici, il y joint une exhortation par ces mots : « Ne vous refusez pas l'un à l'autre, si ce n'est d'un commun accord². » 3. Et pourquoi aussi est-ce à la façon d'une exhortation qu'il propose ce qu'il voulait instituer, et non pas sous la forme d'un ordre ? Car il n'a pas dit : « Refusez-vous l'un à l'autre, mais d'un commun accord, pour vaquer à la prière », mais : « Ne vous refusez pas l'un à l'autre, si ce n'est d'un commun accord. » Parce que cette façon de s'exprimer est moins pressante, elle révèle bien la pensée du maître, qui n'est pas de réclamer avec rigueur cette conduite, étant donné surtout que l'accomplissement de ce conseil demande un grand esprit de générosité. Et ce n'est pas de cette manière seulement qu'il encourage son auditoire, mais aussi parce qu'il traite brièvement ce qui est austère et, avant que l'auditeur en soit indisposé, revient au sujet plus agréable et s'y attarde davantage.

XXX. Pourquoi, si le mariage est estimable, l'apôtre recommande-t-il à ceux qui jeûnent d'être continents ?

1. Il est bon d'examiner aussi ce point : pourquoi donc, si « le mariage est estimable et le lit conjugal exempt de souillure³ », pourquoi Paul ne l'autorise-t-il pas durant le

3. Hébr. 13, 4.

⁵ ἐν τῷ τῆς νηστείας καὶ τῆς προσευχῆς καιρῷ. « Ὅτι τῶν σφόδρα ἀτόπων ἦν Ἰουδαίους μὲν — οἷς ἅπαντα τὰ σωματικὰ διατετύπωτο, οἷς καὶ δύο γυναῖκας ἔχειν ἠφεῖτο καὶ τὰς μὲν ἐκβάλλειν, τὰς δὲ ἀντείσταειν — τοσαύτην ποιεῖσθαι τοῦ πράγματος πρόνοιαν ὡς μέλλοντας θεῶν ἀκοῦειν λόγων ἀποστῆναι καὶ τῆς
 554 M. ¹⁰ κατὰ νόμον μίξεως καὶ ταῦτα οὐ μίαν οὐδὲ δύο μόνον ἡμέρας ἀλλὰ καὶ πλείους, ἡμᾶς δὲ τοὺς τοσαύτης ἀπολαύοντας χάριτος, τοὺς πνεῦμα λαβόντας, τοὺς νεκρωθέντας, τοὺς συνταφέντας τῷ Χριστῷ, τοὺς υἰοθεσίας ἀξιωθέντας, τοὺς εἰς τοσαύτην ἀναχθέντας τιμὴν μετὰ τοσαῦτα καὶ τηλικαῦτα ἀγαθὰ μηδὲ
¹⁵ εἰς τὴν αὐτὴν ἀφικέσθαι τοῖς νηπίοις ἐκείνοις σπουδῆν.

² Εἰ δὲ ἐπιμένει τις πάλιν ζητῶν, αὐτὸς δὲ ὁ Μωϋσῆς διὰ τί τοὺς Ἰουδαίους τῆς ὁμιλίας ταύτης ἀπήγαγεν, ἐκεῖνο ἂν εἴποιμι ὅτι εἰ καὶ τίμιος ὁ γάμος ἀλλὰ μέχρι τοσούτου φθάσαι δύναται ἂν ὥστε μὴ μολῦναι τὸν χρώμενον, τὸ δὲ καὶ ἅγιους
²⁰ ἀποφαίνειν, οὐκέτι τῆς ἐκείνου δυνάμεως ἀλλὰ τῆς παρθενίας ἐστίν. « Ὅτι δὲ οὐ Μωϋσῆς μόνον οὐδὲ Παῦλος ταῦτα παρήγγελλον, ἀκουσον τί φησιν ὁ Ἰωήλ. « Ἀγατάσατε νηστείαν, κηρύξατε θεραπείαν, συναγάγετε ἐκκλησίαν, συναγάγετε πρεσβυτέρους. » Ἄλλ' ἐκεῖνο ἴσως ζητεῖς, ποῦ γυναικὸς
²⁵ ἀπέχεσθαι ἐκέλευσεν ; « Ἐξελθέτω », φησί, « νυμφίος ἐκ τοῦ κοιτῶνος αὐτοῦ καὶ νύμφη ἐκ τοῦ παστοῦ αὐτῆς. » Τοῦτο γὰρ καὶ Μωσαϊκοῦ μεῖζόν ἐστιν ἐπιτάγματος. Εἰ γὰρ νυμφίον καὶ νύμφην, οἷς ἀκμάζει τὰ τῆς ἐπιθυμίας, οἷς ἡ νεότης σφριγᾷ, οἷς ὁ πόθος ἀκάθεκτος, οὐ χρὴ συνιέναι κατὰ τὸν τῆς νηστείας

XXX, 6-7 τετύπωτο GP || 12 πῶ (= πνεῦμα) GPXA et v : πνεύματα M et cod Ruthen apud Ducaem τὰ πνευματικὰ conī Livineius apud Ducaem || 25 ἐκέλευσεν ἀπέχεσθαι GP || ἐκέλευσεν : ἐβούλευσεν M v

1. Ex. 19, 15. Yahweh a chargé Moïse de dire au peuple les conditions de son alliance, et le peuple les a acceptées ; il annonce alors à Moïse qu'il lui parlera sur le Sinaï et que trois jours de sanctification sont nécessaires. « Moïse alors sanctifia le peuple, ils lavèrent leurs vêtements, puis Moïse dit au peuple : Soyez prêts dans trois jours, ne vous approchez d'aucune femme. »

temps du jeûne et de la prière ? Parce qu'il serait tout à fait absurde que les Juifs — chez qui tous les besoins corporels étaient profondément imprimés, qui avaient même la liberté de posséder deux femmes, de les chasser et de les remplacer — aient eu un tel souci de la continence qu'au moment d'entendre les paroles divines, ils s'abstenaient de rapports même légitimes et cela non pas seulement un jour ou deux, mais plusieurs jours¹, alors que nous, comblés comme nous le sommes de la grâce divine, ayant reçu l'Esprit-Saint, nous qui sommes morts et ensevelis avec le Christ², qui avons été jugés dignes de l'adoption divine, qui avons été élevés à une telle dignité, après tant de faveurs, et quelles faveurs ! nous ne parviendrions pas au même zèle que ces petits enfants !

² Et si l'on insistait en cherchant encore à savoir pour quoi Moïse lui-même a détourné les Juifs de ces rapports charnels, je répondrais : même si le mariage est estimable, il ne peut avoir d'autre ambition que d'éviter la souillure à l'homme qui le contracte ; faire des saints est au pouvoir non du mariage, mais de la virginité. Et Moïse n'est pas seul, avec Paul, à prêcher cette doctrine, écoute ce que dit Joël : « Publiez un jeûne, prêchez la guérison, convoquez une assemblée, rassemblez les vieillards³. » Mais peut-être veux-tu savoir où il a ordonné de n'approcher aucune femme ? « Que l'époux sorte de sa couche, dit-il, que l'épousée sorte de sa chambre. » Et cette parole va plus loin encore que l'ordre de Moïse. Si en effet l'époux et l'épousée, dans toute l'ardeur de la passion charnelle, dont la jeunesse est pleine de sève⁴, le désir amoureux irrésistible, ne doivent pas avoir de rapports pendant le temps du jeûne et de la prière,

2. Rom. 6, 7.

3. Joël 2, 16.

4. Métaphore courante à l'époque classique (EURIPIDE, *Andr.* 196 ; ARISTOPHANE, *Nuées* 799, *Lys.* 80 ; PLATON, *Lois* 840 b), et chez JEAN, *Contra eos qui habent subintroductas*, 3.

³⁰ καιρὸν καὶ τῆς προσευχῆς, πῶσω μᾶλλον τοὺς λοιποὺς τοὺς οὐκ ἔχοντας τοσαύτην μίξεως ἀνάγκην ; Τὸν γὰρ εὐχόμενον ὡς χρῆ καὶ νηστεύοντα πάντα ἀπορρῖψαι δεῖ πόθον βιωτικόν, πᾶσαν φροντίδα καὶ διάχυσιν καὶ πανταχόθεν ἑαυτὸν συναγαγόντα καλῶς οὕτω προσιέναι τῷ Θεῷ. Διὰ τοῦτο καὶ ἡ

³⁵ νηστεία καλὸν ὅτι περικόπτει τὰς τῆς ψυχῆς φροντίδας καὶ τὴν περιρρέουσαν τὸν νοῦν ὀλιγωρίαν ἀναστέλλουσα ὅλην πρὸς ἑαυτὴν ἐπιστρέφει τὴν διάνοιαν. Τοῦτο καὶ ὁ Παῦλος αἰνιττόμενος ἀπάγει τῆς μίξεως καὶ τῆ λέξει σφόδρα καιρίως κέχρηται. Οὐ γὰρ εἶπεν ἵνα μὴ μολυνθῆτε, ἀλλ' « Ἴνα σχολάζητε τῇ νηστείᾳ καὶ τῇ προσευχῇ », ὡς τῆς πρὸς γυναῖκα

⁴⁰ ὀμιλίας οὐκ εἰς ἀκαθαρσίαν ἀλλ' εἰς ἀσχολίαν ἀγούσης.

λα' Ὅτι ἀναγκαίως ἀπέστησε συνουσίας τοὺς μέλλοντας σχολάζειν εὐχῇ.

Ἄρα γὰρ νῦν μετὰ τὴν τοσαύτην ἀσφάλειαν πειρᾶται ἐμποδίζειν ἡμῖν κατὰ τὸν τῆς προσευχῆς καιρὸν ὁ διάβολος, ἂν

⁵ διακεχυμένην λάβῃ ψυχὴν καὶ ὑπὸ τῆς πρὸς τὴν γυναῖκα συμπαιδείας μεμαλαγμένην, τί οὖν ἐργάσεται τῇδε ἀκαίῃσε τοὺς τῆς διανοίας ἀναρριπίζων ὀφθαλμοὺς ; Ὅπερ ἵνα μὴ πάθωμεν μηδὲ ὅτε μάλιστα ἴλεω σπουδάζομεν ἡμῖν καταστῆσαι τὸν Θεόν, τότε αὐτῷ προσκρούωμεν διὰ τῆς οὕτω ματαίας

¹⁰ εὐχῆς, κελεύει τῆς κοίτης ἀπηλλάχθαι τότε.

31 τοσαύτην om GP || 31-32 τὸν γὰρ νηστεύοντα καὶ εὐχόμενον ὡς δεῖ πάντα ἀπορρῖψαι χρῆ βιωτικόν πόθον GP

XXXI, 4-5 ἐὰν κεχυμένην GP

1. Cf. PLATON, *Phédon* 67 c : ἐθίσαι τὴν ψυχὴν αὐτὴν καθ' ἑαυτὴν πανταχόθεν ἐκ τοῦ σώματος συναγεῖρεσθαι.

2. Σχολή est le temps dont on dispose pour s'occuper de quelque chose ; les rapports sexuels nous font perdre le temps (ἀσχολία) que nous devrions consacrer à la prière.

combien plus impérieuse est l'obligation pour tous les autres qui ne subissent pas autant qu'eux la contrainte de l'union charnelle ? Celui qui désire prier comme il se doit, et jeûner, il lui faut rejeter tout désir terrestre, tout souci, toute cause de dissipation, se retirer de tout et se recueillir parfaitement en lui-même¹ pour se présenter devant Dieu. C'est pourquoi le jeûne est beau : il retranche les soucis de l'âme, il secoue la torpeur qui submerge notre esprit et concentre notre pensée tout entière sur elle-même. C'est ce que Paul donne à entendre quand il détourne de l'union charnelle, utilisant une expression tout à fait adéquate. Il ne dit pas en effet : « Pour que vous ne soyez pas souillés », mais : « pour que vous vaquiez au jeûne et à la prière », comme si les rapports avec une femme n'étaient pas cause de souillure mais de temps perdu².

XXXI. Paul était obligé de détourner des relations sexuelles ceux qui veulent consacrer leur temps à la prière.

Puisque aujourd'hui en effet, malgré toute la sécurité dont nous jouissons, le diable essaie de nous susciter des obstacles pendant le temps de la prière³, s'il trouve une âme dissipée et amollie par la passion d'une femme, que sera-t-il capable de faire en dispersant dans tel ou tel sens les yeux de l'esprit ? Aussi, pour qu'une telle éventualité nous soit épargnée, pour que nous évitions d'irriter Dieu par une prière aussi inefficace au moment même où nous nous efforçons de nous le rendre propice, Paul nous recommande de nous abstenir de rapports charnels à ce moment-là.

3. Jean se fait ici l'écho des Pères du désert et des *Apophtegmata Patrum* : le démon est considéré comme un obstacle réel qui empêche le chrétien fervent de s'unir à Dieu dans la prière.

λβ' Ὅτι ῥαθύμως εὐχόμενοι οὐ μόνον οὐκ ἐξιλεούμεθα
ἀλλὰ καὶ παροξύνομεν τὸν Θεόν.

1. Εἰ γὰρ οἱ τοῖς βασιλεῦσι προσιόντες — τί λέγω βασι-
λεῦσιν ; — ἐσχάτοις μὲν οὖν ἄρχουσι καὶ δεσπόταις δοῦλοι
ἐντυγχάνοντες, ἂν τε ὑφ' ἑτέρων ἡδικημένοι τοῦτο ποιῶσιν ἂν
τε αὐτοὶ δεόμενοι παθεῖν εὖ ἂν τε ὀργὴν τινα καθ' ἑαυτῶν
ἐγγεγεμμένην κοιμίσαι σπεύδοντες καὶ τοὺς ὀφθαλμοὺς καὶ τὴν
διάνοιαν ἀπασαν ἐπιστρέψαντες πρὸς ἐκείνους, οὕτω ποιῶνται
τὴν ἐντυχίαν, κἂν μικρὸν ἀπορραθυμήσωσιν, οὐ μόνον οὐ
κατώρθωσαν ὑπὲρ ὧν ἐδέοντο ἀλλὰ καὶ κακόν τι προσλα-
βόντες ἀπόσθησαν. Εἰ οἱ θυμὸν ἀνθρώπων παῦσαι βουλό-
μενοι, τοσαύτη κέχρηται τῇ σπουδῇ, τί πεισόμεθα ἡμεῖς οἱ
δειλαιοὶ, μετὰ τοσαύτης ῥαθυμίας τῷ πάντων δεσπότῃ προσ-
ιόντες Θεῷ καὶ ταῦτα πολλῶ μείζονος ὀργῆς ὄντες ὑπεύθυνοι ;
15 Οὔτε γὰρ οἰκέτης δεσπότην οὔτε ἀρχόμενος βασιλέα παροξύ-
νειεν ἂν οὕτως ὡς τὸν Θεὸν καθ' ἑκάστην ἡμέραν ἡμεῖς.

2. Καὶ τοῦτο ἐμφαίνων ὁ Χριστὸς τὰ μὲν εἰς τὸν πλησίον
ἀμαρτήματα ἑκατὸν ἐκάλει δηνάρια, τὰ δὲ εἰς τὸν Θεὸν
555 M. μύρια τάλαντα. Ἐπεὶ οὖν τοσαύτην ἐν ταῖς εὐχαῖς πρόσιμεν
20 σβέσοντες ὀργὴν καὶ ὃν οὕτω καθ' ἑκάστην ἐκπολεμοῦμεν τὴν
ἡμέραν καταλλάξοντες, εἰκότως ἡμᾶς ἀπάγει τῆς ἡδονῆς
ἐκείνης μονονουχὶ λέγων· περὶ ψυχῆς ἡμῶν ὁ λόγος, ἀγαπητοί,
ὑπὲρ τῶν ἐσχάτων ὁ κίνδυνος· τρέμειν δεῖ καὶ δεδουκέναι καὶ
25 ὑβρισμένῳ μεγάλα ἡμῶν ἔχοντι καὶ ὑπὲρ μεγάλων ἐγκαλεῖν.

XXXII, 2 καὶ om P || 6 κατ' αὐτῶν GP || 7 σπουδάζοντες GP ||
11 ἀπόσθησαν : ἀπῆλθον XAM v || 19, 24 προσίμεν at postea corr
M || 23 δεῖ : χρῆ GP

1. *Matth.* 18, 24.

XXXII. Par une prière négligente,
non seulement nous ne nous rendons pas Dieu propice,
mais nous l'irritons.

1. Ceux qui se présentent devant les rois — que dis-je,
les rois ? — devant les plus humbles des magistrats, les
esclaves qui viennent solliciter leurs maîtres soit parce
qu'on leur a fait du tort, soit pour quémander une faveur,
soit parce qu'ils cherchent à calmer une colère qu'ils ont
suscitée contre eux, tournent leurs regards et toutes leurs
pensées vers ces personnages avant d'adresser leur sup-
pliche ; s'ils font preuve de la moindre négligence, bien loin
d'obtenir ce qu'ils demandaient, ils sont chassés non sans
quelque dommage supplémentaire. S'il faut déployer tant
de zèle quand on veut calmer le courroux des hommes, quel
sera notre sort à nous, misérables créatures, qui nous pré-
sentons avec une telle nonchalance devant Dieu, le Maître
de toutes choses, et cela quand nous sommes l'objet d'une
colère bien plus terrible ! Car aucun serviteur ne saurait
irriter son maître, aucun sujet son souverain, autant que
nous, chaque jour, nous irritons Dieu.

2. C'est cela que le Christ voulait nous faire comprendre
quand il appelait les péchés envers le prochain une dette
de cent deniers et les péchés envers Dieu une dette de dix
mille talents¹. Aussi, au moment où nous nous adressons
à Dieu dans nos prières pour apaiser une telle colère et nous
concilier celui que nous provoquons ainsi chaque jour,
l'apôtre a raison de nous détourner de ces plaisirs ; il nous
dit, en quelque sorte : c'est de notre âme qu'il est question,
mes bien-aimés, nous courons le danger suprême ; il nous
faut trembler, être saisis de crainte et de terreur ; nous nous
adressons à un maître redoutable que nous avons souvent
outragé, un maître qui a de graves reproches à nous faire
et pour de graves fautes. Ce n'est pas ici le temps des

Οὐ περιπλοκῶν οὗτος ὁ καιρὸς οὔτε ἡδονῶν ἀλλὰ δακρυῶν καὶ στεναγμῶν πικρῶν, προσπτώσεως, ἔξομολογήσεως ἀκριβοῦς, λιτανείας συντεταμένης, ἱκετηρίας πολλῆς. Ἀγαπητὸν γὰρ καὶ μετὰ τῆς προσελθόντα σπουδῆς δυνηθῆναι μελιξασθαι τὴν ὄργην ἐκείνην, οὐκ ὅτι ἀπηγῆς οὐδ' ὅτι ὠμὸς ὁ δεσπότης ἡμῶν — καὶ γὰρ σφόδρα ἐστὶν ἡμερος καὶ φιλόανθρωπος — ἀλλ' ἡ τῶν ἀμαρτημάτων τῶν ἡμετέρων ὑπερβολὴ οὐδὲ τὸν χρηστὸν καὶ ἐπιεικῆ καὶ πολυέλεον ἀφήσιν ἡμῖν συγγνώμην ταχέως. 3. Διὸ φησὶν· « Ἴνα σχολάζητε τῇ νηστείᾳ καὶ προσευχῇ. » Τί οὖν ἂν εἴη τῆς δουλείας ταύτης πικρότερον ; Βούλει, φησὶν, ἐπιδοῦναι πρὸς ἀρετὴν, ἀναπτῆναι πρὸς οὐρανόν, νηστείας καὶ εὐχαΐς συνεχῶς προσκαρτερῶν ἀποσμῆξαι τὸν ῥύπον τῆς ψυχῆς ; Εἴτα ἂν μὴ βούληται ἐκείνη ταύτη ἐπινεῦσαι τῇ γνώμῃ, ἀνάγκη δουλεύειν αὐτῆς τῇ λαγνεΐᾳ. Διὰ τοῦτο γὰρ ἀρχόμενος ἔλεγε· « Καλὸν ἀνθρώπῳ γυναικὸς μὴ ἄπτεσθαι. » Διὰ τοῦτο καὶ οἱ μαθηταὶ πρὸς τὸν κύριον εἶπον· « Εἰ οὕτως ἐστὶν ἡ αἰτία τοῦ ἀνθρώπου μετὰ τῆς γυναικός, οὐ συμφέρει γαμῆσαι. » Λογισάμενοι γὰρ ὅτι πολλὴ ἀνάγκη θατέρῳ τῷ μέρει γενέσθαι τὴν ἐπήρειαν καὶ στενοχωρηθέντες ὑπὸ τῶν λογισμῶν ταύτην ἀφήκαν τὴν φωνήν.

λγ' Ὅτι τὸ δεύτερον εἰπεῖν περὶ τῶν αὐτῶν τὸν Χριστὸν ἐστὶ μιμουμένων.

Διὰ τοῦτο καὶ ὁ Παῦλος συνεχῶς αὐτὸ στρέφει ἵνα εἰς τοῦτον τὸν λογισμὸν ἐμβαλῆ τοὺς Κορινθίους· « Ἐκαστος τῆν ἑαυτοῦ γυναῖκα ἐχέτω, τῇ γυναικὶ ὁ ἀνὴρ τὴν ὀφειλομένην

29 προσελθόντα : προσπίπτοντα M v || δυνηθῆναι : δυνηθεῖν XA || προσόντα post δυνηθῆναι add M v || 29-30 μελιξασθαι : καταμαλάξασθαι M v ἐμελιξασθαι R et Roe || 34 ταχέως συγγνώμην GP || 36 βούλει, φησὶν : βούλομαι XAM v || 38 μὴ : οὐ G || 39 ἀνάγκη : ἀναγκάζομαι XAM v

XXXIII, 2 αὐτὸν post αὐτῶν add P || μιμουμένου XAM

1. Énumération des actes exécutés par les pénitents publics.

caresses ni des voluptés, mais des larmes, des gémissements amers, des prosternements, de la confession scrupuleuse, de la supplication fervente, de la prière assidue¹. Estimons-nous heureux si, même en nous présentant devant lui avec un tel zèle, nous pouvons apaiser cette colère, non que notre maître soit cruel et intraitable — en vérité il est la douceur et la bienveillance même —, mais l'énormité de nos fautes ne lui permet pas, lui si bon, doux et miséricordieux, de nous pardonner aisément. 3. C'est pourquoi l'apôtre dit : « Pour que vous puissiez vaquer au jeûne et à la prière. » Quoi de plus cruel assurément que cet esclavage ? Tu veux, leur dit-il, avancer sur le chemin de la vertu, prendre ton essor vers le Ciel, en t'efforçant par des prières et des jeûnes continuels d'extirper la souillure de ton âme ? Mais si ta femme ne veut pas acquiescer à ton dessein ? Tu es bien obligé d'être l'esclave de sa sensualité. C'est pour cela qu'il disait en commençant : « Il est bon pour l'homme de ne pas toucher à la femme » ; c'est pour cela aussi que les disciples disent au Seigneur : « Si telle est la condition de l'homme avec la femme, il n'est pas avantageux de se marier². » Ils réfléchissaient aux inconvénients inévitables dans l'un ou l'autre cas³ et la conclusion où les enfermaient ces réflexions leur faisait pousser ce cri.

XXXIII. Se répéter sur le même sujet, c'est imiter le Christ.

Voilà pourquoi Paul revient continuellement sur ce point, pour amener les Corinthiens précisément à cette réflexion : « Que chacun ait sa femme, dit-il, ... que l'homme rende

2. *Matth.* 19, 10 : Jésus vient de rappeler à ses disciples l'impossibilité de répudier sa femme.

3. C'est-à-dire : si l'on se marie ou si l'on ne se marie pas ; et les paroles du Christ leur font prendre conscience des désavantages plus grands que comporte le mariage.

εὐνοίαν ἀποδιδότω, ἡ γυνὴ τοῦ ἰδίου σώματος οὐκ ἐξουσιάζει, μὴ ἀποστερεῖτε ἀλλήλους, ἐπὶ τὸ αὐτὸ συνέρχεσθε. » Οὐδὲ γὰρ οἱ μακάριοι τότε ἐκεῖνοι ἐκ πρώτης εὐθέως τοῦτο ἔπαθον τῆς φωνῆς, ἀλλ' ὅτε ἐκ δευτέρου ταῦτα ἤκουσαν, τότε συνειδὸν τῆς ἐντολῆς τὴν ἀνάγκην. Καὶ γὰρ ὅτε ἐκάθητο ἐπὶ τοῦ ὄρους ὁ Χριστός, διελέχθη περὶ τούτου καὶ μεθ' ἕτερα πολλὰ πάλιν οὕτως αὐτοὺς εἰσήγαγεν εἰς τὸν τῆς ἐγκρατείας ἔρωτα. Οὕτω συνεχῶς τὰ αὐτὰ λεγόμενα πλείονα ἔχει τὴν ἐνεργείαν. Κἀνταῦθα οὖν τὸν διδάσκαλον μιμούμενος ὁ μαθητῆς συνεχῶς περὶ τῶν αὐτῶν διαλέγεται· καὶ οὐδαμοῦ τὴν συγχώρησιν ἀπλῶς τίθησιν ἀλλὰ μετὰ αἰτίας, « διὰ τὰς πορνείας » λέγων « καὶ τοὺς πειρασμοὺς σατανικοὺς καὶ τὴν ἀκρασίαν » καὶ ἀνυπόπτως τὸ τῆς παρθενίας ἐγκώμιον ἐργαζόμενος ἐν τοῖς περὶ τοῦ γάμου λόγοις.

λδ' Ὅτι θαυμαστὸν καὶ πολλῶν ἄξιον στεφάνων ἡ παρθενία.

1. Εἰ γὰρ τοὺς ἐν τῷ γάμῳ διατρέβοντας δέδοικεν ἀποστῆσαι ἐπιτολὴ μὴ τινα παρεῖσθυσιν ὁ διάβολος εὖρη, πόσων ἂν εἴεν ἄξιοι στεφάνων αἱ μὴδὲ παρὰ τὴν ἀρχὴν ταύτης δεηθεῖσαι τῆς παραμυθίας καὶ μέχρι τέλους ἀχειρωτοὶ διαμείνασαι ; Καίτοι οὐδὲ τὰ παρὰ τοῦ διαβόλου μηχανήματα ἐξ ἴσης ἀμφοτέροις προσάγεται. Τοῖς μὲν γὰρ οὔτε ἐνοχλεῖν αὐτὸν οἶμαι εἰδότα ὅτι πλησίον αὐτοῖς ἡ καταφυγὴ, κἀν τινος αἰσθωνται σφοδρότερας προσβολῆς, ἔξεστιν εὐθέως ἐπὶ τὸν λιμένα καταφυγεῖν. Οὐδὲ γὰρ ἀφίησιν αὐτοὺς ὁ μακάριος

7 ἀποστερεῖτε : -ἦτε suprascr G || 10 ἐκάθητο post ὄρους coll GP || 12 οὕτως at postea corr M || 14 ἐνταῦθα GP

XXXIV, 1 θαυμαστὸν καὶ om M || 3 ὁ μακάριος Παῦλος ante ἀποστῆσαι add GP || 10 καταφεύγειν XAM v

1. I Cor. 7, 2-5.

2. Matth. 5, 28 et 31.

3. Stoïcienne est la métaphore du bateau de l'âme porté sur les vagues des passions, cf. MARC-AURÈLE, V, 23 ; MAXIME DE TYR, Diss. XL, 5. — Les images du port, de la tempête sont souvent

à la femme l'affection qui lui est due, ... la femme n'a pas pouvoir sur son propre corps, ... ne vous refusez pas l'un à l'autre, ... reprenez la vie commune¹. » Car les bienheureux auditeurs de l'époque ne furent pas touchés dès le premier son de sa voix, mais quand ils l'eurent entendu une seconde fois, ils prirent conscience du caractère impératif de ce précepte. Quand il était assis sur la montagne, le Christ en effet avait traité de ce sujet et, après bien d'autres choses, y était revenu ; c'est ainsi qu'il avait amené ses auditeurs à l'amour de la continence², tant il est vrai que les mots continuellement répétés ont plus d'efficacité. Dans notre texte aussi, le disciple, imitant le Maître, traite continuellement du même sujet ; et nulle part il ne donne simplement la permission du mariage, toujours il y joint une raison : « A cause de la fornication, dit-il, à cause des tentations du diable, de l'intempérance », et à notre insu il réalise, en parlant du mariage, l'éloge de la virginité.

XXXIV. La virginité est chose admirable et mérite de nombreuses couronnes.

1. Si Paul redoute en effet de séparer pour longtemps les êtres vivant dans le mariage, de peur que le diable ne trouve accès dans leur âme, combien de couronnes mériteraient les femmes qui depuis toujours n'ont même pas eu besoin de cet encouragement et, jusqu'à la fin, sont restées invincibles ? Et pourtant le diable n'a pas, à l'égard des uns et des autres, recours aux mêmes manœuvres. Les premiers, il ne les harcèle pas, sans doute parce qu'il sait qu'ils ont un refuge tout proche et que, s'ils entrevoient une attaque trop violente, ils peuvent aussitôt se réfugier dans le port³ : car le bienheureux Paul ne les laisse pas

utilisées par les orateurs chrétiens pour évoquer les difficultés de la vie morale et religieuse. Chez Jean, cf. XXXIV, 1. 23 ; LII, 1. 36 ; LVI, 1. 29 ; LVII, 1. 26 ; *Lettre d'exil*, 7 ; *Ad Olymp.* VII, 1 a ; VII, 6 d ; XI, 1 b ; XII, 1 c.

Παῦλος πορρωτέρω πλεῖν ἀλλ' ὑποστρέφειν ἤνικα ἂν κάμωσι
καὶ παραινεῖ πάλιν ἐπιτρέπων ἐπὶ τὸ αὐτὸ συνέρχεσθαι. Ἡ δὲ
παρθένος δι' ὄλου θαλαττεύειν ἀναγκάζεται καὶ πέλαγος
πλεῖν ἀλίμενον, κἂν ὁ χαλεπώτατος διεγερθῆ χειμῶν, οὐδὲ
556 M. 15 οὕτω θέμις ὀρμίσαι τὸ σκάφος αὐτῆ καὶ ἀναπαύσασθαι.
2. "Ὡσπερ οὖν οἱ κατὰ τὴν θάλατταν κακοῦργοι, ἐνθα μὲν ἂν
ἦ πόλις ἢ ἐπίνειον ἢ λιμὴν, οὐκ ἐπιτίθενται τοῖς πλέουσι·
τοῦτο γὰρ μάτην κινδυνεύειν ἐστίν. "Ἄν δὲ ἐν μέσῳ τῷ πελάγει
τὸ σκάφος ἀπολάβωσι, τὴν ἐρημίαν τῶν βοηθησόντων τῆς
20 τόλμης ἐφόδιον ἔχοντες, πάντα κινῶσι καὶ στρέφουσι καὶ οὐ
πρότερον ἀφίστανται ἕως ἂν ἢ καταδύσωσι τοὺς ἐμπλέοντας
ἢ τοῦτο πάθωσιν αὐτοί. Οὕτω καὶ ὁ δεινὸς οὗτος πειρατῆς τῆ
παρθένῳ πολὺν ἐπάγει τὸν χειμῶνα καὶ χαλεπὴν τὴν ζάλην καὶ
ἀφορήτους τὰς τρικυμίας, πάντα ἄνω καὶ κάτω κυκῶν, ὥστε
25 τῆ βία καὶ τῆ ῥύμη περιτρέψαι τὸ σκάφος. "Ἦκουσε γὰρ ὅτι τὸ
ἐπὶ τὸ αὐτὸ συνέρχεσθαι ἢ παρθένος οὐκ ἔχει, ἀλλ' ἀνάγκη δι'
ὄλου παλαίειν αὐτήν, δι' ὄλου μάχεσθαι πρὸς τὰ πνευματικὰ
τῆς πονηρίας, ἕως ἂν εἰς τὸν εὐδίων ἀληθῶς καταπλεύσῃ
λιμένα. 3. Καθάπερ γὰρ στρατιώτην γενναῖον ἔξω τειχῶν
30 ἀποκλείσας τὴν παρθένον ὁ Παῦλος, οὐκ ἀφίησιν ἀνοιγῆναι
τὰς πύλας αὐτῆ, κἂν σφόδρα ὁ πολέμιος ἀγριαίνῃ πρὸς αὐτήν,
κἂν αὐτῷ τούτῳ σφοδρότερος γίνηται, τῷ τὸν ἀντίπαλον
μηδεμίαν ἐξουσίαν ἔχειν ἀνακωχῆς. Οὐχ ὁ διάβολος δὲ μόνον
ἀλλὰ καὶ αὐτὸς ὁ τῆς ἐπιθυμίας οἴστρος μειζρόνως τοῖς μὴ
35 γεγαμηκόσιν ἐνοχλεῖ. Καὶ τοῦτο παντὶ που δῆλόν ἐστιν. "Ὦν
μὲν γὰρ τὴν ἀπόλαυσιν ἔχομεν, οὐ ταχέως ὑπὸ τῆς ἐπιθυμίας
ἀλισκόμεθα, τῆς ἀδείας τῆ ψυχῆ ῥαθυμεῖν συγχωρούσης. Καὶ
τοῦτο καὶ παροιμία τις ἡμῖν μαρτυρεῖ, δημῶδης μὲν, σφόδρα
δὲ ἀληθῆς. Τὸ γὰρ ἐν ἐξουσίᾳ, φησίν, ἔτοιμον οὐκ εἶναι πρὸς
40 ἐπιθυμίαν σφοδρόν. "Ἄν δὲ ποτε κωλυθῶμεν ὧν πάλαι ἤμεν

12 καὶ om PXAM v || 14 κἂν : καὶ δταν G || 15 ὀρμίσαι G || 16 ἂν
om GP || 18 ἐάν GP || 28 ἀληθῶς om XAM v || 31 πρὸς αὐτήν om GP
|| 32 αὐτῷ τούτῳ : αὐτὸ τοῦτο GP || γίνεται G γίνηται M v || τῷ :
τὸ P om GX || τὸν : τὸ G || 33 post ἀνακωχῆς add καὶ περὶ τῆς παρ-
θένου ταῦτα τούτοις δὲ GP || δὲ μόνον : μόνος GP || 34 μειζρόνως ἢ A
|| μὴ M v : om GPXA

naviguer trop loin, il les exhorte même à faire demi-tour
dès qu'ils se sentent fatigués, en les invitant à reprendre
la vie commune. Mais la vierge, elle, est contrainte à rester
toujours en mer et à sillonner un océan qui n'a pas de port ;
même si la tempête la plus terrible s'élève, il ne lui est pas
permis de mettre au mouillage et de goûter le repos. 2. Ainsi,
il en est comme des pirates de la mer : là où se trouvent une
ville, une rade ou un port, ils n'attaquent pas les naviga-
teurs — c'est courir un risque inutile —, mais s'ils inter-
ceptent le bâtiment en haute mer, l'impossibilité de tout
secours est pour eux un aliment à leur audace, ils mettent
tout à sac et n'ont de cesse qu'ils n'aient englouti l'équipage
ou qu'ils n'aient eux-mêmes subi ce sort. De même, ce
redoutable pirate amasse contre la vierge une tempête
énorme, un ouragan terrible, des montagnes de vagues
insurmontables, mettant tout sens dessus dessous pour
submerger le vaisseau par sa violence et son impétuosité.
Car il sait que la vierge ne dispose pas du « reprenez la vie
commune », et que force lui est de lutter sans relâche, de
livrer bataille sans relâche aux esprits du Mal, jusqu'à ce
qu'elle puisse aborder au véritable port de paix. 3. La vierge
est comme le soldat valeureux laissé en dehors des rem-
parts : Paul refuse qu'on lui ouvre les portes, même si
l'ennemi se déchaîne furieusement contre elle, même s'il
devient plus acharné du fait précisément que son adversaire
n'a aucune possibilité de trêve. Et ce n'est pas seulement
le diable, mais l'aiguillon du désir qui importune davantage
ceux qui ne sont pas mariés. C'est l'évidence même : les
plaisirs que nous pouvons assouvir ne nous rendent pas
immédiatement prisonniers de notre désir, car le sentiment
de la sécurité permet à l'âme la nonchalance. C'est ce que
nous confirme un adage, populaire, mais très exact : « Ce qui
est en notre pouvoir n'excite pas de désir violent¹. » Mais
si l'on nous retire ce dont nous disposons depuis longtemps,

1. Origine inconnue.

κύριοι, τούναντίον γίνεται καὶ τὰ δι' ἐξουσίαν παρ' ἡμῶν καταφρονούμενα ταῦτα ὅταν τὸ κύρος ἡμῶν ἐκφύγη σφοδρότερον ἡμῶν τὴν ἐπιθυμίαν διήγειρε. 4. Πρῶτον μὲν οὖν ταύτη μείζων παρὰ τοῖς γεγαμηκόσιν ἢ γαλήνη· δεῦτερον δὲ ⁴⁵ ὅτι κὰν εἰς ὕψος ἀρθῆναι φιλονεικῆση ποτὲ ἢ φλόξ, καταστέλλει ταχέως αὐτὴν ἐπελθοῦσα ἢ μίξις. Ἡ δὲ παρθένος οὐκ ἔχουσα ὅτῳ σβέσει τὸ πῦρ, ὅρᾳ μὲν αὐτὸ κορυφούμενον καὶ εἰς ὕψος αἰρόμενον, σβέσαι δὲ οὐκ ἰσχύουσα ἐνὸς γίνεται μόνου τοῦ μὴ φλεχθῆναι μαχομένη πυρί. Ἐὰρ ἔστι τι τούτου παρα- ⁵⁰ δοξότερον, πᾶσαν ἔνδον βαστάζειν τὴν πυρὰν καὶ μὴ καίεσθαι ; Συστρέφειν μὲν ἐν τοῖς τῆς ψυχῆς ταμειοῖς τὴν φλόγα, ἀνέπαφον δὲ τὴν διάνοιαν διατηρεῖν ; Οὐδεὶς γὰρ αὐτῇ συγχαρεῖ τοὺς ἀνθρακας τούτους ἔξω κενῶσαι, ἀλλ' ἕπερ ὁ παροιμιαστῆς ἀδύνατον εἶναι φησὶν ἐπὶ τῆς τῶν σωμάτων ⁵⁵ φύσεως, τοῦτο ὑπομένειν αὐτὴ καταναγκάζεται ἐπὶ τῆς ψυχῆς. Τί δὲ ἐκεῖνός φησι ; « Περιπατήσει τις ἐπ' ἀνθράκων πυρός, τοὺς δὲ πόδας οὐ κατακαύσει ; » Ἄλλ' ἰδοὺ αὐτὴ περιπατεῖ καὶ φέρει τὴν βάσανον. « Ἀποδήσει τις πῦρ ἐν κόλπῳ, τὰ δὲ ἱμάτια οὐ κατακαύσει ; » Αὕτη δὲ οὐκ ἐν ἱματίοις ἀλλ' ἔνδον ἔχουσα τὸ πῦρ ἀγριαῖνον καὶ ἤχοῦν, ἀνέχεται ⁶⁰ καὶ στέγει τὴν φλόγα. 5. Ἐτ' οὖν τολμήσει τις, εἰπέ μοι, τῇ παρθενίᾳ τὸν γάμον παραβαλεῖν ; Ἀντιβλέψαι δὲ ὅλως ; Ἄλλ' οὐκ ἀφίησιν ὁ μακάριος Παῦλος πολὺ τὸ μέσον ἐκατέρου τοῦ πράγματος θεῖς. Ἡ μὲν γὰρ τὰ τοῦ κυρίου, φησὶν, ⁶⁵ ἢ δὲ τὰ τοῦ κόσμου μεριμνᾷ. Συναγαγὼν τοῖνον εἰς ταῦτόν

41 δι' ἐξουσίαν : διὰ τὴν ἐξουσίαν M v || 42 καταφρονούμενα G || 45 ὁ φλόξ M v || 47 ὅτῳ : ὅπως AM v || σβέση XA || 49 μαχομένη scripsi : μαχομένη codd et v || ἔστι scripsi : ἐστὶ v || τι suprascr X om GP || 51 συστρέφει (v suprascr) G || 57 τοὺς δὲ : καὶ τοὺς GP || 61 στέγει AM v : στέργει GPX || ἔτ' οὖν : εἰτ' οὖν GP || 62 παραβαλεῖν M v || 65 συνάγων GP

1. *Prov.* 6, 27 et 28. Cf. S. GRÉGOIRE DE NYSSÉ, *De vita Moysis* II, éd. Musurillo, p. 137.26 ff. (Leiden 1964).

2. Il n'y a pas de complément à ἀντιβλέψαι ; d'après le contexte, il

le contraire se produit, et ce que nous méprisions parce que nous en avons le libre usage éveille en nous un désir plus violent quand la jouissance nous en est ravie. 4. Voilà la première raison pour laquelle les gens mariés bénéficient d'une plus grande sérénité, et voici la seconde : si parfois même la flamme du désir prétend s'élever très haut, l'union charnelle survient, qui ne tarde pas à la maîtriser. Tandis que la vierge n'a pas de quoi éteindre ce feu, elle le voit s'allonger et s'élever, mais comme elle n'a pas le pouvoir de l'éteindre, sa seule ressource est de combattre le feu sans se laisser brûler. Est-il rien de plus extraordinaire que de porter en soi cet immense foyer et ne pas être brûlée ? d'entretenir la flamme dans le tréfonds de son âme et conserver intacte sa pensée ? Car personne ne permet à la vierge de rejeter ces charbons ardents et ce que l'auteur des Proverbes déclare intolérable physiquement, elle est contrainte de l'endurer moralement. Que dit-il ? « Un homme marchera-t-il sur des charbons ardents sans que ses pieds soient brûlés¹ ? » Eh bien, regarde : la vierge marche et supporte cette épreuve ! « Quelqu'un mettra-t-il du feu dans son sein sans que ses vêtements s'enflamment ? » Elle, ce n'est pas dans ses vêtements, c'est à l'intérieur d'elle-même qu'elle possède le feu qui se déchaîne et qui gronde, pourtant elle supporte et contient la flamme. 5. Osera-t-on encore, je te prie, à la virginité comparer le mariage ? ou même simplement le regarder en face² ? Non, le bienheureux Paul ne le permet pas, qui souligne la grande distance qui les sépare : « Celle-ci, dit-il, s'inquiète des choses du Seigneur, celle-là s'inquiète des choses du monde³. » Aussi, une fois qu'il a « remis

est plus vraisemblable de comprendre : regarder en face le mariage, dont il était dit plus haut (chap. XVI) qu'il ne fallait pas le mettre à égalité avec la virginité. On ne doit donc pas lui accorder de valeur religieuse. L'interprétation : ou même regarder en face la virginité (car elle brille d'un éclat insoutenable), est moins plausible.

3. *I Cor.* 7, 32.

τοὺς γεγαμηκότας καὶ ταύτη χαρισάμενος, ἀκουσον πῶς αὐτοῖς ὀνειδίζει πάλιν « Ἐπὶ τὸ αὐτό », γάρ φησι, « συνέρχεσθε ἵνα μὴ πειράζῃ ὑμᾶς ὁ Σατανᾶς. » Καὶ δεῖξαι βουλόμενος ὅτι οὐ τῆς ἐκείνου πείρας τὸ πᾶν ἐστὶν ἀλλὰ τῆς ἡμετέρας νοθείας τὸ πλεόν τὴν κυριωτέραν αἰτίαν ἐπήγαγε « διὰ τὴν ἀκρασίαν ὑμῶν » εἰπῶν.

- 557 M. 6. Τίς οὖν οὐκ ἂν ἐρυθριάσειε ταῦτα ἀκούων; Τίς οὐκ ἂν σπουδάσειεν ἐκφυγεῖν τῆς ἀκρασίας τὸν φόγον; Οὐδὲ γὰρ πρὸς πάντας ἡ παραίνεσις αὕτη ἀλλὰ πρὸς τοὺς σφόδρα κατωφερεῖς. Ἄν οὕτως ἦς δοῦλος τῶν ἡδονῶν, φησί, ἂν οὕτω χαῦνος ὡς διὰ παντός ἐκεχύσθαι πρὸς τὴν μίξιν καὶ κεχηνέναι, συνέρχου τῇ γυναικί. Οὐκ ἄρα ἀποδεχομένου οὐδὲ ἐπαινοῦντος ἡ συγχώρησις ἀλλὰ σκώπτουτος καὶ καταγινώσκουτος. Οὐδὲ γὰρ ἂν εἰ μὴ σφόδρα ἠθέλησε καθάψασθαι τῆς τῶν φιληδόνων ψυχῆς, τὴν τῆς ἀκρασίας ἔθηκε λέξιν, ἐμπατικωτέραν οὖσαν καὶ πολὺν ἔχουσαν τὸν φόγον. Διὰ τί γὰρ οὐκ εἶπε διὰ τὴν ἀσθένειαν ὑμῶν; Ὅτι ἐκεῖνο μᾶλλον συγγινώσκουτος ἦν, τὸ δὲ τῆς ἀκρασίας εἰπεῖν δευκνόντος τῆς ῥαθυμίας τὴν ὑπερβολὴν. Οὐκοῦν ἀκρασίας τὸ μὴ δύνασθαι
- 85 πορνείας ἀπέχεσθαι, εἰ μὴ διὰ παντός τις ἔχοιτο τῆς γυναικὸς καὶ τῆς μίξεως ἀπολαύει. 7. Τί οὖν ἂν εἴποιεν ἐνταῦθα οἱ τὴν παρθενίαν περιττὸν εἶναι τιθέμενοι; Αὕτη μὲν γὰρ ὅσω ἂν ἐπιταθῇ τοσοῦτω μειζον ἔχει τὸ ἐγκώμιον. Ὁ δὲ γάμος ὅταν αὐτῷ τις κατακόρως κεχημένος ᾖ, τότε μάλιστα
- 90 ἐπαίνου παντός ἀπεστέρηται. « Τοῦτο », γάρ φησι, « λέγω κατὰ συγγνώμην οὐ κατ' ἐπιτάγην. » Ἐνθα δὲ ἂν ᾖ συγγνώμη,

67 πάλιν om GP || 75 τῶν ἡδονῶν δοῦλος GP || 79 οὐδὲ : οὐ GP || καθάψασθαι ἠθέλησε GP || 83 τὸ δὲ εἰπεῖν ἀκρασίαν GP εἰπεῖν om M v || 85 ἔχοιτό τις GP || 86 τί οὖν ἂν : τί ἂν GP τί ἂν οὖν XA || 87 γὰρ om M v || 89 ὅταν : ὅσον GP

1. Ταύτη : de cette façon, c'est-à-dire en leur accordant la faveur du συνέρχεσθε (cf. XXXIV, 2). L'expression χαριζομένου est reprise de XXIX, 1 : χαριζομένου τοῖς γεγαμηκόσιν, se rapportant à ἐπὶ τὸ αὐτὸ συνέρχεσθε.

2. I Cor. 7, 5.

ensemble » les gens mariés et leur a accordé cette faveur¹, écoute comme il les gourmande à nouveau : « Reprenez la vie commune, dit-il en effet, pour que Satan ne vous tente pas². » Et voulant bien montrer que le problème ne réside pas tout entier dans la tentation du diable, mais davantage dans notre faiblesse, il présente la raison primordiale par ces mots : « A cause de votre incontinence³. »

6. Qui ne rougirait en écoutant ces paroles ? Qui ne mettrait tout en œuvre pour échapper au blâme d'incontinence ? Car cette exhortation n'est pas destinée à tout le monde, mais aux êtres entièrement portés vers les choses de la terre⁴ : « Si tu es, nous dit-il, l'esclave des plaisirs, si tu es veule au point de toujours céder au plaisir charnel et de ne rêver qu'à lui, remets-toi avec ta femme. » La permission, tu le vois, n'a rien d'une approbation ni d'un éloge, elle sent le sarcasme et la réprobation. S'il n'avait eu le ferme dessein de s'en prendre à l'âme des voluptueux, Paul n'aurait pas employé le terme d'incontinence, qui est très expressif et implique un blâme sévère. Pourquoi en effet n'a-t-il pas dit : « Par suite de votre faiblesse » ? Parce que ce terme est plutôt celui de l'indulgence, tandis que le mot d'incontinence désigne le comble du relâchement moral. Ainsi donc, c'est de l'incontinence que de ne pouvoir éviter la fornication qu'en recourant tout le temps à sa femme et aux plaisirs de l'union conjugale. 7. Que répondront maintenant ceux qui proclament que la virginité est chose superflue ? Car plus on s'y applique, plus elle mérite d'éloge, tandis que le mariage, en user jusqu'à satiété, c'est le plus sûr moyen de lui retirer toute louange. « Ce que je dis là, déclare Paul, est concession, ce n'est pas un ordre⁵. »

3. *Ibid.*

4. Κατωφερεῖς, par opposition à ceux qui sont portés vers les réalités d'En Haut (cf. même expression XLVII, 5 ; κάτω καταβῆναι, XXXIV, 7 ; ἐλκόμενος κάτω, XLIV, 2).

5. I Cor. 7, 6. Τοῦτο désigne ce que Paul vient de conseiller, le

χώραν ἔπαινος οὐκ ἂν ἔχοι. Ἄλλὰ καὶ περὶ τῶν παρθένων διαλεγόμενός φησιν· « Ἐπιταγὴν κυρίου οὐκ ἔχω, γνώμην δὲ δίδωμι. » Μήποτε οὖν ἄρα τὸ πρᾶγμα ἐξέωσεν ; Ἄπαγε. Ἐπὶ 95 μὲν γὰρ τῆς παρθένου γνώμην δίδωσιν, ἐνταῦθα δὲ συγγνώμην. Ἐπιτάττει δὲ οὐδέτερον οὐ διὰ τὴν αὐτὴν αἰτίαν, ἀλλ' ἐνταῦθα μὲν ἵνα μή τις ἀναβῆναι ἀπὸ τῆς ἀκρασίας βουλό- 100 μενος κωλύηται ὡς ἐπιτάγματος ἀνάγκη δεδεμένος· ἐκεῖ δὲ ἵνα μή τις ἀναβῆναι πρὸς τὴν παρθενίαν ἀδυνατῶν κατακρίνη- 105 ται ὡς προστάγματος παρακούων. Οὐκ ἐπιτάττω παρθε- νεύειν, φησί· δέδοικα γὰρ τοῦ πράγματος τὸ δυσκατόρθωτον. Οὐκ ἐπιτάττω συνεχῶς συνέρχεσθαι τῇ γυναικί· ἀκρασίας γὰρ οὐ βούλομαι εἶναι νομοθέτης. Εἶπον, συνέρχεσθε, κάτω καταβῆναι κωλύων, οὐ τὴν προσωτέρω προθυμίαν ἐμπο- 110 δίζων. 8. Οὐκ ἄρα αὐτοῦ βούλημα προηγούμενόν ἐστι τὸ χρῆσθαι διὰ παντός γυναικί, ἀλλ' ἡ τῶν ῥαθυμοτέρων τοῦτο ἐνομοθέτησεν ἀκρασία. Ἐπεὶ εἰ τὸ Παύλου βούλημα θέλεις μαθεῖν, ἀκουσον ποῖόν ἐστι· « Θέλω », φησί, « πάντας ἀνθρώπους εἶναι ὡς καὶ ἑμαυτὸν » ἐν ἐγκρατεῖα. Οὐκοῦν εἰ 115 πάντας θέλεις ἐν ἐγκρατεῖα εἶναι, οὐδένα θέλεις εἶναι ἐν γάμφῳ. Οὐδὲ γὰρ οὐ μὴν διὰ τοῦτο κωλύω τοῖς βουλομένοις οὐδὲ αἰτιῶμαι ἀλλ' εὖχομαι μὲν καὶ ποθῶ πάντας εἶναι ὡς

92 τῶν om M v || 93-94 γνώμην δὲ δίδωμι om AM v || ὑμῖν post δίδωμι add P || 94 ἐξέωσεν : ἐξίσωσε M v || 102 συνεχῶς post συνέρχεσθε XA || 102-103 τῇ γυναικί ... συνέρχεσθε per hom om M || 106 χρῆσασθαι GP || 107 ἐνομοθέτησεν : ἐγέννησεν P || 109 ἐν ἐγκρατεῖα om GP || 111 οὐ μὴν : γαμεῖν XA

mariage avec la possibilité d'observer la continence pour un temps. Jean Chrysostome rappelle que même l'état de mariage sous cette forme privilégiée n'est qu'une concession ; il envisage ainsi trois états : la virginité, le mariage assorti de σωφροσύνη et le mariage refuge des faibles, qu'il ne serait pas loin de considérer comme une forme hypocrite de fornication.

1. *I Cor.* 7, 25. Jeu de mots sur γνώμη et συγγνώμη, l'avis et la concession. La référence à cette citation ne condamne pas la virginité, au contraire, car la nuance établit la hiérarchie entre les deux états. S'il est vrai que, dans les deux cas, il n'y a pas d'ordre (πρόσταγμα), les raisons sont très différentes et en faveur de la virginité ; d'autre

Or, là où il y a une concession, pas de place pour l'éloge. Oui, mais il dit aussi, en parlant des vierges : « Je n'ai pas d'ordre du Seigneur, c'est un avis que je donne¹. » N'est-ce pas, alors, tout remettre en question² ? Pas du tout : sur la virginité il donne un avis, là il s'agit de concession. Et il n'ordonne ni l'un ni l'autre, mais pour des raisons différentes : ici, afin que l'homme voulant s'élever au-dessus de l'incontinence n'en soit pas empêché puisqu'il serait prisonnier d'un ordre l'y contraignant³ ; là, pour que l'homme incapable de s'élever jusqu'à la virginité ne soit pas condamné pour avoir transgressé un commandement. Je n'ordonne pas, dit-il, de rester vierges, car je redoute la difficulté de l'entreprise ; je n'ordonne pas d'avoir continuellement des rapports avec sa femme, je ne veux pas être le législateur de l'incontinence. J'ai dit : « Reprenez la vie commune » pour vous empêcher de descendre plus bas, non pour freiner votre ardeur à vous élever. 8. Ce n'est donc pas obéir à la volonté profonde de Paul que de jouir à tout instant de sa femme ; l'incontinence des êtres faibles, seule, en a fait une règle. Veux-tu en effet connaître la volonté de Paul ? Écoute ses paroles : « Je voudrais, dit-il, que tous les hommes fussent comme moi⁴ », vivant dans la continence. — Par conséquent, si tu veux que tous vivent dans la continence, tu voudrais que personne ne se marie. — Pas du tout, je n'interdis pas pour autant le mariage à ceux qui le veulent et ne leur adresse aucun reproche ; je forme des vœux simplement,

part, si dans les deux cas il y a une réserve, elle s'exprime sous la forme d'un conseil personnel pour la virginité, d'une concession seulement pour le mariage ; elle est donc favorable à la virginité et restrictive à l'égard du mariage. Dans ces conditions on ne saurait mettre les deux états sur le même plan. Un raisonnement identique se trouvait déjà chez MÉTHODE, *Banquet*, III, 12.

2. On peut aussi comprendre : rejeter l'état de virginité.

3. Il n'aurait en effet aucun mérite à obéir à un ordre auquel il lui serait impossible de se soustraire : cf. à ce sujet chap. VIII, p. 117, lignes 39 s.

4. *I Cor.* 7, 7.

καὶ ἑμαυτὸν, συγχωρῶ δὲ κάκεινο διὰ τὰς πορνείας. Διὰ
 τοῦτο καὶ ἀρχόμενος εἶπον· « Καλὸν ἀνθρώπῳ γυναικὸς μὴ
 115 ἅπτεσθαι. »

λε' Ὅτι ἀναγκαίως ἔθηκεν
 εἰς τὸ τῆς ἐγκρατείας ὑπόδειγμα.

1. Τίνος δὲ ἕνεκεν ἐνταῦθα ἑαυτοῦ μέμνηται λέγων·
 « Θέλω δὲ πάντας ἀνθρώπους εἶναι ὡς καὶ ἑμαυτὸν ; »
 Καίτοι εἰ μὴ τοῦτο προσέκειτο· « Ἄλλ' ἕκαστος ἴδιον ἔχει
 5 χάρισμα », τὴν περιαιτολογίαν ἐξέφυγεν ἄν. Τίνος οὖν ἕνεκεν
 προσέθηκεν· « Ὡς καὶ ἑμαυτὸν ; » Οὐκ ἐπαίρων ἑαυτὸν·
 οὗτος γὰρ ἐστὶν ὁ πλεονεκτῆσας μὲν τῶν ἀποστόλων ἐν τοῖς
 ὑπὲρ τοῦ κηρύγματος πόνοις, ἀνάξιον δὲ καὶ τῆς προσηγορίας
 ἀποστολικῆς ἑαυτὸν εἶναι νομίζων. Εἰπὼν γὰρ ὅτι « Ἐγὼ
 10 εἰμι ὁ ἐλάχιστος τῶν ἀποστόλων », ὡσπερ τι τῆς ἀξίας
 αὐτοῦ μεῖζον φθειγόμενος ἐπιλαμβάνεται ταχέως ἑαυτοῦ
 λέγων· « Ὅς οὐκ εἰμὶ ἱκανὸς καλεῖσθαι ἀπόστολος. » Τίνος
 οὖν ἕνεκεν ἐνταῦθα τῇ παραινέσει πρόσκειται ; Οὐκ ἀπλῶς
 οὐδὲ ὡς ἔτυχεν, ἀλλ' ἦδει τοὺς μαθητὰς τότε μάλιστα εἰς τὸν
 558 M. 15 τῶν καλῶν ἐναγομένους ζῆλον, ὅταν παρὰ τῶν διδασκάλων
 ἔχουσι τὰ παραδείγματα. Ὡσπερ οὖν ὁ χωρὶς ἔργων ἐν τοῖς
 λόγοις μόνους φιλοσοφῶν οὐδὲν ὀνήνησι μέγα τὸν ἀκροατὴν,
 οὕτως ὁ παρ' ἑαυτοῦ πρώτου κατορθωθείσαν ἔχων δεῖξει τὴν
 συμβουλήν, ταύτη μάλιστα πάντων ἐπάγεται τὸν ἀκούοντα.
 20 Πρὸς δὲ τούτοις καὶ φθόνου καὶ τύφου καθαρεύοντα δείκνυσιν
 ἑαυτὸν· τὸ γὰρ ἐξαιρετὸν τοῦτο κοινὸν εἶναι βούλεται τῶν
 μαθητῶν, οὐδὲν αὐτῶν πλεον ἔχειν ζητῶν ἀλλ' ἐν ἅπασιν
 κῦτους ἐξισοῦν ἑαυτῷ θέλων.

XXXV, 4-5 ἀλλ' ... χάρισμα om XAM v || 5 περιαιτολογίαν :
 περιπτολογίαν GP || 7 πλεονεκτῆσας XA v : πλεονεκτησόμενος GP
 πλεονέκτης M || μὲν om GP || τῶν ἀποστόλων : τοὺς ἀποστόλους GP ||
 17 μόνους : μόνον M v || μέγα ὀνήνησι GP || 22 ἔχειν om GP || 23 θέλων
 om M v

je désire ardemment que tous soient comme moi, mais je
 permets néanmoins l'autre état à cause de la fornication.
 Voilà pourquoi je disais en commençant : « Il est bon pour
 l'homme de ne pas toucher à la femme. »

XXXV. Paul était obligé de se proposer
 comme exemple de continence.

1. Pourquoi en cet endroit Paul fait-il mention de lui-
 même en disant : « Je voudrais que tous les hommes fussent
 comme moi » ? Eh bien ! même s'il n'avait pas ajouté ces
 mots : « Mais chacun reçoit une faveur particulière¹ », on
 n'aurait pu le taxer de jactance. Pourquoi donc, en effet,
 a-t-il ajouté : « comme moi-même » ? Non pour se faire
 valoir, car c'est l'homme qui, ayant surpassé les apôtres
 dans les travaux de la prédication, se jugeait indigne même
 du nom d'apôtre ! Après avoir dit : « Je suis le moindre des
 apôtres² », comme s'il avait proféré un mot qui dépassât
 encore ses mérites, il se reprend bien vite et il dit : « Moi
 qui ne suis pas digne d'être appelé apôtre. » Pourquoi donc,
 dans notre texte, joint-il son exemple à son exhortation ?
 Ce n'est pas sans intention ni par hasard : il savait que,
 pour des disciples, le meilleur stimulant au bien est
 l'exemple qu'ils reçoivent de leurs maîtres. Ainsi, l'homme
 qui se contente de philosopher en paroles, sans actes à
 l'appui, n'a pas grande influence sur son auditeur ; en
 revanche, celui qui peut montrer qu'il est le premier à
 mettre en pratique ses conseils a, par ce moyen, les meil-
 leures chances d'entraîner son auditoire. En outre, Paul se
 montre exempt d'envie et d'orgueil, car ce privilège, il veut
 le partager avec ses disciples, il ne cherche pas à avoir plus
 qu'eux, mais en toute chose il les désire ses égaux.

1. I Cor. 7, 7. Sur le sens de χάρισμα, cf. ALLO, I^{re} Épître aux
 Corinthiens, p. 160.

2. I Cor. 15, 9.

2. Ἐχω καὶ τρίτην αἰτίαν εἰπεῖν. Ποίαν δὴ ταύτην ;
²⁵ Δύσκολον εἶναι τὸ πρᾶγμα ἐδόκει καὶ οὐ κατὰ τὴν τῶν πολλῶν
 εὐκολίαν. Βουλόμενος οὖν αὐτὸ δεῖξαι ῥᾶστον, τὸν ἡνυκότα εἰς
 μέσον τίθησιν, ἵνα μὴ σφόδρα ἐπίπνον εἶναι αὐτὸ νομίζωσιν
 ἀλλὰ πρὸς τὸν ἡγησάμενον ἰδόντες μετὰ τοῦ θαρρεῖν καὶ αὐτοὶ
³⁰ τῆς αὐτῆς ἐπιβαίνωσιν ὁδοῦ. Τοῦτο καὶ ἀλλαχοῦ ποιεῖ. Τοῖς
 Γαλάταις γὰρ διαλεγόμενος καὶ τὸν ἀπὸ τοῦ νόμου φόβον
 ἐκλύσαι σπεύδων, δι' ὃν ἐπὶ τὴν παλαιὰν κατεφέροντο συνή-
 θειαν πολλὰ τῶν ἐκεῖ φυλάττοντες, τί φησί ; « Γίνεσθε ὡς
 ἐγώ, ὅτι καὶ γὰρ ὡς ὑμεῖς. » « Ὁ δὲ λέγει τοιοῦτόν ἐστιν· οὐκ ἂν
 ἔχοιτε, φησὶν, εἰπεῖν ὅτι ἐξ ἔθνῶν ἐπιστρέψας νῦν καὶ τὸν ἐκ
³⁵ τῆς τοῦ νόμου παραβάσεως οὐκ εἰδὼς φόβον, ἀκινδύνως
 ἅπαντα ταῦτα φιλοσοφεῖς πρὸς ἡμᾶς. Καὶ γὰρ ἐγώ, φησὶν, ὡς
 ὑμεῖς ἐδούλευσα ταύτην τὴν δουλείαν ποτέ· ἐγενόμην ὑπὸ τοῖς
 ἐπιτάγμασι τοῦ νόμου· ἐφύλαξα τῶν ἐντολῶν τὰς παρατηρή-
 σεις· ἀλλὰ τῆς χάριτος ἐπιφανείσης ὅλον ἑμαυτὸν ἀπ' ἐκείνου
⁴⁰ πρὸς ταύτην μετέθηκα. Οὐκέτι γὰρ τὸ πρᾶγμα παράβασις
 ἐστὶν « ἀνδρὶ γενομένων ἡμῶν ἑτέρῳ »· ὥστε οὐδεὶς ἂν ἔχοι
 τοῦτο λέγειν ὅτι ἕτερα πράττων ἕτερα παραινῶ οὐδὲ ὅτι τὸ
 ἑμαυτοῦ σκοπήσας ἀσφαλὲς ὑμᾶς εἰς κίνδυνον ἐνέβαλον. Εἰ
 γὰρ κίνδυνος τὸ πρᾶγμα ἦν, οὐκ ἂν ἑμαυτὸν προῦδωκα οὐδ'
⁴⁵ ἂν τῆς οἰκειᾶς ἡμέλησα σωτηρίας. Ὡσπερ οὖν ἐκεῖ τὸ παρά-
 δειγμα παρ' ἑαυτοῦ θείς τὸν φόβον ἐξέλυσε, οὕτω καὶ
 ἐνταῦθα τὴν ἀγωνίαν ἐκβάλλει μέσον ἑαυτὸν ἐμβάλων.

25 δοκεῖ GP || 27 αὐτὸ εἶναι GP || 34 εἰπεῖν : λέγειν GP || 36 ἅπαντα
 ταῦτα : κατὰ πάντα GP || 39 ἐπιφανείσης : ἐλθούσης GP || 42 ἕτερα
 παραινῶ om sed postea add G || 47 ἐμβάλλων M v

1. Gal. 4, 12. Il s'agit ici du commentaire par Jean Chrysostome des paroles de Paul sur l'abrogation des observances rituelles de la Loi (Gal. 4, 8-31). Sur le sens de γίνεσθε ὡς ἐγώ dans l'Épître de Paul, voir les interprétations diverses rassemblées dans *La Sainte Bible*, Cramer-Pirot, Paris 1951, p. 457.

2. Je peux donner aussi une troisième raison, et la voici : cette vertu paraissait rébarbative et ne souriait guère au commun des mortels. Voulant donc montrer qu'elle était très facile, il propose en exemple un homme qui l'a pratiquée, pour qu'on ne la regarde pas comme très ardue, mais qu'en jetant les yeux sur leur guide, les disciples s'engagent avec confiance eux aussi sur le même chemin. Paul agit de même en un autre circonstance ; s'adressant aux Galates qu'il cherche à affranchir de la crainte de la Loi, crainte qui les entraînait vers leurs anciennes coutumes par le respect de mille observances qui s'y trouvaient, que dit-il ? « Devenez comme moi, puisque moi aussi je suis comme vous¹. » Ce qui signifie : vous ne pouvez pas m'objecter : tu te convertis aujourd'hui, venant du paganisme et ne connaissant pas la crainte qu'inspire la transgression de la Loi ; aussi ne risques-tu rien à développer devant nous cette doctrine. Moi aussi, dit-il, j'ai comme vous subi autrefois cette servitude, j'ai été soumis au commandement de la Loi, j'ai soigneusement observé ses préceptes, mais dès que la grâce de Dieu s'est manifestée, je me suis porté tout entier de l'ancienne Loi à la nouvelle — car ce n'est plus là une transgression, puisque « nous sommes devenus les sujets d'un autre homme² » — ; aussi, personne ne saurait prétendre que je fais une chose et en conseille une autre, ou que que je vous expose à un danger après avoir assuré ma propre sécurité. S'il y avait là un danger, en effet, je ne m'y serais pas risqué moi-même, compromettant ainsi mon salut personnel. Ainsi donc, tout comme dans cette épître Paul propose son exemple afin de libérer de la crainte, de même ici, pour chasser l'inquiétude des esprits, il se donne en modèle.

2. Souvenir de Jér. 3, 1. Jean veut dire qu'il n'y a pas transgression de la Loi puisqu'à l'obéissance à Yahweh succède l'obéissance au Christ dans la nouvelle Loi.

ἄς' Ὅτι μετριάζων ὁ ἀπόστολος τὴν παρθενίαν
χάρισμα καλεῖ.

1. « Ἄλλ' ἕκαστος ἴδιον χάρισμα ἔχει », φησίν, « ὁ μὲν οὕτως, ὁ δὲ οὕτως. » Θεὰ τῆς ἀποστολικῆς ταπεινοφροσύνης οὐδαμοῦ τὸν χαρακτῆρα παραπολλύμενον ἀλλ' ἀκριβῶς πανταχοῦ διαλάμποντα. Χάρισμα Θεοῦ καλεῖ τὸ ἑαυτοῦ κατόρθωμα, καὶ ἔνθα πολὺν ἰδρωσεν ἰδρώτα, τοῦτο ὅλον ἀνατίθησι τῷ δεσπότη. Καὶ τί θαυμαστὸν εἰ ἐπὶ τῆς ἐγκρατείας τοῦτο ποιεῖ, ὅπου γε καὶ περὶ τοῦ κηρύγματος διαλεγόμενος τῷ αὐτῷ κέχρηται τρόπῳ, περὶ τοῦ κηρύγματος ὑπὲρ οὐ μυρίου ἡνεγκε πόνους, θλίψεις συνεχεῖς, τλαιπωρίας ἀφάτους, θανάτους καθημερινούς; Τί οὖν περὶ τούτου φησί; « Πλέον αὐτῶν πάντων ἐκοπίασα, οὐκ ἐγὼ δέ, ἀλλ' ἡ χάρις τοῦ Θεοῦ ἢ σὺν ἐμοί. » Οὐ τὸ μὲν αὐτοῦ, τὸ δὲ τοῦ Θεοῦ φησιν ἀλλ' ὅλον τοῦ Θεοῦ. Τοῦτο εὐγνώμονος οἰκέτου μῆδὲν ἴδιον νομίζειν ἀλλὰ πάντα δεσποτικά, μῆδὲν ἴδιον ἡγεῖσθαι αὐτοῦ ἀλλὰ πάντα τοῦ κυρίου.

2. Τοῦτο καὶ ἐτέρωθι ποιεῖ. Εἰπὼν γὰρ « Ἐχοντες χαρίσματα κατὰ τὴν χάριν τὴν δοθεῖσαν ἡμῖν διάφορα », προῖων προστασίας καὶ ἐλεημοσύνας καὶ μεταδόσεις ἐν τούτοις ἡρίθμησεν. Ὅτι δὲ κατορθώματα ταῦτα καὶ οὐ χαρίσματα παντὶ που δῆλόν ἐστιν. Ταῦτα δὲ εἶπον ἐν ὅταν ἀκούσης αὐτοῦ λέγοντος « Ἐκαστος ἴδιον χάρισμα ἔχει », μὴ ἀναπέσης

XXXVI, 3-4 ὁ ... ὁ GP : δς ... ὁ XA δς ... δς M v || 6 τὸ ἑαυτοῦ : αὐτοῦ XAM v || 9-10 διαλεγόμενος ... κηρύγματος per hom om A || 10 περὶ τοῦ κηρύγματος om M v || 12 θανάτους om GP || κινδύνους post καθημερινούς add GP || 14 σὺν : ἐν G || 15 τοῦτο : τοῦ et ras duarum litt G || ἴδιον om GP || 23 ἔχει χάρισμα GP

1. I Cor. 7, 7.

2. I Cor. 15, 10.

3. Rom. 12, 6. « Nous recevons des faveurs différentes selon la

XXXVI. C'est par esprit de modestie
que l'apôtre appelle la virginité une faveur (divine).

1. « Mais chacun, dit l'apôtre, reçoit une faveur particulière, celui-ci d'une manière, celui-là d'une autre¹. » Vois : les traits de l'humilité apostolique nulle part ne s'effacent, mais brillent partout d'un vif éclat. Faveur divine, c'est ainsi qu'il appelle sa propre conduite vertueuse, et le fruit de tout le mal qu'il s'est donné, il l'attribue tout entier à son Maître. Faut-il s'étonner s'il agit ainsi dans le cas de la continence, quand il procède aussi de la même façon en parlant de la prédication, de cette prédication pour laquelle il a souffert mille épreuves, continuelles afflictions, indicibles souffrances, morts quotidiennes ? Que prétend-il en effet à ce sujet ? « Plus qu'eux tous j'ai travaillé, non pas moi à la vérité, mais la grâce de Dieu qui est avec moi². » Il ne dit pas : ceci est mon œuvre, cela l'œuvre de Dieu ; tout est l'œuvre de Dieu. Le propre d'un bon serviteur c'est de ne rien considérer comme à lui, mais tout à son maître, de ne rien s'imaginer comme à lui, mais tout au Seigneur.

2. Il agit de même encore en un autre passage ; après avoir dit : « Nous recevons des faveurs différentes selon la grâce qui nous a été donnée³ », il poursuit en mettant au nombre de ces faveurs les charges, les œuvres de charité, les distributions d'aumônes. Et pourtant il s'agit d'actes vertueux, non pas de faveurs, c'est bien évident. Si j'ai rappelé cela, c'est pour qu'en entendant la parole de Paul : « Chacun reçoit une faveur particulière », tu ne te décourages

grâce qui nous a été accordée : soit de prophétie, soyons en règle avec notre foi ; soit de ministère, attachons-nous à notre ministère ; que celui qui enseigne s'attache à son enseignement ; que celui qui exhorte, à l'exhortation ; un autre fait l'aumône, qu'il s'en acquitte avec simplicité ; un autre a des charges, qu'il les accomplisse avec zèle ; un autre exerce la miséricorde, qu'il s'y livre en souriant. »

μηδὲ εἶπης πρὸς ἑαυτόν· οὐ δεῖται τὸ πρᾶγμα τῆς ἐμῆς σπουδῆς· χάρισμα αὐτὸ ὁ Παῦλος ἐκάλεσε. Μετριάζων γάρ, οὐκ εἰς τὴν τῶν χαρισμάτων τάξιν καταλέξει τὴν ἐγκρατείαν βουλόμενος τοῦτό φησιν. Οὐκ ἂν γὰρ οὕτως ἤναντιώθη καὶ ἑαυτῷ καὶ τῷ Χριστῷ, τῷ μὲν Χριστῷ λέγοντι· « Εἰσὶν εὐνοῦχοι οἷτινες εὐνούχισαν ἑαυτοὺς διὰ τὴν βασιλείαν τῶν οὐρανῶν », καὶ ἐπαγαγόντι· « Ὁ δυνάμενος χωρεῖν χωρεῖτω »· ἑαυτῷ δὲ καταδικάζοντι τὰς χηρείαν μὲν ἐλομένας οὐ βουλευθείσας δὲ ἐπιμείναι τῇ προθέσει. Εἰ γὰρ χάρισμα ἔστι, τίνας ἔνεκεν αὐταῖς ἀπειλεῖς λέγων ὅτι « Ἔχουσι κρίμα ὅτι τὴν πρώτην πίστιν ἠθέτησαν ; » Οὐδαμοῦ γὰρ τοὺς οὐκ ἔχοντας χάρισμα ὁ Χριστὸς ἐκόλασεν ἀλλὰ πανταχοῦ τοὺς βίαν οὐκ ἐπιδεικνυμένους ὀρθόν· καὶ τοῦτο ἔστι τὸ μάλιστα ἐπιζητούμενον παρ' αὐτῷ πολιτεία ἀρίστη καὶ ἔργα ἀληπτα. Τῶν δὲ χαρισμάτων ἡ διανομή οὐκ ἐν τῇ τοῦ λαμβάνοντος κείται προαιρέσει ἀλλ' ἐν τῇ τοῦ παρέχοντος κρίσει. Διὰ τοῦτο οὐδαμοῦ τοὺς τὰ θαύματα ἐργαζομένους ὁ Χριστὸς ἐπαινεῖ ἀλλὰ καὶ τοὺς μαθητὰς ἐπὶ τούτῳ μέγα φρονούντας ἀπάγει τῆς τοιαύτης ἡδονῆς λέγων· « Μὴ χαίrete ὅτι τὰ δαιμόνια ὑμῖν ὑπακούει. » Οἱ γὰρ μακαριζόμενοι πανταχοῦ οἱ ἐλεήμονές εἰσιν, οἱ ταπεινοί, οἱ ἐπιεικεῖς, οἱ τῇ καρδίᾳ καθαροί, οἱ εἰρηνοποιοί, οἱ ταῦτα πάντα καὶ τὰ τούτοις ὅμοια πράττοντες.

3. Καὶ αὐτὸς δὲ ὁ Παῦλος τὰ κατορθώματα ἀριθμῶν τὰ ἑαυτοῦ ἐν τούτοις καὶ τῆς ἐγκρατείας ἐμνημόνευσεν. Εἰπὼν γάρ· « Ἐν ὑπομονῇ πολλῇ, ἐν θλίψεσιν, ἐν ἀνάγκαις, ἐν διωγμοῖς, ἐν στενοχωρίαις, ἐν πληγαῖς, ἐν φυλακαῖς, ἐν κόποις, ἐν ἀκαταστασίαις, ἐν ἀγρυπνίαις, ἐν νηστείαις », ἐπήγαγεν « ἐν ἀγνείᾳ », οὐκ ἂν τοῦτο ποιήσας εἰ χάρισμα τὸ

26 τὴν pr in ras G || 27 γὰρ om M v || 28 μὲν ante λέγοντι coll GP || 31 καταδικάζοντι : καταδικάζων PA || 33 ἀπειλεῖς om GP || λέγων : λέγει GP || 34 οὐκ : μὴ GP || 35 οὐκ (sc οὐ) ante βτον coll XAM v || 48-49 ἐν διωγμοῖς GP : om XAM v

1. *Matth.* 19, 12.
2. *I Tim.* 5, 12.

pas en te disant à toi-même : nul besoin ici de mon effort personnel, Paul a parlé de faveur divine. En fait, c'est la modestie et non le désir de mettre la continence au rang des faveurs (divines) qui l'incite à s'exprimer de la sorte. Car il n'aurait pas commis une telle contradiction avec lui-même, avec le Christ ; le Christ qui dit : « Il y a des eunuques qui se sont faits eunuques à cause du royaume des Cieux », et qui ajoute : « Que celui qui peut comprendre comprenne¹ ! » ; lui-même, quand il condamne les femmes qui ont choisi le veuvage et n'ont pas voulu persévérer dans leur dessein. Si c'est une faveur, pourquoi les menacer en ces termes : « Elles sont condamnées pour avoir rompu la foi première² » ? Nulle part en effet le Christ n'a châtié les hommes qui n'ont pas reçu de faveurs divines, mais toujours ceux qui ne laissent pas voir une vie honnête ; ce qu'il réclame par-dessus tout, c'est un mode de vie parfait et des actions irréprochables. La distribution des faveurs ne dépend pas de l'intention du bénéficiaire mais de la décision du donateur. C'est pour cela que nulle part le Christ n'adresse d'éloges à ceux qui font des miracles, et même quand ses disciples y voient un titre de gloire, il les détourne de cette joie en leur disant : « Ne vous réjouissez pas de ce que les démons vous obéissent³. » Les bienheureux ce sont toujours les miséricordieux, les humbles, les doux, les cœurs purs, les pacifiques, ceux qui font preuve de toutes ces vertus et d'autres semblables.

3. D'ailleurs Paul lui-même, énumérant ses propres actes de vertu, ne manque pas d'y faire figurer aussi la continence. Après avoir dit : « Par une grande constance dans les tribulations, dans les nécessités, dans les blessures, dans les prisons, dans les travaux, dans les émeutes, dans les veilles, dans les jeûnes⁴ », il ajoute : « dans la pureté »,

3. *Lc* 10, 20. La phrase suivante est inspirée du Sermon sur la Montagne, *Matth.* 5, 6.

4. *II Cor.* 6, 4, et *II Cor.* 6, 6 ; cf. aussi *II Cor.* 11, 27. — Tel est

πρᾶγμα ἦν. Τί δέ ; Καὶ σκώπτει τοὺς οὐκ ἔχοντας αὐτὴν ἀκρατεῖς αὐτοὺς καλῶν. Διὰ τί δὲ καὶ ὁ μὴ ἐγκαμίζων τὴν ἑαυτοῦ παρθένον κρεῖττον ποιεῖ ; Τίνος δὲ ἔνεκεν μακαριωτέρη ἢ χήρα ἐὰν οὕτως μείνη ; "Ὅπερ γὰρ ἔφθην εἰπὼν, οὐ θαυμάτων ἀλλὰ ἔργων οἱ μακαρισμοὶ ὥσπερ οὖν καὶ κολάσεις. Πῶς δὲ καὶ ἐπιμένει πάλιν παραινῶν ὑπὲρ τῶν αὐτῶν εἰ μὴ ἡμῖν τὸ πρᾶγμα ἦν καὶ μετὰ τὴν τοῦ Θεοῦ ῥοπήν καὶ τῆς παρ' ἡμῶν ἐδεῖτο σπουδῆς ; Εἰπὼν γάρ· « Θέλω πάντας ἀνθρώπους εἶναι ὡς καὶ ἑμαυτὸν » ἐν ἐγκρατεῖα, πάλιν φησί· « Λέγω δὲ τοῖς ἀγάμοις καὶ ταῖς χήραις, καλὸν αὐτοῖς ἐστὶν ἐὰν μείνωσιν ὡς καὶ γώ. » Πάλιν οὖν ἑαυτὸν τίθησι διὰ τὴν αὐτὴν αἰτίαν. Τὸ γὰρ παράδειγμα ἐγγύθεν ἔχοντες καὶ οἰκεῖον μειζόνως ἀν τῶν τῆς παρθενίας κατετόλμησαν πόνων. Εἰ δὲ καὶ ἀνωτέρω λέγων· « Θέλω πάντας εἶναι ὡς καὶ ἑμαυτὸν », καὶ ἐνταῦθα· « Καλὸν αὐτοῖς ἐὰν μείνωσιν ὡς καὶ γώ », οὐδαμοῦ τὴν αἰτίαν προστίθησι, μὴ θαυμάσης. Οὐ γὰρ ἀπαυθαδιζόμενος τοῦτο ποιεῖ ἀλλ' ἱκανὴν εἶναι νομίζων αἰτίαν τὴν αὐτοῦ γνώμην μεθ' ἧς τὸ πρᾶγμα κατώρθωσεν.

52 τί δέ ; ita interpunxi || 53 γκαμίζων GP || 62 οὖν om XAM v || 63 οἰκειώς GP || 69 τὸ πρᾶγμα : ταῦτα P

le contexte : « Nous évitons de donner un sujet de scandale, nous recommandant nous-même, en toutes circonstances, comme ministre de Dieu, par beaucoup de constance dans les tribulations... etc. » Il semble que dans le texte de Paul le mot ἀγνότητι (et non ἀγνεία) signifie *pureté* non au sens de chasteté, mais d'intégrité de vie, de pureté morale.

1. Ἀκρατής, contraire de ἐγκρατής, celui qui garde la maîtrise de ses sens. Le mot ἀκρατεῖς, ici, suggère l'idée d'une incapacité, dans laquelle intervient l'absence de volonté.

2. I Cor. 7, 38.

3. Les exemples qui précèdent montrent la nécessité du choix et situent l'importance de la volonté et du zèle (σπουδή), par rapport au don divin que nous recevons directement (χάρισμα). — Le

ce qu'il n'aurait pas fait si la pureté était une faveur divine. Autre exemple : il se raille aussi de ceux qui ne possèdent pas cette vertu et les appelle des in-continents¹. Et pourquoi, encore, « le père qui ne marie pas sa fille fait-il mieux² » ? Pourquoi la veuve est-elle plus heureuse dans le Seigneur quand elle demeure dans cet état ? Parce que — je l'ai déjà dit — ce ne sont pas les miracles, mais les actes qui nous valent les béatitudes célestes ; de même aussi pour les châtements. Et pourquoi multiplier ce genre d'exhortations, si la chose ne dépendait pas de nous, si, après l'intervention de Dieu³, il n'était plus besoin, en outre, de notre effort personnel ? Après les mots : « Je voudrais que tous les hommes fussent comme moi » dans la continence, il ajoute : « Je dis aux personnes qui ne sont pas mariées et aux veuves : il est bon pour elles de rester dans l'état où je suis moi-même⁴. » Ici encore, il se met en avant, pour le même motif ; avec cet exemple les touchant de près et les concernant, ses auditeurs auraient plus de cœur, pensait-il, à affronter les épreuves de la virginité. Et si, lorsqu'il dit un peu plus haut : « Je voudrais que tous fussent comme moi », et ici : « Il est bon pour eux de rester en l'état où je suis moi-même », si nulle part il n'en donne le motif, il ne faut pas t'en étonner. Il n'agit pas en effet par vantardise, mais il juge motif suffisant la conviction personnelle qui l'a guidé dans la pratique de cette vertu.

mot ῥοπή signifie l' « impulsion de la balance » ; cette impulsion divine précède (μετὰ τὴν ῥοπήν) l'action humaine. Jean Chrysostome, tout en insistant sur la part de la volonté humaine, n'avait rien qui annonçât le pélagianisme. Cf. chap. XXVII, p. 178, n. 1.

4. I Cor. 7, 7, et I Cor. 7, 8.

λζ' Ὅτι πολλοὶ ἐν τοῖς δευτέροις γάμοις αἱ ἀηδίαι.

1. Εἰ δέ τις καὶ λογισμῶν ἀκοῦσαι ἐθέλοι, πρῶτον μὲν τὴν παρὰ πάντων τῶν ἀνθρώπων ἐξεταζέτω δόξαν, ἔπειτα καὶ τὰ περὶ τὸ πρᾶγμα συμβαίνοντα. Τῶν γὰρ νομοθετῶν τοὺς τοιοῦτους οὐ κολάζοντων γάμους ἀλλ' ἐπιτρέποντων καὶ συγχωρούντων, πολλοὶ καὶ παρὰ πολλῶν ἐν τε οἰκίαις καὶ κατὰ τὴν ἀγορὰν κατ' αὐτῶν γίνονται λόγοι σκωπτόντων, μεμφομένων, ἀποστρεφόμενων. Τῶν γὰρ τοὺς βροχοὺς παραβαινόντων οὐχ ἤττον τοὺς τοιοῦτους ἀπαντες ἐκτρέπονται, ὡς εἰπεῖν, οὔτε φίλους ποιήσασθαι θαρροῦντες οὔτε συνθήκας θέσθαι πρὸς αὐτοὺς οὔτε ἄλλο πιστεῦσαι οὐδέν. Ὅταν γὰρ ἴδωσιν αὐτοὺς συνθηθείας τοσαύτης καὶ φιλίας καὶ ὀμιλίας καὶ κοινωνίας τὴν μνήμην οὕτως εὐκόλως ἀπὸ τῆς αὐτῶν ψυχῆς ἐκβάλλοντας, νάρκη τις αὐτοῖς ἀπὸ τούτων καταχεῖται τῶν λογισμῶν καὶ οὐκ ἂν αὐτοὺς μετὰ πάσης προσίοιτο γνησιότητος ὡς εὐκόλους καὶ ἀλλοπροσάλλους. Οὐ διὰ ταῦτα δὲ μόνον αὐτοὺς

XXXVII, 3 πάντων om GPX et cod Ruthen apud Ducaem || 6 τε om GP || ταῖς ante οἰκίαις add GP || 9 ἐκτρέπονται : ἀποστρέφονται GP || 11 ἄλλο : ἀλλήλους XAM v || 13 ψυχῆς post ἐκβάλλοντας coll GP || 16 ἄλλο πρὸς ἄλλους scr M ἄλλοτε πρὸς ἄλλους A

1. Pour ceux qui estimeraient insuffisant le motif invoqué (la conduite personnelle de Paul), Chrysostome va donner des justifications de ce qu'il avance au sujet de l'incontinence.

2. Jean Chrysostome suit ici la méthode d'Aristote (topiques) : arguments extrinsèques au sujet, arguments intrinsèques. Méthode utilisée spécialement par les stoïciens et étudiée dans les *Topiques* de Cicéron [H. M.].

3. Le cas des secondes nocés a été évoqué plus haut : « Je le dis aux personnes qui ne sont pas mariées et aux veuves. » Ce problème a été l'objet de nombreux traités s'inspirant de la doctrine de Paul exprimée dans *I Cor.* 7, 39 ; *I Tim.* 1, 6 ; *Rom.* 7, 1 ; *I Tim.* 5, 15 : la viduité est préférable et conseillée mais le remariage n'est pas un péché, il peut même dans certains cas être souhaitable. Les Pères sont divisés

XXXVII. Un second mariage
cause beaucoup d'ennuis.

1. Et si vous désirez aussi des raisons¹, tout d'abord, interrogez l'opinion publique, et ensuite les données de l'expérience². Sans doute les législateurs ne condamnent-ils pas de tels mariages³, ils les permettent même et les autorisent, cependant nombreuses sont les réflexions qu'ils provoquent, de la bouche d'une foule de gens, soit en privé, soit en public : brocards, blâmes, réprobation. Comme à des parjures, tout le monde tourne le dos, c'est le mot, à ces gens-là, personne n'ose s'en faire des amis, ni traiter des affaires avec eux, ni leur accorder la moindre confiance. Quand vous les voyez rejeter si facilement de leur âme le souvenir de leur existence commune, de leur affection, de leur vie familiale et intime, vous voilà paralysés, en quelque sorte, à cette pensée, et vous ne pouvez les aborder d'un cœur tout à fait sincère, car ils sont pour vous l'image de l'inconstance et de la versatilité. Et on ne les réproouve

sur ce sujet : certains les condamnent plus ou moins formellement (Tertullien, pour qui les secondes nocés sont « un adultère déguisé » ; S. Jérôme, S. Ambroise) ; d'autres sans condamner les secondes nocés les déplorent (S. Basile, S. Grégoire de Nazianze) ; d'autres les déclarent légitimes, avec des réserves (Clément d'Alexandrie, Origène, S. Augustin). JEAN leur consacre deux traités : *Ad viduam juniorem*, adressé à la femme de Thérasius restée veuve après cinq ans de mariage et *De non iterando conjugio* (Περὶ μοναδρίας) où le problème est traité avec beaucoup plus d'ampleur. Enfin l'Homélie *In illud : Vidua eligatur* est un commentaire de *I Tim.* 5, 9. L'opinion de Jean est celle de S. Paul ; il la développe ici dans le Περὶ παρθενίας, toutefois il fait preuve de plus de sévérité et dissimule assez mal, par une sollicitation des textes, sa préférence pour une attitude de sévérité : les deuxièmes nocés sont une preuve de faiblesse morale. Sa pensée est assez bien exprimée par la phrase : « S'il vaut mieux ne point se marier, il vaut évidemment mieux ne se marier qu'une fois que plusieurs. » *In epist. II ad Tim. III*, Hom. 7, 4 (PG 62, 641).

ἀποστρέφονται ἀλλὰ καὶ δι' αὐτὴν τῶν γινομένων τὴν ἀηδίαν.

2. Τί γὰρ ἀτερπέστερον, εἰπέ μοι, ἢ ἔταν μετὰ τὸν πολὺν κωκυτὸν καὶ τὰς οἰμωγὰς καὶ τὰ δάκρυα καὶ τὴν αὐχμηρὰν κόμην καὶ τὴν μέλαιναν στολὴν ἐξαίφνης κρότοι καὶ παστάδες γαμήλιοι καὶ θόρυβος ἀπ' ἐναντίας τῷ προτέρῳ, ὥσπερ ὑποκριτῶν ἐν σκηνῇ παιζόντων καὶ νῦν μὲν τοῦτο, νῦν δὲ ἐκεῖνο γινομένων ; Καὶ γὰρ ἐκεῖ τὸν αὐτὸν ἴδοις ἂν ποτὲ μὲν βασιλέα, ποτὲ δὲ πάντων πενέστερον. Κάνταῦθα ὁ πρῶν περι
25 τὸν τάφον ἐγκαλινδούμενος νυμφίος ἐξαίφνης ὁ τὰς τρίχας τίλλων, στέφανον ἐπὶ τῆς αὐτῆς πάλιν φέρει κεφαλῆς, ὁ κατηγοφῆς καὶ συγγῆς καὶ πολλὰ πολλάκις μετὰ δακρύων πρὸς τοὺς παρακαλοῦντας ἐγκώμια τῆς ἀπελθούσης διελθὼν καὶ τὸν βίον ἀβίωτον εἶναι φήσας αὐτῷ, καὶ πρὸς τοὺς ἀπάγοντας
30 αὐτὸν τοῦ θρηνοῦ δυσχεράνας, πολλάκις μετὰ τούτων αὐτῶν ὠραίεσθαι καὶ καλλωπίζεσθαι πάλιν καὶ τοῖς πρῶν δεδοκίμοις ὀφθαλμοῖς, τούτοις μετὰ γέλωτος εἰς τοὺς αὐτοὺς ἔνορᾶ καὶ τῷ στόματι τούτῳ φιλοφρονεῖται καὶ ἀσπάζεσθαι πάντας δι' οὗ πρῶν ταῦτα πάντα ἐξώμνυτο.

3. Τὸ δὲ πάντων ἐλεεινότερον ὁ τοῖς παισὶν ἐπεισαγόμενος πόλεμος, ἢ ταῖς θυγατράσιν συνοικιζομένη λέαινα· τοῦτο γὰρ ἢ μητριὰ πανταχοῦ. Ἐντεῦθεν ἡ καθημερινὴ στάσις καὶ μάχη, ἐντεῦθεν ὁ ξένος ἐκεῖνος καὶ καινότερος ζῆλος πρὸς τὴν οὐκ ἔνοχλοῦσαν γινόμενος. Οἱ μὲν γὰρ ζῶντες καὶ βάλλουσι
40 τῷ φθόνῳ καὶ βάλλονται, πρὸς δὲ τοὺς τετελευτηηκότας καὶ οἱ

21 τῷ προτέρῳ : τῶν προτέρων GP || 34 πρῶν : πονηρῶς GP || 35 τὸ δὲ : καὶ τὸ GP || 39 ἔνοχλοῦσαν : ἔτ' οὖσαν GP et R sed perperam (cf. XXXVII, 51)

1. Μεταξὺ τούτων : je comprends τούτων comme un neutre, et représentant les manifestations de chagrin qui s'adressent encore à la femme disparue, alors que le veuf commence à préparer son second mariage. On peut prendre aussi τούτων pour un masculin : *au milieu même de ces amis* ; cependant la présence de τὸς αὐτοῦς un peu plus loin rend la première interprétation plus plausible. — ὠραίεσθαι, καλλωπίζεσθαι sont des termes empruntés par mépris à la toilette féminine.

2. Le développement qui concerne la marâtre se retrouve en termes très voisins dans *In illud : Vidua eligatur*, 5 (PG 51, 325). Le traité Περὶ μοναδρίας traite aussi ce problème particulier aux secondes

pas seulement pour ce motif, mais pour le caractère fort déplaisant des conséquences pratiques.

2. Quoi de plus choquant en effet, je te prie, que de voir, au plus profond chagrin, aux gémissements, aux larmes, aux cheveux en désordre, aux sombres vêtements, succéder soudain applaudissements, apprêts de la chambre nuptiale, vacarme tout contraire à ce qui précédait ? Ne dirait-on pas des comédiens jouant sur une scène et devenant tantôt ceci, tantôt cela ? Au théâtre en effet on peut voir le même acteur tantôt roi, tantôt le dernier des gueux ; de même ici, l'homme qui naguère se roulait au pied du tombeau de sa femme, le voilà soudain fiancé ; celui qui s'arrachait les cheveux, c'est une couronne à présent qu'il porte sur cette même tête ; cet homme abattu et sombre qui, à tout moment, les larmes aux yeux, devant les amis qui le reconfortaient, ne tarissait pas d'éloges sur l'épouse en allée, cet homme qui déclarait la vie intolérable désormais pour lui et s'irritait contre ceux qui voulaient le distraire de son chagrin, souvent au milieu même de son deuil¹ il recommence à se pomponner, à se faire beau ; ces yeux naguère encore gonflés de larmes, sourient pour regarder ces mêmes amis, cette bouche adresse à chacun des mots de bienvenue et d'affection, cette bouche qui naguère n'avait pas assez d'anathèmes pour tout cela.

3. Mais le plus pitoyable de tout est la guerre qu'on suscite à ses enfants, la lionne qu'on installe auprès de ses filles : car voilà ce qu'est toujours une marâtre². De ces unions naissent ces discordes et ces conflits quotidiens, cette étrange et insolite animosité à l'égard de cette femme qui ne fait de mal à personne³. Entre vivants on se poursuit de jalousies réciproques, mais avec les morts leurs ennemis

noces et complète l'argumentation (II. μοναδ. 2, 4, 6). On peut enfin voir dans l'évocation de la marâtre des souvenirs d'Euripide et d'Eschyle (*Agamemnon*). Cf. *Introduction*, p. 31.

3. La morte ; le texte de Migne porte simplement : τὴν οὐκέτ' οὖσαν (voir apparat critique).

πολέμιοι σπένδονται. Ἄλλ' οὐκ ἐνταῦθα ἀλλὰ ζηλοτυπεῖται ἢ κόνις καὶ ἡ τέφρα καὶ μῖσος πρὸς τὴν κατορωρυγμένην ἀφατον καὶ λοιδορίαὶ καὶ σκώμματα καὶ κατηγορίαὶ πρὸς τὴν διαλυθεῖσαν εἰς γῆν· ἔχθρα ἀσπονδος πρὸς τὴν λελυτηκυῖαν οὐδέν. Τί ταύτης γένοιτ' ἂν τῆς ἀλογίας χειρόν, τί τῆς ὠμότητος; Οὐδὲν παρὰ τῆς ἀπελθούσης ἠδικημένη — τί λέγω ἠδικημένη; Τοὺς πόνους μὲν αὐτῆς καρπουμένη καὶ τοῖς ἀγαθοῖς ἐντροφῶσα τοῖς ἐκείνης οὐ παύεται σκιαμαχοῦσα πρὸς αὐτήν· καὶ τὴν οὐδὲν λελυτηκυῖαν, πολλάκις δὲ οὐδὲ ὀφθεῖσαν αὐτῇ ποτε, μυρίοις καθ' ἑκάστην ἡμέραν βάλλει σκώμμασι καὶ διὰ τῶν ἐκείνης ἐγγόνων τὴν οὐκέτ' οὔσαν ἀμύνεται καὶ τὸν ἄνδρα πολλάκις ὀπλίζει κατ' αὐτῶν, ὅταν αὐτὴ μὴδὲν ἀνύη. Ἄλλ' ὅμως ἅπαντα ταῦτα ῥᾶστα καὶ φορητὰ τοῖς ἀνθρώποις ἔδοξεν εἶναι, μόνον ἵνα μὴ τὴν ἀπὸ τῆς ἐπιθυμίας φέρειν ἀναγκάζωνται τυραννίδα.

4. Ἄλλ' οὐχ ἡ παρθένος πρὸς ταύτην ἰλιγγίασε τὴν παράταξιν οὐδὲ ἔφυγε τὴν συμβολὴν τὴν οὕτως ἀφόρητον τοῖς πολλοῖς εἶναι δοκοῦσαν ἀλλ' ἔστη γενναίως καὶ τὴν ἀπὸ τῆς φύσεως ἀνεδέξατο μάχην. Πῶς οὖν ἂν τις αὐτὴν κατ' ἀξίαν θαυμάσειεν ὅταν οἱ μὲν ἄλλοι καὶ δευτέρων δέωνται γάμων ἵνα μὴ κατακαίωνται, αὐτὴ δὲ μὴδὲ ἓνος ἀψαμένη διὰ παντός ἐστιν ἀγία καὶ ἄτρωτος; Διὰ ταῦτα καὶ πρὸ τούτων διὰ τοῦς ἀποκειμένους ἐν τοῖς οὐρανοῖς τῇ χηρείᾳ μισθοῦς ὁ τὸν Χριστὸν ἔχων ἐν ἑαυτῷ λαλοῦντα ἔλεγε· « Καλὸν αὐτοῖς ἐστὶν ἐὰν μείνωσιν ὡς ἀγῶ. » Οὐκ ἴσχυσας εἰς τὴν ἀνωτάτω κορυφὴν ἀναβῆναι; Τῆς γοῦν μετ' ἐκείνην μὴ ἀποπέσης· τοσοῦτον ἡ παρθένος σου ἐχέτω πλέον ὅσον τὴν μὲν οὐδὲ ἅπαξ ἐπιθυμία κατεπάλαισε, σὲ δὲ κρατήσασα πρότερον οὐκ ἴσχυσε διὰ παντός κατασχεῖν. Καὶ σὺ μὲν μετὰ τὴν

41 πολέμιοι : πολειμῖοι GP || ἀλλ' : τοῦτο δὲ GP || 42 καὶ pr om GP || κατορωρυγμένην X || 51 ἐγγόνων M v || 53 ἀνύη : εὐρη GP || 59 ἐδέξατο GP || οὖν om GP || 62 ἐστὶν om GP || post ἄτρωτος add μένη GP || διὰ alt om M || 63 χηρεία : χήρα GP || 67 πλέον ἐχέτω GP || 68 κατεπάλαισε : κατέπασεν GP

1. Souvenir de Gen. 18, 27.

2. Ibid.

eux-mêmes font la paix. Pas ici cependant, l'envie s'attaque à la poussière et à la cendre¹, c'est une haine indicible à l'égard de la pauvre femme au tombeau, des insultes, des sarcasmes, des accusations contre celle qui a été réduite en poussière², une hostilité implacable pour cette femme qui ne lui a rien fait. Quoi de pire que cette démente, que cette cruauté? Une femme qui n'a rien à reprocher à la disparue! que dis-je, reprocher! elle recueille les fruits de ses labeurs, elle profite de ses biens... et ne cesse de lutter avec son ombre! Et cette malheureuse qui ne lui a rien fait, que souvent même elle n'a jamais vue, elle la crible chaque jour de milliers de sarcasmes, à travers ses enfants elle se venge de celle qui n'est plus, et bien souvent elle arme son mari contre eux quand ses propres efforts sont vains. Et pourtant les hommes regardent tout cela comme très facile à supporter, simplement pour n'avoir pas à endurer la tyrannie de la concupiscence!

4. La vierge, elle, n'a éprouvé aucun vertige devant ce combat, elle n'a pas esquivé le choc qui paraît si intolérable au commun des mortels; elle a tenu bon, courageusement, et a accepté la bataille que lui imposait la nature. Comment pourrait-on l'admirer comme elle le mérite? Les autres ont besoin même d'un second mariage pour ne pas être consumés, mais elle, sans même en avoir connu un, reste continuellement sainte et indemne. C'est pour cette raison et plus encore à cause des récompenses réservées au veuvage dans les Cieux que celui qui porte le Christ parlant en son cœur disait: « Il est bon pour eux de rester en l'état où je suis moi-même³. » Tu n'as pas eu la force de t'élever jusqu'au plus haut sommet? du moins ne tombe pas du sommet suivant. Que la vierge n'ait sur toi qu'un seul avantage: elle, pas une seule fois la concupiscence ne l'a terrassée; toi, elle t'a d'abord vaincue mais n'a pas eu assez de force pour te garder toujours. Toi, c'est après une

3. I Cor. 7, 8.

70 ἦτταν ἐνίκησας, ἐκείνη δὲ καθαρὰν ἦττης ἀπάσης ἔχει τὴν νίκην καὶ τῷ τέλει συναπτομένη σοι κατὰ τὴν ἀρχὴν ὑπερέχει μόνον.

λη' Διὰ τί τοῖς μὲν γεγαμηκόσι πολλὴν δίδωσι τὴν παραμυθίαν, τὴν δὲ παρθένον οὐκ ἀναπαύει τῶν πόνων.

1. Πῶς οὖν; Τοῖς μὲν γεγαμηκόσι πολλὴν δίδωσι τὴν παραμυθίαν ὡς μὴδὲ ἄκοντος θατέρου ἀποστερεῖν αὐτοὺς ἀλλήλων μῆτε τὴν ἐκ συμφωνίας γινομένην στέρησιν ἐπὶ πολὺ προάγειν. Καὶ δεύτερον πάλιν ἐπέτρηψε γάμον, ἐὰν βούλωνται, ὑπὲρ τοῦ μὴ πυροῦσθαι. Τοῖς δὲ παρθενοῦσιν οὐδεμίαν 561 M. τοιαύτην δέδωκε παραμυθίαν, ἀλλὰ τοὺς μὲν ἐπὶ τοσοῦτον ἀναπαύσας πάλιν ἀνίησι, τὴν δὲ οὐδὲ μικρὸν ἀναπνεύσαν ἀλλὰ 10 δι' ὅλου μαχομένην ἀφίησιν ἐστάναι διηνεκῶς καὶ βάλλεσθαι ὑπὸ τῶν ἐπιθυμιῶν καὶ οὐδὲ μικρᾶς αὐτὴν λαβέσθαι δίδωσιν ἀνακωχῆς. Διὰ τί γὰρ οὐκ εἶπε καὶ πρὸς αὐτήν· « Εἰ δὲ οὐκ ἐγκρατεύεται, γαμησάτω »; "Ὅτι οὐδὲ πρὸς τὸν ἀθλητὴν εἴποι τις ἂν μετὰ τὸ ῥῦψαι τὸ ἱμάτιον καὶ ἀλείψασθαι καὶ εἰς 15 τὸ στάδιον εἰσελθεῖν καὶ καταπάσασθαι τὴν κόνιν· ἀπόστηθι καὶ φύγε τὸν ἀνταγωνιστὴν· ἀλλ' ἀνάγκη λοιπὸν δυοῖν θάτερον ἢ στεφανωθέντα ἢ πεσόντα καὶ κατασιχυνθέντα ἀπελθεῖν. Ἐν παιδοτριβῇ μὲν γὰρ καὶ παλαιστρᾷ ὅπου πρὸς τοὺς οἰκείους ἢ γυμνασία καὶ τοῖς φίλοις ὡς ἐναντίοις συμπλέκεται καὶ τοῦ 20 πονεῖν καὶ τοῦ μὴ πονεῖν αὐτός ἐστι κύριος. Ὅταν δὲ ἀπο-

XXXVIII, 3 πῶς οὖν P : om GXAM v || 3-4 πολλὴν δίδωσι τὴν παραμυθίαν XAM v : τοσαύτην ἀσφέλειαν παρασχὼν GP || 4 ἄκοντος : ἐκόντος XAM v || 5 γιγνομένην XAM v || 8 ἔδωκε XAM v || ἀλλὰ τοὺς : ἀλλ' ἐκείνους GP || 11 μικρὸν αὐταῖς GP || 15 εἰσελθεῖν : ἐλθεῖν GP || καταπάσασθαι XM καταπάσσεσθαι A v || 19-20 καὶ τοῦ πονεῖν ... πονεῖν om GP || 20 post ἐστι add ἑαυτοῦ GP

1. Mêmes termes repris dans Π. μοναδ., 2.
2. I Cor. 7, 9.

défaite que tu as remporté la victoire, sa victoire à elle est pure de toute défaite; touchant le but en même temps que toi, elle ne t'est supérieure qu'au départ¹.

XXXVIII. Pourquoi Paul traite avec beaucoup de ménagements les gens mariés et pourquoi il ne fait pas cesser les épreuves de la vierge.

1. Mais quoi ? les gens mariés, Paul les traite avec beaucoup de ménagements : pas de privation sans consentement mutuel, et encore cette privation acceptée d'un commun accord ne doit-elle pas se prolonger ; et il autorise même un second mariage, s'ils le désirent, « pour ne pas brûler² » ! Mais à l'égard des vierges, il ne fait preuve d'aucune complaisance de ce genre : aux époux, après un aussi bref répit, il accorde toute liberté à nouveau³, mais la vierge n'a pas le plus petit instant pour souffler, il la laisse perpétuellement sur la brèche, debout toujours, criblée par les flèches du désir, il lui refuse même une courte trêve. Pourquoi ne lui dit-il pas, à elle aussi : si elle ne peut se contenir, qu'elle se marie ? Parce qu'on ne pourrait non plus dire à l'athlète, quand il a dépouillé ses vêtements, qu'il s'est frotté d'huile, qu'il a pénétré dans le stade et qu'il s'est couvert de poussière : Retire-toi, fuis devant ton adversaire. Désormais pour lui de deux choses l'une : il quittera le stade ou bien ceint de la couronne ou bien après avoir mordu la poussière et la honte au front. Dans le gymnase et dans la palestres, où l'exercice ne met aux prises que des familiers, où l'on se mesure à des amis comme adversaires, l'athlète est libre de se donner ou non du mal ; mais quand

3. Paul laisse aux époux la possibilité de satisfaire leurs instincts sexuels, il leur demande seulement de se « refuser l'un à l'autre pour le temps de la prière » (ἀναπαύσας ἐπὶ τοσοῦτον).

γράφηται καὶ συλλέγηται θέατρον καὶ ὁ ἀγωνοθέτης παρῆ καὶ οἱ θεαταὶ καθέζωνται καὶ εἰσάγηται ὁ ἀνταγωνιστὴς καὶ ἀντιπαρατάττεται, τὴν ἐξουσίαν αὐτῶν ὁ τῶν ἀγῶνων παρήρηται νόμος.

- ²⁵ 2. Καὶ τῆ παρθένῳ τοίνυν, ἕως ἂν μὲν βουλεύοιτο πρότερον δέοι γαμεῖν ἢ μὴ γαμεῖν, ἀκίνδυνος ὁ γάμος. Ἐπειδὴν δὲ ἔλθεται καὶ ἀπογράφηται, εἰσῆγαγεν ἑαυτὴν εἰς τὸ στάδιον. Τίς οὖν τολμήσει, τοῦ θεάτρου συγκροτουμένου καὶ θεωρούντων μὲν ἄνωθεν ἀγγέλων, ἀγωνοθετοῦντος δὲ τοῦ Χριστοῦ, ³⁰ μαινομένου δὲ τοῦ διαβόλου καὶ τρίζοντος καὶ συμπλεκόμενου πρὸς τὴν πάλην καὶ μέσου κατεχομένου παρελθὼν εἰς μέσον εἰπεῖν· φύγε τὸν ἐχθρόν, ἔνδος τοῖς πόνοις, ἀπόστηθι τῆς λαβῆς, μὴ καταβάλης, μηδὲ ὑποσκελίσης τὸν ἀνταγωνιστὴν ἀλλὰ παραχώρει τῆς νίκης αὐτῷ ; 3. Καὶ τί λέγω πρὸς ³⁵ τὰς παρθένους ; Πρὸς τὰς χήρας οὐκ ἂν τις τολμήσειε ταύτην ῥῆξαι τὴν φωνὴν ἀλλ' ἀντὶ ταύτης ἐκείνην τὴν φοβερὰν ὅτι « Ἐὰν καταστρησιάσῃ τοῦ Χριστοῦ καὶ γαμήσῃσι θελήσωσι, κρίμα ἔξουσιν ὅτι τὴν πρώτην πίστιν ἠθέτησαν. » Καὶ μὴν αὐτοῖς φησιν ὅτι « Λέγω τοῖς ἀγάμοις καὶ ταῖς χήραις, καλῶν ⁴⁰ αὐτοῖς ἐὰν μείνωσιν ὡς κἀγώ· εἰ δὲ οὐκ ἐγκρατεύονται, γαμησάτωσαν. » Καὶ πάλιν· « Ἐὰν κοιμηθῇ ὁ ἀνὴρ αὐτῆς ἐλευθέρᾳ ἐστὶν ᾧ θέλει γαμηθῆναι, μόνον ἐν κυρίῳ. »

21 συλλέγηται : συλλεγῆ τὸ XAM v || 22 καθέζωνται : κάθηνται M v || εἰσάγηται ... καὶ per hom om M v εἰσάγεται XA || 23 αὐτῶν : αὐτὸν XAM v || 24 παρηρεῖται G παραιρεῖται P || 25 μὲν ἂν XAM v || πρότερον ei M v || 30 τρίζοντος (*dentes frendere*) GPXA : τρύζοντος (*murmurari*) M quem seq Montfaucon et v || τοῖς ὀδόντας post τρίζοντος add R || 32 ἔνδος τοῖς πόνοις om G || 38 post ἠθέτησαν novum capitulum λθ' inc v

1. Expressions empruntées à la lutte (πάλην) : la lutte debout (ὀρθῆ πάλην) avait pour but de projeter à terre l'adversaire sans tomber soi-même ; il devait toucher la terre du dos, de la hanche ou

il est inscrit sur la liste, quand le théâtre est assemblé, que l'agonothète est là, que les spectateurs sont assis, que l'adversaire est introduit et qu'il prend position face à lui, le règlement des jeux ne lui laisse plus le choix.

2. Eh bien ! pour la vierge aussi, tant qu'elle en est à se demander s'il lui faut ou non se marier, le mariage n'offre pas de danger ; mais lorsqu'elle a choisi et qu'elle est inscrite au rôle, elle s'est introduite dans le stade. Qui osera, quand le théâtre grouille de monde, quand les anges regardent du haut des cieux, que le Christ est l'agonothète, que le diable est fou de rage, grince des dents, qu'il est empoigné pour la lutte¹ et saisi à bras-le-corps, qui donc osera s'avancer et s'écrier : Fuis devant ton adversaire, renonce aux épreuves, lâche prise, ne renverse pas, ne terrasse pas ton rival, cède-lui la victoire ? 3. Et que dis-je, à des vierges ? A des veuves même on n'oserait tenir ce langage, mais plutôt celui-ci, terrible : « Si le désir sensuel les a détachées du Christ et qu'elles désirent se remarier, elles seront jugées pour avoir rompu la foi première². » — Et pourtant l'apôtre déclare : « Je le dis à ceux qui ne sont pas mariés et aux veuves, il est bon pour eux de rester comme je suis, mais s'ils ne peuvent être continents, qu'ils se remarient³. » Et encore : « Si le mari vient à mourir, elle est libre d'épouser qui elle voudra, pourvu que ce soit dans le Seigneur. »

de l'épaule ; les prises de bras, du cou, du corps étaient permises mais non les prises de jambes. Sur les images sportives chez S. Jean Chrysostome, cf. O. A. SAWHILL, *The use of athletics metaphors in the biblical homilies of J. Chrysostome*, Princeton 1928. — Pour le combat de la vierge avec le diable, mêmes expressions dans *Huit Catéchèses baptismales* III, 8 (SC 50, p. 154).

2. *I Tim.* 5, 11.

3. *I Cor.* 7, 8 ; et *I Cor.* 7, 39. Il s'agit d'une objection, aussi me paraît-il plus logique de faire débiter ici le chapitre XXXIX qui commente l'apparente indulgence de Paul (voir apparat critique).

λθ' Ποία χήρα καὶ ποία παρθένω ἐπιτρέπει
γαμεῖσθαι ὁ Παῦλος.

1. Πῶς οὖν ἦν ἀφήσιν ἐλευθέραν πάλιν κολάζει καὶ ὃν ἐν κυρίῳ φησὶν εἶναι γάμον τοῦτον ὡς παρανόμως γινόμενον κατακρίνει ; Μὴ δέισις· οὐ τὸν αὐτὸν ἀλλ' ἕτερον. Ὡσπερ γὰρ λέγων· « Ἐὰν γάμῃ ἢ παρθένος οὐχ ἤμαρτεν », οὐ περὶ τῆς ἀποτεταγμένης τῷ γάμῳ φησί· δῆλον γὰρ ἅπασιν ὅτι αὐτὴ ἤμαρτε καὶ ἀμαρτίαν ἀφόρητον. Ἀλλὰ περὶ τῆς ἀπειρογάμου μὲν ἔτι, οὕτω δὲ οὐδὲ τοῦτο οὐδὲ ἐκεῖνο ψηφισαμένης ἀλλ' ἐν μεταχειμῶν τούτων ἐκατέρων μενούσης τῶν λογισμῶν. Οὕτω καὶ χήραν ἐνταῦθα μὲν τὴν ἀπλῶς οὐκ ἔχουσαν ἄνδρα φησὶν, οὕτω δὲ καὶ τῇ τῆς οἰκείας προαιρέσεως ψήφῳ προσοδεμένην ἀλλ' ἐλευθέραν οὖσαν καὶ τοῦτο ἐλέσθαι κάκεῖνο· ἐκεῖ δὲ τὴν οὐκέτι κυρίαν οὖσαν ἑτέρῳ πάλιν ὁμιλήσαι νυμφίῳ, ἀλλ' εἰς τοὺς τῆς ἐγκρατείας ἐμβεβηκυῖαν ἀγῶνας. 2. Ἔστι γὰρ καὶ χήραν εἶναι καὶ μὴ καταλέγεσθαι εἰς τὸ τῶν χηρῶν ἀξίωμα, ὅταν μηδέπω ἦ τοῦτο καταδεξάμενη. Διὸ καὶ αὐτὸς φησὶ· « Χήρα καταλεγέσθω μὴ ἔλαττον ἐτῶν ἐξήκοντα γεγонуῖα, ἐνὸς ἀνδρὸς γυνή. » Τὴν μὲν γὰρ ἀπλῶς χήραν ἀφήσιν γαμεῖν εἰ βούλοιο, τὴν δὲ ἐπαγγελιαμένην τῷ Θεῷ χηρεῦειν διὰ παντός, εἶτα γαμηθεῖσαν,

XXXIX, 5 post ἕτερον add φησὶν GP || 7 ἀποτεταγμένης : ἀποταξάμενης M v || 13 ἀλλὰ GP || 15 νυμφίῳ : γάμῳ GP || 16 καταλέγεσθαι : κατατάττεσθαι AM v || 19 ἐνὸς ... γυνή om XAM v || 20-21 ἐπηγγελμένην G

1. I Cor. 7, 28.

2. Ce terme (προαίρεσις), souvent employé, implique l'idée d'un engagement : c'est le choix réfléchi d'un genre de vie et la détermination de rester fidèle à ce choix. Même raisonnement dans II. γάμου, II, 4.

3. Le mot τοῦτο représente la « situation de veuve », que la femme n'a pas encore acceptée.

XXXIX. A quelle veuve, à quelle vierge
Paul autorise le mariage.

1. Comment peut-il châtier une femme qu'il laisse « libre », condamner comme illégitime un mariage qu'il dit « dans le Seigneur » ? — N'aie crainte, il ne s'agit pas du même mariage. Par exemple, quand il dit : « Si la vierge se marie, elle ne pèche pas¹ », il ne parle pas de la jeune fille qui a renoncé au mariage — il est bien évident que celle-là commet un péché et un péché intolérable —, mais de la jeune fille qui ne connaît pas encore le mariage, qui n'a pas encore opté pour cette solution ou pour l'autre et reste hésitante entre ces deux partis. De même pour la veuve ; là, il veut parler de celle qui se trouve simplement sans mari, qui n'est pas encore ligotée par sa décision sur l'orientation de sa vie², mais qui est libre de choisir cette voie ou l'autre ; ici, il parle de la veuve qui n'a plus le pouvoir de se remarier, mais s'est engagée dans les épreuves de la continence. 2. Il est possible en effet qu'une femme soit veuve sans être admise au titre de veuve, lorsqu'elle n'a pas encore accepté de le rester³. De là le mot de Paul : « Pour être admise au rang des veuves, qu'elle soit âgée d'au moins soixante ans et qu'elle ait été l'épouse d'un seul mari⁴. » La simple veuve, il l'autorise à se marier si elle le désire, mais celle qui a fait vœu au Seigneur de viduité perpétuelle et qui néanmoins

4. I Tim. 5, 9. Le verbe καταλέγειν est un terme technique qui signifie « inscrire au catalogue » ; les veuves formaient en effet une catégorie sociale à part dans les communautés chrétiennes. On distinguait trois catégories de veuves : celles que l'Église n'assiste pas, car elles ont une famille ; celles que l'Église assiste, parce qu'elles sont seules au monde ; celles qui remplissaient des fonctions officielles à condition de satisfaire à des exigences sévères. C'est à ces dernières que fait allusion Jean Chrysostome quand il parle de la veuve qui n'a pas accédé au titre de veuve.

καταδικάζει σφοδρῶς ὅτι τὰς πρὸς τὸν Θεὸν συνθήκας ἐπά-
 562 M. τησεν. Οὐ ταύταις οὖν ἀλλ' ἐκείναις φησίν· « Εἰ δὲ οὐκ
 ἐγκρατεύονται, γαμησάτωσαν· κρεῖττον γάρ ἐστι γαμῆσαι ἢ
 25 πυροῦσθαι. » Ὁρᾶς οὐδαμοῦ τὸν γάμον καθ' ἑαυτὸν θαυμαζό-
 μενον ἀλλὰ διὰ τὰς πορνείας, διὰ τοὺς πειρασμούς, διὰ τὴν
 ἀκρασίαν ; Ἄνω μὲν γὰρ ταῦτα ἅπαντα τίθησιν, ἐνταῦθα δὲ
 ἐπειδὴ σφόδρα αὐτῶν καθήψατο τοῖς ὀνειδέσι, ῥήμασιν
 εὐφημοτέροις πάλιν τὸ αὐτὸ πρᾶγμα καλεῖ, ἐμπρησμὸν αὐτὸ
 30 καὶ πύρωσιν ὀνομάζων. 3. Καὶ οὐδὲ ἐνταῦθα ἠγέσχετο μὴ
 πλῆξας τὸν ἀκροατὴν παρελθεῖν. Οὐ γὰρ εἶπεν· εἰ δὲ βίαν τινὰ
 πάσχουσιν ὑπὸ τῆς ἐπιθυμίας, εἰ δὲ περιτρέπονται, εἰ δὲ μὴ
 δύνανται. Οὐδὲν τοιοῦτον δὲ τῶν πασχόντων ἐστὶ καὶ συγγνώ-
 μης ἀξίων. Ἄλλὰ τί ; « Εἰ δὲ οὐκ ἐγκρατεύονται », δὲ τῶν
 35 οὐκ ἐθελόντων ἐστὶν ἐνεργεῖν διὰ τὴν βραθυμίαν. Δείκνυσι γὰρ
 ὅτι κύριοι ὄντες τοῦ πράγματος παρὰ τὸ μὴ βούλεσθαι πονεῖν
 οὐκ ἀνύουσιν. Ἄλλ' ὅμως οὐδὲ οὕτως αὐτοὺς κολάζει οὐδὲ
 τιμωρίας ὑπευθύνους ποιεῖ, ἀλλ' ἐπαίνων ἀποστερησας μόνον
 μέχρι τοῦ διὰ τῶν ῥημάτων φόγου τὴν σφοδρότητα ἐπιδείκνυ-
 40 ται, παιδοποιίας μὲν οὐδαμοῦ μεμνημένος τῆς εὐπροσώπου
 καὶ σεμνῆς αἰτίας τοῦ γάμου, πυρώσεως δὲ καὶ ἀκρασίας καὶ
 πορνείας καὶ πείρας σατανικῆς καὶ ὑπὲρ τοῦ ταῦτα μὴ
 γίνεσθαι τὸ πρᾶγμα συγχωρῶν.

4. Καὶ τί τοῦτο ; φησίν· ἕως γὰρ ἂν αὐτὸ τιμωρίας ἀπαλ-
 45 λάττη, πᾶσαν κατάγνωσιν καὶ πάντα ὀνειδῆ εὐκόλως οἴσομεν·
 μόνον ἐξέστω τρυφᾶν καὶ συνεχῶς ἀπολαύειν ἐπιθυμίας. Τί
 οὖν, ὦ βέλτιστε, ἂν μὴδὲ τρυφᾶν ἐξῆ, ὀνειδισμὸν καρπωσό-
 μεθα μόνον ; Καὶ πῶς, φησίν, οὐκ ἔξεστι τρυφᾶν τοῦ Παύλου

22-23 ἐπάτησεν : ἠθέτησεν GP || 24 κρεῖσσον GP || γαμῆσαι :
 γαμῆσθαι GR et cod Ruthen apud Ducaem || 29 εὐφημοτέρως GP
 || 34 ἀλλὰ τί om GP || 36 ὄντες post πράγματος coll GP || 42 καὶ ante
 ὑπὲρ om GP sed suprascr ut vid G² || 43 γενέσθαι GP || 44 τί om G
 || φασὶν G || 45 οἴσομεν G || 46 ἐπιθυμιῶν GP

1. Le crime de la veuve infidèle à son vœu est « plus grave que celui de la vierge coupable, qu'excuse jusqu'à un certain point son inexpérience » (Περὶ μονανδρίας, 3).

2. I Cor. 7, 9.

se marie, il la condamne avec rigueur parce qu'elle a foulé aux pieds le pacte conclu avec Dieu¹. Ce n'est donc pas à celle-ci, mais aux premières qu'il dit : « Si elles ne peuvent garder la continence, qu'elles se marient, car il vaut mieux se marier que brûler². » Tu le vois ? jamais le mariage n'est loué pour lui-même, mais à cause de la fornication, des tentations et de l'incontinence³. Plus haut en effet il emploie tous ces termes ; ici, comme il avait adressé de violents reproches, il a recours à des expressions plus voilées pour désigner à nouveau le même objet, lui donnant le nom d'embrasement et de feux. 3. Même ici, d'ailleurs, il ne s'est pas retenu au passage de porter un coup à son auditeur. Car il n'a pas dit : si le désir leur fait violence, s'ils sont entraînés, s'ils n'en peuvent mais. Non, rien de pareil, c'est le fait de victimes qui ont droit à l'indulgence. Que dit-il ? « Si elles ne peuvent garder la continence », ce qui s'applique à des caractères qui, par mollesse, refusent l'effort. Il veut dire en effet par là qu'ayant tout ce qu'il faut pour réussir, ils échouent faute de vouloir se donner du mal. Et pourtant, même ainsi, il ne les châtie pas, il ne les voue pas au supplice, il se borne à les priver d'éloges et la véhémence dont il fait preuve ne dépasse pas le blâme verbal ; nulle part il n'est question des enfants à naître, ce bel et noble motif du mariage, mais de feux, d'incontinence, de fornication et de tentation du diable, et c'est pour éviter ces désordres qu'il concède le mariage.

4. — Et qu'importe, me dira-t-on ? Tant que le mariage nous soustrait au supplice, nous supporterons d'un cœur léger toutes les condamnations et tous les blâmes, pourvu qu'il nous soit possible seulement de céder aux plaisirs des sens et d'assouvir toutes les fois notre désir ! — Eh quoi ! mon cher, si ces plaisirs nous sont même interdits, le blâme sera tout notre profit ? — Mais comment peuvent-ils être interdits, ces plaisirs, puisque Paul nous dit : « Si elles ne

3. I Cor. 7, 5.

λέγοντος· « Εἰ δὲ οὐκ ἐγκρατεύονται, γαμησατώσαν ; »
 50 5. Ἄλλ' ἄκουε καὶ τὰ προσκειμένα τούτῳ. Ἐμαθες ὅτι
 κρεῖττον τὸ γαμῆσαι ἢ πυροῦσθαι· ἀπεδέξω τὸ ἡδύ, ἐπήνεσας
 τὴν συγχώρησιν, ἐθαύμασας τῆς συγκαταβάσεως τὸν ἀπό-
 στολον· ἀλλὰ μὴ στής μέχρι τούτου, δέχου καὶ τὰ μετὰ ταῦτα·
 55 τοῦ γὰρ αὐτοῦ ἀμφότερα τὰ παραγγέλματα. Τί οὖν μετὰ
 ταῦτά φησιν ; « Τοῖς δὲ γεγαμηκόσι παραγγέλλω, οὐκ ἐγὼ
 ἀλλ' ὁ κύριος, γυναῖκα ἀπὸ ἀνδρὸς μὴ χωρισθῆναι· ἐὰν δὲ καὶ
 χωρισθῇ, μενέτω ἄγαμος, ἢ τῷ ἀνδρὶ καταλλαγήτω· καὶ
 ἄνδρα γυναῖκα μὴ ἀφιέναι. »

μ' Ὅτι πολλή ἡ τοῦ γάμου δουλεία καὶ ἀπαραίτητος.

1. Τί οὖν ἐὰν μὲν ὁ ἀνὴρ ἐπιεικῆς ᾖ, ἡ δὲ γυνὴ μοχθηρά,
 λοιδορος, λάλος, πολυτελής, τὸ κοινὸν τοῦτο πασῶν αὐτῶν
 νόσημα, ἐτέρων πλειόνων γέμουσα κακῶν, πῶς οἴσει τὴν
 5 καθημερινὴν ταύτην ἀηδίαν ἐκεῖνος ὁ δειλαίος, τὸν τύφον, τὴν
 ἀναισχυντίαν ; Τί δαί, ἂν τούναντίον αὐτῇ μὲν ᾖ κοσμία καὶ
 ἡσυχας, ἐκεῖνος δὲ θρασύς, ὑπεροπτικός, ὀργίλος, πολὺν μὲν
 ἀπὸ τῶν χρημάτων, πολὺν δὲ ἀπὸ τῆς δυναστείας ἔγκον
 περιβεβλημένος, καὶ τὴν ἐλευθέραν ὡς δούλην ἔχει καὶ τῶν
 10 θεραπεινίδων μηδὲν ἄμεινον πρὸς αὐτὴν διάκειται, πῶς οἴσει
 τὴν τοσαύτην ἀνάγκην καὶ βίαν ; Τί δαί, ἂν συνεχῶς
 αὐτὴν ἀποστρέφεται καὶ διὰ παντὸς μένη τοῦτο ποιῶν ;
 Καρτέρει, φησίν, πᾶσαν ταύτην τὴν δουλείαν· ὅταν γὰρ ἀπο-
 15 θάνῃ, τότε ἐλευθέρᾳ ἔσῃ μόνον, ζῶντος δὲ δυοῖν θάτερον
 ἀνάγκη, ἢ παιδαγωγεῖν αὐτὸν μετὰ πολλῆς τῆς σπουδῆς καὶ

50 supra προσκειμένα del scr (πρὸς ἐπέκεινα G || τούτῳ : τούτων
 G || 51 γαμείν GP || 57 μένειν ἄγαμον ... καταλλαγήναι GP

XL, 2 ἂν ὁ μὲν GP || 6 δαί : δέ P || 9 ἔχει : ἔχη PM v || 10 δια-
 κέηται v et (-η- in ras scr) M || 11 δαί : δέ P || 14-15 ἀνάγκη θάτερον
 GP

1. I Cor. 7, 9.

peuvent garder la continence, qu'elles se marient¹ » ? —
 5. Oui, mais écoute aussi la suite. Tu as appris qu'il était
 préférable de se marier que de brûler, tu as approuvé ce
 qui t'est agréable, tu as loué la permission accordée, tu
 as admiré l'apôtre pour sa condescendance ? eh bien, ne
 t'arrête pas là, admetts également ce qui suit, les deux pres-
 criptions sont du même maître. Qu'ajoute-t-il donc ? « Aux
 gens mariés, je prescris, non pas moi, mais le Seigneur,
 que la femme ne se sépare pas de son mari ; si toutefois elle
 s'en est séparée, qu'elle reste sans se marier ou qu'elle se
 réconcilie avec son mari ; de son côté que le mari ne répudie
 point sa femme². »

XL. Grande est la servitude du mariage,
 et inévitable.

1. — Mais quoi ? si le mari est plein de mesure, et la
 femme mauvaise, médisante, bavarde, prodigue — maladie
 commune à toutes les femmes —, chargée de mille autres
 défauts, comment fera-t-il, le pauvre homme, pour sup-
 porter tous les jours ce méchant caractère, cet orgueil, cette
 impudence ? Et que se passera-t-il si, au contraire, c'est elle
 qui est modeste et douce, et s'il est, lui, brutal, dédaigneux,
 coléreux, le cœur enflé par la fortune ou la puissance, s'il
 traite sa femme libre comme une esclave, s'il n'est pas
 mieux disposé envers elle qu'envers les servantes : comment
 supportera-t-elle une telle contrainte, une telle violence ?
 oui, que se passera-t-il s'il ne cesse de la négliger³ et s'il ne
 démod pas de cette attitude ? — Supporte, lui dit l'apôtre,
 cette servitude ; lorsqu'il mourra, alors seulement tu seras
 libre, mais lui vivant, de deux choses l'une : ou bien mets
 tout ton zèle à l'éduquer et à le rendre meilleur, ou bien

2. I Cor. 7, 10.

3. En tant que femme et en tant qu'épouse.

βελτίω ποιεῖν ἤ, εἰ τοῦτο ἀδύνατον, φέρειν γενναίως τὸν ἀκήρυκτον πόλεμον καὶ τὴν ἀσπονδον μάχην.

2. Καὶ ἀνωτέρω μὲν ἔλεγε· « Μὴ ἀποστερεῖτε ἀλλήλους εἰ μὴ τι ἂν ἐκ συμφώνου. » Ἐνταῦθα δὲ χωρισθεῖσαν αὐτὴν καὶ
 20 ἄκουσαν ἐγκρατεῦσθαι κελεύει λοιπόν· « Μενέτω », γὰρ φησιν, « ἄγαμος ἢ τῷ ἀνδρὶ καταλλαγῆτω. » Ὅρᾳς αὐτὴν ἐν μέσῳ δυοῖν ἀπειλημμένην πολέμων ; Ἡ γὰρ τὴν ἀπὸ τῆς
 563 M. ἐπιθυμίας βίαν χρὴ καρτερεῖν ἢ τοῦτο μὴ βουλομένην κολακεύειν τὸν ὑβριστὴν καὶ παρέχειν ἑαυτὴν ἐκείνῳ πρὸς ὅπερ ἂν
 25 βούληται, εἴτε πληγὰς ἐντείνει εἴτε λοιδορίαις πλύνει, εἴτε οἰκετῶν ὑπεροφία παραδοῦναι εἴτε ἕτερόν τι τοιοῦτον. 3. Πολλοὶ γὰρ ὁδοὶ τοῖς ἀνδράσι ἐπινενόηνται ὅταν κολάζειν βούλωνται τὰς ἑαυτῶν γυναῖκας. Εἰ δὲ ταῦτα μὴ φέροι, τὴν ἐγκράτειαν ἀσκεῖν χρὴ τὴν ἄκαρπον· τὴν ἄκαρπον δὲ λέγω
 30 ἐπειδὴ μὴ τὴν αὐτῇ προσήκουσαν ὑπόθεσιν ἔχει· οὐ γὰρ δι' ἀγιασύνης ἐπιθυμίαν ἀλλὰ διὰ τὴν πρὸς τὸν ἄνδρα ὀργὴν γίνεται. « Μενέτω », γὰρ φησιν, « ἄγαμος ἢ τῷ ἀνδρὶ καταλλαγῆτω. » Τί οὖν, ἂν μηδέποτε βούληται καταλλαγῆναι ; φησίν. Ἐχεις δευτέραν λύσιν καὶ ἀπαλλαγὴν. Τίνα ταύτην ;
 35 Ἄνάμενε τὸν ἐκείνου θάνατον. 4. Ὡσπερ γὰρ τῇ καρθένῳ γαμεῖν οὐδέποτε ἔξεστι, οὕτως οὐδὲ ταύταις εἶναι, ὅταν ὁ ἄνθρωπος ἀποθάνῃ. Εἰ γὰρ ἐξῆν καὶ ζῶντος ἀπὸ τούτου πρὸς ἕτερον καὶ πάλιν, ἀπ' ἐκείνου πρὸς ἄλλον μεταπηδᾶν, τί γάμων ἔδει λοιπόν, ταῖς ἀλλήλων γυναιξὶν ἀδιακρίτως τῶν ἀνδρῶν
 40 κεχρημένων καὶ πάσαις ἀπλῶς ἀναμειγμένων ἀπάντων ; Πῶς δὲ οὐκ ἂν καὶ πρὸς τοὺς συνοικοῦντας διεφθάρῃ ἢ διαθέ-

18 ἀποστερήτε G || 25 ἐντείνει M v || πλύνει M v || 27-28 ταῖς ἑαυτῶν βούλονται GP || 29 δὲ suprascr X || 30 αὐτῇ om GP || ὑπόθεσιν : ὑπόσχεσιν M v || 35 ἐκείνου : τούτου M v || 36 γαμεῖν : γαμῆσθαι M v || οὕτως ... εἶναι om quorum loco add διὰ τὸ ζῆν αὐτῆς ἀεὶ τὸν ὑμφιον καὶ ἀθάνατον εἶναι, οὕτω τῇ γεγαμημένη τότε μόνον ἔξεστι M v

1. *I Cor.* 7, 5 ; puis *I Cor.* 7, 11.

2. Dans certains manuscrits, à la place de οὕτως οὐδὲ ταύταις εἶναι (il n'en est pas ainsi pour elles), on lit : διὰ τὸ ζῆν αὐτῆς ἀεὶ τὸν ὑμφιον

si c'est impossible, soutiens valeureusement cette guerre implacable et ce combat sans trêve.

2. Et si, un peu plus haut, il disait : « Ne vous refusez pas l'un à l'autre, si ce n'est d'un commun accord¹ », ici, quand il s'agit de la femme séparée, Paul l'invite dorénavant à la continence, même contre son gré : « Qu'elle reste, dit-il, sans se remarier ou qu'elle se réconcilie avec son mari. » Tu la vois, prise entre deux feux ? ou bien il lui faut maîtriser la violence du désir, ou bien si elle s'y refuse, il lui faut aduler son tyran, s'abandonner à tous ses caprices, qu'il la roue de coups, l'abreuve d'injures, qu'il veuille l'exposer au mépris des domestiques, ou autre chose du même genre. 3. Les hommes ont inventé tant de moyens pour punir leurs femmes ! Et si elle ne peut supporter cette situation, il lui faut observer la continence, une continence stérile ; je dis stérile car elle est privée de son principe essentiel : elle n'est pas acceptée par désir de la sainteté mais par ressentiment à l'égard d'un mari. « Qu'elle reste sans se marier, dit l'apôtre, ou qu'elle se réconcilie avec son mari. » Oui, mais s'il refuse absolument toute réconciliation ? Il est pour toi une autre solution, un autre expédient : attends sa mort. 4. S'il n'est jamais permis à la vierge de contracter mariage, il n'en est pas de même pour les femmes mariées... lorsque leur mari est décédé². S'il était permis en effet, quand le premier vit encore, de le quitter pour passer à un autre, et puis encore d'aller du second à un troisième, à quoi servirait alors le mariage, les maris s'empruntant les uns aux autres indistinctement leurs épouses, dans une promiscuité vraiment générale³. Comment nos sentiments envers nos compagnons ne

καὶ ἀθάνατον εἶναι, οὕτω τῇ γεγαμημένη τότε μόνον ἔξεστι : « parce que son époux (le Christ) est toujours vivant et immortel, de même la femme mariée n'a ce droit qu'au moment où... » (voir apparat critique).

3. Cf. *Περὶ γάμου*, 2 : « Les serviteurs peuvent quitter leur maître pendant leur vie, les femmes ne peuvent, sans commettre un adultère, quitter leur mari qu'après sa mort. »

σις, τήμερον μὲν τούτου, αὔριον δὲ ἐκείνου, καὶ πάλιν ἄλλων τῇ αὐτῇ συζώντων γυναικί ; Δικαίως οὖν ὁ κύριος αὐτὸ μοιχείαν ἐκάλεσεν.

μα' Διὰ τί τοῖς Ἰουδαίοις συνεχώρησε ἀπόστασις
διδόναι ὁ Θεός.

1. Πῶς οὖν Ἰουδαίους τοῦτο συνεχώρησεν ; Δηλονότι διὰ τὴν σκληροκαρδίαν, ἵνα μὴ συγγενικῶν αἱμάτων τὰς ἑαυτῶν
5 πληρῶσιν οἰκίας. Τί γὰρ ἦν ἄμεινον, εἰπέ μοι, τὴν μισηθεῖσαν ἐκβληθῆναι ἔξω ἢ σφαγῆναι ἐνδον ; Τοῦτο γὰρ ἂν ἐποίησαν, εἴ γε μὴ ἐξῆν αὐτοῖς ἐκβάλλειν. Διὰ τοῦτό φησιν· « Εἰ μισεῖς, ἐξαπόστειλον. » Ὅταν δὲ τοῖς ἐπιεικέσι διαλέγηται
10 καὶ οἷς μὴδὲ ὀργίζεσθαι συγχωρεῖ, τί λέγει ; « Ἐάν δὲ χωρισθῇ, μενέτω ἄγαμος. » Ὅρας τὴν ἀνάγκην καὶ τὴν ἀπαραίτητον δουλείαν, τὸν ἑκατέρους περιβάλλοντα δεσμόν ; Δεσμός γὰρ ὄντως ὁ γάμος, οὐ διὰ τὸν τῶν φροντίδων ἔχλον μόνον οὐδὲ διὰ τὰς λύπας τὰς καθημερινὰς ἀλλ' ὅτι παντὸς οἰκέτου χαλεπώτερον ἀλλήλοις ὑποκεῖσθαι τοὺς γεγαμηκότας καταναγκάζει.
15 2. « Κρατεῖτω », φησίν, « ὁ ἀνὴρ τῆς γυναικός. » Καὶ τί τῆς δεσποτείας ταύτης τὸ κέρδος ; Πάλιν γὰρ αὐτὸν δοῦλον τῆς κρατουμένης ποιεῖ, καινὴν τινα καὶ παράδοξον δουλείαν ἐπινοήσας ἀντίδοσιν· καὶ καθάπερ ὑπὸ δεσποτῶν φυγάδες οἰκέται καθ' ἑαυτοὺς δεδεμένοι καὶ πάλιν ἀλλήλοις συνδεδε-
20 μένοι, διὰ τινος ἀλύσεως μικρᾶς ἐξ ἑκατέρας ἀρχῆς ταῖς

42 σήμερον GP || 42-43 ἄλλων τῇ αὐτῇ PXA : ἄλλων ... αὐτῶν G ἄλλου ... αὐτῶν M v

XLI, 1-2 διδόναι ἀπόστασις M || 3 in margine ἔγρα(ψε) εἰς τὰ πεπραγμένα τῶν Ἰουδαίων ut vid R || 3-4 δηλονότι ... σκληροκαρδίαν om M v || 9 λέγει : φησίν M v || 10 καὶ om M v || 12 ὁ γάμος : οὐ γάμος G || 14 ἀλλήλους G || 14-15 ἀναγκάζει X || 15 τῆς γ. ὁ ἀνὴρ GP || 17 κεκρατημένης GP || 18-19 ὑπὸ δεσποτῶν φυγάδες οἰκέται : οἱ πόδες τῶν φυγάδων, οἱ καὶ M v

1. Cf. *Matth.* 19, 9.

seraient-ils pas détruits si aujourd'hui celui-ci, demain celui-là et puis d'autres encore vivaient avec la même femme ? Oui, le Seigneur a eu raison d'appeler cette conduite un adultère¹.

XLI. Pourquoi Dieu a autorisé les Juifs à répudier leur femme.

1. Mais pourquoi a-t-il accordé cette permission aux Juifs ? Évidemment à cause de leur dureté de cœur², pour éviter que le sang d'un parent n'inondât leurs maisons. Que valait-il mieux, s'il te plaît ? Que la femme détestée fût chassée hors de la maison ou qu'elle fût égorgée dedans ? C'est ce qu'ils auraient fait, s'ils n'avaient eu le droit de la chasser. C'est pourquoi il est dit : « Si tu la détestes, renvoie-la³. » Mais lorsqu'il s'adresse à des gens pleins de mesure, auxquels il interdit même la colère⁴, que dit l'apôtre ? « Si elle s'en est séparée, qu'elle reste sans se remarier. » Tu vois la contrainte, la servitude inévitable, la chaîne qui les rive l'un à l'autre ? Oui, le mariage est réellement une chaîne, non seulement par la multitude des soucis et par les tracasseries quotidiennes qu'il entraîne, mais aussi parce qu'il oblige les époux à une soumission réciproque, plus pénible que toute forme de domesticité. 2. « Que l'homme, est-il dit, ait autorité sur la femme⁵ », mais quel est l'avantage de cette suprématie ? Car, en retour, Dieu le rend esclave de celle qu'il a sous ses ordres : quel étrange, extraordinaire échange de servitude il a imaginé ! Tout comme des esclaves fugitifs que leur maître a chacun couverts de chaînes puis enchaînés ensemble, leurs pieds rivés deux

2. Cf. *Matth.* 19, 8.

3. *Deut.* 24, 1 et *I Cor.* 7, 11. — Le même exemple est cité dans *Περὶ γάμου*, 2.

4. Cf. *Éphés.* 4, 31.

5. *Gen.* 3, 16.

πέδαις προσηλωμένοι, οὐκ ἂν δύναιτο μετ' ἐξουσίας βαδίζειν τῷ τὸν ἕτερον ἀναγκάζεσθαι ἕπεσθαι θατέρῳ. Οὕτω καὶ αἱ τῶν γεγαμηκότων ψυχαὶ ἔχουσι μὲν καὶ ἰδίας φροντίδας, ἔχουσι δὲ καὶ ἑτέραν ἀνάγκην τὴν ἐκ τοῦ πρὸς ἀλλήλους
 25 συνδέσμου, πάσης ἀλύσεως χαλεπώτερον ἀγγουσαν καὶ τὴν ἀμφοτέρων ἐλευθερίαν ἀφαιρουμένην τῷ μὴ καθάπαξ ἐνὶ παραδοῦναι τὴν ἀρχὴν ἀλλ' εἰς ἑκατέρους αὐτῆς διανεῖμαι τὴν ἐξουσίαν. Ποῦ τοίνυν εἰσὶν οἱ διὰ τὴν ἐκ τῆς ἡδονῆς παραμυθίαν πᾶσαν ἔτοιμοι κατὰ γινωσκῶν ἐνεγκεῖν ;

30 3. Οὐδὲ γὰρ μικρὸν ὑποτέμνεται τῆς ἡδονῆς μέρος ἐν ταῖς πρὸς ἀλλήλους ὀργαῖς καὶ ἀπεχθείαις πολλάκις ἀναλισκόμενου χρόνου μακροῦ. Καὶ ἡ δουλεία δὲ αὕτη τῷ τὴν ἑτέρου μοχθηρίαν ἀναγκάζεσθαι καὶ ἄκοντα θάτερον φέρειν ἅπασαν ἱκανὴ συσκιόσαι τρυφήν. Διὰ τοῦτο ὁ μακάριος ἐκεῖνος πρῶτον μὲν δι' ἐντροπετικῶν βήματων ἀνέστελλε τὴν πρὸς τὴν
 35 ἐπιθυμίαν φορὰν, διὰ τὰς πορνείας λέγων καὶ ἀκρασίας καὶ πυρώσεις. Ἐπειδὴ δὲ συνεῖδε βραχὺν ὄντα τοῖς πολλοῖς τὸν
 564 M. τῆς καταγνώσεως λόγον, τὸ τοῦτου πάλιν ἰσχυρότερον πρὸς ἀποτροπὴν τίθησι, διὸ καὶ οἱ μαθηταὶ εἰπεῖν ἠναγκάστησαν·
 40 « Οὐ συμφέρει γαμῆσαι. » Τοῦτο δὲ ἐστὶ τὸ μηδένα ἑαυτοῦ κύριον εἶναι τῶν γεγαμηκότων. Καὶ οὐκέτι τοῦτο ἐν παραινέσεως τάξει καὶ συμβουλῆς εἰσηγεῖται ἀλλ' ἐν ἐπιτάγματι καὶ ἐντολῆς ἀνάγκη. Τὸ μὲν γαμῆσαι ἢ μὴ γαμῆσαι ἐφ' ἡμῖν· τὸ δὲ μὴ ἐκόντας ἀλλ' ἄκοντας φέρειν τὴν δουλείαν, οὐκ ἐφ' ἡμῖν.

21 προσηλωμένοις GP || 29 ἔτοιμον G || 32 τῷ : τὸ PM v || 37 τὸν om GP || 42 ἐν om GPX || 43 ἢ μὴ γαμῆσαι om A || 43-44 τὸ δὲ ... ἐφ' ἡμῖν : τὰ δὲ μετὰ τὸν γάμον οὐκέτι ἐφ' ἡμῖν, ἀλλὰ καὶ ἐκόντας καὶ ἄκοντας φέρειν χρὴ τὴν δουλείαν M v

1. La *μοχθηρία* est plus que la *πονηρία*, c'est une méchanceté foncière, incorrigible, cf. ARISTOTE, *Eth. Nicom.* 1150 b 29.

2. Citations empruntées à *I Cor.* 7, 2 ; 7, 5 ; 7, 9.

3. *Matth.* 19, 10, puis *I Cor.* 7, 4. — Cf. chap. XXVIII.

4. Τὸ... ἐφ' ἡμῖν : la soumission réciproque des époux n'est plus un conseil, mais un commandement ; le joug est pesant, sans doute, mais il nous faut le subir quoi qu'il nous en coûte, d'autant plus

par deux au moyen d'une courte entrave, ne pourraient marcher librement, puisqu'ils sont obligés de se suivre les uns les autres, ainsi les âmes des gens mariés, en plus de leurs soucis personnels, subissent une autre contrainte que leur impose le lien qui les enchaîne l'un à l'autre ; elle les serre comme la plus cruelle de toutes les entraves, leur enlève leur liberté à tous deux, parce qu'elle n'accorde pas toute l'autorité exclusivement à l'un, mais qu'elle en partage entre eux la libre disposition. Où sont-ils donc maintenant ceux qui, pour la satisfaction que donne le plaisir, sont prêts à supporter toutes les condamnations ?

3. Car elle est passablement réduite, la part du plaisir, au milieu des colères et des haines mutuelles qui souvent n'en finissent pas ; et puis cette servitude, parce qu'elle oblige l'un des partenaires à supporter, malgré lui, la méchanceté de l'autre¹, est suffisante pour effacer tous les plaisirs. C'est pour cette raison que le bienheureux Paul, d'abord, se sert de termes énergiques pour réprimer l'emportement des sens : « à cause de la fornication, dit-il, de l'intempérance, des feux du désir² », mais quand il s'est rendu compte que cette forme de condamnation avait peu de prise sur la masse des gens, il avance l'argument qui est beaucoup plus efficace pour les dissuader ; argument qui avait contraint les disciples à dire : « Il n'est pas bon de se marier³ », et c'est qu'« aucun des époux n'a pouvoir sur soi ». Et Paul ne présente plus cette idée sous la forme d'exhortation ou de conseil, mais comme un ordre et un précepte impératifs. Nous marier, ne pas nous marier, cela dépend de nous⁴ ; mais la servitude que nous supportons non pas volontiers, mais malgré nous, nous n'y pouvons rien.

que nous avons choisi le mariage en connaissance de cause, en acceptant d'avance les conséquences qu'il entraîne. — La construction est un peu rude ; l'édition de Migne (voir appareil critique) porte : τὰ δὲ μετὰ τὸν γάμον οὐκέτι ἐφ' ἡμῖν ἀλλὰ καὶ ἐκόντας καὶ ἄκοντας φέρειν χρὴ τὴν δουλείαν : quant à ce qui suit le mariage, ce n'est pas notre affaire et, bon gré mal gré, il nous faut subir notre servitude.

46 4. Τί δήποτε ; «Οτι οὐκ ἀγνοοῦντες ταύτην εἰλόμεθα τὴν ἀρχὴν ἀλλὰ καὶ σφόδρα αὐτῆς ἐπιστάμενοι τὰ δικαιώματα καὶ τοὺς νόμους, ἐκόντες ἑαυτοὺς ὑποβάλλομεν τῷ ζυγῷ. Μετὰ δὲ ταῦτα περὶ τῶν ταῖς ἀπίστοις συνοικούντων διαλεχθεὶς καὶ πᾶσιν ἀκριβῶς τοῖς περὶ τοῦ γάμου νόμοις ὑπεξεληθὼν καὶ τὸν
50 περὶ τῶν οἰκετῶν λόγον παρεμβάλλον καὶ παραμυθησάμενος αὐτοὺς ἱκανῶς μὴ ἐλαττοῦσθαι τῇ δουλείᾳ ταύτῃ τὴν εὐγένειαν αὐτοῖς τὴν πνευματικὴν, μέτεισι λοιπὸν ἐπὶ τὸν τῆς παρθενίας λόγον ὃν πάλαι μὲν ὤδινε καὶ κατασπεῖραι ἔσπευδεν, ἀπέτεκε δὲ νῦν, οὐδὲ ἐν τοῖς περὶ τοῦ γάμου λόγοις
55 ἀποσιωπῆσαι καρτερήσας αὐτόν. 5. Ἐν βραχεῖ μὲν γὰρ καὶ διεσπαρμένως, ἐνύφησε δὲ αὐτὸν ἕμως κἀκείνη τῇ παραίνεσει· καὶ τῇ καλλίστῃ ταύτῃ μεθόδῳ προγυμνάσας αὐτῶν τὰς ἀκοάς, καὶ τὴν διάνοιαν προλεάννας, εἴσοδον ἀρίστην τῷ λόγῳ παρασκευάζει. Μετὰ γοῦν τὴν πρὸς τοὺς οἰκέτας παραίνεσιν
60 — « Τιμῆς », γὰρ φησιν, « ἡγοράσθητε, μὴ γίνεσθε δοῦλοι ἀνθρώπων » —, τῆς δεσποτικῆς ἡμᾶς ἀναμνήσας εὐεργεσίας καὶ τούτῳ πάντων τὰς διανοίας ἀναστήσας καὶ πρὸς τὸν οὐρανὸν ἄρας, οὕτω τοὺς περὶ τῆς παρθενίας ἐμβάλλει λόγους, ταῦτα λέγων τὰ ῥήματα· « Περὶ δὲ τῶν παρθένων ἐπιταγὴν κυρίου οὐκ ἔχω, γνώμην δὲ δίδωμι ὡς ἡλεημένος ὑπὸ κυρίου πιστὸς εἶναι. » Καίτοι γε καὶ ἐπὶ τῶν πιστῶν τῶν ταῖς ἀπίστοις συνεζευγμένων οὐκ ἔχων ἐπιταγὴν, μετὰ πολλῆς τῆς ἐξουσίας ἐνομοθέτης, οὕτωςι γράφων· « Τοῖς δὲ λοιποῖς ἐγὼ λέγω, οὐκ ὁ κύριος· εἴ τις ἀδελφὸς γυναῖκα ἔχει ἀπιστον καὶ αὐτὴ
65 συνευδοκεῖ οἰκεῖν μετ' αὐτοῦ, μὴ ἀφιέτω αὐτήν. » 6. Τί οὖν οὐχὶ καὶ ἐπὶ τῶν παρθένων τὸ αὐτὸ ποιεῖς ἀποφαινόμενος ;

47 ὑπεβάλλομεν GP || 49 ὑπεξεληθὼν : ἐπεξεληθὼν PM v || 51 παραλαττοῦσθαι M v || 57 αὐτῶν : ἡμῶν M v || 68 ἐνομοθέτησεν v || λέγω : γράφω M v

1. Τὴν ἀρχὴν, adverbe ; ταύτην représente δουλείαν : nous avons choisi cette servitude au début, c'est-à-dire au moment même de nous engager dans les liens du mariage.

2. Cf. *I Cor.* 7, 21.

3. Cf. chap. XXVIII.

4. Pourquoi cela ? du moment que nous l'avons choisie, dès le début¹, en pleine connaissance de cause, et en sachant exactement ses droits et ses lois, c'est de notre plein gré que nous nous sommes engagés sous ce joug. Ensuite, après avoir parlé de ceux qui vivent avec des épouses incroyantes, après avoir minutieusement exposé toutes les lois du mariage et avoir intercalé son propos sur les serviteurs², qu'il reconforte de manière pertinente en leur disant que l'esclavage dont ils souffrent n'amointrit pas leur noblesse spirituelle, il en arrive enfin à son exposé sur la virginité : il le portait en lui depuis longtemps et il avait hâte d'en répandre la semence, il le produit au jour maintenant, quoiqu'il n'ait pas eu la force de s'en taire même en traitant du mariage³. 5. Par touches légères et rares sans doute, il en avait agrémenté son exhortation au mariage ; méthode excellente pour prédisposer les oreilles de ses auditeurs, aplanir le chemin de leur pensée et réaliser une parfaite introduction à son sujet. Après son exhortation aux serviteurs, donc — « Vous avez été achetés votre prix, ne vous rendez pas esclaves des hommes⁴ » —, quand il nous a rappelé le bienfait du Seigneur, qu'il a, de la sorte, fait dresser tous les esprits et les a élevés vers le ciel, il aborde enfin le problème de la virginité avec ces mots : « Pour les vierges, je n'ai pas d'ordre du Seigneur, c'est mon avis que je donne, en homme qui doit à la miséricorde du Seigneur d'être fidèle⁵. » Or, pour le mariage des fidèles avec des infidèles, tu n'avais pas non plus d'ordre du Seigneur, mais avec une grande autorité tu légiférais en écrivant : « Quant aux autres, c'est moi qui leur dis, non le Seigneur : si un frère a une femme infidèle et qu'elle consente à habiter avec lui, qu'il ne la renvoie point. » 6. Pourquoi donc au sujet des vierges ne pas t'exprimer aussi nettement ? Parce

4. *I Cor.* 7, 23.

5. *I Cor.* 7, 25, et *I Cor.* 7, 12. Pour l'interprétation de πιστός cf. p. 245, n. 2.

75 « Ὅτι περὶ τούτου φανερώς ὁ Χριστὸς διητάξατο, κωλύων εἰς ἐπιτάγματος ἀνάγκην τὸ πρᾶγμα ἐλθεῖν. Τὸ γὰρ « Ὁ δυνάμενος χωρεῖν χωρεῖτω », κύριον τὸν ἀκροάτην τῆς αἵρέσεως ποιοῦντός ἐστι. Περὶ μὲν οὖν τῆς ἐγκρατείας διαλεγόμενος, « Θέλω », φησί, « πάντας ἀνθρώπους εἶναι ὡς καὶ ἑμαυτὸν » ἐν ἐγκρατεία. Καὶ πάλιν « Λέγω δὲ τοῖς ἀγάμοις καὶ ταῖς χήραις, ὅτι καλὸν αὐτοῖς ἐάν μείνωσιν ὡς καὶ ἐγώ. » Ἐν δὲ τοῖς περὶ τῆς παρθενίας λόγοις οὐδαμοῦ παρήγαγεν ἑαυτὸν. Διὰ 80 τοῦτο καὶ σφόδρα ὑφειμένως καὶ μετὰ πολλῆς ὑποστολῆς διαλέγεται· οὐ γὰρ αὐτῷ τὸ πρᾶγμα κατῴρθωτο· « Ἐπιταγὴν οὐκ ἔχω », φησίν.

7. Πρῶτον τὴν αἵρεσιν θεῖς καὶ τὸν ἀκροάτην εὐγνώμονα καταστήσας, οὕτως ἐπάγει τὴν συμβουλήν. Ἐπειδὴ γὰρ τὸ 85 τῆς παρθενίας ὄνομα πολὺν εὐθέως ἐμφαίνει τὸν πόνον λεχθέν, διὰ τοῦτο οὐκ εὐθέως ἐπὶ τὴν παραίνεσιν ἔδραμεν ἀλλὰ θεραπεύσας πρότερον τῇ τῆς ἐπιταγῆς αἵρέσει τὸν μαθητὴν εὐήνιον τε καὶ τιθασὸν αὐτοῦ κατασκευάσας τὴν ψυχὴν, οὕτω ποιεῖται τὴν εἰσῆγησιν. Ἦκουσας παρθενίαν, ὄνομα πολλῶν πόνων 90 καὶ ἰδρώτων. Μὴ δεισῆς· οὐκ ἐστὶ τὸ πρᾶγμα ἐπίταγμα, οὐδὲ ἐντολῆς ἀνάγκην ἐπάγεται ἀλλὰ τοὺς μὲν ἐκόντας καὶ μετὰ προαιρέσεως δεχομένους αὐτὴν τοῖς οἰκείους ἀμείβεται καλοῖς, 565 M. τὸν φαῖδρον καὶ εὐάνθη στέφανον περιτιθεῖσα αὐτῶν τῇ κεφαλῇ, τοὺς δὲ παραιτούμενους αὐτὴν καὶ οὐκ ἐθέλοντας 95 προσίσθαι οὔτε κολάζει οὔτε ἄκοντας ἀναγκάζει τοῦτο ποιεῖν. 8. Οὐ ταύτη δὲ μόνον ἀνεπαχθῆ τὸν λόγον εἰργάσατο

73 ἐλθεῖν τὸ πρᾶγμα M v || 74 αἵρέσεως : προαιρέσεως R || 77 λέγω om A || 78 ὅτι om M v || 79 post οὐδα[μοῦ] deficit X usque ad xlii, 24 || 87 τῆς ἐπιταγῆς om AM v || 88 τιθασὸν M || 91 ἐκόντι M v || 93 περιθεῖς G || 95 προσίσθαι : προσθέσθαι M v

1. *Matth.* 19, 12.

2. *I Cor.* 7, 7, et *I Cor.* 7, 8.

3. Cf. MÉTHODE, *Le Banquet* III, 12, où on trouve une allusion à un possible veuvage de Paul : « Il s'est lui-même donné comme exemple insigne pour inviter ceux qui l'écoutent à se faire ses émules dans cet état de vie, en leur enseignant qu'il vaut mieux pour celui qui a été

que, sur ce point, le Christ a clairement signifié sa volonté, refusant de donner à la chose le caractère obligatoire d'un précepte. Car les mots : « Que celui qui peut comprendre comprenne¹ », impliquent pour l'auditeur la liberté du choix. Aussi, quand il parle de la continence : « Je voudrais, dit l'apôtre, que tous les hommes fussent comme moi », vivant dans la continence², et encore : « Je dis à ceux qui ne sont pas mariés et aux veuves qu'il leur est bon de rester comme moi-même », mais quand il traite de la virginité, nulle part il ne se donne en exemple, il s'exprime avec beaucoup de réserve et une grande circonspection, car lui-même n'a pas toujours observé cette vertu³ : « Je n'ai pas d'ordre⁴ », dit-il.

7. En laissant d'abord le choix à son auditeur, il se concilie sa bienveillance et alors seulement il formule son conseil. En effet, comme le mot de virginité suggère, sitôt prononcé, l'idée de rudes épreuves, il ne se hâte pas d'y exhorter ; il commence par flatter son disciple en lui offrant la possibilité d'y voir un ordre, rend ainsi son âme docile et souple, puis découvre alors sa pensée. Tu as entendu le mot de virginité, mot qui présage bien des peines et des sueurs ; n'aie crainte, il ne s'agit pas d'un ordre, il n'est pas question d'un précepte impératif, non : ceux qui embrassent cette vertu volontairement et par choix reçoivent certes en échange les biens qui lui sont propres, elle place sur leur front sa couronne brillante et fleurie ; mais ceux qui la repoussent et refusent de l'accueillir, il ne les châtie pas, ne les contraint nullement à le faire contre leur gré. 8. Au reste ce n'est pas seulement par ce moyen qu'il ôte à son propos tout caractère fâcheux et le rend agréable, mais

marié à une seule femme demeurer ensuite seul, *comme lui-même s'y est astreint* » (III, 12, 83). — Sur ce veuvage de Paul, cf. EUSÈBE, *Histoire Ecclésiastique*, III, 30, qui cite CLÉMENT D'ALEXANDRIE (*Stromates*, III, 52) : « Paul n'hésite pas dans une épître à saluer sa femme (*Phil.* 4, 3), qu'il n'avait pas emmenée avec lui pour la commodité de son ministère (*I Cor.* 9, 5-12) » (trad. Bardy, *SC* 31, 1952).

4. *I Cor.* 7, 25.

καὶ ἡδὺν ἀλλὰ καὶ τῷ τὴν χάριν τοῦ πράγματος οὐκ αὐτοῦ
 φάναι εἶναι ἀλλὰ τοῦ Χριστοῦ. Οὐ γὰρ εἶπε· περὶ δὲ τῶν
 παρθένων οὐκ ἐπιτάσσω, ἀλλ' « Ἐπιταγὴν οὐκ ἔχω », ὡς ἂν
 100 εἰ ἔλεγεν, εἰ μὲν ἐξ ἀνθρωπίνων λογισμῶν ἐγὼ κινούμενος
 ταῦτα παρήνουν, οὐκ ἔδει θαρρεῖν· ἐπειδὴ δὲ τῷ Θεῷ τοῦτο
 ἔδοξεν, ἀσφαλὲς τὸ τῆς ἀδείας ἐνέχυρον. Τὴν μὲν ἐξουσίαν
 τοῦ τὰ τοιαῦτα ἐπιτάττειν παρήρημαι, εἰ δὲ βούλεσθε ἀκούειν
 ὡς ὁμοδούλου, « Γνώμην δίδωμι », φησὶν, « ὡς ἡλεημένος
 105 ὑπὸ κυρίου πιστὸς εἶναι ».

9. Ἄξιον δὲ ἐνταῦθα θαυμάσαι τοῦ μακαρίου τὴν πολλὴν
 εὐμηχανίαν καὶ τὴν σύνεσιν καὶ πῶς δύο ἀναγκαίων καὶ ἐναν-
 τίων ἀπειλημμένος, τοῦ τε συστήσαι τὸ ἑαυτοῦ πρόσωπον
 ὥστε εὐπαράδεκτον γενέσθαι τὴν συμβουλήν καὶ τοῦ μηδὲν
 110 μέγα φθέγγασθαι περὶ ἑαυτοῦ διὰ τὸ τῆς ἀρετῆς ταύτης γεγο-
 νέναι ἐκτὸς ἀμφοτέρων ἐν βραχεῖ κατεσκευάσεν. Τῷ μὲν γὰρ
 εἰπεῖν « Ὡς ἡλεημένος », συνίστησί πως ἑαυτόν, τῷ δὲ μὴ
 ἀπὸ τοῦ λαμπροτέρου τοῦτο ποιῆσαι μέρους ταπεινοῖ καὶ
 συστέλλει πάλιν.

μβ' Περὶ τῆς τοῦ Παύλου ταπεινοφροσύνης.

1. Οὐ γὰρ εἶπε· δίδωμι γνώμην ὡς πιστευθεὶς τὸ εὐαγγέ-
 λιον, ὡς ἀξιώθεις εἶναι κῆρυξ τῶν ἐθνῶν, ὡς προστασίαν τὴν
 ὑμετέραν ἐγχειρισθεὶς, ὡς διδάσκαλος καὶ καθηγητής, ἀλλὰ
 5 τί ; « Ὡς ἡλεημένος », φησὶν, « ὑπὸ κυρίου πιστὸς εἶναι »

101 δὲ suprascr G || 103 in παρήρημαι suprascr alt -ρη- G ||
 107 post πῶς add ἐν μέσῳ AM v || δύο : δύο M v || 108 μέσον post
 ἀπειλημμένος add R

XLII, 4-5 ἀλλὰ πῶς M v || 5 ὑπὸ ... εἶναι om M v

1. Le mot δούλος est fréquemment employé, suivi de Χριστοῦ, au
 sens de « serviteur du Christ », cf. *Phil.* 1, 1 ; *Gal.* 1, 10 ; *Éphés.* 6, 6. —
 Le mot ὁμόδουλος signifie donc plutôt « compagnon au service du
 Christ », que « compagnon d'esclavage ».

parce qu'il déclare que cette faveur est imputable non à lui,
 mais au Christ. Il ne dit pas en effet : « Pour les vierges, je
 n'ordonne pas », mais : « Je n'ai pas d'ordre. » C'est une façon
 de dire : si, en adressant cette exhortation, j'étais mû par des
 raisons humaines, il ne faudrait pas avoir confiance ; mais
 puisque telle est la volonté de Dieu, certain est le gage de
 liberté. Je suis privé du pouvoir de vous donner un tel
 ordre, mais si vous voulez m'écouter en tant que votre
 compagnon au service (du Christ)¹, « je vous donne un avis,
 dit-il, en homme qui doit à la miséricorde du Seigneur
 d'être fidèle² ».

9. Et il convient ici d'admirer la grande habileté, la
 sagacité du bienheureux apôtre ; comment, pris entre deux
 nécessités contraires — faire bonne figure pour que son
 conseil ait chance d'être entendu, et ne pas se vanter
 puisqu'il a été étranger à cette vertu³ — il obtient rapide-
 ment ce double résultat. Par les mots : « En homme qui
 doit à la miséricorde du Seigneur », il se fait valoir en
 quelque sorte, mais en n'y mettant pas plus d'ostentation,
 il s'abaisse en revanche et s'humilie.

XLII. Sur l'humilité de Paul.

1. Il ne dit pas en effet : « Je vous donne un avis en
 homme à qui a été confié le message évangélique, qui a été
 jugé digne d'être le prédicateur des Nations, qui a été
 chargé de votre direction, qui est votre docteur et votre
 guide. » Non, que dit-il ? « En homme qui doit à la miséri-

2. *I Cor.* 7, 25. — Le sens est « fidèle à la parole du Christ, repré-
 sentant fidèlement la parole du Christ », plutôt que « digne de
 confiance », comme c'est vraisemblablement le sens chez Paul. Le
 terme πιστός est en effet clairement explicité plus loin (τὸ πιστεῦσαι,
 XLII, 1 ; et τῆς πίστεως, XLIII, 1). Cf. ALLO, *1^{re} Épître aux Corin-
 thiens*, p. 176 (qui donne la référence à ce passage).

3. Cf. p. 242, n. 3.

καὶ τὸ ἔλαττον θεός. Ἐλαττον γὰρ τοῦ διδάσκαλον εἶναι τῶν πιστῶν τὸ μόνον εἶναι πιστόν. Καὶ ἐτέραν ἐπινοεῖ πάλιν ταπεινώσιν. Ποίαν δὲ ταύτην ; Οὐκ εἶπεν ὡς γενόμενος πιστός, ἀλλ' « Ὡς ἡλεημένος εἶναι πιστός. » Μὴ γὰρ τὴν ἀποστολὴν καὶ τὸ κήρυγμα καὶ τὴν διδασκαλίαν μόνον νομίσης τῆς δωρεᾶς εἶναι τοῦ Θεοῦ· καὶ γὰρ αὐτὸ τὸ πιστεῦσαι ἀπὸ τοῦ ἐλέους μοι γέγονεν ἐκείνου. Οὐ γὰρ ἐπειδὴ ἄξιός ἤμην, φησί, κατηξιώθην τῆς πίστεως ἀλλ' ἐπειδὴ ἡλεήθην μόνον· ὁ δὲ ἔλεος χάριτός ἐστιν, οὐ τοῦ κατ' ἀξίαν. 2. Ὡστε εἰ μὴ ἦν σφόδρα εὐσπλαγχνός ὁ Θεός, οὐ μόνον ἀπόστολος ἀλλ' οὔτε πιστός ἠδυνήθην ἂν γενέσθαι ποτέ. Εἶδες εὐγνωμοσύνην οἰκέτου καὶ συντετριμμένην καρδίαν ; Πῶς οὐδὲν πλέον ἑαυτῷ δίδωσι τῶν λοιπῶν ἀλλὰ καὶ τοῦτο ὁ κοινὸν αὐτῷ καὶ τοῖς μαθηταῖς ἦν, τὸ τῆς πίστεως οὐκ αὐτοῦ φησιν εἶναι ἀλλὰ τοῦ ἐλέους καὶ τῆς χάριτος τοῦ Θεοῦ, ταῦτόν ἐμφαίνων διὰ τῶν ῥημάτων τούτων, οἷόνως ἔλεγε· μὴ ἀπαξιώσητε συμβουλήν δέξασθαι παρ' ἐμοῦ· οὐδὲ γὰρ ὁ Θεὸς ἀπηξίωσε με τοῦ ἐλέους τοῦ παρ' αὐτοῦ. Ἄλλως τε ὅτι καὶ γνώμη τὸ πρᾶγμα ἐστίν, οὐκ ἐπίταγμα· συμβουλεύω γὰρ, οὐ νομοθετῶ. Τὸ δὲ τὰ παραστάντα ἐκάστη συμφέροντα φέρειν εἰς μέσον καὶ

11 νομίσης : νομίσητε M v || 13 καταξιωθῆναι GP || 15 σφόδρα ἦν GP || 17 post καρδίαν ego interpunxi || 21 οἷόνως : οἷον M v || 23 ἐτι om M v || a 24 [νομο]θετῶ prosequitur X

1. *I Cor.* 7, 25.

2. La conversion de Paul, qui persécutait les chrétiens, est en effet miraculeuse et apparaît comme un don de la miséricorde divine : « Ce n'est pas lui qui le premier vint trouver le Seigneur, mais, appelé, il répondit à sa voix ; ce n'est pas lui qui chercha et trouva, mais il a été trouvé quand il errait ; il ne regarda pas le premier la lumière, mais la lumière projeta ses rayons dans ses yeux et l'ayant aveuglé extérieurement, elle lui ouvrit des yeux intérieurs » (*Paulus voc. et de mutat. nomin.* IV, 4 ; *PG* 51, 150). JEAN CHRYSOSTOME a souvent rappelé l'antériorité de l'appel divin, de l'impulsion (ῥοπή) divine par rapport à l'effort (σπουδή) et à l'élan (προθυμία) personnels ; cependant il cherche toujours à les concilier, en montrant que si l'appel divin est préalable à tout effort, du moins la liberté du choix nous appartient et rien n'est possible sans elle : « L'élan de l'homme ne

corde du Seigneur d'être fidèle¹ », invoquant ainsi une raison moins importante. Car n'être que fidèle est de moindre importance qu'être le Docteur des Fidèles. Et il songe même à s'abaisser d'une autre façon. Laquelle ? Il ne dit pas : « En homme fidèle », mais « en homme qui doit à sa miséricorde d'être fidèle ». Ne considère pas seulement l'apostolat, la prédication, et l'enseignement comme un effet de la munificence divine : la Foi elle-même m'a été accordée par la miséricorde du Seigneur². Ce n'est pas parce que j'en étais digne que j'ai été gratifié de la Foi, je ne la dois qu'à sa miséricorde ; or, la miséricorde est fille de la grâce, le mérite n'y est pour rien³. 2. Ainsi donc, si Dieu n'avait pas des entrailles de tendresse⁴, non seulement je ne serais pas apôtre, mais je n'aurais pu même être fidèle. Tu vois les bons sentiments du serviteur et son humilité de cœur ? Tu vois comme il ne s'attribue rien de plus que les autres ? Et même, ce qu'il a de commun avec ses disciples, la Foi, il n'en fait pas son œuvre, mais l'œuvre de la miséricorde et de la grâce divines ; c'est à peu près, par ces paroles, comme s'il déclarait : Ne dédaignez pas de recevoir de moi un conseil, puisque Dieu même n'a pas dédaigné de m'accorder sa miséricorde. D'autant plus qu'ici, il s'agit d'un avis, non d'un ordre ; je conseille, je ne légifère pas. Or, faire connaître et proposer les pensées utiles qui viennent à l'es-

suffit pas si nous ne bénéficions pas de l'impulsion divine (ῥοπή) ; en revanche, nous ne tirons aucun profit de l'impulsion divine si l'élan personnel fait défaut » (*In Matth.* Hom. LXXXII, 4 ; *PG* 58, 742). Sur ce problème de la grâce divine, cf. MEYER, S. Jean C., *Maître de perfection chrétienne*, 1933, p. 123.

3. Formule voisine à propos de l'« appel divin » dans *In Matth.* Hom. LXXXII, 2 (*PG* 58, 650) : « Τὸ κληθῆναι οὐκ ἀπὸ τῆς ἀξίας γέγονεν, ἀλλ' ἀπὸ τῆς χάριτος : l'appel (de Dieu) ne doit rien au mérite, mais tout à la grâce.

4. Le terme εὐσπλαγχνός est employé dans le Nouveau Testament : *Éphés.* 4, 32 ; *I Pierre* 3, 8. Sur la bonté de Dieu à l'égard des hommes, lire le traité *De la Providence de Dieu* (*SC* 79), en particulier le chapitre VI.

προτιθέναι οὐδεις καλύσειεν ἂν νόμος καὶ μάλιστα ἔταν ἐξ αἰτήσεως τοῦτο γίνηται τῶν ἀκρατῶν καθάπερ καὶ ἐφ' ὑμῶν. « Νομίζω », οὖν φησι, « τοῦτο καλὸν ὑπάρχειν. » Ὁρᾷς πάλιν ὑφειμένον τὸν λόγον καὶ πάσης ἐρημον ἐξουσίας ; Καί-
³⁰ τοι γε ἐνῆν οὕτως εἰπεῖν· ἐπειδὴ ὁ κύριος οὐκ ἐπέταξε παρθε-
 νίαν, διὰ τοῦτο οὐδὲ ἐγώ. Συμβουλεύω δὲ ὑμῖν καὶ παραινῶ
 τοῦτο ζηλοῦν, καὶ γὰρ ἀπόστολος ὑμῶν εἰμι. 3. Καθάπερ καὶ
 μετὰ ταῦτα διαλεγόμενος αὐτοῖς ἔλεγεν· « Εἰ ἄλλοις οὐκ εἰμι
 ἀπόστολος, ἀλλὰ γε ὑμῖν εἰμι. » Ἄλλ' ἐνταῦθα οὐδὲν τούτων
³⁵ φθέγγεται ἀλλὰ μετὰ πολλῆς φειδοῦς τοῖς ῥήμασι κέρηται,
 ἀντὶ μὲν τοῦ συμβουλεύω « Γνώμην δίδωμι » λέγων, ἀντὶ δὲ
 τοῦ ὡς διδάσκαλος « Ὡς ἡλεημένος ὑπὸ κυρίου πιστὸς εἶναι. »
 Καὶ ὡσπερ οὐδὲ τούτων ἀρκούντων πρὸς τὸ συνεσταλμένον
^{566 M.} ποιῆσαι τὸν λόγον ἀρχόμενος τῆς συμβουλῆς ὑποτέμνεται
⁴⁰ πάλιν τὴν ἐξουσίαν οὐχ ἀπλῶς ἀποφαινόμενος ἀλλὰ καὶ αἰτίαν
 προστιθείς. « Νομίζω » γὰρ « τοῦτο καλὸν ὑπάρχειν », φησί,
 « διὰ τὴν ἐνεστῶσαν ἀνάγκην. » Καίτοι γε ἔτε περὶ ἐγκρα-
 τείας διελέγετο οὔτε τὸ νομίζω τέθεικεν οὔτε αἰτίαν τινὰ ἀλλ'
⁴⁵ ἀπλῶς « Καλὸν ἐστὶν αὐτοῖς ἐὰν μείνωσιν ὡς καγώ. » ἐνταῦθα
 δὲ « Νομίζω οὖν τοῦτο εἶναι καλὸν διὰ τὴν ἐνεστῶσαν
 ἀνάγκην. » Τοῦτο δὲ ποιεῖ οὐκ ἀμφιβάλλον περὶ τοῦ πράγμα-
 τος — ἄπαγε — ἀλλὰ τῇ τῶν ἀκούοντων κρίσει τὸ πᾶν
 ἐπιτρέψαι βουλόμενος. Τοιοῦτον γὰρ ὁ σύμβουλος οὐκ αὐτὸς
⁵⁰ τοῖς λεγομένοις ψηφίζεται ἀλλὰ τὸ πᾶν ὑπὸ τὴν κρίσιν ἀφίησι
 κεῖσθαι τῶν ἀκρατῶν.

27 γίνεται M v || 28 νομίζω : ἐνόμιζον GP || φησί om GP || 29 post ἐξουσίας ego interpunxi || 31 οὐδὲ : οὐκ M v || 34 ἀλλ' om GP || δὲ post ἐνταῦθα add GP || 36 συμβουλεύω GP || 37 πιστὸς εἶναι om GP || 41 γὰρ : δὲ GP || φησί om GP || 44 αὐτοῖς ἐστὶν M v || 45 οὖν τοῦτο om M v || 45-46 διὰ ... ἀνάγκην om M v || 48 τοιοῦτον : τοιοῦτος G^m || τοιοῦτον (-ος G^m) ... ὁ σύμβουλος om GPR at in margine add G

1. I Cor. 7, 26.

pri, aucune loi ne peut l'interdire, surtout lorsque cela n'a lieu qu'à la prière des auditeurs, comme c'est précisément le cas pour vous. « Je pense donc que cet état est bon¹ », dit-il. Tu constates une fois de plus la réserve du propos, d'où est absente toute autorité. Et pourtant il lui était possible de s'exprimer ainsi : Puisque le Seigneur n'a pas prescrit la virginité, je ne la prescris pas moi non plus. Je vous la conseille cependant et vous exhorte à mettre votre zèle à la pratiquer, car je suis votre apôtre. 3. Comme il le dit précisément un peu plus loin en s'adressant à eux : « Si pour d'autres je ne suis pas apôtre, au moins je le suis pour vous². » Mais ici il n'exprime rien de semblable, ses paroles sont empreintes d'une grande discrétion ; au lieu de : Je conseille, il dit : « Je donne un avis » ; au lieu de : En tant que docteur, il dit : « En homme qui doit à la miséricorde du Seigneur d'être fidèle » ; et comme si ces termes mêmes n'étaient pas suffisants pour donner de l'humilité à ses propos, dès les premiers mots de son conseil il en réduit encore l'autorité, car il ne l'énonce pas tout simplement mais ajoute une raison : « Je pense, dit-il, que cet état est bon, à cause de la nécessité présente. » Or, quand il parlait de la continence, il n'avait ni employé le terme : je pense, ni donné d'explication, il disait simplement : « Il est bon pour eux de rester comme je suis³ », tandis qu'il écrit ici : « Je pense donc que cet état est bon à cause de la nécessité présente. » S'il agit ainsi, ce n'est pas qu'il ait un doute à cet égard — loin de là ! — mais il entend laisser la décision à l'appréciation de ses auditeurs. Voilà ce que fait le conseiller, il ne tranche pas lui-même en faveur de sa thèse, mais il remet la décision au jugement de son auditoire.

2. I Cor. 9, 2.

3. I Cor. 7, 8.

μγ' Ποίαν ὁ Παῦλος ἐνεστῶσαν λέγει ἀνάγκη.

Ποίαν δὲ καὶ ἀνάγκη ἐνταῦθά φησιν ; Ἐπειὰ τὴν ἀπὸ τῆς φύσεως ; Οὐδαμῶς. Πρῶτον μὲν γὰρ εἰ ταύτην ἔλεγε, τοῦναντίον ἂν ἕπερ ἐβούλετο κατεσκευάσει μεμνημένος αὐτῆς. Οἱ γὰρ ⁵ βουλόμενοι γαμεῖν ταύτην ἄνω καὶ κάτω στρέφουσι. Δεύτερον δὲ οὐκ ἂν αὐτὴν ἐνεστῶσαν ἐκάλει. Οὐ γὰρ νῦν πρῶτον ἀλλ' ἄνωθεν εἰς τὸ τῶν ἀνθρώπων κατεφυτεύθη γένος καὶ πάλαι μὲν χαλεπωτέρα καὶ ἀτιθάσευτος ἦν, παραγενομένου δὲ τοῦ Χριστοῦ καὶ τῆς ἀρετῆς ἐπιδοθείσης εὐκαταγώνιστος γέγονεν, ¹⁰ ὥστε οὐ περὶ ταύτης ὁ λόγος αὐτῶ ἀλλ' ἐτέραν τινα αἰνίττεται πολύτροπον καὶ πολυειδῆ. Τίς οὖν ἐστὶν αὕτη ; Ἡ τῶν ἐν τῷ βίῳ πραγμάτων διαστροφή. Τοσαύτη γὰρ ἐστὶν ἢ σύγχυσις, τοσαύτη τῶν φροντίδων ἢ τυραννίς, τοσοῦτος ὁ τῶν περιστάσεων ἔχλος ὡς καὶ ἄκοντα πολλάκις ἀναγκάζεσθαι τὸν γεγαμνηκότα ἀμαρτάνειν καὶ πλημμελεῖν. ¹⁵

μδ' Ὅτι εὐκολώτερον εἶναι διὰ παρθενίας ἢ διὰ γάμον βασιλείας τυχεῖν.

1. Τὸ μὲν γὰρ παλαιὸν ἡμῖν οὐ τοσοῦτον ἀρετῆς προύκειτο μέτρον ἀλλὰ καὶ ἀμύνασθαι τὸν ἀδικοῦντα καὶ ἀντιλοιδορήσασθαι τῷ λοιδορουμένῳ καὶ χρημάτων ἐπιμελήσασθαι ⁵ ἐξῆν καὶ εὐορκοῦντα ὀμνῦναι καὶ ὀφθαλμὸν ἐξορύξαι ἀντὶ ὀφθαλμοῦ καὶ μισῆσαι τὸν ἐχθρόν καὶ οὔτε τρυφᾶν οὔτε ὀργίζεσθαι οὔτε γυναῖκα τὴν μὲν ἐκβάλλειν, τὴν δὲ ἀντείστασθαι κεκώλυτο. Καὶ οὐ τοῦτο μόνον ἀλλὰ καὶ δύο κατὰ ταῦτον

XLIII, 1 ἀνάγκη ἐν. λέγει GP || 4 ἕπερ : οἕπερ M v || 8 ἀτιθάσευτος M v || 12 τοσαύτη ... ἢ σύγχυσις om M v || 14 post ἄκοντα add πολλὰ M v

XLIV, 1 εὐκολώτερον M || διὰ παρθενίας : παρθένον M || 3 ἡμῖν post τοσοῦτον coll M v || 3-4 πρόκειτο v || 9 -τα in κατὰ suprascr M²

XLIII. Ce que Paul entend par nécessité présente.

Quelle est donc la nécessité dont il parle ici ? Est-ce la nécessité physique ? Nullement. Tout d'abord, s'il s'agissait de cette nécessité, il serait allé contre ses propres intentions en en faisant mention, puisque ceux qui veulent se marier la foulent aux pieds¹. En second lieu, il ne l'aurait pas appelée nécessité présente : elle n'est pas née d'aujourd'hui, mais il y a beau temps qu'elle a été implantée dans le genre humain, et autrefois elle était plus violente et indomptable, mais, après la venue du Christ et les progrès de la vertu, elle est devenue plus traitable ; en sorte que ces paroles ne peuvent concerner cette nécessité, mais font allusion à une autre aux mille formes et aux mille visages. Quelle est cette nécessité ? L'action pervertissante des choses de ce monde : tel est le désordre, telle est la tyrannie des soucis, telle la multitude des difficultés qui nous assaillent, que l'homme marié est souvent, même contre son gré, contraint au péché et à l'erreur.

XLIV. Il est plus facile par la virginité que par le mariage d'obtenir le royaume des cieux.

1. Autrefois en effet tel n'était pas le degré de vertu qui nous était proposé : on pouvait alors venger un outrage, répondre à l'injure par l'injure, s'intéresser à l'argent, engager sa parole par un serment, arracher œil pour œil, haïr son ennemi ; il n'était défendu ni de mener une vie de plaisirs, ni de se mettre en colère, ni de renvoyer sa femme pour en prendre une autre. Et ce n'est pas tout :

1. Le mariage en effet a pour but d'éteindre le feu de la concupiscence.

10 ὁμοῦ γυναῖκας ἔχειν ὁ νόμος ἐπέτρεπε, καὶ πολλή καὶ ἐν
 τούτοις καὶ ἐν τοῖς ἄλλοις ἄπασιν ἢ συγκατάβασις ἦν. Μετὰ
 δὲ τὴν τοῦ Χριστοῦ παρουσίαν πολλῶ στενωτέρα γέγονεν ἡ
 ὁδός, οὐ μόνον τῷ τὴν ἄδειαν τῶν εἰρημένων ἀπάντων τὴν
 ἄφατον ταύτην καὶ πολλὴν περικοπῆναι τῆς ἐξουσίας τῆς
 15 ἡμετέρας ἀλλὰ καὶ τῷ τὴν πολλὰ πολλάκις ἀναπείθουσιν καὶ
 ἀναγκάζουσιν ἡμᾶς καὶ ἄκοντας ἀμαρτάνειν γυναῖκα, ταύτην
 ἔνδον ἔχειν διὰ παντὸς ἢ μοιχείας ἀλίσκεσθαι βουλόμενον
 ἐκβάλλειν.

2. Οὐ ταύτη δὲ μόνον ἡμῖν ἡ ἀρετὴ δυσκατόρθωτος ἀλλ'
 20 ὅτι καὶ ἀνεκτὸν ἦθος ἔχη ἢ συνοικοῦσα, ὁ δι' αὐτὴν καὶ τὰ
 ἔκγονα ἐκείνης περιρρέων ἡμᾶς φροντίδων ὄχλος οὐδὲ μικρὸν
 ἀναβλέψαι πρὸς τὸν οὐρανὸν συγχωρεῖ, πάντοθεν ὡσπερ τις
 ἱλιγγος περιστρέφων καὶ βαπτίζων ἡμῶν τὴν ψυχὴν. Ἐάν
 γὰρ βούληται τὸν τῶν ἰδιωτῶν βίον τὸν ἀκίνδυνον τοῦτον καὶ
 25 ἀπράγμονα ζῆν ὁ ἀνὴρ, ἀλλ' ὅταν ἴδῃ παῖδας περιεστῶτας καὶ
 γυναῖκα δαπάνης δεομένην πολλῆς, καὶ ἄκων εἰς τὸν τῶν
 πολιτικῶν πραγμάτων ἔρριψεν ἑαυτὸν κλύδωνα. Ἐκεῖ δὲ
 ἐμπεσόντα λοιπὸν οὐδὲ ἔστιν εἰπεῖν ὅσα ἀνάγκη ἀμαρτάνειν
 ὀργιζόμενον, ὑβρίζοντα, ὀμνύοντα, λοιδορούμενον, ὑποκρινό-
 30 μενον, πολλὰ πρὸς χάριν πολλὰ πρὸς ἀπέχθειαν ποιοῦντα.
 Πῶς γὰρ ἐνι στρεφόμενον ἐν ζάλη τοσαύτη καὶ βουλόμενον
 εὐδοκιμεῖν ἐν αὐτῇ μὴ πολὺν τὸν ἀπὸ τῶν ἀμαρτημάτων
 567 M. προστρίβασθαι ῥύπον ; Καὶ τὰ κατὰ τὴν οἰκίαν δὲ εἴ τις
 ἐξετάσειε, τῆς αὐτῆς καὶ πλείονος δυσκολίας εὐρήσει γέμοντα
 35 διὰ τὴν γυναῖκα. Πολλὰ γὰρ ἀνάγκη μεριμνᾶν καὶ ὑπὲρ
 πολλῶν, ὧν οὐκ ἂν ἐδεήθη καθ' ἑαυτὸν ὧν ὁ ἀνὴρ. Καὶ ταῦτα

17 ἔνδον om at in margine suppl P || 20 ἀνεκτὸν M v : ἀπευκτέον
 GXA illeg P || ἔχη : ἔχει P || ὁ om G || 21 τὰ ante ἐκείνης add M v
 || 23-24 ἐάν γὰρ καὶ βούληται GPXA : ἔρα γὰρ βούλεται M v ||
 25 ὅταν : ὅτε GXA || 28 ἀμαρτάνειν ἀνάγκη M v || 29 ὑβρίζοντα om
 M v || ὀμνύοντα M v || ὀμνούμενον post λοιδορούμενον add M v || 36 ἐ
 supra δεήθη scr G

1. Προστρίβασθαι : être atteint par frottement. Cf. l'emploi de ce

la Loi autorisait même à avoir deux femmes à la fois sous
 le même toit, et sur ce point comme sur tous les autres,
 grande alors était son indulgence. Mais après la venue du
 Christ, la voie s'est faite beaucoup plus étroite, d'abord
 parce que cette licence considérable, inouïe, dans tous les
 domaines que je viens de citer, a été soustraite à la liberté
 de notre choix, et aussi parce que la femme, qui nous induit
 souvent et nous contraint à commettre même malgré nous
 mille péchés, nous la gardons toujours à notre foyer, ou
 alors nous sommes convaincus d'adultère si nous voulons
 la renvoyer.

2. Ce n'est pas pour cette unique raison que la vertu
 est de pratique difficile, mais parce que, même si notre
 compagne a un caractère supportable, la foule des soucis
 dont elle nous entoure, elle ou nos enfants, ne nous donne
 pas loisir de lever, ne serait-ce qu'un court instant, nos
 regards vers le ciel : c'est une sorte de tourbillon qui de
 partout entraîne notre âme et la submerge. Le mari veut-il,
 par exemple, mener la vie paisible et retirée du simple
 particulier ? Lorsqu'il voit autour de lui des enfants et une
 femme toujours à court d'argent, même à contrecœur il
 lui faut se lancer dans les flots agités des affaires publiques.
 Une fois qu'il y est plongé, il est impossible d'énumérer les
 péchés qu'il sera obligé de commettre en s'abandonnant
 à la colère, à la violence, aux serments, aux insultes, à
 l'hypocrisie, agissant souvent par complaisance, souvent par
 haine. Comment lui est-il possible, ballotté au milieu d'une
 telle tempête où il cherche la gloire, de ne pas être conta-
 miné sérieusement par la souillure des péchés¹ ? Et si l'on
 examine de près ses affaires domestiques, on les découvrira
 chargées des mêmes difficultés, de plus grandes encore,
 à cause de sa femme. Il lui faut être en peine de mille détails
 sur mille problèmes qui n'existeraient pas pour l'homme

verbe, au moyen, par ESCHYLE, *Eumén.* 195, au sens de : commu-
 niquer une souillure par frottement.

μὲν ὅταν κοσμία τις ἔστιν ἡ γυνὴ καὶ ἐπιεικής. Ἄν δὲ μοχθηρὰ καὶ ἐπαχθὴς καὶ δυσκάθεκτος, οὐκέτι μόνον ἀνάγκην τὸ πρᾶγμα καλέσομεν ἀλλὰ καὶ τιμωρίαν καὶ κόλασιν. Πῶς οὖν
 40 δυνήσεται τὴν ἐπὶ τὸν οὐρανὸν βαδίζειν ὁδόν, τὴν εὐλύτων καὶ κούφων δεομένην ποδῶν καὶ ψυχῆς εὐζῶνου καὶ εὐσταλοῦς τοσοῦτον ἔχων ἐπικείμενον πραγμάτων ὄγκον, τοσαύταις συνδεδεμένος πέδαις, διὰ τοιαύτης ἀλύσεως ἐλκόμενος κάτω συνεχῶς, τῆς πονηρίας λέγω τῆς γυναικὸς ;

μέ' Ὅτι τοῖς δυσκολίας ἐπινοοῦσι περιττὰς οὐδεὶς ὑπὲρ τούτου κείται μισθός.

1. Ἄλλὰ τις ὁ σοφὸς τῶν πολλῶν λόγος πρὸς τοιαῦτα ἅπαντα ἅπερ αὐτοῖς διεξήλθομεν ; Οὐκ οὐκ πλείονος ἄξιος
 5 ἔσται τιμῆς, φησὶν, ὁ μετὰ τοσαύτης ἀνάγκης κατορθῶν ; Τίνος ἕνεκεν, ὦ βέλτιστε, καὶ διὰ τί ; Ὅτι πλείονα μόχθον ὑφίσταται, φησὶν, ἀπὸ τοῦ γάμου. Καὶ τις αὐτὸν φορτίον τοσοῦτον ἀναδέξασθαι ἠνάγκαζεν ; Εἰ μὲν γὰρ ἐντολήν ἐπλήρου γαμῶν καὶ νόμου παράβασις ἦν τὸ μὴ γαμεῖν,
 10 εὐπρόσωπος οὗτος ὁ λόγος ἦν. Εἰ δὲ κύριος ὢν τοῦ μὴ τὸν ζυγὸν ὑπελθεῖν τοῦ γάμου ἐκὼν ἀναγκάζοντος οὐδενὸς δυσκολίας ἑαυτῷ περιθεῖναι τοσαύτας ἠθέλησεν ὥστε ἐπαχθέστερον αὐτῷ γενέσθαι τῆς ἀρετῆς τὸν ἀγῶνα, οὐδὲν τοῦτο πρὸς τὸν ἀγωνοθέτην. Αὐτὸς γὰρ ἐν μόνον ἐπέταξεν ἀνύσαι τὸν κατὰ
 15 τοῦ διαβόλου πόλεμον καὶ τὴν κατὰ τῆς κακίας νίκην. Εἴτε γαμῶν καὶ τρυφῶν καὶ πολλὰ μεριμνῶν τις ἀνύει τοῦτο εἴτε ἀσκούμενος καὶ ταλαιπωρῶν καὶ μετὰ τοῦ μηδὲν ἕτερον

37 ἔστιν : ἡ M v || ἡ γυνὴ post ἐπιεικής coll M v || 38 δυσκάθεκτος : δυσανάσχετος M v || 43 πέδαις : παῖδες at supra corr G πέδες A || καὶ post πέδαις add M v

XLV, 3 πρὸς τοιαῦτα : ὅταν ταῦτα M v || 4 ἅπερ om M v || διεξέλωμεν M v || 7 φησὶν ante ὑφίσταται coll M v || 8 ἀναδέξασθαι ante φορτίον coll M v || 14 ἐν μόνον : ἔννομον ut vid GP || 15 λαβεῖν post νίκην add M v || εἴτε : εἴτ' ὁ G εἴθ' ὁ P || δὲ post εἴτε add M v || 16 τις om P || εἴτε : εἴτ' ὁ G ἡ ὁ P

ne dépendant que de lui. Et cela, dans le cas où la femme est modeste et douce ! Mais si elle est mauvaise¹, odieuse, insupportable, nous ne parlerons plus seulement de nécessité, mais de supplice et de châtement ! Comment pourra-t-il donc s'avancer sur le chemin du ciel, sur ce chemin qui réclame des pieds libres d'entraves et légers, une âme dispose et alerte, s'il est écrasé par tant de tracas, si tant de liens lui enserrant les chevilles, s'il est constamment sollicité vers la terre par une telle chaîne, je veux dire la malice de son épouse ?

XLV. Ceux qui inventent des difficultés superflues n'en peuvent attendre aucune récompense.

1. Mais quelle est la sage réponse du commun des mortels à tous ces embarras que nous venons d'énumérer ? Eh bien ? n'aurait-il pas droit à une plus haute récompense, celui qui malgré une telle contrainte suit le droit chemin ? — Comment cela, mon cher, et pourquoi ? — Parce qu'avec le mariage il se charge d'une plus rude épreuve. — Et qui le contraignait à accepter un tel fardeau ? S'il exécutait un ordre en se mariant, si c'était enfreindre la Loi que ne pas se marier, ce raisonnement aurait belle apparence ; mais si, alors qu'on est libre de ne pas passer sous le joug du mariage, spontanément, sans aucune contrainte, on consent à s'environner de toutes ces difficultés afin d'en rendre plus pesant le combat pour la vertu, cela ne concerne en rien l'Agonothète². Le seul précepte qu'il ait donné, lui, c'est de mener à bien la guerre contre le diable jusqu'à la victoire sur le mal. Mais qu'on obtienne ce résultat dans le mariage et une vie de plaisirs avec ses mille soucis, ou au contraire par l'ascèse, la mortification et

1. Pour μοχθηρός et (plus bas) πονηρία, cf. p. 238, n. 1.

2. Ce raisonnement se trouve déjà dans *Advers. oppugn.* III, 15.

μεριμνᾶν οὐδὲν αὐτῷ τούτου μέλει λοιπόν. Τὸν μὲν γὰρ
 τρόπον τῆς νίκης καὶ τὴν ἐπὶ τὸ τρόπαιον φέρουσαν ὁδὸν οὗτος
 20 ἐκείνην εἶναι φησι τὴν πάντων ἀπηλλαγμένην τῶν βιωτικῶν.
 2. Ἐπειδὴ δὲ σὺ μετὰ γυναικὸς καὶ παίδων καὶ τῶν τούτοις
 ἐπισυρομένων πραγμάτων στρατεύεσθαι βούλει καὶ πολεμεῖν
 ὡς τὰ αὐτὰ ἀνύσων ἐκείνοις τοῖς οὐδενὶ τούτων ἐμπεπλεγμέ-
 νοις καὶ πλείονος ἀπολαύσων διὰ τοῦτο θαύματος, νῦν μὲν
 25 ἴσως καὶ τύφον ἡμῖν ἐγκαλέσεις πολὺν ἂν εἴπωμεν ὅτι οὐ
 δυνατόν σε πρὸς τὴν αὐτὴν ἐκείνοις φθάσαι κορυφῆν. Τὸ δὲ
 τέλος καὶ ὁ τῶν στεφάνων καιρὸς τότε σε πείσει καλῶς ὅτι
 πολλῶ βελτίων ἀσφάλεια φιλοτιμίας κενῆς καὶ κρεῖττον τῷ
 Χριστῷ πείθεσθαι ἢ τῇ τῶν οἰκείων ματαιότητι λογισμῶν.
 30 Ὁ μὲν γὰρ Χριστὸς οὐδὲ τὸ τοῖς οἰκείois ἀποτάξασθαι πᾶσι
 πρὸς ἀρετὴν ἡμῖν ἀρκεῖν φησιν, ἂν μὴ καὶ ἡμᾶς αὐτοὺς
 μισήσωμεν. Σὺ δὲ τούτοις πᾶσι φυρόμενος ἔφησ δύνασθαι
 περιγενέσθαι. Ἀλλά, ὅπερ ἔφη, τότε εἶση καλῶς ὅσον πρὸς
 ἀρετὴν ἐμπόδιον γυνὴ καὶ γυναικὸς φροντίδες.

μς' Εἰ ἐμποδίζει πρὸς τὸν τέλειον βίον γυνή, πῶς βοηθὸν
 αὐτὴν καλεῖ ἡ γραφὴ τοῦ ἀνδρός.

1. Πῶς οὖν, φησί, βοηθὸν αὐτὴν ἐκάλεσε τὴν ἐμποδί-
 ζουσαν ; « Ποιήσωμεν » γὰρ « αὐτῷ », φησί, « βοηθὸν κατ'
 5 αὐτόν. » Κἀγὼ δὲ σε ἐρήσομαι, πῶς βοηθὸς ἡ τοσαύτης
 ἀποστερήσασα τὸν ἄνδρα ἀσφαλείας καὶ τῆς θαυμαστῆς μὲν
 ἐκείνης ἐκβαλοῦσα διαγωγῆς τῆς ἐν τῷ παραδείσῳ, εἰς δὲ τὴν

18 οὐδὲν : οὐδὲ P || αὐτῷ : αὐτοῦ P || 19 τὸ om G at suprascr G* ||
 οὗτος : αὐτός M v || 23 -i in οὐδενὶ suprascr G || 28 βελτίων : βέλτιον
 M v || 28-29 καὶ ... πείθεσθαι om A || τῷ Χριστῷ : τῷ Θεῷ P || 30 τὸ
 suprascr P || 31 ἀρκεῖν post φησὶν coll M v || 32 τούτοις post πᾶσι
 M v || 34 ἀρετῆς P

XLVI, 2 αὐτὴν : ταύτην M et (ut vid) A* || ἡ om G || 5 δὲ post
 πῶς add GP

1. Cf. Eccl. 1, 2.

sans être en peine d'autre chose, peu lui importe. Le moyen
 d'obtenir la victoire, la voie qui mène au trophée, c'est,
 nous dit le Seigneur, celle qui est dégagée de toutes les
 contingences humaines. 2. Mais toi, avec une femme, des
 enfants et tous les tracas qu'ils traînent après eux, tu
 prétends faire campagne et mener la guerre, en t'imagi-
 nant pouvoir obtenir les mêmes résultats que ceux que
 n'embarrasse aucune de ces entraves ? et tu espères, de ce
 fait, être l'objet d'une plus grande admiration ? Aujour-
 d'hui peut-être tu nous taxeras d'orgueil immense si nous
 te disons l'impossibilité pour toi d'atteindre les mêmes
 cimes qu'eux ; mais finalement, le jour des récompenses te
 convaincra sans peine que la sécurité est bien préférable
 à la stérile ambition, et qu'il vaut mieux obéir au Christ
 qu'à la vanité de ses propres pensées¹. Car le Christ déclare
 qu'il ne nous suffit pas, pour être vertueux, de renoncer
 à tous nos biens si nous ne nous haïssons nous-mêmes² ;
 mais toi, enfoncé dans toutes ces contingences, tu prétends
 pouvoir les surmonter ? Eh bien, je l'ai déjà dit, tu décou-
 vriras sans peine à ce moment quel obstacle pour parvenir
 à la vertu sont une femme et les soucis qu'elle procure !

**XLVI. S'il est vrai que la femme est une gêne
 pour atteindre à la vie parfaite, pourquoi l'Écriture
 l'appelle-t-elle une aide de son mari ?**

1. — Mais alors, dira-t-on, comment Dieu peut-il l'appeler
 une aide, cette femme qui est une gêne ? « Faisons à l'homme,
 dit Dieu, une aide semblable à lui³. » — Et moi aussi, je te
 demande : comment peut-elle être une aide, celle qui fit
 perdre à l'homme la grande sécurité dont il jouissait, qui
 le chassa de cet admirable séjour du Paradis pour le préci-

2. Cf. Lc, 14, 26.

3. Gen. 2, 18.

τοῦ παρόντος βίου ταραχήν ἐμβαλοῦσα ; Ταῦτα γὰρ οὐ μόνον οὐ βοηθοῦ ἀλλὰ καὶ ἐπιβούλου. « Ἀπὸ » γὰρ « γυναικός », φησίν, « ἀρχὴ ἁμαρτίας καὶ δι' αὐτὴν ἀποθνήσκομεν πάντες. »
 568 M. Καὶ ὁ μακάριος δὲ Παῦλος « Ἀδάμ », φησίν, « οὐκ ἠπατήθη, ἢ δὲ γυνὴ ἐξαπατηθεῖσα ἐν παραβάσει γέγονε. » 2. Πῶς οὖν βοηθὸς ἢ τῷ θανάτῳ τὸν ἄνδρα ὑποτάξασα ; Πῶς βοηθὸς δι' ἧς οἱ υἱοὶ τοῦ Θεοῦ, μᾶλλον δὲ πάντες οἱ τὴν γῆν οἰκοῦντες
 15 τότε ἅμα θηρίοις καὶ πετεινοῖς καὶ τοῖς ἄλλοις ἅπασιν ζώοις κατακλυσθέντες ἀπώλοντο ; Οὐχ αὕτη τὸν δίκαιον Ἰώβ ἐμελλεν ἀπολλύναι, εἰ μὴ σφόδρα ἦν ἐκεῖνος ἄνθρωπος ; Οὐκ αὕτη τὸν Σαμψῶν ἀπώλεσεν ; Οὐ τὸ πᾶν Ἑβραίων γένος τελεσθῆναι τῷ Βεελφεγῶρ καὶ ταῖς συγγενικαῖς κατακοπήναι
 20 χερσὶ παρεσκεύασε ; Τὸν δὲ Ἀχάβ τίς μάλιστα τῷ διαβόλῳ παρέδωκε καὶ πρὸ τούτου τὸν Σολομῶντα μετὰ τὴν πολλὴν ἐκείνην σοφίαν καὶ εὐδοκίμησιν ; Οὐ μέχρι καὶ νῦν πολλὰ τοὺς ἄνδρας τοὺς ἑαυτῶν ἀναπείθουσι προσκροῦναι τῷ Θεῷ ; Οὐ διὰ τοῦτο φησὶν ὁ σοφὸς ἐκεῖνος ἄνθρωπος « Μικρὰ πᾶσα
 25 κακία πρὸς κακίαν γυναικός » ;
 3. Πῶς οὖν, φησίν, εἶπεν αὐτῷ ὁ Θεός· « Ποιήσωμεν αὐτῷ βοηθὸν ὅμοιον αὐτῷ » ; Οὐδὲ γὰρ ψεύδεται ὁ Θεός. Οὐδὲ ἐγὼ τοῦτο ἂν εἶπομι, ἅπαγε, ἀλλ' ἐγένετο μὲν ἐπὶ τούτῳ καὶ διὰ τοῦτο οὐκ ἠθέλησε δὲ μείναι ἐπὶ τῆς οἰκειᾶς ἀξίας, καθάπερ

10 φησὶν post ἁμαρτίας coll GP || 12 ἐξαπατηθεῖσα : ἀπατηθεῖσα M v || 14 κατοικοῦντες M v || 17 ἦν post ἐκεῖνος coll M v || 17-18 οὐκ αὕτη : οὐχ αὕτη v || 18 αὕτη post γένος add AM v illeg P || 20 παρεσκεύασε XAM v : παρεσκευάσατο G illeg P hic in marg ὄρα GX || 21 τὸν ante Σολομῶντα om G illeg P || 26 αὐτῷ GXAM : om P et iam Savile et Ducaeus αὐτῷ post Livineium deleverant || 28 τούτῳ : τοῦτο M v

1. *Sag. Sir.* 25, 23.

2. *I Tim.* 2, 14. — Sur le mot ἐξαπατηθεῖσα, cf. le commentaire de G. BARDY, dans *La Sainte Bible*, Pirot-Cramer, 1938, p. 215.

3. Τὰ θηρία : les bêtes, sauvages ou non, par rapport aux hommes et aux oiseaux ; le mot θῆρ a le même sens. Cf. *Gen.* 6, 1 s.

4. Cf. *Job* 2, 9 : il s'agit du conseil donné à Job par sa femme de maudire Dieu pour les fléaux dont il l'accable. Jean avait sous les

pitier dans le tumulte de ce monde ? Loin de faire œuvre d'aide, c'est agir en perfide conseiller : « C'est une femme, est-il dit, qui est à l'origine du péché, c'est à cause d'elle que nous mourons tous¹. » Et le bienheureux Paul dit aussi : « Adam n'a pas été trompé, c'est la femme qui, trompée, a été dans la transgression². » 2. Comment peut-elle être une aide, celle qui a placé l'homme sous le joug de la mort ? Comment peut-elle être une aide, celle par qui les enfants de Dieu, ou plutôt tous les habitants de la terre en ces temps-là, avec les bêtes³, les oiseaux et tous les autres êtres vivants périrent engloutis dans les eaux ? N'est-ce pas elle qui allait causer la perte du juste Job⁴, s'il ne s'était montré vraiment un homme ? N'a-t-elle pas perdu Samson ? N'a-t-elle pas tout fait pour que le peuple hébreu tout entier fût initié au culte de Béalphégor et fût exterminé par les mains de ses frères ? Et Achab, qui, surtout, le livra au diable ? Et avant lui Salomon, malgré sa haute sagesse et sa renommée ? Et aujourd'hui encore, ne convainquent-elles pas bien souvent leurs maris d'offenser Dieu ? N'est-ce pas pour cela que ce grand sage nous dit : « Toute méchanceté est bien peu de chose comparée à la méchanceté de la femme⁵. »

3. — Comment donc, alors, Dieu a-t-il pu dire à l'homme : « Faisons-lui une aide semblable à lui⁶ » ? Car Dieu ne peut mentir. — Moi non plus je n'irais pas le prétendre, certes non ! Je veux dire ceci : la femme sans doute a été créée à cette fin et pour ce motif, mais elle n'a pas voulu se maintenir dans sa dignité originelle, pas plus d'ailleurs que son

yeux la version beaucoup plus complète des LXX. — Pour Samson : cf. *Jug.* 16, 6. — Béalphégor : sur le culte de Baal, Achab et l'activité déployée par Jézabel en faveur des faux dieux, cf. *Nombr.* 25, 3 ; 25, 5 ; *Jos.* 22, 17 ; *I Rois* 21. — Pour Salomon, cf. *I Rois* 11, 1. Dans *Ad Theod. lapsus* II, 2 : « Salomon tomba dans les mêmes pièges que David et abandonna pour plaire à ses femmes le Dieu de ses pères. »

5. *Sag. Sir.* 25, 18.

6. *Gen.* 2, 18.

30 οὐν οὐδὲ ὁ ταύτης ἀνὴρ. Καὶ γὰρ ἐκεῖνον ὁ Θεὸς ἐποίησε κατ' εἰκόνα καὶ ὁμοίωσιν « Ποιήσωμεν », γὰρ φησιν, « ἄνθρωπον κατ' εἰκόνα καὶ καθ' ὁμοίωσιν ἡμετέραν » ὡς περ οὐν εἶπε « Ποιήσωμεν αὐτῷ βοηθόν. » Γενόμενος δὲ ἀμφοτέρα εὐθέως ἀπώλεσεν. Οὔτε γὰρ τὸ κατ' εἰκόνα οὔτε τὸ καθ' ὁμοίωσιν ἐφύλαξεν — πῶς γὰρ ; ἐνδοὺς ἐπιθυμία ἀτόπω καὶ ἀπάτη ἀλοὺς καὶ μὴ κρατήσας ἡδονῆς —, τό τε κατ' εἰκόνα καὶ ἄκοντος ἀφῆρέθη λοιπόν. 4. Οὐ γὰρ μικρὸν αὐτοῦ τῆς ἀρχῆς ὁ Θεὸς ὑπετέμετο μέρος, τὸν φοβερὸν ἅπασι καθάπερ δεσπότην, ὡς περ οἰκέτην ἀγνώμονα μετὰ τὸ προσκροῦσαι τῷ 40 δεσπότη τοῖς ὁμοδόουλοις ποιήσας εὐκαταφρόνητον. Παρὰ μὲν γὰρ τὴν ἀρχὴν καὶ τοῖς θηρίοις ἅπασιν ἐπιφοβος ἦν. Πάντα γὰρ πρὸς αὐτὸν ἤγαγεν ὁ Θεὸς καὶ οὐδὲν αὐτῷ λυμήνασθαι οὐδὲ ἐπιβουλεύσαι ἐτόλμησεν· ἑώρα γὰρ ἐν αὐτῷ λάμπουσιν τὴν εἰκόνα τὴν βασιλικήν. Ἐπειδὴ δὲ τοὺς χαρακτῆρας ἐκείνους ἡμαύρωσε διὰ τῆς ἀμαρτίας καὶ ἀπὸ τῆς ἀρχῆς αὐτὸν ἐκείνης κατήγαγεν.

5. Ὡς περ οὐν τὸ μὴ πάντων αὐτὸν ἄρχειν τῶν ἐπὶ τῆς γῆς ἀλλ' ἔνια καὶ τρέμειν καὶ δεδοικέναι οὐ ψευδῆ τοῦ Θεοῦ ποιεῖ τὴν ἀπόφασιν τὴν λέγουσαν· « Καὶ ἀρχέτωσαν τῶν θηρίων τῆς γῆς »· οὐ γὰρ παρὰ τὸν δεδωκότα ἀλλὰ παρὰ τὸν εἰληφότα ὁ τῆς ἐξουσίας ἀκρωτηριασμός γέγονεν. Οὕτως οὐδὲ αἱ παρὰ τῶν γυναικῶν ἐπιβουλαὶ εἰς τοὺς ἄνδρας γινόμεναι, ἐκείνῳ τῷ λόγῳ λυμαίνονται τῷ λέγοντι· « Ποιήσωμεν αὐτῷ βοηθόν κατ' αὐτόν. » Ἐγένετο μὲν γὰρ εἰς τοῦτο, οὐκ ἔμεινε δὲ ἐν τούτῳ.

31 τὴν ἑαυτοῦ post ὁμοίωσιν add M v || 34 τὸ κατ' εἰκόνα om GPM v || οὔτε alt om GPAM v || 41 πᾶσιν M v || 43 ἑώρα : εὔρον GP || 46 ἐκείνης ante αὐτόν coll G illeg P || 48 ποιεῖ post ψευδῆ coll GP

1. Gen. 1, 26. Pour le commentaire de l'expression καθ' ὁμοίωσιν cf. ΜΕΤΗΘΕ, *Banquet* I, 4, 24. ΜΕΤΗΘΕ développe cette idée que l'homme, ayant été créé à la ressemblance de Dieu et ayant perdu cette ressemblance, doit la recouvrer par la virginité : « S'il nous est permis d'être à la ressemblance très exacte de Dieu, c'est lorsque vraiment nous fixons en nous, comme des peintres habiles, les mêmes traits qui furent ceux de sa conduite humaine et que nous les conservons intacts en nous faisant ses disciples sur le chemin qu'il a lui-même révélé... Ainsi,

compagnon. Dieu en effet l'avait formé à son image et à sa ressemblance : « Faisons l'homme, est-il dit, à notre image et à notre ressemblance¹ », comme il a dit aussi : « Faisons-lui une aide », mais une fois créé, l'homme a perdu très vite ces deux avantages. Car il ne s'est pas maintenu à son image et à sa ressemblance — l'aurait-il pu, en s'abandonnant à un désir dénaturé, en succombant à la ruse, en ne maîtrisant pas le plaisir ? — et l'image de Dieu en lui, bien contre son gré, lui fut désormais ravie. 4. Dieu le priva en effet d'une partie appréciable de sa puissance ; cet être que tous redoutaient comme un maître, il en a fait, tel un serviteur ingrat qui a offensé son maître, un objet de mépris pour ses compagnons de servitude. Au commencement, à tous les animaux même il inspirait la crainte² ; car Dieu les avait tous amenés devant lui et aucun n'avait osé lui faire du mal ni l'attaquer, voyant resplendir en lui l'image de la Royauté. Mais quand il eut, par la faute, obscurci ces traits, Dieu le déchut aussi de cette puissance.

5. Or, si l'homme ne commande plus à tous les êtres sur la terre, s'il en redoute même et craint quelques-uns, cela ne fait pas mentir la parole de Dieu, qui dit : « Et qu'ils aient pouvoir sur les animaux de la terre³ » ; car ce n'est pas la faute de celui qui l'a donné, mais de celui qui l'a reçu si l'homme a été amputé de ce pouvoir. Il en est de même des pièges que les femmes tendent à leurs maris, ils n'ébranlent pas la vérité de cette parole : « Faisons à l'homme une aide semblable à lui⁴ » ; la femme a en effet été créée à cette fin,

si nous voulons être à la ressemblance de Dieu, mettons notre émulation à honorer la virginité du Christ » (I, 4, 24 ; trad. Debidour, SC 95, 1963, p. 65).

2. Cf. Gen. 1, 26.28. Selon la Genèse, Dieu donne à l'homme pouvoir sur les animaux, puis il fait venir ceux-ci devant l'homme pour qu'il leur donne un nom (2, 19).

3. Gen. 2, 26.

4. Sur ce chapitre, commentaire du mot de la Genèse, cf. *In illud : Vidi Dominum* IV, 2 et 3 ; JEAN CHRYSOSTOME s'y fait le défenseur

55 Χωρίς δὲ τούτου ἀκαεῖνο ἔστιν εἰπεῖν ὅτι καὶ πρὸς τὴν τοῦ παρόντος βίου σύστασιν καὶ πρὸς παιδῶν γονὴν καὶ πρὸς φυσικὴν ἐπιθυμίαν τὴν βοήθειαν ἐπιδείκνυται τὴν αὐτῆς· ὅταν δὲ μηκέτι καιρὸς ἢ τοῦ παρόντος βίου μηδὲ παιδοποιίας, μηδὲ ἐπιθυμίας, τί μάτην ἐνταῦθα μνημονεύεις βοηθοῦ ; Τὴν
60 γὰρ ἐν τοῖς ἐλαχίστοις συμβαλέσθαι δυναμένην μόνον ταύτην ἂν τις ἐν τοῖς μεγάλοις ἐπάγεται συνεργὸν οὐ μόνον οὐδὲν ὄνησεν ἀλλὰ καὶ συνεπόδισεν αὐτὸν ταῖς φροντίσι.

μζ' Πῶς ἐν τοῖς πνευματικοῖς ἡ γυνὴ βοηθός.

1. Τί οὖν ἀντεροῦμεν τῷ Παύλῳ, φησί, λέγοντι· « Τί γὰρ οἶδας, γύναι, εἰ τὸν ἄνδρα σώσεις ; » Ἄλλὰ καὶ τὴν βοήθειαν αὐτῆς ἀναγκαίαν καὶ ἐν τοῖς πνευματικοῖς ἀποφαίνοντι ; Καὶ
569 M. 5 ἐγὼ τοῦτο συνομολογῶ. Οὐδὲ γὰρ αὐτὴν παντελῶς ἐκκόπτω τῆς ἐν τοῖς πνευματικοῖς συμμαχίας (μὴ γένοιτο), ἀλλὰ τότε φημι ταῦτα αὐτὴν κατορθοῦν, ὅταν μὴ τὰ τοῦ γάμου πράττη ἀλλὰ μένουσα τῇ φύσει γυνὴ πρὸς τὴν τῶν μακαρίων ἀνδρῶν ἀρετὴν διαβαίῃ. Οὐ γὰρ καλλωπιζομένη οὐδὲ τρυφῶσα οὐδὲ
10 προσόδους ἀπαιτοῦσα τὸν ἄνδρα χρημάτων οὐδὲ πολυτελεῖς γινομένη καὶ δαπανηρά, οὕτως αὐτὸν δυνήσεται ἐπαγαγέσθαι· ἀλλ' ὅταν ἀνωτέρω γενομένη πάντων τῶν παρόντων πραγμά-

59 ἐνταῦθα ante βοηθοῦ coll M v : om XA || ἐν τούτοις ante βοηθοῦ add XA || 60 συμβαλέσθαι : συλλαμβάνεσθαι LA συλλαμβάνειν M v

XLVII, 1 ἢ post γυνὴ coll G || βοηθόν A βοηθεῖ X || 2 ἐροῦμεν M v || γὰρ bis scr at corr X om M v ἀλλὰ om XAM v || 4-5 καὶ ἐν τοῖς ... τοῦτο om GP || 9-10 οὐδὲ προσόδους ... ἄνδρα om GP || 11 ἐπαγαγέσθαι post αὐτὸν coll GP ἐπάγεσθαι P ἐξαγαγέσθαι conl Savile

de la femme qui « nous a été donnée comme une auxiliaire, et non comme une ennemie ».

1. *I Cor.* 7, 16. — Pour l'interprétation de εἰ τὸν ἄνδρα σώσεις, voir ALLO, *I^{re} Épitre aux Corinthiens*, p. 169. Jean Chrysostome donne lui-même ici deux interprétations de ce mot : 1) dans la bouche de son interlocuteur, il semble rattacher comme beaucoup de commentateurs, l'interrogation au verset 13 (« Si une femme a un mari

mais elle n'y est pas restée fidèle. D'un autre côté, on peut encore ajouter que l'aide dont elle fait montre concerne l'état de la vie présente, la procréation des enfants, le désir charnel ; mais lorsqu'il n'est plus question de cette vie, de procréation ni de concupiscence, n'est-il pas vain, alors, de parler d'aide ? Capable d'assistance pour les choses les plus insignifiantes, la femme, quand sa contribution est sollicitée dans les grandes, loin d'être utile à son mari, l'emprisonne dans les soucis.

XLVII. Comment la femme est pour l'homme une aide dans les choses spirituelles.

1. — Et que répondrons-nous à Paul, objecte-t-on, quand il dit : « Que sais-tu en effet, femme, si tu sauveras ton mari¹ ? » et qu'il montre, en outre, que l'aide de la femme est nécessaire même dans les choses spirituelles ? — Moi aussi, j'en conviens ; je ne lui retire pas absolument tout concours dans les choses spirituelles — à Dieu ne plaise ! —, j'affirme seulement qu'elle le fournit non dans l'exercice du mariage, mais quand, tout en restant physiquement femme, elle dépasse sa nature pour s'élever à la vertu des hommes bienheureux. Ce n'est pas en soignant sa toilette, dans une vie de plaisirs, en réclamant à son mari toujours plus d'argent, en étant prodigue et dépensière qu'elle pourra le gagner ; c'est lorsqu'elle se montrera au-dessus de toutes les contingences, en gravant en elle

incroyant, qu'elle ne le renvoie pas »), le εἰ σώσεις exprime alors un espoir, celui pour la femme d'amener son conjoint à la Foi ; 2) cependant le sens est différent si on rapporte l'expression au verset 15, qui la précède immédiatement (« Si l'incroyant veut se séparer, qu'il se sépare ») ; l'espoir paraît alors très incertain pour la femme, dans le cas de mécontente, de convertir son mari ; aussi, mieux vaut-il pour elle se séparer de lui. C'est dans ce sens que Jean Chrysostome, en son nom, commente l'expression au paragraphe 2.

των και τὸν ἀποστολικὸν ἐν ἑαυτῇ χαρακτηρίσασα βίον, πολλὴν μὲν τὴν ἐπιεικειαν, πολλὴν δὲ τὴν κοσμιότητα, πολλὴν δὲ τὴν τῶν χρημάτων ὑπεροψίαν και τὴν ἀνεξικακίαν ἐπιδεικνύηται, τότε αὐτὸν δυνήσεται ἐλεῖν, ὅταν λέγῃ: « Ἐχοντες δὲ τροφὰς και σκεπάσματα, τούτοις ἀρκεσθησόμεθα », ὅταν διὰ τῶν ἔργων ταῦτα φιλοσοφῇ και τοῦ σωματικοῦ θανάτου καταγελώσα μὴδὲν εἶναι λέγῃ τὴν παροῦσαν ζωὴν, ὅταν πᾶσαν τοῦ βίου τούτου τὴν δόξαν κατὰ τὸν προφήτην ἀνθος εἶναι χόρτου νομίζῃ.

2. Οὐ γὰρ παρὰ τὸ συνεῖναι καθάπερ γυνὴ τούτῳ σώσαι τὸν ἄνδρα δυνήσεται ἀλλὰ τῷ τὸν εὐαγγελικὸν ἐπιδεικνυσθαι βίον· ἐπεὶ και γάμου χωρὶς ἐποίησαν τοῦτο πολλαὶ γυναῖκες. 25 Ἡ γὰρ Πρίσκιλλα τὸν Ἀπολλῶ προσλαβομένη, φησί, πρὸς πᾶσαν ἐχειραγώγησε τῆς ἀληθείας τὴν ὁδόν. Εἰ δὲ νῦν τοῦτο οὐκ ἐφεῖται, ἐπὶ τῶν γυναικῶν τὴν αὐτὴν ἐνεστὶν ἐπιδειξασθαι σπουδὴν και τὸ αὐτὸ κέρδος καρπώσασθαι. Και γάρ, ὅπερ ἐφθην εἰπών, οὐδὲ ἐκείνη διὰ τὸ γυνὴ εἶναι τὸν ἄνδρα 30 ἐφέλκεται, ἐπεὶ οὐδὲν ἂν ἐκώλυσε μὴδένα τῶν ἐχόντων γυναῖκα πιστὴν ἀπιστον μένειν, εἴ γε ἡ συνουσία και τὸ συνοικεῖν τὸ πρᾶγμα κατώρθου. Ἄλλ' οὐκ ἔστι τοῦτο, οὐκ

22 οὐκ ἄρα τῷ συνεῖναι M v οὐκ ἄρα οὖν παρὰ τὸ (τῷ X) συνεῖναι XA || τούτῳ : τοῦ GP || 27 ἀλλ' ante ἐπὶ add M v || ἐνεστὶν om GPXA || 28 και γάρ : ἀλλ' GPXA || 30 ἐφέλκετο XA

1. *I Tim.* 6, 8. — Pour l' « herbe des champs », cf. *Is.* 40, 6.

2. Pour l'histoire de Priscilla, Aquila et Apollos, cf. *Act.* 18, 24 : Aquila était un Juif originaire du Pont (*Act.* 18, 2) ; il avait été chassé de Rome avec sa femme Priscille (ou Prisca) par l'édit de Claude contre les Juifs vers 49. Tous deux s'étaient retirés à Corinthe où ils avaient rencontré Paul (*Act.* 18, 2), l'avaient reçu chez eux et protégé. Paul, quittant Corinthe pour Éphèse les emmena avec lui (*Act.* 18, 18). Ils avaient installé à Éphèse une église dans leur maison quand Paul écrivit vers 54-55, sa 1^{re} Épître aux Corinthiens (*I Cor.* 16, 19) ; ils se trouvaient encore à Éphèse au moment de la 2^e Épître à Timothée (*II Tim.* 4, 19), mais, entre temps, à l'époque de l'Épître aux Romains ils étaient à Rome (*Rom.* 16, 3). — Apollos, Juif d'Alexandrie, orateur très instruit dans la science des Écritures, se convertit sous l'influence

les traits de la vie des apôtres, en faisant preuve d'une grande modération, d'une grande modestie, d'un profond mépris de l'argent, d'une grande résignation qu'elle pourra le conquérir ; quand elle dira : « Ayant nourriture et vêtement, nous nous en contenterons¹ », quand elle traduira en actes cette philosophie et que, se riant de la mort corporelle, elle regardera comme néant l'existence d'ici-bas, quand elle croira avec le prophète que toute la gloire de cette vie est comme l'herbe des champs.

2. Ce n'est pas en accomplissant, en tant qu'épouse, ses devoirs conjugaux qu'elle pourra sauver son mari, mais en pratiquant ouvertement la vie de l'Évangile ; ce que beaucoup de femmes, au reste, ont réalisé même en dehors du mariage. Priscilla, par exemple, prit chez elle Apollos, est-il dit, et le guida tout au long du chemin de la vérité². Si cela n'est pas permis actuellement, il est possible, quand il s'agit d'épouses, de déployer le même zèle³ et d'en recueillir le même fruit. En effet, comme je viens de le dire, l'influence de la femme sur son mari ne vient pas de sa qualité d'épouse, car rien n'empêcherait alors la conversion de tous les maris de femmes croyantes, si vraiment la vie conjugale et commune produisait ce résultat. Mais il n'en est pas ainsi,

de Priscilla et d'Aquila qui, l'ayant entendu, « le prirent chez eux et lui exposèrent la voie du Seigneur » (προσελάβοντο αὐτὸν και ἐξέθεντο αὐτῷ τὴν ὁδὸν τοῦ Θεοῦ, *Act.* 18, 26). — JEAN CHRYSOSTOME a consacré deux homélies à Priscilla et Aquila ; il y célèbre l'heureuse influence de la femme chrétienne qu'il oppose aux femmes écervelées du siècle, plus préoccupées de leur bien-être que du salut de leur âme (Homélie *In illud : Salutate Priscillam*, 1, 3). Si le rôle de Priscilla est mis en avant, c'est que « la femme avait sans doute une plus haute piété que son mari ». C'est elle qui « accueille Apollos, lui manifeste la voie de Dieu et en fait un maître accompli » (1, 3 ; *PG* 51, 190).

3. Vis-à-vis de leur mari, et non plus vis-à-vis d'étrangers reçus à leur foyer. Certains comprennent ainsi l'expression ἐπὶ τῶν γυναικῶν : de déployer le même zèle vis-à-vis des autres femmes. — Sur les cohabitations suspectes, cf. les deux traités : *Contra eos qui habent subintroductas*, et *Quod regulares feminae* (*PG* 47, 495-533 ; éd. Dumortier, « Les Belles Lettres », 1955).

ἔστιν, ἀλλὰ τὸ πολλὴν ἐπιδείκνυσθαι τὴν φιλοσοφίαν καὶ τὴν ὑπομονὴν καὶ τῶν τοῦ γάμου περιστάσεων καταγεῶν καὶ
 35 τοῦτο ἔργον τίθεσθαι διηνεκῶς, τοῦτό ἐστι τὸ ποιῶν τὴν τοῦ συνοικοῦντος σωθῆναι ψυχὴν· ὡς ἐὰν ἐπιμένῃ τὰ τῶν γυναικῶν ἐπιζητούσα, οὐ μόνον οὐδὲν ἂν αὐτὸν ὠνήσεν ἀλλὰ καὶ κατέβλαψεν. Ὅτι δὲ καὶ οὕτως τῶν σφόδρα δυσκόλων τὸ
 40 πρᾶγμα ἔστιν, ἀκούσον τί φησι· « Τί γὰρ οἶδας, γύναι, εἰ τὸν ἄνδρα σώσεις ; » Τούτῳ δὲ τῷ τρόπῳ τῆς ἐρωτήσεως κεχρησθαι ἐπὶ τῶν παραδόξως συμβαινόντων εἰώθαμεν.
 3. Τί δὲ μετὰ ταῦτά φησι ; « Δέδεσαι γυναικί ; Μὴ ζῆτει λύσιν· λέλυσαι ἀπὸ γυναικός ; Μὴ ζῆτει γυναικα. » Ὅραξ πῶς συνεχῶς ποιεῖται τὰς μεταβάσεις καὶ πολλὴν καὶ δι'
 45 ὀλίγου τῆς παραιnéσεως ἐκατέρας τὴν μίξιν ; Ὡσπερ γὰρ ἐν τοῖς περὶ τοῦ γάμου λόγοις καὶ τοὺς τῆς ἐγκρατείας ἐνέβαλε μεταξὺ διεγείρων τὸν ἀκροατὴν, οὕτω καὶ ἐνταῦθα τοὺς περὶ τοῦ γάμου λόγους πάλιν ἐντίθησι διαναπαύων αὐτόν. Ἦρξατο ἀπὸ τῆς παρθενίας καὶ πρὶν τι περὶ αὐτῆς εἰπεῖν εὐθέως ἐπὶ
 50 τὸν ὑπὲρ τοῦ γάμου λόγον κατέφυγε. Τὸ γὰρ « Ἐπιταγὴν οὐκ ἔχω », τὸν γάμον συγχωροῦντός ἐστι καὶ εἰσάγοντος. Εἶτα ἐπὶ τὴν παρθενίαν ἐλθὼν καὶ εἰπὼν ὅτι « Νομίζω τοῦτο καλὸν ὑπάρχειν », ἐπειδὴ εἶδεν ὅτι συνεχῶς αὐτῆς τὸ ὄνομα λεγόμενον τῇ λειότητι τῆς ἀκοῆς πολλὴν ἐμποιεῖ τὴν τραχύ-
 55 τητα, οὐ τίθησιν αὐτὸ πυκνῶς ἀλλὰ καίτοι αἰτίαν ἱκανὴν

37 ἂν ego supplevi || 38 οὕτω M v || 42 deficit X a ζῆτει usque ad xlix, 26 [αἰτί]αν || 44-45 δι' ὀλίγου : δι' ὀλου LA et iam sic corr Savile || 46 ἐνέβαλλε P || 47-48 ἐνταῦθα τοὺς ... λόγους : ἐν τοῖς ... λόγοις GP || 48 ἐντίθησι : ἐποίησε G def P || 49 ἐπὶ : πρὸς GP || 51 τὸν γάμον om GP || 54 τὴν om G def P

1. C'est la sagesse évangélique, cf. plus haut τὸν βίον εὐαγγελικόν. Sur le mot φιλοσοφία, cf. A.-M. MALINGREY, *op. cit.*, p. 275.

2. *I Cor.* 7, 16.

3. *I Cor.* 7, 27.

4. C'est la troisième fois (cf. chap. XXVIII et XLI) que Jean signale ce procédé de l'apôtre. La référence au mariage est *I Cor.* 7, 2 ; celle à la virginité et au célibat (ἐνταῦθα) est *I Cor.* 7, 25-28.

non, pas du tout : faire preuve d'une grande philosophie¹, d'une grande patience, se moquer des embarras du mariage et se fixer continuellement cette conduite comme but, voilà ce qui peut assurer à son compagnon le salut de son âme, tandis que si elle persiste à réclamer ses droits d'épouse, loin de pouvoir lui être utile, elle ne peut que lui nuire. Et encore, même en ce cas, la chose est des plus difficiles, écoute plutôt ce que dit l'apôtre : « Car que sais-tu, femme, si tu sauveras ton mari² ? » Nous avons coutume de poser une question sous cette forme quand il s'agit d'éventualités invraisemblables.

3. Que dit-il ensuite ? « Es-tu lié à une femme ? Ne cherche pas à rompre ce lien ; n'es-tu pas lié à une femme ? Ne cherche pas de femme³. » Tu vois comme il passe constamment d'une idée à son contraire, comme il mêle étroitement et à très peu de distance les deux exhortations. Si par exemple⁴, dans ses propos sur le mariage, il a intercalé des remarques sur la continence, cherchant par là à stimuler son auditeur, ici, de même, il entremêle des réflexions sur le mariage pour lui permettre de souffler un peu. Son premier mot est pour la virginité⁵ et, avant même d'en avoir rien dit, il se replie aussitôt sur le mariage. Car le mot : « Je n'ai pas d'ordre » est d'un homme qui autorise le mariage, qui l'admet. Puis, quand il en vient à la virginité et qu'il dit : « Je pense que cet état est bon », voyant que le mot de virginité continuellement répété choque assez rudement des oreilles délicates, il ne l'emploie pas sans arrêt et, quoiqu'il ait déjà donné par là⁶ une raison bien propre à encou-

5. Saint Paul débute ainsi (*I Cor.* 7, 25) : « Pour ce qui est des vierges... »

6. Δι' αὐτό : par ce qu'impliquaient les mots précédents (« Je pense que cet état est bon »). Jean n'a cité que la première partie de la phrase, il explicite sa pensée en citant la seconde partie (« à cause de la nécessité présente »). Le texte de Migne est un peu différent et plus clair : καίτοι αἰτίαν ἱκανὴν παραμυθῆσασθαι τοὺς ὑπὲρ αὐτῆς πόνους εἰπὼν, τὴν ἐνεστῶσαν ἀνάγκην λέγω.

δι' αὐτὸ παραμυθῆσασθαι τοὺς ὑπὲρ αὐτῆς πόνους, τὴν ἐνεστώσαν ἀνάγκην εἰπών, οὐδὲ οὕτως ἐθάρρησε πάλιν παρθενίαν εἰπεῖν, ἀλλὰ τί ; « Καλὸν ἀνθρώπῳ τὸ οὕτως εἶναι. » Καὶ οὐδὲ ἐπεξέρχεται τῷ λόγῳ ἀλλὰ διατεμών αὐτὸν 570 M. 60 καὶ διακόψας πρὶν φανῆναι σκληρόν, τοὺς περὶ τοῦ γάμου πάλιν ἐνέβαλε λόγους « Δέδεσαι γυναικί ; » λέγων, « μὴ ζῆτει λύσιν. » Ἐπει εἰ μὴ τοῦτό ἐστι, μηδὲ ταύτην ἐνταῦθα κατασκευάσαι τὴν παραμυθίαν ἐβούλετο, περιττὸν ὑπὲρ παρθενίας συμβουλευόντα περὶ γάμου φιλοσοφεῖν. Εἶτα πάλιν ἐπὶ τὴν 65 παρθενίαν μεθίσταται, καὶ οὐδὲ νῦν αὐτὴν τῇ κυρία προσηγορία καλεῖ, ἀλλὰ τί ; « Αέλυσαι ἀπὸ γυναικός ; Μὴ ζῆτει γυναιῖκα. »

4. Ἄλλὰ μὴ δεισῆς. Οὐκ ἀπεφήνατο οὐδὲ ἐνομοθέτησεν. Ὁ γὰρ περὶ τοῦ γάμου λόγος πάλιν ἐγγύς ἐστηκε, τοῦτον τὸν φόβον ἀνιείς καὶ λέγων « Ἐὰν δὲ καὶ γήμησ, οὐχ ἤμαρτες. » 70 Ἄλλὰ μηδὲ νῦν ἀναπέσης ; πάλιν γὰρ σε ἐπὶ τὴν παρθενίαν ἔλκει καὶ τοῦτο ὁ λόγος αὐτοῦ βούλεται, ὁ διδάσκων πολλὴν τῇ σαρκὶ θλιψὶν ὑπομένειν τοὺς τῷ γάμῳ προσέχοντας. Καθάπερ γὰρ οἱ τῶν ἰατρῶν ἀριστοὶ καὶ προσηγεῖς φάρμακον 75 πικρὸν ἢ τομὴν ἢ καῦσιν ἢ τι τῶν τοιούτων προσάγειν μέλλοντες, οὐκ ἀθρόως τὸ πᾶν ἐργάζονται ἀλλ' ἐν τῷ μεταξὺ δόντες ἀναπνεῦσαι τῷ κάμνοντι οὕτως αἰεὶ τὸ λειπόμενον προστιθέασιν, τὸν αὐτὸν τρόπον καὶ ὁ μακάριος Παῦλος οὐκ ἀνευδότης οὐδὲ δι' ὄλου οὐδὲ ἐφεξῆς τὴν περὶ τῆς παρθενίας 80 ὕψην συμβουλήν ἀλλὰ διακόπτων αὐτὴν συνεχῶς τοῖς περὶ τοῦ γάμου λόγοις καὶ ταύτης τὸ σφοδρότερον ὑποκλέπτων προσηγή τε καὶ εὐπαράδεκτον τὸν λόγον ἐποίησεν. Ἡ μὲν οὖν ποικίλη μίξις τῶν λόγων διὰ τοῦτο γεγένηται.

5. Ἄξιον δὲ καὶ αὐτὰ λοιπὸν ἐξετάσαι τὰ ῥήματα. « Δέδε-

56 δι' αὐτὸ om M v || εἰπών post πόνους add M v || 57 εἰπών : λέγω M v || 61 πάλιν ἐνέβαλε λόγους : λοιπὸν ἐπέβαλε νόμους GP || λέγων om GP || μὴ : μηκέτι G || 66 μὴ : μηκέτι GP || 70 γημήσης GP || 72 αὐτοῦ : αὐτῷ M v def P || ὁ om M v def P || 79 ἐφεξῆς : ἐξαφνης G def P et abhinc magis fit illegibilis

1. Ici s'achève la longue digression commencée au paragraphe 3

rager aux épreuves de la virginité — la nécessité présente —, il n'ose pas néanmoins prononcer à nouveau le mot de « virginité ». Que dit-il ? « Il est bon pour l'homme d'être ainsi. » Et il ne développe pas non plus sa pensée, il l'arrête court et l'interrompt avant qu'elle ne paraisse importune, puis se remet à parler du mariage : « Es-tu lié à une femme ? ne cherche pas à rompre ce lien. » Évidemment, si ce n'était pas là son but, s'il ne se proposait pas ici d'encourager son auditeur, il serait superflu, en voulant conseiller la virginité, de philosopher sur le mariage. Et puis il retourne à la virginité, mais ici encore il ne l'appelle pas par son propre nom. Que dit-il ? « N'es-tu pas lié à une femme ? ne cherche pas de femme. »

4. Mais sois sans crainte : il ne dévoile pas le fond de sa pensée et ne légifère pas, car il ne tarde pas à revenir au mariage et dissipe notre appréhension par ces mots : « Si tu as pris femme tu n'as pas péché. » Mais ici non plus ne perds point courage : il te ramène à la virginité, et c'est bien à cela que tendent ses propos, qui nous apprennent que les personnes engagées dans le mariage « ont beaucoup de tribulations dans leur chair ». Il en est comme pour les bons médecins, attentionnés pour leurs malades : quand ils ont un remède amer à administrer, une opération, une cautérisation à effectuer ou quelque autre chose de ce genre, ils n'exécutent pas d'un seul coup toute la besogne, mais accordent de temps en temps un répit au malade pour qu'il reprenne souffle, et ainsi font toujours passer ce qui reste ; de la même façon, le bienheureux Paul ne débite pas ses conseils sur la virginité d'une seule traite, en bloc et d'affilée, non, il les coupe sans cesse de réflexions sur le mariage et, dissimulant ce que la virginité a de trop rebutant, il rend son exposé d'abord agréable et facile. Voilà la raison de cette mosaïque que forme l'alternance de ses propos.

5. Mais il est bon aussi d'examiner maintenant¹ les

sur la dialectique et la méthode de S. Paul. Jean Chrysostome a d'abord constaté, puis expliqué le procédé de l'apôtre, où il voit une

- ⁸⁵σαι », φησί, « γυναικί ; Μὴ ζήτει λύσιν. » Τοῦτο οὐχ οὕτως συμβουλευόντος ἐστὶν ὡς τὸ ἄπορον δεικνύντος καὶ ἀδιεξόδευτον τοῦ δεσμοῦ. Τίνος δὲ ἔνεκεν οὐκ εἶπεν· ἔχεις γυναῖκα ; μὴ καταλίπης αὐτήν· συνοίκει, μὴ διαστῆς, ἀλλὰ δεσμόν τὴν συζυγίαν ἐκάλεσε ; Τὸ φορτικὸν ἐνταῦθα τοῦ πράγματος ⁹⁰ἐνδεικνύμενος. Ἐπειδὴ γὰρ ὡς πρὸς ἐπέραστον πρᾶγμα τὸν γάμον ἅπαντες τρέχουσι, δείκνυσιν ὅτι τῶν δεδεμένων οὐδὲν οἱ γεγαμηκότες διαφέρουσι. Κἀνταῦθα γὰρ ὅπουπερ ἂν ἐλύση θάπερος, ἀνάγκη καὶ τὸν ἕτερον ἔπεσθαι ἢ διαστασιάζοντα καὶ τὸν ἕτερον συναπολέσθαι ἐκείνῳ. Τί οὖν, ἐὰν ὁ ἀνὴρ καταφερῆς ἢ, φησίν, ἐγὼ δὲ ἐγκρατεῦσθαι βούλωμαι ; Ἀνάγκη ἐκείνῳ ἔπεσθαι. Καὶ γὰρ μὴ βουλομένην σε τοῦτο ποιεῖν ἢ διὰ τὸν γάμον περιτεθεῖσα ἄλυσις καθέλκει καὶ ἐπισπᾶται πρὸς τὸν συνδεθέντα σοι τὴν ἀρχήν· κἀν ἀντιπέσης καὶ διακόψης, οὐ μόνον οὐκ ἀπήλλαξας σαυτὴν τῶν δεσμῶν ἀλλὰ καὶ εἰς ¹⁰⁰τιμωρίαν ἐσχάτην ἐνέβαλες.

μη' Ὅτι ἡ ἄκοντος ἐγκρατευομένη τοῦ ἀνδρὸς αὐτῆ τούτου πορνεύοντος δώσει μειζότεραν δίκην.

1. Ἡ γὰρ ἄκοντος ἐγκρατευομένη τοῦ ἀνδρὸς οὐ τῶν τῆς ἐγκρατείας μισθῶν ἀποστερεῖται μόνον ἀλλὰ καὶ τῆς ἐκείνου ⁵μοιχείας αὐτῆ τὸν λόγον ὑπέχει καὶ τὰς εὐθύνας μᾶλλον ἐκείνου. Τί δήποτε ; Ὅτι αὐτῆ πρὸς τὸ βάραθρον αὐτὸν τῆς ἀσελγείας ὤθησε τῆς κατὰ νόμον ἀποστερήσασα μίξεως. Εἰ γὰρ μηδὲ πρὸς ὄλιγον τοῦτο ποιεῖν ἐπιτέτραπται ἄκοντος

85 φησί post γυναικί coll M v || οὕτω M v || 88 συνοικεῖς M v || 90 πρὸς ἐπέραστον πρᾶγμα : ἐπὶ ῥᾶστον M v || 91 οὐδὲν post γεγαμηκότες coll M v || 92 γὰρ om G || 94-95 καταφερῆς M v || 96 σὲ ante ἐκείνῳ add M v || 96-97 διὰ τὸν γάμον : ἡδεῖα τοῦ γάμου M v

XLVIII, 1 αὐτῆ : αὐτοῦ M || τούτου : τοῦ M || 2 μείζονα M || 3 οὐ A : οὔτε (?) G || οὐχ ὅτι M v || 5 ὑφέξει M v || 8 μήτε M v

grande habileté d'orateur et une parfaite connaissance des âmes. Il revient maintenant à son propos : le mariage enchaîne les deux époux

expressions elles-mêmes : « Es-tu lié à une femme, ne cherche pas à rompre ce lien. » Ce n'est pas tant un conseil, qu'un témoignage du caractère inviolable et indissoluble du lien conjugal. Pourquoi n'a-t-il pas dit : « Tu as une femme ? Ne la délaisse pas, vis avec elle, ne t'en sépare pas », au lieu d'appeler l'union conjugale un lien ? Pour faire ressortir le caractère astreignant de cette condition. Étant donné que tous courent au mariage comme à une partie de plaisir, Paul veut montrer que les gens mariés ressemblent en tous points à des prisonniers enchaînés. Dans le mariage aussi, lorsque l'un tire la chaîne, il faut que l'autre suive et, s'il rechigne, qu'il périsse avec son compagnon. — Mais alors ? objecte-t-on, si mon mari est porté vers les choses de la terre, et si je veux, moi, être continente ? — Tu dois le suivre ! Eh oui ! même si tu ne le veux pas, la chaîne que t'impose le mariage t'entraîne et te tire vers celui auquel tu es rivé depuis le premier jour ; si tu résistes et cherches à te détacher, non seulement tu ne te délivres pas de tes liens, mais tu t'exposes au plus rigoureux supplice.

**XLVIII. La femme qui est continente
contre le gré de son mari
subira un plus grand châtiement
que ce dernier vivant dans la débauche.**

1. Car la femme qui est continente contre le gré de son mari non seulement se voit privée des récompenses de la continence, mais est responsable de la conduite adultère de son mari et aura plus de comptes à en rendre que lui. Pourquoi ? parce que c'est elle qui l'a poussé vers le gouffre du dévergondage en le privant de l'union légitime. Si, même pour peu de temps, cette conduite n'est pas autorisée sans le consentement de son mari, quel pardon pourrait-elle

comme des prisonniers et la femme est une gêne pour son mari comme le mari l'est pour la femme.

ἐκείνου, τίνα ἂν ἔχοι συγγνώμην ἢ διὰ παντός αὐτὸν ταύτης ἀφελομένη τῆς παραμυθίας ; Καὶ τί ταύτης, φησί, τῆς ἀνάγκης καὶ τῆς ἐπηρείας βαρύτερον γένοιτ' ἂν ; Κἀγὼ τοῦτο φημι. Τίνος οὖν ἕνεκεν ὑποβάλλεις σαυτὴν τῇ ἀνάγκῃ τσαούτῃ ; Τοῦτον γὰρ τὸν λογισμὸν οὐ μετὰ τὸν γάμον ἀλλὰ πρὸ τοῦ γάμου λαβεῖν ἐχρῆν.

15 2. Διὰ τοῦτο καὶ ὁ Παῦλος ὑστέραν τὴν ἀπὸ τοῦ δεσμοῦ θεις ἀνάγκην, τότε περὶ τῆς λύσεως διαλέγεται. Εἰπὼν γὰρ « Δέδεσαι γυναικί ; Μὴ ζῆτει λύσιν », τὸ τηνικαῦτα ἐπήγαγε « Ἀέλυσαι ἀπὸ γυναικός ; Μὴ ζῆτει γυναῖκα. » Ποιεῖ δὲ 571 M. τοῦτο ἵνα σὺ πρότερον ἀκριβῶς ἐπισκεψάμενος καὶ κατα- 20 μαθῶν τὴν ἀπὸ τῆς συζυγίας βίαν εὐκολώτερον τὸν περὶ τῆς ἀγαμίας δέξῃ λόγον. « Ἐὰν δὲ καὶ γήμης », φησὶν, « οὐχ ἡμαρτες· καὶ ἐὰν γήμη ἢ παρθένος, οὐχ ἡμαρτεν. » Ἴδου τὸ μέγα τοῦ γάμου κατόρθωμα ποῦ τελευτᾷ· εἰς τὸ μὴ ἐγκληθῆναι, οὐκ εἰς τὸ θαυμαστωθῆναι· τοῦτο γὰρ τῆς παρθενίας 25 ἐστίν, ὃ δὲ γεγαμηκῶς ἀρκεῖται ἀκούων ὅτι οὐχ ἡμαρτε. Τίνος οὖν ἕνεκεν παραινεῖς, φησί, μὴ ζῆτεῖν γυναῖκα ; Καὶ ὅτι δεθέντα καθάπαξ λυθῆναι οὐκ ἔστι, ὅτι πολλὴν ἔχει τὸ πρᾶγμα τὴν θλιψίν. Τοῦτο οὖν, εἰπέ μοι, κερδανοῦμεν ἀπὸ τῆς παρθενίας μόνον τὸ τὴν ἐνθάδε θλιψίν διαφυγεῖν ; Καὶ τίς 30 ἀνέξεται παρθενεύειν ἐπὶ τοιούτοις μισθοῖς ; Τίς δ' ἀνάσχοιτο εἰς τοσοῦτον ἀγῶνα κατιέναι μέλλων τοσοῦτων ἰδρώτων γέμοντα ταύτην μόνην ἀπολαμβάνειν τὴν ἀμοιβήν ;

12 οὖν om M v || τῇ ἀνάγκῃ σαυτὴν (om τσαούτῃ) M v || 15 δεσμοῦ PAM v : δεσπότου G || 24 θαυμαστωθῆναι GA : θαυμασθῆναι M v || 25 ἐστίν om M v || ἀρκεῖται GPA : ὀρκεισθω M v || 26 καὶ om M v || 30 ἀνάσχοιτο GA : ἂν ἐδέξατο M v || 31 ἀγῶνα κατιέναι : καθεῖναι ἀγῶνα M v || τοσοῦτων om M v || 32 γέμοντα om M v

1. C'est une mise en garde : la femme qui a l'intention de rester dans la continence doit songer que ce n'est plus possible après le mariage sans le consentement problématique de son mari. — Voir plus haut XLVII, 3, les remarques sur le plan suivi par S. Paul, qui entremêle les réflexions sur le mariage à celles relatives à la

attendre, la femme qui prive constamment son époux de cette consolation ? — Ah ! que peut-on concevoir, dira-t-on, de plus écrasant que cette contrainte, que cet outrage ! — C'est aussi mon opinion : pourquoi, dans ces conditions, te soumetts-tu à une telle contrainte ? Ce raisonnement, ce n'est pas après le mariage, mais avant, qu'il fallait le tenir.

2. C'est pour cela que Paul évoque en second lieu la contrainte qu'impose le lien conjugal¹, et traite alors de l'absence de ce lien. A ces mots : « Es-tu lié à une femme ? ne cherche pas à rompre ce lien », il ajoute : « N'es-tu pas lié à une femme ? ne cherche pas de femme. » Il agit de la sorte pour qu'on porte d'abord soigneusement son attention et sa réflexion sur la force du lien conjugal et qu'on accueille ainsi plus favorablement ses propos sur le célibat. « Mais si pourtant tu prends femme, dit-il, tu ne pêches pas, et si la vierge se marie, elle ne pêche pas. » Voilà où aboutit cette belle vertu du mariage ! à te soustraire à une accusation, non à te faire admirer. L'admiration s'adresse à la virginité, l'homme marié se contente d'apprendre qu'il n'a pas péché². — Dans ces conditions, objecte-t-on, pourquoi m'exhorter à ne pas chercher de femme³ ? — Parce qu'une fois dans les chaînes, on ne peut pas se détacher ; parce que le mariage entraîne de nombreuses tribulations. — C'est donc là le seul bénéfice, dis-moi, que nous vaudra la virginité ? nous éviter les tribulations d'ici-bas ? Qui supportera de pratiquer la virginité pour aussi piètre récompense ? Qui consentirait à se lancer dans un pareil combat, qui lui coûtera tant de sueurs, pour n'en retirer que cette compensation ?

virginité ; il parle d'abord de la virginité (*I Cor.* 7, 25-26), puis (ὑστέραν) du lien du mariage (27), enfin (τότε) il revient à la virginité (28).

2. Même idée, chap. XXX, 2.

3. L'objection concerne la condamnation du mariage, apparemment illogique si le mariage n'entraîne pas le péché (οὖν reprend οὐχ ἡμαρτεν).

μθ' Διὰ τί ἀπὸ τῶν ἐν τῷ παρόντι
ἠδέων εἰς τὴν παρθενίαν προτρέπει.

1. Τι λέγεις ; Πρὸς δαίμονας με μάχεσθαι καλῶν — « Οὐ γὰρ ἐστὶν ἡμῖν ἡ πάλη πρὸς αἷμα καὶ σάρκα » —, πρὸς
5 μανίαν φύσεως ἐστάναι προτρέπων, μετὰ σαρκὸς καὶ αἵματος
τὰ αὐτὰ ταῖς ἀσωμάτοις δυνάμεσι κατορθῶσαι παρακαλῶν,
τῶν ἐν τῇ γῆ μεμνησάμενοι καλῶν καὶ ὅτι θλίψιν οὐχ ἔξομεν τὴν
ἀπὸ τῶν γάμων ; Διὰ τί γὰρ οὐχ οὕτως εἶπεν· Ἐὰν γὰρ καὶ
γῆμη ἡ παρθένος, οὐχ ἤμαρτε, τῶν δὲ ἀπὸ τῆς παρθενίας
10 ἑαυτὴν ἀπεστέρησε στεφάνων, τῶν μεγάλων καὶ ἀπορρήτων
δωρεῶν ; Διὰ τί μὴ διηγῆσατο τὰ μετὰ τὴν ἀθανασίαν αὐταῖς
ἀποκείμενα καλά, πῶς εἰς ἀπάντησιν τὰς λαμπάδας λαβοῦσαι
μετὰ δόξης πολλῆς καὶ παρρησίας συνεισέρχονται εἰς τὸν
νυμφῶνα τῷ βασιλεῖ ; Πῶς μάλιστα πάντων πλησίον ἐκείνου

XLIX, 3 μαχησθαι G || 6 τὰ αὐτὰ GPA : ἴσα M v || 8 γὰρ alt : δὲ
PM v || 11 ἀθανασίαν GPA : ἄθλησιν M v || 12-14 τὰς λαμπάδας ...
τὸν νυμφῶνα GPA : ἔρχονται τοῦ νυμφίου, πῶς φαιδρὰς ἔξουσι τὰς
λαμπάδας, πῶς μετὰ δόξης πολλῆς καὶ παρρησίας εἰς ἐκείνον συνει-
σέρχονται τὸν νυμφῶνα M v

1. *Éphés.* 6, 12.

2. L'objection cherche à combler une apparente lacune de S. Paul : « Quand il traite de la virginité, S. Paul ne dit mot des récompenses réservées à ceux qui la garderont, mais il parle simplement de l'affranchissement des ennuis du mariage » (*Expos. In Psalm. CXXXVI*, 3 ; *PG* 55, 369) ; et encore : « Paul propose fréquemment des récompenses sensibles, appuie ses exhortations sur l'espoir des biens présents, comme par exemple quand il parle de la virginité : il n'est pas là question des cioux, mais bien des choses présentes » (*In Matth.*, Hom. XV, 3 ; *PG* 58, 226). — Jean Chrysostome fait allusion à *I Cor.* 7, 26, passage dans lequel Paul fait l'éloge de la virginité « en raison de la nécessité présente », sans invoquer des motifs spirituels ni évoquer la récompense céleste. Dans ce chapitre XLIX, Jean Chrysostome explique cette lacune : 1) Par la qualité des auditeurs ; Paul en effet s'adresse à des êtres encore charnels et allègue des motifs tirés d'intérêts humains pour les détourner du mariage ; il agit de même pour recom-

XLIX. Pourquoi Paul nous détourne des plaisirs
de cette vie pour nous diriger vers la virginité.

1. Comment ? tu m'invites à lutter contre les démons — « car nous n'avons pas à lutter contre la chair et le sang¹ » —, tu me pousses à tenir bon devant les furieuses ardeurs de la nature, tu m'exhortes, moi qui suis faite de chair et de sang, à pratiquer les vertus des puissances incorporelles, et tu ne me parles que des biens terrestres, tu nous promets que nous serons épargnées les tribulations du mariage² ! Pourquoi l'apôtre n'a-t-il pas dit : si la vierge se marie, elle ne pèche pas, mais elle se prive des couronnes réservées à la virginité, présents immenses et indicibles ? Pourquoi n'a-t-il pas fait connaître tous les biens qui les attendent pendant l'immortalité ? Comment, allant à la rencontre de l'époux, elles prennent les lampes, environnées de gloire et d'assurance pour pénétrer avec le Roi dans la chambre nuptiale³ ? Comment elles resplendissent au plus

mander la charité. Le Christ, certes, ne procède pas ainsi et promet des récompenses célestes à ses auditeurs quand il les entretient de la virginité et du pardon des injures, mais ses auditeurs étaient les Apôtres. De même Yahweh fait miroiter aux yeux des Juifs (*νήπιοι*) les biens temporels. 2) Paul insiste (§ 8) sur le mérite particulier de la virginité qui, contrairement à la plupart des autres vertus recueillies dès ce monde sa récompense. 3) Malgré les apparences (§ 8), la virginité est une vertu d'accès facile car elle est plus agréable que le mariage.

3. Cf. *Matth.* 25, 1, l'épisode des vierges folles et des vierges sages. Le mot *παρρησία* désigne l'assurance, la confiance en soi qui procède de la sainteté. En particulier ce terme est employé pour désigner la confiance filiale que créait chez l'homme l'amitié divine dans le Paradis ; cette confiance allait de pair avec l'*ὀμιλία*, l'intimité familière entre Dieu et l'homme. Par le baptême l'homme retrouve cette *παρρησία* que la honte du péché lui avait fait perdre et qui lui permet de se présenter devant Dieu et de lui parler familièrement. Cf. ATHANASE, *Contra gentes*, 2 (*PG* 25, 8) : « Le premier homme était au commencement uni à Dieu par la *παρρησία*. »

¹⁵ τοῦ θρόνου καὶ τῶν παστᾶδων λάμπουσι τῶν βασιλικῶν ; Ἄλλὰ τούτων μὲν οὐδὲ βραχεῖαν μνήμην πεποιήται ἄνω δὲ καὶ κάτω τῆς ἀπαλλαγῆς τῶν ἐν βίῳ μνημονεύει δυσχερῶν. « Νομίζω », φησί, « τοῦτο καλὸν ὑπάρχειν. » Καὶ ἀφείς εἰπεῖν, διὰ τὰ μέλλοντα ἀγαθὰ, λέγει· « Διὰ τὴν ἐνεστῶσαν ἀνάγκην. » Εἶτα πάλιν εἰπὼν· « Ἐὰν δὲ καὶ γήμη ἢ παρθένος, οὐχ ἤμαρτε », καὶ σιωπήσας τὰς ἐν τοῖς οὐρανοῖς δωρεάς, ὧν ἑαυτὴν ἀπεστέρησε, « Θλιψίαν », φησί, « τῇ σαρκὶ ἔξουσιν οἱ τοιοῦτοι. »

²⁰ 2. Καὶ οὐ μέχρι τούτου μόνον ἀλλὰ καὶ ἕως τέλους τὸ αὐτὸ ποιεῖ. Καὶ οὐ παρεισάγει τὸ πρᾶγμα ἀπὸ τῶν μελλόντων ἀγαθῶν ἀλλὰ πάλιν ἐπὶ τὴν αὐτὴν αἰτίαν καταφεύγει· « Ὁ καιρὸς συνεσταλμένος ἐστὶ » λέγων. Καὶ ἀντὶ τοῦ εἰπεῖν· θέλω ὑμᾶς ἀστράψαι ἐν τοῖς οὐρανοῖς καὶ πολλῶν λαμπρότερους δειχθῆναι τῶν γεγαμηκότων, πάλιν τῶν ἐνταῦθα ἔχεται ³⁰ λέγων· « Θέλω ὑμᾶς ἀμερίμνους εἶναι. » Οὐκ ἐνταῦθα δὲ μόνον τοῦτο ποιεῖ ἀλλὰ καὶ περὶ ἀνεξιματίας διαλεγόμενος ἐπὶ τὴν αὐτὴν τῆς συμβουλῆς ἤλθεν ὁδόν. Εἰπὼν γὰρ ὅτι « Ἐὰν πεινᾷ ὁ ἐχθρὸς σου, ψώμιζε αὐτόν, ἐὰν διψᾷ, πότιζε αὐτόν », καὶ πρᾶγμα τοσοῦτον ἐπιτάξας καὶ τῆς φύσεως ³⁵ βιάσασθαι τὴν ἀνάγκην κελεύσας καὶ πρὸς οὕτως ἀφόρητον παρατάξασθαι πυράν, ἐν τοῖς περὶ τῶν μισθῶν λόγοις σιωπήσας τὸν οὐρανὸν καὶ τὰ ἐν τοῖς οὐρανοῖς ἀγαθὰ ἐν τῇ τοῦ λελυπηκότος βλάβῃ τὴν ἀντίδοσιν ἴστησι. « Τοῦτο γάρ », φησί, « ποιῶν ἀνθρακας πυρὸς σωρεύσεις ἐπὶ τὴν κεφαλὴν ⁴⁰ αὐτοῦ. »

3. Τίνος οὖν ἕνεκεν τούτῳ τῆς παρακλήσεως κέχρηται τῷ τρόπῳ ; Οὐ δι' ἀγνοίαν οὐδὲ διὰ τὸ μὴ εἰδέναι πῶς ἂν τις

17 τῷ βίῳ M v || 18 νομίζων G || τοῦτο, φησί M v || X repetit a 26 [αἰτί]αν καταφεύγει || 25 τὸ αὐτὸ : τοῦτο M v || οὐ om M v || παρεισάγει : παρὲς ἐπάραι M v || 26 ἀλλὰ om M v || 29 τῶν om M v || 30 δὲ post θέλω add M v || 33-34 ἐὰν διψᾷ ... αὐτόν om XA sed in marg add καὶ ἐὰν κτλ X || 37 ἀγαθὰ om M v || 39 σωρεύεις M v

1. I Cor. 7, 26, puis I Cor. 7, 28.

près de son trône et des appartements royaux ? Mais il ne fait pas la moindre allusion à tout cela, du début à la fin il ne parle que de l'exemption des misères humaines : « J'estime, dit-il, que cet état est bon¹ » ; et il néglige d'ajouter : à cause des biens à venir ; mais il dit : « A cause de la nécessité présente. » Et encore, après avoir déclaré : « Si la vierge se marie elle ne pêche pas », il se tait sur les présents célestes dont elle s'est privée : « De telles gens, dit-il, souffriront la tribulation dans leur chair. »

2. Et il ne s'en tient pas là : jusqu'à la fin il procède de la même façon. Il ne recommande pas la virginité par la considération des récompenses futures, mais il a recours une fois encore au même motif² : « Le temps qui reste est court³ », dit-il. Et au lieu de dire : je voudrais que vous resplendissiez comme des étoiles dans le ciel et que vous paraissiez plus éclatants que les gens mariés, il s'attache à nouveau aux choses de la terre et dit : « Je voudrais que vous fussiez sans inquiétudes⁴. » Procédé qu'on retrouve encore en un autre endroit : quand il parle de la patience dans l'épreuve, il s'engage dans la même ligne de conseils. Après avoir dit en effet : « Si ton ennemi a faim, donne-lui à manger, s'il a soif, donne-lui à boire⁵ », alors qu'il nous enjoint une telle conduite, qu'il nous ordonne de faire violence aux exigences de la nature et de lutter pour éteindre un foyer aussi intolérable, au chapitre des récompenses, pas un mot sur le ciel et sur les biens célestes : la récompense consiste dans le dommage subi par l'offenseur : « En agissant ainsi, dit-il, tu amasseras des charbons ardents sur sa tête⁶. »

3. Pourquoi recourir à ce genre d'encouragement ? Ce n'est pas erreur de sa part, ce n'est pas non plus qu'il ignore

2. C'est-à-dire emprunté aux choses de la terre.

3. I Cor. 7, 29.

4. I Cor. 7, 32.

5. Rom. 12, 20, emprunté à Prov. 25, 21.

6. Ibid.

ἐπαγάγοιτο καὶ πείσειε τὸν ἀκροατὴν ἀλλὰ καὶ διὰ τὸ μάλιστα πάντων ἀνθρώπων ταύτην κατωρθωκέναι τὴν ἀρετὴν, τὴν τοῦ πείθειν λέγω. Τοῦτο πόθεν δῆλον; Ἀπὸ τῶν εἰρημένων αὐτῷ.
 45 Πῶς καὶ τίνι τρόπῳ; Κορινθίοις διελέγετο — πρότερον γὰρ ὑπὲρ τῶν περὶ παρθενίας αὐτῷ διελεγμένων ἐροῦμεν — Κορινθίοις, ἐν οἷς ἔκρινε μηδὲν εἰδέναι εἰ μὴ Ἰησοῦν Χριστὸν καὶ
 572 M. τοῦτον ἐσταυρωμένον, οἷς οὐκ ἠδυνήθη λαλῆσαι ὡς πνευματικοῖς καὶ διὰ τὸ σαρκίνους εἶναι ἔτι γάλα ἐπότιζεν, οἷς καὶ ὅτε
 50 ταῦτα ἐπέστελλεν ἐνεκάλει λέγων· « Γάλα ὑμᾶς ἐπότισα, οὐ βρῶμα. Οὐπὼ γὰρ ἠδύνασθε· ἀλλ' οὐδὲ ἔτι νῦν δύνασθε· ἔτι γὰρ σαρκικοί ἐστε, καὶ κατὰ ἄνθρωπον περιπατεῖτε. » 4. Διὰ τοῦτο ἀπὸ τῶν ἐν τῇ γῆ πραγμάτων, ἀπὸ τῶν ὀρωμένων, ἀπὸ
 55 τῶν αἰσθητῶν καὶ προτρέπει εἰς παρθενίαν αὐτοὺς καὶ ἀπάγει τοῦ γάμου. Συνεῖδε γὰρ τοῦτο καλῶς ὅτι τοὺς ταπεινοὺς καὶ χαμαιπετεῖς καὶ πρὸς τὴν γῆν ἔτι κύπτοντας ἀπὸ τῶν ἐν τῇ γῆ μᾶλλον ἐφελεύσασαίτο ἂν τις καὶ προτρέψειε. Διὰ τί γάρ, εἰπέ μοι, πολλοὶ τῶν ἀγροικότερων ἔτι καὶ παχύτερον διακειμένων τὸν μὲν Θεὸν καὶ ἐπὶ μικροῖς καὶ ἐπὶ μεγάλοις καὶ ὀμνύουσι καὶ ἐπιγορῶσιν ἀδεῶς, ἐπὶ δὲ τῆς τῶν παιδῶν κεφαλῆς οὐδ' ἂν ὀμῶσαι ἔλοιντο τὴν ἀρχήν; Καίτοι γε καὶ ἡ ἐπιγορία καὶ ἡ κόλασις πολλῷ μείζων ταυτῆς ἐκείνη, ἀλλ' ὅμως τοῦτω μᾶλλον ἢ ἐκείνω τῷ ὅρκῳ κατέχονται.
 60
 65 5. Καὶ πρὸς τὸ βοηθῆσαι δὲ πένησιν οὐχ οὕτως αὐτοὺς οἶ

43 ἐπάγοιτο G || ἀλλὰ καὶ om G || 51-52 Γάλα ... ἠδύνασθε om M v || 59 ἀγροικότερον M v || παχύτερων G

1. *I Cor.* 2, 2 : « Je n'ai pas jugé bon de rien savoir parmi vous, sinon Jésus et Jésus crucifié » ; puis *I Cor.* 3, 1 : « Je n'ai pu vous parler comme à des hommes spirituels, mais comme à des êtres charnels. »

2. *I Cor.* 3, 2 ; mais les derniers mots καὶ κατὰ ἄνθρωπον περιπατεῖτε sont empruntés à *I Cor.* 3, 3.

3. Dans *Expos. in Psalm.* CXXVII, 3, JEAN CHRYSOSTOME fait appel aux mêmes arguments ; il commente la parole du Psalmiste sur les avantages matériels du mariage : « Le prophète s'adressait à des âmes encore imparfaites et il les instruit comme des enfants par des choses sensibles ; n'en soyez pas surpris ; S. Paul, au temps où il prêchait une sagesse si sublime, était obligé de tenir ce langage

la manière de se concilier et de convaincre un auditeur, mais c'est précisément parce qu'il possède plus que personne cette faculté, je veux dire la faculté de convaincre. La preuve ? ses propres paroles. Mais encore ? comment cela ? Il s'adressait aux Corinthiens — nous parlerons d'abord des propos qu'il a tenus sur la virginité —, aux Corinthiens, dis-je, chez qui il jugeait bon de ne rien savoir sinon Jésus-Christ et Jésus-Christ crucifié, auxquels il n'avait pu s'adresser comme à des êtres spirituels et qu'il abreuvait encore de lait parce qu'ils étaient des charnels, auxquels encore, lorsqu'il écrivait ces mots, il faisait ces reproches : « Je vous ai donné du lait à boire, non de la nourriture solide, car vous ne pouviez pas encore la supporter et vous ne le pouvez pas même à présent : vous êtes encore charnels et vous marchez selon l'homme². » 4. Voilà pourquoi il invoque les choses terrestres, visibles et perceptibles, pour les entraîner à la virginité et les détourner du mariage. Il savait très bien en effet que de pauvres hommes rampant sur le sol et encore penchés vers la terre, il aurait plus de chance de les ébranler, de les entraîner, en leur parlant d'objets terrestres³. Pourquoi, en effet, je te prie, tant d'hommes encore rustauds et grossiers n'hésitent-ils pas, dans les petites comme dans les grandes choses, à jurer par le nom de Dieu et même à se parjurer⁴, alors qu'ils ne se décideraient au grand jamais à jurer sur la tête de leurs enfants ? Or le parjure et le châtement sont beaucoup plus graves dans le premier cas, et pourtant le second serment les fait hésiter plus que le premier.

5. Et encore, quand il s'agit de secourir les pauvres, les

aux âmes encore rampantes qu'il instruisait, à plus forte raison le Psalmiste... Mais Jésus-Christ », ajoute Chrysostome, « n'en use pas ainsi, il recommande la virginité et montre en perspective le royaume des cieux ; lorsqu'il fait un précepte de l'amour des ennemis, il nous promet que nous serons semblables à Dieu. »

4. JEAN a longuement et à plusieurs reprises traité du problème des serments, cf. *Homélie au peuple d'Antioche*, VI, 7 ; VII, 5 ; VIII, 4, etc.

τῆς βασιλείας διεγείρουσι λόγοι, καίτοι γε συνεχῶς ἐνηχοῦ-
μενοι, ὡς τὸ χρηστὸν ἐλπῖσαι τι κατὰ τὸν παρόντα βίον ἢ
ὑπὲρ παιδῶν ἢ ὑπὲρ ἑαυτῶν. Τότε γοῦν μάλιστα φιλότιμοι
γίνονται περὶ τὰς τοιαύτας ἐπικουρίας, ὅταν ἐκ μακρᾶς
70 ἀνεγένκωσι νόσου, ὅταν κίνδυνον διαφύγωσιν, ὅταν δυνα-
στείας τινὸς ἐπιτύχωσι καὶ ἀρχῆς· καὶ ὅλως τοὺς πλείονας
τῶν ἀνθρώπων τοῖς παρὰ πόδας εὖροι τις ἂν μᾶλλον νουθε-
τουμένους. Ἐν τε γὰρ τοῖς χρηστοῖς ταῦτα μᾶλλον προτρέπει,
ἔν τε τοῖς λυπηροῖς μειζόνως φοβεῖ, τῷ τὴν αἴσθησιν ἐγγυ-
75 τέραν ὑπάρχειν αὐτοῖς. Διὰ ταῦτα καὶ Κορινθίους οὕτω
διελέγετο καὶ Ῥωμαίους ἀπὸ τῶν παρόντων εἰς ἀνεξικακίαν
ἐγύμναζεν.

6. Ἡ γὰρ ἀσθενὴς καὶ ἡδικομένη ψυχὴ οὐχ οὕτως εὐκόλως
ἀφήσει τῆς ὀργῆς τὸν ἴον, ὅταν περὶ βασιλείας ἀκούσῃ καὶ εἰς
80 μακρὰς ἐλπίδας ἐμπέσῃ ὡς ὅταν παρὰ τοῦ λελυπηκότος
προσδοκῆσθαι λήψεσθαι δίκην. Βουλόμενος οὖν διασεῖσαι τῆς
μνησικακίας τὴν ῥίζαν καὶ τέως κενῶσαι τὴν ὀργήν, ὁ μᾶλλον
ἐπαγωγὸν ἦν πρὸς τὸ παραμυθῆσασθαι τὸν ἡδικομένον τοῦτο
τίθησιν, οὐκ ἀποστερῶν αὐτὸν τῆς ἐν τῷ μέλλοντι καιρῷ
85 κειμένης τιμῆς, ἀλλὰ τέως αὐτὸν ἐμβιβᾶσαι σπεύδων οἰοῦντι
τῆς καταλλαγῆς. Τὸ γὰρ δυσκολώτατον τῆς ἀρχῆς ἐπιλα-
βέσθαι τοῦ κατορθώματος, μετὰ γὰρ τὴν εἴσοδον οὐκέτι
τοσοῦτος ὁ πόνος ἐστίν.

90 7. Ἄλλ' οὐχ ὁ κύριος ἡμῶν Ἰησοῦς Χριστὸς τοῦτο ποιεῖ
οὔτε περὶ παρθενίας οὔτε περὶ ἀνεξικακίας διαλεγόμενος.
Ἄλλ' ἐκεῖ μὲν τὴν βασιλείαν τίθησιν τῶν οὐρανῶν· « Εἰσὶ »
γὰρ « εὐνοῦχοι », φησίν, « οἵτινες εὐνοῦχισαν ἑαυτοὺς διὰ
τὴν βασιλείαν τῶν οὐρανῶν. » Ὅτε δὲ εὐχεσθαι ὑπὲρ τῶν

paroles sur le Royaume des Cieux, bien que souvent renou-
velées, ne stimulent pas les auditeurs comme l'espoir d'un
avantage dans cette vie pour eux-mêmes ou pour leurs
enfants. En tout cas, le moment où les hommes se montrent
le plus empressés pour ce genre de secours est lorsqu'ils
relèvent d'une longue maladie, qu'ils viennent d'échapper
à un danger, d'obtenir une haute charge ou une magistra-
ture; en un mot, on peut constater que la plupart des
hommes se laissent surtout influencer par ce qu'ils ont
à leurs pieds. Dans la prospérité ils en sont davantage sti-
mulés et dans l'adversité en éprouvent plus d'effroi, parce
qu'ils y sont plus immédiatement sensibles. C'est pour cela
que l'apôtre parlait en ces termes aux Corinthiens, et qu'il
avait recours à la considération des choses présentes pour
entraîner les Romains à la patience dans l'épreuve.

6. Une âme faible, en effet, victime d'une offense, ne
renonce pas aussi facilement au venin de sa colère lorsqu'on
lui parle du royaume des Cieux et qu'on lui offre des
espérances à long terme, que lorsqu'elle s'attend à tirer
vengeance de l'offenseur. Aussi, pour arracher jusqu'à la
racine le souvenir des injures, pour réduire à néant le res-
sentiment, Paul propose ce qui était le plus apte à reconfor-
ter la victime, non qu'il veuille la priver des honneurs qui
l'attendent dans l'autre vie, mais il se hâte de l'amener, par
n'importe quel moyen, dans la voie de la sagesse et d'ouvrir
devant elle les portes de la réconciliation. Car ce qui coûte
le plus, dans un acte de vertu, c'est le premier pas; une fois
qu'on s'est mis en marche, la difficulté n'est plus aussi grande.

7. Et pourtant Notre Seigneur Jésus-Christ ne procède
pas de cette manière, qu'il traite de la virginité ou de la
patience dans l'épreuve. Là, il propose le céleste royaume :
« Car il y a des eunuques qui se sont faits eunuques eux-
mêmes à cause du royaume des Cieux¹ »; mais quand il

67 $\bar{\chi}\nu$ at in marg χρηστὸν G || 73 γὰρ τοῖς om GP || 75 καὶ suprascr
A || οὕτως GP || 76 μὲν post Ῥωμαίους add GP || 78 ἢ γὰρ XM v :
καὶ γὰρ GP εἰ γὰρ A || εὐκόλως om GP || 79 ἴον : θυμόν GP || 79-80 καὶ
εἰς ... ἐμπέσῃ om GP || 84 ἀποστερήσας G || 88 γὰρ : δὲ M v || 90 ὁ
ante Χριστὸς add G || 93 οἵτινες, φησίν G

1. *Matth.* 19, 12. — Pour les « charbons de feu », cf. *Prov.* 25, 21,
et *Rom.* 12, 20.

⁹⁵ ἐχθρῶν παρεκάλει, οὐδὲν ὑπὲρ τῆς τῶν λελυπηκότων βλάβης εἰπὼν, οὐδὲ τῶν ἀνθρώπων μνημονεύσας τοῦ πυρός ἀλλὰ πάντα ἐκεῖνα ἀφείς πρὸς τοὺς μικροψύχους λέγεσθαι καὶ ταλαιπώρους, αὐτὸς ἀπὸ τῶν μειζόνων αὐτοὺς προτρέπει. Ποίων δὴ τούτων ; « Ὅπως γένησθε », φησίν, « ὅμοιοι τοῦ πατρὸς ὑμῶν τοῦ ἐν τοῖς οὐρανοῖς. » Βλέπε πόσον τὸ ἐπαθλον. ¹⁰⁰ Πέτρος γὰρ ἦν ὁ ταῦτα ἀκούων καὶ Ἰάκωβος καὶ Ἰωάννης καὶ ὁ λοιπὸς τῶν ἀποστόλων χορὸς· διὰ τοῦτο ἀπὸ τῶν πνευματικῶν αὐτοὺς ἐνήγγεν ἐπάθλων. Καὶ ὁ Παῦλος δὲ τοῦτο ἀνέποιήσεν, εἰ πρὸς τινὰς τοιοῦτους ὁ λόγος ἦν αὐτῷ. ¹⁰⁵ Ἐπειδὴ δὲ πρὸς Κορινθίους τοὺς ἀτελέστερον διακειμένους διελέγετο, ἤδη τῶν πόνων αὐτοῖς δίδωσι τοὺς καρποὺς ἵνα προθυμότερον ἐπὶ τῇ ἐργασίᾳ ἔλθωσι τῆς ἀρετῆς.

8. Διὰ τοῦτο καὶ ὁ Θεὸς Ἰουδαίους ἀφείς ἐπαγγεῖλασθαι βασιλείαν οὐρανῶν τὰ τῆς γῆς ἐχαρίζετο ἀγαθὰ. Καὶ ἀντὶ τῶν ¹¹⁰ πονηρῶν δὲ πράξεων οὐ γέενναν ἀλλὰ τὰς ἐν τῷ αἰῶνι τούτῳ ^{573 M.} συμφορὰς ἠπέλει, λιμοὺς καὶ λοιμοὺς καὶ νόσους καὶ πολέμους καὶ αἰχμαλωσίαν καὶ ὅσα τοιαῦτα ἕτερα. Τούτοις γὰρ μᾶλλον οἱ σαρκικώτεροι τῶν ἀνθρώπων κατέχονται καὶ ταῦτα ¹¹⁵ μᾶλλον δεδοίκασι. Τῶν δὲ οὐχ ὄρωμένων οὐδὲ παρόντων ἐλάττονα ποιοῦνται λόγον. Διὰ τοῦτο καὶ ὁ Παῦλος τούτοις μᾶλλον ἐνδιατρίβει, ἃ μάλιστα αὐτῶν καθικέσθαι τῆς παχύτητος ἦν ἱκανά. Πρὸς τούτοις δὲ κάκεῖνο δεῖξαι ἐβούλετο, ὅτι τῶν μὲν ἄλλων ἀγαθῶν ἐνια ἐνταῦθα μὲν ἡμᾶς πόνους περιβάλλει πολλοῖς, τὸν δὲ καρπὸν ἅπαντα ἐν τῷ μέλλοντι ¹²⁰ ταμιεύεται χρόνῳ. Ἡ δὲ παρθενία ἐν αὐτῷ τῷ κατορθοῦσθαι οὐ μικρὰς ἡμῖν ἀποδίδωσι τὰς ἀμοιβὰς τοσούτων ἀπαλλάττουσα πόνων καὶ φροντίδων. Μετὰ δὲ τούτων καὶ τρίτον τι

95 παρεκάλει : παρήνει GP || 103 τοῦτο : τὸ αὐτὸ M v || 105 διελέγετο om M v || 111 λοιμοὺς καὶ λιμοὺς G || 116 διατρίβει G || 117 πρὸς τούτῳ GP || δὲ suprascr A || 118 μὲν ἐνταῦθα G || 122 πόνων : πολέμων GP || τούτων : τοῦτο GP

1. *Matth.* 5, 45, Sermon sur la Montagne. La loi du talion était inscrite dans la législation mosaïque (*Lévit.* 24, 19) aussi bien que

invite à prier pour ses ennemis, il ne dit rien du dommage qu'éprouveront les coupables, il ne fait pas mention des « charbons de feu » ; il laisse tous ces propos à l'adresse des êtres pusillanimes et misérables ; lui, il invoque de plus hautes considérations pour entraîner ses disciples. Lesquelles ? « Pour que vous deveniez, dit-il, semblables à votre Père qui est dans les Cieux¹. » Considère l'ampleur de la récompense ! ses auditeurs en effet étaient Pierre, Jacques et Jean, et tout le collège des apôtres ! Voilà pourquoi il les sollicitait par l'attrait des récompenses spirituelles. Paul, lui aussi, eût fait de même s'il s'était adressé à de semblables auditeurs, mais comme il parlait à des Corinthiens, plus éloignés de la perfection, il leur accorde tout de suite les fruits de leurs labeurs, pour qu'ils se mettent avec plus de cœur à la pratique de la vertu.

8. C'est aussi pour cette raison que Dieu, négligeant de promettre aux Juifs le royaume des Cieux, leur accordait la grâce des biens temporels ; et, pour prix de leurs mauvaises actions, il les menaçait non de la géhenne, mais des calamités du temps présent, pestes, famines, maladies, guerres, captivité et tous autres malheurs de ce genre. Car pour les hommes charnels, c'est un meilleur frein, une crainte plus efficace ; ce qui échappe aux regards, ce qui n'est pas à portée de la main, ils en tiennent moins compte. Voilà pourquoi Paul lui aussi insiste davantage sur les arguments les plus susceptibles de toucher leur lourdeur. En outre, il voulait montrer que, parmi toutes les vertus, certaines nous imposent ici-bas des labeurs innombrables et nous réservent tous leurs fruits pour la vie future ; tandis que la virginité, dans le temps même où nous la pratiquons, nous procure des compensations appréciables, puisqu'elle nous délivre de tant de labeurs et de soucis. De plus, il nous

dans celle de Solon et celle des XII Tables ; la Loi nouvelle est fondée au contraire sur l'amour du prochain et de ses ennemis. Cf. chap. I, 3-4.

συγκατεσκευάσε. Ποῖον ; Τὸ μὴ τῶν ἀδυνάτων νομισθῆναι τὸ πρᾶγμα εἶναι ἀλλὰ καὶ τῶν σφόδρα δυνατῶν. Ποιεῖ δὲ αὐτὸ ἐκ περιουσίας πολλῆς τὸν γάμον ἀποφαίνων πλείονας ἔχοντα δυσκολίας, ὡς εἰ πρὸς τινὰ ἔλεγε, μοχθηρὸν καὶ ἐπίπονόν σοι εἶναι τὸ πρᾶγμα τοῦτο δοκεῖ ; Δι' αὐτὸ μὲν οὖν τοῦτο ἔγωγέ φημι δεῖν αὐτὸ μετιέναι ὅτι οὕτω ῥᾶστον ἔστιν ὡς πολὺ τοῦ γάμου πράγματα ἡμῖν παρέχειν ἐλάττω. Ἐπειδὴ γὰρ φείδομαι, φησὶν, ὑμῶν καὶ οὐ βούλομαι θλιῖψιν ὑμᾶς ἔχειν, διὰ τοῦτο ὑμᾶς οὐ θέλω γαμεῖν.

9. Καὶ ποῖαν θλιῖψιν ; ἴσως εἴποι τις ἄν. Τοῦναντίον μὲν οὖν καὶ ἄνεσιν ἔχοντα πολλὴν καὶ τρυφὴν τὸν γάμον εὐρήσομεν. Καὶ πρῶτον ἀπάντων τὸ μετὰ πάσης ἀδείας τὴν ἐπιθυμίαν ἀποπληροῦν καὶ μηδεμίαν ἀπὸ τῆς φύσεως ὑπομένειν βίαν, οὐ μικρὸν εἰς ῥαστώνης λόγον ἔστιν. Ἐπειτα τῶ καὶ τὴν ἄλλην διαγωγὴν ἀπηλλάχθαι κατηφείας καὶ αὐχμοῦ, καὶ μεστὴν εἶναι φαιδρότητος καὶ γέλωτος καὶ χαρᾶς. Καὶ γὰρ τραπέζῃ πολυτελεῖ καὶ μαλακοῖς ἱματίοις καὶ στρωμνῇ μαλακωτέρᾳ, καὶ λουτροῖς διηνεκέσι, καὶ μύροις καὶ οἴνῳ μύρου οὐδὲν χειρὸν διακειμένῳ καὶ ἑτέρᾳ πολλῇ καὶ διαφόρῳ δαπάνῃ λειτουργοῦντες τῇ σαρκὶ πολλὴν ἀπὸ ταύτης παρέχουσιν αὐτῇ τὴν τρυφὴν.

ν' Ὅτι καὶ ἐν τῇ παλαιᾷ καὶ ἐν τῇ καινῇ παράνομον ἢ τρυφή.

1. Μάλιστα μὲν οὐδὲ ταῦτα ἐφίεται τῶ γάμῳ. Τὴν γὰρ τῆς μίξεως μόνης ἀδειαν, οὐχὶ δὲ καὶ τὴν τῆς τρυφῆς παρέχειν

123-124 εἶναι τὸ πρᾶγμα M v || 127 εἶναι post δοκεῖ coll G || δοκεῖ τοῦτο PA τοῦτο alē om G || ἐγὼ GP || 132 ἴσως ἄν εἴποι τις GP || εἴποι τις ἄν ἴσως M v || 133 καὶ pr om GP || 136 τῶ : τὸ M v

L, 3 τῶ γάμῳ : ὁ γάμος M v || γὰρ om M v || 4 τὴν τρυφὴν M v

1. Cf. I Cor. 7, 28.

2. Sur ἄνεσις (souvent accompagné de ἀδεια) cf. chap. IV, p. 103, n. 2 et chap. LXVIII, 2. — Plus bas ῥαστώνη est une reprise du ῥᾶστος

ménage encore un troisième enseignement. Lequel ? Il ne faut pas croire cette vertu inaccessible, mais facile entre toutes ; ce qu'il fait en nous montrant que le mariage comporte sans comparaison plus de désagréments ; c'est comme s'il disait à son interlocuteur : cet état te paraît fâcheux et pénible ? En vérité, voici précisément la raison pour laquelle, à mon sens, je prétends qu'il faut l'embrasser : telle est sa facilité qu'il nous procure des ennuis moins graves, et de beaucoup, que le mariage. C'est parce que je cherche à vous épargner, dit-il en effet, pour vous éviter les tribulations, que je voudrais vous voir renoncer au mariage¹.

9. — Mais quelles tribulations ? me dira-t-on peut-être ; bien au contraire nous trouverons dans le mariage beaucoup de douceurs et de bien-être². D'abord, pouvoir en toute liberté assouvir son désir, sans avoir à résister aux furieux assauts de la nature, contribue sérieusement à faciliter l'existence ! Et puis, la vie s'écoule désormais à l'abri de la tristesse et du chagrin desséchant, débordant de bonne humeur, de rire et de joie ! Table somptueuse, vêtements moelleux, couche plus moelleuse encore, bains à n'en plus finir, parfums, vin de la qualité du parfum, mille formes diverses de dépense, voilà les services qu'ils³ prodiguent au corps pour lui procurer mille jouissances !

L. Dans l'Ancienne Loi comme dans la Nouvelle, la vie de plaisirs est interdite.

1. — En premier lieu⁴, ces avantages ne sont pas accordés au mariage : il nous procure la liberté de l'union charnelle seulement, mais non pas celle d'une vie de plaisirs, en

du § 8. — Ὁ αὐχμός est le dessèchement que cause le chagrin ; cf. RACINE, *Phèdre* 690 : « J'ai languï, j'ai séché dans les pleurs, dans les larmes. »

3. Ils représente les gens mariés qui imaginent les plaisirs du mariage.

4. Μάλιστα μὲν annonce l'objection principale, à savoir que l'idée

- ⁵ ἡμῖν εἴωθε. Καὶ μάρτυς ὁ μακάριος Παῦλος οὕτως λέγων· « Ἡ δὲ σπαταλῶσα ζῶσα τέθνηκεν. » Εἰ δὲ περὶ χηρῶν ταῦτα εἴρηται, ἀκουσον καὶ περὶ τῶν γεγαμηκότων τί φησι· « Γυναῖ-
¹⁰ κας ὡσαύτως ἐν καταστολῇ κοσμίῳ μετὰ πάσης αἰδοῦς καὶ σωφροσύνης κοσμεῖν ἑαυτάς, μὴ ἐν πλέγμασιν ἢ χρυσῷ ἢ μαργαρίταις ἢ ἱματισμῷ πολυτελεῖ, ἀλλ' ὡς πρέπει γυναῖξιν ἐπαγγελλομέναις θεοσέβειαν δι' ἔργων ἀγαθῶν. » Καὶ οὐκ ἐνταῦθα δὲ μόνον ἀλλὰ καὶ ἐτέρωθι ἴδοι τις ἂν πολὺν αὐτὸν ποιούμενον τὸν λόγον ὑπὲρ τοῦ μηδ' ὄλως εἶναι τούτων ἡμῖν περισπούδαστον.
- ¹⁵ 2. « Ἐχοντες », γάρ φησί, « διατροφὰς καὶ σκεπάσματα, τούτοις ἀρκεσθησόμεθα. Οἱ γὰρ βουλόμενοι πλουτεῖν ἐμπιπτουσιν εἰς ἐπιθυμίας ἀνόητους καὶ βλαβεράς, αἵτινες βυθίζουσι τοὺς ἀνθρώπους εἰς ὄλεθρον καὶ ἀπώλειαν. » Καὶ τί λέγω Παῦλον, ὅς, ὅτε τῆς ἄκρας φιλοσοφίας ἦν ὁ καιρὸς καὶ πολλή
²⁰ ἡ τοῦ πνεύματος χάρις, ἔλεγε ταῦτα; Ὁ γὰρ Ἀμὼς ὁ προφήτης τοῖς νηπίοις Ἰουδαίοις διαλεγόμενος, ἐφ' ὧν καὶ τρυφή συγκεχώρητο καὶ πολυτέλεια καὶ πάντα ὡς εἰπεῖν τὰ περιττά, ἀκουσον πῶς σφόδρα καθάπτεται τῶν τῆ τρυφῆ προσκειμένων λέγων· « Οὐαὶ οἱ ἐρχόμενοι εἰς ἡμέραν κακῆν, οἱ ἐγγίζοντες
²⁵ καὶ ἐφαπτόμενοι σαββάτων ψευδῶν, οἱ καθεύδοντες ἐπὶ κλινῶν ἐλεφαντίνων καὶ κατασπαταλῶντες ἐπὶ ταῖς στρωμαναῖς αὐτῶν· οἱ ἐσθίοντες ἐρίφους ἐκ ποιμνίων καὶ μοσχάρια ἐκ μέσου βουκολίων γαλαθηνά· οἱ ἐπικροτοῦντες πρὸς τὴν

7 γεγαμημένων XM v || 8 ὡσαύτως om M v || 12 δὲ om G || 12-13 ἀλλὰ ... ποιούμενον om G || 13 μηδ' : μηδὲν GP || 15-18 Ἐχοντες ... ἀπώλειαν om M v || 19 ὅς ... πολλή om G || 20 τοῦ π. ἡ χάρις M v || ὁ προφήτης om M v || 22 ὡς PXAM v : ὅσα G || 23 σφόδρα ... προσκειμένων : ἐσκαπτειν σφοδρῶς τοῖς τῆ τρυφῆ προσκειμένοις G et ut vid P || 24 λέγων om M v || 26 κατασπαταλῶσα cod Ruthen apud Ducaem || 28 γαλαθινά GA

qu'on se fait du mariage est fausse ; l'expression est reprise au chap. LI où la deuxième objection est développée (si δὲ μή) : même si le plaisir était permis dans le mariage, les ennuis qu'il comporte sont beaucoup plus nombreux que ses avantages.

général. Le bienheureux Paul l'atteste, quand il dit : « La femme qui vit dans les plaisirs est morte¹. » Si ces paroles s'adressent aux veuves, écoute-le aussi parler des personnes mariées : « Pour les femmes pareillement, je les veux en tenue décente, se parant avec pudeur et modestie, non avec des torsades, de l'or, des perles, des vêtements coûteux, mais avec leurs bonnes actions², comme il convient à des femmes qui font profession de servir Dieu. » Et ce n'est pas seulement en cet endroit, ailleurs encore on peut le voir s'étendre longuement sur la nécessité pour nous de nous désintéresser totalement de ces choses.

2. « Ayant nourriture et vêtements, dit-il, nous nous en contenterons ; car ceux qui veulent s'enrichir tombent dans des convoitises insensées et pernicieuses qui plongent les hommes dans la ruine et dans la perte³. » Et pourquoi citer Paul, qui s'exprimait ainsi à une époque de haute philosophie⁴, où abondait la grâce de l'Esprit ? Le prophète Amos, lui, quand il s'adressait aux Juifs encore dans l'enfance, en un temps où la vie de plaisirs était autorisée, le luxe et à vrai dire toutes les superfluités de la vie, écoute avec quelle rigueur il gourmande les hommes attachés à la vie de plaisirs : « Malheur à ceux qui marchent vers le jour du malheur, qui fréquentent et célèbrent de faux sabbats, qui sont couchés sur des lits d'ivoire, vautrés sur leurs divans ; à ceux qui mangent les agneaux de leurs troupeaux et les veaux allaités dans leurs étables, qui

1. *I Tim.* 5, 6, puis *I Tim.* 2, 9.

2. J'interprète δι' ἔργων ἀγαθῶν en rattachant ces mots à κοσμεῖν et non à ἐπαγγελλομένας.

3. *I Tim.* 6, 8-9, mais le texte est incomplet : « Ceux qui veulent s'enrichir tombent dans la tentation et le piège et dans des convoitises, etc. »

4. Ἄκρα... φιλοσοφία : le christianisme et ses exigences supérieures, par opposition avec le temps où les Juifs étaient encore des νηπίοι.

574 M. φωνὴν τῶν ὀργάνων· οἱ πίνοντες τὸν διῦλισμένον οἶνον καὶ τὰ
 30 πρῶτα μύρα χριόμενοι· ὡς ἐστῶτα ἐλογίσαντο καὶ οὐχ ὡς
 φεύγοντα. »

να' Ὅτι εἰ καὶ ἐφεῖτο τρυφᾶν ἰκανὰ τὰ τοῦ γάμου
 λυπηρὰ ταύτην ἀφανίσει τὴν ἡδονήν.

Ἔπερ οὖν ἔφην, μάλιστα μὲν οὐκ ἐφεῖτο τρυφᾶν, εἰ δὲ καὶ
 μηδὲν τούτων κεκάλυτο, ἀλλὰ πάντα συγκεχώρητο, ἔστιν
 5 ἕτερα τούτων ἀντίρροπα εἰς ἀθυμίας καὶ ὀδύνης λόγον,
 μᾶλλον δὲ οὕτω πλείονα καὶ μείζω ὡς μηδὲ μικρὰν ἀπὸ τού-
 των ἡμᾶς λαμβάνειν τὴν αἴσθησιν ἀλλ' ἐκποδῶν πᾶσαν
 γίνεσθαι τὴν ἐξ αὐτῶν ἡδονήν.

νβ' Ὅσον ἡ ζηλοτυπία κακόν.

1. Εἰ γὰρ τις, εἰπέ μοι, φύσει ζηλότυπος ὢν τύχοι, ἢ καὶ
 ἕκ τινος προφάσεως οὐκ ἀληθοῦς τούτῳ ληφθεῖται τῷ κακῷ τί
 τῆς τοιαύτης ψυχῆς ἐλεεινότερον γένοιτ' ἂν ; Ποῖον πόλεμον,
 5 τίνα χειμῶνα τῇ τοιαύτῃ παραβάλλοντες οἰκίᾳ ἀκριβῶς ἐπι-
 τυχεῖν δυνησόμεθα τῆς εἰκόνης ; Πάντα ὀδύνης μεσά,
 πάντα ὑποψίας καὶ στάσεως καὶ ταραχῆς. Τῶν γὰρ δαιμο-
 νῶντων ἢ φρενίτιδι κατεχομένων νόσῳ οὐδὲν ἄμεινον διά-
 κειται ὁ ταύτῃ τῇ μανίᾳ πληγείς. Οὕτω συνεχῶς ἐξάλλεται
 10 καὶ ἀποπηδᾷ καὶ δυσχεραίνει πρὸς ἅπαντας καὶ εἰς τοὺς
 παρόντας ἀπλῶς καὶ ἀνευθύνοὺς ἀφίησιν αἰεὶ τὴν ὀργήν, κἂν
 δοῦλος ἢ κἂν υἱὸς κἂν ὄστισοῦν ἕτερος. Καὶ ἡδονὴ μὲν ἀπελή-

30-31 ὡς ἐστῶτα ... φεύγοντα ante οἱ πίνοντες coll M v

LI, 1 ἐφεῖτο : ἐφίεται M || 3 ἐφεῖτο : ἐφίεται M v || 4 συνεχωρεῖτο
 M v || 6 μᾶλλον ... πλείονα : οὕτω καὶ πλείω G || 7 ἄπασαν M v

LII, 2 καὶ om GP || 4 γένοιτο scr G || 4-5 ποῖον ... χειμῶνα GPXA :
 πόλεμόν τινα καὶ χειμῶνα M v

applaudissent au son des harpes, à ceux qui boivent un vin
 purifié et se frottent avec des parfums de choix. Ils s'ima-
 ginent ces biens stables et non passagers¹ ! »

LI. Même s'il avait été permis de mener
 une vie de plaisirs, les ennuis du mariage
 sont suffisants pour faire évanouir
 le plaisir que nous y cherchons.

Comme je le disais donc : en premier lieu, il n'était pas
 permis de mener une vie de plaisirs ; d'autre part, alors
 même que rien de tout cela n'eût été défendu, que tout eût
 été autorisé, le mariage présente en contrepartie autant
 de sources de tristesse et de douleur ; ou plutôt elles sont
 tellement plus nombreuses et plus graves que nous ne reti-
 rons pas la moindre sensation de ces avantages et que le
 plaisir qu'ils promettaient brille par son absence.

LII. Le grand mal qu'est la jalousie.

1. Supposons, en effet, veux-tu, un mari naturellement
 jaloux, ou encore ayant contracté ce mal pour un motif sans
 fondement : que pourrait-on concevoir de plus pitoyable
 qu'une telle âme ? Quelle guerre, quelle tempête comparer
 à une telle maison pour trouver l'image exacte ? partout
 la douleur, partout les soupçons, la discorde, le désordre.
 L'homme frappé de cette folie n'est guère mieux partagé
 que les démoniaques ou les malades mentaux, tant il ne
 cesse de gesticuler, de bondir, de déverser sa hargne sur
 tout le monde, de déchaîner toujours sa colère contre ceux
 qu'il a sous la main, même s'ils n'y sont pour rien : serviteur,
 fils ou n'importe qui d'autre. Le plaisir s'en est allé, ce

1. Amos 6, 3. — Le texte de la version hébraïque est différent ;
 les mots ὡς ... φεύγοντα ne se trouvent que dans la leçon des LXX.

λαται πᾶσα, κατηφείας δὲ ἅπαντα γέμει καὶ πένθους καὶ ἀηδίας. Κἂν οἴκοι μένη, κἂν εἰς ἀγορὰν ἐμβάλλῃ, κἂν ἀποδη-
 15 μίαν στέλληται, πανταχοῦ τὸ δεινὸν ἀπέτεκεν θανάτου παντὸς χαλεπώτερον παρακνίζον καὶ ἐρεθίζον αὐτοῦ τὴν ψυχὴν καὶ οὐ συγχωροῦν ἤρεμεῖν. Οὐ γὰρ ἀθυμίαν μόνον αὐτῆ ἡ νόσος ἀλλὰ καὶ θυμὸν ἀφόρητον τίκτειν εἴωθε. Τούτων δὲ ἕκαστον καὶ καθ' ἑαυτὸ μὲν ἱκανὸν ἀπολέσαι τὸν ἀλόντα· ὅταν δὲ καὶ
 20 ὁμοῦ συνελθόντα πολιορκῆ, συνεχῶς αὐτὸν πιέζοντα καὶ οὐδὲ βραχὺν ἀναπνεῖν συγχωροῦντα καιρὸν, πόσων τοῦτο θανάτων οὐ χαλεπώτερον; Ἄν τε γὰρ πενίαν εἴποι τις τὴν ἐσχάτην, ἂν τε νόσον ἀνίατον ἂν τε πῦρ ἂν τε σίδηρον, οὐδὲν ἴσον ἐρεῖ καὶ τοῦτο οἱ πείραν λαβόντες ἴσασι μόνοι καλῶς· λόγος γὰρ
 25 οὐδεὶς ἂν παραστήσειε τοῦ δεινοῦ τὴν ὑπερβολὴν. Ὅταν γὰρ τὴν μάλιστα πάντων ἀγαπωμένην καὶ ὑπὲρ ἧς ἂν ἠδέως καὶ τὴν ψυχὴν προοῖτο, ταύτην ἀναγκάζεται δι' ὑποψίας ἔχειν αἰεὶ, τί τῶν ἀπάντων αὐτὸν παραμυθήσασθαι δύναιτ' ἂν;

2. Ἄν τε γὰρ εἰς εὐνὴν τρέπεσθαι, ἂν τε σῖτον ἐλέσθαι καὶ
 30 πότον δέη, τὴν μὲν τράπεζαν οἰήσεται δηλητηρίων γέμειν φαρμάκων μᾶλλον ἢ ἐδεσμάτων. Ἐπὶ δὲ τῆς εὐνῆς οὐδὲ μικρὸν ἀτρεμεῖν ἀνέξεται χρόνον, ἀλλ' ὥσπερ ἀνθρώκων ὑποκειμένων οὕτως θορυβεῖται καὶ μεταστρέφεται· καὶ οὔτε συνουσία φίλων οὔτε πραγμάτων φροντίς οὔτε κινδύνων
 35 φόβος οὔτε ἡδονῆς ὑπερβολὴ οὔτε ἄλλο οὐδὲν τῆς τοιαύτης αὐτὸν ζήλης ἀπαγαγεῖν δυνήσεται· ἀλλὰ παντὸς μὲν χρηστοῦ, παντὸς δὲ λυπηροῦ τυραννικώτερον οὗτος αὐτοῦ κατακρατεῖ τὴν ψυχὴν ὁ χειμῶν. Ταῦτα διασκεψάμενος ὁ Σολομὼν ἔλεγε·
 40 « Σικληρὸς ὡς Ἄιδης ζῆλος. » Καὶ πάλιν· « Μιστὸς γὰρ ζήλου θυμὸς ἀνδρὸς αὐτῆς, οὐ φείσεται ἐν ἡμέρᾳ κρίσεως καὶ οὐκ ἀνταλλάσσεται οὐδενὸς λύτρου τὴν ἐχθραν οὐδὲ μὴ διαλυθῆ πολλῶν δώρων. »

14 ἐμβάλλῃ M v || 15 ἀπέτεκεν θανάτου : ἀπτεται κέντρου M v || 16 παρακνίζον : ἀκνίζον G ἀκνίζον ut vid P || 17 μόνον om G || 19 μὲν om GP || 27 προοῖτο : ποιοῖτο M v || 36 ἀναγαγεῖν GPXA || 40 καὶ om GL

1. Les mêmes images sont reprises dans Περὶ γάμου (*In illud : Propter fornicationes*) I, 5.

n'est que tristesse, affliction, humeur morose. Qu'il reste chez lui, qu'il se rende sur l'agora, qu'il entreprenne un voyage, partout il fait renaître ce mal, plus redoutable que toute mort, qui aiguillonne et irrite son âme, sans lui accorder de répit. Car cette maladie n'enfante pas seulement le chagrin, mais encore, d'ordinaire, un ressentiement intolérable. Chacun de ces maux par lui-même suffirait à perdre sa victime; quand ils se réunissent tous pour l'assiéger, qu'ils le harcèlent sans relâche, sans le laisser respirer un seul instant, combien de morts seraient plus terribles? Qu'on parle de la plus extrême pauvreté, d'une maladie incurable, du feu, du fer, on n'exprimera rien d'équivalent: ceux-là seuls qui en ont fait l'expérience le savent bien; aucun discours ne pourrait traduire l'extraordinaire gravité de ce fléau. Quand une femme qu'on chérit par-dessus tout, pour laquelle avec joie on donnerait jusqu'à sa vie, quand on est contraint de la suspecter sans cesse, est-il chose au monde capable d'apporter un réconfort?

2. Qu'il faille se livrer au sommeil, prendre nourriture ou boisson, le jaloux s'imaginera la table couverte de poisons mortels plutôt que de nourritures; sur sa couche, il ne cessera pas un moment de trembler, il s'agite et se retourne comme sur un lit de charbons ardents¹. Ni la société des amis, ni le souci de ses affaires, ni la crainte des dangers, ni le comble du plaisir, rien ne pourra le soustraire à pareil ouragan; avec plus de violence que toute joie, que toute peine, cette tempête prend possession de son âme. Pour l'avoir bien observé, Salomon disait: « La jalousie est cruelle comme la mort² », et puis encore: « La colère pleine de jalousie de son mari ne l'épargnera pas au jour du Jugement; aucune compensation ne le fera renoncer à sa haine et le nombre des présents ne pourra non plus l'apaiser³. »

2. *Cant.* 8, 6.

3. *Prov.* 6, 34.

3. Τοσαύτη γὰρ ἢ τῆς νόσου ταύτης μανία, ὡς μηδὲ μετὰ τὴν τοῦ λευπηκότος τιμωρίαν ἀφεῖσθαι τῆς ὀδύνης. Πολλοὶ γοῦν πολλακίς ἀνελόντες τὸν μοιχόν, τὸν θυμὸν καὶ τὴν ἀθυμίαν οὐκ ἴσχυσαν ἀνελεῖν. Εἰσὶ δὲ οἱ καὶ μετὰ τὸ κατασφάζει τὰς ἑαυτῶν γυναῖκας ἔμειναν ὁμοίως ἢ καὶ μειζρόνως τρηόμενοι τῇ πυρᾷ. Καὶ ὁ μὲν ἀνὴρ τοσοῦτοις συζῆ κακοῖς καὶ ὅταν μηδὲν ἀληθὲς ὄν τύχη· ἢ δὲ ἀθλία καὶ ταλαίπωρος ἐκείνη πολλῶ χαλεπώτερα ὑπομένει ἀνδρός. "Ὅταν γὰρ τὸν ὀφείλοντα εἶναι παραμυθίαν τῶν λυπηρῶν ἀπάντων καὶ ὅθεν προστασίαν ἐχρῆν προσδοκᾶν, τοῦτον ἐκτεθριωμένον καὶ πάντων πολεμιώτερον ἴδη διακείμενον πρὸς αὐτήν, ποῦ δυνήσεται βλέπει λοιπόν; Πρὸς τίνα καταφύγη; Πόθεν τῶν κακῶν εὖρη τὴν ἀπαλλαγὴν, τοῦ λιμένος αὐτῇ προσκεχωσμένου καὶ μυρίων γέμοντος προβόλων;

575 M. 4. Τότε καὶ οἰκείται καὶ θεράπαινοι ἀνδρὸς ὑβριστικώτερον αὐτῇ κέρηνται. Ὑποπτον μὲν γὰρ καὶ ἄλλως καὶ ἀχάριστον τοῦτο τὸ γένος, ὅταν δὲ καὶ παρρησίας μερίζοντες ἐπιλάβηται καὶ διαστασιάζοντας πρὸς ἀλλήλους ἴδη τοὺς κρατοῦντας αὐτῶν οὐ μικρὰν ἀφορμὴν τῆς οἰκείας λοιδορίας τὸν ἐκείνων λαμβάνουσι πόλεμον. Καὶ γὰρ συντιθέναι καὶ πλάττειν ὅσαπερ ἂν βούλοιντο, ἔξεστιν αὐτοῖς μετὰ ἀδείας ἀπάσης τότε, καὶ τὴν ὑποψίαν ταῖς παρ' αὐτῶν διαβολαῖς δυνατωτέραν ποιοῦσιν. Ἡ γὰρ ἀπαξ τῇ μοχθηρᾷ ταύτῃ νόσῳ κατασχεθεῖσα ψυχὴ πάντα ἐυκόλως τίθεται καὶ πᾶσιν ἀναπετάσασα ἐξ ἴσης τὴν ἀκοήν οὐκ ἀνέχεται διακρίνειν τοὺς συκοφάντας τῶν μὴ τοιούτων, ἀλλὰ καὶ αὐτοὶ μάλιστα πιστὰ λέγειν δοκοῦσιν, ὅσοι τὴν ὑποψίαν ἐπαίρουσιν, ὅσοι σπουδάζουσιν αὐτῆς καθελεῖν.

46 καὶ οἱ G (non P) || 50 ἀνδρός : τοῦ ἀνδρός GP || 52 ἐχρῆν : ἔχειν GP || 53 ι in ἴδη in ras scr G || 54 καταφύγη : καταφυγεῖν P et (in ras scr) G || 55 εὖρη : εὐρεῖν GP || 55-56 προσκεχωσμένου P X A : προκεχωσμένου M v προχωρισμένου G || 57 θεραπεῖαι sed ai suprascr G || τοῦ ἀνδρός GP || 61 λοιδορίας G X A : δυστροπίας P βδελυρίας M v || 63 βούλοιντο GP X A : ἐθέλωσιν M v || 64 αὐτῶν : ἑαυτῶν G || 65 ποιοῦσιν : ποιεῖν M v || μοχθηρᾷ : πονηρᾷ M v || 66 τίθεται : πείθεται M v || 68 πιστὰ om G || 69 δοκοῦσι λέγειν GP || ἐπαίρουσιν : φέρουσιν G || ἢ ante ὅσοι add M v

3. Telle est la rage où se porte cette maladie que même le châtement du coupable ne parvient pas à dissiper la douleur. Beaucoup de maris, bien souvent, ont supprimé l'homme adultère sans avoir la force de supprimer leur ressentiment et leur chagrin. Il en est même qui, après avoir tué leur femme, ont conservé intact, avivé même, le foyer qui les consumait. Et le mari vit en compagnie de tous ces maux, même lorsqu'il n'y a rien de vrai; quant à cette malheureuse, cette infortunée, elle endure des tourments beaucoup plus pénibles que son mari. Quand celui qui devait être pour elle un réconfort dans toutes ses peines, dont elle aurait dû attendre l'assistance, quand elle le voit transformé en bête sauvage et devenu son pire ennemi, où pourra-t-elle désormais jeter ses regards? Auprès de qui chercher asile? Où trouver le remède à ses souffrances, puisque le port est fermé devant elle et semé d'innombrables écueils?

4. Et dans ces circonstances, domestiques et servantes la traitent de façon plus outrageante que son mari. Ces gens-là sont toujours soupçonneux et ingrats, mais quand s'offre à eux l'occasion d'une plus grande licence, quand ils voient la discorde entre leurs maîtres, ils prennent dans le conflit qui les oppose un prétexte excellent pour donner libre cours à leur grossièreté naturelle. Il leur est alors possible en toute sécurité d'inventer et d'imaginer tout ce qu'ils veulent et, par leurs calomnies, de donner plus de consistance aux soupçons. Car l'âme une fois possédée par cette pernicieuse maladie est prompte à tout accepter, elle prête à tous la même oreille attentive, refuse de distinguer les sycophantes de ceux qui ne le sont pas, et même leur paraissent les plus dignes de foi ceux qui accroissent leurs soupçons, ceux qui s'ingénient à les dissiper¹.

1. Il me paraît plus logique de lire : μάλιστα πιστὰ ὅσοι... ἐπαίρουσιν ἢ ὅσοι... σπουδάζουσιν, « leur paraissent les plus dignes de foi ceux qui accroissent leurs soupçons, plutôt que ceux qui s'ingénient à les dissiper ».

5. Ἐντεῦθεν λοιπὸν ἀνάγκη δεδοικέναι καὶ τρέμειν τοὺς συνοικοῦντας οὐχ ἤττον τοὺς δραπετάς ἐκείνους καὶ τὰς ἐκείνων γυναῖκας καὶ τὴν αὐτῇ πρόευσαν τάξιν προεμένην αὐτοῖς τὴν ἐκείνων ἀντιλαβεῖν. Πότε οὖν ἀδακρυτὴ διαγαγεῖν
 75 δυνήσεται ; Ποίαν νύκτα ; Ποίαν ἡμέραν ; Ποίαν ἐόρτην ; πότε στεναγμῶν χωρὶς καὶ θρήνων καὶ ὄδυρμῶν ; Ἀπειλαὶ καὶ ὕβρεις καὶ λοιδορίαι διὰ παντός — αἱ μὲν παρὰ τοῦ τετρωμένου μάτην ἀνδρός, αἱ δὲ παρὰ τῶν μιαιφάνων θεραπόντων —, φυλακαὶ, προφυλακαὶ, καὶ ἅπαντα δέους καὶ τρόμου μεστά. Οὐ
 80 γὰρ εἴσοδοι καὶ ἐξοδοὶ πολυπραγμονοῦνται μόνον ἀλλὰ καὶ ῥήματα καὶ βλέμματα καὶ στεναγμοὶ μετὰ πολλῆς βασιανίζονται τῆς ἀκριβείας καὶ ἀνάγκῃ ἢ τῶν λίθων ἀκίνητοτέρων εἶναι καὶ σιγῇ πάντα φέρειν καὶ τῷ θαλάμῳ προσηλωσθαι διαπαντός δεσμώτου χεῖρον. Ἡ βουλομένην φθέγγεσθαι καὶ στένειν καὶ
 85 ἐξιέναι πάντων εὐθύνας ὑπέχειν καὶ λόγον ἐν τοῖς διεφθαρμένοις ἐκείνοις δικασταῖς, ταῖς θεραπαίνισι λέγω καὶ τῷ πλήθει τῶν οἰκετῶν. 6. Τούτων, εἰ βούλει, μεταξὺ τῶν δεινῶν τίθει καὶ πλοῦτον ἄφατον καὶ τραπέζης πολυτέλειαν καὶ οἰκετῶν ἀγέλας, γένους λαμπρότητα, δυναστείας μέγεθος, δόξαν
 90 πολλήν, προγόνων περιφάνειαν. Μηδὲν ὅλως ἀφῆς τῶν δοκούντων ζηλωτῶν τὸν παρόντα βίον ποιεῖν ἀλλὰ πάντα ἀκριβῶς συναγαγὼν ἀντίθετος ταύτῃ τῇ λύτῃ καὶ οὐδὲ φαινομένην ὄψει τὴν ἐξ ἐκείνων ἡδονήν, ἀλλ' οὕτως ἡφανισμένην ὥσπερ ἐν πελάγει πολλῶ σπινθῆρα μικρὸν ἐμπεσόντα σβεσθῆ-

71-72 τοῦ συνοικοῦντος M v || 72 ante δραπετάς add συνοικοῦντας iterum GP || 73 αὐτῇ : αὐτὴν G (non P) αὐτοῖς R || τάξιν : δόξαν G || προεμένην : προσμένειν G et forte P προεμένοις R || 76 ὄδυρμῶν καὶ θρήνων M v || 79 καὶ ἅπαντα ... μεστά om GP || post μεστά add καὶ μετὰ σφραγίδων ἅπαντα soli R et Stavronikita || 82 ἢ om GP || 90 ὅλως om GXA || 94 ὥσπερ : ὡς G

1. C'est-à-dire : tout autant que devant son mari. Ces δραπεταί, ce sont les « esclaves fugitifs » ; vu la proximité de συνοικοῦντας, le mot ne peut avoir que le sens de : esclaves prêts à s'enfuir, et désigne la pire race d'esclaves, appelés plus bas μιαιοί. Certains manuscrits portent συνοικοῦντος désignant le mari : aussi, tout autant que devant

5. De la sorte, il ne lui reste plus qu'à craindre et qu'à trembler pareillement¹ devant les gens de sa maison : ces vauriens d'esclaves et leurs femmes ; elle n'a plus qu'à leur laisser la place qui lui revient et prendre la leur ! Quand pourra-t-elle vivre sans larmes ? Quelle nuit ? Quel jour ? En quelle fête ? Quand cesseront les soupirs, les lamentations, les sanglots ? Menaces, insolences, insultes perpétuelles — soit de la part d'un mari à la blessure imaginaire, soit de la part de misérables serviteurs —, surveillances, espionnages : partout la crainte et la terreur. Car ce ne sont pas seulement les entrées et sorties qui sont l'objet d'inquisition, mais encore les propos, les regards, les soupirs sont soumis à l'examen le plus attentif ; nécessité pour elle ou bien de garder l'immobilité de la pierre, de tout endurer en silence, d'être toujours rivée à sa chambre, plus cruellement qu'un prisonnier. Ou alors, si elle veut ouvrir la bouche, se plaindre, sortir de chez elle, il lui faut rendre compte de tout, se justifier devant ces juges corrompus, je veux dire devant les servantes et la foule des domestiques. 6. Au milieu de ces misères, si tu le veux, place une fortune inouïe, une table somptueuse, des troupes de serviteurs, l'éclat du nom, l'étendue de la puissance, une réputation immense, le lustre des aïeux. N'ometts absolument rien de ce qui passe pour rendre l'existence enviable, rassemble soigneusement tous ces avantages et compare-les à cette souffrance : tu ne verras même pas l'ombre du plaisir qu'ils promettent, il se sera évanoui comme s'éteint, naturellement, une petite étincelle tombée dans l'immense océan.

son mari, doit-elle trembler devant ces esclaves... Les termes sont assez méprisants pour cette race de « gens toujours soupçonneux et ingrats » (chap. LII, 4) ; en fait, cependant, s'il tolère l'esclavage, Jean ne l'approuve pas et sa sympathie va aux déshérités et aux malheureux ; dans le Περὶ παρθενίας même, il distingue avec soin la personne humaine de l'esclave et sa fonction (XLI, 5) citant le texte de Paul sur les esclaves (I Cor. 7, 23) et rappelant qu'aux yeux du Christ, nul n'est esclave.

95 ναι εικός. Καὶ ταῦτα μὲν ὅταν ὁ ἀνὴρ ζηλοτυπῇ· ἂν δὲ ἐπὶ τὴν γυναῖκά ποτε μεταβαίῃ τὸ πάθος — οὐκ ὀλιγάκις δὲ τοῦτο εἴωθε γίνεσθαι —, ἐκεῖνος μὲν βῆρον διακίσειται τῆς γυναικός, τὸ δὲ πλεόν τῆς ὀδύνης πάλιν ἐπὶ τὴν ἀθλίαν ἐκείνην μετέπεσεν. Οὔτε γὰρ τοῖς αὐτοῖς ὅπλοις χρῆσασθαι ἐπὶ τὸν
 100 ὑποπτευθέντα δυνήσεται. Τίς γὰρ ἀνέξεται γυναικὸς κελουούσης οἴκοι μένειν διὰ παντός; 7. Τίς δὲ τὸν δεσπότην τολμήσει παρατηρεῖσθαι τῶν οἰκετῶν καὶ οὐκ εὐθέως ἐπὶ τὸ βάραθρον ἀπαχθήσεται; Οὔτε οὖν τούτοις δυνήσεται ἑαυτὴν παραμυθῆσασθαι τοῖς μηχανήμασιν οὔτε γοῦν τὴν ὀργὴν διὰ τῶν
 105 ῥημάτων ἐξεργεῖν, ἀλλ' ἀπαξ μὲν αὐτὴν ἴσως χαλεπαίνουσαν οἴσει καὶ δις ὁ ἀνὴρ. Ἐὰν δὲ ἐπιμεινῇ συνεχῶς ἐγκαλοῦσα, διδάξει ταχέως αὐτὴν ὅτι βέλτιον σιγῇ τὰ τοιαῦτα φέρειν καὶ τῆκεσθαι. Καὶ ταῦτα μὲν ἐν ταῖς ὑποψίαις· ὅταν δὲ ἀθηθὲς ὦν τύχῃ τὸ δεινόν, τὴν μὲν γυναῖκα οὐδεὶς ἐξαίρησεται τῶν τοῦ
 110 ἡδικομένου χειρῶν, ἀλλ' ἔχων αὐτῷ βοηθοῦντας τοὺς νόμους τὴν ἀπάντων αὐτῷ φιλάτην εἰς δικαστήριον ἀγαγὼν κατέσφαξεν. Ὁ δὲ ἀνὴρ τὴν μὲν ἀπὸ τῶν νόμων διαφεύγει τιμωρίαν, τὴν δὲ ἄνωθεν καὶ τῇ τοῦ Θεοῦ τετήρηται ψήφῳ. Ἄλλ' οὐχ ἱκανὸν τοῦτο παραμυθῆσασθαι τὴν ἀθλίαν ἐκείνην, ἀλλ'
 115 ἀνάγκη μακρόν τινα καὶ ἐλεεινὸν ὑπομένειν θάνατον, τὸν ἀπὸ τῶν μαγγάνων, τὸν ἀπὸ τῶν φαρμάκων ἀπερ αἱ πορνεύουσαι γυναῖκες κατασκευάζουσιν. Εἰσὶ δὲ αἷς οὔτε ἐπιβουλῆς ἐπὶ τὰς ἡδικομένας ἐδέησεν ἀλλ' ἔφθασαν ἐκεῖνα προαναρπασθεῖσαι τῇ τῆς ἀθυμίας σφοδρότητι. Ὡστε εἰ καὶ πάντες ἄνδρες
 120 ἐπέτρεχον τῷ γάμῳ, τὰς γυναῖκας οὐκ ἐχρῆν αὐτὸν διώκειν. Οὔτε γὰρ ἂν ἔχοιεν εἰπεῖν ὡς τοσαύτη παρ' αὐταῖς τῆς ἐπιθυ-

95 ἂν : εἰ M v || 96-97 εἴωθε τοῦτο G || 100-101 κελουούσης om G || 104 γοῦν : τῷ M v || 106 ἂν : ἂν G || 110 βοηθοῦντας τοὺς suprascr A || 113 καὶ τῇ : παρὰ P || 116 μαγγανειῶν M v || φαρμακειῶν M v

1. Les droits des sexes, égaux pour le Christ, ne le sont pas devant la loi ; cf. S. JÉRÔME (*Épître LXXVII*, 3 à Oceanus, *PL* 22, 691) : « Autres sont les lois de César et autres celles du Christ : Papinien ordonne une chose et notre Paul en ordonne une autre. Chez les païens, les rênes de la pudeur sont bien relâchées en faveur des

Voilà ce qu'il en est quand le mari est jaloux, mais si jamais cette maladie se transmet à l'épouse — éventualité qui n'est pas rare — l'homme s'en trouvera mieux que la femme, mais c'est sur cette malheureuse que retombe encore la majeure partie de la souffrance. Car elle ne pourra disposer des mêmes armes contre l'objet de ses soupçons. Quel homme en effet acceptera, sur l'ordre de sa femme, de ne pas bouger de chez lui ? 7. Quel est celui des domestiques qui aura l'audace d'espionner son maître sans être sur-le-champ jeté au cachot ? Elle ne pourra donc pas user de ce moyen pour se rassurer ni, bien sûr, exhaler sa colère verbalement : une fois peut-être ou deux le mari tolérera sa mauvaise humeur ; mais si elle n'arrête pas de récriminer, il lui fera comprendre bien vite qu'il est préférable de supporter la situation et de dévorer son mal en silence. Et cela pour de simples soupçons ; mais si d'aventure le mal est réel, personne ne pourra arracher la femme des mains du mari outragé ; la loi venant à son aide, il traîne devant les tribunaux celle qu'il chérissait plus que tout au monde et la fait exécuter. Tandis que l'homme échappe au châtement de la loi¹ ; c'est au jugement d'En-Haut, au jugement de Dieu, qu'il est réservé, mais c'est insuffisant pour reconforter cette malheureuse, qui devra endurer une mort lente et pitoyable, par les charmes ensorcelés, par les poisons que les femmes adultères savent préparer. Il en est qui n'ont même pas besoin de comploter contre leurs victimes, celles-ci les ont prévenues, emportées par la violence de leur désespoir. En sorte que, même si tous les hommes se précipitaient vers le mariage, les femmes ne devraient pas lui courir après ; car elles ne peuvent prétendre que la tyrannie du désir

hommes ; seuls le stupre et l'adultère sont condamnés mais il est permis à leur fantaisie de satisfaire leur passion dans les lupanars ou avec de petites esclaves ; comme si c'était le rang social qui fait le crime et non la volupté ! Chez nous ce qui n'est pas permis aux femmes ne l'est pas non plus aux hommes ; identique est la servitude, égal aussi le statut » (trad. Labourt, « Les Belles Lettres », 1954).

μίας ἢ τυραννίς καὶ τῶν τοῦ πράγματος κακῶν τὸ πλεον αὐταὶ καρποῦνται μέρος, ὥσπερ οὖν καὶ ὁ λόγος ἀπέδειξε.

8. Τί οὖν ; φησὶν, ἅπανσι τοῦτο πρόσεστι τοῖς γάμοις ;
 125 'Ἄλλ' οὐδὲ πάντων ἄπεστι, παρθενίας δὲ πόρρω καὶ μακρὰν πάσης ἐστί. Καὶ ἡ μὲν γαμηθεῖσα κἂν μὴ τῷ δεινῷ περιπέσῃ ἀλλὰ τῇ τοῦ δεινοῦ προσδοκίᾳ περιπεσεῖται. Οὐ γὰρ ἐστὶ τὴν ἀνδρὶ μέλλουσαν ὀμιλεῖν μὴ μετὰ τῆς ὀμιλίας πάντα ἀναλογίζεσθαι καὶ δεδοικέναι τὰ δεινά. Ἡ δὲ παρθένος οὐ μόνον τῶν
 130 δυσχερῶν πραγμάτων ἀλλὰ καὶ τῆς ὑποψίας ἀπήλλακται. Οὐ πρόσεστι τοῦτο πᾶσι τοῖς γάμοις. Οὐδὲ γὰρ ἐγὼ τοῦτο φημι, ἀλλ' ἐὰν τοῦτο μὴ προσῆ, πολλὰ ἕτερα πρόσεστι, κἂν ἐκεῖνά τις διαφύγῃ, πάντα ἀπλῶς διαφυγεῖν οὐ δυνήσεται. 'Ἄλλ' ὥσπερ ἐπὶ τῶν ἀκανθῶν τῶν τοῖς ἱματίοις προσπηγνυμένων ἐν τῷ τὰς αἱμασιάς διαβαίνειν, ὅταν ἐπιστραφῇ τις τὴν
 135 μίαν ἐξελεῖν, ἐτέραις κατέχεται πλείοσιν, οὕτω καὶ ἐπὶ τῶν τοῦ γάμου πραγμάτων ὁ τοῦτο διαδράς ἐκείνῳ περιπέρεται πάλιν, καὶ ὁ τοῦτο διαδύς ἄλλῳ προσέπταισε, καὶ ὅλως οὐκ ἐνὶ γάμον πάσης εὐρεῖν ἀηδίας ἐλεύθερον.

νγ' Ὅτι τὸ ἀπὸ πλουσίων γαμεῖν οὐ ζηλωτὸν ἀλλὰ τοῦ ἀπὸ πενήτων χαλεπώτερον.

- 'Ἀλλά, εἰ βούλει, τὰ δυσχερῆ τέως ἀφέντες τὸ δοκοῦν εἶναι ἐν αὐτῷ μακαριστὸν καὶ οὐ πολλοὶ πολλάκις, μᾶλλον δὲ
 5 πάντες εὐχονται ἐπιτυχεῖν, τοῦτο ἀγαγόντες εἰς μέσον ἐξετάσωμεν νῦν. Τί δὴ τοῦτο ἐστίν ; Τὸ πένητα ὄντα καὶ εὐτελεῖ καὶ ταπεινὸν ἀπὸ μεγάλων καὶ δυνατῶν καὶ πολλὰ χρήματα κεκτημένων γυναικῶν λαβεῖν. Ἄλλὰ τοῦτο τὸ ζηλωτὸν ἐκείνου τοῦ ἀπευκτοῦ οὐκ ἐλάττους εὐρήσομεν ἔχον συμφορᾶς. Ἔστι

122 ὅτι post καὶ add G || 124 τί οὖν ; ego interpunxi || 134-135 προσπηγνυμένων : προσηλωμένων G || 137 περιπέρεται G περιπέρεται A

LIII, 5 εὐχονται ἐπιτυχεῖν AM v : ἐπιτυχεῖν εὐχονται X εὐχονται τυχεῖν G || 9 τοῦ ἀπευκτοῦ om G || τὰς συμφορᾶς M v

chez elles est aussi grande et d'autre part elles récoltent la majeure partie des misères conjugales, comme nous l'avons précisément démontré.

8. — Quoi ? me dira-t-on, ces ennuis sont-ils le lot de tous les mariages ? — Du moins tous n'en sont pas exempts, tandis qu'ils sont à cent lieues, toujours, de la virginité. La femme mariée, même si elle ne tombe pas dans le malheur, éprouvera la crainte du malheur ; car il est impossible qu'une femme qui va partager la vie d'un homme ne suppute et ne redoute tous les maux inhérents à la vie commune. La vierge, elle, est affranchie non seulement des misères du mariage mais aussi de l'appréhension. — Cela n'est pas le lot de tous les mariages. — Je ne le prétends pas non plus, mais à défaut de ce mal, il s'en trouve beaucoup d'autres et si l'on parvient à les éviter encore, il sera absolument impossible de les éviter tous. C'est comme pour les ronces qui s'accrochent aux vêtements quand on franchit les haies : appliquez-vous à en arracher une, d'autres plus nombreuses vous retiennent ; il en est de même pour les ennuis du mariage : échappez à celui-ci, celui-là vous transperce, évitez l'un, vous bronchez sur cet autre. En bref, il n'est pas possible de trouver un mariage libre de tout désagrément.

LIII. Un riche mariage, loin d'être enviable, est plus pénible qu'un mariage pauvre.

Mais, veux-tu ? laissons maintenant de côté ses misères, considérons ce qui passe dans le mariage pour le comble de la félicité, ce que tant de gens très souvent — disons plutôt tout le monde — souhaitent d'obtenir et examinons de près la chose. De quoi s'agit-il ? De ceci : un homme pauvre, simple, modeste, épouse une femme issue d'une maison importante, puissante et très riche. Eh bien ! cette situation si enviable, nous allons voir qu'elle ne comporte pas moins de tribulations que celle, si détestable, définie

- ¹⁰ μὲν γὰρ καὶ ἄλλως τὸ τῶν γυναικῶν γένος ὑπεροπτικὸν καὶ ἀσθενέστερον, διὸ καὶ μᾶλλον ὑπὸ τοῦ πάθους ἀλίσκεται. Ὅταν δὲ καὶ ἀφορμὰς ἔχη τῆς ὑπεροψίας πολλὰς, οὐδὲν ἐστὶ τὸ κατέχον αὐτάς. Ἄλλ' ὡσπερ ὕλης τινὸς λαβομένη φλόξ οὕτως εἰς ὕψος ἀφατον αἴρονται καὶ τὴν τάξιν ἀντιστρέφουσι
- ¹⁵ καὶ πάντα ἄνω καὶ κάτω ποιοῦσιν. Οὐ γὰρ ἀφήσιν ἐν τῇ τῆς κεφαλῆς χώρᾳ μένειν τὸν ἄνδρα ἢ γυνή, ἀλλ' ὑπὸ φρονήματος καὶ ἀπονοίας ἀπωσαμένη τῆς τάξεως αὐτὸν ἐκείνης καὶ εἰς τὴν αὐτῇ προσήκουσαν ἄγουσα τὴν τῆς ὑποταγῆς, αὐτὴ γίνεται κεφαλὴ καὶ ἀρχή. Τί οὖν ταύτης τῆς ἀνωμαλίας χεῖρον γένοιτ' ἂν ; Καὶ σιωπῶ τὰ ὀνειδίη, τὰς ὕβρεις, τὰς ἀηδίας, ἃ πάντων ἐστὶν ἀφορητότερα.

νδ' Ὅτι κἂν δυνηθῆ τις τὴν πλουτοῦσαν ὑποτάξει γυναῖκα μείζων ἢ ἀηδία.

Εἰ δὲ λέγοι τις — καὶ γὰρ πολλῶν ἤκουσα λεγόντων ἐγώ, ὅταν τοιοῦτοι γίνωνται λόγοι — πλουτεῖται μόνον καὶ εὐπορος

⁵ ἔστω, καὶ οὐδὲν ἔργον ἐστὶ κατενεγκεῖν αὐτῆς καὶ ταπεινῶσαι τὸ φρόνημα. Εἴ τις οὖν ταῦτα λέγοι, πρῶτον μὲν ἀγνοεῖ ὅτι

10 γυναικῶν γένος ὑπεροπτικὸν GPXA : ἀνθρώπων γένος ὑπεροπτικώτατον καὶ ἐν αὐτῷ τούτῳ μᾶλλον τὸ τῶν γυναικῶν, δσφ M v || 13 ἀλλ' ante ὡσπερ om M v || 15 πάντα ... κάτω : τὰ ἄνω κάτω XAM v

LIV, 1 τὴν post ὑποτάξει coll M || πλουτοῦσαν : πλουσίαν G || 2 γυναῖκα om M

1. La même idée se trouve exprimée en termes presque identiques dans le traité *Quod regulares* : « La race humaine, prise dans son ensemble est, disons-le, vaniteuse (κενόδοξον), mais le sexe féminin l'est au plus haut degré » (7, trad. Dumortier). Dans notre passage, le texte de Migne est un peu différent (voir apparat critique), mais l'idée est assez voisine.

2. Cf. *I Cor.* 11, 3 : « L'homme est la tête de la femme. »

3. Dans II. γάμου, III, 4 (*Quales ducendae uxores*), JEAN revient sur cette idée que la femme riche est un despote ; dans *In*

plus haut. Les femmes en effet sont généralement orgueilleuses, et plus faibles que les hommes¹ — aussi sont-elles plus facilement sujettes à ce défaut —, mais dans le cas où elles disposent d'aliments nombreux à cet orgueil, plus rien n'est capable de les retenir ! Comme une flamme qui s'empare d'un combustible, elles se montent le cou à un point inouï, renversent l'ordre des choses et mettent tout sens dessus dessous ; car la femme ne laisse pas l'homme demeurer à sa place de tête² de la famille, mais sous l'effet d'une présomption démentielle, elle le repousse de ce rang et le relègue au sien, le rang de la subordination, devenant elle-même la tête et le chef. Quoi de pire que ce désordre ? Sans parler des reproches, des affronts, des vexations — ce qui est plus intolérable que tout³ !

LIV. Si l'on peut soumettre à ses ordres une femme riche, la situation est encore plus désagréable.

Et si l'on me disait — pour ma part, je l'ai entendu dire bien souvent quand on parle de ce sujet — : qu'elle soit riche seulement et qu'elle ait de la fortune ! Je me fais fort de rabaisser et de rabattre sa présomption⁴ ! — Tenir ce langage, c'est ignorer d'abord que l'entreprise est des plus

Matth. hom. 73, il stigmatise l'attitude des domestiques à l'égard du « pauvre gueux ». Il s'agit d'ailleurs d'un lieu commun déjà exploité par les tragiques grecs, en particulier EURIPIDE (cf. *Électre* 936 ; 1097). Quant aux inconvénients qu'il y a pour un homme à épouser une femme riche, ils ont été évoqués dans la littérature grecque. Voir : HÉSIODE, *Tr.* 700 s. ; 374 s. ; *Théog.* 591-602 ; ARISTOPHANE, *Nuées* 40 s., où le paysan Strepsiade se plaint de ses malheurs avec sa « mijaurée de femme ».

4. Tour assez elliptique : qu'elle soit riche seulement (c'est le souhait de la plupart des gens) et si vous m'objectez que richesse engendre présomption, je vous répondrai que je me charge de rabattre cette présomption.

τῶν σφόδρα δυσκόλων ἐστίν. Ἐπειτα ὅτι κἂν γένοιτο, οὐ μικρὰν ἔχει τὴν ζημίαν. Τὸ γὰρ ἀνάγκη καὶ δεδουκυῖαν καὶ μετὰ βίας ὑποτετάχθαι τῷ ἀνδρὶ τοῦ μετὰ πάσης ἐξουσίας ἐπιτάττειν αὐτῷ βαρύτερον ἔσται καὶ ἀηδέστερον. Τί δὴποτε ; Ὅτι πᾶσαν ἐκβάλλει φιλίαν καὶ ἡδονὴν αὐτῆ ἢ βία· φιλίας δὲ οὐκ οὔσης οὐδὲ πόθου, ἀλλ' ἀντὶ τούτων φόβου καὶ ἀνάγκης τίνος ὁ τοιοῦτος ἄξιος ἔσται γάμος λοιπόν ;

νε' Ὅτι ἀφόρητον κακὸν πλουσιώτερον ἄνδρα λαβεῖν.

Καὶ ταῦτα μὲν ὅταν ἡ γυνὴ εὐπορος ᾖ. Εἰ δὲ συμβαίῃ ταύτην μὲν μηδὲν ἔχειν, τὸν δὲ ἄνδρα πλουτεῖν, θεράπεινα μὲν ἀντὶ γαμετῆς καὶ ἀντ' ἐλευθέρως γίνεται δούλη, καὶ τὴν αὐτῆ προσήκουσαν παρρησίαν ἀπολέσασα, τῶν ἀργυρωνήτων οὐδὲν ἄμεινον διακείσεται, ἀλλὰ κἂν ἀσελγαίνειν κἂν παροινεῖν ἐκεῖνος ἐθέλῃ κἂν ἀγαγεῖν ἐπ' αὐτὴν τὴν ἐκείνης εὐνὴν ἐταιριζομένων πλῆθος γυναικῶν, πάντα φέρειν ἀνάγκη καὶ ἀσμενίζειν ἢ τῆς οἰκίας ἐκπεσεῖν. Καὶ οὐ τοῦτο μόνον ἔστι τὸ δεινὸν ἀλλ' ὅτι τάνδρὸς οὕτω διακειμένου οὔτε οἰκέταις οὔτε θεραπεινίσι μετ' ἐλευθερίας ἐπιτάττειν δυνήσεται, ἀλλ' ὥσπερ ἐν ἀλλοτρίοις ζῶσα καὶ τῶν οὐ προσηγόντων ἀπολαύουσα καὶ δεσπότῃ μᾶλλον ἢ ἀνδρὶ συνοικοῦσα οὕτω καὶ πράττειν καὶ πάσχειν ἅπαντα ἀναγκάζεται. Εἰ δὲ καὶ ἐξ ὁμοίων τις θέλοι γαμεῖν, πάλιν τῷ τῆς ὑποταγῆς νόμῳ τὰ τῆς ὁμοιότητος λυμάνεται, τοῦ τῆς οὐσίας μέτρου πείθοντος αὐτὴν ἐξισοῦσθαι τῷ ἀνδρὶ. Τί οὖν ἂν τις ποιήσῃε τοσαύτης δυσκολίας πανταχοῦ οὔσης ; Μὴ γάρ μοι, εἴ που σφόδρα ὀλίγοι καὶ

7 γένηται G || 9 ὑποτάττειν M

LV, 1 πλουσιώτερον M || 2 ὅταν post γυνὴ coll M || 4 ἀντ' ἐλευθέρως : ἢ ἐλευθέρως M || 6 διακείται G || 6-7 παροινεῖν : παρθενεύειν G || 7 ἐκεῖνος ... ἀγαγεῖν om A || ἐπ' αὐτὴν ἀγειν M v || 15 ἐθέλοι M v θέλει G || 17-18 δυσκολίας : δουλείας cod Ruthen apud Ducaem || 18 οὔσης πανταχοῦ G

1. Heureuse réflexion sur la convergence nécessaire du lien affectif

difficiles, et puis, serait-elle possible, qu'elle entraîne un grave préjudice : si la femme est soumise par contrainte, dans la peur et sous la violence, aux ordres de son mari, la situation en sera beaucoup plus pénible et désagréable que si elle exerce sur lui une complète autorité. Pourquoi cela ? parce que cette violence chasse toute affection et tout plaisir ; or, quand il n'y a plus affection ni désir amoureux, mais à la place terreur et contrainte, que peut valoir désormais un tel mariage ?

LV. C'est un mal insupportable que d'épouser un homme plus riche.

Voilà quand la femme est fortunée, mais si d'aventure elle ne possède rien alors que le mari est riche, d'épouse elle devient servante, de femme libre, esclave ; elle perd l'assurance qui convient à son rôle et son sort n'a rien à envier à celui des esclaves qu'on achète ; son mari veut-il se livrer à la débauche, à l'intempérance, introduire dans le propre lit de sa femme une foule de courtisanes, force lui est de tout supporter avec le sourire, ou alors de quitter la maison. Et ce n'est pas là le plus terrible : avec un pareil mari, elle ne pourra plus donner un ordre librement aux domestiques et aux servantes, elle vit comme une intruse qui profite de ce qui ne lui appartient pas, son compagnon est un maître plutôt qu'un époux, aussi est-elle obligée de tout faire et de tout souffrir. Supposez maintenant qu'un homme veuille épouser une femme de condition équivalente, ici encore l'égalité est compromise par la loi de l'obéissance, bien que des conditions de fortune identiques invitent la femme à être l'égale de son mari. A quoi nous déterminer, vraiment, au milieu de toutes ces difficultés qui nous cernent ? Et ne

et du lien charnel pour assurer dans l'harmonie l'épanouissement spirituel et moral des époux.

20 εὐαρίθμητοι ταῦτα διέφυγον γάμοι, τούτους εἰς μέσον ἀγάγῃς·
οὐ γὰρ ἀπὸ τῶν σπανιζόντων ἀλλ' ἀπὸ τῶν ἀεὶ συμβαινόντων
χαρακτηρίζειν τὰ πράγματα προσῆκεν.

vs' Ὅτι πολλὰς ἔχει λύπης ἀνάγκας ἢ γαμηθεῖσα.

1. Ἐπὶ μὲν γὰρ τῆς παρθενίας δύσκολον ταῦτα γενέσθαι,
μᾶλλον δὲ ἀδύνατον, ἐπὶ δὲ τῶν γάμων δύσκολον μὴ γενέσθαι.
Εἰ δὲ ἐπὶ τοῖς δοκοῦσιν εἶναι χρηστοῖς τοσαῦται τίκτονται
5 ἀηθία καὶ συμφοραί, τί ἂν τις ἐπὶ τοῖς ὁμολογημένοις εἴποι
λυπηροῖς ; Οὐ γὰρ ὑπὲρ ἑνὸς δέδοικε θανάτου μόνον, καίτοι
γε ἀπαξ μέλλουσα ἀποθανεῖσθαι, οὐδὲ ὑπὲρ μιᾶς φροντίζει
ψυχῆς μίαν ἔχουσα μόνην, ἀλλὰ τρέμει μὲν ὑπὲρ ἀνδρός,
τρέμει δὲ ὑπὲρ παιδῶν, τρέμει δὲ ὑπὲρ τῶν ἐκείνοις προση-
10 κόντων γυναικῶν πάλιν καὶ παιδῶν, καὶ ὅσῳ περ ἂν εἰς
πλεονάσας ἐκτείνηται κλάδους ἢ ῥίζα, τοσοῦτω πλεονάζει καὶ τὰ
τῶν φροντίδων αὐτῇ, καὶ καθ' ἕκαστον τούτων εἴτε ζημία
χρημάτων εἴτε σώματος ἀρρωστία εἴτε ἕτερόν τι συμβαίη τῶν
ἀβουλήτων, ἀνάγκη κόπτεσθαι καὶ θρηγεῖν τῶν πασχόντων
15 οὐχ ἤττον αὐτῶν. Κἂν μὲν προαπέλθωσιν ἅπαντες ἀφόρητον
τὸ πένθος, ἂν δὲ οἱ μὲν μένωσιν, οἱ δὲ ἄωροις ἀπενε-
χθῶσι θανάτοις, οὐδὲ οὕτως καθαρὰν εὐροί τις ἂν παραμυ-
θίαν. 2. Ὅ γὰρ ὑπὲρ τῶν ζώντων ἀεὶ φόβος κατασειῶν τῇ
ψυχῇ οὐκ ἐλάττων τῆς ἐπὶ τοῖς τετελευτηκόσι γίνεται

21 προσῆκει M v post quod novum capitulum praebent codd
sed tantum post γενέσθαι (LVI, 2) v

LVI, 1 ἔχει post ἀνάγκας coll M || 7 ἀπαξ del Montfaucon ||
ἐναποθανεῖσθαι M v || μόνη post ἀποθανεῖσθαι add Montfaucon || 9 παι-
δῶν G || 17 οὕτω M v || 19 -τη- in τετελευτηκόσι sscr G

1. Sur tous ces chapitres concernant les misères du mariage, voir
J. DUMORTIER, « Le mariage dans les milieux chrétiens d'Antioche
et de Byzance », *Lettres d'Humanité*, VI, 1947, p. 102-166. J. Dumor-
tier, s'inspirant de Jean Chrysostome, évoque le milieu moral et
matériel dans lequel ont vécu les familles chrétiennes au IV^e siècle ;
il trace également le tableau des « mœurs matrimoniales » à Antioche.

m'oppose pas ces rarissimes mariages, trop faciles à compter,
qui ont échappé à ces maux : car ce n'est pas d'après des
exceptions, mais d'après leurs effets habituels qu'il faudrait
définir les choses¹.

LVI. La femme mariée a des causes nombreuses de chagrin.

1. Dans la virginité, en effet, il est difficile, disons plutôt
impossible, que se rencontrent ces ennuis ; dans le mariage,
il est difficile qu'ils ne se rencontrent pas. Et si, dans les
unions considérées comme heureuses, se produisent tant de
désagréments, tant de malheurs, que dire de ce qui passe
sans conteste pour des misères ? La femme en effet a plus
d'une mort à redouter, bien qu'elle ne doive mourir qu'une
fois, plus d'une âme pour qui s'inquiéter, bien qu'elle n'en
possède qu'une ; elle tremble pour son mari, elle tremble
pour ses enfants², elle tremble pour leur famille, femmes et
enfants, et plus la racine a poussé de rejetons, plus s'accu-
mulent les soucis ; qu'à l'une ou l'autre de ces personnes
arrive un malheur, perte d'argent, maladie, quelque acci-
dent fâcheux, le sort l'oblige à se désoler, à se lamenter tout
autant que les victimes elles-mêmes. Si tous quittent ce
monde avant elle, c'est une souffrance intolérable ; et si les
uns restent tandis que les autres sont ravis par une mort
prématurée, elle ne saurait trouver, même en ce cas, une
consolation sans mélange. 2. Car les craintes continuelles
qui ébranlent son âme pour les vivants ne le cèdent en rien
à la peine éprouvée pour les disparus, disons même, pour

2. Cf. SOPHOCLE, *Trach.* 147-149 : « C'est dans les plaisirs, loin de
toute souffrance, que sa vie se déploie, jusqu'au jour où la vierge,
prenant le nom de femme, reçoit dès lors sa part des soucis de la nuit
et ne cesse plus de trembler pour son mari, pour ses enfants » (trad.
Mazon). — Plus bas, les termes κόπτεσθαι et θρηγεῖν sont empruntés
à la tragédie.

20 λύπης ἀλλ' εἰ δεῖ τι καὶ θαυμαστὸν εἰπεῖν, χαλεπώτερος. Τὴν μὲν γὰρ ἐπὶ τοῖς κειμένοις ἀθυμίαν ὁ χρόνος ἐμάλαξε, τὰς δὲ ὑπὲρ τῶν ζώντων φροντίδας ἢ μένειν ἀνάγκη διὰ παντός ἢ θανάτῳ παύσασθαι μόνῳ. Εἰ δὲ τοῖς οἰκείοις οὐκ ἀρκοῦμεν πάθει, ποῖον βιωσόμεθα βίον τὰς ἐτέρων πενθεῖν ἀναγκαζόμενοι συμφορὰς ; Πολλὰι πολλάκις ἐγένοντο γονέων λαμπρῶν, ἀνετράφησαν μετὰ πολλῆς τῆς τρυφῆς, ἐξεδόθησάν τινα τῶν μεγάλα δυναμένων ἀνδρῶν, εἶτα ἐξαίφνης πρὶν ἐπὶ τούτοις μακαρισθῆναι, κινδύνου τινὸς καθάπερ καταιγίδος ἢ πνεύματος προσπεσόντος, κατέδυσαν καὶ αὐταὶ καὶ τῶν τοῦ ναυαγίου συμμετέσχον δεινῶν καὶ μυρίων πρὸ τοῦ γάμου καλῶν ἀπολαύουσαι πρὸς τὴν ἐσχάτην ἀπὸ τοῦ γάμου κατέπεσον συμφορὰν. Ἀλλ' οὐδὲ ταῦτα, φησί, πᾶσιν οὐδὲ αἰεὶ συμπίπτειν εἴωθεν. Ἀλλ' οὐδὲ πάντων κεχώρισταί — καὶ γὰρ κἀγὼ τὸ αὐτὸ πάλιν ἔρω —, ὅτι τοῖς μὲν τοιαῦτα καὶ διὰ τῆς πείρας ἐπῆλθεν, ὅσοι δὲ τὴν πεῖραν διέφυγον, τούτους διὰ τῆς προσδοκίας ἤνίασε. Παρθένος δὲ πᾶσα καὶ τῆς πείρας καὶ τῆς προσδοκίας ἔστηκεν ἀνωτέρω.

νζ' Περὶ τῶν παντὶ γάμῳ προσόντων λυπηρῶν.

1. Πλὴν ἀλλ' εἰ δοκεῖ ἐκεῖνα ἀφέντες, ἀ συγκεκλήρωται φύσει τῶν γάμῳ καὶ ἅπερ οὐδεὶς ἂν οὔτε ἐκῶν οὔτε ἄκων διαφύγοι, ταῦτα ἐπισκεψώμεθα νῦν. Τίνα οὖν ἐστὶ ταῦτα ;
 5 Ὡδίνες καὶ τόκοι καὶ παιδία. Μᾶλλον δὲ ἀνωτέρω τὸν λόγον

21 κειμένοις : κεκοιμένοις M v || 22 ἢ pr om M v || 23 μόνῳ : μόνον G || 24 πενθεῖν om G || 25 πονεῖν ante συμφορὰς add G || ἐγένοντο post γονέων coll G || 26 τῆς om G || 27 μεγάλα ex μεγάλων corr G || 29 ἐκεῖνῳ ante κατέδυσαν add G || 32 οὐδὲ : οὐ M v || 34 κἀγὼ : ἐγὼ M v || τὸ αὐτὸ : τὰ αὐτὰ M v || ὅτι ... τοιαῦτα : ἀλλὰ τοῖς μὲν M v || 35 ἐπῆλθον M v || 37 ἔστηκεν : ἐστὶν M v || ἀνωτέρω M v

LVII, 4 ἐπισκεψώμεθα GX A : διασκεψώμεθα v

1. Les épreuves que Jean vient d'énumérer peuvent en effet

étonnant que cela soit, elles sont plus pénibles. Car le temps adoucit le chagrin dont les morts sont la cause, mais nos soucis pour les vivants n'ont pas de cesse, la mort seule peut y mettre un terme. Et si nous ne suffisons pas à nos propres épreuves, quelle vie sera la nôtre, si nous devons pleurer sur les malheurs d'autrui ? Bien des femmes souvent, nées de parents illustres, élevées dans le plus grand luxe, se sont mariées à quelque puissant du monde, et soudain, avant qu'elles aient savouré ce bonheur, un danger fond sur elles, comme une tempête ou une bourrasque, et les voilà, elles aussi, submergées, livrées aux horreurs du naufrage ; elles qui jouissaient de biens innombrables avant le mariage, le mariage les a plongées dans la dernière infortune. — Mais ici encore, objecte-t-on, ces malheurs n'arrivent pas dans tous les mariages ni toujours ! — Du moins ils ne les épargnent pas tous — oui, moi aussi, je vais me répéter — : certains en font directement l'expérience, quant à ceux qui peuvent y échapper, c'est par l'appréhension qu'ils les tourmentent. La vierge se trouve toujours placée au-dessus de l'expérience et de l'appréhension.

LVII. Sur les ennuis qui accompagnent toujours le mariage.

1. Au reste, veux-tu ? laissons cela de côté ; venons-en à l'examen des ennuis inhérents au mariage et auxquels personne, bon gré mal gré, ne peut se soustraire¹. Quels sont ces ennuis ? Les douleurs de la gestation, de la naissance, les enfants. Mais plutôt reprenons les choses de plus haut

— l'objection le montre — être qualifiées d'accidentelles. A partir de ce chapitre, Jean aborde les épreuves inhérentes au mariage ; il les expose dans l'ordre chronologique, en commençant par la période des fiançailles. Il s'agit là de τόποι. Cf. *Introduction*, p. 39. Ce développement a déjà été esquissé dans *Ad Theod.* II, 5 (PG 47, 314).

578 M. ἀγάγωμεν καὶ τὰ πρὸ τοῦ γάμου καταμάθωμεν ὡς δυνατόν. Μετὰ ἀκριβείας γὰρ οἱ παθόντες ἴσασιν μόνοι. Ἐπέστη τῆς μνηστείας ὁ καιρὸς, καὶ φροντίδες εὐθέως ἐπάλληλοι καὶ ποικίλαι, τίνα ἄρα λήψεται ἄνδρα μὴ δυσγενῆ, μὴ τῶν ἀτίμων
 10 τινά, μὴ αὐθάδη, μὴ ἀπατεῶνα, μὴ ἀλαζόνα, μὴ θρασύν, μὴ ζηλότυπον, μὴ μικρολόγον τινά, μὴ εὐήθη, μὴ πονηρόν, μὴ σκληρόν, μὴ ἄνανδρον. Ταῦτα γὰρ ἅπαντα συμβαίνειν μὲν οὐκ ἀνάγκη ταῖς γαμουμέναις ἀπάσαις, μεριμνᾶν δὲ ἀνάγκη καὶ φροντίζειν ἅπαντα. Οὕτω γὰρ ὄντος τοῦ κληρωθησομένου
 15 δῆλου ἄλλ' ἔτι τῆς ἐλπίδος μετεώρου μενούσης πάντα ἡ ψυχὴ δέδουκε καὶ τρέμει καὶ οὐδὲν ἔστιν ὅπερ οὐ λογίζεται τούτων. Εἰ δὲ λέγοι τις ὅτι καὶ τὰ ἐναντία προσδοκῶσα εὐφραίνεσθαι δύναται ἄν, εὖ ἴστω ὅτι οὐχ οὕτως ἡμᾶς αἰ τῶν ἀγαθῶν ἐλπίδες παραμυθιοῦνται, ὡς αἰ τῶν πονηρῶν προσδοκίαι
 20 λυποῦσι. Τὰ μὲν γὰρ ἀγαθὰ ὅταν ἐλπισταῖ βεβαίως, τότε μόνον τίκτει τὴν ἡδονήν, τὰ κακὰ δὲ ἅν ὑποπτευθῆ μόνον, εὐθέως συνέχει καὶ συνετάραξε τὴν ψυχὴν.

2. Ὡσπερ δὲ ἐπὶ τῶν ἀνδραπόδων ἢ τῶν ἐσομένων ἀδηλία δεσποτῶν οὐκ ἀφήσιν ἡρεμῆσαι τὴν ἐκείνων ψυχὴν, οὕτως
 25 καὶ ἐπὶ τῶν παρθένων πάντα τὸν ἀπὸ τῆς μνηστείας καιρὸν χειμαζομένῳ πλοῖῳ προσέοικεν αὐτῶν ἢ ψυχῇ, καθ' ἑκάστην ἡμέραν τῶν γονέων τοὺς μὲν ἐγκρινόντων, τοὺς δὲ ἐκβαλλόντων. Τὸν γὰρ νικήσαντα χθὲς τῶν μνηστήρων σήμερον παρ-
 30 ἄδοκίμησεν ἕτερος καὶ τοῦτον πάλιν ἐξέβαλεν ἄλλος. Ἔστι δὲ ὅτε καὶ πρὸς αὐταῖς τοῦ γάμου ταῖς θύραις ὁ μὲν προσδοκηθεὶς νυμφίος κεναῖς ἀπήλλακται χερσὶ, τῷ δὲ μὴ ἐλπισθέντι τὴν κόρην παρέδωκεν οἱ γονεῖς. Οὐ γυναῖκες δὲ μόνον ἀλλὰ καὶ ἄνδρες χαλεπὰς ἔχουσι τὰς φροντίδας. Τούτους μὲν γὰρ καὶ

6 πρὸ : περὶ G || 9-10 μὴ δυσγενῆ ... τινά om G || 11 μικρολόγον M v || τινά om G || 12 πάντα G || 13 δὲ post ἀνάγκη add G || 14 ἅπαντας G || κληρωσομένου G || 20-21 τότε μόνον : τότε μόνον (sic) G corr G^a || 24 οὕτω v || 27 ἐγκρινόντων : κρατούντων M v || 28 σήμερον G || 31 ἀπήλλακται G : ἀπῆλλε XAM v || 33 τούτους : ταύταις (sc γυναῖξι) G

1. JEAN CHRYSOSTOME se plaît à ce genre d'énumérations ;

et informons-nous de ce qui précède le mariage — dans la mesure du possible, car pour le savoir avec exactitude, il faut y être passé ! Le temps des fiançailles est arrivé, et des soucis de toutes les couleurs se présentent aussitôt en rangs serrés : quel mari va-t-elle avoir ? Ne sera-t-il pas de basse naissance, de mauvaise réputation, suffisant, fourbe, hâbleur, effronté, jaloux, petit esprit, sot, méchant, brutal, efféminé¹ ? Tout cela, bien sûr, n'échoit pas forcément à toutes les jeunes filles qui se marient, mais pour tout il leur faut se faire de l'inquiétude et du souci. Comme elle ignore encore quel mari le sort lui donnera, comme elle est encore dans l'incertitude sur ce qui l'attend, son âme s'alarme et frémit à tout sujet ; pas une de ces éventualités qui ne se présente à sa pensée. Et si quelqu'un vient prétendre qu'elle peut tout aussi bien espérer le contraire et se trouver alors dans la joie, qu'il retienne bien ceci : l'espoir du bonheur ne nous reconforte jamais autant que la crainte du malheur ne nous afflige. L'espoir du bonheur ne procure de plaisir que s'il est sûr, pour le malheur un simple soupçon suffit pour jeter aussitôt dans l'âme le trouble et le désarroi.

2. C'est comme pour les esclaves : l'ignorance où ils sont des maîtres qu'ils vont avoir ne laisse à leur âme aucun instant de repos ; ainsi pour les jeunes filles : leur âme, pendant tout le temps des fiançailles, ressemble à un navire ballotté dans la tempête, car chaque jour leur famille agréée et refuse tour à tour les prétendants. Le vainqueur de la veille, un autre prétendant l'évince le lendemain, et ce dernier, à son tour, un troisième l'élimine. Parfois même au seuil du mariage, l'époux qu'on attendait se voit éconduit les mains vides, et les parents remettent la jeune fille à un prétendant imprévu. Ce n'est pas seulement le lot des femmes, les hommes aussi éprouvent des soucis cruels : sur

cf. chap. LXXI, 1 ; même procédé dans *Contra eos qui subintroduc-tas*, 11.

πολυπραγμονεῖν ἔνεστι, τὴν δὲ ἔνδον συγκεκλεισμένην διὰ
 35 παντὸς πῶς ἂν τις περιεργάσαιο ἢ τρόπων ἔνεκεν ἢ μορφῆς ;
 Καὶ ταῦτα μὲν κατὰ τὸν τῆς μνηστείας καιρὸν, ὅταν δὲ ὁ τοῦ
 γάμου παραγένηται, ἐπιδίδωσιν ἢ ἀγωνία καὶ τῆς ἡδονῆς
 πλείων ὁ φόβος, μήποτε ἀπ' αὐτῆς τῆς ἐσπέρας ἀηδῆς τις
 εἶναι δόξῃ καὶ τῆς προσδοκίας πολλῶ καταδεεστέρα. Τὸ μὲν
 40 γὰρ παρὰ τὴν ἀρχὴν εὐδοκίμησασαν ὕστερον καταφρονηθῆναι
 φορητόν· ὅταν δὲ ἀπ' αὐτῆς, ὡς ἂν εἴποι τις, τῆς γραμμῆς
 φαίνεται προσκορῆς, τότε δυνήσεται θαυμασθῆναι λοιπόν ;
 3. Καὶ μή μοι τοῦτο εἴπῃς· τί δαὶ ἂν εὐμορφος οὖσα τύχη ;
 Οὐδὲ γὰρ οὕτω ταύτης ἀπήλλακται τῆς φροντίδος. Πολλὰ
 45 γοῦν διαλάμψασαι σφόδρα κατὰ τὴν τοῦ σώματος ὥραν οὐκ
 ἴσχυσαν ἄνδρας ἐλεῖν τοὺς αὐτῶν, ἀλλὰ ἀφέντες αὐτὰς ἐκεῖνοι
 ταῖς σφόδρα λειπομέναις αὐτῶν ἐξέδωκαν ἑαυτοῦς. Καὶ ταύ-
 τῆς δὲ τῆς φροντίδος λυθείσης ἕτερα πάλιν ἐπεισέρχεται· τὰς
 γὰρ ἀηδίας τὰς ἐν τῇ τῆς προικὸς καταβολῇ ὅ τε κηδεστῆς οὐ
 50 μετὰ προθυμίας ἀποδιδούς, ἅτε προῖκα κατατιθεῖς, ὅ τε
 νυμφίος πάντα μὲν ἀπολαβεῖν σπεύδων, τὴν δὲ εἰσπραξίν
 μετὰ αἰδοῦς ποιεῖσθαι ἀναγκάζομενος, ἣ τε γυνὴ ἐν τῇ τῆς
 ἐκτίσεως ἀναβολῇ αἰσχυνομένη καὶ ἐρυθριῶσα τὸν ἄνδρα
 παντὸς μᾶλλον ἀγνώμονος ὀφειλέτου τυχοῦσα πατρός —
 55 παρήμι νῦν.
 4. Ἀλλὰ γὰρ ἐκείνης τῆς φροντίδος λυθείσης ὁ τῆς ἀπαι-
 διάς εὐθέως ἐπεισέρχεται φόβος καὶ πρὸς τούτω πάλιν ἡ
 τῆς πολυπαιδίας φροντίς καὶ οὐδενὸς ὄντος τούτων οὐδέπω
 φανεροῦ ταῖς ἀμφοτέρων ἐξ ἀρχῆς ταράττονται φροντίσι.
 60 Κἂν μὲν εὐθέως κυήσῃ, μετὰ φόβου πάλιν ἡ χαρὰ· οὐδὲν

37 παραγίνηται M v || 39 τὸ μὲν : τὴν μὲν M v || μὲν om G sed in
 marg scr G² || 43 τί δαὶ : τί δὲ A v || 44 οὕτως G || 46 τοὺς ante
 ἄνδρας add M v || ἐλεῖν τοὺς αὐτῶν : ἑαυτῶν ἐλεῖν M v || ἀλλ' G ||
 48 πάλιν post ἐπεισέρχεται coll G || 48-49 τὰς γὰρ ἀηδίας τὰς : ἀηδία
 M v || 50 κατατιθεῖς : καταπιστευθεῖς G || 51 δὲ : τε GXA || 52 τε :
 δὲ G || 53 ἐκτίσεως : κτίσεως M quare τίσεως coni Ducaeus ||
 54 τυχοῦσα πατρός P : πατρός τυχοῦσα R om GXAM v || ad verbum
 παρήμι de imperfecta sententia monet Savile ante quod ἄλλα
 πολλὰ τοιαῦτα inseri voluit Boisius || 60 οὐδὲν... χωρὶς linea tragica
 o fonte ignoto

leur compte, en effet, il est possible de se renseigner¹,
 mais pour la femme, continuellement cloîtrée chez elle, quel
 moyen de s'informer de son caractère ou de son physique ?
 Et cela pendant le temps des fiançailles ; mais quand le jour
 du mariage est arrivé, l'angoisse redouble, le plaisir s'efface
 devant la crainte ; crainte qu'elle ne paraisse dès ce soir-là
 dépourvue d'attraits et bien au-dessous de ce qu'on avait
 espéré. Louanges au début, mépris plus tard, c'est suppor-
 table ; mais si elle inspire la répulsion dès la ligne de départ,
 pour ainsi dire, quand donc pourra-t-elle à l'avenir inspirer
 de l'admiration ?

3. Et ne me dis pas : Eh quoi ? si elle est belle fille ?
 Même ainsi, elle n'est pas à l'abri de cette inquiétude. Bien
 des femmes d'une remarquable beauté ne réussissent pas
 à captiver le cœur de leur mari, qui les abandonne pour se
 livrer à d'autres qui ne les valent pas, et de loin ! Et, cette
 inquiétude dissipée, une autre surgit aussitôt ; sur les
 désagréments que cause le règlement de la dot — le beau-
 père qui s'exécute de mauvaise grâce, car pour lui c'est un
 dépôt à fonds perdus² ; le marié pressé d'entrer en posses-
 sion de tout, mais honteux d'employer la contrainte pour
 se faire payer ; la jeune femme humiliée par ce retard à
 s'acquitter et rougissant surtout devant son mari d'avoir
 pour père un mauvais débiteur —, sur ces désagréments,
 je passe ici.

4. Cette inquiétude dissipée, donc, la crainte de la stérili-
 té aussitôt pénètre en son cœur et aussi, inversement,
 celle d'une trop nombreuse progéniture ; comme elle est
 dans l'incertitude encore à ce sujet, ces deux soucis
 contraires la bouleversent dès le début. Si très vite elle
 est enceinte, la joie se mêle encore de crainte. Rien³ dans

1. Sur πολυπραγμονεῖν et περιεργάζεσθαι, cf. p. 153, n. 4.

2. Jeu de mots sur προῖκα qui signifie à la fois *la dot* (προίξ), le
 bien qu'apporte la jeune fille en mariage, et, à l'accusatif adver-
 bial (προῖκα) *en don, gratuitement, à fonds perdus*.

3. Οὐδὲν... χωρὶς, trimètre iambique parfait sans substitution

γὰρ τῶν ἐν τῷ γάμῳ φόβου χωρίς. Ὁ δὲ φόβος, μήποτε γενομένης ἀμβλώσεως διαφθορῆ μὲν τὸ συλληφθέν, κινδυνεύσει δὲ περὶ τῶν ἐσχάτων ἢ κύουσα. Ἄν δὲ πολὺς μεταξὺ γένηται χρόνος, ἀπαρρησίαστος ἢ γυνὴ ὡσπερ αὐτὴ κυρία οὖσα τοῦ τεκεῖν. Ὅταν δὲ ὁ τοῦ τόκου καιρὸς ἐπιστῆ

65 διακόπτουσι μὲν καὶ διασπῶσι τὴν ἐπὶ τοσοῦτῳ χρόνῳ πονη-

579 M. θεῖσαν νηδὺν ὠδίνες, αἱ καὶ μόναι ἱκαναὶ πάντα συσκιᾶσαι τὰ τοῦ γάμου χρηστά. Θορυβοῦσι δὲ αὐτὴν καὶ ἄλλαι μετὰ τούτων φροντίδες. Ἡ γὰρ ἀθλία καὶ ταλαιπῶρος κόρη καίτοι

70 οὕτω σφοδρῶς ὑπὸ τῶν ἀλγηδόνων ἐκείνων κατατεινομένη, δέδοικε τούτων οὐχ ἤττον, μήποτε λελωβημένον καὶ ἀνάπηρον ἀντὶ ἀρτίου καὶ ὑγιῶς προέλθῃ, μήποτε ἀντὶ ἄρρενος θῆλυ. Καὶ γὰρ καὶ αὐτὴ οὐχ ἤττον αὐτὰς τῶν ὠδίνων ἢ ἀγωνία θορυβεῖ τότε· οὐδὲ γὰρ ἐν οἷς εἰσιν ὑπεύθυνοι μόνον ἀλλὰ καὶ

75 ὧν τῆς αἰτίας ἀφίενται κἂν τούτοις δεδοίκασι τοὺς ἄνδρας οὐκ ἔλαττον ἢ ἐν ἐκείνοις, καὶ τὴν ἰδίαν ἀσφάλειαν ἀφεῖσαι σκοπεῖν ἐν τοσοῦτῳ κινδύνῳ, μεριμνῶσι μὴ τι τάνδρῃ τῶν ἀβουλήτων γένηται. Τοῦ δὲ παιδίου πεσότος εἰς τὴν γῆν καὶ πρῶτην ἀφέντος φωνὴν ἔτεραι πάλιν διαδέχονται φροντίδες,

80 ὑπὲρ τῆς σωτηρίας καὶ τῆς ἀνατροφῆς.

5. Κἂν μὲν εὐφυὲς ὂν τύχη καὶ πρὸς ἀρετὴν ἐπιτήδειον, πάλιν ἐν φόβοις οἱ τεκόντες μὴ τι πάθῃ δεινὸν τὸ τεχθέν, μὴ θάνατον ἄωρον ὑποστῆ, μὴ μεταβάλλῃ πρὸς κακίαν τινά. Οὐδὲ γὰρ ἐκ πονηρῶν χρηστοὶ γίνονται μόνον, ἀλλὰ καὶ ἀπὸ σπουδαίων φαῦλοι καὶ πονηροί. Κἂν μὲν τούτων τι γένηται

85 τῶν ἀπευκτῶν, ἀφορητοτέραν ἔχει τὴν λύπην ἢ εἰ παρὰ τὴν

62-63 κινδυνεύση M v || 64 εὐπαρρησίαστος G || 67 αἱ καὶ μόναι : ἐγκειμέναι G || 69 κόρη om G || 72 καὶ ὑγιῶς om G || 73 καὶ alt om G || αὐτὰς post ἀγωνία coll G || 74 θορυβῆ G || οὐδὲ : οὐ G || 75 ἀφεῖνται M v || 77 ἐν om G || κινδύνῳ : κλυδῶνι M v || 80 ὑπὲρ ... καὶ : αἱ ... αἱ M v || 82 τὸ τεχθέν om G || 86 ἀπευκτῶν : ἀπευκαταίων G

métrique, et qui suit la loi de Porson. Son origine n'est pas identifiée [H. M.].

1. Dans *In Cap. III Genes.*, Hom. XVII, 8 (PG 53, 144), JEAN CHRYSOSTOME reconnaît cependant que ces douleurs de l'enfantement sont largement compensées par les joies de la maternité : « La bonté

le mariage n'est exempt de crainte : crainte qu'une fausse couche ne survienne, que l'enfant conçu ne meure et que la parturiente ne coure un danger mortel. Si d'autre part l'attente se prolonge, la femme n'ose plus ouvrir la bouche, comme si elle était maîtresse de son accouchement ! Et au moment d'accoucher, les douleurs frappent et déchirent ce ventre depuis si longtemps à l'épreuve, douleurs capables à elles seules de rejeter dans l'ombre toutes les joies du mariage¹. Et d'autres inquiétudes se joignent à celles-ci pour la tourmenter : la malheureuse et l'infortunée jeune femme, quoique à ce point torturée par ces souffrances, éprouve une crainte non moins vive, celle de mettre au monde un être souffreteux et infirme au lieu d'un enfant bien conformé et sain, au lieu d'un garçon une fille. Cette angoisse en effet ne les tourmente pas moins à ce moment que les douleurs physiques ; car ce ne sont pas seulement les choses dont elles sont responsables, mais celles où elles ne sont pour rien qui les font trembler, tout autant, devant leurs maris ; négligeant de songer à leur propre sécurité, dans une situation aussi critique, elles appréhendent un événement qui n'ait pas l'approbation de leur époux. Et à peine l'enfant est-il venu au monde, à peine a-t-il poussé son premier cri, que d'autres soucis encore prennent le relais, car il s'agit de le conserver en vie et de l'élever.

5. S'il se trouve avoir une bonne nature, portée à la vertu, voilà de nouveau ses parents dans les transes : crainte que leur rejeton ne soit victime d'un malheur, d'une mort prématurée, qu'il ne se laisse entraîner à quelque vice. Car on ne passe pas seulement de la mauvaise à la bonne conduite, mais aussi de l'honnêteté à la malversation et à la méchanceté. Et si l'une de ces éventualités redoutées se réalise, elle apporte avec elle un chagrin plus accablant

divine a si bien placé la consolation à côté de la tristesse, qu'on est en droit de se demander si la joie qu'on éprouve après qu'un enfant est né n'égalé pas la douleur qui précède et accompagne la naissance.

ἀρχὴν ταῦτα συνέπεσεν. Ἐὰν δὲ ἅπαντα μένη τὰ χρηστὰ βέβαια, ὁ γοῦν ἀπὸ τῆς μεταβολῆς αἰεὶ πάρεστιν αὐτοῖς φόβος κατασείων τὴν ψυχὴν τῶν τεκόντων καὶ πολὺ τῆς ἡδονῆς ὑποτεμνόμενος μέρος. Ἄλλ' οὐ πᾶσι τοῖς γεγαμηκόσι παῖδας ἔχειν συμβαίνει. Οὐκ οὖν ἑτέραν ὁμολογεῖς πάλιν ἀθυμίας ὑπόθεσιν ; Ὅταν οὖν καὶ παίδων ὄντων καὶ οὐκ ὄντων καὶ χρηστῶν γενομένων καὶ πονηρῶν διαφόροις συνέχωνται λύπαις καὶ φροντίσι, πόθεν λοιπὸν ἡδίστην καλέσομεν τὴν ἐν τῷ γάμῳ ζωὴν ;

6. Πάλιν ἂν μὲν ὁμοιοῦντες οἱ συνοικοῦντες διατελώσι, φόβος μὴ θάνατος ἐμπεισῶν διακόψη τὴν ἡδονήν, μᾶλλον δὲ οὐκέτι φόβος τοῦτο μόνον, οὐδὲ μέχρι προσδοκίας τὸ δεινὸν ἀλλὰ καὶ εἰς ἔργον αὐτὸ προελθεῖν πάντως ἀνάγκη. Οὐδεὶς γὰρ ἔσχεν ἐπιδειξάι ποτε ἐν ἡμέρᾳ μιᾷ ἀμφοτέρους τελευτήσαντας· τούτου δὲ οὐκ ὄντος δυνάτου τὸ λειπόμενον ἀνάγκη πολὺ τοῦ θανάτου χαλεπωτέραν ὑπομένειν ζωὴν, ἂν τε πολὺν τύχῃ συνωκῆκώς χρόνον ἂν τε ὀλίγον. Ἐκεῖνος μὲν γὰρ ὅσῳ πλεονα τὴν πεῖραν ἔλαβε, τοσοῦτ' αὖ μείζονα ἔχει τὴν ὀδύνην τῆς πολλῆς συνηθείας ἀφόρητον ποιούσης τὸν χωρισμόν. Ὅ δὲ πρὶν ἢ γεύσασθαι καὶ ἐμπλησθῆναι τῆς φιλίας, ἀμαξούσης ἔτι τῆς ἐπιθυμίας, αὐτὴν ἀφαιρεθεὶς αὐτὸ τοῦτο μᾶλλον ἐκείνου πενθεῖ, καὶ ἐξ ὑποθέσεων ἐναντίων ἴσοις ἀμφοτέροι συνέχονται τοῖς λυπηροῖς. 7. Τί δὲ χρὴ λέγειν τοὺς ἐν τῷ μεταξύ γινόμενους χωρισμούς, τὰς μακρὰς ἀποδημίας, τὰς συνεζευγμένας αὐτοῖς ἀγωνίας, τὰς νόσους ; Καὶ τί τοῦτο πρὸς τὸν γάμον ; φησί. Μάλιστα μὲν καὶ ἀπὸ τῆς αἰτίας τῆς τούτου πολλαὶ πολλάκις ἠρρώσθησαν. Καὶ γὰρ ὑβρισθεῖσαι καὶ ὀργισθεῖσαι τότε μὲν ὑπὸ τοῦ θυμοῦ, τότε δὲ ὑπὸ τῆς ἀθυμίας πολλοὺς ἔτεκον πυρετούς. Ἐὰν δὲ καὶ παρόντος μηδὲν πάθῳσι τοιοῦτον ἀλλὰ προσηνοῦς ἀπολαύσωσι διὰ παντός, ὑπὸ τῆς ἀποδημίας εἰς

que si le coup avait été porté le premier jour ; si au contraire toutes ces qualités sont solides et durables, du moins la crainte d'un changement est toujours là qui secoue l'âme des parents, les privant d'une bonne partie de leur plaisir. — Mais les gens mariés n'ont pas tous des enfants ! — N'est-ce pas reconnaître encore une autre source d'affliction ? Ainsi, qu'on ait des enfants ou qu'on n'en ait pas, qu'ils soient vertueux, qu'ils soient vicieux, les parents sont assaillis de chagrins et de soucis de toutes sortes ; comment pourrions-nous dans ces conditions parler des félicités du mariage ?

6. Et encore : l'union règne-t-elle entre les deux époux ? la crainte les possède que la mort ne les frappe et vienne détruire leur bonheur ; ou plutôt, ce n'est plus seulement une crainte, un malheur qu'on ne fait qu'appréhender, il se réalisera un jour, c'est inéluctable. Car on n'a jamais vu la mort enlever les deux époux le même jour, et comme ce n'est pas possible, reste la seule perspective d'avoir à supporter une existence beaucoup plus cruelle que la mort, que le temps de la vie conjugale ait été long ou bref. Pour celui-là, plus longue en a été l'expérience, plus grande est la douleur, car une longue vie côte à côte rend intolérable la séparation ; pour celui-ci, avant d'avoir goûté, avant de s'être abreuvé d'affection, dans toute l'ardeur encore de la passion charnelle, il en est spolié, et la peine qu'il ressent est plus vive encore ; ainsi, pour des raisons contraires, ces deux êtres sont accablés de semblables chagrins. 7. Et que dire des séparations qui interviennent en attendant, des longs voyages et des anxiétés qui les accompagnent, des maladies ? — Quel rapport avec le mariage ? m'objecte-t-on. — En premier lieu, par la faute du mariage, bien des femmes souvent tombent malades ; victimes de violences et de colères, tantôt l'exaspération, tantôt le découragement leur donnent fièvre sur fièvre. Et si même un tel traitement leur est épargné quand leur mari est près d'elles et s'il les comble au contraire de prévenances, survienne un éloigne-

87 ἔάν : ἂν M v || 91 οὐκ οὖν scripsi et interpunxi : οὐκοῦν codd et v || ὁμολογεῖς : μοι λέγεις M v || 93 post χρηστῶν add καὶ ἀχρηστῶν et ante πονηρῶν add ἀγαθῶν καὶ G || 94 post πόθεν add οὖν G || 99 οὐδεὶς : οὐδὲ G || 100 τις post ἔσχεν add G || 101 δυνάτου om v || 104 τοσοῦτο G || 108 πενθεῖν G || ὑποθέσεως M v || 109 δὲ χρὴ : δεῖ G || 114 θυμοῦ : ἀνδρός G at ὑπὸ κτλ. cum verbis ἔτεκον πυρετούς construenda sunt

ταῦτα πάλιν περιίστανται τὰ κακά. Πλὴν ἀλλὰ ταῦτα πάντα παρείσθω καὶ μηδὲν ἐγκαλῶμεν τῷ γάμῳ, ἀλλ' οὐχὶ μετὰ τούτων κάκεινης αὐτὸν ἀπαλλάξαι δυνησόμεθα τῆς αἰτίας.

¹²⁰ Ποίας δὴ ταύτης ; "Ὅτι τὸν ὑγιαίνοντα οὐδὲν ἀφίησιν ἕμεινον τοῦ κάμνοντος διακείσθαι ἀλλ' εἰς τὴν αὐτὴν τῷ κειμένῳ καθίστησιν ἀθυμίαν.

νη' "Ὅτι οὐδὲν μέγα ὁ γάμος κἄν
πάντα διαφύγη τὰ λυπηρά.

1. Βούλει καὶ ταῦτα πάντα ἐκβαλόντες θῶμεν τῷ λόγῳ τὰ
580 M. ἀδύνατα καὶ συγχωρήσωμεν γενέσθαι γάμον πάντα ὅμου ἔχοντα
⁵ τὰ ἀγαθὰ, πολυπαιδίαν, εὐπαιδίαν, πλοῦτον, γυναικὸς σωφροσύνην, κάλλος, σύνεσιν, ὁμόνοιαν, γῆρας μακρόν ; Προσέστω καὶ γένους περιφάνεια καὶ δυναστείας μέγεθος καὶ μηδὲ τὸ κοινὸν τοῦτο τῆς φύσεως ὀχλείτω πάθος ὁ φόβος τῆς τούτων μεταβολῆς, ἀλλ' ἐξαιρείσθω πᾶσα μὲν ἀθυμίας ὑπόθεσις, πᾶσα
¹⁰ δὲ φροντίδος καὶ μερίμνης ἀφορμὴ καὶ μήτε ἄλλη τις αἰτία μήτε θάνατος ἄωρος διαζευγνύτω τὸν γάμον, ἀλλὰ καὶ τοῦτον ἐν μιᾷ πάντες δεχέσθωσαν ἡμέρᾳ ἢ ὁ τούτων πολλῶ μακαριώτερον εἶναι δοκεῖ, μενέτωσαν μὲν οἱ παῖδες κληρονόμοι, τοὺς δὲ γονεῖς ἀμφοτέρους ὁμοῦ προπεμπέτωσαν μετὰ γῆρας
¹⁵ μακρόν. Καὶ τί τὸ πέρας ; Ποῖον τὸ κέρδος ἐκ ταύτης τῆς πολλῆς ἡδονῆς ἔχοντες ἀπελεύσονται ἐκεῖ ; Τὸ γὰρ πολλοὺς παῖδας καταλιπεῖν καὶ καλῆς ἀπολαῦσαι γυναικὸς μετὰ

LVIII, 5 πολυπαιδία G || εὐπαιδία G || 9 ἐξαιρείσθω : ἐξορίσθω M ἐξορίσθω v || 14 προπεμπέτωσαν : προπεμπόντων M v || 15 τούτων post τί add G

1. Même développement dans GRÉGOIRE DE NYSSE, *Περὶ παρθενίας*, III, 2, 1.

2. Dans *Adversus oppugn.* III, 16, JEAN CHRYSOSTOME soutenait que cette félicité sans pareille d'avoir des enfants pour hériter, était indigne d'un chrétien : « Je ne m'étonne pas que des personnes pour lesquelles la résurrection future n'est point article de foi pleurent sur leurs enfants... Mais nous qui regardons la mort comme un

ment et les voilà encore victimes de ces maux ! Au reste, ne parlons plus de tout cela, ne reprochons rien au mariage : du moins ne pourrions-nous pas pour autant lui faire grâce d'un dernier grief. Lequel ? le sort qu'il réserve à l'homme bien portant n'est pas meilleur que celui du malade, il le plonge dans la même détresse que l'homme alité.

LVIII. Le mariage, même s'il échappe
à tous les ennuis, n'a rien de grand.

1. Faisons encore abstraction, veux-tu ? de tout cela ; supposons l'impossible et accordons au mariage d'englober toutes les conditions du bonheur : nombreux et beaux enfants, de l'argent, une femme sage, belle, intelligente, une bonne entente, une longue vieillesse¹. Ajoutons aussi l'éclat de la race, l'étendue de la puissance, admettons que cette affection dont nous souffrons tous ne les importune pas : la crainte d'un revers de fortune ; bannissons tout sujet de chagrin, toute occasion de souci et d'inquiétude ; supposons qu'aucun autre motif, aucune mort prématurée ne vienne briser le lien du mariage, que tous même accueillent la mort le même jour, ou encore, ce qui passe pour être le comble de la félicité², que leurs enfants leur restent pour hériter, et qu'ils escortent à leur dernière demeure leurs père et mère ensemble après une longue vieillesse. Et pour quel résultat ? Quel profit retireront-ils d'un plaisir aussi complet, au moment de partir pour l'autre monde ? avoir laissé de nombreux enfants, avoir possédé

sommeil, qui sommes dès longtemps instruits de la vérité des choses d'ici-bas, serons-nous excusables de pleurer sur nos enfants, de vouloir contempler nos petits-fils et les laisser sur une terre d'où nous avons hâte de sortir ?... A qui donc, demanderez-vous, laisser nos domaines, nos maisons, nos esclaves, et notre argent ? car c'est là une sollicitude dont l'expression frappe à chaque instant mes oreilles. Eh bien ! laissez-les à celui auquel ils devaient revenir auparavant. »

τρυφῆς καὶ τῶν ἄλλων ἀπάντων ὧν ἄρτι διῆλθον καὶ εἰς γῆρας ἐλάσαι μακρόν, τί πρὸς τὸ δικαστήριον ἡμᾶς ὠφελῆσαι
 20 δυνήσεται ἐκεῖνο ἐν τοῖς αἰωνίοις πράγμασι καὶ ἀληθινοῖς ; Οὐδέν. Οὐκ οὐκ σκιά ταῦτα καὶ ὄναρ ; 2. "Όταν γὰρ ἐν τοῖς ἐκεῖ ληψομένοις ἡμᾶς αἰῶσι καὶ πέρασ οὐκ ἔχουσι μηδὲν ἀπὸ τούτων δυνηθῶμεν κερδᾶναι μήτε παραμυθίας ἀπολαῦσαι τινος, ἐν ἴσῳ τοῖς οὐ μετασχοῦσι τὸν μετασχόντα θετέον.
 25 Οὐδὲ γὰρ εἴ τις ἐν χιλίοις ἔτεσι μίαν νύκτα μόνην εἶδεν ὄναρ χρηστόν, πλέον ἔχειν τι τοῦτον φήσομεν τοῦ μὴ ταύτης ἀπολαυκόςτος τῆς ὄψεως. Καίτοι γε οὐδὲ ὅσον ἐβουλόμην εἶπον. Οὐδὲ γὰρ ὅσον τὰ ὄνειρατα ἀπολείπεται τῆς ἀληθείας, τοσοῦτον τὰ ἐνταῦθα ἀφέστηκε τῶν ἐκεῖ ἀλλ' ἔτι μᾶλλον. Οὐδὲ
 30 ὄπερ ἐστὶν ἐν ἔτεσι χιλίοις μία νύξ τοσοῦτον ὁ παρῶν αἰῶν πρὸς τὸν μέλλοντα, ἀλλὰ κἂν τούτῳ πολλῶ πλέον πάλιν τὸ μέσον. Ἄλλ' οὐ τὰ τῆς παρθένου τοιαῦτα, ἀλλὰ πολλὴν ἄπεισιν ἐντεῦθεν ἔχουσα τὴν ἐμπορίαν· μᾶλλον δὲ τὸν λόγον ἄνωθεν ἐξετάσωμεν.

νθ' Ὅτι εὐκόλον ἡ παρθενία.

Οὐκ ἀναγκάζεται πολυπραγμονεῖν τὸν νυμφίον οὐδὲ μὴ
 τινα ἀπάτην ὑπομείνῃ δέδουκεν. Θεὸς γὰρ ἐστὶν οὐκ ἀνθρώπος, δεσπότης οὐχ ὁμόδουλος. Καὶ τῶν μὲν νυμφίων τὸ
 5 μέσον τοσοῦτον σκόπει δὲ καὶ ἐπὶ τίσιν ἀρμόζονται. Οὐ γὰρ ἀνδράποδα οὐδὲ γῆς πλῆθρα οὐδὲ τόσα καὶ τόσα χρυσίου τάλαντα, ἀλλ' οὐρανοὶ καὶ τὰ ἐν οὐρανοῖς ἀγαθὰ τὰ ἔδνα

18 καὶ om G || 21 οὐκ οὐκ scripsi et interpunxi : οὐκοῦν v || 22 ληψο-
 μένοις : διαδεξομένοις M v || 23 δυνηθείμεν G || 24 μετέχουσι G ||
 26 τι πλέον τοῦτον ἔχειν G πλέον τι τοῦτον ἔχειν M v || 29 οὐδὲ om G
 || 31 πάλιν πλέον G || 33 ἄπεισιν : ἄπασιν G || ἐντεῦθεν om M v || ἐμπο-
 ρίαν G

LIX, 1 εὐλογον AM

1. Jean veut dire seulement que le mariage humain procure sans

une belle femme, au milieu du luxe et de tous les avantages énumérés à l'instant, être parvenu à une longue vieillesse, de quoi cela pourra-t-il nous servir en présence du tribunal, devant les choses éternelles et véritables ? De rien¹. Tout cela n'est-il pas une ombre et un songe² ? 2. Puisque dans les siècles qui nous attendent là-haut et qui n'ont point de terme, nous ne pourrions des biens de la terre retirer aucun profit ni bénéficier d'aucune consolation, il nous faut mettre sur le même plan de les avoir ou non possédés. Supposons en effet un homme qui, en l'espace de mille ans n'aurait été qu'une seule nuit visité par un songe agréable : nous ne lui reconnaitrions aucun avantage sur celui qui n'a pas joui de cette vision. Et encore ces mots n'expriment-ils pas toute ma pensée ! car s'il y a loin du songe à la réalité, il n'y a pas autant de la vie d'ici-bas à la vie d'en-haut, mais beaucoup plus encore. Et ce qu'est une seule nuit en mille années ne représente pas non plus le temps de la terre par rapport au temps à venir ; là encore la différence est bien plus importante. Tel n'est pas le sort de la vierge : elle quitte ce monde largement pourvue. Mais plutôt reprenons les choses par le commencement.

LIX. La virginité est chose aisée.

La vierge n'est pas obligée de s'informer sur son époux et elle ne craint pas d'être abusée. C'est Dieu en effet, non un homme, c'est un Maître, non un compagnon d'esclavage. Voilà la différence entre les deux époux ; considère aussi les conditions de leur union. Pas question d'esclaves, de pléthres de terrain, de tant et plus de talents d'or, non, mais les Cieux et les biens célestes sont les présents de noces de

doute des joies terrestres mais que ces joies ne sont d'aucune valeur aux yeux de Dieu et portent en elles leur récompense.

2. Cf. PINDARE, *Pyth.* VIII, 96 : l'homme est le rêve d'une ombre (σκιάς ὄναρ ἀνθρώπος).

ταύτης τῆς νύμφης ἐστὶ. Πρὸς τοῦτοις ἡ μὲν γεγαμηκυῖα φρίττει τὸν θάνατον τῶν τε ἄλλων ἕνεκεν καὶ ὅτι τοῦ συνοικουῖντος αὐτὴν διαζεύγνυσιν. Ἡ δὲ παρθένος καὶ ποθεῖ τὴν τελευτὴν καὶ βαρύνεται τῇ ζωῇ, σπεύδουσα τὸν νυμφίον ἰδεῖν πρόσωπον πρὸς πρόσωπον καὶ τῆς δόξης ἀπολαῦσαι ἐκείνης.

ξ' Ὅτι ἡ παρθενία οὐδενὸς δεῖται τῶν οὐκ ἐφ' ἡμῖν.

1. Οὔτε δὲ τὸ πενία συζῆν καθάπερ ἐπὶ τοῦ γάμου παραβλάψαι δύναται ἂν αὐτὴν ἀλλὰ καὶ μᾶλλον ποθεινοτέραν τῷ νυμφίῳ τὴν ἐκοῦσαν τοῦτο ὑπομένουσαν ποιεῖ οὔτε τὸ ἐκ ταπεινῶν γεγονέναι οὔτε τὸ μὴ διαλάμπειν τὴν τοῦ σώματος ὄραν οὔτε ἄλλο τῶν τοιούτων οὐδέν. Καὶ τί λέγω ταῦτα; Κἂν γὰρ μηδὲ ἐλευθέρα οὔσα τύχη, οὐδὲ τοῦτο αὐτῆς λυμαινεται τὴν μνηστείαν, ἀλλὰ ἀρκεῖ ψυχὴν ἐπιδείξασθαι καλὴν καὶ τῶν πρωτείων τυχεῖν. Οὐκ ἔστιν ἐκεῖ φοβηθῆναι ζηλοτυπίαν, οὐκ ἔστιν ἀλγήσαι διαφθονομένην ἑτέραν γυναικὶ ὡς λαμπροτέρῳ συνεζευγμένη ἀνδρὶ. Οὐ γὰρ ἔστιν ὅμοιος αὐτῷ οὐδὲ ἴσος οὐδεὶς ἀλλ' οὐδὲ κατὰ μικρὸν ἐγγύς· ἐν δὲ τῷ γάμῳ κἂν τῶν σφόδρα πλουτούντων καὶ μεγάλα δυναμένων ἔχη τις ἀνδρα, ἀλλ' ὅμως δύναται ἂν ἑτέραν εὐρεῖν πολλῶ μείζονα ἔχουσαν. 2. Οὐχ ὡς ἔτυχε δὲ ἐλαττοῖ τὴν ἐκ τῆς τῶν ἡττόνων ὑπεροχῆς ἡδονὴν ἢ τῶν μειζόνων ὑπερβολή, ἀλλ' ἢ πολλή τρυφή τῶν χρυσίων καὶ τῶν ἱματίων καὶ τῆς τραπέζης καὶ τῆς ἄλλης ἀδείας ἱκανὴ δελεάσαι ψυχὴν καὶ ἐφελκύσασθαι καὶ

10 καὶ om G || 12 πρὸς : κατὰ G

LX, 5 ἀλλ' post γεγονέναι add G || 8 ἀλλ' M v || 15 δὲ om v || 16 ὑπεροχῆς ἡδονὴν : ὑπεροχὴν ἢ δόξαν R || 18 ἱκανὴ v : ἱκανὰ codd || ἀφελκύσασθαι G

1. Il n'y a pas contradiction avec le chapitre XXVII, 1; Jean parlait de l'effort qu'exige la virginité pour vaincre ce désir *naturel* qu'est la concupiscence; ici, il montre que la virginité libère des soucis *superflus* et nous soustrait à l'esclavage des besoins artificiels, des exigences tyranniques de la vie en société. L'expression τὰ οὐκ

cette fiancée. En outre, si la femme mariée redoute la mort entre autres raisons parce qu'elle la sépare de son compagnon, la vierge, elle, désire le trépas, la vie est un fardeau pour elle, tant elle a hâte de voir son Époux face à face et de jouir de cette gloire !

LX. La virginité n'a nul besoin des choses qui ne dépendent pas de nous¹.

1. Et puis, la pauvreté de son état ne saurait, comme dans le mariage, lui être préjudiciable : au contraire, elle rend plus chère encore à son époux celle qui la supporte volontairement; ainsi pour sa bassesse d'origine, ainsi pour l'absence de beauté physique, et toute autre chose du même genre. Que dis-je ? même si elle n'est pas de condition libre, cela non plus ne compromet pas ses fiançailles; c'est assez de montrer la beauté de son âme et d'occuper le premier rang. Elle n'a pas ici à craindre la jalousie, elle n'a pas à souffrir les affres de l'envie pour une autre femme qui a épousé un homme plus brillant. Il n'y a pas d'époux semblable au sien, égal au sien, qui en approche même si peu que ce soit; dans le mariage au contraire, même si une femme a pour mari un homme extrêmement riche et très puissant, elle pourra toujours en trouver une autre mieux pourvue qu'elle. 2. Or il est sensiblement diminué, le plaisir que nous éprouvons à surpasser nos inférieurs, quand nous songeons à la supériorité de ceux qui nous dépassent, et la vie de bien-être que supposent objets en or, vêtements, bonne table et autres commodités, est bien propre à appâter une âme et à l'allécher² ! Et combien de femmes jouissent

ἐφ' ἡμῶν est stoïcienne (mais le titre du chapitre n'est pas de Jean, voir *supra*, p. 86).

2. Nous sommes toujours inférieurs à quelqu'un et ce sentiment de frustration entretient le tourment dans notre âme par l'espoir qu'il fait miroiter de posséder or et bijoux. Peut-être faut-il modifier la

20 πόσαι τούτων ἀπολαύουσι γυναῖκες ; Τὸ γὰρ πλεῖστον τῶν ἀνθρώπων μέρος πενίαις συζῆ καὶ ταλαιπωρίαῖς καὶ πόνοις. Εἰ δέ τινες εἶεν αἱ τούτων μετέχουσαι, σφόδρα μὲν ὀλίγαι καὶ εὐαριθμητοὶ καὶ αὗται δὲ παρὰ τὸ τῷ θεῷ δοκοῦν· οὐδενὶ γὰρ ἐφίεται ἐν τούτοις τρυφᾶν ὡς καὶ ἀπεδείξαμεν ἐν τοῖς πρόσθεν λόγοις.

ξα' Ὅτι τὸ χρυσοφορεῖν μείζονα τῆς ἡδονῆς ἔχει τὸν φόβον.

Πλὴν ἀλλὰ θῶμεν πάλιν τῷ λόγῳ καὶ ταύτην συγχωρεῖσθαι τὴν τρυφήν καὶ μήτε τὸν προφήτην μήτε Παῦλον ἀποφῆνασθαι πρὸς τὰς χλιδῶσας τῶν γυναικῶν. Τί τὸ ὄφελος τῶν πολλῶν χρυσίων ; Ἔτερον μὲν οὐδέν, βασκανία δὲ καὶ φροντίς καὶ φόβος οὐχ ὁ τυχόν. Οὐ γὰρ μόνον ὅταν εἰς τὸ κιβώτιον αὐτὰ ἀποθῶνται οὐδὲ νυκτὸς καταλαβούσης μόνον ταράττονται ταῖς φροντίσιν, ἀλλὰ καὶ ὅταν αὐτὰ περικέωνται, καὶ ὅταν ἡμέρα ἢ τὴν αὐτὴν ὑπομένουσι μέριμναν, μᾶλλον δὲ 10 καὶ χαλεπωτέραν. Καὶ γὰρ ἐν βαλανείοις καὶ ἐκκλησίαις παραγίνονται αἱ τὰ τοιαῦτα κακουργοῦσαι γυναῖκες. Κἀκείνων δὲ πολλάκις χωρὶς ὑπὸ τοῦ πλήθους ὠθούμεναι καὶ

19 ἀπολαύουσαι M || 20 πενία M v || 24 πρόσθεν : πρότερον G

LXI, 3 τὸν ... Παῦλον M v || 8 περικέωνται XM v : περικέονται A περικέωνται G -κέωνται ex -κειώνται corr M || 10 ἐν ante ἐκκλησίαις add G || 11 αἱ τὰ τοιαῦτα om G || κακουργῆσαι G

punctuation, faire de ἀλλ' ἢ πολλῇ une objection et de καὶ πόσαι une réponse : — Mais la vie de bien-être que supposent objets en or... — Et combien de femmes... etc.

1. Cf. chap. L et LI.

2. Is. 3, 16-26 ; et I Tim. 2, 9.

3. Les vols dans les églises n'étaient pas rares ; JEAN CHRYSOSTOME en parlera dans les *Catéchèses baptismales* (I, 34), rappelant que les gens se plaignaient des vols de bijoux : « Les bijoux excitent le regard des envieux et invitent les malfaiteurs (τοὺς κακούργους) à faire main basse sur eux » (SC, p. 126). Dans *Sur l'incompr. de Dieu* (IV, SC, p. 245), JEAN parle aussi des voleurs (λησταί) et des coupeurs de bourses (βαλαντιοτόμοι) qui sévissent dans les églises. Outre ces vols

de ces avantages ? La plupart des hommes en effet passent leur vie dans la pauvreté, les misères et les épreuves. Si quelques femmes disposent de ces biens, elles sont rarissimes, on peut les compter sur les doigts ! de plus, elles agissent contre la volonté de Dieu. Car il n'est permis à personne de vivre au milieu de ces plaisirs, comme nous l'avons montré précédemment¹.

LXI. Porter de l'or crée plus de crainte que de plaisir.

Au reste, supposons encore que cette vie de plaisirs soit permise et que ni le prophète ni Paul² ne se soient déclarés contre les femmes fastueuses. Que gagnent-elles à cette masse de bijoux en or ? Rien, si ce n'est jalousie, préoccupation, crainte peu ordinaires. Car les soucis ne les tourmentent pas seulement lorsqu'elles les ont déposés dans le coffre, ni à la nuit tombée, mais lorsqu'elles en sont parées, en plein jour, elles éprouvent la même inquiétude, ou plutôt plus pénible encore. C'est en effet dans les établissements de bain et dans les églises³ qu'on trouve ces femmes qui font main basse sur de tels objets. Et souvent aussi, sans parler de ces malfaiteurs, il arrive que les personnes couvertes

il y a évidemment les pertes causées par la bousculade ; ces deux causes de disparition sont rappelées par διασπασθέντα et ἐκπεσόντα. JEAN signalera ailleurs, non sans s'indigner, que la coquetterie des femmes se manifeste jusque dans les églises, où les femmes viennent faire admirer leurs toilettes : « Qu'y a-t-il de plus déraisonnable que l'acquisition de toutes ces parures d'or pour les promener dans les thermes et sur les places publiques ? Et rien d'étonnant peut-être à les voir dans les thermes et sur les places publiques, mais n'est-il pas ridicule qu'une femme ainsi parée ose franchir le seuil d'une église ? Pourquoi viennent-elles étaler leur luxe dans ce lieu où elles doivent entrer pour entendre qu'elles ne doivent se parer ni d'or, ni de perles, ni de vêtements somptueux ? » (*Hom. XXVIII in Hebr.*, 5, PG 63, 199).

πιεζόμεναι αἱ χρυσοφοροῦσαι οὐδὲ αἰσθάνονται ἐκπεσόντος αὐταῖς τῶν χρυσίων τινός. Οὕτω γοῦν πολλαὶ οὐ ταῦτα μόνον
 15 ἀλλὰ πολλῶ τούτων ἐτι τιμιώτερα περιδέραια ἀπὸ τιμίων συγκείμενα λίθων διασπασθέντα καὶ ἐκπεσόντα ἀπώλεσαν. Πλὴν ἀλλὰ μηδὲ οὗτος ἔστω ὁ φόβος ἀλλὰ καὶ αὕτη ἐξηγήσῃω ἡ φροντίς.

ξβ' Ὅτι τὸ χρυσοφορεῖν καὶ τῷ κάλλει λυμαίνεται καὶ τὴν ἀμορφίαν ἐπιτείνει.

1. Εἶδεν ἕτερος, φησί, καὶ ἐθαύμασεν. Ἄλλὰ οὐ τὴν περι-
 κειμένην ἀλλὰ τὰ περικείμενα, ἐκείνην δὲ διὰ ταῦτα καὶ
 5 ἐκάκισε πολλάκις ὡσπερ παρὰ τὴν ἀξίαν κοσμουμένην αὐτοῖς. Ἄν μὲν γὰρ εὐμορφος ἦ, λυμαίνεται τῷ κάλλει τῆς φύσεως. Ὁ πολὺς γὰρ κόσμος ἐκεῖνος οὐκ ἀφήσιν αὐτὸ φαίνεσθαι γυμνόν, τὸ πλεῖστον αὐτοῦ μέρος ἀποφερόμενος· ἐὰν δὲ ἀμορφος ἦ καὶ δυσειδής, ἀτερπεστέραν ἀπέδειξεν
 10 οὕτω μᾶλλον αὐτήν. Ἡ γὰρ ἀμορφία πανταχοῦ καθ' ἑαυτήν μὲν φαινομένη ὅσον ἐστὶ φαίνεται μόνον· ὅταν δὲ αὐτῇ παραβᾶλληται λίθων λαμπρότης καὶ ἐτέρας τινός ὕλης κάλλος, ἐπιτείνεται εἰς δυσειδειαν μειζρόνως. 2. Τό τε γὰρ τοῦ σώματος μέλαν πολλῶ μελάντερον δείκνυσιν ἐπικείμενον τοῦ μαργα-
 15 ρίτου τὸ φῶς καὶ ὡσπερ ἐν σκότῳ στίλβον, τό τε τοῦ προσώπου δυσδιάπλαστον τὰ τῶν ἱματίων ἄνθη πολὺ κάκιον ἀποφαίνει οὐκ ἀφιέντα καθ' ἑαυτὸν ἀγωνίζεσθαι τὸν τῆς ὄψεως τύπον παρὰ τοῖς θεαταῖς, ἀλλὰ πρὸς τὸ χειροποίητον ἐκεῖνο

14 οὕτω γοῦν : οὕτως οὖν G || 15 περιδέρα G sed corr G² || 17 πλὴν ἀλλὰ κτλ. in proximum capitulum transp v || ἀλλὰ om G || ἐξηγήσῃω G || 18 post φροντίς add τί τὸ ὄφελος ; (ex LXI, 4) GM v

LXII, 5 ἐκάκισε ... ἀξίαν om G || ἀκοσμουμένην G || 6 -μορ- in εὐμορφος om M et in marg scr M² || λυμένεται A || 8 ἀποφερόμενος : ἀφαιρούμενος M v || 9 ἦ om G || 10 πανταχοῦ om G || 11-12 παραβᾶλληται G || 15 τε : δὲ G

1. Dans les deux cas (qu'elle soit belle ou qu'elle soit laide) le résultat obtenu est contraire à ce qu'on attendrait légitimement d'une parure.

d'or, pressées et bousculées par la foule, ne s'aperçoivent même pas de la perte d'un de leurs bijoux. Ainsi, bien des femmes ont fait leur deuil non seulement de ce genre d'objets, mais de parures beaucoup plus précieuses encore, qui leur ont été arrachées ou qu'elles ont perdues. Mais soit ! admettons même que cette crainte n'existe pas et que cette inquiétude soit bannie de l'esprit !

LXII. Porter de l'or nuit à la beauté et fait ressortir la laideur.

1. Un homme m'a vue, dites-vous, et a été saisi d'admiration. — Mais non, ce n'est pas la femme parée, mais la parure qu'il a admirée ; elle, ces bijoux la font souvent décrier, comme s'ils l'ornaient à contresens¹ ! Ou bien en effet c'est une belle femme², et ils nuisent à sa beauté naturelle, car l'importance de ces ornements ne permet pas à la beauté de se montrer telle quelle, mais en fait disparaître la majeure partie. Ou bien au contraire la femme est laide et d'aspect désagréable, ils font alors ressortir sa disgrâce. Partout en effet la laideur, quand elle apparaît seule, n'apparaît que ce qu'elle est ; mais quand l'éclat des pierreries l'environne et la beauté de quelque autre matière, elle n'en devient que plus désagréable à regarder. 2. Un corps sombre est rendu plus sombre encore par l'orient de la perle posée sur lui et qui lance ses feux comme dans l'obscurité ; et un irrémédiable défaut dans une physionomie est encore vilainement accusé par les broderies des vêtements qui ne laissent pas les traits du visage affronter seuls le jugement des spectateurs, mais par comparaison avec cette beauté artificielle et prodigieuse,

2. Εὐμορφος et ἀμορφος désignent les formes du corps, δυσειδής, l'apparence extérieure désagréable ; plus loin, il sera question du visage. Δυσδιάπλαστον est un hapax, le mot fait allusion sans doute à une tare physique à laquelle on ne peut remédier (δυσ-πλάττω).

καὶ ἀμήχανον κάλλος ὅθεν μείζων ἢ ἥττα γίνεται. Ὁ γὰρ
 20 δισεπαρμένους ἐν τοῖς ἱματίοις χρυσοῦς καὶ ἡ πολλὴ τῶν τὰ
 τοιαῦτα ἐργαζομένων ποικιλία καὶ ὁ λοιπὸς κόσμος ἅπας
 καθάπερ τις ἀθλητῆς γενναῖος εὐεκτῶν καὶ σφριγῶν ψωραλέον
 τινὰ καὶ αἰσχροὺν καὶ λιμώττοντα παρωσάμενος ἀνταγωνι-
 25 στήν, οὕτω τὴν τοῦ προσώπου δόξαν τῆς περικειμένης κατα-
 βαλὼν πρὸς ἑαυτὸν ἐπισπᾶται τοὺς θεατάς, ἐκείνην μὲν
 καταγελάσθαι μειζόνως, αὐτὸν δὲ μεθ' ὑπερβολῆς θαυμά-
 ζεσθαι παρασκευάζων.

ἔγ' Τίς ὁ κόσμος τῆς παρθενίας καὶ τί τὸ κάλλος.

1. Ἄλλ' οὐχ ὁ τῆς παρθενίας κόσμος τοιοῦτος. Οὐ γὰρ
 λυμάνεται τῇ περικειμένῃ ἐπειδὴ μηδ' ἐστὶ σωματικὸς ἀλλὰ
 τῆς ψυχῆς ὄλος. Καὶ διὰ τοῦτο ἂν τε δυσειδὴς ἦ, μετέβαλε
 5 τὴν δυσειδειαν εὐθέως κάλλος περιθεῖσα ἀμήχανον, ἂν τε
 582 M. ὠραία καὶ φαιδρά, λαμπροτέραν εἰργάσατο. Οὐ γὰρ λίθοι καὶ
 χρυσοῦς οὐδὲ ἱματίων πολυτέλεια οὐδὲ χρωμάτων πολυτελῆ
 ἄνθη διάφορα οὐδὲ ἄλλο τοιοῦτον οὐδὲν τῶν φθαρτῶν ἐκείνων
 κοσμεῖ τὰς ψυχὰς ἀλλ' ἀντὶ τούτων νηστεῖαι, παννυχίδες
 10 ἱεραί, πραύτης, ἐπιείκεια, πενία, ἀνδρεία, ταπεινοφροσύνη,
 καρτερία — πάντων ἀπλῶς τῶν ἐν τῷ παρόντι βίῳ πραγμά-
 των ὑπεροψία.

2. Καὶ γὰρ ὀφθαλμὸς αὐτῇ οὕτω μὲν καλὸς καὶ εὐπρεπὴς

19 ἢ ante μείζων coll M v || 22 ψωραλέον ut vid G || 26 καταγελά-
 σασθαι G

LXIII, 7 χρωμάτων : χρημάτων GP || πολυτελῆ om G || 13 αὐτῆς G

1. L'abus de l'or, des étoffes précieuses, caractérise le luxe oriental du IV^e siècle : les vêtements sont souvent en soie et brochés d'or, l'usage s'était même répandu des étoffes brodées de figures humaines ou d'animaux (*In Matth.* XLIX, 4 ; *PG* 57, 501). L'or était utilisé partout, pour les meubles, pour les chars, pour les carrosses ; le nombre des bijoux, des perles, des pierres précieuses dont les femmes sont surchargées montre que la quantité importait plus que la valeur artistique. Même ostentation dans la vaisselle : au chap. LXVIII, 3,

d'où résulte une plus grande défaite. L'or répandu sur les habits, les travaux variés qu'on exécute dans ce domaine, tous les autres ornements¹, font penser à un valeureux athlète, vigoureux et robuste qui repousserait un adversaire galeux, minable et crevant de faim ! De la même façon, dépréciant le visage de la femme qui en est couverte, ils concentrent sur eux tous les regards et ont pour résultat de la ridiculiser davantage, tandis qu'ils sont, eux, l'objet d'une admiration sans bornes.

LXIII. Quels sont les ornements de la virginité et quelle est sa beauté.

1. Teils ne sont pas les ornements de la virginité ; ils ne déparent pas celle qui en est couverte, car ils ne sont pas corporels mais tout spirituels². Ainsi, la femme est-elle sans grâces ? la virginité transforme soudain cette laideur en la vêtant d'une prodigieuse beauté. Est-elle dans sa fleur et son lustre ? la virginité en rehausse l'éclat. Car ce ne sont ni les pierreries, ni l'or, ni les étoffes somptueuses, ni les magnifiques broderies aux couleurs variées, ni aucun de ces biens périssables qui servent d'ornements aux âmes, mais à leur place les jeûnes, les saintes veilles, la douceur, la modération, la pauvreté, le courage, l'humilité, l'endurance, en un mot le mépris de toutes les choses de ce monde³.

2. Oui, le regard de la vierge offre tant de beauté et de

JEAN parle de ces riches qui par pure vanité font recouvrir d'argent leurs coupes de verre !

2. Cf. GRÉGOIRE DE NAZIANZE : « Qu'on puisse admirer votre beauté les yeux fermés » (*Poèmes*, A. Olympias, II, 6, 9 ; *PG* 37, 1543).

3. Souvenir de *I Tim.* 2, 9 : « Que les femmes, dans une tenue décente, se parent avec honnêteté et réserve, non pas avec une chevelure tressée et de l'or et des perles et des vêtements coûteux, mais de bonnes œuvres, comme il convient à des femmes qui font profession de servir Dieu. » On voit ici que l'idéal de la virginité est proche de l'idéal monastique.

ὡς ἀντὶ ἀνθρώπων τὰς ἀσωμάτους δυνάμεις καὶ τὸν τούτων
 15 δεσπότην ἔχειν ἐραστήν. Οὕτω δὲ καθαρὸς καὶ διειδῆς ὡς ἀντὶ
 τῶν σωματικῶν τὰ ἀσώματα κάλλη δύνασθαι καθορᾶν, οὕτω
 δὲ ἡμερος καὶ γαληνὸς ὡς μηδὲ πρὸς τοὺς ἀδικοῦντας καὶ
 συνεχῶς λυποῦντας ἀγριαίνειν καὶ διανίστασθαι ἀλλὰ καὶ
 20 πρὸς τούτους ἡδὺ καὶ μελιχίον ἐνορᾶν. Κοσμιότης δὲ αὐτῇ
 τοσαύτη περιέκειται ὡς καὶ τοὺς ἀκολάστους αἰσχύνεσθαι καὶ
 ἐρυθριαῖν καὶ τῆς οἰκείας ἐνδιδόναί μανίας ὅταν πρὸς αὐτὴν
 ἴδωσιν ἀκριβῶς. Ὡσπερ δὲ γυναικὶ κοσμίᾳ τὴν διακονου-
 μένην θεράπειαν καὶ αὐτὴν εἶναι τοιαύτην ἀνάγκη κἂν μὴ
 βούληται, οὕτω καὶ τὴν σάρκα τῆς οὕτω φιλοσοφοῦσης
 25 ψυχῆς πρὸς τὰ ἐκείνης κινήματα καὶ τὰς οἰκείας ἀνάγκη
 ῥυθμίζειν ὁρμάς. Καὶ γὰρ ὀφθαλμὸς καὶ γλῶττα καὶ σχῆμα
 καὶ βάδισις καὶ πάντα ἀπλῶς πρὸς τὴν ἔνδον εὐταξίαν
 χαρακτηρίζεται· καὶ καθάπερ μύρον βαρύτιμον κἂν εἰς ἄγγος
 ἀποκλείηται τὸν ἀέρα τῆς οἰκείας ἀναχρῶσαν εὐωδίας, οὐ τοὺς
 30 ἔνδον καὶ πλησίον ἐστῶτας μόνον ἀλλὰ καὶ τοὺς ἔξω πάντας
 ἐμπίπλησι τῆς ἡδονῆς, 3. οὕτω καὶ ἡ τῆς παρθενικῆς ψυχῆς
 εὐωδία ταῖς αἰσθήσεσι περιρρέουσα ἐνδείκνυται τὴν ἔνδον
 ἀποκειμένην ἀρετὴν, καὶ τὰς χρυσᾶς τῆς εὐκοσμίας ἐπι-
 βάλλουσα πᾶσιν ἡνίας ἐν πολλῇ τῶν ἵππων ἕκαστον εὐρυθμίᾳ
 35 διατηρεῖ, καὶ οὔτε τὴν γλῶτταν ἀφίησιν ἀπηχῆς τι καὶ
 ἀνάρμοστον φθέγγεσθαι οὔτε τὸν ὀφθαλμὸν μόνον ἀναισχύν-
 τως καὶ ὑπόπτως ἐνιδεῖν οὔτε τὴν ἀκοὴν δέξασθαι τι τῶν οὐ
 προσηκόντων μελῶν. Καὶ ποδῶν δὲ αὐτῇ μέλει ὥστε μὴ
 ἀτακτα βαδίζειν καὶ διατεθρυμμένα ἀλλ' ἀπλαστόν τινα καὶ
 40 ἀνεπιτήδευτον ἔχειν τὴν βάδισιν. Καὶ τὸν ἀπὸ τῶν ἱματίων δὲ
 καλλωπισμὸν περικόψασα καὶ τῷ προσώπῳ παραινεῖ συνεχῶς
 μὴ διαχεῖσθαι τῷ γέλωτι ἀλλὰ μηδὲ ἡρέμα μειδιᾶν ἀλλ'
 ἐπισκύνιον αἰδέσιμον αἰεὶ καὶ αὐστηρὸν ἐπιδείκνυσθαι καὶ
 45 πρὸς δάκρυα παρεσκευάσθαι διὰ παντός, πρὸς γέλωτα δὲ
 μηδέποτε.

16 σωματικῶν : σωματῶν G || 19 μελιχίον ὁρᾶν M v || αὐτῇ : αὐτῷ
 G || 20 τοσαύτη post περιέκειται coll G || 24 φιλοσόφου G || 29 ἀπο-
 κλείηται M v : ἀποκλήται XA ἀποκείται G || 34 ἐν om G || πολλῇ ...

charme qu'il éveille l'amour non des hommes, mais des
 Puissances incorporelles et de leur Souverain ; il est si pur
 et si pénétrant qu'il peut contempler non les beautés corpo-
 relles, mais incorporelles ; il est si paisible et si serein que
 loin de s'irriter et de se dresser contre ceux qui la persécutent
 et ne cessent de la tourmenter, il les considère avec douceur
 et bienveillance. Telle est la modestie qui enveloppe la
 vierge que même les débauchés, rougissants et confus, tem-
 pèrent leur propre frénésie lorsqu'ils jettent sur elle un
 regard attentif. Tout comme une servante aux ordres d'une
 femme modeste ne peut se dispenser de l'être, elle aussi, bon
 gré mal gré, de même le corps qui accompagne une âme
 aussi pénétrée de sagesse est obligé de mettre ses propres
 mouvements au rythme de cette âme. Regards, langue,
 maintien, démarche, tout, en un mot, se modèle sur la
 discipline intérieure ; comme un parfum précieux, même
 à l'intérieur d'un flacon, imprègne l'air de sa suave odeur et
 comble de plaisir non seulement les habitants de la maison,
 tout proches, mais aussi toutes les personnes du dehors,
 3. de même le doux parfum de l'âme virginale, pénétrant
 les activités des sens révèle la vertu cachée à l'intérieur ;
 imposant à tous les coursiers les rênes d'or de la modération,
 elle maintient chacun d'eux dans un rythme parfait, elle
 interdit à la langue toute parole choquante ou discordante,
 aux yeux un regard seulement effronté et suspect, aux
 oreilles d'écouter tout chant inconvenant. Les pieds même
 sont l'objet de son souci : point d'allure molle et efféminée,
 mais une démarche sans affectation ni recherche. Elle
 retranche tout raffinement dans le vêtement, sans relâche,
 elle recommande au visage de ne pas laisser le rire détendre
 ses traits, de ne pas esquiver même un sourire, mais de
 présenter toujours un front sérieux et austère, d'être prêt
 aux larmes, à tout instant, au rire jamais.

εὐρυθμίᾳ G || 37 καὶ ὑπόπτως om G || 38 post μελῶν add δὲ G || δὲ
 om G || 39 ἀλλὰ G

ξδ' "Οτι ἄ δια τὸν Χριστὸν πασχόμενα,
κἂν ἄνιαρά ἦ, ἡδονὴν ἔχει.

"Οταν δὲ δακρῶν ἀκούσης μηδὲν ὑποπτέουσης σκυθρωπὸν. Τοσαύτην γὰρ ἔχει τὰ δάκρυα ἐκεῖνα τὴν ἡδονὴν ὅσην οὐδὲ
5 ὁ γέλως τοῦ κόσμου τούτου. Εἰ δὲ ἀπιστεῖς, ἀκουσον τοῦ Λουκᾶ λέγοντος ὅτι « Μαστιχθέντες οἱ ἀπόστολοι ἀνεχώρουν ἀπὸ προσώπου τοῦ συνεδρίου χαίροντες »· καίτοι γε οὐ τοιαύτη τῶν μαστίγων ἢ φύσις· οὐ γὰρ ἡδονὴν καὶ χαρὰν ἀλλ' ὀδύνην καὶ κόπον ἐργάζεσθαι εἶωθεν. Ἄλλ' ἡ μὲν τῶν
10 μαστίγων φύσις οὐ τοιαύτη, ἡ δὲ εἰς τὸν Χριστὸν πίστις τοιαύτη ὡς καὶ τῆς φύσεως αὐτῆς τῶν πραγμάτων κρατεῖν. Εἰ δὲ μᾶστιγες ἡδονὴν ἔτεκον διὰ τὸν Χριστὸν, τί θαυμάζεις εἰ καὶ τὰ δάκρυα τὸ αὐτὸ ἐργάζεται διὰ τὸν αὐτόν ; Διὰ τοῦτο ἦν στενὴν καὶ τεθλιμμένην ἐκάλεσεν ὀδὸν ταύτην
15 πάλιν καλεῖ καὶ ζυγὸν χρηστὸν καὶ φορτίον ἑλαφρόν. Τῇ μὲν γὰρ φύσει τὸ πρᾶγμα τοιοῦτόν ἐστι, τῇ δὲ τῶν κατορθούντων προαιρέσει καὶ ταῖς ἐλπίσι ταῖς χρησταῖς σφόδρα γίνεται κοῦφον. Διὸ ἀντὶ τῆς εὐρυχώρου καὶ πλατείας τὴν στενὴν καὶ τεθλιμμένην μετὰ πλείονος ἂν τις ἴδοι προθυμίας ὀδεύοντας
20 τοὺς ἐλομένους αὐτήν, οὐ διὰ τὸ μὴ θλίβεσθαι ἀλλὰ διὰ τὸ τῶν θλίψεων ἀνωτέρους εἶναι καὶ μηδὲν πάσχειν ὑπ' αὐτῶν, οἶον καὶ τοὺς ἄλλους εἰκόσ. Ἔχει μὲν γὰρ θλίψεις καὶ οὗτος ὁ βίος ἀλλ' ὅταν αὐτὰς πρὸς τὰς τοῦ γάμου παραβάλωμεν οὐδὲ θλίψεις χρὴ καλεῖν.

LXIV, 8 ἢ ante φύσις om M v || 9 ἀλλὰ G || κόπον : πόνον XAM v || 10 τὸν om XA v || 12 θαυμάζεις : θαυμαστόν M v || 18 διὸ ἀντὶ XA : τῶν γὰρ διὰ G διὸ (om ἀντὶ) M v || 20 μὴ om G || 23 οὐδὲ : οὐ G

1. *Act.* 5, 41. Ce thème de la joie des apôtres dans la souffrance est d'un emploi fréquent : cf. *Ad Olymp.* X, 4 b ; XIII, 4 a ; *De Prov.* XIV, 9 ; *In laud. sancti Ignatii*, 3 ; *Lettre d'exil*, 4.

LXIV. Ce que nous subissons pour le Christ,
même si c'est pénible, comporte du plaisir.

Lorsque tu m'entends parler de larmes, ne te fais pas des idées noires ; ces larmes comportent autant de plaisir que n'en peuvent procurer même les éclats de rire de ce monde. Si tu en doutes, écoute Luc racontant que les apôtres « battus de verges, se retirèrent de devant le Conseil le cœur joyeux¹ » ; et pourtant tel n'est pas l'effet naturel des verges qui, loin de causer plaisir et joie, produisent d'ordinaire douleur et souffrances. Mais ce que ne peuvent réaliser les verges, la foi dans le Christ le réalise : elle triomphe de la nature même des choses. Puisque les verges reçues pour le Christ étaient sources de plaisir, quoi d'étonnant si les larmes produisent le même effet, versées pour ce même Christ ? Voilà pourquoi ce qu'il avait appelé une voie étroite et resserrée, le Seigneur l'appelle maintenant joug agréable et fardeau léger². Par sa nature sans doute la virginité est un fardeau, mais la détermination de ceux qui la pratiquent et les biens qu'ils en espèrent lui communiquent une extrême légèreté. Ainsi l'on verra des hommes, qui à la voie large et spacieuse ont préféré la voie étroite et resserrée, y cheminer avec plus d'ardeur non parce qu'ils n'éprouvent point de tribulations, mais parce qu'ils s'élèvent au-dessus des tribulations et qu'ils n'en souffrent pas comme en souffrent d'ordinaire les autres hommes. Car ce genre de vie, sans doute, a lui aussi ses tribulations, mais quand nous les comparons à celles du mariage, elles n'en méritent même pas le nom.

2. Cf. *Matth.* 7, 14. Sur ce thème, cf. *Ad Stag.* I, 3 ; II, 4 (*PG* 47, 429 et 454) ; *In Lazarum* hom. VII, 2 (*PG* 48, 1047).

583 M. ξέ' Ὅτι πάντα τὰ ἐπίπονα τῆς παρθενίας
τῶν ὠδίνων μόνων τοῦ γάμου οὐκ ἔστιν ἀντίρροπα.

Τί γάρ, εἰπέ μοι, παρὰ πάντα τὸν βίον ἡ παρθένος ὑπομένει τοιοῦτον ὅλον καθ' ἕκαστον ὡς εἰπεῖν ἐνιαυτὸν ἢ γεγαμημένη, ὠδῖσι καὶ οἰμωγαῖς διακοπτομένη; Τοσαύτη γάρ τῆς ἀλγηδόνος ταύτης ἢ τυραννίδος ὡς καὶ τὴν θείαν γραφὴν ἠνίκα ἐν αἰχμαλωσίᾳ καὶ λιμῶν καὶ λοιμῶν καὶ τὰ ἀφόρητα τῶν κακῶν αἰνίττεσθαι βούληται, ὠδῖνας πάντα τὰ τοιαῦτα καλεῖν. Καὶ ὁ Θεὸς δὲ ἀντὶ τιμωρίας αὐτὸ καὶ ἀρᾶς ἐπέθηκε τῇ γυναικί, οὐ τὸ τίκτειν λέγω ἀλλὰ τὸ οὕτω τίκτειν μετὰ πόνων καὶ ὠδίνων· « Ἐν λύπαις γάρ », φησί, « τέξῃ τέκνα. » Ἡ δὲ παρθένος ἀνωτέρω ταύτης ἔστηκε τῆς ὠδίνος καὶ τῆς ἀρᾶς. Ὁ γάρ τὴν ἀπὸ τοῦ νόμου κατάραν λύσας καὶ ταύτην ἔλυσε μετ' ἐκείνης.

ξς' Ὅτι τὸ βαδίζειν τοῦ περιφέρεισθαι ἐπὶ ἡμίονοις ἥδιον.

1. Ἀλλὰ τὸ περιφέρεισθαι ἐπὶ τῆς ἀγορᾶς ἐπὶ ἡμιόνων ἥδύ. Τῦφος τοῦτο περιττὸς μόνον, ἡδονῆς δὲ ἀπεστέρηται πάσης. Καὶ ὡσπερ οὔτε σκότος τοῦ φωτὸς ἄμεινον οὔτε τὸ συγκεκλειῖσθαι τοῦ λελύσθαι οὔτε τὸ πολλῶν χρῆζειν τοῦ μηδενός, οὕτως οὐδὲ αὐτὴ τοῖς οἰκείοις ποσὶ μὴ κεχρημένη

LXV, 2 μόνον G || 6 ταύτης om G || 10 οὕτω om G || 13 λύσας κατάραν G

LXVI, 1 ἡμιόνων G || 4 οὔτε alt : οὐδὲ M v || 5 λελύσθαι : δεδέσθαι G || 6 μὴ om sed sscr M

1. Gen. 3, 16. — Ταύτην représente la malédiction de Yahweh : tu enfanteras dans la douleur.

2. L'usage des mules est encore un des signes du luxe au IV^e siècle ; les femmes veillaient à ce que les mules fussent richement caparaçonnées ; elles en tiraient vanité et profitaient de la moindre occasion

LXV. Toutes les épreuves de la virginité pèsent moins lourd que les seules douleurs de l'enfantement qui accompagnent le mariage.

Par exemple, dis-moi : pendant sa vie tout entière, la vierge endure-t-elle ce qu'endure à peu près chaque année la femme mariée, déchirée par les douleurs de la maternité et les gémissements ? Telle est en effet la tyrannie de cette souffrance que la divine Écriture, lorsqu'elle veut représenter la captivité, la famine, la peste, les maux intolérables, les désigne tous sous le nom de douleurs de l'enfantement. Du reste, c'est ce que Dieu a imposé à la femme comme châtement et malédiction, non pas l'enfantement, bien sûr, mais l'enfantement dans ces conditions, accompagné d'épreuves et de douleurs : « C'est dans les souffrances, dit-il, que tu enfanteras¹. » Tandis que la vierge est placée au-dessus de ces douleurs et de cette malédiction : car celui qui a aboli la malédiction de la Loi a du même coup aboli cette dernière malédiction.

LXVI. Il est plus agréable d'aller à pied que monté sur des mules.

1. — Mais circuler sur la place publique montée sur des mules est bien agréable² ! — Ce n'est là que faste inutile, d'où tout plaisir est banni. De même que les ténèbres ne sont pas préférables à la lumière, ni la captivité à la liberté, ni des besoins nombreux à la suffisance, de même une femme non plus ne se trouvera pas mieux à ne pas se servir de ses

pour utiliser ce moyen de locomotion. Dans l'*Homélie VII in Matth.*, 5, JEAN parle de ces femmes qui, pour traverser une simple bourgade, se font traîner par des mules (PG 57, 80).

ἄμεινον διακείσεται. Τὰς γὰρ ἀηδίας ὅσας ἐκ τούτων ὑπο-
 μένειν ἀνάγκη παρήμι. Καὶ γὰρ οὐχ ὅτε βούλεται ἔξεσιν
 αὐτῇ τῆς οἰκίας προελθεῖν, ἀλλὰ καὶ πολλάκις χρησίμου τινὸς
 10 κατεπειγούσης ἐξόδου οἴκοι μένειν ἀναγκάζεται, καθάπερ
 τῶν ἐπαιτῶν οἱ τοὺς πόδας ἀποτετμημένοι καὶ οὐκ ἔχοντες
 ὅτῳ φέροντο. Κἂν μὲν ὁ ἀνὴρ τύχη τὰς ἡμιόνους ἀπασχολήσας
 μικροψυχία καὶ μάχη καὶ πολλὴ παρασιώπησις· ἂν δὲ αὐτὴ
 15 μὴδὲν τῶν μελλόντων προορωμένη τὸ αὐτὸ τοῦτο ἐργάσῃται,
 τὸν ἄνδρα ἀφείσα καθ' ἑαυτῆς τρέπει τὸν θυμὸν, διατρώ-
 γουσα συνεχῶς ὑπὸ τῆς ἐπηρείας ἑαυτήν. Καὶ πόσω βέλτιον
 ἦν τοῖς ποσὶ κεχηρημένην — διὰ γὰρ τοῦτο ἡμῖν αὐτοὺς
 ἐποίησεν ὁ Θεός — μὴδὲν τούτων ὑπομένειν τῶν δεινῶν ἢ
 βουλομένην θρύπτεσθαι τοσαύτας ἔχειν λύπης καὶ μικροψυχίας
 20 ἀνάγκας. Οὐδὲ γὰρ αὐταὶ μόναι αἱ προφάσεις αὐτὰς οἴκοι
 κατέχουσιν, ἀλλὰ κἂν ἀλγῆσαι τοὺς πόδας τύχη ἂν τε ἀμφο-
 τέρας τὰς ἡμιόνους ἂν τε θατέραν, τὸ αὐτὸ γίνεται. Καὶ
 ὅταν μὲν εἰς πόαν ἀπενεχθῆναι συμβῆ — συμβαίνει δὲ τοῦτο
 καθ' ἕναστος ἐνιαυτὸν καὶ ἐπὶ πολλαῖς ἡμέραις —, ἀνάγκη
 25 πάλιν οἴκοι μένειν ὥσπερ δεδεμένην καὶ μὴδὲ χρείας καλούσης
 ἀναγκαίως ἐξιέναι τῆς οἰκίας.

2. Εἰ δὲ λέγοι τις ὅτι τοῦ πλήθους ἀπήλλακται τῶν
 ἐντυγχανόντων οὐκ ἀναγκαζομένη καθ' ἕναστος τῶν γνωρί-
 μων ὄρασθαι καὶ ἐρυθριᾶν, σφόδρα ἀγνοεῖν μοι δοκεῖ καὶ τὰ
 30 ἀπαλλάττοντα καὶ τὰ περιβάλλοντα τὴν γυναικείαν φύσιν τῇ
 αἰσχύνῃ. Οὔτε γὰρ τὸ φαίνεσθαι οὔτε τὸ κρύπτεσθαι τοῦτο
 ποιεῖ ἀλλὰ τὸ μὲν ἢ μὴ κατέχουσα τὴν ψυχὴν ἔνδον προπέτεια,
 τὸ δὲ ἢ σωφροσύνη καὶ ἢ αἰδώς. Διὰ ταῦτα καὶ τῶν ἀπηλλαγ-
 μένων τῆς εἰρκτῆς ἐκείνης πολλαὶ καὶ διὰ μέσου τοῦ πλήθους
 35 ἐπὶ τῆς ἀγορᾶς βαδίζουσαι οὐ μόνον οὐκ ἐπεσπάσαντο κατηγό-
 ρους ἀλλὰ καὶ πολλοὺς ἔσχον τῆς σωφροσύνης τοὺς θαυμαστάς

9 αὐτὴν M v || 16 πόσον G || 21 τύχη ante τοὺς πόδας coll G ||
 23 μὲν : δὲ M v || ἀπενεχθῆναι : ἀφεθῆναι M v || συμβαίη G X A || τοῦτο :
 καὶ G || 26 ἐξεῖναι G at ἐξιέναι ssc G² || οἰκίας codd v : οὐσίας lectio
 vulgata apud Montfaucon || 30 τὰ alt om M v || 30-31 τῇ αἰσχύνῃ :
 αἰσχύνῃ G || 31 τοῦτο : ταῦτα G || 32 μὴ om M v

pieds — sans parler des désagréments qui en découlent
 inévitablement. Ainsi, elle ne peut quitter sa maison quand
 elle le veut et bien souvent, malgré une raison sérieuse qui
 la presse de sortir, elle est contrainte de rester au logis, tout
 comme ces mendiants culs-de-jatte qui n'ont rien pour les
 porter. Si par hasard le mari a disposé des bêtes, ce sont
 brouille, querelle, longue bouderie. Et si elle-même, sans
 rien prévoir des conséquences, en a fait autant, parce qu'elle
 a négligé son mari, elle s'en prend à elle-même¹ et se ronge à
 ressasser l'embarras dont elle est cause. Combien eût-il été
 préférable pour elle de se servir de ses pieds ! — c'est bien
 pour cela que Dieu nous les a donnés — et d'éviter ainsi tous
 ces fâcheux ennuis, au lieu de s'exposer par amour du luxe
 à tant de motifs inévitables de chagrin et de brouille ! Car
 ce ne sont pas les seuls motifs qui retiennent les femmes à
 la maison : qu'il arrive aux deux bêtes ou à l'une des deux
 d'avoir mal aux pattes, le résultat est le même ; et quand
 d'aventure on les a lâchées au pâturage — ce qui se produit
 tous les ans et pour plusieurs jours — la voilà de nouveau for-
 cée de garder le logis, comme enchaînée, et elle ne peut sortir
 de sa demeure, même invitée par une nécessité pressante.

2. Et si l'on me représente qu'elle est ainsi délivrée de
 la foule des fâcheux et qu'elle n'a pas à subir, rougissante,
 les regards de chacune de ses connaissances, c'est mécon-
 naître, à mon sens, ce qui préserve l'être féminin de la honte
 comme ce qui peut l'en couvrir ; ce n'est pas de paraître en
 public ni de se cacher, mais d'un côté une impudence qui
 ne garde pas l'âme recueillie, et de l'autre la réserve et la
 pudeur. Voilà pourquoi bien des femmes qui ne sont pas
 astreintes à cette vie cloîtrée et circulent même sur l'agora
 au milieu de la foule, loin de soulever contre elles des
 détracteurs, suscitent beaucoup d'admiration pour leur

1. Elle est en effet mécontente d'elle-même puisqu'elle a mis son
 mari dans l'embarras en disposant des bêtes. On peut aussi rattacher
 ἀφείσα à ce qui précède : si elle en a fait autant sans penser à son mari.

καὶ διὰ τοῦ σχήματος καὶ διὰ τοῦ βαδίσματος καὶ διὰ τοῦ τῶν ἱματίων ἀνεπιτηδεύτου τῆς ἔνδον κοσμιότητος ἀφιεῖσαι τὴν ἀκτίνα λαμπρᾶν οὐκ ὀλίγαι δὲ τῶν ἔνδον καθημένων ⁴⁰ πονηρᾶ δόξῃ περιέβαλον ἑαυτάς. Ἔνεστι γὰρ καὶ συγκεκλεισμένην μᾶλλον τῶν φαινομένων τοῖς βουλομένοις ἐπιδεικνυσθαι μετὰ πολλῆς τῆς προπετείας καὶ τῆς ἰταμότητος.

ξζ' Ὅτι τὸ πολλὰς ἔχειν θεραπαινίδας ἀνιαρόν.

Ἄλλ' ἴσως τὸ τῶν θεραπαινίδων πλήθος ἡδύ. Ταύτης μὲν οὐδὲν χειρόν τῆς ἡδονῆς τοσαύτας ἔχει τὰς φροντίδας, ὅσαι τὸ πλήθος ἐστίν· ἀνάγκη γὰρ ἐφ' ἑκάστη καὶ ἀρρωστούση ⁵ καὶ τελευτώση ταράττεσθαι καὶ ἀθυμεῖν. Ἄλλα ταῦτα μὲν ἴσως φορητὰ καὶ τὰ τούτων ἔτι χαλεπώτερα, οἷον τὸ καθ' ἑκάστην διατείνεσθαι τὴν ἡμέραν ῥαθυμίαν ἐπιστρέφουσιν, ^{584 M.} κακουργίαν ἐκκόπτουσιν, ἀχαριστίας παύουσιν, τὴν ἄλλην πᾶσαν αὐτῶν κακίαν παιδαγωγούσιν. Τὸ δὲ πάντων χαλεπώ- ¹⁰ τερον, ὅπερ μάλιστα ἐν τῷ πλήθει τῆς τοιαύτης θεραπείας συμβαίνει εἰλωθεν, ὅταν ἐν τῇ τῶν θεραπαινίδων ἐκείνων ἀγέλη εὐπρεπῆς τις οὖσα τύχη. Ἀνάγκη γὰρ τοῦτο πάντως ἐν τῷ πλήθει συμπεσεῖν οὐδὲ γὰρ ὥστε πολλὰς κτήσασθαι ¹⁵ μόνον, ἀλλ' ὥστε καὶ εὐειδεῖς ἐξ ἴσης οἱ πλουτοῦντες σπουδάξουσιν. Ὅταν οὖν συμβῆ τινα διαλάμπειν ἐν αὐταῖς, ἂν τε ἔλθῃ τὸν δεσπότην τῷ φίλτρῳ ἂν τε μηδὲν περαιτέρω τοῦ θαυμασθῆναι ἰσχύσῃ, τὰ τῆς δόξης ἴσα γίνεται τῇ δεσποίνῃ

37-38 καὶ (alt) ... ἱματίων om G || 38 ἀνεπιτηδεύτου : οὐκ ἐπιτηδεύτου G || 40 ἔνεστι : ἐστι G

LXVII, 1 τὸ om G || 2-3 ταύτης ... ἡδονῆς om G || 3 μὲν οὖν post τοσαύτας add G || 4 ὅσαι ... ἐστίν om M v || 8 ἐγκόπτουσιν M v || 15 διαλάμπειν : εὐειδῆ εἶναι G || 16 ἔλθῃ : ἔχη M

1. Dans *In Johan.*, Hom. LXI, 3 (PG 59, 340), JEAN CHRYSOSTOME fait l'éloge de la femme chrétienne en ces termes : « Si par hasard elle est forcée de sortir, elle n'est pas pour cela exposée au trouble. Sans

réserve ; à travers leur attitude, leur démarche, la grande simplicité de leurs vêtements, elles laissent briller l'éclatant rayon de leur sagesse intérieure¹. En revanche, un bon nombre de femmes qui restent chez elles se sont attiré une détestable réputation. Car une femme cloîtrée dans sa maison, plus facilement que celles qui se font voir, peut se montrer à qui voudra avec une effronterie et une impudence sans bornes.

LXVII. Avoir de nombreuses servantes est importun.

— Mais peut-être est-il agréable d'avoir une foule de servantes. — Rien de pire que ce plaisir : autant de servantes, autant de soucis. Inévitable sujet de tourment et de chagrin, que la maladie ou la mort de chacune d'elles ! Et encore, ces inconvénients sont-ils peut-être supportables, tout comme d'autres plus fâcheux encore — par exemple, la peine que la femme se donne chaque jour à réprimander la paresse, à réprimer la malfaisance, à apaiser les querelles, à corriger tous leurs autres vices — ; mais le plus pénible — et le cas se présente surtout quand cette sorte de domesticité est nombreuse —, c'est lorsque dans la troupe de ces soubrettes, il s'en trouve une mignonne ; dans le nombre, c'est inévitable, car les gens riches ne se mettent pas seulement en peine d'en avoir beaucoup, il faut encore qu'elles soient jolies ! Lors donc qu'une d'entre elles se distingue parmi les autres, soit qu'elle ensorcelle le cœur de son maître, soit qu'elle ne puisse rien obtenir de plus que de l'admiration, la douleur est la même pour la maîtresse de maison, qui se

doute, pour venir à l'assemblée ou pour aller au bain, il lui faut quitter sa maison, mais la plupart du temps elle y reste. Il lui est loisible alors de philosopher et, recevant son mari, d'adoucir son esprit troublé, d'en chasser les pensées vaines et chagrines. »

παρευδοκιμουμένη ει και μη τῷ πόθῳ ἀλλὰ τῇ τοῦ σώματος
 ὄρα και τῷ θαύματι. "Οταν οὖν τὰ δοκοῦντα εἶναι παρ' αὐτοῖς
 20 λαμπρὰ και ζηλωτὰ τοσαύτας ἔχη τὰς θλίψεις, τί ἂν τις
 εἴποι περὶ τῶν λυπηρῶν ;

ξη' Περὶ τῆς ἀταραξίας τῆς τῆ παρθενία προσούσης.

1. 'Αλλ' οὐχ ἡ παρθένος ὑπομένει τούτων οὐδέν, ἀλλ'
 ἀπήλλακται ταραχῆς τὸ δωματίον και κραυγῇ πᾶσα ἐκποδὸν
 ἀπελήλαται, ὡσπερ δὲ ἐν εὐδίῳ λιμένι σιγῇ πάντα κατέχει τὰ
 5 ἔνδον και τῆς σιγῆς πλείων ἑτέρα ἀταραξία τὴν ψυχὴν, ἅτε
 ἀνθρώπινον μὲν οὐδὲν μεταχειρίζουσιν, διὰ παντὸς δὲ τῷ Θεῷ
 διαλεγομένην και πρὸς αὐτὸν ἀτενέστερον ὀρώσαν. Τίς ἂν οὖν
 ταύτην ἀναμετρήσειε τὴν ἡδονὴν ; Ποῖος λόγος τὴν εὐφροσύ-
 νην τῆς οὕτω διακειμένης παραστήσειε ψυχῆς ; Οὐκ ἔστιν
 10 οὐδεὶς. 'Αλλ' οἱ τοῦ κυρίου κατατρυφῶντες αὐτοὶ μόνοι τὸ
 μέγεθος ἴσασιν ταύτης τῆς τρυφῆς και πῶς ἄπασαν σύγκρισιν
 ἐκ πολλοῦ τοῦ περιόντος νικᾷ.

2. 'Αλλ' ὁ πολλὸς ἄργυρος ὀρώμενος πανταχοῦ πολλὴν
 παρέχει τὴν τέρψιν τοῖς ὀφθαλμοῖς. Και πόσῳ βέλτιον εἰς τὸν
 15 οὐρανὸν ἐνορᾶν και πολλῶ μείζονα ἐκεῖθεν καρποῦσθαι τὴν
 ἡδονὴν. "Ὅσον γὰρ ὁ χρυσοῦς κασσιτέρου και μολύβδου τοσοῦ-
 τον ὁ οὐρανὸς χρυσοῦ και ἀργύρου και πάσης ὕλης λαμπρότε-
 ρός τέ ἐστι και φαιδρότερος. Και αὕτη μὲν χωρὶς φροντίδος
 ἡ θεωρία, ἐκεῖνη δὲ μετὰ πολλῆς τῆς μερίμνης, ὁ μάλιστα
 20 πανταχοῦ ταῖς ἐπιθυμίαις λυμαίνεται. 'Αλλ' οὐ βούλει τὸν
 οὐρανὸν ἰδεῖν ; "Ἐξεστὶ σοι τὸν ἐπὶ τῆς ἀγορᾶς κείμενον

18 τοῦ om v

LXVIII, 1 ἀταραξίας A || 4 εὐδίῳ XA : εὐδιανῶ G εὐδινῶ M εὐδιενῶ
 v || 6-7 μεταχειρίζουσα ... διαλεγομένη ... ὀρώσα codd corr Savile ||
 7 ἂν om G || 11 πᾶσαν M v || 16 και σιδηροῦ post κασσιτέρου add G
 sed parallelismo minus congruit || μολύβδου GX || 17 και post οὐρα-
 νός add G || ἀργ. και χρυσοῦ coll G || 18 τέ om G

1. Souvenir de SOPHOCLE, *Trachin.* 547 : « Je vois la jeunesse qui

voit préférer une autre sinon sur le plan de l'amour, du
 moins sur celui de la beauté et de l'admiration¹. Aussi,
 quand les avantages qui passent pour éclatants et enviables
 dans le mariage sont accompagnés de tant de tribulations,
 que dire de ses misères² ?

LXVIII. Sur la tranquillité d'âme inhérente à la virginité.

1. Tandis que la vierge n'a rien de pareil à supporter :
 point de trouble dans sa modeste demeure, tous cris sont
 bannis de sa présence ; comme en un havre de paix le silence
 règne en son cœur, et plus parfaite encore que le silence, la
 sérénité dans son âme, car elle n'applique son activité
 à aucune chose humaine, mais ne cesse de s'entretenir avec
 Dieu, de fixer sur lui ses regards. Qui pourrait donner la
 mesure de ce plaisir ? Quel langage pourrait exprimer le
 bonheur dont jouit une âme ainsi disposée ? Il n'en existe
 pas. Mais ceux-là seuls qui mettent dans le Seigneur leurs
 délices, connaissent la grandeur de ces délices et savent
 combien toute comparaison est impuissante à la traduire.

2. — Cependant la vue d'une grosse somme d'argent
 exerce partout sur les yeux un puissant attrait ! — Comme
 il est préférable de contempler les cieus pour en recueillir
 un plaisir beaucoup plus grand ! Autant l'or l'emporte sur
 l'étain et le plomb, autant le ciel l'emporte sur l'or,
 l'argent et toute autre matière, pour l'éclat et la splendeur !
 Cette contemplation est exempte de soucis, l'autre s'accom-
 pagne d'une profonde inquiétude, ce qui a toujours le plus
 fâcheux effet sur nos desirs. Mais tu ne veux pas regarder
 le ciel ? Tu peux regarder l'argent exposé sur la place

d'un côté s'épanouit, quand de l'autre elle se fane, et l'œil se plait
 à cueillir la fleur de l'une, tandis qu'il s'écarte de l'autre. »

2. Même remarque, ch. LVI, p. 305.

ἄργυρον ἰδεῖν. « Πρὸς ἐντροπήν ὑμῖν λέγω » κατὰ τὸν μακάριον Παῦλον, ἐπειδὴ οὕτως ἐπτόησθε πρὸς τὸν τῶν χρημάτων ἔρωτα. Ἄλλ' οὐκ ἔχω τί εἶπω. Πολλὴ γὰρ με ἐνταῦθα
 25 κατέσχεν ἀπορία καὶ οὐ δύναμαι συνιδεῖν πόθεν ἅπαν ὡς εἰπεῖν τὸ τῶν ἀνθρώπων γένος, ὅταν μὲν ἐξῆ μετ' εὐκολίας καὶ ἀνέσεως τέρπεσθαι, οὐδὲ ἡδονὴν τὸ πρᾶγμα τίθενται, ἐν δὲ τῷ φροντίζειν καὶ περισπᾶσθαι καὶ μεριμνᾶν μάλιστα πάντων ἡδοναί.

3. Διὰ τί γὰρ αὐτοὺς οὐχ οὕτω τέρπει ὁ κείμενος ἐπὶ τῆς ἀγορᾶς ἄργυρος ὡς ὁ κατὰ τὴν οἰκίαν ; Καίτοι γε λαμπρότερος ἐκεῖνός ἐστι καὶ μερίμνης ἀπάσης ἐλευθέραν ἀφήσει τὴν ψυχὴν. Ὅτι, φησὶν, ἐκεῖνος μὲν οὐκ ἐμός, οὗτος δὲ ἐμός. Ἡ πλεονεξία ἄρα ἐστὶν ἢ τὴν ἡδονὴν ἔχουσα, οὐχ ἢ τοῦ ἀργύρου
 35 φύσις· ἐπεὶ εἰ τοῦτο ἦν, καὶ ἐκεῖθεν ὁμοίως τέρπεσθαι ἔδει. Εἰ δὲ χρήσεως ἕνεκεν λέγοις, πολλῶ βελτίων ἢ ὕελος, καὶ ταῦτα αὐτοὶ οἱ πλουτοῦντες εἶποιεν ἂν οἱ τὰ ἐκπώματα ἀπὸ τῆς ὕλης ταύτης ὡς τὰ πολλὰ κατασκευάζοντες. Εἰ δὲ που διὰ τὸν τύφον ἀναγκασθεῖεν καὶ ἐξ ἀργύρου τοῦτο ποιῆσαι,
 40 πρότερον ἐνδοθεν θέντες τὴν ὕελον οὕτως ἔξωθεν τὸν ἄργυρον περιβάλλουσι, δεικνύντες ὅτι αὕτη μὲν πρὸς πόμα ἡδίων καὶ ἐπιτηδεῖα, ἐκεῖνος δὲ πρὸς τὸν τύφον μόνον καὶ τὴν ἀλαζονείαν. Τί δὲ ἐστὶν ὄλως ἐμός καὶ οὐκ ἐμός ; Ταῦτα γὰρ ὅταν μετὰ ἀκριβείας ἐξετάσω, ῥήματα μόνον ὄρω φιλά.

4. Πολλοὶ μὲν γὰρ καὶ ζῶντες ἀποπηδῶντα αὐτὸν τῆς αὐτῶν δεσποτείας οὐκ ἴσχυσαν κατασχεῖν. Οἷς δὲ μέχρι τέλους παρέμεινεν, ἐν τῷ καιρῷ τῆς τελευτῆς καὶ ἐκόντες καὶ

24 ἀλλ' om G || γὰρ post ἔχω add G || εἰπεῖν M v || 27 ἐν δὲ τῷ : τὸ δὲ G || 31 ὁ om sed postea add G || 35 καὶ ἐκεῖθεν G || 36 ἕνεκεν χρήσεως G || 37 καὶ ante αὐτοὶ add G αὐτοὶ om v || 39 καὶ ἐξ ἀργύρου om G || 41 πόμα : στόμα R || 42 ἐκεῖνη G || τὸν om M v || τὴν om M v || 43 περιττὴν post ἀλαζονείαν add M v || 44 τὰ ῥήματα ante ῥήματα add M v || 45 μὲν om G || 47 παρέμεινεν : παρῆν G

1. Allusion aux tables des changeurs (τράπεζαι).

2. Cf. I Cor. 6, 5.

publique¹. « Je le dis à votre honte », pour parler comme le bienheureux Paul², puisque vous poussez ainsi jusqu'à la démence l'amour de l'argent. Vraiment, je ne sais quel langage tenir : je me trouve ici dans un embarras extrême, car je ne peux comprendre comment presque tout le genre humain, quand s'offre à lui un bonheur dans la quiétude et le repos d'esprit³, n'y voit pas même un plaisir, tandis qu'il fait consister dans le souci, les tiraillements et l'inquiétude son plaisir le plus grand !

3. Pourquoi l'argent étalé sur l'agora n'a-t-il pas à leurs yeux autant d'attrait que celui qu'ils ont à la maison ? Il a pourtant bien plus d'éclat et il libère notre âme de toute inquiétude. — Parce que cet argent, direz-vous, n'est pas à moi, tandis que l'autre est à moi. — C'est donc la cupidité qui produit le plaisir et non la nature de l'argent ; car, en ce cas, tu devrais trouver dans l'autre argent un attrait identique. Tu allègues l'utilité ? mais le verre est bien préférable et les riches eux-mêmes te le diraient qui, le plus souvent, font fabriquer leurs coupes en cette matière. Et si par hasard leur orgueil les oblige à employer aussi l'argent, ils font mettre d'abord le verre à l'intérieur et ne le recouvrent d'argent qu'extérieurement : preuve que le verre est beaucoup plus agréable et plus commode pour boire et que l'argent n'est qu'affaire de vanité et d'ostentation⁴. Et puis, au fait, que signifie : c'est à moi, ce n'est pas à moi ? Quand j'examine avec attention ces expressions, je n'y découvre que de simples mots.

4. Que de gens, même pendant leur vie, ont vu l'argent qu'ils possédaient leur échapper des mains sans être capables de le retenir ! Et ceux qui l'ont conservé jusqu'au bout, à l'heure de leur mort, bon gré mal gré, en ont perdu

3. La vie que nous propose le Christ est ἀπράγμων, cf. chap. LXXIV, 4. — Le terme ἀνεσις n'est pas ici péjoratif comme il l'est aux chap. IV et XLIX.

4. Cf. chap. LXIII, p. 326, n. 1.

585 M. ἄκοντες αὐτοῦ τῆς ἐξουσίας ἐξέπεσον. Οὐκ ἐπὶ τοῦ ἀργύρου δὲ
 50 μόνον καὶ χρυσοῦ ἀλλὰ καὶ ἐπὶ τῶν λουτρῶν καὶ ἐπὶ τῶν παρα-
 55 δεισῶν καὶ ἐν ταῖς οἰκίαις τὸ ἐμὸν καὶ οὐκ ἐμὸν τοῦτο ῥῆμα ἄν-
 τις ἴδοι μόνον ψιλόν. Ἡ μὲν γὰρ χρῆσις κοινὴ πάντων ἐστίν,
 πλεονεκτοῦσι δὲ οἱ δοκοῦντες αὐτῶν εἶναι κύριοι τῶν οὐκ
 ὄντων τὴν ὑπὲρ αὐτῶν φροντίδα. Οἱ μὲν γὰρ ἀπολαύουσι
 μόνον αὐτῶν, οἱ δὲ μετὰ τοῦ ποιεῖσθαι πολλὴν τὴν ἐπιμέλειαν
 τὸ αὐτὸ τοῦτο καρποῦνται ὃ μετὰ τῆς ἀμελείας ἐκεῖνοι.

ξθ' Ὅτι πολλῆς ἀηδίας αἱ πολυτελεῖς γέμουσι τράπεζαι.

1. Εἰ δέ τις τὴν πολλὴν θαυμάζοι τρυφήν, οἶον τὸ τῶν
 κατακοπτομένων πλῆθος κρεῶν, τὴν περιττὴν τοῦ οἴνου
 5 δαπάνην, τῶν καρυκευμάτων τὴν περιεργίαν, τραπεζοποιῶν
 5 καὶ σιτοποιῶν καὶ μαγειρῶν τέχνας, παρασίτων καὶ δαιτυμό-
 νων ὄχλον, εὖ ἴστω ὅτι τῶν μαγειρῶν αὐτῶν οὐδὲν ἄμεινον ἐν
 τοῖς τοιοῦτοις οἱ πλουτοῦντες διάκεινται. Καθάπερ γὰρ
 ἐκεῖνοι τοὺς δεσπότας οὕτω τοὺς κεκλημένους αὐτοὶ δεδοί-
 10 κασι μὴ τιнос ἐπιλάβωνται τῶν μετὰ πολλοῦ πόνου καὶ
 10 δαπάνης παρασκευασθέντων αὐτοῖς. Καὶ τούτῳ μὲν ἐξισοῦν-
 ται τοῖς οἰκέταις, καθ' ἕτερον δὲ καὶ πλεονεκτοῦσιν αὐτῶν
 ἐκεῖνοι. Οὐ γὰρ μόνον κατηγοροῦσιν ἀλλὰ καὶ βασκανοῦσιν δεδοί-
 15 κασι. Πολλοῖς γὰρ πολλὰκις ἀπὸ τῶν τοιούτων συμποσίων
 ἐτέχθησαν φθόνοι, καὶ οὐ πρότερον ἔστησαν ἕως κινδύνου
 15 ἐπήγαγον τοὺς ἐσχάτους. Ἀλλὰ τὸ σιτεῖσθαι πολλὰ πολλὰκις
 ἡδύ. Ἀπαγε. 2. Καὶ γὰρ ὅταν καρηβαρῖαι καὶ γαστροὶ δια-
 τάσεις καὶ πνεύματος ἐμφράξεις καὶ σκοτοδινῖαι καὶ ἱλιγγοὶ
 καὶ ἀχλύες καὶ τὰ ἔτι τούτων ἀτοπώτερα ἀπὸ τῆς τρυφῆς

49 χρυσίου G || ἐπὶ om G || 54 ποιήσασθαι G

LXIX, 2 τὸ : τι G || 3 πλῆθος om G || 5 καὶ μαγειρῶν om v || 6-7 ἐν
 τοῖς hic inc L et prosequitur ad finem || 11 οἰκέταις : μαγειροῖς ML
 v || 12 ἐκεῖνοι om ML et post κατηγοροῦσιν coll v || 14 ἐτέχθη φθόνος
 ML v || ἔστησαν : ἔστη ML v || 15 τὸ om v || 16 ἀπαγε : πάνυ γε G ||
 καὶ γὰρ om ML v || 16-17 διατάσεις ML v || 17 ἐμφράξις ML v || σκο-
 τόδινοι G || 18 ἀχλὺς XA ἀχλύεις P ἀλύσεις G

la jouissance. Ce n'est pas seulement à propos de l'or et de
 l'argent, mais à propos des bains, des jardins et de tout ce
 qu'il y a dans les maisons que l'expression : « C'est à moi,
 ce n'est pas à moi », peut n'apparaître qu'un simple mot.
 Car l'usage en est commun à tous et ce que leurs prétendus
 propriétaires ont de plus que les autres, ce sont... les soucis
 à leur sujet. Les uns se contentent d'en jouir, les autres,
 avec tout le mal qu'ils se donnent, recueillent exacte-
 ment le même résultat qu'obtiennent les premiers sans la
 moindre peine.

LXIX. Les tables somptueuses causent beaucoup de désagréments.

1. Est-on émerveillé devant les raffinements du plaisir ?
 par exemple, l'abondance des viandes coupées en morceaux,
 les assaisonnements recherchés, la profusion du vin, les
 inventions des maîtres d'hôtel, des pâtisseries et des cuisiniers,
 la foule des parasites et des convives ? Qu'on le sache
 bien : les riches ne s'en trouvent pas mieux que leurs
 cuisiniers. Ceux-ci craignent leurs maîtres, mais les maîtres,
 eux, craignent leurs invités, redoutant qu'ils n'aient quelque
 chose à reprendre dans ces festins préparés pour eux avec
 tant de peine et tant de frais. Jusqu'ici, leur condition est
 semblable à celle de leurs domestiques, mais sur un autre
 point ces derniers sont beaucoup mieux partagés ; car eux,
 ils ne redoutent pas seulement la critique, mais l'envie.
 Combien de gens, souvent, à la suite de tels banquets, ont vu
 naître contre eux des jalousies qui n'ont eu de cesse qu'après
 avoir attiré sur leur tête le péril suprême ! — Du moins
 est-il agréable de se livrer souvent à la bonne chère !
 — Allons donc ! 2. Vraiment, quand les maux de tête, les
 dilatations d'estomac, les étouffements, les étourdissements,
 les vertiges, les troubles de la vue et autres affections plus

ταύτης ἀναβλαστάνη δεινά, ποίαν ἡδονὴν καρπωσόμεθα ;
 20 Καὶ εἴθε μέχρι τῶν παρ' ἡμέραν λυπηρῶν καὶ τὰ τῆς ἀσχημο-
 σύνης ἐκείνης καὶ τὰ τῆς ζημίας ἴστατο μόνον. Νυνὶ δὲ αἱ
 μάλιστα τῶν νόσων δυσίατοι ἀπὸ τῶν τοιούτων τραπεζῶν
 ἔχουσι τὴν ἀρχήν. Καὶ γὰρ ποδαλγία καὶ φθόβη καὶ νόσος καὶ
 25 παράλυσις καὶ σπασμὸς τὸ σῶμα πολιορκεῖ ἕως ἐσχάτης
 ἀναπνοῆς. Τίνα οὖν ἂν τις ἔχοι τούτων ἀντίρροπον τῶν
 κακῶν ἡδονὴν εἰπεῖν ; Ποίαν δὲ οὐκ ἂν τις ἔλοιτο σκληρα-
 γωγίαν ὑπὲρ τῆς τούτων ἀπαλλαγῆς ;

ο' Ὅτι χρησιμώτερον καὶ ἥδιον τὸ μὴ τρυφᾶν τοῦ τρυφᾶν.

1. Ἄλλ' οὐχ ἡ εὐτέλεια τοιαύτη, ἀλλὰ πόρρω τούτων
 ἀφέστηκε τῶν δυσχερῶν ὑγείας καὶ εὐεξίας ποιητικῆ, ἣν
 5 μείζονα οὖσαν εὐρήσεις τῆς τρυφῆς. Καὶ πρῶτον μὲν ἀπὸ τοῦ
 ἐρρῶσθαι καὶ μηδενὶ τῶν κακῶν ἐνοχλεῖσθαι ἐκείνων ὧν
 ἕκαστον καὶ καθ' ἑαυτὸ πᾶσαν ἱκανὸν σβέσαι καὶ ἀνατρέψαι ἐκ
 βάρθρων ἡδονῆν. Δεύτερον δὲ καὶ ἀπὸ τῶν σιτίων αὐτῶν. Πῶς ;
 Ὅτι ἡδονῆς ποιητικῶν ἐπιθυμία, ἐπιθυμίαν δὲ οὐχ ὁ κόρος

19 ἀναβλαστάνει G || ποίαν ἡδονὴν καρπωσόμεθα om ML v || 20 καὶ
 alt om ML v || 21 καὶ om G || 23 καὶ νόσος om G || 24 σπασμὸς :
 πολλὰ ἔτι τούτων χαλεπώτερα ἀπολαβόντα ML v || 24-25 ἕως ἐσχάτης
 ἀναπνοῆς : εἰς ἐσχάτας ἀναπνοάς ML v

LXX, 1 ἥδιον : ἡδέον A ἴδιον M || 3 ἀφέστηκε : ἔστηκε GXA || οὖσα
 post εὐεξίας add ML v || post ποιητικῆ add ei δὲ καὶ ἡδονὴ τις ἐπι-
 ζητοῖ καὶ ταύτην παρ' αὐτῆς ML v || vix intelligentes sensum ἦν om
 ML v || 4 εὐρήσει ML v || 4-5 ἀπὸ ... ἐνοχλεῖσθαι om G || 5 ὧν om
 GXA || 8 ὁ om G

1. Lieu commun de la diatribe sur la gourmandise, la goinfreterie et leurs conséquences ; cf. *In Matth.* Hom. LXX, 4 (PG 58, 660) et *Lettre d'exil*, 8 (SC 103, p. 101). Ces festins de riches ont été souvent stigmatisés par Jean Chrysostome ; ils étaient fréquents à Antioche et avaient pour causes essentielles tous les défauts d'une société corrompue, d'une société attachée aux biens de la terre : la *gourmandise*, car les mets étaient variés, succulents, flattant les palais

anormales encore sont les fruits de cette vie de plaisirs, quelle satisfaction en retirerons-nous ? Et si ces dérèglements et leurs conséquences se bornaient à ces ennuis d'un jour ! En fait, les maladies les plus difficiles à guérir ont pour origine de tels festins : la goutte, la phtisie, l'épilepsie, la paralysie, les convulsions assiègent le corps jusqu'au dernier soupir¹. Pour contrebalancer tous ces maux, quelle satisfaction peut-on citer ? Et quelle vie de privation n'accepterait-on pas pour en être préservé ?

LXX. Une vie d'où les plaisirs sont absents
 est plus profitable et plus agréable
 qu'une vie de plaisirs.

1. Mais ce n'est pas le cas de la frugalité ; loin d'entraîner ces inconvénients, elle est principe de santé et de bonne condition physique ; tu la trouveras préférable à la vie de plaisirs. D'abord parce qu'elle permet de se bien porter, de n'être importuné par aucun de ces maux dont chacun suffit à lui seul pour éteindre tout plaisir et pour l'anéantir jusqu'à la racine. Ensuite, à cause de la nourriture elle-même. Comment cela ? Parce que le plaisir a pour cause l'appétit,

déliçats ; les vins délicieux coulaient à profusion, les cuisiniers faisaient preuve de beaucoup d'ingéniosité pour satisfaire des estomacs sans appétit ; en somme, les descriptions de SÉNÈQUE (*Lucil.* 47) et de PÉTRONE (*Satiricon*) concernant les banquets romains du 1^{er} siècle sont valables pour Antioche ; la *vanité* : chacun rivalise de luxe avec ses voisins et consacre une fortune à les éblouir : vaisselle d'or et d'argent, domesticité nombreuse et richement vêtue, tables somptueusement décorées, spectacles, joueuses de flûtes ; les *plaisirs des sens* : beaucoup de ces banquets se terminaient par des scènes de débauche et les convives échauffés par le vin et la bonne chère s'abandonnaient à leurs instincts et trouvaient dans cette ivresse des sens un plaisir dont ils ne pouvaient plus se passer. S'il s'agit là de lieux communs de la diatribe, un chrétien sincère pouvait y voir autre chose qu'un thème littéraire.

οὐδὲ ἡ πλησμονὴ ἀλλ' ἡ ἔνδεια καὶ ἡ σπάνις ποιεῖ. Αὕτη
 10 δὲ οὐκ ἐν ἐκείνοις τοῖς συμποσίοις τοῖς τῶν πλουτούντων
 ἀλλ' ἐν τοῖς τῶν πενομένων ἀεὶ πάρεστι, παντὸς τραπε-
 ζοποιοῦ καὶ μαγείρου μᾶλλον ἐπιστάζουσα πολὺ τοῖς προκει-
 μένοις τὸ μέλι. Οἱ μὲν γὰρ πλουτοῦντες οὔτε πεινῶντες
 15 ἐσθίουσι καὶ χωρὶς τοῦ διψεῖν πίνουσι, καὶ πρὶν αὐτοῖς
 σφοδρῶς ἐπελθεῖν τὴν ἀνάγκην τοῦ ὕπνου καθεύδουσιν.
 Οὗτοι δὲ ἐν χρεῖα τούτων ἀπάντων καθιστάμενοι πρότερον
 οὕτως αὐτῶν μετέχουσιν, ὃ μάλιστα πάντων αὔξει τὰ τῆς
 ἡδονῆς.

2. Διὰ τί γάρ, εἰπέ μοι, καὶ ὁ Σολομών τὸν ὕπνον τοῦ
 20 δούλου φησὶν εἶναι ἡδὺν οὕτως λέγων· « Ἡδὺς ὕπνος τῷ
 δούλῳ ἄν τε πολὺ ἄν τε ὀλίγον φάγη ; » Ἄρα διὰ τὴν στρω-
 μὴν τὴν ἀπαλήν ; Καὶ μὴν ἐπὶ ἐδάφους ἢ ἐπὶ στιβάδος οἱ
 πλείους καθεύδουσιν. Ἄλλὰ διὰ τὴν ἄδειαν ; Ἄλλ' οὐδὲ
 586 M. 25 ἄλλ' οὐ διαλιμπάνουσι μόχθοις κοπτόμενοι καὶ ταλαιπω-
 ρίας. Τί ποτ' οὖν ἐστὶ τὸ ποιοῦν τὸν ὕπνον ἡδὺν ; Οἱ πόνοι,
 καὶ τὸ πρότερον εἰς χρεῖαν καταστάντας οὕτως αὐτοῦ μετα-
 λαμβάνειν. Τοὺς δὲ πλουτοῦντας ἂν μὴ μέθη βαπτισθέντας ἢ
 νύξ καταλάβῃ, ἀνάγκη διὰ παντὸς ἀγρυπνεῖν καὶ ἐπιστρέφε-
 30 σθαι καὶ ἀλύειν ἐπὶ τῶν μαλακῶν κειμένους στρωμάτων.

σα' Ὅτι καὶ ψυχὴν λυμαίνεται ἡ τρυφή.

Ἐνῆν καὶ ἐτέρωθεν δεῖξαι τῆς τρυφῆς τὴν ἀηδίαν καὶ τὴν
 ζημίαν καὶ τὴν ἀσχημοσύνην, τὰς νόσους καταλέγοντα ὅσας
 ἐναπομόργνυται τῇ ψυχῇ πολλῶ πλείους καὶ χαλεπωτέρας

11 πενομένων : πενήτων G || 14 αὐτοῖς om G || 15 σφοδρῶς αὐτοῖς ML
 v || 16 ἀπάντων om M v || 20 Ἡδὺς : Γλυκὺς G || 21 πολὺ ... ὀλίγον G
 || 26 οἱ πόνοι om ML v || 27 καὶ : ἢ ML v || 29-30 περιστρέφεται G
 LXXI, 2 ἐνῆν : ἐν G

1. Thème de la diatribe, cf. *De statutis* II, 7 (PG 49, 44).

et l'appétit, ce ne sont ni la satiété ni le ventre plein, mais le besoin et la privation qui le créent¹. Cette privation, on ne la trouve pas dans ces festins de riches, mais elle est toujours à la table des pauvres, distillant sur les aliments, mieux que tous les maîtres d'hôtel et tous les cuisiniers, le miel d'une saveur exquise. Car les riches mangent sans avoir faim, boivent sans avoir soif et s'endorment avant de sentir sur eux l'impérieuse contrainte du sommeil. Les pauvres, eux, éprouvent tous ces besoins avant que d'y satisfaire, ce qui, plus que tout, augmente le plaisir qu'ils y prennent.

2. Pourquoi, je te prie, Salomon lui-même affirme-t-il la douceur du sommeil de son serviteur en ces termes : « Le sommeil est doux au serviteur, qu'il ait pris peu ou prou de nourriture² » ? Serait-ce à cause de la délicatesse de sa couche ? Et pourtant ils dorment le plus souvent à même le sol ou sur de la paille. Alors, est-ce à cause de sa liberté d'esprit ? Mais ils n'ont pas même le plus petit instant à leur disposition. Alors est-ce à cause de son existence facile ? Mais leur vie n'est qu'un tissu serré d'épreuves et de misères. Qu'est-ce donc qui leur rend le sommeil si doux ? Les fatigues et le besoin qu'ils en éprouvaient avant de s'y livrer. Pour les riches, si la nuit ne vient les surprendre plongés dans l'ivresse, ils ne peuvent un seul instant fermer l'œil, ils se retournent et s'agitent sans cesse, étendus sur leurs couches moelleuses.

LXXI. La vie de plaisirs est préjudiciable à l'âme.

Il serait aisé de faire ressortir d'une autre manière encore les désagréments d'une vie de plaisirs, ses conséquences, son indécence, en énumérant les maladies dont elle infecte l'âme, maladies beaucoup plus nombreuses et plus pénibles

2. *Eccl.* 5, 11.

5 ούσας τῶν σωματικῶν. Καὶ γὰρ μαλακοὺς καὶ ἀνάνδρους καὶ
 θρασεῖς καὶ ἀλαζόνας καὶ ἀσελγεῖς καὶ ὕβριστὰς καὶ ἀκο-
 λάστους καὶ ἀκροχόλους καὶ ὤμους καὶ ἀγενεῖς καὶ πλεο-
 νέκτας καὶ δουλοπρεπεῖς καὶ πρὸς ἅπαν εἰπεῖν τῶν χρησίμων
 καὶ ἀναγκαίων ἀχρήστους καθίστησιν, ὧν τάναντία πάντα ἡ
 10 αὐτάρκεια ποιεῖ. Ἄλλὰ νῦν πρὸς ἕτερον ἡμῖν ὁ λόγος ἐπιεί-
 γεται· διὸ μόνον ἐκεῖνο προσθέντες τῶν ἀποστολικῶν πάλιν
 ἀψώμεθα ῥημάτων. Εἰ γὰρ τὰ δοκοῦντα εἶναι ζηλωτὰ τοσοῦ-
 των γέμει κακῶν καὶ τοσοῦτον τῇ ψυχῇ καὶ τῷ σώματι τὸν
 νιφετὸν ἐπάγει τῶν νοσημάτων, ποῦ τὰ λυπηρὰ θήσομεν ;
 15 Οἷον ἀρχόντων φόβους, δῆμων ὄργας, συκοφαντῶν καὶ
 βασκάνων ἐπιβουλὰς, ἃ μάλιστα τοὺς πλουτοῦντας περιστοι-
 χίζεται, ἐν οἷς καὶ τὰς γυναῖκας μειζρόνως τῶν κακῶν ἀνάγκη
 κοινωνεῖν διὰ τὸ μὴ γενναίως τὰς τοιαύτας φέρειν μεταβολὰς.

οβ' Ὅτι μετὰ τῶν ἄλλων κακῶν καὶ τὰς μεταβολὰς
 ἀφορήτους ποιεῖ τὸ τρυφᾶν.

Καὶ τί λέγω γυναῖκας ; Καὶ γὰρ αὐτοὶ οἱ ἄνδρες ταλαιπώ-
 ρως ὑπὸ τῶν τοιούτων ἀλίσκονται. Ὁ μὲν γὰρ ἐν αὐταρκείᾳ
 5 ζῶν οὐδεμίαν μετάπτωσιν δέδοικεν. Ὁ δὲ ἐν ἐκείνῳ τῷ ὑγρῷ
 καὶ διακεχυμένῳ βίῳ δαπανηθεὶς, εἴποτε συμβαίη κατὰ
 περίστασιν τινα καὶ ἀνάγκη παραδοθῆναι πενίᾳ, τεθνήξεται
 πρότερον ἢ ταύτην οἴσει τὴν μεταβολὴν διὰ τὸ ἀμελέτητον
 καὶ ἀγύμναστον. Διὰ ταῦτα ὁ μακάριος Παῦλος ἔλεγε·
 10 « Ὁλίψιν τῇ σαρκὶ ἐξουσιν οἱ τοιοῦτοι· ἐγὼ δὲ ὑμῶν φείδο-
 μαι. » Εἶτα μετὰ τοῦτο φησιν· « Ὁ καιρὸς συνεσταλμένος
 τὸ λοιπὸν ἐστίν. »

7 ἀγενεῖς G || 14 νιφετὸν G || 16 ἐπιβουλὰς : ὄργας G || 17 ἐν οἷς :
 ἐκείνους G || 18 μὴ : μηδὲ G

LXXII, 5 ὑγρῷ : χρόνῳ G || 9 ταῦτα : τοῦτο G || ἔλεγε : φησι G ||
 12 ἐστὶ τὸ λοιπὸν G

que celles du corps. Mollesse, lâcheté, insolence, suffisance, libertinage, violence, intempérance, irascibilité, cruauté, bassesse d'âme, cupidité, servilité, incapacité pour toutes les choses utiles et nécessaires, voilà son lot : résultats exactement contraires à ceux de la frugalité. Mais j'ai hâte d'en arriver maintenant à un autre point, aussi me bornerai-je à ajouter cette simple observation, avant de reprendre les paroles de l'apôtre. Si les choses qui passent pour enviables débordent à ce point de maux, si elles exposent l'âme et le corps à un tel déluge de maladies, que penser des vraies misères ? par exemple, la crainte des magistrats, les mouvements populaires, les intrigues des sycophantes et des envieux — misères qui assiègent principalement les riches, et dont les femmes reçoivent nécessairement une part plus importante, parce qu'elles n'ont pas le courage de supporter ce genre de vicissitudes.

**LXXII. En plus des autres maux,
 la vie de plaisirs rend les vicissitudes intolérables.**

Et pourquoi parler des femmes ? Les hommes eux-mêmes sont les proies malheureuses de ces misères. Quiconque pour vivre se contente de ce qu'il a, ne redoute aucun revers de fortune ; mais celui qui s'épuise dans cette vie voluptueuse et débauchée, qu'il arrive une catastrophe, un coup du sort pour le précipiter dans l'indigence, et il sera mort avant de s'être accommodé de ce changement auquel il n'est ni préparé ni entraîné. Aussi le bienheureux Paul disait-il : « Ceux-là souffriront tribulations dans leur chair ; et moi, je cherche à vous les épargner », puis il ajoute : « Le temps qui reste est court¹. »

1. I Cor. 7, 28 et I Cor. 7, 29.

ογ' Ὅτι οὐ γάμου ὁ καιρὸς ὁ παρών.

1. Καὶ τί τοῦτο πρὸς τὸν γάμον ; ἴσως ἂν εἴποι τις. Καὶ σφόδρα μὲν οὖν πρὸς αὐτόν. Εἰ γὰρ ἐν τῷ παρόντι βίῳ συγκέκλεισται, ἐν δὲ τῷ μέλλοντι οὔτε γαμοῦσιν οὔτε γαμίζονται, ὁ δὲ παρών καιρὸς πρὸς τὸ τέλος ἐπείγεται καὶ ἐπὶ θύραις τὰ τῆς ἀναστάσεως ἔστηκεν, οὐ γάμων καιρὸς οὐδὲ κτημάτων ἀλλ' ἐνδείας καὶ τῆς ἄλλης φιλοσοφίας ἀπάσης τῆς ἐκεῖ χρησιμεύουσης ἡμῖν. Ὡσπερ γὰρ ἡ παρθένος ἕως μὲν ἂν οἴκοι μένη μετὰ τῆς μητρὸς πολλὴν τῶν παιδικῶν ἀπάντων ποιεῖται φροντίδα καὶ κιβώτιον ἐν τῷ ταμιεῖῳ καταθεμένη τῶν ἀποκειμένων ἐκεῖ καὶ τὴν κλεῖν αὐτῇ κέκτηται καὶ τὴν ἐξουσίαν ἅπασαν ἔχει, καὶ τοσαύτην ὑπὲρ τῆς τῶν μικρῶν ἐκείνων καὶ φαύλων φυλακῆς ἀναδέχεται μέριμναν ὅσην οἱ τὰς μεγάλας ἐπιτροπεύοντες οἰκίας. Ἐπειδὴ δὲ μνηστεύεσθαι δέη καὶ ὁ τοῦ γάμου καιρὸς ἀναγκάζῃ τὴν πατρῶαν οἰκίαν ἀφεῖναι, τότε τῆς εὐτελείας ἐκείνης ἀπαλλαγεῖσα καὶ τῆς ταπεινότητος, οἰκίας προστασίαν καὶ κτημάτων καὶ ἀνδραπόδων πλῆθος καὶ ἀνδρὸς θεραπείαν καὶ τὰ ἄλλα τὰ τούτων πολλῶν μερίζονα μεριμνᾶν ἀναγκάζεται. Οὕτω καὶ ἡμᾶς χρῆ ποιεῖν, ἐπειδὴ πρὸς τὸν τέλειον ἀγόμεθα βίον καὶ τὸν ἀνδράσι προσήκοντα τὰ ἐπὶ τῆς γῆς πάντα ἀφέντας τὰ ὄντως παιδικὰ ἀθύρματα φαντάζεσθαι τὸν οὐρανὸν καὶ τῆς ἐκεῖ διατριβῆς τὴν λαμπρότητα καὶ τὴν δόξαν ἅπασαν.

LXXIII, 3-4 συγκέκληται G || 4 γαμίζονται G || 5-6 πρὸς ... γάμων καιρὸς per hom ut vid om G || 7 πάσης G || 8-9 ἡ παρθένος ... μετὰ om G || 9 τὰ ante τῆς add G || πολλῶν G || 11 κλεῖδα G || 14 οἰκίας om v || 15 ἀφίεναι G || 18 πολλῶν codd : om v πολλῶν conl Grillet || 19 ποιεῖν om ML v || 22 διατριβεῖς at postea corr G

1. Cf. *Matth.* 22, 30. — Sur la parousie, voir *Introduction*, p. 12, n. 3.

2. Ταμιεῖον : c'était le lieu où le ταμίας, l'intendant de la maison accomplissait ses fonctions, une sorte de cellier ; puis le mot désigne

LXXIII. Le temps présent n'est pas celui du mariage.

1. — Quel rapport avec le mariage ? m'objectera-t-on peut-être. — Très étroit assurément. Car si le mariage ne dépasse pas les bornes de la vie présente, si, dans la vie future, on n'épouse ni on n'est épousé¹, si le temps présent touche à son terme et que le jour de la résurrection est à notre porte, ce n'est pas le temps de songer au mariage ni aux biens de ce monde, mais à notre indigence et à tous les autres éléments de sagesse qui nous seront utiles dans l'autre vie. Il en est comme de la jeune vierge : tant qu'elle reste au logis avec sa mère, elle s'intéresse vivement à toutes les choses de l'enfance, elle dépose son coffret dans la resserre², garde même par-devers elle la clé de ce qu'elle y a enfermé, en a l'entière jouissance et consacre à veiller sur ces babioles et amusettes autant de sollicitude qu'on en met à administrer de grandes maisons. Mais quand il lui faut se fiancer et que le temps du mariage l'oblige à quitter la maison paternelle, elle doit renoncer à ces vils et humbles objets pour s'inquiéter du gouvernement d'une maison, de biens et de domestiques nombreux, du soin d'un époux et de tous les autres soucis plus graves encore que ceux-là, si nombreux. Ainsi devons-nous procéder nous aussi : puisque nous parvenons à la maturité et à la vie qui convient à des hommes, nous devons abandonner tous les biens de la terre qui sont réellement des jouets d'enfants et tourner nos pensées vers le ciel, la splendeur et toute la gloire de l'existence céleste.

la pièce où s'entassaient les provisions, les objets constituant le « trésor » de la famille, la « resserre » (PLATON, *Rép.* 548 a ; ISOCRATE, *Démon.* 44 ; XÉNOPHON, *Mém.* I, 5, 2) ; cf. *Contra eos qui subintroducunt*, 9 : as-tu une resserre pour de grands trésors et de coûteux vêtements ? — A l'époque chrétienne, le ταμιεῖον est aussi la pièce de la maison où l'on va se recueillir et prier (cf. *Matth.* 6, 6).

2. Ἡρμόσθημεν γὰρ καὶ ἡμεῖς νυμφίῳ οὕτως ζητοῦντι
 25 παρ' ἡμῶν ἀγαπᾶσθαι ὡς μὴ τῶν ἐν τῇ γῆ μόνον μηδὲ τῶν
 μικρῶν τούτων καὶ εὐτελῶν ἀλλὰ καὶ τῆς ψυχῆς αὐτῆς
 ἀφίστασθαι δι' αὐτὸν ὅταν δέη. Ἐπεὶ οὖν ἐκεῖ λοιπὸν ἀπιέναι
 χρὴ ἀπαλλάξωμεν ἑαυτοὺς τῆς φροντίδος τῆς εὐτελοῦς. Οὐδὲ
 γὰρ εἰς βασιλείαν μεθίστασθαι μέλλοντες ἀπὸ πενιχρᾶς οἰκίας,
 587 M. 30 κεραμίδων καὶ ξύλων καὶ ἐπίπλων καὶ τῆς ἄλλης τῆς κατὰ τὴν
 οἰκίαν ἐφροντίσαμεν ἂν πενίας. Μὴ τοίνυν μηδὲ νῦν τὰ ἐν τῇ
 γῆ μεριμνῶμεν· ὁ γὰρ καιρὸς ἡμᾶς ἤδη καλεῖ πρὸς τὸν
 οὐρανόν, καθάπερ καὶ Ῥωμαίοις ἐπιστέλλων ὁ μακάριος
 Παῦλος ἔλεγε· « Νῦν γὰρ ἐγγύτερον ἡμῶν ἡ σωτηρία ἢ ὅτε
 35 ἐπιστεύσαμεν· ἡ νῦν προέκοψεν, ἡ δὲ ἡμέρα ἤγγικε. » Καὶ
 πάλιν· « Ἐνταῦθα ὁ καιρὸς συνεσταλμένος τὸ λοιπὸν ἐστίν,
 ἵνα καὶ οἱ ἔχοντες γυναῖκας ὡς μὴ ἔχοντες ὦσι. »

3. Τί οὖν δεῖ γάμου τοῖς οὐ μέλλουσιν ἀπολαύεσθαι γάμου
 ἀλλ' ἐν ἴσῳ τοῖς οὐκ ἔχουσι διακείσεσθαι ; Τί δαι χρημάτων,
 40 τί δαι κτημάτων, τί δαι τῶν βιωτικῶν, τῆς χρήσεως αὐτῶν
 ἁώρου λοιπὸν οὔσης καὶ παρὰ καιρὸν ; Εἰ γὰρ οἱ μέλλοντες
 δικαστηρίῳ παραστήσεσθαι τῷ παρ' ἡμῖν καὶ λόγον ὑφέξειν
 τῶν πεπλημμελημένων, τῆς κυρίας γενομένης ἐγγύς, οὐ
 γυναικὸς μόνον ἀλλὰ καὶ σίτων καὶ ποτῶν καὶ πάσης ἑαυτοῦς
 45 ἀποστήσαντες φροντίδος τῆς ἀπολογίας γίνονται μόνης —
 πολλῷ μᾶλλον ἡμᾶς τοὺς οὐκ ἐπιγίῳ τινι δικαστηρίῳ ἀλλ'
 οὐρανίῳ βήματι παραστήσεσθαι μέλλοντας καὶ ῥημάτων καὶ
 πραγμάτων καὶ ἐνοιῶν εὐθύνας ὑφέξειν, πάντων ἀφίστασθαι
 50 χρὴ καὶ χαρᾶς καὶ λύπης τῆς ἐπὶ τοῖς παροῦσι πράγμασι καὶ
 τὴν φοβεράν μόνον ἐκείνην ἡμέραν μεριμνᾶν. « Εἴ τις », γάρ

25 μηδὲ G || 27 διὰ τοῦτον G || ἀπιέναι supra ἀπιέναι scr G || 28 ἀπά-
 ξωμεν XA || 29 βασιλεία G || 30 τῆς alt om G || 33-38 καθάπερ ...
 μέλλουσιν certe propter causas theologicas om GPRS at in mar-
 gine add totam pericopen S (cf LXXIII, 38) || 38 ante ἀπολαύεσθαι
 add ἔνθα τοῖς ἔχουσι γυναῖκας οὐκ GPRS || 39 ἐν ἴσῳ : ἴσως GPRS ||
 διακείσεσθαι G || 39-40 δαι (ter) : δὲ (ter) GAM v || 41 παρὰ καιρὸν :
 παρακαίρου (adi fem) ML v || 42 τῷ : τῶν G || 43 τῶν ... ἐγγύς om
 G || 46 ἡμᾶς om G || 48-49 εὐθύνας ... χαρᾶς om G

2. Car nous avons été unis, nous aussi, à un époux qui exige de nous un tel amour que nous sacrifions pour lui non seulement les choses de la terre, non seulement ces choses insignifiantes et sans valeur, mais notre vie elle-même, s'il est besoin. En conséquence, puisqu'il nous faut quitter ce séjour pour l'autre, affranchissons-nous de cette vaine préoccupation. Si nous devons échanger pour un palais une misérable demeure, nous ne serions pas en souci des bibelots d'argile et de bois, des meubles et des autres pauvres objets de la maison. Alors, ne nous inquiétons pas non plus aujourd'hui des choses de la terre : car le temps est venu qui nous appelle vers le ciel, selon le bienheureux Paul dans son Épître aux Romains : « Maintenant le salut est plus proche de nous que lorsque nous avons reçu la foi ; la nuit est bien avancée et le jour est proche¹. » Et puis encore : « Le temps qui reste est court, que ceux qui ont une femme soient comme s'ils n'en avaient pas. »

3. Alors, à quoi bon le mariage, pour des gens qui ne doivent pas en profiter, qui se trouveront comme ceux qui n'ont pas de femme ? Oui, à quoi bon la fortune ? à quoi bon les possessions, à quoi bon les biens de la vie, puisque l'usage en est désormais hors de saison et inopportun ? Si les accusés qui doivent comparaître devant un de nos tribunaux pour y rendre raison de leurs fautes, à l'approche du jour crucial, ne songent ni à leur femme ni même à la nourriture, à la boisson, à tout autre souci, mais n'ont en tête que leur défense, bien davantage encore nous, qui devons comparaître non devant un tribunal terrestre, mais devant le trône céleste pour y rendre compte de nos paroles, de nos actes et de nos pensées, devons-nous faire abstraction de tout, de la joie, du chagrin que nous causent les choses du monde et ne nous inquiéter que de ce jour redoutable. « Si quel-

1. Rom. 13, 11, et I Cor. 7, 29. Sur l'interprétation de τὸ λοιπὸν cf. ALLO, *op. cit.*, p. 179. On rattache en général le mot à ce qui suit : « Le temps s'est fait court ; désormais, que ceux qui ont femme... »

φησιν, « ἔρχεται πρὸς με καὶ οὐ μισεῖ τὸν πατέρα αὐτοῦ καὶ τὴν μητέρα καὶ τὴν γυναῖκα καὶ τὰ τέκνα καὶ τοὺς ἀδελφοὺς καὶ τὰς ἀδελφάς ἔτι δὲ καὶ τὴν ἑαυτοῦ ψυχὴν, οὐ δύναται μου μαθητὴς εἶναι. Καὶ ὅστις οὐ βαστάζει τὸν σταυρὸν αὐτοῦ καὶ ἔρχεται ὀπίσω μου οὐ δύναται μου εἶναι μαθητὴς. »

⁵⁵ 4. Σὺ δὲ παρακάθη σχολάζων ἐπιθυμίαις γυναικὸς καὶ γέλωτι καὶ διαχύσει καὶ τρυφῇ ; « Ὁ κύριος ἐγγύς. » Σὺ δὲ ὑπὲρ χρημάτων φροντίζεις καὶ μεριμνᾷς ; « Ἡ βασιλεία τῶν οὐρανῶν ἐφέστηκε. » Σὺ δὲ περὶ οἰκίας καὶ τρυφῆς καὶ τῆς ἄλλης σκοπεῖς ἡδονῆς ; « Παράγει τὸ σχῆμα τοῦ κόσμου τούτου. » Τί οὖν κόπτεις σαυτὸν ἐν τοῖς τοῦ κόσμου πράγμασι τοῖς οὐ μένουσιν ἀλλὰ δαπανωμένοις, τῶν μενόντων καὶ βεβαίων ἀμελῶν ; Οὐκέτι γάμος, οὐδὲ ὠδίνες, οὐχ ἡδονὴ καὶ μίξις, οὐ χρημάτων εὐπορία οὐδὲ κτημάτων ἐπιμέλεια, οὐ τροφή οὐδὲ ἐνδύματα, οὐ γεωργίαι καὶ ναυτιλίαι, οὐ τέχναι οὐτε οἰκοδομαί, οὐ πόλεις οὐδὲ οἰκίαι ἀλλ' ἑτέρα τις κατάστασις καὶ διαγωγὴ. Ταῦτα δὲ πάντα μικρὸν ὕστερον ἀπολείπεται. Τοῦτο γάρ ἐστι τὸ εἰρημένον. « Παράγει τὸ σχῆμα τοῦ κόσμου τούτου. » Τί τοίνυν ὡς εἰς τοὺς αἰῶνας ἅπαντας ⁶⁰ ἐνθάδε μενοῦντες, οὕτως πᾶσαν σπουδὴν ἐπιδεικνύμεθα, ὑπὲρ πραγμάτων μεριμνῶντες ὣν πρὸ τῆς ἐσπέρας πολλάκις ἀποστησόμεθα ; Τί τὸν μοχθηρὸν αἰρούμεθα βίον ἐπὶ τὸν ἀπράγμονα καλοῦντος ἡμᾶς τοῦ Χριστοῦ ; « Θέλω, » γὰρ ⁶⁵ « ὑμᾶς, » φησὶν, « ἀμερίμνους εἶναι. Ὁ ἄγαμος μεριμνᾷ τὰ τοῦ κυρίου. »

52 καὶ τὰ τέκνα om G || 54 εἶναι μαθητὴς G || ὅστις : εἴ τις G || 57 post ἐγγύς add ex Evang μηδὲν μεριμνᾷτε P v sed contra sensum || 59 οὐ δὲ : καὶ οὐ G || 62 τῶν : τῶν δὲ in ras scr G || 63 οὐδὲ : οὐκέτι ML v || 65 ἐνδυμα G οὐ¹ : οὐδὲ G || καὶ : οὐδὲ G || οὐ alt : οὐδὲ G || 66 οὐτε : οὐδὲ G || οὐ : οὐδὲ G || 67 πάντα om G || 68 τὸ εἰρημένον om ML v || γὰρ post Παράγει add G || 69-72 τί ... ἀποστησόμεθα om G cuius loco descripsit τί οὖν κοπιεῖς σαυτὸν ἐν τοῖς τοῦ κόσμου πράγμασι τοῖς οὐ μένουσιν ἀλλὰ διαπανουμένοις, τῶν δὲ μενόντων καὶ βεβαίων ἀμελῶν ; οὐκέτι γάμος οὐδὲ ὠδίνες, οὐχ ἡδονὴ, et alia partim repetita G || 70 οὕτω ML v || 74 φησιν, ὑμᾶς G || εἶναι ἀμερίμνους G || 74-75 ὁ ἄγαμος ... κυρίου om G

qu'un vient à moi, dit le Seigneur, et ne hait pas son père, sa mère, sa femme, ses enfants, ses frères, ses sœurs et même sa propre vie, il ne peut être mon disciple. Et quiconque ne porte pas sa croix et ne me suit pas, ne peut être mon disciple¹. »

4. Mais toi, tu restes là, occupé de la passion d'une femme, de rire, de mollesse, de luxe ! « Le Seigneur est proche² », et toi, c'est l'argent qui est l'objet de tes soucis et de ta sollicitude ! « Le royaume des Cieux est tout près », mais toi, tu ne rêves que maison, luxe et autres plaisirs ! « Elle passe, la figure de ce monde³. » Pourquoi donc te tourmenter des choses de ce monde qui ne restent pas, mais se dissipent, tandis que tu négliges celles qui restent et sont stables ? Il n'est plus question de mariage, de parturition, de plaisir, d'union charnelle, de profusion d'argent, de gestion de fortune, de nourriture ni de vêtements, de travaux des champs ni de navigation, de métiers ni de construction, de cités ni de maisons, mais d'un état nouveau, d'une existence nouvelle. Toutes ces choses très bientôt vont disparaître. Car c'est bien là le sens de la parole : « Elle passe, la figure de ce monde. » Pourquoi donc, comme si nous devions pour tous les siècles rester sur cette terre, pourquoi manifester une telle hâte à nous inquiéter de ce dont il nous faudra, bien souvent, nous séparer avant le soir ? Pourquoi préférons-nous notre vie d'épreuves, quand le Christ nous appelle à une vie de loisirs ? « Je veux, dit-il en effet, que vous soyez exempts d'inquiétude ; l'homme non marié s'inquiète des choses du Seigneur⁴. »

1. Lc, 14, 26. Ce texte doit être nuancé par celui de *Matth.* 10, 37 : « Celui qui aime son père et sa mère plus que moi n'est pas digne de moi. »

2. *Phil.* 4, 5.

3. *I Cor.* 7, 31.

4. *I Cor.* 7, 32.

οδ' Πῶς θέλων ἡμᾶς ἀμερίμνους εἶναι κελεύει μεριμνᾶν.

1. Πῶς οὖν ἡμᾶς ἀμερίμνους εἶναι βούλει εἰς ἑτέραν πάλιν ἐμβάλων φροντίδα; "Ὅτι οὔτε φροντίζειν τοῦτό ἐστιν, ὡσπερ οὖν οὐδὲ θλίβεσθαι τὸ διὰ τὸν Χριστὸν θλίβεσθαι, οὐ
5 διὰ τὸ μεταβάλλεσθαι τὴν τῶν πραγμάτων φύσιν ἀλλὰ διὰ τὸ τὴν προαίρεσιν τῶν ταῦτα φερόντων μεθ' ἡδονῆς καὶ τῆς τῶν πραγμάτων φύσεως κρατεῖν. Ὁ μὲν γὰρ ὑπὲρ τούτων φροντίζων ὢν οὐκ εἰς μακρὸν ἀπολαύσεται χρόνον, πολλάκις δὲ οὐδὲ εἰς βραχύν, εἰκότως ἂν λέγοιτο μεριμνᾶν. Ὁ δὲ
10 μείζονας τῶν φροντίδων ἀποληψόμενος τοὺς καρποὺς ἐν τοῖς ἀμερίμνοις παντὶ που δικαίως ἂν τάττοιτο λόγῳ. Καὶ τούτων δὲ χωρὶς τοσοῦτον τῆς μερίμνης ἐκατέρας τὸ μέσον ὡς μηδὲ μέριμναν ταύτην ἐκείνη παραβαλλομένη νομιζέσθαι· οὕτως κουφότερά τέ ἐστιν ἐκείνης καὶ σφόδρα εὐκολωτέρα. Καὶ
15 ταῦτα ἅπαντα διὰ τῶν ἔμπροσθεν ἀπεδείξαμεν λόγῳ· « Ὁ ἄγαμος μεριμνᾷ τὰ τοῦ κυρίου, ὁ δὲ γαμήσας μεριμνᾷ τὰ τοῦ κόσμου », ἀλλ' ὁ μὲν παράγει, ὁ δὲ μένει.

2. Τοῦτο οὖν μόνον οὐχ ἱκανὸν δεῖξαι τὸ τῆς παρθενίας ἀξίωμα; "Ὅσον γὰρ τοῦ Θεοῦ πρὸς τὸν κόσμον τὸ διάφορον,
588 M. 20 τοσοῦτον αὐτῆ βελτίων ἐκείνης ἢ φροντίς. Πῶς οὖν συγχωρεῖς τὸν γάμον τὸν προσηλοῦντα ἡμᾶς ταῖς φροντίσι καὶ τῶν πνευματικῶν ἀπάγοντα; Διὰ γὰρ τοῦτο, φησὶν, εἶπον· ἵνα καὶ οἱ ἔχοντες γυναῖκας ὡς μὴ ἔχοντες ὦσιν, ἵνα οἱ φθάσαντες ἤδη δεθῆναι ἢ καὶ μέλλοντες ἑτέρῳ τινὶ τρόπῳ χαυνότερον
25 ἐργάσωνται τὸν δεσμὸν. Ἐπειδὴ γὰρ διαρρηξαι αὐτὸν οὐκ ἐν

LXXIV, 1 ἡμᾶς : ὑμᾶς A ἀμερίμνους ἡμᾶς X || 2 βούλει (sc σύ, ὁ Παῦλε) : βούλεται G || 3 οὔτε : οὐδὲ G || 4 οὖν om G || 5 διὰ τὸ om G || 6 ὡς ante καὶ add G || 6-7 φύσεως τῶν πραγμάτων G || 8 ἀπολαύσασθαι G || 9 εἰκότως : δικαίως G || 9-10 οἱ ... ἀποληψόμενοι G || 11 που om ML v || τάττοιτο G || 13 οὕτω G τε om G || 15 πάντα G || 20 αὐτῆς ... ἐκείνη G || 20-21 συγχωρεῖ GML v

1. Même idée au chap. LXIV, 1.

LXXIV. Pourquoi Dieu, qui nous veut exempts d'inquiétude, nous invite à nous inquiéter.

1. — Comment veux-tu que nous soyons exempts d'inquiétude, si tu nous imposes un autre souci ? — Parce que ce n'est pas là un souci, de même que souffrir pour le Christ n'est pas souffrir ; non que la nature des choses soit changée, mais la détermination de ceux qui supportent avec joie ces souffrances permet de triompher même de la nature¹. Se soucier de choses dont la jouissance sera brève, souvent même inexistante, mérite avec raison le nom d'inquiétude ; mais celui qui doit recueillir de ses soucis des avantages qui les compensent largement, en toute logique, il serait juste, je pense, de le ranger parmi les gens exempts d'inquiétude. De plus, la différence entre ces deux formes d'inquiétude est telle que la seconde comparée à la première ne mérite même pas le nom d'inquiétude, tant elle est plus légère que l'autre et en tous points plus supportable. Tout cela, nous l'avons démontré précédemment : « L'homme non marié s'inquiète des choses du Seigneur, l'homme marié s'inquiète des choses du monde² », mais le monde passe et Dieu reste.

2. Cette raison n'est-elle point suffisante à elle seule pour prouver la haute valeur de la virginité ? Car la distance de Dieu au monde, c'est toute la supériorité de ce souci par rapport à l'autre. — Comment peux-tu donc permettre le mariage, qui nous rive aux soucis et nous éloigne des choses spirituelles ? — C'est bien pourquoi j'ai déclaré, dit l'apôtre : « Que ceux qui ont des femmes soient comme s'ils n'en avaient pas³ », que ceux qui déjà sont enchaînés ou qui vont l'être, par quelque autre moyen rendent leur lien plus lâche. Puisqu'il ne t'est plus possible, en effet, de le rompre

2. I Cor. 7, 32.

3. I Cor. 7, 29.

περιβληθέντα ἄπαξ, ἀνεκτότερον αὐτὸν ποιήσον. Ἐξέσθι γάρ, ἂν βουλώμεθα, πάντα περικόπτειν τὰ περιττὰ καὶ μὴ μειζρόνως τῶν ἀπὸ τῆς τοῦ πράγματος φύσεως τικτομένων φροντίδων τὰ παρὰ τῆς ἡμετέρας προστιθέναί νωθείας.

οέ' Πῶς ἔστιν ἔχοντα γυναῖκα μὴ ἔχειν.

1. Εἰ δὲ καὶ σαφέστερόν τις θέλοι μαθεῖν τί ποτέ ἐστιν ἔχοντα γυναῖκα μὴ ἔχειν, τοὺς οὐκ ἔχοντας ἐννοεῖται τοὺς ἐσταυρωμένους πᾶς διάκεινται. Πῶς οὖν ἐκεῖνοι διάκεινται ;
 5 Οὐθεραπαινίδων ἀναγκάζονται πλήθος ὠνεῖσθαι, οὐ χρυσία καὶ περιδέραια, οὐκ οἰκίας λαμπρὰς καὶ μεγάλας, οὐ πλέθρα γῆς τόσα καὶ τόσα. Ἀλλὰ ταῦτα πάντα ἀφέντες ὑπὲρ ἱματίου φροντίζουσιν ἐνὸς καὶ τροφῆς τῆς αὐτῶν. Ἐξέσθι καὶ τῶ
 10 γυναῖκα ἔχοντι εἰς ταύτην ἑαυτὸν ἀγαγεῖν τὴν φιλοσοφίαν. Τὸ γὰρ ἀνωτέρω λεχθέν· « Μὴ ἀποστερεῖτε ἀλλήλους », περὶ μίξεως εἴρηται μόνης. Ἐν τούτῳ γὰρ ἐπεσθαι ἀλλήλοις κελεύει καὶ οὐδένα ἀφίησιν ἑαυτοῦ κύριον εἶναι· ἔθνα δὲ ἂν δέη τὴν ἄλλην φιλοσοφίαν ἀσκεῖν, τὴν ἐν τοῖς ἱματίοις, τὴν ἐν τῇ διαίτῃ, τὴν ἐν τοῖς ἄλλοις ἅπασι, οὐκ ἐπιθεατέρω λοιπὸν
 15 ὁ ἕτερος ὑπεύθυνος γίνεται ἀλλ' ἔξέσθι τοῖς ἀνδράσι, κἂν ἡ γυνὴ μὴ βούληται, περικόψαι τρυφὴν ἅπασαν καὶ τὸν περιρρέοντα τῶν φροντίδων ὄχλον. Καὶ γυναῖκι πάλιν ὁμοίως οὐδεμία ἀνάγκη μὴ βουλομένη καλλωπίζεσθαι καὶ κενοδοξεῖν καὶ περιττὰ μεριμνᾶν, εἰκότως. Ἐκείνη μὲν γὰρ ἡ ἐπιθυμία
 20 φυσικὴ τίς ἐστὶ καὶ διὰ τοῦτο πολλῆς ἔτυχε τῆς συγγνώμης καὶ οὐκ ἔστι κύριος ὁ ἕτερος ἀποστερεῖν τὸν ἕτερον μὴ βουλόμενον· ἡ δὲ τῆς τρυφῆς καὶ τῆς θεραπείας τῆς περιττῆς καὶ

28 post πράγματος add καὶ τῆς ML || 29 post νωθείας capitulum continuant usque LXXV, 4 διάκεινται GXAL

LXXV, 1 titulum om M || 6 περιδέραια G -ραια G^aXA || 7 ἀφέντες GXAL^m v : ἀφελόντες ML || 8 τῆς om v || 10 ἀποστερεῖτε GXAL || 12 αὐτοῦ G || ἂν om G || 13 τὴν (ter) : ἡ (ter) G || 16 -ην in τρυφὴν in ras scr G || 19 εἰκότως : εἰκαίως G

une fois que tu en es chargé, rends-le plus supportable. Car nous pouvons, si nous le voulons, retrancher tout ce qui est superflu et ne pas ajouter aux soucis qui nous viennent de la nature du mariage, d'autres soucis encore plus grands causés par notre nonchalance.

LXXV. Comment il est possible,
 en ayant une femme, de n'en pas avoir.

1. Si l'on veut connaître plus clairement encore ce que veut dire « en ayant une femme, ne pas en avoir », que l'on songe à la vie de « crucifiés¹ » de ceux qui n'en ont pas. Quelle est-elle donc, cette vie ? Ils ne sont pas obligés d'acheter une foule de servantes, des bijoux d'or et des colliers, des demeures luxueuses et vastes, tant et plus de plèthres de terrain ; négligeant tous ces biens, ils n'ont souci que de leur unique vêtement et de leur nourriture. Il est possible aussi à l'homme qui a une femme d'accéder à cette sagesse ; car le mot cité plus haut : « Ne vous refusez pas l'un à l'autre² » concerne les seuls rapports charnels. Sur ce point en effet, l'apôtre ordonne aux époux une obéissance réciproque et il ne permet à aucun d'eux d'être son propre maître ; mais pour la pratique des autres règles de sagesse, relatives aux vêtements, au genre de vie, et tout le reste, aucun des époux n'a plus de compte à rendre à l'autre, il est permis aux maris, même contre la volonté de leur femme, de supprimer tout luxe, ainsi que la foule des tracas qui l'accompagnent. Et à la femme de son côté on ne peut pareillement imposer contre son gré les parures de la vaine gloire et les soucis superflus. Et c'est avec raison : car la concupis-
 cence est un instinct naturel qui de ce fait a droit à une grande indulgence, et l'un des époux n'a pas pouvoir de frustrer l'autre contre son gré ; tandis que le désir du luxe et

1. Cf. Gal. 6, 14.

2. I Cor. 7, 5.

τῆς φροντίδος τῆς ἀνονήτου οὐκ ἀπὸ τῆς φύσεως ὀρμαῖται ἀλλ' ἀπὸ τῆς βαθυμίας καὶ τῆς πολλῆς ὕβρεως τίκτεται. Διὰ
 25 τοῦτο οὐκ ἀναγκάζει καὶ ἐν τούτοις τοὺς γεγαμηκότας ὑπο-
 κεῖσθαι ἀλλήλοις καθάπερ καὶ ἐν ἐκείνοις.

2. Τοῦτο τοίνυν ἐστὶν ἔχοντα γυναῖκα μὴ ἔχειν ὅταν τὰς
 περιττὰς φροντίδας τὰς διὰ τὸν ἀκκισμὸν καὶ τὴν διάθρουψιν
 γινομένας τῶν γυναικῶν μὴ δεχόμεθα, ἀλλὰ τοσαύτην
 30 λάβωμεν προσθήκην φροντίδος ὅσην εἰκὸς μιᾶς ψυχῆς προστε-
 θέσις ἡμῖν καὶ ταύτης φιλοσόφως καὶ εὐτελῶς ζῆν προαι-
 ρουμένης. "Ὅτι γὰρ τοῦτο φησι, διὰ τῆς ἐπαγωγῆς ἐδήλωσε.
 « Καὶ οἱ κλαίοντες ὡς μὴ κλαίοντες καὶ οἱ χαίροντες ἐν
 κτήσεσιν ὡς μὴ χαίροντες. » Οἱ γὰρ μὴ χαίροντες οὐδὲ τῆς
 35 κτήσεως ἐπιμελήσονται καὶ οἱ μὴ κλαίοντες οὔτε τὴν πενίαν
 δυνήσονται φέρειν οὔτε τὴν αὐτάρκειαν ἀποστρέφασθαι.
 Τοῦτο ἐστὶν ἔχειν γυναῖκα καὶ μὴ ἔχειν, τοῦτο ἐστὶ κεχρησθαι
 τῷ κόσμῳ καὶ μὴ κατακεχρησθαι.

3. « Ὁ δὲ γαμήσας μεριμνᾷ τὰ τοῦ κόσμου. » Ὅταν οὖν
 40 καὶ ἐνταῦθα κάκει μεριμνα ᾗ, καὶ ἐνταῦθα μὲν εἰκῆ καὶ μάτην,
 μᾶλλον δὲ καὶ ἐπὶ λύπη — « Ἐλπίψιν γὰρ τῇ σαρκί », φησὶν,
 « ἔξουσιν οἱ τοιοῦτοι » —, ἐκεῖ δὲ ἐπὶ τοῖς ἀπορρήτοις ἀγαθοῖς,
 τί μὴ ταύτην αἰρούμεθα μᾶλλον τὴν φροντίδα, οὐ τῷ τοιαύτας
 καὶ τοσαύτας ἔχειν τὰς ἀντιδόσεις ἀλλὰ καὶ τῇ φύσει κουφο-
 45 τέραν οὖσαν ἐκείνης; Τί γὰρ ἢ μὴ γαμηθεῖσα μεριμνᾷ; Ἄρα
 ὑπὲρ χρημάτων, ὑπὲρ οἰκετῶν, ὑπὲρ οἰκονόμων, ὑπὲρ ἀγρῶν
 589 M. καὶ τῶν ἄλλων; Μαγεύροις ἐφέστηκε καὶ ὑφάνταις καὶ τῇ
 λοιπῇ θεραπείᾳ; Ἄπαγε. Οὐδὲν τούτων εἰς νοῦν βάλλεται
 ἀλλ' ἐν φροντίζει μόνον τὴν αὐτῆς οἰκοδομεῖν ψυχὴν, τὸν καὶ

23 ἀνονήτου G || 25 τοῦτο : ταῦτα ML v || 30 ὅσην : ὅσον G ||
 31 φιλοσόφου G || 31-32 προρημένης ML v || 34 τῆς om G || 36 φέρειν :
 φέρτειν ML v || 38 παρακεχρησθαι ML v || 40 κάκει : καὶ ἐκεῖ L v ||
 μεριμνᾷ (om ᾗ) G || 41 καὶ θλίψει post λύπη add M (καὶ supra-
 scripto) v || φησὶν om G || 43 μᾶλλον post μὴ coll G || 49 οἰκοδομεῖν :
 οἰκονομεῖν G sed perperam ut sequela de aedibus animae docet

1. C'est-à-dire : seul nous incombe le salut de l'âme de notre
 compagnie, non son bonheur terrestre.

des commodités superflues, des soucis inutiles, n'a pas une
 origine naturelle, mais est l'effet de la paresse et d'une
 grande présomption. C'est pourquoi l'apôtre ne contraint
 pas les époux à être mutuellement asservis en ce cas comme
 ils le sont dans l'autre.

2. Voici donc ce que signifie « en ayant une femme n'en
 pas avoir » : c'est refuser les soucis inutiles dont les caprices
 et la mollesse des femmes sont les causes, et n'agréer que
 le seul surcroît de souci que nous impose normalement
 la charge d'une seule âme¹, et encore, d'une âme qui se
 prononce pour une vie de sagesse et de simplicité. Que ce
 soit la pensée de l'apôtre, la suite le montre bien : « Que ceux
 qui pleurent soient comme s'ils ne pleuraient pas, ceux qui
 se réjouissent de leur fortune comme s'ils ne se réjouissaient
 pas². » Car ceux qui ne se réjouissent pas ne se préoccupent
 pas non plus de leur fortune et ceux qui ne pleurent pas ne
 pourront ni souffrir de la pauvreté ni avoir en aversion la
 frugalité. Voilà ce que c'est que d'avoir une femme et n'en
 pas avoir, voilà ce que c'est qu'user du monde sans en abuser.

3. « L'homme marié s'inquiète des choses du monde³. »
 Ainsi, puisque d'un côté comme de l'autre il est question
 d'inquiétude, mais ici vaine et inutile ou plutôt source
 d'affliction — car « ceux-là souffriront tribulations dans leur
 chair » —, et là au contraire source de biens ineffables, pour-
 quoi ne préférons-nous pas ce dernier souci, qui non seule-
 ment nous offre tant de magnifiques rémunérations, mais
 qui est, de nature, beaucoup plus léger que l'autre ? De quoi
 s'inquiète en effet la femme qui n'est pas mariée ? Est-ce
 d'argent, de domestiques, d'intendants, de propriétés, et
 autres choses ? A-t-elle à surveiller cuisiniers, tisserands,
 et tout le personnel domestique ? Fi donc ! Rien de cela
 n'effleure son esprit, elle n'a qu'un seul souci, édifier sa

2. *I Cor.* 7, 30. — L'expression ἐν κτήσεσιν ne se trouve pas dans
 le texte de Paul.

3. *I Cor.* 7, 33 ; puis *I Cor.* 7, 28.

⁵⁰ κοσμεῖν ἐκεῖνον τὸν ἅγιον οὐκ ἐν πλέγμασιν ἢ χρυσῶ ἢ μαργαρίταις, οὐκ ἐπιτρίμμασιν οὐδὲ ὑπογραφαῖς, οὐ ταῖς ἄλλαις δυσκολίαις καὶ μοχθηρίαις, ἀλλὰ τῇ ἀγιωσύνῃ τῇ κατὰ σῶμα καὶ κατὰ πνεῦμα. 4. « Ἡ δὲ γαμηθεῖσα », φησί, « μεριμνᾷ πῶς ἀρέσει τῷ ἀνδρὶ. » Σφόδρα συνετῶς οὐκ ἤλθεν ἐπὶ τὴν ⁵⁵ τῶν πραγμάτων αὐτῶν ἐξέτασιν οὐδὲ εἶπεν ὅσα πάσχουσι γυναῖκες ὑπὲρ τῆς εἰς τοὺς ἀνδρας ἀρεσκείας καὶ τῷ σώματι καὶ τῇ ψυχῇ, τὸ μὲν βασανίζουσαι καὶ κονιῶσαι καὶ ἐτέρας κολάσει κατατείνουσαι, τὴν δὲ ἀνελευθερίας, κολακείας, ὑποκρίσεως, μικροψυχίας, φροντίδων περιττῶν καὶ ἀνονήτων ⁶⁰ πληροῦσαι. Ἀλλὰ μᾶ ῥήσει πάντα ταῦτα αἰνιξάμενος ἀφῆκε τῷ συνειδῶτι τῶν ἀκουόντων αὐτὰ ἀναλογίσασθαι, καὶ δεῖξας οὕτω τῆς παρθενίας τὴν ὑπεροχὴν καὶ πρὸς αὐτὸν ἄρας αὐτὴν τὸν οὐρανόν, πάλιν μετατίθησιν ἐπὶ τὴν τοῦ γάμου συγχώρησιν

50 τὸν ἅγιον ἐκεῖνον κοσμεῖν G ἐκεῖνον τὸν ἅγιον κοσμεῖν ML v || 53 κατὰ om G || γαμήσασα ML v || μεριμνᾷ, φησί G || 58 κολάσει : θλίψει G || κολακείας : ἀκολασίας G || 60 ταῦτα πάντα G || αἰνιξάμενος : ἐνδειξάμενος G || 62-63 ἄρας αὐτὴν post οὐρανόν coll G

1. Cf. p. 174, n. 2. Souvenir de *I Tim.* 2, 9.

2. Ἐπιτρίμματα : Malgré les admonestations des Pères, l'usage des fards, très répandu chez les Grecs, s'était maintenu. Jean Chrysostome évoque plusieurs fois l'emploi des ἐπιτρίμματα et des ὑπογραφαί, deux mots souvent associés (cf. *Hom. VI in Matth.* 5, PG 57, 369 ; *Hom. XX in Matth. I*, PG 57, 287 ; *Hom. XXX in Matth.* 5, PG 57, 368, etc.). Ἐπιτρίμματα (om. par Bailly et Lidell, mais cité dans Lampe, *A Patristic Greek Lexicon*) est d'emploi courant chez Jean, au lieu de ἐντρίμματα (Plutarque). Il s'agit de couleurs pilées : blanc, rouge, bleu, noir ; en particulier, pour les cils et les sourcils, on utilisait le στίμι, antimoine pulvérisé (cf. *LXX, II Rois* 9, 30) : « Des lèvres rouge sang, une bouche qui ressemble à celle d'un ours barbouillé de sang, des sourcils noirs comme la suie d'une poêle, des joues poudrées comme les murs des tombeaux » (*Hom. XXX in Matth.* 30, PG 57, 369), trad. Wenger, in *Huit Catéch. baptismates*, SC 50, p. 127). — La coquetterie des femmes est en effet une nouvelle cause de l'indignation de Chrysostome : les raisons qu'il avance pour condamner la coquetterie des femmes sont d'abord évidemment *morales* : la coquetterie est une occupation vaine et dangereuse, car elle flatte le corps au détriment du soin de l'âme (cf. chap. LXXV, 3) ;

propre âme, décorer ce temple sacré¹ non de torsades, d'or, de perles, de fards, de maquillages² et autres inconvénients et misères, mais de sainteté du corps et de l'esprit. 4. Tandis que « celle qui est mariée, dit l'apôtre, s'inquiète des moyens de plaire à son mari³ ». Très habilement, il n'aborde pas l'examen des choses mêmes et il ne dit pas ce que les femmes, pour plaire à leurs maris, ont à souffrir dans leur corps et dans leur âme — ce corps qu'elles torturent, qu'elles ravalent⁴, qu'elles tourmentent d'autres supplices encore ; l'âme qu'elles ouvrent toute grande à la bassesse, à la flat-terrie, à l'hypocrisie, à la mesquinerie, aux soucis superflus et inutiles. D'un seul mot il a suggéré tout cela, laissant à la conscience de ses auditeurs le soin de l'approfondir ; après avoir montré l'excellence de la virginité et l'avoir exaltée jusqu'au ciel même, il en revient à parler de la permission

dans l'*Homélie XXVIII ad Hebr.* 6, Jean compare ces coquettes « à des comédiennes et des femmes de mauvaise vie qui mettent tout en œuvre pour se faire remarquer » (PG 63, 199) ; — mais ce sont aussi des raisons de *bon sens* : les moyens utilisés sont tels que la coquetterie oblige à tourmenter le corps (cf. : τὸ σῶμα βασανίζουσαι καὶ... κολάσει κατατείνουσαι) et que les femmes doivent souffrir pour se croire belles ; — enfin, nous avons vu au chap. LXII, 1 que la coquetterie est d'une efficacité toute relative, car elle est anti-naturelle et empêche « la vraie beauté d'apparaître telle quelle ». — Ici encore c'est surtout un *excès* que condamne Jean Chrysostome ; selon lui, cet excès est devenu une seconde nature. Un long développement sur le luxe des femmes, dans le *Commentaire d'Isaïe* (III, 7 et 8), contient une remarque sur « la conscience tranquille de ces femmes qui ne croient pas pécher alors que, par les excès de leurs ajustements, elles sont pires que des comédiennes ». Dans le *Contra eos qui...*, 10, Jean rappelle que « des vierges même emploient des parfums variés et coûteux ». — Dans ce développement, si l'indignation est sincère, les termes sont empruntés à des *τόποι* de la rhétorique.

3. *I Cor.* 7, 32.

4. Le verbe κονιῶν signifie *couvrir de plâtre* (cf. les *sépulcres blanchis*) ; il s'agit, pour un visage, de la poudre dont on le couvre. Le terme est très péjoratif, on peut le traduire par « ravalier », car il évoque le « replâtrage », à l'aide d'onguents parfumés aux couleurs vives, d'un visage défraîchi.

65 τὸν λόγον, πανταχοῦ δεδουκῶς μὴ τις τὸ πρᾶγμα ἐπίταγμα εἶναι νομίση. Διόπερ οὐδὲ ἠρκέσθη ταῖς προτέραις παραινήσεσιν ἀλλ' εἰπὼν· « Ἐπιταγὴν κυρίου οὐκ ἔχω », καὶ « Ἐὰν γῆμη ἢ παρθένος, οὐχ ἡμαρτε », πάλιν ἐνταῦθ' ἀφῆσιν· « Οὐχ ἵνα βρόχον ὑμῖν ἐπιβάλω. »

ὅς' Ὅτι οὐχ ἡ παρθενία βρόχος ἀλλὰ τὸ ἡμῖν ἀπρόθυμον.

1. Ὅτι οὐ καὶ διαπορήσειεν ἂν τις εἰκότως, πῶς ἀνωτέρω λύσιν δεσμῶν τὸ πρᾶγμα καλῶν καὶ πρὸς τὸ συμφέρον ἡμῖν αὐτὸ συμβουλεύειν λέγων, καὶ ἵνα θλίψιν μὴ ἔχωμεν καὶ ἵνα ἀμέριμνοι ὦμεν καὶ ἐπειδὴ φεῖδεται ἡμῶν καὶ διὰ τούτων ἀπάντων δεικνύς τὸ κοῦφον αὐτοῦ καὶ φορητὸν ἐνταῦθ' ἀφῆσιν· « Οὐχ ἵνα βρόχον ὑμῖν ἐπιβάλω ; » Τί οὖν ἐστίν ; Οὐ τὴν παρθενίαν βρόχον ἐκάλεσεν — ἄπαγε — ἀλλὰ τὸ μετὰ βίας καὶ ἀνάγκης αἰρεῖσθαι τοῦτο τὸ καλόν. Καὶ γὰρ οὕτως ἔχει. Πᾶν ὅπερ ἂν βιαζόμενος καὶ μετὰ τοῦ μὴ βούλεσθαι καταδέχηται τις, καὶ σφόδρα κοῦφον ἢ, πάντων ἀφορητότερον γίνεται καὶ ἀγχόνης χαλεπώτερον τὴν ἡμετέραν ἀποπνίγει ψυχὴν. Διὰ τοῦτο εἶπεν· « Οὐχ ἵνα βρόχον ὑμῖν ἐπιβάλω », τοῦτό ἐστίν· ἅπαντα τὰ καλὰ τῆς παρθενίας εἶπον καὶ ἀπέδειξα, καὶ μετὰ ταῦτα ὁμῶς ἅπαντα τὴν αἵρεσιν ὑμῖν ἐπιτρέπω τοῦ πράγμα-
6 τος, οὐχὶ μὴ βουλομένους ἔλκω πρὸς τὴν ἀρετὴν. Οὐδὲ γὰρ ὑμᾶς θλίψαι βουλόμενος ταῦτα συνεβούλευσα ἀλλ' ὥστε μὴ

64-65 ἐπίταγμα post νομίση coll A || 65 νομίση v || 65-66 παραινήσεσιν G

LXXVI, 1 titulum om M || παρθενίας A || ἡμῖν XA : ἡμῶν G || 3 τὸ om G || 4 συμβουλεύει G || θλίψεις G || 16 μὴ om et sscr X

1. I Cor. 7, 25, puis I Cor. 7, 28.

2. I Cor. 7, 35. Βρόχος est la corde, le lasso dont on se sert pour la chasse ; plus bas, Jean rappelle cette image par le mot ἀγχόνη.

3. Ἀπρόθυμον : c'est le contraire de la προθυμία, ardeur spirituelle qui pousse l'âme à s'élever vers la vertu. Jean accorde une grande

du mariage, redoutant toujours qu'on ne voie dans la virginité un précepte. Aussi ne s'est-il pas contenté des exhortations précédentes, mais après les mots « Je n'ai pas d'ordre du Seigneur¹ », et « Si la vierge se marie elle ne pêche pas », il dit encore en cet endroit : « Ce n'est pas pour vous mettre la corde au cou². »

LXXVI. Ce n'est pas la virginité qui est une corde, mais notre manque d'ardeur³.

1. Sur ce point on aurait droit d'être embarrassé : comment, puisqu'il dit un peu plus haut de la virginité qu'elle affranchit de tous liens, qu'il déclare nous la conseiller dans notre intérêt, pour nous préserver des tribulations, pour que nous soyons sans inquiétude, puisqu'il cherche à nous épargner et que par tous ces motifs il nous montre comme elle est légère et facile à porter, comment peut-il prétendre ici : « Ce n'est pas pour vous mettre la corde au cou » ? Que veut-il dire ? Ce n'est pas la virginité qu'il appelle une corde — non, bien sûr ! —, mais c'est de choisir ce bien sous la violence et la contrainte⁴. Et c'est bien vrai : tout ce que l'on accepte sous la violence et à contrecœur, quelle qu'en soit la légèreté, devient absolument intolérable et étouffe notre âme plus cruellement qu'un lacet. De là ces mots : « Ce n'est pas pour vous mettre la corde au cou », c'est-à-dire : tous les avantages de la virginité, je vous les ai énumérés et dévoilés, néanmoins, après tout cela, je vous laisse libres de choisir, je ne vous entraîne pas contre votre gré vers la vertu. Car mon intention, en vous donnant ces conseils, n'est pas de vous accabler ; je veux éviter

importance à cette προθυμία à laquelle il oppose l'ἀθυμία, l'absence de « ressort » moral. Cf., à ce sujet., A.-M. MALINGREY, dans l'Introduction des *Lettres à Olympias*, p. 50 (SC 13, Paris 1947).

4. Au sujet de la « contrainte », cf. I Cor. 7, 37.

τὴν εὐσχήμονα προσεδρίαν ὑπὸ τῶν βιωτικῶν ἐκκοπήναι πραγμάτων.

- ²⁰ 2. Σὺ δέ μοι θέα κάνταῦθα τοῦ Παύλου τὴν σύνεσιν, πῶς ταῖς παραιτήσεσι πάλιν παραίνεσιν ἐπεισήγαγε καὶ διὰ τῆς συγχωρήσεως συμβουλήν. Τὸ γὰρ εἰπεῖν « Οὐκ ἀναγκάζω ἀλλὰ παραινῶ », καὶ προσθεῖναι « διὰ τὸ εὐσχημον καὶ εὐ-
²⁵ πρόσεδρον », ἔδειξε τῆς παρθενίας τὸ θαυμαστὸν καὶ τὸ κέρδος ὅσον ἡμῖν ἐν τῇ κατὰ Θεὸν ἀπ' αὐτῆς γίνεται πολιτεία. Οὐ γὰρ ἐνὶ τὴν βιωτικαῖς ἐμπεπλεγμένην φροντίσι καὶ παντα-
³⁰ χοῦ περιελομένην εὐπρόσεδρον εἶναι, τῆς σπουδῆς καὶ σχολῆς ἀπάσης εἰς πολλὰ μεριζομένης, εἰς ἄνδρα λέγω καὶ οἰκίας ἐπιμέλειαν καὶ τῶν ἄλλων ἀπάντων ἅπερ ὁ γάμος ἐπισύρσθαι εἴωθεν.

οἷ' "Οτι ἡ τὰ βιωτικὰ μεριμνώσα οὐκ ἂν εἴη παρθένος.

- Τί οὖν φησιν ὅταν καὶ ἡ παρθένος πολλὰ πραγματεύηται καὶ μερίμνας ἔχη βιωτικὰς — ἄπαγε — ἔξω ταύτην ἐλκύσας τοῦ τῶν παρθένων χοροῦ ; Οὐ γὰρ ἀρκεῖ τὸ μὴ γαμηθῆναι
⁵ ποιῆσαι παρθένον ἀλλὰ δεῖ καὶ τῆς ψυχικῆς ἀγνείας, ἀγνείαν δὲ λέγω οὐ τὸ πονηρᾶς καὶ αἰσχροῦς ἐπιθυμίας ἀπηλλάχθαι
⁵⁹⁰ M. μόνον καὶ καλλωπισμάτων καὶ περιεργίας, ἀλλὰ καὶ φροντίδος εἶναι καθαρὰν βιωτικῆς. Ἄν δὲ μὴ τοῦτο ἦ, τί τὸ ὄφελος τῆς σωματικῆς καθαρότητος ; Ὡσπερ γὰρ στρατιώτου οὐδὲν
¹⁰ αἰσχρότερον γένοιτ' ἂν τὰ ὄπλα ῥίψαντος καὶ καπηλείοις σχολάζοντος, οὕτως οὐδὲ παρθένων ἀσχημονέστερον βιωτι-

21 πάλιν παραινέσιν om G || 22 τὸ : τῶ ML v || 26 γὰρ ... φροντίσι καὶ om G et PRS || 27 περιελομένης et postea add διὰ τὸ GPRS || 29 πάντων G

LXXVII, 1 titulum om M || 3 ἔχει G || post βιωτικὰς add ἔσται παρθένος XA || 5 ἀγνείαν : ἀγνείας G || 8 τῆς om ML v || 9 καθ. σωματικῆς coll X

1. Le texte complet est : πρὸς τὸ εὐσχημον καὶ εὐπάρεδρον τῶ Κυρίῳ ἀπερισπάστως, en vue de ce qui est digne et nous attache au

seulement que « votre belle assiduité (auprès du Seigneur) » n'ait à souffrir du contact des choses du monde.

2. Et remarque, là encore, je te prie, la sagacité de Paul, vois comme il joint de nouveau l'exhortation aux prières et sous la permission glisse le conseil. En disant : « Je ne vous contrais pas, je vous conseille », et en ajoutant : « Pour vous porter à ce qui est digne et vous rend assidu (auprès du Seigneur)¹ », il montre ce qu'il y a d'admirable dans la virginité et le profit que nous en retirons pour notre vie selon Dieu. Car il est impossible à la femme embarrassée de soucis temporels et tirillée de toutes parts d'être « assidue (auprès du Seigneur) » : toute son activité, tous ses loisirs, se partagent entre trop de choses, je veux dire son mari, le soin de sa maison et tout ce que, par ailleurs, le mariage entraîne d'ordinaire à sa suite.

LXXVII. La femme qui s'inquiète des choses temporelles ne saurait être une vierge.

— Que dit-il là ? Quand la vierge est chargée, elle aussi, d'occupations et qu'elle a des soucis temporels, — à Dieu ne plaise ! — il la soustrait donc au chœur des vierges ? — C'est qu'il ne suffit pas de n'être point mariée pour être vierge, il faut encore la chasteté de l'âme ; j'entends par chasteté non pas seulement d'être exempte d'un désir mauvais et honteux, de parures et de soins superflus, mais d'être pure aussi de tout souci temporel. Sans cela, à quoi bon la pureté du corps ? De même qu'il ne saurait y avoir chose plus honteuse qu'un soldat jetant ses armes pour passer son temps dans les cabarets, de même il n'y a pas non plus pire inconvenance que des vierges enchaînées dans les

Seigneur sans distraction (*I Cor.* 7, 35). — Le texte de Paul porte εὐπάρεδρον au lieu de εὐπρόσεδρον ; l'un et l'autre termes évoquent l'idée d'une présence assidue auprès de Dieu.

καῖς ἐνδεδεμένων φροντίσι. Καὶ γὰρ αἱ πέντε ἐκεῖναι καὶ λαμπάδας εἶχον καὶ παρθενίαν ἤσκησαν ἀλλ' οὐδενὸς τούτων ἀπώναντο, ἀλλὰ τῶν θυρῶν ἀποκλεισθεισῶν ἔμενον ἔξω καὶ ἀπώλλυντο. Καὶ γὰρ ἡ παρθενία διὰ τοῦτο καλὸν ὅτι πᾶσαν ἐκκόπτει φροντίδος ὑπόθεσιν περιττῆς καὶ πᾶσαν σχολὴν τοῖς κατὰ Θεὸν ἀνατίθησιν ἔργοις, ὡς ἂν μὴ τοῦτο ἔχοι, πολὺ τοῦ γάμου πάλιν ἐλάττων γίνεται ἀκάνθας ἐν τῇ ψυχῇ περιφέρουσα καὶ τὸν καθαρὸν καὶ οὐράνιον συμπνίγουσα σπόρον.

ση' Διὰ τί μὴ σφόδρα καθάπτεται τοῦ νομίζοντος ἀσχημονεῖν ἐπὶ τὴν αὐτοῦ παρθένον.

1. « Εἰ δέ τις », φησὶν, « ἀσχημονεῖν ἐπὶ τὴν παρθένον αὐτοῦ νομίζει, ἐὰν ἢ ὑπέρακμος καὶ οὕτως ὀφείλει γίνεσθαι, ὃ θέλει ποιεῖτω, οὐχ ἁμαρτάνει, γαμεῖτωσαν. » Τί λέγεις, ὃ θέλει ποιεῖτω ; Καὶ οὐ διορθοῖς τὴν ἐσφαλμένην γνώμην ἀλλ' ἐπιτρέπεις γαμεῖν ; Διὰ τί γὰρ οὐκ εἶπες, εἰ δὲ ἀσχημονεῖν ἐπὶ τὴν παρθένον αὐτοῦ νομίζει, ἄθλιός ἐστι καὶ ταλαίπωρος πρᾶγμα οὕτω θαυμαστὸν ἐπονειδίστον εἶναι νομίζων ; Διὰ τί μὴ συνεβούλευσας ταύτης ἀπαλλαγέντα τῆς ὑποψίας, ἀπαγαγεῖν τοῦ γάμου τὴν αὐτοῦ θυγατέρα ; Ὅτι, φησὶ, τῶν σφόδρα ἀσθενῶν καὶ χαμαὶ συρομένων ἦσαν αἱ τοιαῦται ψυχαί· τὰς δὲ οὕτω διακειμένας οὐκ ἐνῆν ἀθρόον ἀναγαγεῖν ἐπὶ τοὺς ὑπὲρ τῆς παρθενίας λόγους. Ὁ γὰρ οὕτω πρὸς τὰ τοῦ κόσμου πράγματα ἐπτοημένος καὶ τὸν παρόντα βίον θαυμάζων ὡς καὶ μετὰ τὴν τοσαύτην παραίνεσιν αἰσχύνῃς ἄξιον εἶναι νομίζειν, ὃ τῶν οὐρανῶν ἄξιόν ἐστι καὶ τῆς ἀγγε-

15 ἀπώλλυντο GL ἀπόλλυντο post corr L

LXXVIII, 1 καθάπτεται ML || 2 αὐτοῦ scripsi : αὐτοῦ v || 3 ἀσχημονεῖν, φησὶν ML v || 5 γαμήτωσαν G || 6 διορθοῦσαι G || 10 ἀπαλλαγῆναι G || 13 ἐνῆν : ἐνι G || ἀναγαγεῖν : ἀπαγαγεῖν G ἀγαγεῖν ML v || 17 τῶν : τὸν G

1. Cf. *Matth.* 25, 10.

soucis temporels. Ainsi, les cinq jeunes filles avaient bien leurs lampes et elles avaient pratiqué la virginité¹, elles n'en retirèrent pourtant aucun avantage, la porte leur fut fermée, elles durent rester dehors et périrent. Oui, ce qui rend si belle la virginité, c'est qu'elle retranche toute occasion de vain souci et qu'elle offre un complet loisir pour s'occuper des œuvres de Dieu ; sinon, elle est au contraire de beaucoup inférieure au mariage, car elle couvre l'âme d'épines et étouffe la pure et céleste semence.

LXXVIII. Pourquoi Paul ne s'en prend pas violemment à celui qui croit manquer aux convenances à propos de sa fille vierge.

1. « Si quelqu'un, dit l'apôtre, croit manquer aux convenances à propos de sa fille vierge, en lui laissant passer l'âge, et s'il est obligatoire que les choses se fassent, qu'il agisse comme il l'entend, il ne pêche point, qu'on se marie² ! » — Comment ? Qu'il agisse comme il l'entend ? loin de corriger cette opinion fautive, tu autorises le mariage ? Pourquoi n'avoir pas dit : s'il croit manquer aux convenances à propos de sa fille vierge, c'est un pauvre malheureux de juger blâmable un état aussi admirable ? Pourquoi ne pas lui avoir conseillé de se défaire de ce préjugé et d'éloigner sa fille du mariage ? — Parce que, dit l'apôtre, de telles âmes appartenaient à des êtres très faibles et rampant sur la terre ; avec de telles dispositions, il eût été impossible de les élever d'un seul coup à la doctrine de la virginité. Un homme assez passionné par les choses du monde, assez admirateur de la vie présente pour estimer digne de honte, après une telle exhortation, un état digne

2. *I Cor.* 7, 36. — Pour le commentaire de ce passage, cf. ALLO, *op. cit.*, p. 133. Οὕτως γενέσθαι : c'est-à-dire que son devoir exige de la marier.

λικῆς πολιτείας ἐγγύς, πῶς ἂν ἠνέσχετο συμβουλιῆς εἰς τοῦτο ἐναγοῦσης αὐτόν ; Καὶ τί θαυμαστόν εἰ ἐπὶ πράγματος ²⁰ συγκεχωρημένου τοῦτο ὁ Παῦλος ἐποίησεν, ὅπου γε ἐπὶ κειωλυμένου καὶ παρανόμου τὸ αὐτὸ πάλιν ποιεῖ ; 2. Οἶόν τι λέγω· τὸ τῆς τῶν βρωμάτων παρατηρήσεως ἔχεσθαι καὶ τοῦτο μὲν ἐγκρίνειν, ἐκεῖνο δὲ ἐκβάλλειν, Ἰουδαϊκῆς ἀσθε- ²⁵ νείας ἦν. Ἄλλ' ὅμως ἦσαν παρὰ Ῥωμαίοις οἱ ταύτην ἔχοντες τὴν ἀσθένειαν, καὶ οὐ μόνον αὐτῶν οὐ κατηγόρησε μετὰ σφοδρότητος ἀλλὰ καὶ ἕτερόν τι τούτου πλέον ποιεῖ. Τοὺς γὰρ ἀμαρτάνοντας ἀφείς τοῖς ἐπιχειροῦσι κωλύειν αὐτοὺς ἐπιτιμᾶ ³⁰ λέγων· « Σὺ δὲ τί κρίνεις τὸν ἀδελφόν σου ; » Ἄλλ' οὐχ ὅτε Κολοσσαεῦσιν ἐπέστειλε τοῦτο ἐποίησεν ἀλλὰ μετὰ πολλῆς ἐξουσίας καὶ καθάπτεται αὐτῶν καὶ φιλοσοφεῖ λέγων· « Μὴ οὖν τις ὑμᾶς κρινέτω ἐν βρώσει ἢ ἐν πόσει. » Καὶ πάλιν· « Εἰ ἀπεθάνετε ἐν Χριστῷ ἀπὸ τῶν στοιχείων τοῦ κόσμου, τί ὡς ζῶντες ἐν κόσμῳ δογματίζετε, μὴ ἄψη μηδὲ γεύση μηδὲ θίγης ἃ ἐστὶ πάντα εἰς φθορὰν τῇ ἀποχρήσει. » ³⁵ 3. Τί δήποτε οὖν τοῦτο ποιεῖ ; Ὅτι ἐκεῖνοι μὲν ἦσαν ἰσχυροί, Ῥωμαῖοι δὲ πολλῆς ἔτι τῆς συγκαταβάσεως ἐδέοντο, καὶ περιέμενε πρότερον τὴν πίστιν ἐν ταῖς ἐκείνων παγῆναι ψυχαῖς, δεδουκῶς μὴ πρὸ καιροῦ καὶ τοῦ δέοντος θᾶττον ἐπὶ τὸ τὰ ζιζάνια ἀνασπάσαι ἐλθὼν πρόρριζα μετ' αὐτῶν συνα- ⁴⁰ νασπάση καὶ τὰ τῆς ὑγιοῦς διδασκαλίας φυτά. Διὰ τοῦτο οὔτε καθικνεῖται αὐτῶν σφοδρῶς οὔτε ἀνεπιτιμήτους ἀφήσιν ἀλλὰ καθάπτεται μὲν, ἀνυπόπτως δὲ καὶ λανθάνοντως καὶ ἐν

20 συγχωρουμένου G || 22 ἔχθεσθαι G || 23 ἐγκρίνειν G || 24 παρὰ sscr A || 26 πλέον τούτου ML v || 33 δογματίζεσθε M v δογματίζεσθαι L || 38 καὶ om L v et (spatio relicto) M post corr || 39 ἐλθὼν : θέλων G

1. Cf. Rom. 14, 2. — Paul fait allusion à des ascètes de Rome qui s'abstenaient de certaines nourritures non pour se mortifier mais pour éviter de contracter une souillure. Ces superstitions sont d'origine juive, ou païenne. Cf. *Contra eos qui subintroductas*, 3.

2. Rom. 14, 10.

3. Col. 2, 16 ; puis Col. 2, 20. — Le texte de Paul porte δογματίζεσθε : pourquoi vous laissez-vous imposer ces préceptes ? — Par le

du ciel et proche de la condition des anges, comment aurait-il pu tolérer un conseil qui l'y engageait ? Est-il d'ailleurs surprenant que Paul ait agi de la sorte à propos d'une chose permise, lorsqu'il procède de la même façon pour un objet défendu et contraire à la loi ? 2. Par exemple : établir une distinction entre les aliments¹, admettre les uns, rejeter les autres, était une faiblesse judaïque, et pourtant chez les Romains il y avait des fidèles atteints de cette faiblesse. Or, Paul non seulement ne les condamne pas rigoureusement, mais il fait mieux encore ; négligeant les coupables, il critique ceux qui essayaient de les empêcher, disant : « Mais toi, pourquoi juges-tu ton frère ? » Mais tout autre est sa manière quand il écrit aux Colossiens ; avec une grande liberté il les reprend et leur fait la leçon en ces termes : « Que personne ne vous juge sur la nourriture et la boisson² », et plus loin : « Si vous êtes morts avec le Christ aux éléments du monde, pourquoi, comme si vous viviez dans le monde, décrétez-vous : ne prends pas, ne goûte pas ! Tout cela se détruit par l'usage qu'on en fait. »

3. Pourquoi cette façon de procéder ? C'est que les Colossiens étaient affermis dans la foi⁴, alors que les Romains avaient encore besoin d'une très grande indulgence ; l'apôtre attendait que la foi fût d'abord profondément implantée dans leurs âmes, de crainte qu'à chercher prématurément et trop vite à arracher l'ivraie, il n'arrachât en même temps jusqu'à la racine les plantes de la saine doctrine⁵. Voilà pourquoi il ne veut ni les reprendre sévèrement, ni les laisser sans avertissement ; il les réprimande certes, mais d'une manière voilée, à leur insu, sous le blâme dirigé

baptême nous sommes morts au monde, c'est-à-dire nous n'avons plus rien à voir avec la Loi, faite pour des *vῆπιοι* ; le Christ nous a conduits vers la vraie *φιλοσοφία*, qui n'a que faire de ces vains préceptes.

4. Cette distinction entre les « forts » et les « faibles » est faite par Paul dans Rom. 14, 1, et 15, 1.

5. Cf. *Matth.* 13, 29.

τῆ τῶν ἐτέρων ἐπιτιμῆσει. Τὸ γὰρ λέγειν « Τῷ ἰδίῳ κυρίῳ στήκει ἢ πίπτει », δοκεῖ μὲν ἐπιστομίζειν τὸν ἐπιπλήττοντα ἐκείνῳ, τὸ δὲ ἀληθὲς τὴν τούτου δάκνει ψυχὴν ἐμφαίνων ὅτι τὸ τὰ τοιαῦτα αἰρεῖσθαι οὐ τῶν βεβαίων οὐδὲ τῶν παγίως ἐστῶτων ἐστίν, ἀλλὰ τῶν ἔτι σαλευομένων, τῶν μὴ ἴσταμένων καὶ πεσεῖν κινδυνευόντων.

591 M. 50 4. Τὸν αὐτὸν δὴ κἀνταῦθα φυλάττει νόμον διὰ τὴν πόλλην ἀσθένειαν τοῦ αἰσχυνομένου τῷ πράγματι. Οὐ γὰρ φανερῶς πρὸς αὐτὸν ἀποτείνεται ἀλλ' ἐν τοῖς ἐπαίνοις τοῦ τὴν ἑαυτοῦ διατηροῦντος παρθένον δίδωσιν αὐτῷ σφοδρὰν τὴν πληγὴν. Τί γὰρ φησιν ; « Ὁς δὲ ἔστηκεν ἐδραῖος ἐν τῇ καρδίᾳ αὐτοῦ ». Τοῦτο δὲ πρὸς ἀντιδιαστολὴν εἴρηται τοῦ εὐκόλως καὶ εὐχερῶς περιφερομένου καὶ οὐδέποτε βέβαια βαδίζειν εἰδότης οὐδὲ ἐστάναι μετὰ πολλῆς τῆς ἀνδρείας. Εἶτα ἐπειδὴ συνείδεν ἱκανὸν ὄντα τὸν λόγον δακεῖν τὴν ἐκείνου ψυχὴν, ὅρα πῶς αὐτὸν συνεσκίασε πάλιν αἰτίαν ἐπαγαγῶν οὐ σφόδρα κατηγορίας ἀξίαν. Εἰπὼν γὰρ « Ὁς δὲ ἔστηκεν ἐδραῖος ἐν τῇ καρδίᾳ αὐτοῦ », προσέθηκε « Μὴ ἔχων ἀνάγκην, ἐξουσίαν δὲ ἔχων. » 60 Καίτοι ἀκόλουθον ἦν εἰπεῖν ὅς δὲ ἔστηκεν ἐδραῖος καὶ μὴ νομίζων τὸ πρᾶγμα ἀσχημοσύνην εἶναι· ἀλλὰ τοῦτο πληκτικώτερον ἦν. Διὸ ἕτερον ἀντὶ τούτου προσέθηκε παραμυθούμενος αὐτὸν καὶ διδοὺς μᾶλλον ἐπὶ ταύτην ἐλθεῖν τὴν αἰτίαν. 65 Οὐ γὰρ οὕτω δεινὸν τὸ πρᾶγμα δι' ἀνάγκην κωλύειν ὡς δι' αἰσχύνην. Τοῦτο μὲν γὰρ ψυχῆς ἐστὶν ἀνάνδρου καὶ ταλαιπώρου, ἐκεῖνο δὲ καὶ διεστραμμένης καὶ οὐδὲ τὴν τῶν πραγμάτων φύσιν ἐπισταμένης κρίνειν ὀρθῶς.

5. Ἄλλὰ τούτων οὕτω τῶν λόγων ἦν ὁ καιρός, ἐπεὶ ὅτι γε

43 post ἐπιτιμῆσει glossam ἐτέρους κατόρθου praebet L || τὸ : τῷ ML v || 46 τὸ A v : ssc XM om GL || 47 post σαλευομένων ras 3 litt praebet L || μὴ ἴσταμένων : εἰ μὴ σταῖεν ML v || 50 τοῦ αἰσχυνομένου : τῶν ἐπαισχυνομένων ML v || 51 ἑαυτοῦ : αὐτοῦ XAML v || 53 φησιν ; v ego correxi || 56 τῆς om G || ἐπειδὴ : ἐπεὶ G || 57 δάκνειν G || 62 νομίζει ML v || 68 φύσιν post ἐπισταμένης coll G

1. Rom. 14, 4.

contre autrui. En disant : « S'il se tient debout ou s'il tombe, cela regarde son maître¹ », il semble fermer la bouche au censeur, mais en réalité sa morsure atteint l'âme de l'intéressé, car il montre qu'une telle conduite n'est pas celle de gens au pas sûr, solides sur leurs jambes, mais celle de gens qui chancellent encore, qui ne tiennent pas debout et courent grand risque de tomber.

4. Paul observe ici la même règle en raison de la grande faiblesse de celui qui rougissait de la virginité ; il ne s'explique pas ouvertement sur son compte, mais, par les louanges qu'il décerne à celui qui conserve sa fille vierge, il lui assène un coup vigoureux. Que dit-il en effet ? « Celui qui s'est fermement résolu dans son cœur² » ; ces mots évoquent par opposition l'homme qui se laisse balloter d'un cœur léger et insouciant, qui ne sait jamais marcher d'un pas assuré et n'a pas assez d'énergie pour se tenir debout. Puis, lorsqu'il a compris que ces propos suffisaient pour pénétrer de leur morsure l'âme de son interlocuteur, vois comment il en atténue la portée à nouveau, en introduisant un motif qui n'a absolument rien de répréhensible. Après avoir dit : « Celui qui s'est fermement résolu dans son cœur », il ajoute : « Sans contrainte et avec l'exercice de sa volonté. » Or, il eût été logique de dire : celui qui s'est fermement résolu et qui ne voit en cela rien d'inconvenant. Mais cette expression eût été trop brutale, c'est pourquoi il lui en substitue une autre pour encourager l'auditeur en lui donnant la possibilité de recourir de préférence à ce motif. Car il n'est pas aussi grave de s'opposer à la virginité sous la contrainte que parce qu'on en a honte. Dans le premier cas, il s'agit d'une âme faible et malheureuse, dans le second, d'une âme corrompue et incapable d'apprécier correctement la nature des choses.

5. Mais ce n'était pas encore le moment favorable pour

2. I Cor. 7, 37.

- 70 οὐδὲ ἀνάγκης ἐπικειμένης θέμις τὴν προηρημένην παρθε-
νεύειν κωλύεσθαι, ἀλλὰ πρὸς πάντα ἵστασθαι χρὴ γενναίως τὰ
διακόπτοντα τὴν καλὴν ταύτην ὁρμὴν, ἀκουσον τί φησιν ὁ
Χριστός· « Ὁ φιλῶν πατέρα ἢ μητέρα ὑπὲρ ἐμὲ οὐκ ἔστι μου
ἄξιος. » Ὅταν γάρ τι μετίωμεν τῶν τῷ Θεῷ δοκούντων,
75 ἄπας ὁ κωλύων ἐχθρὸς ἔστω καὶ πολέμιος, κἂν πατὴρ ἢ κἂν
μήτηρ κἂν ὀστισοῦν ἕτερος. Ἄλλ' ὁ Παῦλος ἐτι διαβαστάζων
τῶν ἀκουόντων τὸ ἀτελὲς ταῦτα ἔγραφε λέγων· « Ὅς δὲ
ἔστηκεν ἐδραῖος μὴ ἔχων ἀνάγκην. » Καὶ οὐδὲ μέχρι τούτου
τὸν λόγον ἔστησε· αἱ τοὶ γε τὸ « Μὴ ἔχων ἀνάγκην » καὶ
80 « Ἐξουσίαν ἔχων » ταῦτόν ἐστιν. 6. Ἄλλὰ τῷ μήκει τοῦ
λόγου καὶ τῇ συνεχείᾳ τῶν συγχωρήσεων τὴν εὐτελεῖ καὶ
μικρὰν παραμυθεῖται διάνοιαν, μετὰ τούτων καὶ ἕτεραν αἰτίαν
προσθεῖς τὸ « Ὅς κέκρικεν ἐν τῇ καρδίᾳ αὐτοῦ. » Οὐ γὰρ
ἄρκει τὸ ἐλεύθερον εἶναι οὐδὲ ἀπὸ τούτου μόνον ὑπεύθυνός
85 ἐστὶν ἀλλ' ὅταν ἔληται καὶ κρίνη τότε καλῶς ποιεῖ. Εἶτα ἵνα
μὴ νομίσης διὰ τὴν πολλὴν συγκατάβασιν μηδὲν εἶναι τὸ
μέσον, τίθησι πάλιν τὴν διαφορὰν μεθ' ὑποστολῆς μὲν, τίθησι
δ' ὅμως λέγων· « Ὡστε καὶ ὁ ἐγκαμιζὼν καλῶς ποιεῖ, ὁ δὲ μὴ
ἐγκαμιζὼν κρεῖσσον ποιεῖ. » Ἄλλ' ἐνταῦθα μὲν ὅσον τὸ
90 κρεῖττον οὐκ ἔδειξε διὰ τὴν αὐτὴν πάλιν αἰτίαν, σὺ δὲ εἰ θέλεις
μαθεῖν ἀκουσον τοῦ Χριστοῦ λέγοντος· « Οὔτε γαμοῦσιν οὔτε
γαμιζόνται, ἀλλ' εἰσὶν ὡς ἄγγελοι ἐν οὐρανῷ. » Εἶδες τὸ μέσον,
ποῦ τὸν θνητὸν ἢ παρθενία ἀθρόον αἶρει ὅταν ὄντως ἢ παρθενία;

70 ἀνάγκης om v || 74 τοῦ Θεοῦ G || δοκούντων : δογμάτων G ||
76 ἕτερος om ML v || 84 ὑπεύθυνός : ἐλεύθερός G || 85 ποιεῖται (om
εἶτα) G || 86 νομίσης G || 87 τὴν om G || ὑποστολῆς : ὑπερβολῆς cod
Ruthen apud Ducaem || 88-89 γαμιζων (bis) G

1. C'est-à-dire celui de la ligne 62. Jean veut dire : il faut tenir
ce langage, le seul digne d'un chrétien — mais le moment, alors,
n'était pas encore favorable.

2. *Matth.* 10, 37.

3. *I Cor.* 7, 38.

4. *Matth.* 22, 30. Le texte a déjà été cité plus haut (chap. X) ;
Jésus répond à la question des Sadducéens : une femme a successi-

tenir ce langage¹ : car assurément, il n'est pas permis, même
lorsqu'il y a contrainte, d'interdire à la jeune fille qui l'a
décidé, de rester vierge ; nous devons au contraire nous
opposer généreusement à tout ce qui peut briser ce beau
dessein ; écoute en effet ce qu'en dit le Christ : « Celui qui
aime son père et sa mère plus que moi n'est pas digne de
moi² » : lorsque nous poursuivons une entreprise conforme
aux volontés de Dieu, tenons pour notre ennemi, notre
adversaire, quiconque y met obstacle, qu'il soit notre père,
notre mère ou toute autre personne. Paul cependant, parce
qu'il avait encore à supporter l'imperfection de ses audi-
teurs, écrivait : « Celui qui s'est fermement résolu, sans
contrainte. » Et il ne s'en tient pas là, quoique les expres-
sions « sans contrainte » et « ayant l'exercice de sa volonté »
soient synonymes. 6. Mais par l'insistance du propos et
les constantes concessions, il rassure l'esprit simple et
médiocre, ajoutant même encore à tout cela une autre
condition : « Celui qui a décidé dans son cœur. » Car il
ne suffit pas d'être libre, ce n'est pas assez pour être engagé ;
seuls le choix réfléchi et la décision peuvent faire la bonne
action. Et puis, de crainte que sa grande indulgence ne
te semble réduire à néant la distance qui sépare virginité
et mariage, à nouveau il en indique la différence, timidement
sans doute, mais il l'indique cependant en ces termes :
« Ainsi, celui qui marie sa fille agit bien, celui qui ne la
marie pas agit mieux³. » Mais ici, et pour le même motif
encore, il ne révèle pas dans quelle mesure c'est mieux agir.
Si tu désires le savoir, écoute les paroles du Christ : « On
n'épouse pas, on n'est pas épousé, mais on est comme des
anges dans le ciel⁴. » Tu vois la distance qui les sépare,
à quelle place la virginité élève d'un seul coup l'être mortel,
la vraie virginité, s'entend ?

vement épousé sept frères, morts les uns après les autres : de qui sera
t-elle la femme au moment de la résurrection ? A la résurrection, on
n'épouse pas et on n'est pas épousé, on est comme des anges de
Dieu dans le Ciel.

οθ' Ὅτι τῶν ἀγγέλων οὐδὲν ἀπεῖχον οἱ περὶ τὸν Ἥλιαν
καὶ ὅτι ἡ παρθενία τοιούτους αὐτοὺς ἐποίησεν.

1. Τί γὰρ τῶν ἀγγέλων ἀπεῖχον, εἶπέ μοι, ὁ Ἥλιος,
ὁ Ἐλισσαῖος, ὁ Ἰωάννης, οὗτοι οἱ γνήσιοι τῆς παρθενίας
5 ἔρασταί ; Οὐδὲν ἄλλ' ἢ ὅσον θνητῇ προσεδέδεντο φύσει. Τὰ
δὲ ἄλλα εἴ τις ἀκριβῶς ἐξετάσειεν, οὐδὲν χεῖρον ἐκείνων
εὐρήσει διακειμένους. Καὶ τοῦτο δὲ αὐτὸ τὸ δοκοῦν ἐλάττωμα
εἶναι μέγα εἰς ἐγκωμίου λόγον ἐστί. Τὸ γὰρ γῆν οἰκοῦντας καὶ
τῇ τῆς θνητῆς φύσεως ὑποκειμένους ἀνάγκη δυνηθῆναι
10 φθάσαι πρὸς ἐκείνην τὴν ἀρετὴν, ὅρα πόσης ἀνδρείας, πόσης
φιλοσοφίας ἦν. Ὅτι δὲ αὐτοὺς ἡ παρθενία τοιούτους ἐποίησε
δῆλον ἐκείθεν· εἰ γὰρ γυναῖκα εἶχον καὶ παῖδας, οὐκ ἂν
εὐκόλως τὴν ἐρημίαν ᾤκησαν, οὐκ οἰκίας κατεφρόνησαν, οὐκ
ἂν τῆς ἄλλης τοῦ βίου κατασκευῆς. Νῦν δὲ πάντων τούτων
15 ἀπολυθέντες τῶν δεσμῶν ὡς ἐν οὐρανοῖς ὄντες οὕτως διέτρι-
βον ἐπὶ τῆς γῆς. Οὐ τοίχων ἐδέοντο, οὐκ ὀροφῆς, οὐ κλίνης, οὐ
τραπέζης, οὐκ ἄλλου τῶν τοιούτων τινός, ἀλλ' ἀντὶ μὲν στέγης
εἶχον τὸν οὐρανόν, ἀντὶ δὲ κλίνης τὴν γῆν, ἀντὶ δὲ τραπέζης
τὴν ἐρημίαν. 2. Καὶ πρῶγμα ὃ τοῖς ἄλλοις αἴτιον εἶναι λιμοῦ
20 δοκεῖ τῆς ἐρημίας ἢ ἀκαρπία, τοῦτο τοὺς ἁγίους ἐκείνους ἐν
ἀφθονίᾳ καθίστησιν. Οὐ γὰρ ἀμπέλων αὐτοῖς ἐδέησεν οὐδὲ
ληνῶν οὐδὲ ληῖων οὐδὲ ἀμητοῦ. Ἀλλὰ τὸ μὲν ποτὸν αὐτοῖς
ἄφθονον παρεῖχον καὶ ἡδὺ πηγαὶ καὶ ποταμοὶ καὶ λίμναι,
τράπεζαν δὲ τῷ μὲν ἄγγελος κατεσκευάζε θαυμαστὴν τινα καὶ
25 παρὰδοξον καὶ μείζονα ἢ κατ' ἀνθρωπίνην συνήθειαν. « Ὅ γὰρ
εἰς ἄρτος », φησί, « πρὸς τεσσαράκοντα ἡμερῶν ἄσιτιαν

LXXIX. Élie et ses compagnons
ne différaient en rien des anges
et c'est à la virginité qu'ils le devaient.

1. En quoi, s'il te plaît, différaient-ils des anges, Élie, Élisée, Jean, ces authentiques amants de la virginité ? En rien, sinon par les seuls liens de leur condition mortelle. Qu'on examine bien les autres points, on ne trouvera pas ces prophètes moins bien partagés que les anges. Cela même qui paraît une infériorité contribue grandement à leur louange. Car habiter sur la terre, être soumis aux contraintes d'une nature mortelle, et avoir pu s'avancer à ce degré de vertu, songe à l'énergie, à la sagesse qu'il a fallu pour cela. Et qu'ils le doivent à la virginité, en voici la preuve : s'ils avaient eu femme et enfants, il ne leur eût pas été si facile d'habiter le désert, ils n'auraient pas fait fi d'une maison et des autres commodités de la vie. En réalité, parce qu'ils étaient affranchis de tous ces liens, ils vivaient sur la terre comme s'ils étaient dans les cieux, ils n'avaient nul besoin de murs, de plafond, de lit, de table et autres choses de cette espèce ; leur toit, c'était le ciel, leur lit, la terre, leur table, le désert. 2. Et ce qui paraît condamner les autres hommes à la famine, la stérilité du désert, était pour ces saints hommes source d'abondance. Ils n'avaient nul besoin ni de vignes, ni de pressoirs, ni de champs de blé ni de moissons¹. Mais sources, rivières, nappes d'eau leur fournissaient un breuvage suave et abondant ; un ange dressait pour l'un d'eux² une table étonnante, extraordinaire, plus grande que celles auxquelles les hommes sont accoutumés : « Ce pain unique, dit l'Écriture, te suffit pour

2. Élie, cf. *I Rois* 19, 5. La citation n'est pas textuelle. Le tableau de Rubens : « Élie au désert » (Louvre) s'inspire de ce passage de la Bible.

LXXIX, 1-2 titulum om ML || 5 ἀλλ' v || 8 ἐγκωμίων G || 13 ἀν ante οἰκίας add ML v forte recte || 15 οὕτω ML v || 16 οὐκ ὀροφῆς : οὐ τρυφῆς G || 20 δοκεῖ om G || 21 καθίστη ML v || ἀμπελώνων G || 22 ληνῶν (*torcularia*) : λειμώνων (*prata*) M || 26 πρὸς : εἰς G

1. Τὸ λῆτον : le champ ensemencé (terme employé par Homère, Hésiode) ; ὁ ἀμητός : le champ moissonné (terme postclassique).

διήρκεσε. » Τὸν δὲ ἡ τοῦ πνεύματος χάρις πολλάκις ἔτρεφε θαυματουργοῦντα, καὶ οὐκ αὐτὸν μόνον ἀλλὰ καὶ δι' ἐκείνου ἐτέρους. Ὁ δὲ προφήτου πλέον Ἰωάννης, οὐ μείζων ἐν γεννητοῖς γυναικῶν οὐκ ἐγήγερται, οὐδὲ ἀνθρωπίνης ἐδεήθη τροφῆς· οὐ γὰρ σίτος καὶ οἶνος καὶ ἔλαιον ἀλλ' ἀκριδες καὶ μέλι ἄγριον τὴν τοῦ σώματος αὐτοῦ διεκράτουν ζωὴν. Εἶδες ἀγγέλους ἐπὶ τῆς γῆς ; Εἶδες παρθενίας ἰσχύον ; Τοὺς αἵματι καὶ σαρκὶ συμπεπλεγμένους, τοὺς χαμαὶ ἐρχομένους, τοὺς ἀνάγκη φύσεως ὑποκειμένους θνητῆς ὡς ἀσωμάτους, ὡς τὸν οὐρανὸν ἤδη λαχόντας, ὡς ἀθανάσιαν μετείληφότας, οὕτως ἅπαντα ποιεῖν παρεσκευάζεν.

π' Τί τὸ εὐσχημον καὶ εὐπρόσεδρον.

1. Πάντα γὰρ ἐκείνοις ἦν περιττά, οὐ ταῦτα μόνον τὰ ὄντως ὄντα περιττά, τρυφή καὶ πλοῦτος καὶ δυναστεία καὶ δόξα καὶ ὁ λοιπὸς τῶν ὀνείρων τούτων ὄρμαθός, ἀλλὰ καὶ τὰ δοκοῦντα εἶναι ἀναγκαῖα, οἰκία καὶ πόλεις καὶ τέχναι. Τοῦτό ἐστὶν τὸ « εὐσχημον καὶ εὐπρόσεδρον » εἶναι, τοῦτο παρθενίας ἀρετῆ. Θαυμαστόν μὲν γὰρ καὶ πολλῶν στεφάνων ἄξιον καὶ τὸ τῆς τῶν ἐπιθυμιῶν περιγενέσθαι λύττης καὶ μαινομένην κατέχειν τὴν φύσιν, ἀλλὰ τότε ὄντως γίνεται θαυμαστόν ὅταν ὁ τοιοῦτος βίος προσῆ, αὐτὸ δὲ καθ' ἑαυτὸ ἀσθενὲς καὶ οὐκ ἰκανὸν σῶσαι τοὺς ἔχοντας. Καὶ μαρτυρήσειαν ἂν ἡμῖν ὅσαι παρθενίαν μὲν ἀσκοῦσι καὶ νῦν, τοσοῦτον δὲ ἀποδέουσι Ἡλίου καὶ Ἐλισσαίου καὶ Ἰωάννου ὅσον ἡ γῆ τοῦ οὐρανοῦ.

27 διήρκεσε : ἤρκεσε GML v || τὸν : τῶ G || 28 θαυματουργοῦσα M v θαυματουργοῦν A || 32 αὐτῶ G || 37 παρεσκευάσεν G v

LXXX, 1 εὐπρόσεδρον ML || 4 ὀνείρων : θνητῶν G || 8 λύσεως G || 9 τὴν φύσιν κατέχειν GXA || 11 μαρτυρήσειαν G -σειαν v || 12 μὲν om G

1. Élisée, cf. *II Rois* 4, 38. Il s'agit du miracle de la farine de Galgala et du miracle des pains d'orge.

2. Pour Jean-Baptiste, cf. *Matth.* 11, 11 ; 3, 4 et *Mc* 1, 6.

3. Cf. chap. XIV, 4.

te soutenir pendant quarante jours. » La grâce de l'Esprit apaisait souvent la faim de cet autre prophète¹, qui accomplissait ainsi des miracles, et pas seulement la sienne, mais par son intermédiaire celle de plusieurs autres. Et Jean, qui était plus qu'un prophète, le plus grand des enfants de la femme², n'eut pas besoin non plus de nourriture humaine ; ce n'était ni le froment, ni le vin, ni l'huile, mais des sauterelles et du miel sauvage qui entretenaient sa vie corporelle. Voilà des anges sur la terre ! Voilà la puissance de la virginité ! Ces êtres pétris de chair et de sang, marchant sur le sol, assujettis aux exigences de la nature mortelle, la virginité les rendait aptes à agir en toutes choses comme s'ils n'avaient point de corps, comme si déjà le ciel leur était échu, comme s'ils avaient déjà obtenu l'immortalité.

LXXX. Ce qu'il faut entendre par « ce qui est digne et rend assidu (auprès du Seigneur) ».

1. Tout était pour eux superfluité, non seulement les biens réellement superflus — plaisirs, richesse, puissance, gloire et toute la séquelle de ces chimères —, mais ceux qui passent pour indispensables — maisons, villes et métiers³. Voilà ce qu'il faut entendre par « ce qui est digne et rend assidu (auprès du Seigneur)⁴ », voilà ce qu'est la vertu de virginité. Chose admirable, certes, et digne de nombreuses couronnes, que de maîtriser la rage des passions, de réprimer la nature en folie ; mais ce n'est chose réellement admirable que lorsqu'on y joint une pareille vie, tandis que réduite à elle-même, la virginité n'est que faiblesse et ne suffit pas pour sauver ceux qui la possèdent. Témoins toutes les femmes qui encore aujourd'hui pratiquent la virginité et qui sont aussi éloignées d'Élie, d'Élisée et de Jean que la terre l'est du ciel.

4. *I Cor.* 7, 35.

2. Ὡσπερ γὰρ τὸ εὐσχημον καὶ εὐπρόσεδρον ἂν περιέλης,
 15 αὐτὰ τὰ νεῦρα τῆς παρθενίας ἐξέκοψας, οὕτως ὅταν αὐτὴν
 μετὰ πολιτείας ἔχῃς ἀρίστης, τὴν ῥίζαν καὶ τὴν ὑπόθεσιν
 ἔχεις τῶν καλῶν. Καθάπερ γὰρ ῥίζαν γῆ λιπαρὰ καὶ γόνιμος,
 οὕτως οἶδεν ἀρίστη πολιτεία τρέφειν τοὺς τῆς παρθενίας
 καρπούς, μᾶλλον δὲ καὶ ῥίζα καὶ καρπὸς παρθενίας ὁ ἑσταυρω-
 20 μένος βίος ἐστίν. Αὕτη τοὺς γενναίους ἐκείνους πρὸς τὸν
 θαυμαστὸν ἤλειψε δρόμον, πάντα μὲν αὐτῶν τὰ δεσμὰ περι-
 κόψασα, ποσὶ δὲ εὐλύτοις καὶ κούφοις καθάπερ πτηνοῦς
 ἀφεῖσα πέτεσθαι πρὸς τὸν οὐρανόν. Ὅπου γὰρ οὔτε γυναικὸς
 θεραπεία οὔτε παιδῶν ἐπιμέλεια, πολλὴ τῆς ἀκτημοσύνης ἢ
 25 εὐκολία, ἀκτημοσύνη δὲ ἐγγὺς εἶναι ποιεῖ τῶν οὐρανῶν, οὐ
 φόβων μόνον οὐδὲ φροντίδων οὐδὲ κινδύνων ἀλλὰ καὶ τῆς
 ἄλλης δυσκολίας ἡμᾶς ἀπαλλάττουσα.

πα' Πόσον ἡ ἀκτημοσύνη καλόν.

Ὁ γὰρ μηδὲν ἔχων ὡς πάντα κατέχων, οὗτος ἀπάντων
 καταφρονεῖ καὶ παρρησίᾳ κέχρηται πολλῇ καὶ πρὸς ἄρχοντας
 καὶ πρὸς δυνάστας καὶ πρὸς αὐτὸν τὸν τὸ διάδημα περι-
 5 κείμενον. Ὁ γὰρ χρημάτων καταφρονῶν ὁδῶν προβαίνων
 καὶ θανάτου καταφρονήσει ῥαδίως. Τούτων δὲ γενόμενος
 ἀνωτέρω πᾶσι μετὰ παρρησίας διαλέξεται οὐδένα δεδουκῶς
 οὐδὲ τρέμων. Ὁ δὲ περὶ χρήματα ἡσυχολημένος οὐ χρημά-
 των ἐστὶ μόνον δούλος ἀλλὰ καὶ δόξης καὶ τιμῆς καὶ τῆς
 10 παρούσης ζωῆς καὶ πάντων ἀπλῶς εἰπεῖν τῶν βιωτικῶν.
 Διὰ τοῦτο ῥίζαν αὐτὴν τῶν κακῶν πάντων ὁ Παῦλος ἐκάλε-
 σεν. Ἀλλὰ ταύτην ἱκανῆς ξηρᾶναι τὴν ῥίζαν ἢ παρθενία καὶ

15 αὐτὴν ὅταν G || 17 γὰρ om sed sscr A || ῥίζα καὶ γῆ ML ||
 25-26 ἀκτημοσύνη ... φόβων om G || 26 μόνον οὐδὲ : οὐ μόνου G

LXXXI, 2 μὲν ante γὰρ add v || τὰ πάντα ML v || οὗτος : οὕτως
 XAML v || 5 γὰρ om G || 8 ὁ δὲ : οὐδὲ G || 9 μόνον ἐστὶ XA δὲ μόνον
 οὐκ ἔστι G || ἀλλὰ καὶ : ἀλλ' οὐδὲ G || 11 ὁ Παῦλος ante τῶν κακῶν
 coll G || πάντων om G

2. De même, en effet, que si l'on retranche « ce qui est
 digne et rend assidu (auprès du Seigneur) », on enlève son
 nerf à la virginité, de même, lorsqu'on joint à sa possession
 une conduite parfaite, on détient la racine et la source des
 biens. Comme le fait pour la racine une terre grasse et
 fertile, une conduite parfaite sait nourrir les fruits de la
 virginité, ou plutôt une vie crucifiée¹ est à la fois racine et
 fruit de la virginité. C'est elle qui frotte d'huile ces êtres
 généreux pour leur course admirable, coupant autour d'eux
 tous les liens et leur permettant de prendre d'un pied agile
 et léger, comme des êtres ailés, leur essor vers le ciel. Lors-
 qu'on n'a point d'épouse à entourer de soins, ni d'enfants
 à sa charge, le dénuement est très facile à supporter ; or, le
 dénuement nous rapproche des cieux en nous délivrant
 non seulement des craintes, des soucis, des dangers, mais
 de toutes les autres contrariétés.

LXXXI. Sur la beauté du dénuement.

Celui qui n'a rien, comme s'il possédait tout, méprise
 tout² ; il agit avec une grande assurance vis-à-vis des
 magistrats, des princes, de celui même qui est ceint du
 diadème. Car celui qui méprise les richesses, poursuivant
 sa route, en viendra facilement à mépriser la mort. Bien
 au-dessus de ces considérations, à tous il parlera avec assu-
 rance, sans redouter ni craindre personne. Mais celui qui n'a
 que l'argent en tête n'est pas seulement l'esclave de cet
 argent, il l'est aussi de la gloire, de l'honneur, de la vie pré-
 sente, en bref de toutes les choses humaines. Aussi Paul
 dénonce-t-il l'amour de l'argent comme « la racine de tous les
 maux³ ». Or, cette racine, la virginité est à même de la dessé-

1. Expression employée par Paul, cf. *Gal.* 6, 14.

2. Cf. *II Cor.* 6, 10.

3. *I Tim.* 6, 10.

ἐτέραν ἡμῖν ἐνθεῖναι τὴν ἀρίστην τὴν ἀπαντα βλαστάνουσαν τὰ καλὰ, ἐλευθερίαν, παρρησίαν, ἀνδρείαν, ζῆλον πεπυρωμένον, ἔρωτα τῶν οὐρανίων θερμόν, ὑπεροψίαν πάντων τῶν ἐπὶ γῆς. Οὕτω « τὸ εὐσχημον καὶ εὐπρόσεδρον » γίνεται.

πβ' Πρὸς τοὺς λέγοντας ὅτι οἱ παρθενεύσαντες εἰς κόλπους Ἀβραάμ εὐχονται ἐλθεῖν.

1. Ἀλλὰ τίς ὁ σοφὸς τῶν πολλῶν λόγος ; Ὁ πατριάρχης, φησὶν, Ἀβραάμ καὶ γυναῖκα εἶχε καὶ παῖδας καὶ χρήματα καὶ ποιμνία καὶ βουκόλια, καὶ μετὰ πάντα ἐκεῖνα Ἰωάννης ὁ τε βαπτιστῆς ὁ τε εὐαγγελιστῆς, ἀμφότεροι παρθένοι τυγχάνοντες, καὶ Παῦλος καὶ Πέτρος ἐπὶ τῆς ἐγκρατείας διαλάμπαντες, εἰς τοὺς ἐκεῖνου κόλπους εὐχονται ἀπελθεῖν. Τίς σοι τοῦτο εἶπεν, ὦ βέλτιστε ; Ποῖος προφήτης ; Τίς εὐαγγελιστῆς ; Αὐτός, φησὶν, ὁ Χριστός. Τὸν γὰρ ἑκατοντάρχην ἰδὼν πολλὴν ἔχοντα πίστιν ἔλεγεν· « Ὅτι πολλοὶ ἀπὸ ἀνατολῶν καὶ δυσμῶν ἤξουσι καὶ ἀνακλιθήσονται μετὰ Ἀβραάμ καὶ Ἰσαάκ καὶ Ἰακώβ. » Καὶ ὁ Λάζαρος δὲ μετ' αὐτοῦ τότε ὀράται ὑπὸ τοῦ πλουσίου τρυφῶν. Καὶ τί τοῦτο πρὸς Παῦλον, τί δαὶ πρὸς Πέτρον, τί δαὶ πρὸς Ἰωάννην ; Οὐ γὰρ Λάζαρος Παῦλος καὶ Ἰωάννης, οὐδὲ οἱ πολλοὶ οἱ ἀπὸ ἀνατολῶν καὶ δυσμῶν ὁ τῶν ἀποστόλων ἦσαν χορός. Ὡστε περιττὸς ὑμῖν οὗτος ὁ λόγος καὶ μάταιος.

2. Εἰ δὲ θέλεις ὅπως ἀκοῦσαι τὰ τῶν ἀποστόλων ἔπαθλα, ἀκουσον τοῦ μέλλοντος αὐτὰ διδόναι λέγοντος· « Ὑμεῖς οἱ ἀκολουθήσαντές μοι, ὅταν καθίσῃ ὁ υἱὸς τοῦ ἀνθρώπου ἐπὶ θρόνου δόξης αὐτοῦ, καθίσσασθε καὶ ὑμεῖς ἐπὶ δώδεκα θρόνους κρίνοντες τὰς δώδεκα φυλάς τοῦ Ἰσραήλ. » Καὶ οὐδαμοῦ

16 τῆς γῆς ML v

LXXXII, 1 πρὸς τοὺς λέγοντας om X || παρθενεύοντες ML || 6 παρθένοι ἀμφότεροι ML v || 8 ἐλθεῖν GML v || 11 τὴν πίστιν G || 15 δαί ... δαί : δὲ ... δὲ GAM v || ὁ Λάζαρος ML v || 16 ἦν post Ἰωάννης add ML v || 20-22 Ὑμεῖς ... αὐτοῦ om ML v || 22 καὶ ὑμεῖς om ML v

cher et d'en planter une autre en nous, la racine parfaite d'où germent tous les biens, liberté, assurance, courage, zèle de feu, amour ardent des choses du ciel, mépris de toutes les choses de la terre. C'est ainsi qu'on parvient à « ce qui est digne et rend assidu (auprès du Seigneur) ».

LXXXII. A l'adresse de ceux qui déclarent que les adeptes de la virginité souhaitent s'en aller dans le sein d'Abraham.

1. Mais quel est le sage propos de la plupart des gens ? — Le patriarche Abraham, dit-on, avait une femme, des enfants, de la fortune, des troupeaux de moutons et de bœufs ; et malgré tout cela Jean le Baptiste, Jean l'Évangéliste, tous deux vierges, et Paul et Pierre qui brillèrent par leur continence, souhaitent de s'en aller dans le sein d'Abraham. — Qui t'a raconté cela, mon cher ami ? Quel prophète ? Quel évangéliste ? — Le Christ lui-même. Devant la grande foi du centurion, il disait : « Beaucoup viendront de l'Orient et de l'Occident et prendront place au festin avec Abraham, Isaac et Jacob¹. » Et le riche ne voit-il pas Lazare partager alors la félicité du patriarche ? — Et quel rapport y a-t-il avec Paul, quel rapport avec Pierre ? Quel rapport avec Jean ? Paul et Jean n'étaient pas Lazare, et cette « foule de ceux qui viennent de l'Orient et de l'Occident » ne formait pas le collège des apôtres. Aussi ton raisonnement est-il sans fondement et sans valeur.

2. Désires-tu connaître exactement les trophées réservés aux apôtres, écoute la parole de celui qui doit les leur distribuer : « Vous qui m'avez suivi, lorsque le Fils de l'homme siégera sur son trône de gloire, vous siégerez vous aussi sur douze trônes et vous jugerez les douze tribus d'Israël². » Il

1. *Matth.* 8, 11. — Pour Lazare, cf. *Lc* 16, 23.

2. *Matth.* 19, 28.

ἐνταῦθα ὁ Ἀβραάμ οὔτε ὁ τούτου παῖς οὐδὲ ὁ ἐκείνου οὐδὲ
 25 ὁ λαχὼν αὐτοὺς κόλπος, ἀλλ' ἀξία πολλῶ μεΐζων ἐκείνης·
 τοὺς γὰρ ἐκείνων οὔτοι καθεδουῖνται κρινοῦντες ἐγγόνους. Οὐ
 ταύτη δὲ μόνον ἡ διαφορὰ δῆλη ἀλλ' ὅτι ὧν μὲν ὁ Ἀβραάμ
 ἔτυχε πολλοὶ τεύξονται. « Πολλοὶ » γὰρ « ἐλεύσονται »,
 φησίν, « ἀπὸ ἀνατολῶν καὶ δυσμῶν καὶ ἀνακλιθήσονται μετὰ
 30 Ἀβραάμ καὶ Ἰσαὰκ καὶ Ἰακώβ »· τῶν δὲ θρόνων ἐκείνων
 οὐδεὶς ἕτερος ἐπιλήψεται ἀλλὰ μόνος ὁ τῶν ἀγίων τούτων
 χορός.

3. Ἐτ' οὖν, εἰπέ μοι, ποιμνίων μέμνησθε καὶ βουκολίων
 καὶ γάμων καὶ παιδῶν ; Τί οὖν, φησίν, ὅταν τῶν παρθενευ-
 35 σάντων πολλοὶ μετὰ τοὺς πολλοὺς ἰδρωτάς εὐχωνται χωρῆσαι
 ἐκεῖ ; Ἐγὼ δὲ τούτου μεΐζον ἐρῶ ὅτι πολλοὶ τῶν παρθενευ-
 σάντων οὐδὲ ἐκείνων ἐπιτεύξονται τῶν κόλπων οὐδὲ τῶν
 ἐλαττόνων ἀλλ' εἰς τὴν γέενναν αὐτὴν ἀπελεύσονται, καὶ
 δηλοῦσιν αἱ τοῦ νυμφῶνος ἀποκλεισθεῖσαι παρθένοι. Ἄρ' οὖν
 40 παρὰ τοῦτο τῆς παρθενίας ἴσος ὁ γάμος ἢ καὶ χεῖρων ; Τὸ γὰρ
 ὑπόδειγμα τὸ σὸν καὶ χεῖρονα αὐτὴν ποιεῖ. Εἰ γὰρ ὁ μὲν
 γεγαμηκῶς Ἀβραάμ ἐν ἀνέσει καὶ τρυφῇ, οἱ δὲ παρθενεύ-
 σαντες ἐν γέεννῃ, τοῦτο ὑπολείπεται κατὰ τὸν ὑμέτερον
 ὑποπτεῦσαι λόγον. Ἄλλ' οὐκ ἔστι ταῦτα, οὐκ ἔστι· οὐ γὰρ
 45 μόνον οὐκ ἐλάττων ἀλλὰ καὶ πολλῶ βελτίων ἢ παρθενία τοῦ
 γάμου. Πῶς ; Ὅτι οὔτε τὸν Ἀβραάμ ὁ γάμος τοιοῦτον ἐποίη-
 σεν οὔτε ἡ παρθενία τὰς ἀθλίας ἐκείνας ἀπώλεσεν, ἀλλὰ καὶ
 τὸν πατριάρχην ἢ λοιπὴ τῆς ψυχῆς ἀρετὴ λαμπρὸν ἀπέδειξε
 καὶ ταύτας ἢ λοιπὴ κακία τοῦ βίου τῷ πυρὶ παρέδωκεν. Ἐκεῖ-
 50 νος μὲν γὰρ καὶ ἐν γάμῳ ζῶν ἐσπούδασε τὰ τῆς παρθενίας
 594 M. κατορθῶσαι καλὰ, τὸ εὐσχημον λέγω καὶ εὐπρόσδερον.
 4. Αὐταὶ δὲ καὶ παρθενίαν ἐλόμενα εἰς τὸν τοῦ βίου κλύδωνα

25 αὐτοῖς G || 26 ἐγγόνους ML v || 27 ἀλλ' ὅτι : ἀλλὰ τί G ||
 28-29 φησίν, ἐλεύσονται G || 31 ἐπιλήψεται ἕτερος || ἀλλὰ : ἀλλ' ἢ G ||
 33 ἔτ' : εἶτα G || 34 φησίν om G || 38 αὐτὴν om G || 39 παρθένοι ἀπο-
 κλεισθεῖσαι || 40 τῆς παρθενίας ὁ γάμος ἴσος in παρθενία τοῦ γάμου
 ἴση corr L || 41 γὰρ om G || 43 γὰρ post τοῦτο add G || ὑπολείπε-
 ται : λείπεται XAML v || 45 ἐλαττων ... βελτίων G || 50 ἐν γάμῳ ζῶν :
 ἐγγαμίζων G || ἐσπούδαζε G

n'est nulle part question ici d'Abraham, ni de son fils, ni
 de son petit-fils ni du sein qui les accueillera, mais d'une
 dignité bien plus considérable, puisqu'ils siègeront sur
 leurs trônes pour juger les descendants de ces patriarches.
 La différence ne se borne pas à cela d'ailleurs : la récom-
 pense d'Abraham, beaucoup l'obtiendront — « Beaucoup
 viendront, dit le Christ, de l'Orient et de l'Occident et
 prendront place aux côtés d'Abraham, d'Isaac et de
 Jacob » —, mais sur ces trônes nul ne prendra place en
 dehors du chœur des saints apôtres.

3. Et après cela, dis-moi, vous me parlez encore de trou-
 peaux de brebis et de bœufs, de mariage et d'enfants ?
 — Eh quoi ?, me dira-t-on, si, parmi ceux qui ont pratiqué
 la virginité, beaucoup, après tant de sueurs, ne souhaitent
 d'en venir que là ? — Je vais vous dire, moi, quelque
 chose de plus grave : nombre de ceux qui ont pratiqué
 la virginité n'obtiendront même pas le sein d'Abraham
 ni même une récompense moindre, ils s'en iront dans la
 géhenne, ce que prouve bien l'exemple des vierges exclues
 de la chambre nuptiale. — Est-ce alors, à ce compte, que
 le mariage vaut la virginité et même que celle-ci lui est
 inférieure ? Car l'exemple que tu invoques la rend infé-
 rière : si Abraham, qui a été marié, jouit maintenant du
 repos et du bien-être tandis que ceux qui ont pratiqué
 la virginité sont dans la géhenne, c'est la seule conclusion
 que nous fasse supposer ton raisonnement. — Mais non,
 pas du tout, pas du tout. Loin de lui être inférieure, la
 virginité est de beaucoup supérieure au mariage. Comment
 cela ? Parce que ce n'est pas au mariage qu'Abraham doit
 son sort, ce n'est pas la virginité qui a perdu ces malheu-
 reuses, ce sont les autres vertus morales du patriarche qui
 ont assuré sa gloire et c'est la vie par ailleurs perverse de
 ces vierges qui les a livrées au feu. Abraham, quoique
 vivant dans le mariage, s'est efforcé de cultiver les vertus
 de la virginité, je veux dire « ce qui est digne et rend assidu
 (auprès du Seigneur) », 4. et ces vierges, bien qu'elles eussent

καὶ τὰς ἐν τῷ γάμῳ πραγματείας κατέπεσον. Τί οὖν καλύει, φησί, καὶ νῦν μετὰ τοῦ γάμου καὶ τῶν παιδῶν καὶ τῶν χρημάτων καὶ τῶν ἄλλων ἀπάντων τὸ εὐπρόσεδρον διασωσαι ; Πρῶτον μὲν ὅτι οὐδεὶς κατὰ τὸν Ἀβραάμ νῦν, ἀλλ' οὐδὲ κατὰ μικρὸν ἐγγύς. Καὶ γὰρ τῶν ἀκτημοσύνην ἀσκούντων μᾶλλον ἐκεῖνος χρημάτων κατεφρόνησε πλουτῶν καὶ γυναῖκα ἔχων καὶ ἡδονῆς μᾶλλον τῶν παρθενεύοντων ἐκράτει. Οὗτοι μὲν γὰρ καθ' ἐκάστην ὑπὸ τῆς ἐπιθυμίας φλέγονται τὴν ἡμέραν· ἐκεῖνος δὲ οὕτω ταύτην κατεσβέκει τὴν φλόγα καὶ οὐδεμιᾶ συνεδέδετο προσπαθεία, ὡς μὴ μόνον ἀποσχέσθαι τῆς παλακίδος ἀλλὰ καὶ ἐκβαλεῖν αὐτὴν τῆς οἰκίας ὑπὲρ τοῦ μάχης καὶ στάσεως πᾶσαν ὑπόθεσιν ἀνελεῖν. Νῦν δὲ οὐ σφόδρα εὐκολὸν τοῦτο εὐρεῖν.

πγ' Ὅτι οὐ τὸ αὐτὸ τῆς ἀρετῆς μέτρον ἡμῖν
καὶ τοῖς ἐν τῇ παλαιᾷ πρόκειται.

1. Καὶ χωρὶς τούτων δέ, ὅπερ καὶ ἀρχόμενος ἔλεγον, τοῦτο καὶ νῦν ἐρῶ ὅτι οὐ τὸ αὐτὸ τῆς ἀρετῆς ἀπαιτούμεθα μέτρον ἡμεῖς τε κάκεινοι. Νῦν μὲν γὰρ οὐκ ἔστι τέλειον εἶναι μὴ πάντα πωλήσαντα, μὴ πᾶσιν ἀποταξάμενον, οὐ χρήμασι λέγω μόνον καὶ οἰκία, ἀλλὰ καὶ τῇ ψυχῇ τῇ ἑαυτοῦ. Τότε δὲ οὕτω τοσαύτης ἀκριβείας ἐπίδειξις ἦν. Τί οὖν ; Ἀκριβέστερον ἡμεῖς, φησί, τοῦ πατριάρχου βιοῦμεν νῦν ; Ὡφείλομεν μὲν καὶ τοῦτο ἐπιτετάγμεθα, οὐ βιοῦμεν δέ, καὶ διὰ τοῦτο πολὺ τοῦ δικαίου ἀπολειπόμεθα. Ἐπεὶ ὅτι γε μείζονα ἡμῖν τὰ σκάμματα

58 κατεφρόνει G || πλοῦτον G || 62 ἀπέχεσθαι G || 63 ἐκβάλλειν GXA
LXXXIII, 1 μέτρον post πρόκειται coll G || 11 λειπόμεθα ML v

1. Cf. Gen. 21, 12 ; il s'agit d'Agar.

2. Cf. chap. XLIV, 1 et L.

3. Τὰ σκάμματα : le mot désigne, au singulier, la fosse remplie de terre où les sauteurs « se recevaient », le sautoir ; cf. E. N. GARDINER, JHS 24, 1904, p. 70 s. ; et J. DELORME, *Gymnasion*, Paris 1960, p. 292 ;

choisi la virginité, sont tombées dans les tempêtes du siècle et les embarras du mariage. — Eh bien ? qu'est-ce qui empêche, maintenant encore, un homme marié, avec des enfants, de la fortune, et tout le reste, de garder « ce qui rend assidu (auprès du Seigneur) » ? — D'abord il n'y a personne aujourd'hui de comparable à Abraham, ni même qui en approche, si peu que ce soit. Plus que ceux qui pratiquent le dénuement, Abraham en effet a méprisé l'argent, tout riche qu'il fût, et marié, il maîtrisait aussi le plaisir mieux que les hommes voués à la virginité. Ces derniers en effet chaque jour sont embrasés par la concupiscence, mais il en avait, lui, si bien étouffé la flamme, il s'était si bien affranchi des liens de la convoitise que bien loin de toucher à sa concubine¹, il la chassa de sa maison pour prévenir toute occasion de querelle et de mésentente. De nos jours, il serait fort malaisé de trouver une telle conduite.

LXXXIII. La mesure de vertu qui nous est proposée
aujourd'hui n'est pas la même qu'autrefois.

1. Et, outre cela, je répéterai encore ici ce que je disais en commençant : on ne réclame pas de nous la même mesure de vertu qu'on réclamait alors². Aujourd'hui, il est impossible d'être parfait sans avoir vendu tous ses biens, sans avoir renoncé à tout, je ne dis pas seulement à sa fortune, à sa maison, mais à sa propre vie. A cette époque, il n'y avait pas encore d'exemple d'une telle exigence morale. — Alors ? nous menons aujourd'hui une vie plus exigeante sur le plan moral que celle du patriarche ? — Nous le devrions, certes, et c'est le précepte que nous avons reçu, mais nous ne le faisons pas, aussi restons-nous bien loin derrière ce juste ; bien loin, car les épreuves³ qui nous sont

au pluriel il est souvent employé par Chrysostome pour désigner les épreuves du chrétien. Ἐπεὶ explique πολὺ ἀπολειπόμεθα : nous res-

πρόκειται, παντί που δηλόν ἐστι. Διὰ τοῦτο καὶ τὸν Νῶε θαυμάζουσα ἡ γραφή οὐχ ἀπλῶς τοῦτο ποιεῖ ἀλλὰ μετὰ προσθήκης τινός. « Νῶε », γάρ φησι, « δίκαιος, τέλειος ὢν ἐν τῇ γενεᾷ αὐτοῦ, τῷ Θεῷ εὐηρέστησεν. » Οὐχ ἀπλῶς τέλειος ἀλλ' ἐν τῷ τότε καιρῷ· πολλοὶ γὰρ τελειότητος τρόποι κατὰ διαφόρους ὠρισμένοι καιρούς, καὶ τοῦ χρόνου προκόπτοντος τὸ τότε τέλειον ἀτελές ὕστερον γίνεται. **2.** Οἶόν τι λέγω· τέλειον ἦν ποτε τὸ κατὰ τὸν νόμον βιοῦν. « Ὁ ποιήσας γὰρ αὐτά », φησί, « ζήσεται ἐν αὐτοῖς », ἀλλ' ἐλθὼν ὁ Χριστὸς τοῦτο τὸ τέλειον ἔδειξεν ἀτελές. « Ἐὰν » γὰρ « μὴ περισσεύσῃ », φησίν, « ἡ δικαιοσύνη ὑμῶν πλέον τῶν γραμματέων καὶ Φαρισαίων, οὐ μὴ εἰσέλθητε εἰς τὴν βασιλείαν τῶν οὐρανῶν. » Τότε φόβος ἐδόκει μόνον εἶναι δεινόν, νῦν δὲ καὶ ὀργὴ καὶ λοιδορία μόνη τῇ γεένῃ παραπέμψαι δύναται ἄν. Τότε μοιχεία ἐκολάζετο μόνον, νῦν δὲ καὶ τὸ ἀκολάστοις ὀφθαλμοῖς γυναῖκα ἰδεῖν οὐκ ἀπήλλακται τιμωρίας. Τότε ἡ ἐπιπορκία μόνη ἦν ἐκ τοῦ πονηροῦ, νῦν δὲ καὶ τὸ ὁμόσαι. « Τὸ » γὰρ « περισσόν », φησί, « τούτων ἐκ τοῦ πονηροῦ ἐστίν. » Οὐδὲν πλέον ἀπρητοῦντο οἱ τότε ἢ τὸ τοὺς φιλοῦντας ἀγαπᾶν· νῦν δὲ τὸ μέγα τοῦτο καὶ θαυμαστὸν οὕτως ἐστὶν ἀτελές, ὡς καὶ μετὰ τὴν κατόρθωσιν αὐτοῦ μηδὲν πλέον ἡμᾶς ἔχειν τῶν τελωνῶν.

17 γίνονται post καιρούς add G || 17-18 καὶ ... γίνεται om G || 19 τέλειος ... ὁ κατὰ τὸν νόμον βίων ML v || τὸ om G || 22 φησίν : ἡμῶν G || πλείον ML v || 24 μὲν post τότε add G || 30 ἢ om G

tons derrière ce juste, et d'autant plus loin que les exigences divines sont plus grandes aujourd'hui.

1. Gen. 6, 9.

2. Lévi. 18, 5. Jean oppose à nouveau la loi de l'Ancien Testament et la venue du Christ révélant l'ἀκρα φιλοσοφία (chap. L) ; αὐτά et αὐτοῖς représentent les lois de Dieu.

proposées sont plus importantes, c'est l'évidence même. Voilà pourquoi l'Écriture, offrant Noé à notre admiration, ne le fait pas franchement, elle y joint une nuance : « Noé, homme juste et parfait parmi les hommes de sa génération, fut agréable à Dieu¹. » Il n'était pas « parfait » tout court, mais eu égard à son temps. Car il y a plusieurs modes de perfection, définis selon la diversité des circonstances, et avec le temps, ce qui était parfait à une époque devient plus tard imparfait. **2.** Par exemple : autrefois, vivre selon la Loi était parfait : « Celui qui les mettra en pratique, est-il dit, vivra par elles². » Mais le Christ est venu et a montré que cette perfection était imparfaite : « Si votre justice ne surpasse celle des scribes et des Pharisiens, dit-il, vous n'entrerez pas dans le royaume des Cieux³. » En ces temps, seul l'homicide passait pour un crime, aujourd'hui la colère et les injures suffiraient pour nous livrer à la géhenne. En ces temps, l'adultère seul était châtié, maintenant même le regard coupable jeté sur une femme⁴ n'est pas soustrait au châtement. En ces temps, le parjure seul procédait du Malin, maintenant le serment même en procède : « Ce qu'on y ajoute vient du Malin », est-il dit⁵. On demandait simplement aux hommes de ce temps, de chérir ceux qui les aimaient, maintenant cet acte, grand et admirable, est si imparfait que son accomplissement ne nous donne rien de plus qu'aux publicains⁶.

3. Matth. 5, 20.

4. Cf. Matth. 5, 28. — Cf. *In illud : Propter fornicat.* : « N'oubliez pas que, du moment que vous êtes marié, un regard coupable jeté sur une autre femme vous entraîne à l'adultère. » (Περὶ γάμου, I, 4, PG 51, 215.)

5. Matth. 5, 37 : « Que votre parole soit oui, oui, non, non ; ce qu'on y ajoute vient du malin. »

6. Cf. Matth. 5, 46.

πδ' "Οτι εικότως τῶν αὐτῶν κατορθωμάτων οὐχ ὁ αὐτὸς
κεῖται μισθὸς ἡμῖν καὶ τοῖς ἐν τῇ παλαιᾷ.

1. Τί δήποτε οὖν τῶν αὐτῶν κατορθωμάτων οὐχ ὁ αὐτὸς
κεῖται μισθὸς ἡμῖν καὶ τοῖς ἐν τῇ παλαιᾷ, ἀλλὰ μείζονα ἐπι-
5 δεικνυσθαι δεῖ τὴν ἀρετὴν εἰ μέλλοιμεν τῶν αὐτῶν ἐκείνοις
τυγχάνειν ; "Οτι πολλὴ ἡ τοῦ πνεύματος χάρις ἐκκέχυται νῦν
καὶ μεγάλη τῆς τοῦ Χριστοῦ παρουσίας ἡ δωρεά· ἄνδρας γὰρ
αὕτη τελείους ἀντὶ νηπίων ἐποίησεν. "Ωσπερ οὖν ἡμεῖς τοὺς
παῖδας τοὺς ἡμετέρους ὅταν ἠβήσωσι, πολλῶ μείζονα ἀπαι-
10 τοῦμεν τὰ κατορθώματα καὶ ἃ ποιοῦντας πρότερον ἐπηνούμεν
595 M. κατὰ τὴν πρώτην ἡλικίαν, ταῦτα γενομένους ἄνδρας καὶ
κατορθοῦντας οὐκέτι ὁμοίως θαυμάζομεν, ἀλλ' ἕτερα πῶλλω
μείζονα ἐκείνῳ κειεύομεν ἐπιδείκνυσθαι, οὕτω καὶ τὴν ἀνθρω-
πίνην φύσιν ὁ Θεὸς ἐν τοῖς πρώτοις χρόνοις οὐ μεγάλα
15 ἀπῆτει τὰ κατορθώματα, ἕτε νηπιωδέστερον διακειμένην.
Ἐπειδὴ δὲ προφητῶν ἤκουσεν, ἀποστόλων, καὶ τῆς τοῦ
πνεύματος ἐπέτυχε χάριτος, ἐπέτεινεν αὐτῇ τῶν κατορθω-
μάτων τὸ μέγεθος — εἰκότως. Καὶ γὰρ μισθοὺς μείζονας
ἔθηκε καὶ τὰ ἔπαθλα πολλῶ λαμπρότερα νῦν. Οὐκέτι γὰρ γῆ
20 καὶ τὰ ἐπὶ τῆς γῆς ἀλλ' οὐρανὸς καὶ τὰ νοῦν ὑπερβαίνοντα
ἀγαθὰ τοῖς κατορθοῦσιν ἀπόκειται.

2. Πῶς οὖν οὐκ ἄτοπον ἐπὶ τῆς αὐτῆς ἔτι μένειν σμικρό-
τητος ἀνδρωθέντας ; Τότε μὲν γὰρ ἡ ἀνθρωπίνη καθ' ἑαυτῆς
ἔσχιστο φύσις καὶ πόλεμος ἄσπονδος ἦν. Καὶ τοῦτον ὁ Παῦλος
25 διηγούμενος οὕτωςί πῶς φησιν· « Βλέπω δὲ ἕτερον νόμον ἐν
τοῖς μέλεσί μου ἀντιστρατεύομενον τῷ νόμῳ τοῦ νοῦς μου καὶ
αἰχμαλωτίζοντά με τῷ νόμῳ τῆς ἀμαρτίας τῷ ὄντι ἐν τοῖς

LXXXIV, 2 ἡμῖν ... παλαιᾷ : νῦν καὶ τότε G || 5-6 τυγχάνειν ἐκεί-
νοις G || 12 οὐκέθ' ML v || 13 ἐκείνων G || 24 ἦν ἄσπονδος M v || ἦν
om L || v in τοῦτον eras habet L

1. Rom. 7, 23.

LXXXIV. C'est avec raison que les mêmes actes
de vertu ne valent pas même récompense
à nous et aux hommes de l'Ancienne Loi.

1. Pourquoi donc les mêmes actes de vertu ne valent-ils
pas même récompense à nous et aux hommes de l'ancienne
Loi ? Et pourquoi faut-il déployer une vertu plus grande
si nous voulons être traités comme eux ? Parce que la
grâce de l'Esprit s'est répandue aujourd'hui avec abon-
dance, immense est le présent de la venue du Christ : des
nourrissons que nous étions, il a fait des hommes achevés.
Ainsi en est-il avec nos enfants : lorsqu'ils parviennent
à l'adolescence, nous sommes plus exigeants pour leur
bonne conduite, et les actes dont nous les félicitons aupara-
vant dans leur première enfance, nous ne les admirons
plus autant quand ils les accomplissent devenus hommes,
nous réclamons de leur part d'autres témoignages bien plus
sérieux ; ainsi pour la nature humaine : Dieu ne lui deman-
dait pas, dans les premiers temps, de grands actes de vertu,
car elle était en bas âge. Mais quand elle eut entendu la voix
des prophètes, des apôtres, et qu'elle eut été touchée par
la grâce de l'Esprit, Dieu accrut l'importance des vertus
qu'il lui demandait ; — et avec raison, puisqu'il nous
propose des récompenses plus belles et des trophées beau-
coup plus glorieux aujourd'hui ; ce n'est plus la terre ni les
choses de la terre, mais le ciel et les biens dépassant l'enten-
dement qui sont offerts à ceux qui les accomplissent.

2. Ne serait-ce pas absurde de persévérer dans la même
puérité, une fois devenus hommes ? En ces temps, la
nature humaine était intérieurement déchirée, victime
d'une guerre implacable. Paul, décrivant cet état, s'exprime
ainsi : « J'aperçois dans mes membres une autre loi qui lutte
contre la loi de mon entendement et qui me rend captif
de la loi du péché qui réside dans mes membres¹. » Mais il

μέλεσί μου. » Ἄλλὰ νῦν οὐκ ἔστι ταῦτα. « Τὸ γὰρ ἀδύνατον τοῦ νόμου ἐν ᾧ ἠσθένει διὰ τῆς σαρκός, ὁ Θεὸς τὸν ἑαυτοῦ υἱὸν πέμψας ἐν ὁμοιώματι σαρκὸς ἁμαρτίας καὶ περὶ ἁμαρτίας κατέκρινε τὴν ἁμαρτίαν ἐν τῇ σαρκί. » Καὶ περὶ τούτων εὐχαριστῶν ὁ Παῦλος ἔλεγε· « Ταλαίπωρος ἐγὼ ἄνθρωπος, τίς με ῥύσεται ἐκ τοῦ σώματος τοῦ θανάτου τούτου ; Εὐχαριστῶ τῷ Θεῷ διὰ Ἰησοῦ Χριστοῦ. »

35 3. Διὰ τοῦτο κολαζόμεθα εἰκότως ὅτι τῶν συμπεποδισμένων ἴσα τρέχειν οὐ βουλόμεθα οἱ λελυμένοι, μᾶλλον δὲ καὶ ἴσα δυνηθῶμεν οὐδὲ οὕτως ἀπηλλάγμεθα τῆς κολάσεως. Τοὺς γὰρ βαθείας ἀπολαύοντας εἰρήνης τῶν σφόδρα βαρυνομένων πολέμου πολλῷ μείζονα δεῖ καὶ λαμπρότερα ἰσταν τὰ τρόπαια. Εἰ δὲ
40 μέλλοιμεν περὶ χρήματα καὶ τρυφήν καὶ γυναῖκας καὶ πραγμάτων ἐπιμέλειαν στρέφεσθαι, πότε ἄνδρες ἐσόμεθα, πότε πνεύματι ζήσομεν, πότε τὰ τοῦ κυρίου μεριμνήσομεν ; Ὅταν ἀποδημήσωμεν ἐντεῦθεν ; Ἄλλ' οὐκέτι πόνων οὐδὲ ἀγώνων ὁ καιρὸς ἀλλὰ στεφάνων καὶ κολάσεων. Τότε καὶ παρθένος ἢ
45 τις οὐκ ἔχουσα ἔλαιον ἐν ταῖς λαμπάσιν, οὐ δυνησεται παρ' ἐτέρων λαβεῖν, ἀλλ' ἔξω μενεῖ· καὶ ῥυπαρά τις ἱμάτια ἐνδεδυμένος παραγένηται, οὐ δυνησεται ἐξελθὼν ἀμείψαι τὴν στολήν, ἀλλ' εἰς τὸ τῆς γεέννης ἀπαχθήσεται πῦρ· καὶ αὐτὸν παρακαλῆ τὸν Ἀβραάμ, οὐδὲν αὐτῷ πλέον ἔσται λοιπόν. Τῆς γὰρ κυρίας
50 παραγενομένης καὶ τοῦ βήματος προτεθέντος καὶ τοῦ δικαστοῦ καθίσαντος, καὶ τοῦ ποταμοῦ συρομένου τῆς φλογὸς καὶ τῆς ἐξετάσεως γινομένης τῶν πεπραγμένων ἡμῶν, οὐκέτι λοιπόν ἀποδύσασθαι τὰ πλημμελήματα συγχωρούμεθα, ἀλλ' ἐπὶ τὴν ὀφειλομένην ἀπὸ τούτων δίκην καὶ ἐκόντες καὶ ἄκοντες

31 περὶ : ὑπὲρ G || 34 δι' ML v || 38-39 σφοδροῖς ... πολέμοις G || 50 προτεθέντος : τεθέντος XAML v || 53 ἀποδύσασθαι : ἀπεκλύσασθαι ML v || 54 ἀπὸ om G

1. Rom. 8, 3. — Le début de la phrase reste en suspens, il faut comprendre : ce qui était impossible à la Loi, Dieu l'a réalisé en envoyant...

2. Rom. 7, 24.

3. Cf. Matth. 25, 1-12.

n'en est pas ainsi maintenant : « Ce qui était impossible à la Loi, parce qu'elle était sans force à cause de la chair, Dieu, en envoyant son propre fils revêtu d'une chair semblable à celle du péché et au sujet du péché a condamné le péché dans la chair¹. » Et rendant grâces au Seigneur de ce bienfait, Paul s'écriait : « Malheureux que je suis, qui me délivrera de ce corps de mort ? Grâces soient rendues à Dieu par Jésus-Christ² ! »

3. Aussi, est-ce avec justice qu'on nous châtie parce que nous nous refusons, nous libres d'entraves, à courir aussi vite que les hommes chargés de liens ; ou plutôt, même si nous pouvons courir aussi vite, nous ne sommes pas pour autant soustraits au châtement. Car ceux qui jouissent d'une paix profonde doivent dresser des trophées beaucoup plus grands et éclatants que ceux qu'écrasent les fardeaux de la guerre. Si nous voulons nous consacrer sans relâche à l'argent, aux plaisirs, aux femmes et au soin des affaires, quand serons-nous des hommes ? Quand vivrons-nous de l'Esprit ? Quand nous inquiéterons-nous des choses du Seigneur ? Lorsque nous aurons quitté cette terre ? Mais ce ne sera plus alors le temps des épreuves ni des combats, mais celui des couronnes et des châtements. Alors, si une vierge n'a pas d'huile dans sa lampe, il sera pour elle impossible d'en emprunter à autrui³, elle restera dehors. Et celui qui se présentera vêtu d'habits sordides ne pourra sortir pour changer de vêtements, il sera rejeté dans le feu de la géhenne⁴. Et s'il appelle à son aide Abraham lui-même, cela ne lui servira de rien désormais⁵. Car le grand jour arrivé, le tribunal dressé, le Juge sur son trône, le fleuve de feu roulant ses flots⁶, l'examen de nos actions commencé, nous ne sommes plus autorisés à nous dépouiller de nos fautes, mais nous sommes, bon gré mal gré, entraînés vers

4. Cf. Matth. 22.

5. Cf. Lc 16, 24.

6. Cf. Dan. 7, 10.

⁵⁵ ἐλκόμεθα, οὐ μόνον οὐδενὸς ἡμᾶς ἐξιλάσασθαι δυναμένον τότε, ἀλλὰ καὶ τύχη τὴν αὐτὴν τοῖς μεγάλοις καὶ θαυμαστοῖς ἀνδράσι παρρησίαν ἔχων τις, καὶ Νῶε καὶ Ἰὼβ καὶ Δανιὴλ καὶ ὑπὲρ παίδων δέηται καὶ θυγατέρων, οὐδὲν ἔσται πλέον.

4. Ἄλλ' ἀνάγκη λοιπὸν ἀθάνατα κολάζεσθαι τοὺς ἡμαρτηκώτας ὥσπερ οὖν καὶ τιμᾶσθαι τοὺς κατωρθωκώτας. Ὅτι γὰρ οὔτε τούτων οὔτε ἐκείνων τέλος ἔσται ὁ Χριστὸς ἀπεφήνατο, ὥσπερ τὴν ζωὴν αἰώνιον οὕτω καὶ τὴν κόλασιν αἰώνιον εἶναι λέγων. Ὅτε γὰρ τοὺς μὲν ἐκ δεξιῶν ἀπεδέξατο, τοὺς δὲ ἐξ εὐωνύμων κατεδίκασεν, ἐπήγαγε λέγων· « Καὶ ἀπελεύσονται οὗτοι εἰς κόλασιν αἰώνιον, οἱ δὲ δίκαιοι εἰς ζωὴν αἰώνιον. »

⁶⁵ Διὸ χρὴ πάντα ἐνταῦθα πραγματεῦσθαι καὶ τὸν ἔχοντα γυναῖκα ὡς μὴ ἔχοντα εἶναι καὶ τὸν ὄντως οὐκ ἔχοντα μετὰ τῆς παρθενίας καὶ τὴν ἄλλην ἀπασαν ἀσκεῖν ἀρετὴν, ἵνα μὴ μετὰ τὴν ἐνθὲνδε ἀποδημίαν ἀνόνητα ἀποδурώμεθα.

55 οὐ ... ἐξιλάσασθαι : μόνον οὐδενὸς ἡμᾶς ἐξαιτήσασθαι ML v || 55-56 τότε ante δυναμένου coll ML v || 58 δέωνται G || 64 καὶ om ML v || 65 κόλασιν ... αἰώνιον : ζωὴν αἰώνιον καὶ οὗτοι εἰς κόλασιν αἰώνιον G || 69 ἐνθὲνδε X ἐντεῦθεν G || post ἀποδурώμεθα doxol. praebent Barocci et codex Augustanus apud Savile.

1. Ce mouvement oratoire, avec l'évocation des intercesseurs impossibles, se retrouve dans *Hom. in Matth.* V, 4 (PG 57, 59); *Quod regulares*, 3.

le châtement qu'elles méritent ; non seulement personne, alors, ne pourra intercéder pour nous, mais se trouverait-il un être possédant l'assurance des grands hommes que nous admirons, serait-il Noé, Job, ou Daniel, supplierait-il pour ses enfants et pour ses filles, tout cela ne servira de rien¹.

4. Immortel, désormais, sera le châtement des pécheurs, tout comme la récompense des hommes vertueux. Ni l'un ni l'autre n'auront de terme, le Christ l'a déclaré, disant que si la Vie est éternelle, le châtement lui aussi sera éternel. Après avoir accueilli ceux qui sont à sa droite et condamné ceux qui sont à sa gauche, il ajoute : « Ils s'en iront, ceux-ci, au châtement éternel et les Justes à la vie éternelle². »

Aussi devons-nous ici-bas déployer tous nos efforts, celui qui a femme pour être comme s'il n'en avait pas, et celui qui effectivement n'en a pas pour pratiquer avec la virginité toutes les autres vertus, afin que nous n'ayons pas, au sortir de cette vie, à nous consumer en d'inutiles lamentations.

2. *Matth.* 25, 46. Ces dernières lignes s'inspirent de *Matth.* 25, 31-46.

INDEX

I. INDEX DES CITATIONS SCRIPTURAIRES

Cet index contient les citations textuelles ; ont été laissées de côté les allusions, nombreuses, aux Écritures, notamment à *I Corinthiens*, 7.

Les chiffres romains renvoient aux chapitres, les chiffres arabes aux lignes.

ANCIEN TESTAMENT

Genèse		6, 28	XXVII, 5 ; XXXIV, 56
1, 26	XLVI, 32	6, 34	LII, 39
1, 28	XV, 4	Ecclésiaste	
2, 18	XLVI, 4, 26	5, 11	LXX, 20
2, 26	XLVI, 49	Cantique	
3, 16	LXV, 11 ; XLI, 15	8, 6	LII, 39
6, 9	LXXXIII, 14	Sagesse	
15, 2	XV, 7	5, 4	XXII, 43
18, 27	XIV, 56	9, 14	XII, 57
Lévitique		Sagesse de Sirach	
18, 5	LXXIII, 19	25, 18	XLVI, 24
Deutéronome		25, 23	XLVI, 10
24, 1	XLI, 8	Isaïe	
II Rois		5, 20	XXI, 9
2, 23	XXII, 4	Joël	
Psaumes		2, 16	XXX, 22
44, 14	VI, 21	Amos	
49, 20	XXI, 5	2, 12	XXI, 7
72, 5	XXIV, 19	6, 3	L, 24
126, 1	XXVII, 13, 20	Habacuc	
Proverbes		2, 15	XXI, 20
6, 27	XXXIV, 59		

NOUVEAU TESTAMENT

Matthieu

5, 20 LXXXIII, 21
 5, 22 XXI, 5
 5, 32 XXVIII, 22
 5, 37 LXXXIII, 28
 5, 44 I, 36
 5, 45 XLIX, 99
 7, 14 LXIV, 14
 8, 11 LXXXII, 11
 10, 37 LXXXVIII, 73
 18, 6 XXI, 33
 19, 10 XIII, 26; XXXII,
 42; XLI, 40
 19, 12 II, 30; XIII, 28,
 53; XVII, 29;
 XXXVI, 28;
 XLIX, 92
 19, 28 LXXII, 20
 22, 30 X, 26; XI, 6;
 LXXXVIII, 91
 25, 10 LXXXVII, 13
 25, 41 IV, 12
 25, 46 LXXXIV, 64
 26, 41 II, 23

Marc

1, 24 VIII, 29

Luc

6, 27 I, 36
 10, 20 XXXVI, 42
 14, 26 LXXXIII, 50
 17, 10 II, 27
 20, 36 X, 6

Jean

16, 12 XII, 19

Actes

5, 41 LXIV, 6
 16, 17 VIII, 29

Romains

6, 7 XXX, 12
 7, 23 LXXXIV, 25
 7, 24 LXXXIV, 32
 8, 3 LXXXIV, 28
 12, 6 XXXVI, 18
 12, 20 XLIX, 2
 13, 11 LXXXIII, 34
 14, 4 LXXXVIII, 43
 14, 10 LXXXVIII, 28

I Corinthiens

2, 2 XLIX, 48
 2, 14 XIV, 25
 3, 2 XLIX, 51
 6, 15 XXV, 5
 7, 1 XII, 63; XIII, 40,
 55; XXIV, 51;
 XXVI, 10; XXVII,
 51; XXIX, 38;
 XXXII, 40
 7, 2 XIX, 4; XXVI,
 11; XXVII, 37,
 52; XXXIII, 5
 7, 3 XXVIII, 3;
 XXIX, 19;
 XXXIII, 5
 7, 4 XXVIII, 6, 23;
 XXIX, 3; XXIX,
 33; XXXIII, 6;
 XLI, 41
 7, 5 XIX, 7; XXIX,
 4; XXIX, 22, 34,
 39; XXXII, 34;
 XXXIII, 7;
 XXXIV, 67, 71;
 XL, 18; LXXV, 10
 7, 6 XXXIV, 90
 7, 7 II, 21; XXXIV,
 108; XXXV, 3;
 XXXVI, 3, 59, 65;
 XLI, 76

7, 8 XXXVI, 60, 66;
 XXXVII, 64;
 XLI, 7; XXXVIII,
 39; XLII, 44
 7, 9 XIX, 9;
 XXXVIII, 7;
 XXXIX, 23, 34, 49,
 7, 10 XII, 6; XXXIX,
 55; XLVII, 2
 7, 11 XL, 20; XLI, 9
 7, 12 XII, 7, 26; XLI, 69
 7, 16 XLVII, 2, 39
 7, 23 XLI, 50
 7, 25 II, 33; XXXIV,
 93; XLI, 64, 81,
 104; XLII, 5 37;
 XLVII, 3, 4;
 LXXXV, 16
 7, 26 XLII, 28, 41, 45;
 XLVII, 52; XLIX,
 18
 7, 27 XLVII, 42, 85;
 XLVIII, 17
 7, 28 XXXIX, 6;
 XLVII, 70, 73;
 XLVIII, 21;
 XLIX, 20, 22;
 LXXXII, 10;
 LXXXV, 41, 67
 7, 29 XLIX, 26;
 LXXXII, 11;
 LXXXIII, 36;
 LXXXIV, 22;
 LXXXV, 3
 7, 30 LXXXV, 32
 7, 31 LXXXIII, 60
 7, 32 XXXIV, 64;
 XLIX, 30;
 LXXXIII, 73;
 LXXXIV, 16;
 LXXXV, 53
 7, 33 XIV, 67; LXXXV,
 39
 7, 34 VII, 23
 7, 35 XI, 9; LXXXV, 67;
 LXXXVI, 7, 13, 23;
 LXXX, 6
 7, 36 LXXXVIII, 3

7, 37 LXXXVIII, 53, 59,
 78, 83
 7, 38 XXXVI, 53;
 LXXXVIII, 88
 7, 40 XXXVIII, 41
 9, 2 XLII, 33
 9, 25 VII 18
 11, 30 XXIV, 9
 15, 9 XXXV, 9
 15, 10 XXXVI, 12

II Corinthiens

6, 4-6 XXXVI, 48
 11, 2 I, 10

Galates

4, 12 XXXV, 32

Éphésiens

4, 13 XVI 8
 6, 12 XXVII, 22;
 XLIX, 4

Philippiens

4, 5 LXXXIII, 57

Colossiens

2, 16 LXXXVIII, 30
 2, 20 LXXXVIII, 31

I Timothée

2, 9 L, 7; LXXXV, 50
 2, 14 XLVI, 11
 4, 1 V, 10
 5, 6 L, 6
 5, 9 XXXIX, 18
 5, 11 XXXVIII, 37
 5, 12 XXXVI, 33
 6, 8 XLVII, 17; L, 15
 6, 10 LXXXI, 11

Hébreux

13, 4 VII, 24; VIII, 19;
 XXX, 3

II Pierre

2, 22 XXIV, 15

II. INDEX DES NOMS PROPRES

Les chiffres romains renvoient aux chapitres,
les chiffres arabes aux lignes.

AARON	XXIV, 37
ABRAHAM	XV, 5 ; LXXXII, 2, 3, 24, 27, 30, 42, 46, 56 ; LXXXIV, 19
ACHAB	XLVI, 20
ADAM	XIV, 74 ; XV, 11 ; XVII, 70 ; XLVI, 11
AMOS	L, 20
APOLLOS	XLVII, 25
BELPHÉGOR	XLVI, 19
CHARMI	XXIV, 37
DANIEL	LXXXIV, 57
ÉLIE	XXII, 32 ; LXXIX, 1, 3 ; LXXX, 14
ÉLISÉE	XXII, 3, 33 ; LXXIX, 4 ; LXXX, 14
ÈVE	XIV, 75 ; XVII, 71
GRECS	I, 5 ; IV, 2, 3, 8, 16 ; VIII, 20
ISAAC	LXXXII, 13, 30
ISAÏE	XXI, 16
JACOB	LXXXII, 13, 30
JACQUES	XLIX, 101
JEAN (APÔTRE)	XLIX, 101 ; LXXXII, 5
JEAN (BAPTISTE)	LXXIX, 4, 29 ; LXXX, 14 ; LXXXII, 5
JOB	XLVI, 16 ; LXXXIV, 57
JOËL	XXX, 22
JUIFS	I, 3 ; VIII, 15 ; XXX, 6, 17 ; XLI, 3 XLIX, 108 ; L, 21
KORÉ	XXIV, 29
LÉVITES	XII, 69
LUC	LXIV, 6
MANÈS	III, 2
MARCION	III, 2

MARIE	XXI, 41 ; XXII, 1
MOÏSE	XXI, 41 ; XXX, 16, 21
NAZIRÉENS	XXI, 27
NOÉ	XVIII, 5 ; LXXXIII, 12 ; LXXXIV, 57
PERSES	VIII, 40
PHARAON	XXIV, 30
PHARISIENS	LXXXIII, 23
PIERRE	XXIV, 26 ; XLIX, 101 ; LXXXII, 7
PLATON	VIII, 21
PRISCILLA	XLVII, 25
ROMAINS	VIII, 41 ; LXXVIII, 24
SALOMON	XLVI, 21 ; LII, 38 ; LXX, 19
SAMSON	XLVI, 18
SAMUEL	XXIX, 25
SAPPHIRE	XXIV, 36
SIMON LE MAGICIEN	XXIV, 25
VALENTIN	III, 2

III. INDEX DES MOTS GRECS

Cet index contient les mots fréquemment employés par Jean, ainsi que quelques termes caractéristiques relatifs à la virginité, au mariage, à la vie spirituelle, utilisés dans le traité. Les relevés sont complets pour les mots cités, sauf s'ils se trouvent dans des textes scripturaires. Le terme *παρθενία*, utilisé très fréquemment, ne figure pas dans cet index.

Les chiffres romains renvoient aux chapitres, les chiffres arabes aux lignes.

Ἀγαπᾶν : I, 39, 53 ; LII, 26 ; LXXIII, 25 ; LXXXIII, 30.
 ἀγάπη : XII, 13.
 ἁγιασμός : XIX, 17.
 ἅγιος : VI, 14 ; VIII, 29 ; XI, 13 ; XXII, 47 ; XXIII, 3 ; XXIX, 25 ; XXX, 19 ; XXXVII, 62 ; LXXIX, 20 ; LXXXII, 31 ; ἅγιος ναός : XXV, 6 ; LXXV, 50 ; ἅγιος νυμφίος : V, 19.
 ἁγιωσύνη : XXI, 32 ; XL, 21 ; LXXV, 52.
 ἀγγελία : XXXVI, 51 ; LXXVII, 5. — ἀγγέλος : I, 8, 10, 15.
 ἀγρυπνία : IX, 12 ; XXVII, 17 ; XXXVI, 50.
 ἀγών : II, 31 ; VII, 17, 22 ; IX, 24 ; XIV, 24 ; XXXVIII, 23 ; XXXIX, 16 ; XLV, 13 ; XLVIII, 31 ; LXXXIV, 43.
 ἄδεια : VIII, 43 ; XXXIV, 37 ; XLI, 102 ; XLIV, 13 ; XLIX, 134 ; L, 4 ; LII, 63 ; LX, 18 ; LXX, 23.
 ἀηδία : XXXVII, 17 ; XL, 5 ; LII, 14, 139 ; LIII, 20 ; LIV, 2 ; LVI, 5, 49, 57 ; LXXI, 2. — ἀηδής : LIV, 10 ; LVII, 38.
 ἀθλησις : VII, 15, 21 ; IX, 25. — ἀθλον : XXVI, 16.
 ἀκαθαρσία : VIII, 12 ; XIX, 16 ; XXX, 41. — ἀκάθαρτος : I, 67 ; VIII, 8, 9, 10 ; XXV, 6.
 ἀκρασία : XXXIII, 18 ; XXXIV, 71, 73, 80, 83, 84, 97, 103, 107 ; XXXIX, 27, 41 ; XLI, 36. — ἀκρατής : XXXVI, 53.
 ἀνεσις : IV, 6 ; XLIX, 133 ; LXVIII, 27 ; LXXXII, 42.
 ἀξίωμα : IX, 36 ; XI, 15 ; XXXIX, 17 ; LXXIV, 19.
 ἀπρόγμων : XLIV, 25 ; LXXIII, 73.
 ἀσέβεια : XXIV, 31. — ἀσεβής : V, 23 ; VIII, 21.
 ἀσέλγεια : V, 3 ; XIX, 13 ; XLVIII, 7.
 ἀσθένεια : XIV, 20 ; XV, 20, 23 ; XVII, 13, 34 ; XXXIV, 82 ;

LXXVIII, 23, 25, 50. — ἀσθενεῖν : XXV, 1. — ἀσθενής : XXII, 11, 22 : XXIV, 9 ; XLIX, 78 ; LIII, 11 ; LXXX, 10.
 ἀσκεῖν : XL, 29 ; XLV, 17 ; LXXV, 13 ; LXXVII, 13 ; LXXX, 12 ; LXXXII, 57 ; LXXXIV, 68. — ἀσκησις : XXI, 31.
 ἀσώματος : LXXIX, 35. — (αἱ δυνάμεις ἀ.) : XI, 17 ; XXVII, 31 ; XLIX, 6.
 ἀταραξία : LXXVIII, 1, 5.
 αὐτάρκεια : LXXI, 10 ; LXXII, 4 ; LXXV, 36.
 Βέβηλος : VI, 15 ; XXV, 6.
 βίος (εὐαγγελικός) : XLVII, 24.
 Γενναῖος : XVII, 20 ; XXXIV, 29 ; LXII, 22 ; LXXX, 20. — γενναῖος : XV, 30 ; XXXVII, 58 ; XL, 16 ; LXXI, 18 ; LXXVIII, 71.
 γνήσιος : LXXIX, 4. — γνησιότης : XXXVII, 15.
 Δεσμός : XLI, 11 ; XLVII, 87, 88, 99 ; XLVIII, 15 ; LXXIV, 25 ; LXXVI, 3 ; LXXIX, 15.
 Ἐγκράτεια : II, 22 ; XVII, 58 ; XXVII, 41, 59 ; XXIX, 36 ; XXXIII, 12 ; XXXIV, 109, 110 ; XXXVI, 8, 26, 47, 60 ; XXXIX, 15 ; XL, 29 ; XLI, 75, 77 ; XLII, 43 ; XLVII, 46 ; XLVIII, 4 ; LXXXII, 7. — ἐγκρατεύεσθαι : XXXVIII, 13, 40 ; XXXIX, 24, 34, 49 ; XL, 20 ; XLVII, 95 ; XLVIII, 1, 2.
 ἐναγής : I, 67, 68 ; VI, 15 ; VIII, 12, 13 ; XII, 50.
 ἔξις : VII, 14.
 ἔξουσία : IX, 18 ; XII, 57 ; XXVIII, 29 ; XXXIV, 33, 39, 41 ; XXXVIII, 23 ; XLI, 21, 28, 67, 102 ; XLII, 29, 40 ; XLIV, 14 ; XLVI, 51 ; LIV, 9 ; LXVIII, 48 ; LXXXIII, 11 ; LXXXVIII, 30, 80. — Αἱ ἐξουσίαι : XXVII, 23.
 ἔπαθλον : I, 19, 69, 79 ; XLIX, 100, 103 ; LXXXII, 19 ; LXXXIV, 19.
 ἐπήρεια : XXXII, 44 ; XLVIII, 11 ; LXIV, 16.
 ἐπιεικεία : VI, 25 ; XLVII, 14 ; LXIII, 10. — ἐπιεικής : XXI, 42 ; XXXII, 33 ; XXXVI, 44 ; XL, 2 ; XLI, 8 ; XLIV, 37.
 ἐπιθυμία (desir charnel) : IX, 9 ; X, 28, 33 ; XIII, 11 ; XVIII, 7 ; XXVII, 4, 7, 27 ; XXX, 28 ; XXXIV, 34, 36 ; XXXVII, 55, 68 ; XXXVIII, 11 ; XXXIX, 32, 46 ; XL, 23 ; XLI, 36 ; XLVI, 35, 57, 59 ; XLIX, 134 ; LII, 121 ; LVII, 107 ; LXVIII, 20 ; LXXXIII, 56 ; LXXV, 19 ; LXXX, 8 ; LXXXII, 60.
 εὐγνωμοσύνη : XXXIX, 47 ; XLII, 16. — εὐγνώμων : XXXVI, 15 ; XLI, 83.
 Ζῆλος : XI, 19 ; XIV, 9 ; XXVII, 31 ; XXXV, 15 ; XXXVII, 38 ; LII, 39. — ζηλοῦν : I, 6 ; XIV, 9 ; XXII, 13 ; XXIV, 30 ; XLII, 32.

Θεωρία : LXVIII, 19.

Θλίψις : II, 5 ; XXXVI, 11, 48 ; XLVII, 73 ; XLVIII, 28, 29 ; XLIX, 7, 23, 130, 132 ; LXIV, 21, 22, 24 ; LXVII, 20 ; LXXII, 10 ; LXXV, 41 ; LXXVI, 4.

Καθαρός : V, 18, 20 ; VI, 6 ; X, 32 ; XII, 51 ; XXI, 15 ; XXXVI, 44 ; XXXVII, 70 ; LVI, 17 ; LXIII, 15 ; LXXXVII, 8, 19. — καθαρότης : LXXVII, 9.

κατορθοῦν : I, 28 ; II, 27 ; VIII, 54 ; XIII, 29, 31 ; XIV, 30 ; XXVII, 19 ; XXXII, 10 ; XXXV, 18 ; XXXVI, 69 ; XLI, 81 ; XLV, 5 ; XLVII, 7, 32 ; XLIX, 6, 44, 120 ; LXIV, 16 ; LXXXII, 51 ; LXXXIV, 12, 27, 60. — κατόρθωμα : VIII, 39 ; XVI, 4 ; XXXVI, 7, 21, 46 ; XLVIII, 23 ; XLIX, 88 ; LXXXIV, 1, 3, 10, 17. — κατόρθωσις : LXXXIII, 32.

κατωφερός : XXXIV, 74 ; XLVII, 94.

κοίτη : VII, 24 ; VIII, 19 ; XXXI, 10.

κόσμος : XL, 6 ; XLI, 8 ; XLIV, 37 ; XLIX, 8 ; LXIII, 22. — κοσμίτης : XLVII, 14 ; LXIII, 19 ; LXVI, 38.

Λαγνεῖα : XXVII, 63 ; XXXII, 40. — λάγνος : IV, 42.

Μακάριος : XII, 38 ; XIV, 54, 57, 72 ; XXI, 44 ; XXXVI, 55 ; LIII, 4 ; LVIII, 13. — μακαρίζειν : XXVII, 53 ; XXXVI, 43 ; LVI, 28.

μέριμνα : LVIII, 10 ; LXI, 9 ; LXVIII, 19, 32 ; LXXIII, 13 ; LXXIV, 12 ; LXXV, 40 ; LXXVII, 3. — μεριμνᾶν : XIV, 46, 67 ; XXXIV, 65 ; XLIV, 35 ; XLV, 16, 18 ; LVII, 13, 77 ; LXVIII, 28 ; LXXIII, 19, 32, 50, 58, 71, 74 ; LXXIV, 1, 9, 16 ; LXXV, 19, 39, 45 ; LXXVII, 1 ; LXXXIV, 42.

μίξις : VIII, 4 ; IX, 8 ; XIV, 40 ; XV, 18 ; XXX, 10, 31, 38 ; XXXIV, 46, 76, 86 ; XLVIII, 7 ; L, 4 ; LXXXIII, 64.

μοιχεία : XL, 44 ; XLIV, 17 ; XLVIII, 5 ; LXXXIII, 26. — μοιχεύειν : I, 61 ; IX, 31. — μοιχός : I, 26 ; IV, 29 ; LVI, 45.

μοχθηρία : XX, 7 ; XLI, 33 ; LXXV, 52. — μοχθηρός : XL, 2 ; XLIV, 37 ; XLIX, 126 ; LII, 65 ; LXXXIII, 72.

Νήπιος : XXX, 15 ; L, 21 ; LXXXIV, 8. — νηπιώδης : XVI, 18 ; LXXXIV, 15.

νηστεία : IV, 9, 14 ; IX, 11 ; XXVII, 16 ; XXIX, 6, 34 ; XXX, 5, 22, 29, 35, 40 ; XXXII, 34, 37 ; XXXVI, 50 ; LXIII, 9. — νηστεύειν : IV, 14 ; XXX, 32.

Ὅμιλεῖν : IV, 5 ; LII, 128. — ὀμιλία : XIV, 39 ; XXX, 17, 41 ; XXXVII, 12 ; LII, 128.

ὀμόδουλος : XLI, 104 ; LIX, 4.

Παιδαγωγεῖν : XXII, 25 ; XL, 15 ; LXVII, 9. — παιδαγωγία : XVI, 23.

παιδοποιεῖα : XIV, 4 ; XV, 5 ; XIX, 2, 5 ; XXXIX, 40 ; XLVI, 58.

παραμυθεῖσθαι : XXIX, 48 ; XLI, 50 ; XLVII, 56 ; XLIX, 83 ;
 LII, 28, 104, 114 ; LVII, 19 ; LXXVIII, 64, 82. — παραμυθία :
 IV, 31 ; XI, 12 ; XXII, 21 ; XXXIV, 5 ; XXXVIII, 2, 4, 8 ;
 XLI, 29 ; XLVII, 63 ; XLVIII, 10 ; LII, 51 ; LVI, 17 ;
 LVIII, 23.
 παρρησία : XLIX, 13 ; LII, 59 ; LV, 5 ; LXXXI, 3, 7, 14 ;
 LXXXIV, 57.
 περιεργάζεσθαι : XVII, 51 ; LVII, 35.
 πνευματικός : XLIX, 102 ; LXXIV, 22.
 πῶθος : XXX, 29, 32 ; LIV, 12 ; LXVII, 18.
 πολιτεία : IV, 23 ; XVI, 20 ; (ἀρίστη) : XXXVI, 37 ; LXXX, 16,
 18 ; (ισάγγελος) : XXI, 39 ; (ἀγγέλων) : XXVII, 31 ; (ἀγγε-
 λική) : LXXVIII, 18 ; (κατὰ θεόν) : LXXVI, 25.
 παλυπραγμονεῖν : XVII, 48 ; LII, 80 ; LVII, 34 ; LIX, 2.
 πονηρία : V, 7 ; XXVII, 25 ; XLIV, 44 ; (ἡ πον.) : XXXIV, 28. —
 πονηρός : I, 18, 56, 63 ; VI, 20 ; VIII, 24, 59 ; IX, 5 ; XI, 21 ;
 XX, 9 ; XXI, 9 ; XLIX, 110 ; LVII, 11, 19, 84, 85, 93 ;
 LXVI, 40 ; LXXVII, 6. — (ὁ πον.) : LXXXIII, 28, 29.
 πορνεία : VIII, 14 ; XIX, 4 ; XXV, 3 ; XXVI, 12, 14 ; XXVII, 56 ;
 XXXIII, 16 ; XXXIV, 85, 113 ; XXXIX, 26, 42 ; XLI, 36. —
 πορνεύειν : IX, 31 ; LII, 117. — πόρνη : XXV, 5.
 πραότης : LXIII, 10.
 προαιρέσις : IV, 16 ; VIII, 39 ; IX, 15 ; XIV, 20 ; XXXVI, 39 ;
 XXXIX, 12 ; XLI, 92 ; LXIV, 17 ; LXXIV, 6. — προαιρεῖ-
 σθαι : LXXV, 31.
 προθυμία : XIII, 19, 31 ; XXXIV, 104 ; LVII, 50 ; LXIV, 19. —
 προθύμως : XLIX, 106.
 προπέτεια : LXVI, 32, 42.
 προστασία : XXXVI, 20 ; XLII, 3 ; LII, 53 ; LXXXIII, 17.
 *Ραθυμία : XIV, 23 ; XXXII, 13 ; XXXIV, 83 ; XXXIX, 35 ;
 LXVII, 7 ; LXXXV, 24. — ραθυμῆν : XXXIV, 37. — ῥάθυμος :
 XXXIV, 106.
 ῥοπή (ἡ ἄνωθεν ρ.) : XXVII, 13, 15 ; (τοῦ Θεοῦ) : XXXVI, 58.
 Σοφία : V, 6 ; XIII, 9 ; XVII, 51 ; XLVI, 22 ; (τοῦ Θεοῦ) : VIII,
 7 ; XVII, 52.
 σπουδή : XI, 5 ; XXX, 15 ; XXXII, 12, 29 ; XXXVI, 25, 59 ;
 XL, 15 ; XLVII, 28 ; LXXXIII, 70 ; LXXXVI, 27.
 συγκατάβασις : XVI, 1, 25, 26 ; XVII, 1 ; XXIX, 8 ; XXXIX, 52 ;
 XLIV, 11 ; LXXVIII, 36, 86.
 σωφρονεῖν : XXIV, 28, 46, 49. — σωφρονεῖν (être chaste) : IX,
 33. — σωφροσύνη (chasteté) : V, 3 ; IX, 6 ; XXV, 2 ; L, 9 ;
 LVIII, 5 ; (modération) : LXVI, 33, 36. — σώφρων : XV, 29.
 Τέλειος : I, 49 ; VIII, 50 ; XV, 5, 7, 9 ; XVI, 14 ; XLVI, 1 ;
 LXXXIII, 20 ; LXXXIII, 5, 16, 18, 19, 21 ; LXXXIV, 8. —
 τελειότης : XVI, 26 ; LXXXIII, 16.
 τυφᾶν : XXXIX, 46, 47, 48 ; XLIV, 7 ; XLV, 16 ; XLVII, 9 ;

LI, 1, 3 ; LX, 23 ; LXX, 1 ; LXXII, 2 ; LXXXII, 14. —
 τυφῆ : XV, 30 ; XLI, 34 ; XLIX, 143 ; L, 2, 4, 21, 23 ; LVI,
 26 ; LVIII, 18 ; LX, 17 ; LXI, 3 ; LXVIII, 11 ; LXIX, 2, 18 ;
 LXX, 4 ; LXXI, 1, 12 ; LXXIII, 57, 59 ; LXXXV, 16, 22 ;
 LXXX, 3 ; LXXXII, 42 ; LXXXIV, 40.

Φιλία : XXXVII, 12 ; LIV, 11 ; LVII, 106.
 φιλοσοφεῖν : XXXV, 17, 36 ; XLVII, 64. — φιλοσοφεῖν (pratiquer
 la sagesse de l'Évangile) : XLVII, 18 ; LXIII, 24 ; LXXVIII,
 30. — φιλοσοφία (enseignement de l'Évangile) : XVI, 24 ;
 XLVII, 33 ; XLIX, 86 ; L, 19 ; LXXIII, 7 ; LXXXV, 9, 13 ;
 LXXIX, 11. — φιλοσόφως : LXXXV, 31.
 φιλοφροσύνη : I, 46.
 φροντίς : V, 21 ; XI, 9 ; XVII, 24 ; XXX, 33, 35 ; XLI, 12, 23 ;
 XLIII, 14 ; XLIV, 21 ; XLV, 34 ; XLVI, 62 ; XLIX, 122 ;
 LII, 34 ; LVI, 12, 22 ; LVII, 8, 33, 44, 48, 56, 58, 59, 69, 79, 94 ;
 LVIII, 10 ; LXI, 6, 8, 18 ; LXIV, 17 ; LXVII, 3 ; LXVIII,
 18, 53 ; LXXIII, 10, 28, 45 ; LXXIV, 2, 10, 20, 21, 28 ; LXXXV,
 17, 23, 28, 30, 43, 59 ; LXXVI, 26 ; LXXVII, 7, 12, 16 ;
 LXXX, 26. — φροντίζειν : LVI, 8 ; LVII, 14 ; LXVIII, 28 ;
 LXXXIII, 58 ; LXXIV, 8 ; LXXXV, 8, 49.
 Χάρις : XXX, 11 ; XXXVI, 19 ; XLI, 98 ; XLII, 14, 20 ; L, 20 ;
 LXXIX, 27 ; LXXXIV, 6. — χαρίζεσθαι : XXXIV, 66 ;
 XLIX, 109.
 χάρισμα : XXXV, 5 ; XXXVI, 2, 3, 6, 19, 21, 23, 25, 26, 32, 34,
 38, 51.
 χειραγωγεῖν : XXII, 23 ; XLVII, 26. — χειραγωγία : XXII, 26.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION GÉNÉRALE

CHAPITRE I. Le milieu historique	8
CHAPITRE II. La date de la composition	21
CHAPITRE III. Le plan	26
CHAPITRE IV. Les sources	31
CHAPITRE V. Le style	38
CHAPITRE VI. La doctrine	43
CHAPITRE VII. La place du traité dans l'œuvre de Jean Chrysostome	65
CHAPITRE VIII. Bibliographie sommaire	73

INTRODUCTION AU TEXTE GREC

CHAPITRE I. Le texte grec	77
A. La tradition théologique	77
B. La tradition de la vulgate	82
CHAPITRE II. Les éditions imprimées	87
Sigles utilisés dans l'apparat critique	90

TEXTE ET TRADUCTION

I. La virginité des hérétiques ne comporte pas de récompense	93
II. Les hérétiques sont même châtiés pour leur pra- tique de la virginité	99
III. L'horreur du mariage est la marque d'une inhu- manité diabolique	101

IV. Les hérétiques observant la virginité sont plus infortunés que les Grecs	103
V. La virginité des hérétiques est plus impure même que l'adultère	107
VI. Les hérétiques qui pratiquent la virginité souillent non seulement leur âme mais leur corps	109
VII. Il faut juger la virginité non d'après les vêtements mais d'après l'âme	113
VIII. Il est préjudiciable à la vierge de manifester du dédain pour les gens mariés	115
IX. Faire l'éloge de la virginité n'est pas interdire le mariage	121
X. Celui qui dénigre le mariage fait du tort à la virginité	123
XI. La virginité transforme d'hommes en anges tous ceux qui l'embrassent sincèrement	127
XII. Paul, quand il dit : « Quant aux autres, je leur dis, moi, non le Seigneur », n'exprime pas un conseil qui vient de l'homme	129
XIII. Pourquoi les Corinthiens ont écrit à Paul sur la virginité et pourquoi Paul ne leur avait pas adressé d'exhortations auparavant	133
XIV. Objection de ceux qui rejettent la virginité et réfutation	137
XV. Ce n'est pas le mariage qui accroîtra le genre humain	145
XVI. Le mariage est une condescendance	147
XVII. Sur la divine condescendance	151
XVIII. Ce n'est pas la virginité qui diminue le genre humain, mais le péché	157
XIX. Autrefois le mariage avait deux causes, il n'en a qu'une à présent	157
XX. N'y aurait-il aucun danger à faire fi de la virginité, une telle attitude n'est pas néanmoins sans risques	159
XXI. Le danger est grand pour ceux qui font fi de la virginité	161
XXII. La destruction des enfants du temps d'Élisée a été utile	165
XXIII. Pourquoi les mêmes fautes n'attirent pas les mêmes châtiments	169
XXIV. Les pécheurs, même s'ils demeurent impunis, ne doivent pas pour autant éprouver de l'assurance, mais plutôt en ressentir de la crainte	169

XXV. Le mariage est nécessaire aux faibles	175
XXVI. Il se fait le plus grand tort celui qui, capable d'observer la virginité, se marie	175
XXVII. La virginité est un grand bien et dispensatrice de grands biens	177
XXVIII. Ce que Paul dit du mariage est un encouragement à la virginité	183
XXIX. La règle « Ne vous refusez pas l'un à l'autre » est une exhortation à la virginité	185
XXX. Pourquoi, si le mariage est estimable, l'apôtre recommande-t-il à ceux qui jeûnent d'être continents ?	189
XXXI. Paul était obligé de détourner des relations sexuelles ceux qui veulent consacrer leur temps à la prière	193
XXXII. Par une prière négligente, non seulement nous ne nous rendons pas Dieu propice, mais nous l'irritons	195
XXXIII. Se répéter sur le même sujet, c'est imiter le Christ	197
XXXIV. La virginité est chose admirable et mérite de nombreuses couronnes	199
XXXV. Paul était obligé de se proposer comme exemple de continence	209
XXXVI. C'est par esprit de modestie que l'apôtre appelle la virginité une faveur (divine)	213
XXXVII. Un second mariage cause beaucoup d'ennuis	219
XXXVIII. Pourquoi Paul traite avec beaucoup de ménagements les gens mariés et pourquoi il ne fait pas cesser les épreuves de la vierge	225
XXXIX. A quelle veuve, à quelle vierge Paul autorise le mariage	229
XL. Grande est la servitude du mariage, et inévitable	233
XLI. Pourquoi Dieu a autorisé les Juifs à répudier leur femme	237
XLII. Sur l'humilité de Paul	245
XLIII. Ce que Paul entend par nécessité présente	251
XLIV. Il est plus facile par la virginité que par le mariage d'obtenir le royaume des cieux	251
XLV. Ceux qui inventent des difficultés superflues n'en peuvent attendre aucune récompense	255
XLVI. S'il est vrai que la femme est une gêne pour atteindre à la vie parfaite, pourquoi l'Écriture l'appelle-t-elle une aide de son mari	257

XLVII. Comment la femme est pour l'homme une aide dans les choses spirituelles	263
XLVIII. La femme qui est continent contre le gré de son mari subira un plus grand châtement que ce dernier vivant dans la débauche	274
XLIX. Pourquoi Paul nous détourne des plaisirs de cette vie pour nous diriger vers la virginité	275
L. Dans l'Ancienne Loi comme dans la Nouvelle, la vie de plaisirs est interdite	285
LI. Même s'il avait été permis de mener une vie de plaisirs, les ennuis du mariage sont suffisants pour faire évanouir le plaisir que nous y cherchons .	289
LII. Le grand mal qu'est la jalousie	289
LIII. Un riche mariage, loin d'être enviable, est plus pénible qu'un mariage pauvre	299
LIV. Si l'on peut soumettre à ses ordres une femme riche, la situation est encore plus désagréable .	301
LV. C'est un mal insupportable que d'épouser un homme plus riche	303
LVI. La femme mariée a des causes nombreuses de chagrin	305
LVII. Sur les ennuis qui accompagnent toujours le mariage	307
LVIII. Le mariage, même s'il échappe à tous les ennuis, n'a rien de grand	317
LIX. La virginité est chose aisée	319
LX. La virginité n'a nul besoin des choses qui ne dépendent pas de nous	321
LXI. Porter de l'or crée plus de crainte que de plaisir .	323
LXII. Porter de l'or nuit à la beauté et fait ressortir la laideur	325
LXIII. Quels sont les ornements de la virginité et quelle est sa beauté	327
LXIV. Ce que nous subissons pour le Christ, même si c'est pénible, comporte du plaisir	331
LXV. Toutes les épreuves de la virginité pèsent moins lourd que les seules douleurs de l'enfantement qui accompagnent le mariage	333
LXVI. Il est plus agréable d'aller à pied que monté sur des mules	333
LXVII. Avoir de nombreuses servantes est importun	337
LXVIII. Sur la tranquillité d'âme inhérente à la virginité .	339
LXIX. Les tables somptueuses causent beaucoup de désagréments	343

LXX. Une vie d'où les plaisirs sont absents est plus profitable et plus agréable qu'une vie de plaisirs .	345
LXXI. La vie de plaisirs est préjudiciable à l'âme	347
LXXII. En plus des autres maux, la vie de plaisirs rend les vicissitudes intolérables	349
LXXIII. Le temps présent n'est pas celui du mariage	351
LXXIV. Pourquoi Dieu, qui nous veut exempts d'inquiétude, nous invite à nous inquiéter	357
LXXV. Comment il est possible en ayant une femme, de n'en pas avoir	359
LXXVI. Ce n'est pas la virginité qui est une corde, mais notre manque d'ardeur	365
LXXVII. La femme qui s'inquiète des choses temporelles ne saurait être une vierge	367
LXXVIII. Pourquoi Paul ne s'en prend pas violemment à celui qui croit manquer aux convenances à propos de sa fille vierge	369
LXXIX. Élie et ses compagnons ne différaient en rien des anges et c'est à la virginité qu'ils le devaient ..	377
LXXX. Ce qu'il faut entendre par « ce qui est digne et rend assidu (auprès du Seigneur) »	379
LXXXI. Sur la beauté du dénuement	381
LXXXII. A l'adresse de ceux qui déclarent que les adeptes de la virginité souhaitent s'en aller dans le sein d'Abraham	383
LXXXIII. La mesure de vertu qui nous est proposée aujourd'hui n'est pas la même qu'autrefois	387
LXXXIV. C'est avec raison que les mêmes actes de vertu ne valent pas même récompense à nous et aux hommes de l'Ancienne Loi	391

INDEX

I. Index des citations scripturaires	399
II. Index des noms propres	403
III. Index des mots grecs	405

NIHIL OBSTAT
IMPRIMI POTEST :
New York, le 25 mars 1966
John J. McGINTY, s.j.
Praep. Prov. New York

IMPRIMATUR :
Lyon, le 18 avril 1966
Jean PELoux
vic. gén.

SOURCES CHRÉTIENNES

LISTE COMPLÈTE DE TOUS LES VOLUMES PARUS

N. B. — L'ordre suivant est celui de la date de parution (n° 1 en 1942), et il n'est pas tenu compte ici du classement en séries : grecque, latine, byzantine, orientale, textes monastiques d'Occident ; et série annexe : textes para-chrétiens.

Sauf indication contraire, chaque volume comporte le texte original, grec ou latin, souvent avec un appareil critique inédit.

La mention *bis* indique une seconde édition.

F

1. GRÉGOIRE DE NYSSE : **Vie de Moïse**, J. Daniélou, S. J., prof. à l'Inst. cath. de Paris (3^e édition) *En préparation*
- 2 bis. CLÉMENT D'ALEXANDRIE : **Protreptique**. C. Mondé-
sert, S. J., prof. aux Fac. cath. de Lyon, avec la collabo-
ration d'A. Plassart, prof. à la Sorbonne (réimpression
1961) **12,00**
3. ATHÉNAGORE : **Supplique au sujet des chrétiens**.
G. Bardy (trad. seule) (1943) *Épuisé*
- 4 bis. NICOLAS CABASILAS : **Explication de la divine
Liturgie**. S. Salaville, A. A., de l'Inst. fr. des Et. byz.
En préparation
5. DIADOQUE DE PHOTICÉ : **Œuvres spirituelles**. E. des
Places, S. J., prof. à l'Inst. biblique de Rome (3^e édi-
tion) *Sous presse*
6. GRÉGOIRE DE NYSSE : **La création de l'homme**. J. La-
place, S. J., et J. Daniélou, S. J. (trad. seule) (1944) .. *Épuisé*
- 7 bis. ORIGÈNE : **Homélie sur la Genèse**. H. de Lubac,
S. J., prof. à la Fac. de Théol. de Lyon, et L. Doutre-
leau, S. J. *En préparation*
8. NICÉTAS STÉTHATOS : **Le paradis spirituel**. M. Chalen-
dard, doct. ès lettres (1945) *Remplacé par le n° 81*



ACHEVÉ D'IMPRIMER SUR LES
PRESSES DE L'IMPRIMERIE
DARANTIERE A DIJON, LE
QUINZE NOVEMBRE MCM LXVI

Numéro d'édition 5.572
Dépôt légal 4^e trimestre 1966